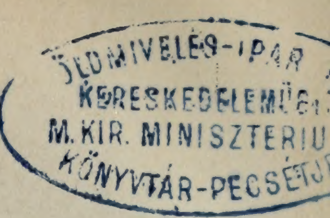


JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES



JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

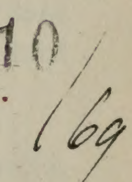
DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE



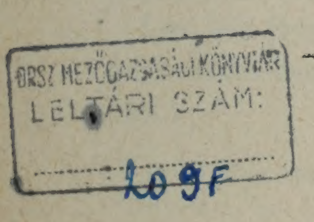
42e ANNÉE DE LA FONDATION

4e SÉRIE. — 6e ANNÉE



TOME VINGT-UNIÈME

(JANVIER A MARS 1883



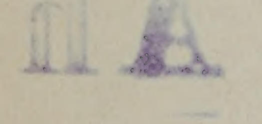
PARIS

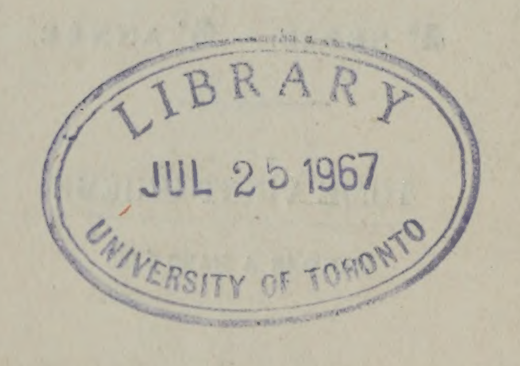
GUILLAUMIN ET Cie, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire de l'Economie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1883




LIBRARY
JUL 25 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

AVIS DES ÉDITEURS

Le *Journal des Économistes* a achevé, avec le numéro de décembre 1882, sa quarante-et-unième année, la cinquième de sa QUATRIÈME SÉRIE DUODÉCENNALE.

Nous reproduisons, comme nous le faisons chaque année, quelques indications bibliographiques sur la collection du *Journal*, devenue de plus en plus importante par le nombre croissant de ses volumes, autant que par la multiplicité des questions qui y sont traitées à diverses reprises, sous divers aspects et par des auteurs différents, en même temps que la direction et la rédaction sont toujours restées fidèles au drapeau de la science, au milieu de tant d'événements de toute sorte.

La *première série duodécennale* se compose de 153 livraisons ou numéros, de décembre 1841 à décembre 1853, formant 37 volumes et quatre périodes triennales, terminées chacune par une table alphabétique raisonnée des matières et des auteurs qui ont concouru à la revue.

Les 153 livraisons formant les 37 volumes de cette première période duodécennale, ou *première série*, sont distribuées comme suit :

9	volumes,	numéros	1 à 36,	décembre	1841 à	novembre 1844
9	—	—	37 à 72,	—	1844 à	— 1847
9	—	—	73 à 116,	—	1847 à	— 1850
10	—	—	117 à 153,	—	1850 à	décembre 1853

Les livraisons ont été mensuelles jusqu'en mars 1848. Après les événements de février, le *Journal*, pour suivre la rapidité des faits économiques, parut deux fois par mois jusqu'à la fin de l'année; il reprit, en 1849, sa périodicité ordinaire pour la conserver jusqu'en mai 1852, époque à laquelle la nouvelle législation sur la presse nécessita, pendant quelques mois, la réunion de deux

livraisons en une seule, pour éviter la maculature et les frais du timbre.

A partir de janvier 1853, par suite de nouvelle dispositions, les numéros eurent au moins 10 feuilles, afin d'échapper au fisc, et n'ont plus cessé d'être mensuels.

La *deuxième série duodécennale* a commencé en janvier 1854. Les 12 livraisons ont dès lors correspondu aux 12 mois de l'année. C'est aussi à partir de cette époque qu'au titre de *Journal des Économistes* a été ajouté le sous-titre : « Revue de la Science économique et de la statistique », qui précise encore mieux l'objet de la publication.

Cette deuxième série se compose donc de 144 livraisons mensuelles, soit de 48 volumes, à raison de 4 volumes par an, distribués, à cause des *Tables*, en deux périodes quinquennales et une période biennale, qui présentent les divisions suivantes :

20	volumes,	numéros	1 à 60,	janvier	1854 à	décembre	1858
20	-	—	61 à 120,	—	1859 à	—	1863
8	—	—	121 à 144,	—	1864 à	—	1865

La *troisième série duodécennale* a commencé en janvier 1866. Les *Tables*, redevenues triennales, partagent cette série en quatre périodes :

12	volumes,	numéros	1 à 36,	janvier	1866 à	décembre	1868
12	—	—	37 à 72,	—	1869 à	—	1871
12	—	—	73 à 108,	—	1872 à	—	1874
12	—	—	109 à 144,	—	1875 à	—	1877

La *quatrième série duodécennale* a commencé en janvier 1878. Elle comprend déjà :

20 volumes, numéros 1 à 60, janvier 1878 à décembre 1882.

Depuis 1875, l'année est terminée par une *Table* sommaire des articles et des auteurs.

En résumé, la COLLECTION COMPLÈTE du *Journal des Économistes* comprend en ce moment, au début de la 42e année de son existance, **trois séries** de *douze* années chacune, et 20 volumes de sa *IVe série*, soit un total de 501 numéros ou livraisons formant 153 volumes.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ANNÉE 1882

L'année dernière, à pareille époque, nous faisions remarquer qu'en imitant la politique économique de M. de Bismarck, en accaparant au profit de l'État la plupart des grandes entreprises, la construction des chemins de fer, des canaux, l'agrandissement des ports, etc., etc., le gouvernement décourageait l'initiative libre des particuliers et ne laissait aux capitaux inactifs d'autre alternative que d'émigrer ou de se lancer dans de folles et dangereuses spéculations de bourse. « Nous ne manquons pas d'esprit d'initiative, disions-nous, et la France est au premier rang des pays producteurs de capitaux. Qu'en fait-elle? Elle est réduite à en chercher l'emploi à l'étranger ou à se livrer à la spéculation, au risque d'aboutir à un *krach.*» Nos prévisions n'ont point tardé malheureusement à se réaliser. Le *krach* a éclaté à la fin de janvier. La banque de Lyon et de la Loire et *l'Union générale* se sont effondrées, un grand nombre d'autres établissements de crédit ont subi directement ou indirectement le contre-coup de leur chute, la confiance a disparu, et pendant le reste de l'année le mouvement des affaires financières a été paralysé. Toutes les valeurs, fonds d'État ou valeurs privées ont baissé dans une proportion plus ou moins considérable, et on pourra se faire une idée de l'affaissement qui s'est produit sur le marché parisien en comparant les cours des 15 décembre 1881 et 1882.

	En 1881.	En 1882.	Dépréciation.
5 0/0..................	115 35	114 35	1
3 0/0..................	85 50	79 70	5 80
Banque de France......	5.950	5.390	560
Banque d'Escompte.....	877 50	550	327 50
Banque de Paris.......	1.330	1.030	300
Crédit foncier..........	1.795	1.310	485
Crédit Lyonnais........	915	552 50	362 50

	En 1881.	En 1882.	Dépréciation
Crédit mobilier........	755	365	390
Banque franco-égypt....	950	600	350
Union générale.........	3.050	0	—
Lyon (actions)..........	1.750	1.550	200
Nord....................	2.195	1.875	320
Omnibus................	1.740	1.465	275
Suez (actions)..........	3.110	2.260	850
Rente italienne.........	91 50	89 50	2

En rétrécissant, sinon en fermant les issues naturelles que les grandes entreprises ouvrent à l'épargne du pays dans le pays, le gouvernement a assumé certainement sa bonne part de responsabilité dans cette catastrophe et dans l'état d'anémie qui en a été la suite. D'autres causes, les récoltes médiocres des dernières années, les progrès de la maladie de la vigne, le relèvement subreptice des tarifs de douane par la substitution des droits au poids aux droits à la valeur, la prohibition des viandes américaines, etc., ont contribué à ralentir le développement naturel de la richesse publique et du bien-être des populations et elles n'ont pas manqué de réagir sur la situation financière de l'État. Les *plus-values* croissantes des impôts ont diminué sinon disparu, tandis que les dépenses ne cessaient de croître, sous l'influence du socialisme parlementaire. Dans ses articles sur *le rachat des chemins de fer* (décembre 1881) et sur *la politique financière de la France* (novembre 1882), notre éminent collaborateur M. Léon Say a eu le courage méritoire de mettre en lumière les dangers de cette situation et de dissiper les illusions complaisantes de la foule des politiciens sur les ressources inépuisables de la France et la progression irrésistible des recettes du Trésor. Ses avertissements ont un retentissement salutaire, mais suffiront-ils pour enrayer le développement, irrésistiblement progressif celui-là, des attributions et des immixtions de l'État, et, par conséquent des dépenses publiques? Il est permis d'en douter. Déjà les prévisions du plan de M. de Freycinet ont monté de 4 milliards à 7 ou 8 milliards, et il y a apparence qu'elles ne s'arrêteront pas à ce chiffre. La construction des maisons d'école, que l'établissement de « l'instruction gratuite, obligatoire et laïque » a mise à l'ordre du jour, pourrait bien absorber un autre milliard, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que la progression des dépenses militaires, ordinaires et extraordinaires, n'est pas sur le point de s'arrêter. L'avenir ne s'annonce donc pas d'une manière rassurante. Au moins fait-on quelques efforts pour alléger le poids des monopoles, et diminuer la complication des entraves fiscales, protectionnistes ou simplement réglementaires qui empêchent

l'essor de l'activité privée, dans le domaine que le communisme de l'État n'a pas encore absorbé? Non! on s'ingénie plutôt à les aggraver; on n'a pas même réussi à maintenir le *statu quo* dans nos relations commerciales avec l'étranger, et quand nous considérons la stérilité affairée de l'activité parlementaire, nous nous demandons, non sans inquiétude, d'où nous viendra le remède. Ce remède consisterait-il dans l'extension de notre domaine colonial, dans l'annexion de la Tunisie, du Congo, de Madagascar et du Tonquin, que l'on a préconisée dans ces derniers temps, comme s'il s'agissait d'une panacée? Certes, nous ne sommes point hostile à la colonisation, et quoique la population de la France continue à progresser infiniment moins vite que les dépenses de son gouvernement, quoique les résultats officiels du dernier recensement (voir le n° de septembre 1882) attestent qu'elle ne s'est élevée en cinq ans, de 1876 à 1881, que de 36,905,888 habitants à 37,672,048, nous croyons qu'elle pourrait participer, autrement que pour un faible contingent de quelques milliers d'individus, à ce grand mouvement d'émigration qui a porté l'année dernière près d'un million d'Européens dans les autres parties du monde. Mais la colonisation dont on nous vante les merveilles, c'est, avons-nous besoin de le dire, la colonisation entreprise ou subventionnée par l'État, la colonisation aux frais des contribuables. Nous n'avons, nous devons l'avouer, aucune confiance dans cette colonisation-là, et nous n'y voyons qu'une nouvelle et large issue ouverte au gaspillage des ressources de la France.

Si le spectacle des fautes et des misères d'autrui pouvait nous consoler des nôtres, nous trouverions d'amples sujets de satisfaction dans l'examen de la situation financière des autres États du continent. Tous, à commencer par l'Allemagne et sans excepter même la laborieuse et économe Belgique, sont atteints de la maladie du déficit, et partout, cette maladie est engendrée par les mêmes causes : l'excès du militarisme, et le développement anormal et monstrueux de l'organisme de l'État.

En Allemagne, où l'Etat à poursuivi son œuvre d'accaparement des voies de communication en s'annexant 2,500 kilomètres de chemins de fer, l'Empereur n'a pas dissimulé, à l'ouverture du Landtag, qu'il faudra se procurer « des ressources extraordinaires pour le budget de l'année prochaine ». Toutefois, il a annoncé en même temps la suppression des quatre catégories inférieures de l'impôt des classes (impôt sur le revenu) qui seront remplacées par des augmentations d'impôt sur le tabac, le vin, l'eau-de-vie et la bière. M. de Bismarck aurait préféré le monopole du tabac, mais le Parlement le lui a impitoyablement refusé (séance du 14 juin) à

la majorité de 276 voix contre 43. Les monopoles et les impôts indirects sont, en effet, les chevilles ouvrières du militarisme et du socialisme d'Etat, car ils maintiennent la nation dans une salutaire ignorance sur l'étendue et le poids des charges qu'elle supporte. Si les contribuables savaient exactement ce que leur coûtent des dépenses pour la plupart improductives ou nuisibles, ils se montreraient moins patients, et une réaction ne tarderait pas à se produire contre ce système. Et que deviendraient les grands hommes qui s'appliquent à agrandir l'Etat, à l'intérieur et au dehors, si les contribuables s'avisaient de lésiner sur les frais? — En Belgique, comme en Allemagne, c'est l'accaparement des chemins de fer par l'Etat, joint à l'excès des dépenses militaires, qui a mis le budget en déficit ; en Autriche-Hongrie, en Italie, en Russie, en Grèce, bref dans le plus grand nombre des Etats de l'Europe, sinon dans tous, l'équilibre devient chaque année plus difficile à établir entre la recette et la dépense. Seulement on se garde bien de chercher les véritables causes du mal.

En Russie, nous avons à signaler l'abolition de la capitation, l'équivalent de l'impôt des classes, remplacée à l'imitation de la Prusse par une augmentation des impôts indirects. Le tarif des douanes qui était déjà le plus élevé de l'Europe a été sensiblement aggravé à dater du 1er (13) juillet. Les contribuables qu'atteignait la capitation ne payaient cet impôt qu'à l'Etat ; ils payent maintenant le supplément ajouté aux taxes douanières, à la fois à l'Etat et aux industriels protégés. Cependant au moment même où le tarif était augmenté, une exposition nationale s'ouvrait à Moscou, et la presse russe constatait avec une vive satisfaction les progrès réalisés dans la plupart des branches d'industrie. On aurait pu en conclure que l'industrie russe est devenue plus capable de soutenir la concurrence étrangère, mais telle n'est point la logique des protectionnistes : ils en ont conclu au contraire qu'elle a besoin d'être protégée davantage et le gouvernement leur a donné raison.

En Angleterre aussi, les dépenses publiques vont croissant. En présentant son budget le 24 avril, M. Gladstone a remarqué qu'elles avaient monté de 30 millions sterling en moins de trente ans ; elles étaient de 55,800,000 liv. st. en 1853-54 ; elles se sont élevées à 85,500,000 liv. st. en 1881-82, et il y a apparence que la campagne d'Egypte y ajoutera encore quelques millions dans l'exercice actuel ; mais, grâce à la politique du *free tradé*, la fortune publique a pu marcher du même pas que les dépenses du gouvernement. A l'occasion de la démission de M. Gladstone de ses fonctions de chancelier de l'Échiquier qu'il a occupées pour la première fois, il y a 29 ans, notre confrère l'*Economist* donne un aperçu des

résultats bienfaisants de cette politique, qui a permis aux recettes du trésor de s'élever dans la même progression que les dépenses tout en effectuant des dégrèvements dont le montant dépasse 20 millions st. De 1853 à 1881, la valeur des exportations a monté de liv. sterl. 152,400,000 à liv. st. 397,000,000, soit de 160 0/0, et celle des exportations de liv. st. 97,200,000 à liv. st. 234,000,000, soit de 140 0/0. Dans le même intervalle, les branches principales de l'industrie nationale ont pris un développement prodigieux, grâce au stimulant bienfaisant de la concurrence étrangère : l'extraction de la houille s'est élevée de 64,700,000 tonnes à 154,200,000, soit 138 0/0 ; la production du fer de 3,100,000 tonnes à 8,200,000, 164 0/0; l'importation du coton brut de 764,000,000 de livres à 1.471,400,000, 92 0/0; celle des laines étrangères de 81,600,000 liv. à 184,600,000, 126 0/0. La valeur de la propriété et des profits soumis à l'*income tax* montait, de 1854 à 1880, de 308,300,000 liv. st. à 576,900,000 liv. st. 86 0/0; enfin, la consommation des articles de confort, devenus accessibles au grand nombre, s'augmentait sous la double influence des dégrèvements et du développement de l'activité productive de la nation; la consommation par tête du cacao passait de 1854 à 1881 de 0,16 à 0,31 livre, celle du sucre de 32,51 à 67,36, du thé de 2,24 à 4,38, du tabac de 1,10 à 1,41. On sera frappé surtout de l'énorme accroissement de la consommation du sucre, affranchi de tous droits : chaque anglais consomme aujourd'hui plus de 67 livres de sucre par an. En revanche, et grâce à l'accroissement du bien-être et à l'amélioration morale qui a été la conséquence de ce progrès matériel, la consommation des spiritueux anglais a baissé de 0,94 galons à 0,84, tandis que celle des spiritueux étrangers, parmi lesquels il faut comprendre les vins a monté de 0,19 à 0,24. Dans le même intervalle le montant des dépôts aux caisses d'épargnes s'est élevé de liv. st. 33,736,000 à liv. st. 80,335,000, pendant que le nombre des pauvres secourus par la charité publique en Angleterre et en Écosse, malgré l'accroissement considérable de la population, demeurait à peu près stationnaire : 897,766 contre 900,913. Voilà le bilan de la politique du *free trade*.

Aux Etats-Unis, la réaction croissante contre le protectionnisme a fini par déterminer le président à demander au Congrès, dans son dernier message, « une révision du tarif dans le sens d'une diminution des droits ». Dans le même message, M. Arthur constate la situation plus que jamais florissante des finances américaines. L'exercice de 1881-1882 se solde par un excédent de 76 millions de dollars, et on prévoit un excédent analogue pour l'exercice courant. Le secret de cette prospérité est tout entier

dans l'absence du militarisme : les États-Unis se contentent d'une armée de 26,000 hommes, et on ne remarque pas cependant qu'ils soient moins respectés et qu'ils fassent moins bonne figure dans le monde que les nations les plus militarisées de notre vieux continent. C'est surtout à l'absence de toutes charges militaires qu'ils sont redevables de l'augmentation croissante du flot de l'émigration; ils n'ont pas reçu moins 789,003 émigrants en 1882. Depuis 1820, les relevés officiels accusent un formidable dénombrement de 10,912,329 émigrants qui ont apporté chacun en moyenne, en sus de leurs bras robustes et de leur énergique esprit d'entreprise, une somme de 80 dollars, soit 9,602,740,520 dollars, environ 50 milliards. On peut se demander si l'accroissement de la puissance militaire de l'Europe a suffisamment compensé depuis soixante ans cette déperdition progressive de forces vives. Les États-Unis ont pourtant aussi leurs plaies intérieures : la corruption administrative y est florissante, et l'esprit d'intolérance s'y joint à la vénalité des détenteurs des fonctions publiques; on y persécute les Mormons, sous le prétexte qu'ils ont trop de femmes et l'on a suspendu pour dix ans l'immigration des Chinois, en donnant pour raison qu'ils n'en ont pas assez. Le motif réel, c'est la concurrence que les laborieux et sobres travailleurs de la race jaune font aux ouvriers paresseux et ivrognes de la race blanche. Cette prohibition ne manquera pas de ralentir le développement économique des Etats du Pacifique, mais elle n'est, après tout, ni plus ni moins barbare et absurde que toutes les autres applications des doctrines protectionnistes.

Si l'on ne peut mettre à l'actif de l'année 1882 aucune grande réforme, aucun progrès décisif, on n'a du moins à porter à son passif aucune révolution et aucune guerre entre les peuples civilisés. Le nihilisme même, cette dernière et sauvage expression du socialisme révolutionnaire, semble s'être amorti. A la vérité, les événements de Montceau-les-Mines ont pu faire croire, suivant une expression pittoresque de l'auteur du *Mouvement anarchiste et l'Union ouvrière nihiliste*[1], que les nihilistes travaillent maintenant pour l'exportation; mais, la première émotion passée, on s'est aperçu qu'il y avait eu quelque exagération dans les craintes provoquées par cette explosion de la dynamite appliquée à la régénération sociale. Nos communistes et nos collectivistes n'ont point le fanatisme farouche de leurs frères terribles les nihilistes, et leurs chefs préfèrent généralement, aux palmes du martyre, un simple mandat de député, voire même de conseiller mu-

---

[1] *Journal des Economistes*, novembre 1882.

nicipal. Leur énergie se dépense volontiers en paroles; ils aboient à la Société, ils ne mordent pas! Ce qui prouve au surplus qu'ils n'exercent point une action sérieuse sur les masses ouvrières, c'est qu'ils n'ont jamais réussi à recueillir les fonds nécessaires pour alimenter régulièrement leur propagande. La fameuse « Internationale » est morte d'une anémie pécuniaire passée à l'état chronique, et tandis que les *Trades Unions* anglaises, qui s'occupent uniquement des « affaires du métier » sans prétendre régénérer la société, encaissent pour environ 50 millions de francs de cotisations annuelles, nos chambres syndicales et autres associations socialistes sont réduites à leur demander de l'argent à emprunter [1], et ne parviennent pas même à soutenir leurs journaux [2]. Or, l'argent c'est le nerf de la guerre, et pour lutter contre le capital il faut des capitaux.

Tout en constatant avec satisfaction que le socialisme n'exerce pas sur les classes ouvrières l'action qu'on se plaît à lui attribuer, nous devons convenir que l'économie politique a encore beaucoup d'efforts à faire pour devenir populaire. Malgré le dévouement de quelques-uns de nos amis qui font, avec un désintéressement égalé seulement par leur persévérance, des conférences et des cours à l'usage des ouvriers, nous ne pouvons signaler encore aucun progrès sérieux de ce côté. Cependant l'enseignement de l'économie politique va s'étendant chaque année, et l'intéressant résumé de ses progrès que M. Em. Levasseur a présenté à l'occasion du 40e anniversaire de la Société d'économie politique, atteste que notre science a cessé d'être mise à l'*index* ou tout au moins en quarantaine dans l'enseignement public; pourvu qu'elle n'y perde pas quelque chose de la liberté de ses allures! Cet anniversaire même et l'hommage rendu à la mémoire d'un de nos maîtres illustres et regrettés, Joseph Garnier, ne témoignent-ils pas de la vitalité d'une science que le socialisme s'était flatté d'enterrer et qui enterrera certainement le socialisme?

---

[1] L'assemblée générale des grévistes de Limoges a délégué auprès des *Trades Unions* anglaises, pour contracter un emprunt, les citoyens Roussier (de Limoges) et J. Joffrin (*l'Intransigeant* du 6 janvier 1883).

[2] Dans l'assemblée générale de *l'Union des travailleurs* du 18 décembre 1882 le citoyen Hérivaux a présenté la proposition suivante :

« Considérant que le Congrès national de Saint-Etienne a décidé que *le Prolétaire* était l'organe officiel du parti ouvrier socialiste révolutionnaire français

« Attendu la situation critique du journal et que sa disparition porterait une grave atteinte au parti tout entier;

« L'assemblée générale de l'Union des travailleurs propose à l'Union fédérative de décider d'urgence que chaque groupe de la région devra s'imposer extraordinairement pour subvenir aux besoins de l'organe officiel;

« De demander au Comité national de faire immédiatement la même proposition aux autres fédérations du parti. »

LE MARQUIS DE MIRABEAU

L'AMI DES HOMMES[1]

La jeune école historique nous inonde de Mémoires plus ou moins secrets, de correspondances, de papiers de famille inédits et plus ou moins intéressants, en un mot, de tout ce qui se rapporte aux hommes illustres des siècles derniers.

Contrairement au fils de Noé qui jetait un manteau sur son père, il semble que les auteurs de ces exhumations s'évertuent à mettre en lumière les défauts et les vices des grands hommes, comme si le tableau de leurs faiblesses, de leurs imperfections, devait nous consoler de ne pas valoir mieux qu'eux. Peut-être s'est-on jeté dans cet excès parce qu'on s'est tenu longtemps dans l'excès opposé, et afin de rétablir l'équilibre? Mais ne vaudrait-il pas mieux, au lieu d'aller incessamment d'une extrémité à l'autre, tâcher de trouver le juste milieu? C'est plus difficile et moins profitable pour l'auteur; car, ne flattant par ce moyen les passions d'aucun parti, il rencontre peu d'approbateurs; son œuvre passe inaperçue; mais c'est plus utile au public, et pour l'écrivain qui ne cherche pas à vaincre sans péril, l'indépendance des idées et l'impartialité du jugement présentent un attrait qui le détermine à suivre cette voie de l'utilité publique plutôt que celle des partis ou de son intérêt particulier.

Telle est la ligne de conduite que l'on tâchera de suivre dans cette étude sur l'un des hommes, non pas des plus illustres, mais des plus laborieux, des plus honnêtes du siècle dernier; sur un homme dont la vie, des plus tourmentées, présente tant de singularités que, malgré tout ce qu'on a écrit, on n'est pas encore parvenu à lui rendre justice.

I

De tous les hommes qui ont illustré le XVIIIe siècle, le marquis de Mirabeau, père du tribun, est certainement un des plus originaux et des plus incompris. Il est, en effet, des plus difficiles à comprendre, et quoique, dernièrement encore, M. de Loménie ait

[1] Cette notice biographique sur le marquis de Mirabeau est destinée à une nouvelle édition de *l'Ami des hommes*, qui paraitra prochainement à la librairie Guillaumin.

mis ses soins à l'expliquer[1], je ne crois pas qu'il y ait complètement réussi. Peut-être le feu académicien, en voulant décrire toute la famille, a-t-il trop embrassé. En nous bornant à un seul membre de cette famille, peut-être arriverons-nous à le mieux connaître et à préparer la voie à ceux qui voudraient rendre justice à chacun des autres ; à élever au rang qu'ils méritent ceux qui, jusqu'à ce jour, sont restés dans l'oubli (le bailli par exemple) ; à réduire à leur juste valeur ceux qui ont été prisés au-dessus de ce qu'ils valent.

Victor de Riqueti naquit à Perthuis, le 4 octobre 1715, de Jean-Antoine de Riqueti, marquis de Mirabeau et de Françoise de Castellane.

Le marquis Jean-Antoine nous est connu par ses Mémoires que nous devons à la plume de son fils et qui ont été imprimés, non sans altérations, par Mirabeau, le tribun. Ces Mémoires nous représentent le marquis de Mirabeau comme un homme d'un courage héroïque et d'un esprit très indépendant ; dur, mais juste et même rempli d'humanité pour les petits.

Comme la plupart des gentilshommes campagnards de ce temps, Jean-Antoine haïssait de tout son cœur la cour et les courtisans. Au combat de Cassano, il fut blessé à la défense d'un pont et toute l'armée ennemie lui passa sur le corps. Présenté à Louis XIV qui lui adressa un compliment banal à ce sujet, il répondit au grand roi que si, quittant les drapeaux, il était venu à la cour payer quelque catin, il aurait eu plus d'avancement et moins de blessures. Incapable de continuer à servir après avoir reçu cette blessure qui l'obligeait à porter un collier d'argent pour soutenir sa tête, il se retira dans ses terres, où l'œil du maître manquait depuis longtemps, s'y maria et y passa le reste de ses jours. Afin d'être le maître chez lui, il refusa la dot de sa femme et même son trousseau, et exigea que Mme de Castellane, sa belle-mère, ne mît jamais les pieds chez lui.

La haine du seigneur de Mirabeau pour la cour faisait de lui le défenseur zélé de ses vassaux et sujets contre les agents de tous ordres de l'autorité centrale ; mais il exigeait la plus ponctuelle obéissance de la part de ses sujets : il faisait travailler *d'autorité* les paresseux et n'en dispensait que les malades ; en revanche, dans les mauvais jours de l'année, il assurait à tous les habitants de son fief des travaux régulièrement payés.

Il n'était pas moins sévère dans sa famille que dans son fief. Son

---

[1] *Les Mirabeau.* Nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle, par L. de Loménie.

fils, dans les mémoires susdits, nous assure qu'il n'a jamais eu « l'honneur de toucher la chair de cet homme respectable, de ce « père essentiellement bon. S'il est vrai, dit-il, que *initium sapien-* « *tiæ timor domini*, il nous avait inspiré tout ce qu'il fallait pour « nous rendre sages ».

Il y a sans doute un peu d'exagération dans cette assertion; mais il n'en est pas moins vrai qu'une manière un peu dure d'élever les enfants présente moins d'inconvénients que l'excès opposé.

« L'amour paternel est-il une vertu commune? Non, malgré que tous les parents en fassent ostentation, c'est une vertu rare; ils *n'aiment* pas leurs enfants, ils les *caressent* et ils les *gâtent;* ce qu'ils aiment en eux, ce sont les agents de leurs volontés, les instruments de leur pouvoir, les trophées de leur vanité, les hochets de leur oisiveté; ce n'est pas tant l'utilité des enfants qu'ils se proposent que leur soumission, leur obéissance, et si parmi les enfants on compte tant de bienfaités ingrats, c'est que parmi les parents il y a autant de bienfaiteurs despotes et ignorants. » (Volney, *la Loi naturelle.*)

En tout cas, il est certain que ce mode d'éducation a exercé une grande influence sur le caractère et l'esprit du jeune marquis Victor; c'est pourquoi il était bon d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

Dressée par un mari du caractère que nous venons de voir et de vingt ans plus âgé qu'elle, Françoise de Castellane contracta, paraît-il, des habitudes de sévérité imposante, un peu hautaine et même un peu rude, que ses fils avouent, sans s'en plaindre, dans leur correspondance.

« Cette mère respectable (dit le marquis son fils, à l'âge de 45 ans), chargée d'ans et de mérites, m'a tenu dans ma première enfance dix-huit mois sur ses genoux, nuit et jour, pour ne confier à personne le soin de son fils mourant.

« Cette respectable mère (dit à son tour le bailli, son autre fils, à l'âge de 43 ans), pleine de force dans l'âme et dans la tête, élevée par de preux-gentilshommes, s'exprime avec une énergie qui fait trembler les demi-hommes de ce temps-ci; mais sa sévérité ne tient pas contre le cœur; née pour aimer ce qu'elle doit aimer, le cœur la ramène toujours; c'est là, je crois, le fond de son caractère. »

Singulier contraste, que le respect, la vénération de ces anciens enfants pour des parents qui les ont élevés durement, avec l'irrévérence de ceux du marquis envers leur père, comme nous le verrons plus loin.

Le jeune marquis de Mirabeau reçut sa première instruction

dans la maison paternelle, comme il nous l'apprend lui-même, sous la direction d'un *précepteur à* 30 *écus*. On ignore à quel âge il entra dans un collège de jésuites, à Marseille vraisemblablement; mais on sait qu'il en sortit à 13 ans au plus tard, et le bailli, son frère, à 12 ans 1/2.

« Il n'est pas étonnant, dit M. de Loménie, que le marquis, homme de cabinet, après une petite partie de sa vie consacrée au service militaire, ait complété son instruction et donné à son esprit une culture très étendue et très variée. Mais quand on voit le bailli mener de front, quarante ans de suite, tous les labeurs de son métier de marin ou de diverses fonctions plus ou moins relatives à ce métier et les études les plus diverses; quand on le voit non seulement écrire de nombreux Mémoires sur des sujets très variés, mais encore exprimer des idées très arrêtées sur une foule de questions historiques, politiques, financières et même littéraires qui n'ont aucun rapport avec sa profession, quand on le voit prouver en même temps par des citations fréquentes qu'il est aussi familier avec les auteurs latins et les principaux auteurs français qu'avec la Bible, dont les passages se rencontrent fréquemment sous sa plume; quand on voit cela, on se demande s'il n'était pas encore mieux doué que son frère aîné, et si l'exemple de l'un et de l'autre ne prouve pas que l'esprit de nos enfants ne perdrait peut-être rien à ce que la vie de collège qui se prolonge pour eux d'ordinaire jusqu'à 18 ans, fût un peu abrégée. »

On pourrait même se demander si notre pédagogie moderne n'a pas pour unique résultat de châtrer les intelligences. Peut-être les précepteurs à 30 écus ou les jésuites du siècle dernier avaient-ils d'autres moyens d'instruire leurs élèves que nos universitaires. Quoi qu'il en soit, on comprend combien il importe, en notre temps où l'on jette à grands frais tous les citoyens dans le même moule, le moule officiel, d'étudier le caractère, la vie, les œuvres de ces enfants de la nature et de les comparer aux fruits de nos serres universitaires.

A l'âge de 13 ans, Victor de Riqueti entra au régiment de Duras que son frère avait commandé. « Il (son père) me fit, dit-il, l'honneur de m'adresser deux recommandations directes : la première fut de ne jamais rien prendre à la guerre, ni de penser que rien de l'ennemi m'appartînt; la deuxième, de ne point m'exposer hors de propos et par forfanterie. » Lorsqu'il fut nommé enseigne, il alla passer quelque temps à la maison paternelle, à Aix. « Le lendemain de mon arrivée, dit-il, comme mon père allait à la messe de très bonne heure, il était sorti avant que je pusse lui rendre mes devoirs. Je le joignis sur le Cours, comme il revenait

j'avais mon habit d'uniforme, peut-être le meilleur que j'eusse en ce moment. *Monsieur,* me dit-il, *quand on doit paraître devant gens à qui l'on doit du respect, on quitte son habit de caporal, qui ne va nulle part qu'à la tête de sa troupe. Allez quitter cet habit.* Qui lui aurait dit alors, ajoute le fils, qu'on assouplirait le génie militaire et qu'on le ferait dégénérer en esprit légionnaire, au point de faire des habits uniformes pour les officiers généraux et même pour les maréchaux de France? » En 1731, à 16 ans, il fut détaché de son régiment et envoyé par son père dans une académie de Paris, pour se perfectionner dans son métier de militaire. Comme les autres jeunes gens, et comme son âge et son tempérament le comportaient, il mena une vie assez désordonnée, mais l'esprit et le cœur ne s'y corrompirent pas. Ceux qui sont curieux des détails de la vie des jeunes gens à cette époque les trouveront exposés avec complaisance au chap. XVI de l'ouvrage de M. de Loménie.

Est-ce l'irrégularité de sa conduite qui détermina son père à lui faire quitter Paris? Quoi qu'il en soit, il lui obtint une compagnie dans le même régiment de Duras, auquel il appartenait toujours comme enseigne, ce qui l'obligea à rejoindre son régiment, alors en garnison à Besançon. Il prit part à la guerre de 1734, puis retourna à Paris, en décembre 1735 dans le but de se faire agréer pour l'achat d'un régiment.

Après diverses démarches inutiles, le jeune candidat fut présenté par un de ses oncles maternels au tout-puissant cardinal de Fleury. « Beau nom pour la guerre », dit le cardinal en l'entendant nommer; ce qui n'empêche pas qu'il ne vit jamais le feu depuis, n'ayant pu obtenir le régiment sollicité, quoiqu'il fût présenté successivement au roi, à la reine, au dauphin. « Il est manifeste, dit M. de Loménie, qu'il manquait de ce qu'on appelle en style familier *entregent.* » C'est dire qu'il manquait de tout ce qu'il fallait pour réussir; car, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours inclusivement, l'*entregent* est l'essentiel pour arriver aux pouvoirs civils et militaires; les capacités ne viennent qu'ensuite, quand on s'en occupe; c'est pourquoi nous sommes si bien administrés, gouvernés et défendus.

En attendant son régiment, notre homme vivait très modestement à Paris, employant à l'étude la meilleure partie de son temps. Ce genre de vie exerça une certaine influence sur sa destinée à venir. La connaissance qu'il y fit dans le même temps d'un marquis de Saint-Georges fut encore plus décisive.

II

« Je sais, disait Turgot à Mme de Graffigny, que les mariages d'in-

clination même ne réussissent pas toujours. Ainsi de ce qu'en choisissant on se trompe, on conclut qu'il ne faut pas choisir : la conséquence est plaisante ! »

Plaisante, en effet. Turgot en a tiré une autre; il s'est dit, je pense : *dans le doute, abstiens-toi*, et il ne s'est point marié. On pourrait encore tirer une autre conséquence : c'est que l'inclination ne suffit pas pour faire réussir un mariage, mais qu'elle n'en est pas moins une condition fondamentale et que, pour y joindre les autres conditions, on ne saurait laisser aux jeunes gens trop de liberté pour se choisir et se connaître. Mais l'avarice s'y oppose ; on préfère la richesse au bonheur, et bien souvent, on perd l'un et l'autre.

Si jamais quelqu'un s'est marié sans inclination, c'est bien le jeune marquis de Mirabeau. Son père, en mourant (1737), lui avait laissé, en terres et en capitaux, une fortune qui s'élevait à 27,500 livres de rente, sur lesquelles il devait payer pour la pension de sa mère, celles de ses deux frères et pour quelques autres charges annuelles, 11,500 livres ; il lui restait ainsi 16,000 livres de rente. Il pouvait donc, ou faire un mariage d'inclination s'il eût voulu prendre son temps pour choisir une femme possédant toutes les qualités désirables, ou rester célibataire. Au lieu de cela il prend, malgré l'avis de ses amis et de son notaire, la première femme que lui indique le marquis de Saint-Georges : Mlle de Vassan, fille unique d'un gentilhomme du Limousin qui possédait une assez belle fortune, mais qui était encore jeune ainsi que sa femme, de sorte que cette fortune se réduisait à des espérances, et qu'en attendant leur réalisation, Mirabeau se chargeait du fardeau d'une femme qu'il ne connaissait pas plus que ses parents, qu'il n'avait même jamais vue.

Ce fut là la source de tous les malheurs de sa vie. « Si tu t'étais cassé la jambe, lui écrit plus tard le bailli, la veille du jour qu'un chien de violon et l'envie de danser te firent connaître M. le marquis de Saint-Georges, tu aurais été bien heureux, car ce fut lui qui te maria, te dégoûta du service et t'engoua de Paris, où un homme de qualité qui ne va pas à la cour et ne tient pas au service est toujours déplacé. »

Le marquis ne tarda pas à reconnaître sa faute. Le contrat de mariage signé le 11 avril 1743, il part en Limousin pour voir sa future femme et sa belle-mère. « A peine fus-je arrivé dans ce pays, dit-il, que j'eus lieu de m'apercevoir que la visière de l'esprit de ma belle-mère n'était pas bien droite. » Le mariage n'en fut pas moins consommé le 21 avril 1743.

Comment le marquis fût-il conduit à contracter un mariage qui

lui sera si funeste? Pour le comprendre il faut connaître le fond de son caractère, qu'on peut réduire à deux idées dominantes : 1° amour de la famille poussé jusqu'à la *postéromanie*, comme disait le bailli; 2° amour de l'humanité, subordonné au premier.

« Il est tout simple, écrit-il à son frère, que mes affaires t'intéressent, puisque, ainsi que toi, je ne travaille que *pour la case*. Cette idée, si enracinée dans les âmes nobles en qualité de préjugé, serait difficile à analyser géométriquement aux yeux de la raison, puisqu'il semble que ce soit pour les murs qu'on travaille, attendu qu'on connaît à peine ses enfants et moins encore ses petits-fils. C'est cependant une des plus utiles folies de l'humanité, supposé que c'en soit une, et des plus conservatrices pour l'état de la société. Je sens d'ailleurs que la reconnaissance et le regret que j'ai pour mes pères, pour ceux surtout qui ont utilement et honorablement travaillé, est un prix satisfaisant pour moi si je l'obtiens de mes descendants. »

Certainement l'esprit de famille est une utile folie, mais il n'est pas sans présenter de graves inconvénients lorsqu'il est poussé à l'excès; le marquis en sera un triste exemple, et il n'obtiendra point de ses descendants la reconnaissance et le regret qu'il éprouvait pour ses pères. Ce n'est point l'intérêt ni la satisfaction personnelle qui guidèrent le marquis de Mirabeau dans le choix de sa femme, c'est la *postéromanie* qui l'aveugla. A ses yeux, si l'opération n'était pas avantageuse pour lui, elle l'était pour sa maison. Il s'efforçait, du moins, de se le persuader et de le persuader aux autres.

Ne pouvant obtenir un régiment, le marquis songea à entrer dans la carrière diplomatique, et mit en mouvement ses amis dans ce but. Le bailli, de son côté, qui avait de hautes relations, recommandait son frère, mais chacun lui disait : « On assure que votre frère a épousé *une des plus ridicules créatures qu'il y ait au monde !* Vous comprenez qu'il est impossible d'employer un homme qui a une pareille femme, à moins qu'il ne la laisse en France quand il est en pays étranger ».

Il paraît, en effet, que c'était une créature passablement ridicule, car malgré les efforts que faisait son mari pour cacher ses défauts, personne, parmi ses parents et ses amis, ne s'y trompa. Tant que le ménage parut s'accorder, chacun s'abstint, bien entendu, de lui exprimer son sentiment; mais lorsque la division éclata, ce fut un concert unanime contre madame Xantippe, c'est ainsi que l'appelaient les amis de la maison. Le grave et sage bailli, le plus doux des hommes, n'y fait même pas exception. Dès 1759, il écrit à son frère : « Je t'en conjure, nulle sorte de confi-

dence avec ta femme ; je ne lui soupçonne pas de méchanceté, mais son babil éternel, son imprudence et ses envies de me louer dont je l'ai priée mille fois de se dispenser, me font plus de peur que la méchanceté des autres... »

« Ton attachement à cette digne moitié, lui écrit-il en 1783, le faisait vouloir la cacher derrière ton pouce et la soutenir envers et contre tous... A qui as-tu cru avoir caché les défauts et les vices de ta femme ? Tu ne me les a pas cachés huit jours, au moins en partie, ma mère de même. Toi seul tu te les cachais, et parce que tu la soutenais, dis-tu, pour qu'on ne la foulât pas aux pieds, tu croyais nous avoir convaincus... D'ailleurs on ne dit jamais tout à un mari sur le compte de sa femme ; mais je te jure que toi seul te cachais les défauts de la tienne, tu ne les cachais à personne. »

Ainsi, le même homme qui, après sa rupture avec sa femme, a conquis, grâce à elle et à son fils, un instant coalisés contre lui, la renommée du plus féroce des époux, a passé pendant toute la durée de sa vie conjugale, aux yeux de sa mère, de son frère, de ses commensaux et de ses amis les plus intimes, pour un mari plein de faiblesse et qui ne sait ni contenir ni diriger sa femme, et c'est à ce tyran domestique que le bailli adresse ces mots, en 1776 : « Tu as été trois millions de fois trop bon mari. »

Une lettre adressée par le marquis à l'une de ses filles, en 1776, pour l'exhorter à ne pas imiter sa mère, nous fait un portrait de celle-ci qui ne peut manquer d'être fidèle, tant parce que la personne à qui il est adressé ne pouvait être trompée, que parce qu'il concorde avec ce qu'en ont dit les parents, les amis, les enfants mêmes. « Elle avait, dit-il, la plus pestilentielle et impudente éducation..; nulle trace de pudeur, le plus beau joyau des femmes. Hommes et femmes, ouvriers, marchands, oisifs, valets, tout entrait dans sa chambre, qu'elle fût au lit ou non. A table, souvent nul appétit ou gourmandise ; jamais de sa vie n'y débutant, dans l'un et l'autre cas, que les bras croisés ou derrière le dos et la physionomie absente ; jamais ne s'occupant des convives, de servir, d'offrir, de penser enfin qu'une femme chez soi est en sentinelle et non en quartier de repos ou de maraude... Du reste, facile à l'emprunt et oubliant les avances qu'on lui avait faites... A peine eût-elle tâté du jeu qu'elle aurait joué les pieds dans l'eau... »

Voilà la femme que le marquis s'était mise sur les bras dans l'intérêt de sa maison, de ses descendants.

La première conséquence de ce mariage fut qu'il ne put obtenir de poste diplomatique ; cet échec fut le coup décisif qui détermina

son avenir; il se livra dès lors à ses deux idées favorites : l'agrandissement de la *case* et l'utilité publique, à laquelle il consacra *ses loisirs*, comme il le dit dans son avertissement de l'*Ami des hommes*.

Pendant que Madame Xantippe vivait chez elle comme en quartier de repos ou de maraude, jouant les pieds dans l'eau au besoin, empruntant pour jouer et pour satisfaire ses autres passions, au point qu'avant même d'obtenir la libre jouissance de ses biens, et quoiqu'elle ne manquât de rien chez son mari, auquel elle n'avait apporté qu'une rente de 4,000 livres, elle s'était endettée personnellement pour une somme que son procureur lui-même évalue à 400,000 livres; pendant ce temps, M. de Mirabeau faisait tous ses efforts pour entretenir sa maison, élever sa famille, améliorer ses biens. « Si l'on me considère, dit-il, prenant une femme sans aucun bien actuel, pas même de trousseau, promis et non donné, nourrissant 25 personnes (pour son service et celui de sa femme), payant 42,500 livres de charges ou de faux frais, soutenant des procès, élevant une famille nombreuse, on trouvera ma besogne, au fond, plus que surnaturelle. Ajoutons les chicanes pécuniaires que m'ont faites mes pauvres mal éduqués (parents adoptifs, que j'ai toutes soldées, comme Arlequin, pour éviter de contaminer, par le bruit d'un procès de famille, un nom sans tache. »

Quant aux entreprises agricoles du marquis, aux *améliorissements* de ses terres, les résultats ne furent pas toujours heureux, cela se comprend; il n'avait pas reçu une instruction appropriée, et il le reconnaît naïvement. « J'ai, dit-il, gâté bien des choses par vivacité et précipitation, et ne me suis mêlé d'aucune avec entendement, n'ayant ni talent, ni habitude de tout ce que j'ai été obligé de faire comme bâtiment, agriculture; il est vrai qu'on fait un grand tort à un chef de maison et, en sa personne, à toute sa famille, en l'élevant uniquement pour le métier de la guerre. Il apprend à dédaigner ses vrais devoirs, et quand il y revient, l'âge de se rompre aux choses est passé. J'ai su me priver, mais je n'ai su rien faire avec économie. Il n'est qu'un point qui ne m'a jamais manqué, c'est la bonne volonté et intention. »

Malgré les *écoles* qu'il a été obligé de faire, ses tentatives n'ont pas toujours été sans succès, et c'est bien à tort qu'on le considère comme un utopiste dans ses propres affaires et dans les affaires publiques, puisque M. de Loménie lui-même, qui nous le représente comme tel, est forcé de convenir que les baux de presque toutes ses terres ont subi une augmentation qui dépasse leur accroissement ordinaire.

Le marquis de Mirabeau ne fut pas beaucoup plus longtemps à

apprécier les qualités de sa femme que celles de sa belle-mère. S'il s'efforce de cacher ses défauts à tout le monde, de les excuser, de soutenir sa femme envers et contre tous, ce n'est pas par aveuglement, c'est uniquement, comme on vient de le voir, parce qu'il ne voulait pas *contaminer un nom sans tache*. D'ailleurs la marquise se contentait de vivre chez son mari de la manière que nous avons vue : satisfaite de ne pas être contrariée elle-même dans ses goûts et passions, elle ne contrariait pas son mari, lui laissait toute liberté dans la direction de la maison : c'est quelque chose; et considérant que dans tout ménage il y a des désagréments d'une sorte ou d'une autre, le marquis prenait son mal en patience, et ne parlait des défauts de sa femme que comme d'un malheur inhérent à l'état conjugal. Les petits désagréments domestiques, écrit-il à son frère en 1756, sont partout. Et pour l'engager à venir habiter chez lui il ajoute : Tels me tourmentent quelquefois qui te respectent, toi.

Cependant le chagrin qu'il éprouve et qu'il voudrait cacher à tous les yeux perce souvent dans ses lettres. Madame de Rochefort, qui ne voulut jamais recevoir sa femme, ne s'y trompa point. Il lui écrit que pour entretenir son appétit il a toujours de la contradiction à table, et que ses commensaux appellent sa femme Madame Xantippe. Madame de Rochefort répond au nouveau Socrate : « Je prétends, moi, que vous avez un caractère, et j'en tire ma preuve de ce que vous me dites pour me prouver que vous n'en avez point. Vous ne sentiriez pas la contrainte et les contrariétés si vous étiez facile. Vous vous y soumettez parce que vous êtes bon, et votre soumission vous fait croire que vous êtes souple, tandis qu'elle m'apprend seulement que vous n'êtes pas heureux ».

Une autre preuve qu'il eût vite jugé sa femme et prévu les désastres de famille qui devaient résulter de son mariage, se tire du compte rendu d'affaires qu'il rédigea pour sa postérité, dans le but de justifier la manière dont il administrait ses biens. Dans ce compte rendu, commencé trois ans après son mariage, il parle de sa femme sur le ton de l'apologie plutôt que de la critique, comme tout homme doit le faire pour la mère de ses enfants, mais il en parle très froidement, lui, si porté à exagérer les qualités de son père et de sa mère. Il était donc, dès lors, fixé sur ce qu'il pouvait en espérer.

M. de Vassan meurt en 1756 et le marquis de Mirabeau recueille son héritage ; mais ce n'était que la plus petite part, la belle-mère étant beaucoup plus riche que le beau-père ; tout le changement qui paraît en être résulté dans sa situation, c'est que les exigences de la marquise furent plus grandes, en même temps que ses dé-

fauts prenaient le développement que prennent toutes les passions quand elles ont la bride sur le cou. Ce qui le prouve, c'est que, dès l'année 1758, la patience du marquis est à bout ; et, pour éviter tout scandale, il offre à sa femme une séparation à l'amiable. « Si votre maison vous déplaît si fort, dit-il, je ne puis en sortir tant que ma mère existera ; sans cela, vous seriez la maîtresse de la dénaturer en entier et de la mener à votre fantaisie ; j'y payerais pension ou vivrais en garçon ailleurs ; mais, tant que ma mère vivra, il faut que je la soutienne et que je l'assiste. Vous devriez penser de même pour la vôtre ; et ne pouvant vous souffrir ici, je vous laisserais la maîtresse de vivre chez elle ou chez vous ; je vous rendrais votre bien ; vous concourriez de quelque chose à l'entretien et à l'éducation de nos enfants, et cela se ferait par arrangement et sans éclat... Sinon, tâchez de demeurer tranquille dans votre maison, d'étudier un peu mes goûts et j'étudierai les vôtres, car, à la longue, le métier de tout forcer ne vaut rien. »

La marquise refuse cet arrangement et reste encore dans le domicile conjugal pendant quatre ans, jusqu'à 1762.

Avant de retracer les événements de cette dernière phase de sa vie conjugale, considérons notre héros à son deuxième point de vue : ses œuvres en vue de l'utilité publique.

III

Tout en s'occupant, avec plus ou moins de bonheur, des intérêts de la *case*, le marquis de Mirabeau ne négligeait pas ceux de la société. Dès l'année 1747, il se prétendait en possession de douze principes à l'aide desquels il corrigerait tous les abus de la société et ferait renaître l'âge de Saturne.

Le premier de ses écrits, intitulé *Testament politique*, est mixte ; il traite au moins autant de l'intérêt privé que de l'intérêt public.

« Quatre générations qui se suivraient en se conduisant d'après des principes choisis d'audace et de prudence, en augmentant à proportion et en étendant leurs vues et leurs moyens, iraient bien plus loin qu'elles n'eussent osé s'en flatter en commençant... Les sujets prennent l'ombre pour le corps, convoitent les charges et les accumulent seulement dans la vue d'accumuler la finance qui y est attachée, et ne se soucient nullement du réel, je veux dire de l'autorité et du pouvoir. Mais laissons faire les autres comme ils l'entendent et parlons pour nous. » — Considérant ensuite comme possible le démembrement de la monarchie française, il ajoute : « C'est une perspective qu'il ne faut ni craindre ni espérer, mais qu'il faut prévoir, pour s'appliquer sans cesse à fonder un établis-

sement de domination indépendant de l'ensemble que fait aujourd'hui le corps de l'Etat. »

En conséquence de ces principes, le marquis trace pour lui et pour sa posterité un plan de conduite qui peut se résumer ainsi : Se servir de ce qu'on possède de pouvoir et d'autorité réels pour en conquérir davantage. C'est pour se conformer à ce plan que, ne pouvant obtenir autorité et pouvoir dans l'Etat, ne voulant pas prendre l'ombre pour le corps, et considérant que de toutes les autorités, celle que donne la propriété territoriale est la plus solide, c'est pour cela, dis-je, que le marquis avait pris une femme qui devait, un jour, se trouver en possession de beaucoup de biens fonds ; c'est pour cela qu'il acheta des terres plus qu'il n'était raisonnable de le faire et au-dessus de leur valeur, et qu'il se mit en devoir d'y faire ce qu'on appelait alors des *améliorissements*.

Quant au point de vue politique de ce *Testament*, on y voit clairement établi le principe de décentralisation qui fera le fond de tous les écrits ultérieurs de Mirabeau.

Le mémoire sur l'*Utilité des Etats Provinciaux* fut publié en 1750. Pour bien se rendre compte du but et de l'importance de cet ouvrage, il faut se rappeler que les provinces de France se divisaient alors, pour le mode d'imposition et de perception de la taille en *pays d'états et pays d'élection*. Dans les pays d'états, la taille était répartie et perçue par des répartiteurs et des collecteurs élus par les contribuables ; une commission de contrôle, également élue, recevait les réclamations qui se produisaient.

Dans les pays d'élection, il en avait bien été de même à l'origine, comme le nom l'indique ; mais, peu à peu, l'autorité centrale transforma les fonctions des élus en *offices ;* les répartiteurs de la taille et tous leurs subordonnés, jusqu'aux porteurs de contraintes inclusivement, furent nommés par le roi. Ces officiers royaux répartissaient l'impôt à peu près comme bon leur semblait ; imposant légèrement ceux qui par présents ou autrement étaient dans leurs bonnes grâces et chargeant d'autant plus les autres.

Ce dernier système s'était déjà étendu aux trois quarts de la France et menaçait d'envahir le reste, sans que personne osât s'y opposer. Montesquieu, qui avait publié son *Esprit des lois* en 1748, garde sur ce point une prudente réserve. C'est alors que Mirabeau prend la plume.

« J'entendais chaque jour, dit-il, proscrire l'administration des pays d'états comme contraire à l'autorité, à la justice dans la répartition des charges, au bien même des finances. L'ignorance absolue où l'on était de nos lois municipales et de nos usages m'était connue ; je crus qu'un ouvrage propre à détruire ces préventions

ne ferait qu'ouvrir la carrière à d'autres plus étendus et mieux nourris de faits et de détails dont je me sentais incapable. »

L'auteur soutient que l'administration par les états est beaucoup moins oppressive pour le peuple que celle des pays d'élection, où tout est soumis à l'arbitraire de l'intendant et de ses subdélégués ; que contrairement à l'opinion de ses adversaires, les pays d'états sont plus capables que les pays d'élection de venir en aide au roi en cas de besoin pressant. Ce fut, dit-il, une chose à comparer que l'embarras des intendants des généralités d'élection avec la confiance des pays d'états, lorsqu'en 1745, la longueur de la guerre obligea le gouvernement de demander aux intendants combien de taxes nouvelles pourraient supporter leurs généralités.

« Quel inestimable avantage, dit-il enfin, pour le citoyen tranquille, pour le colon uniquement occupé des détails de son labourage, de n'avoir pas à veiller chaque année par des voyages et des présents, à ce que sa cote d'imposition ne soit point haussée, de ne pas craindre d'être collecteur, ce qui l'établit tout à coup le tyran indispensable de tous ses voisins et le détourne de sa profession pour lui faire passer son année à conduire des soldats ou porteurs de contraintes de maison en maison, pour enlever ici les meubles, là les ustensiles de ménage, guetter plus loin le linge ou les habits d'un misérable qui sèchent sur un buisson ; menacé sans cesse de la prison par le receveur des tailles, et terminant enfin son année d'exercice par remplir de ses propres deniers les vides que font les insolvables ! »

Cet ouvrage que M. Léonce de Lavergne considère comme le plus substantiel des écrits du marquis de Mirabeau, publié sous le voile de l'anonymat, fit une certaine sensation, et fut attribué à Montesquieu par d'Argenson ; mais les états provinciaux ne furent point rétablis. Le véritable grief de la cour contre cette institution, c'est que les états faisaient trop de dépenses dans l'intérêt particulier de la province, aux dépens, disait-on, du trésor royal. Ce n'est pas précisément le trésor royal qui était lésé, nous venons de le voir, c'était la part des parasites qui était réduite.

La grande œuvre du marquis de Mirabeau fut *l'Ami des hommes*, ou *Traité de la population*, imprimé pour la première fois, sans nom d'auteur, à Avignon en 1756.

Cet ouvrage est d'autant plus remarquable que c'est le premier qui embrasse la question sociale dans toute son étendue ou peu s'en faut : agriculture, industrie, commerce, monnaie, justice, police, mœurs, luxe, beaux-arts, marine, colonies, guerre, etc. ; tout y est traité avec assez de désordre, il est vrai, mais désordre qui ne nuit peut-être pas autant qu'on pourrait le croire à la clarté même.

On peut donc dire que le marquis de Mirabeau est le véritable père de l'économie politique, car jusqu'à lui il avait été publié beaucoup de mémoires sur divers sujets, mais rien de complet. Quesnay, qui passe pour le doyen des économistes, était absolument inconnu comme économiste, lorsque Mirabeau, qui avait déjà obtenu une certaine notoriété en 1750 par la publication de son *Utilité des Etats provinciaux*, obtint un succès complet en publiant *l'Ami des hommes*. Bien plus, le médecin de Mme de Pompadour n'obtint même de vogue que grâce à Mirabeau. Sans *l'Ami des hommes* [1], il aurait passé le reste de sa vie, comme il en avait déjà passé la plus grande partie, dans son entre-sol de Versailles, à tenter la conversion des courtisans à son système, sans y réussir ; il n'aurait même jamais osé se présenter devant le public.

Avant de parler de ce remarquable ouvrage, il est juste de dire quelques mots d'un personnage que nous connaissons déjà, qui a collaboré à *l'Ami des hommes*, et qui y a apporté peut-être autant d'idées que le marquis de Mirabeau, c'est son frère le bailli.

Rien n'est plus touchant que l'inaltérable amitié de ces deux frères dont la vie et le caractère furent si différents. Il faut faire un effort sur soi-même pour ne pas se laisser aller au plaisir de faire un portrait complet du bailli, que M. de Loménie qualifie « le plus beau produit moral qui soit sorti de cette race impétueuse et souvent effrenée. »

Voici comment le marquis nous apprend l'origine de son attachement pour son frère. En 1756, à l'âge de 41 ans, il lui écrit : « Je te jure, comme au moment de ma mort, que depuis certain jour, qui n'est pas trop proche, car alors j'étais plus fort que toi, jour où je te battis bien, non sans égratignure ripostée, depuis ce jour et tous autres, je n'ai, de ma vie, rien eu envers toi dont je t'aie célé la moindre parcelle... Je t'ai souvent dit qu'étant venu après moi et avant mes enfants, tu devais me survivre et les précéder dans mon cœur. »

« Si je n'avais pas été ton frère, dit le cadet, et que je t'eusse connu par hasard, j'aurais été ton ami. J'ai plus de confiance en toi qu'en moi-même, ce qui ne veut pas dire que je suis toujours de ton avis. »

Lorsque le bailli n'est pas de l'avis du marquis, à propos de la femme et des enfants de celui-ci, en 1783, il lui écrit : « Cher frère, tu me connais, quand je t'afflige, c'est ma plume, c'est ma tête échauffée, mais jamais mon cœur : table toujours sur cela. »

Le jeune comte de Mirabeau, coalisé avec sa mère contre son

---

[1] On sait que cette épithète s'applique à l'auteur comme à l'ouvrage.

père, et cherchant à attirer le bailli dans son parti, laisse échapper ces paroles : Cet honnête homme n'a de défaut que son invincible faiblesse pour son frère.

De même que le marquis ne put obtenir un régiment, le bailli ne put parvenir au ministère de la marine, à la tête duquel il fut question un moment de le placer. Lui aussi manquait d'*entregent*. On peut en juger par ces lignes qu'il écrivait en 1754 :

« Nos officiers de marine sont braves et assez navigateurs, quant à la portion de cet art qui leur compète ; mais aucun ne connaît ni les intérêts de l'Etat sur lesquels la marine peut influer, ni le commerce, ni les colonies, ni les établissements des autres nations. Bornés au plat détail de leur métier et *presque aussi ignorants que la cour*, ils sont incapables de rien imaginer de grand. » Pas plus poli pour la cour que pour les officiers de marine.

Ces deux frères amis, presque toujours séparés par les distances, ce qui a peut-être contribué à entretenir leur amitié, n'ont jamais cessé de s'écrire.

« Sur 4,000 lettres échangées entre eux, dit M. de Loménie, il n'y en a peut-être pas dix dans lesquelles, à travers les préoccupations personnelles parfois les plus impérieuses et les plus absorbantes, on ne rencontre de grands débats sur toutes les questions générales qui méritent d'intéresser deux esprits élevés. A tout moment, les deux correspondants font trêve à leurs affaires particulières pour discuter sur la religion, sur la politique, sur l'administration, sur les finances, sur l'histoire, sur le bien et le mal, sur le progrès, sur la liberté, sur l'aristocratie, sur la démocratie, sur l'état de la Société, sur les dangers qui la menacent, sur les réformes qui pourraient la sauver, sur la question de savoir si elle peut être sauvée et sur l'avenir qui l'attend. Chacune de ces dissertations, souvent chaleureuses et éloquentes, remplit quelquefois dix ou douze pages in-folio. Il nous paraît douteux qu'on rencontre, de nos jours, deux hommes disposés à dépenser uniquement l'un pour l'autre tant de verve et tant d'encre. Dès qu'ils seraient capables de disserter si amplement sur toutes choses, ils réserveraient leur prose pour le public et ils s'écriraient au plus quatre pages sur de petit papier. »

On n'attend même pas que l'on soit capable de disserter sur toutes choses ; dès que l'on sait un peu d'orthographe, on s'empresse de réserver sa prose pour le public, afin d'obtenir des droits d'auteur, des chaires, des fauteuils, des palmes, des croix, que sais-je ?

Il n'est pas douteux que le marquis n'ait tiré grand profit de sa correspondance avec son frère pour écrire *l'Ami des hommes ;* il est donc juste de reconnaître celui-ci comme collaborateur, dans

toutes les parties de l'ouvrage, et particulièrement dans ce qui concerne le commerce, la marine, les colonies et autres questions sur lesquelles il a d'ailleurs laissé des mémoires inédits.

Le principe fondamental de *l'Ami des hommes*, c'est que la population est la source de la richesse. Le premier des biens, dit-il, c'est d'avoir des hommes, et le second de la terre. L'agriculture est donc le premier des arts et tous les autres lui sont subordonnés. Partant de là, l'auteur passe en revue les causes qui font languir l'agriculture; il recherche les moyens de l'encourager ; c'est à ce but que se rapporte tout l'ouvrage ; et le résumé de ces moyens consiste à aimer et honorer l'agriculture, à repousser du centre vers les extrémités ce qui tend à se fixer vers le centre : *Aimez les grands, appuyez les médiocres, honorez les petits*, tel est son éternel refrain.

Cet ouvrage eut beaucoup de succès et un grand nombre d'éditions. Lorsque Quesnay en eut pris connaissance, il écrivit en marge du livre : L'enfant a teté de mauvais lait, la force de son tempérament le redresse souvent dans les résultats, mais il n'entend rien aux principes. » Il écrivit à Mirabeau pour entrer en relations avec lui.

Dans une première entrevue, le docteur déclara au marquis qu'en partant du principe que la population est la source des richesses, il avait mis la charrue avant les bœufs, et que les écrivains dont il s'était inspiré, notamment Cantillon, qui avait publié récemment un *Essai sur le commerce*, étaient des sots.

C'était dire à Mirabeau qu'il l'était aussi. Le marquis en conclut d'abord que son contradicteur était fou, mais il se contint, dit-il, par politesse, rompit la conversation et se retira. Cependant il revint le soir même, et « ce fut alors qu'on fendit le crâne de Goliath ».

IV

Mirabeau fut-il réellement convaincu par Quesnay ? Je ne le crois pas pour les raisons suivantes : 1° il ne tire pas du renversement de son principe les conséquences que Malthus en a tirées plus tard, il était pourtant de force à les tirer, au moins en grande partie; 2° il ne revient plus sur cette question capitale de la population et rien n'indique dans ses écrits ultérieurs qu'il ait changé d'opinion sur ce point; 3° il paraît même que, loin de fixer les idées du marquis, de l'éclairer, le docteur n'a fait que le jeter dans le doute, puisqu'il avoue plus tard dans une lettre à J.-J. Rousseau que *son esprit nage dans un océan d'incertitudes*. Si ce n'est pas Quesnay qui l'a plongé dans cet océan, il est du moins certain qu'il ne l'en a pas tiré.

« Les principes de ma science, — écrit-il encore à l'auteur du

Contrat social, qu'il tente de convertir au physiocratisme, — ne sont point à moi; j'avais plus de quarante ans quand je les ai adoptés; il me fallut pour cela faire sauter à mon amour-propre la barrière du désaveu de l'ouvrage auquel je dois ma célébrité et mon nom public, courber le front dans la main crochue de l'homme le plus antipathique à ma chère et natale exubérance, le plus aigre aux disputes, le plus implacable à la résistance, le plus armé de sarcasmes et de dédain. »

N'y a-t-il pas lieu de croire qu'après la première entrevue, le marquis, considérant un peu légèrement : que l'appui du docteur pouvait lui être utile pour propager les doctrines économiques et répandre dans le public le goût de ce genre d'études[1]; que le principe importait peu, puisque la plupart des résultats étaient les mêmes, il ait cédé, non pas par persuasion, mais dans l'espérance que son union avec le docteur profiterait au bien public?

Le marquis aurait ainsi sacrifié son opinion personnelle, sa popularité acquise pour le bien de la cause économique et dans le but de l'intérêt public, de même qu'il sacrifia son intérêt particulier pour celui de sa famille dans son mariage et dans ses entreprises. Nous verrons tout à l'heure s'il réussit mieux cette fois.

Observons, en passant, que, dans la volumineuse correspondance du marquis avec le bailli, on ne trouve aucune discussion sur ce principe de la population, ni avant, ni après l'époque où le marquis se lia avec Quesnay. Le silence du bailli sur cette question semble prouver qu'il n'avait pas d'opinion arrêtée sur ce point, qu'il n'était pour rien dans l'établissement du principe fondamental de *l'Ami des hommes*, qu'il n'a fourni à l'élaboration de ce livre que des faits, des observations, des idées accessoires, et que c'est le marquis seul qui lui a donné le fond et la forme. C'est une raison de plus pour attribuer à celui-ci la paternité de l'économie politique.

Que Mirabeau ait été convaincu par Quesnay ou qu'il ait cédé par complaisance, ce qu'il y a de certain c'est que la *physiocratie* date de l'époque de leur union. Quesnay eut, dès lors, un apôtre réunissant toutes les qualités nécessaires pour lui conquérir de

---

[1] « Tout le fruit qui peut revenir des ouvrages sur toutes les parties relatives à la prospérité d'un Etat, c'est d'accoutumer les hommes à s'occuper de la prospérité publique et d'éveiller par quelques rayons de vérité les idées naturelles qu'ont bien des génies privilégiés sur ces matières sérieuses et utiles. Ces idées, faute d'être excitées, demeureraient souvent ensevelies pour jamais, étouffées par le torrent des idées courantes qui se portent ailleurs. Un rayon de lumière qui pénètre dans ces âmes fécondes y produit un nouveau genre de vues dont la progression s'étend bientôt à l'infini, au grand avantage de la société. » (*l'Ami des hommes*, t. III, p. 451. Edition d'Avignon, 1756.)

nouveaux disciples : titre, influence, intelligence, activité, audace, popularité, dévouement, rien ne manquait à Mirabeau pour remplir sa mission.

Jusqu'alors le médecin de Mme de Pompadour n'avait pas pu recruter un seul disciple. Ses fonctions lui donnaient un grand crédit auprès de la favorite; les solliciteurs, gens de lettres, petits auteurs, cherchaient à gagner les bonnes grâces du docteur afin d'obtenir, par lui, celles de sa cliente ; il les endoctrinait sur le *produit net;* ils subissaient patiemment ses homélies, mais n'en faisaient aucun cas.

« Quesnay formait une école, dit Marmontel; il voulait se donner la peine de m'expliquer sa nouvelle doctrine pour se faire de moi un disciple et un prosélyte. Moi, qui songeais à me faire de lui un médiateur auprès de Mme de Pompadour, j'appliquais tout mon entendement à concevoir ces vérités, qu'il me donnait pour évidentes, et je n'y voyais que du vague et de l'obscurité. Mais je lui laissais l'espérance de m'éclairer enfin et de m'inculquer sa doctrine. »

Il fallait être passablement naïf pour chercher des partisans des réformes, bonnes ou mauvaises, parmi ceux qui profitaient des abus; Quesnay aurait bien prêché pendant toute l'éternité de pareilles ouailles avant de se faire un prosélyte. Lorsqu'il eut enfin recruté Mirabeau, il put le mettre en avant et continuer de s'abstenir de tout rôle actif. C'est ce qu'il fit. Le principal fruit de cette collaboration fut la *Théorie de l'impôt*, publiée en 1760. Quelques jours avant de publier son livre, le marquis écrivait à son frère : « Renversons les fermes d'abord, et nous aurons assez fait pour la régénération. »

Mais le bailli ne se trompait pas sur le compte de Quesnay : « Tu me parles de ton docteur, écrit-il à son frère ; il prêche fort à son aise, et il ne me paraît pas ressembler trop mal à feu Sénèque, qui, avec des richesses immenses, prêchait le mépris des richesses. Celui-ci vêtu, logé, nourri, exalté, existant enfin par le plus grand de tous les abus, crie contre les abus, mais plus quand il est vis-à-vis de toi que quand il est vis-à-vis de plusieurs autres ; il t'excite à ce genre de travail et te fournit des matériaux ; en cela seulement il fait très bien, mais quant à la persévérance si, proportion gardée, tu es jamais aussi bien que lui, je t'y exhorterai ainsi qu'à la patience. »

Mais le marquis, aveuglé par son zèle pour l'humanité, ébloui peut-être par l'opiniâtreté de son *tenace docteur*, ne se décide pas moins à publier son livre.

« Seigneur, vous avez vingt millions d'hommes et de sujets, plus ou moins. Ces hommes ont tous quelque argent; ils sont tous à

peu près capables du genre de services que vous demandez, et toutefois vous ne pouvez plus avoir de services sans argent, ni d'argent pour payer les services. Cela signifie, en langue naturelle, que votre peuple se retire de vous sans le savoir, attendu que les volontés sont encore ralliées à votre personne, en la supposant isolée des agents de votre autorité; et d'autre part, sans oser le dire, vu que nous sommes en un siècle mol et craintif : votre puissance n'est autre chose que la réunion des volontés d'une multitude forte et active à la vôtre, d'où suit que la disjonction des volontés est ce qui coupe le nerf à votre puissance. Voilà le mal. Voici d'où il provient. »

C'est ainsi qu'un marquis du XVIIIe siècle apostrophe le roi Louis XV, car c'est au roi que s'adresse cet exorde de la *Théorie de l'impôt*. Et cela en 1760, c'est-à-dire au plus fort de la guerre de Sept Ans, au milieu du mécontentement général, alors que les ressources étaient épuisées, que l'armée et la marine étaient démoralisées et en grande partie détruites par de nombreuses défaites, que les fermiers et les pensionnaires du gouvernement étaient seuls dans l'abondance; c'est à ce moment que *l'Ami des hommes* conseille, il faudrait peut-être dire signifie au roi de réformer les impôts.

« L'impôt, dit l'auteur, est un tribut présenté par les sujets au souverain, et non pas une dépouille arrachée par le souverain aux sujets. Le souverain n'a pas le droit d'imposer les sujets sans leur concours et leur consentement. L'impôt le plus naturel, le plus juste et le plus avantageux — il fallait plutôt dire : le moins nuisible, — serait celui qui porterait exclusivement sur le *produit net du sol*, c'est-à-dire sur le revenu foncier, tous frais de culture déduits. L'assiette et le recouvrement de l'impôt doivent être confiés aux états provinciaux, rétablis partout tels qu'ils existent encore dans les pays d'états. Le commerce intérieur et extérieur devrait être déclaré libre et affranchi de toutes taxes. Tout le système de fermage, adopté pour la perception de la moitié des impôts, doit être aboli ».

Voilà ce que demandaient les nobles, qu'il ne faut pas confondre avec les courtisans, pendant que les abbés, les légistes, les philosophes, les gens de lettres, la plupart sortis des rangs du peuple, encombraient les antichambres de Versailles pour solliciter des emplois inutiles, des pensions, etc.

L'ouvrage eut un grand succès. — « C'est un orage, écrit Mme d'Épinay à Voltaire; tout y est confondu, obscur, et puis des traits de lumière qui éblouissent, qui renversent. »

C'est bien là, en effet, la *Théorie de l'impôt*. — Les idées de Mirabeau n'ont pas changé; il n'a pas gagné grand'chose sous ce

rapport à la fréquentation de Quesnay; mais, sous le rapport du style, il a perdu.

Le style des premiers ouvrages du marquis était négligé, souvent un peu obscur, malgré sa prolixité; on y trouve même des traces de cette boursoufflure qui devint à la mode un peu plus tard; ces défauts de style se comprennent aisément de la part d'un homme qui avait une vie si occupée, et malgré les recommandations réitérées du bailli à son frère de soigner son style, on ne peut reprocher à celui-ci sa négligence, qui était, d'ailleurs, compensée par de grandes qualités : vivacité, variété, qui faisaient de lui le seul écrivain économiste supportable de cette époque.

Grimm, qui détestait les physiocrates, à cause de *l'ennui qui découlait de leur plume*, disait de Mirabeau : « Il est moins creux et moins plat que ses confrères; son style est barbare, raboteux; mais il rappelle quelquefois cette naïveté gauloise qui plaît encore. » Galiani, qui était l'adversaire déclaré des disciples de Quesnay, rendait la même justice à Mirabeau. Et il est de fait que, dans *l'Ami des hommes*, la variété des sujets traités dans un même chapitre, les comparaisons familières, les images, toujours justes, souvent grandioses, et surtout l'amour du bien public qui anime tout l'ouvrage, en font un objet de lecture à la fois instructif, attrayant et à la portée de toutes les intelligences, car son genre d'obscurité embarrasse moins les ignorants que les savants.

La *Théorie de l'impôt* ne possède point ces qualités. Comme le dit Mme d'Épinay, on y trouve des traits de lumière qui éblouissent, mais le style général est lourd, fatigant; on sent l'intervention du docteur dans la forme dogmatique de ce livre, et, lorsqu'on songe que cet ouvrage se trouvait dans tous les boudoirs, tandis qu'aujourd'hui on ne trouve, dans beaucoup, que des *Assommoir* et des *Nana*, il faut convenir que les dames du siècle dernier avaient l'esprit un peu plus consistant que les nôtres. L'Etat n'avait pourtant pas de lycées de jeunes filles en ce temps-là, excepté à son académie de musique.

Renversons les fermes d'abord. C'était effectivement la plus grande plaie matérielle et morale de la société du XVIIIe siècle. Mais les grands abus trouvent toujours des soutiens et, la plupart du temps, les combattre, c'est renouveler la lutte du pot de terre et du pot de fer. Il y avait beaucoup de gens, le roi lui-même, qui n'étaient pas fâchés de voir attaquer les fermiers, et qui ne voyaient pas de mauvais œil le succès de la *Théorie de l'impôt;* la preuve se tire des conséquences qui s'ensuivirent.

« Montmartel, le banquier de la cour, écrit le marquis, est allé dire que si l'on ne faisait pas un éclat contre moi, son crédit était à bas. »

Si les légistes, si les philosophes, Voltaire et *sa livrée* (comme disait Mme du Deffant), qui se posaient en défenseurs de l'opprimé, s'étaient déclarés pour Mirabeau, c'est-à-dire pour le peuple, les fermes auraient pu être renversées, et l'on ne pouvait pas mettre quelque chose de pire à la place ; mais la plupart d'entre eux vivaient aux crochets des fermiers ou espéraient d'y vivre.

Mirabeau fut donc condamné à dix jours de prison, au château de Vincennes, suivis d'un exil au Bignon, l'une de ses terres. Quant au prudent Quesnay, il ne fut pas inquiété. Mirabeau avait tiré les marrons du feu.

« Je ne ferai plus de livres, écrit le marquis le 10 janvier 1761, par devoir de sujet, de notable et d'homme qui n'est point fol. Je n'en ferai plus, dis-je, du moins dans le genre financier, et c'est pour cela que j'ai tout dit. » Il a à peu près tenu parole. De nombreux articles dans les *Ephémérides*, des lettres sans nombre ni mesure à tous ceux qui voulaient bien lui écrire et recevoir des réponses ; la *Philosophie rurale*, exposition et développement de la doctrine physiocratique ; le *Traité des devoirs*, publié plus tard par son ami Longe, etc., occupèrent sa plume jusqu'à la fin de ses jours ; mais il n'y a rien d'essentiel dans tout cela qui ne soit déjà contenu dans les ouvrages précédents ; tout ce qu'on en peut dire, c'est que le style en est généralement inférieur ; il se ressent de la fréquentation des physiocrates. C'est, je crois, à peu près tout ce qu'il y a gagné.

Cette punition ne l'a cependant pas fait renoncer à travailler pour le bien public ; il s'est abstenu, comme il l'avait promis, de critiquer les institutions publiques, il n'a jamais cessé de faire tous ses efforts pour répandre le goût des études économiques ; c'est lui qui fonda les *Ephémérides*, premier journal économique ; c'est lui qui organisa les réunions du mardi des économistes. Son rôle d'apôtre et évangéliste de la nouvelle philosophie, il l'a exercé jusqu'à la fin. Il entreprit, comme nous l'avons déjà dit, de convertir Jean-Jacques Rousseau, mais il ne put y parvenir. Après avoir lu quelques chapitres de l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* de Mercier de la Rivière, Jean-Jacques écrit à Mirabeau : « Je vous en prie, Monsieur, ne me parlez plus de votre *despotisme légal;* je ne saurais le goûter, ni même l'entendre, et je ne vois là que deux mots contradictoires qui, réunis, ne signifient rien pour moi. »

Le fait est que le *despotisme légal* des physiocrates ne vaut pas grand'chose ; mais le *Contrat social* du philosophe de Genève n'est-il pas pétri de la même farine ?

Le *despotisme légal* n'était d'ailleurs pas dans les idées de Mira-

beau; en cela, comme en beaucoup d'autres points, il n'a jamais été d'accord avec les physiocrates. Quoiqu'il espérât de l'initiative d'en haut bien plus qu'il n'y a lieu d'en espérer, — ce qui n'a rien de surprenant si l'on se reporte à cette époque, et même sans sortir de notre temps, — le marquis est foncièrement anti-autoritaire. Les physiocrates auraient volontiers usé d'autorité pour imposer leur système; l'*Ami des hommes*, au contraire, à chaque page de son livre, rejette formellement l'emploi de la contrainte pour imposer les réformes et même pour supprimer les plus énormes abus : il ne veut user que de la persuasion, et il n'a jamais dévié de cette ligne de conduite.

Il poussait le scrupule si loin qu'il ne dédia jamais aucun de ses ouvrages, si ce n'est la *Théorie de l'impôt*, comme nous l'avons vu plus haut, à aucun dignitaire ; bien différent de Quesnay qui avait dédié ses *Economiques* à Léopold, grand-duc de Toscane, depuis empereur d'Autriche. Bien plus. Le jeune duc de Saint-Mesgrin, adepte de la physiocratie, fils du gouverneur du dauphin, depuis Louis XVI, demanda, de la part de son père, que les *Ephémérides* fussent dédiées au jeune prince ; le docteur fut d'avis qu'on devait s'empresser de déférer à ce désir ; le marquis, bien que blâmé par son frère, refusa formellement : « J'ai dit, écrit-il le 30 mars 1769, qu'il fallait que les princes nous méritassent par des faits ou du moins par des sentiments marqués; j'ai même déclaré que je quitterais et désavouerais les *Ephémérides* sitôt qu'elles prendraient une enseigne de cour. »

Voilà comme il était converti à la doctrine physiocratique. Il en repoussa même jusqu'au nom, pour adopter celui d'*économiste* que les physiocrates repoussaient.

On peut donc dire, non seulement que le marquis de Mirabeau fut le fondateur de l'*Economie*, mais qu'il en fut toute sa vie le principal, peut-être le seul soutien et que sans lui elle serait morte dès son enfance. En effet, s'il ne se fût pas opposé à ce que les *Ephémérides* prissent une enseigne de cour, c'en était fait de l'*Economie;* il aurait suffi qu'elle fût *officialisée*, pensionnée du gouvernement, pour la voir, dès lors, prendre la tournure qu'elle prend aujourd'hui entre les mains des professeurs officiels dits *socialistes de la chaire*. Or, lui seul s'y est opposé ; son frère même, le bailli, qui avait des vues si élevées, y souscrivait et blâmait le marquis de s'y opposer.

On voit aussi par là combien sont fondés ceux qui qualifient le marquis d'avoir été un *utopiste*. Si l'utopiste est celui qui veut imposer aux autres ses rêveries, jamais, certes, personne ne le fut moins que le marquis de Mirabeau.

V

L'exil du marquis au Bignon nous ramène à sa vie de famille. Nous le retrouvons ici en tête à tête avec sa femme, qu'il ne pouvait plus souffrir depuis 1758, et d'une troisième personne, Mme de Pailly, qu'il connaissait depuis quelques années et qu'il ne quittera plus. Je voudrais bien tracer un portrait de cette aimable et dévouée personne, mais la place me manque, heureusement pour moi; cela me dispensera de faire preuve de mon peu de talent dans ce genre de littérature; d'ailleurs, le lecteur la connaîtra mieux par les quelques actions que je raconterai d'elle que par la description que je pourrais faire de ses qualités.

La compagnie de Mme de Pailly rendit moins ennuyeux l'exil de M. de Mirabeau qui, d'ailleurs, ne fut pas de longue durée.

La santé de Mme de Vassan s'affaiblissant, la marquise de Mirabeau se décida, en mars 1762, à se rendre auprès de sa mère en Limousin. Pendant cette absence, le marquis est informé que, depuis longtemps, la conduite de sa femme n'était pas irréprochable, et lorsqu'elle veut revenir à Paris, il s'y oppose et lui donne à entendre qu'il a de bonnes raisons pour cela. Madame apprend les bruits qui couraient sur son compte. Les fragments suivants de la lettre qu'elle écrit à son mari le 3 février 1763 indiquent assez clairement si elle est coupable ou non, et surtout si elle est repentante.

« Dites vos griefs, Monsieur, faites-les valoir, je dirai les miens en réponse, et si j'ai quelques torts ils sont tous émanés des vôtres. La façon dont vous m'avez traitée a changé mon cœur pour vous : il est ulcéré et il ne guérira jamais. Vous voulez que je reste ici? Eh! bien j'y consens. Je demande une pension pour mes gens, pour moi, que je ne sois point à charge à maman, et que je puisse lui en donner une sur ce que vous me donnerez pour mes gens et pour moi. Je veux 2,000 écus sans retenue, c'est mon dernier mot... Réponse positive et engagement solide de votre part. »

Le mari accepte cet arrangement (3 mars 1763); il fait même payer la pension par mois. Au mois d'août suivant, il s'engage envers sa belle-mère à porter, après la mort de celle-ci, la pension de sa femme de 6,000 à 10,000 livres. Bientôt après on écrit au marquis que sa femme, quoique âgée de 40 ans sonnés, se compromettait en Limousin avec un garde du corps. Il obtient du ministre Bertin, qui était parent par alliance de sa femme, une lettre de cachet contre celle-ci, la maintenant prisonnière dans le couvent de Limoges qu'elle avait, jusque-là, habité librement.

Mme de Vassan meurt en 1770, mais usant de la liberté qu'elle s'était réservée dans le contrat de mariage de sa fille de disposer

d'une partie de ses biens, elle lui lègue par testament, à titre de bien *paraphernal*, c'est-à-dire non soumis au régime de la communauté établi dans le contrat, une terre d'un revenu de 2,000 livres. La marquise n'en prétendait pas moins avoir droit à l'élévation de sa pension à 10,000 livres. Elle trouvait même que son mari devait se trouver très heureux d'en être quitte à ce prix, attendu qu'elle lui avait apporté une fortune immense, qu'elle évalue d'abord à 43, puis à 50 et finalement à 60,000 livres de rente.

Le marquis prouva par le livre qu'il tenait depuis la quatrième année de son mariage pour rendre compte, comme il le dit, « de ma manutention, jusques au temps présent, et de tout ce qui s'est géré depuis mon règne, soit par ma mère, soit par moi ou par mes agents », le marquis prouva, dis-je, qu'après avoir élevé une famille nombreuse, et n'ayant reçu de sa femme pendant treize ans que 4,000 livres de rente, la totalité des revenus de celle-ci, après vingt-sept ans de mariage, s'élevait à 31,300 livres, et qu'en déduisant les charges, fondations, dettes, legs particuliers de Mme de Vassan, la part contributive de sa femme dans les dots et frais d'établissement des enfants, le revenu de celle-ci se réduit à 10,500 livres; presque exactement la pension qu'il s'était engagé à lui servir. Il rejette donc ses prétentions. La marquise aurait été bien obligée d'en prendre son parti si leurs enfants eussent été mieux élevés : criblée de dettes, elle n'aurait pu venir à Paris et faire les avances nécessaires pour intenter un procès à son mari.

Mais un mauvais mariage n'a pas seulement pour inconvénient de faire le malheur des époux; il fait aussi le malheur des enfants par la mauvaise éducation qu'ils reçoivent de leurs parents. On comprend que le marquis, absorbé par les soins matériels de la famille et par ses rêveries économiques, ne pouvait guère s'occuper de former le caractère de ses nombreux enfants, il leur donna des précepteurs, les établit et les dota de son mieux, et même au delà de ce que lui permettait l'état de ses affaires, mais il ne les éduqua point. Quant à la mère, si quelqu'un était incapable de former le cœur et le caractère de ses enfants, c'était bien elle. Les enfants de Mirabeau reçurent donc une aussi pestilentielle éducation que leur mère, et furent aussi irrespectueux envers leurs parents que le marquis et le bailli étaient remplis d'amour et de vénération pour les leurs. Deux d'entre eux, surtout : une des filles, mariée à M. de Cabri, que le marquis et le bailli surnommaient *Rongelime*, tant elle était opiniâtre, et le comte de Mirabeau, qui acquit plus tard une si grande renommée, prirent une grande part à la ruine de leurs parents et à la leur.

Mme de Cabri prêta 20,000 livres à sa mère, en échange d'une

donation testamentaire, au préjudice de ses frères et sœurs, de 60,000 livres. La marquise s'empressa de venir à Paris (décembre 1773), escortée d'un homme d'affaires et d'un abbé, et la procédure commença. Dans ce procès, le marquis usa de douceur et de modération autant que sa femme d'effrontrie, de violence et d'impudeur. Jamais il ne voulut exposer la honte de sa famille aux regards avides de scandale du public, tandis que sa femme ne cessait de publier des factums qui prouvent qu'elle avait bien réellement reçu la plus impudente éducation qui fût possible. Cette conduite du mari lui donna d'abord l'avantage, et un arrêt du Parlement (1777) lui fut favorable. Mais la marquise refusa de s'y soumettre.

Le marquis hésitait à recourir aux moyens violents contre sa femme et ses enfants ligués contre lui; le bailli l'y encourage, l'excite même.

« Je vois, cher frère, écrit le bailli (1777), que celui qui a dit le premier que nul Etat ni République ne pourrait subsister quand la vertu en serait bannie, avait raison; car justice en disparaît. Il est bien singulier que dans le lieu où l'on a vu répandre par une infâme créature les libelles les plus odieux et les plus calomnieux contre un mari estimé de tous et dont nul ne se plaint et qui, enfin, finit par être déboutée des demandes qu'elle fait, ce qui prouve la fausseté de tout son exposé, il y ait tant de peine à faire ôter de dessus l'horizon un monstre qui en infecte l'air, parcequ'elle ajoute à tous ses forfaits l'impudence de dire qu'elle ne veut point obéir. »

Quant au fils, voici ce qu'en dit le bailli : « Ce misérable devrait bien se faire assommer dans quelque coin. Je ne crois pas que la plus grande rigueur vis-à-vis de cette mégère et de son indigne fils puisse jamais te donner l'air de la tyrannie. »

Lorsqu'enfin le marquis se décide à faire saisir son fils retiré en Hollande, où il menait la vie la plus désordonnée, voici la raison qu'il en donne au bailli : « Je l'ai fait contre l'avis de tous qui voulaient que je le laissasse se faire son sort, refrain éternel; mais ma conscience à moi me disait qu'indépendamment des crimes qu'il va semant comme la paille, ce sort serait finalement de se faire rouer de coups sous notre nom, et ce n'est pas pour souffrir cela que nos pères nous l'ont transmis avec ses avantages. »

Voilà le père que l'on accuse d'avoir été le tyran de sa famille parce qu'il a eu recours aux lettres de cachet contre une telle femme, de tels enfants, après avoir critiqué cet usage dans ses écrits.

Si chacun devait conformer sa conduite à ses opinions personnelles et non aux lois et usages reçus, quelle société aurait-on? Si

l'*Ami des hommes* ne devait pas user des lettres de cachet parce qu'il avait condamné cette pratique, il n'aurait pas dû non plus payer l'impôt aux intendants et à leurs subdélégués, puisqu'il s'était élevé encore plus vivement contre cette institution que contre les lettres de cachet.

« Il eût été plus digne de lui, dit M. de Loménie, de soutenir cette guerre loyalement devant les tribunaux et devant l'opinion que de combattre avec des lettres de cachet, sous prétexte de sauver l'honneur de la famille. » Je ne vois pas qu'il y eût plus de dignité à recourir à l'un de ces moyens qu'à l'autre, puisque la loi mettait les deux à sa disposition. S'il a manqué de dignité, c'est sur la loi, sur le roi que retombe la faute. Mais en supposant qu'il soit plus digne d'un père d'aller rôder dans les antichambres des gens de loi, encore faut-il que les tribunaux, après toutes leurs lenteurs, et en supposant qu'ils rendent justice avec intégrité, fassent exécuter leurs arrêts. Or, soit impuissance, soit mauvaise volonté, ils ne l'ont point fait. On peut donc dire que si jamais les lettres de cachet ont été employées à propos, c'est bien dans cette circonstance.

Ceux qui jettent la pierre à cet infortuné père en parlent bien à leur aise ; je voudrais bien les voir à sa place. Sans doute, s'il n'avait pas pris cette mesure on l'aurait accusé d'avoir manqué d'énergie, ou même d'avoir eu le tort de son côté, puisqu'il n'a jamais voulu exposer en public des griefs qu'il avait contre sa femme, tandis que celle-ci ne néglige aucun moyen, sans excepter la calomnie, de l'aveu du bailli, pour jeter la déconsidération sur son mari.

N'est-il pas admirable de voir la galerie, pour qui le spectacle des désordres de famille est un amusement, condamner ce malheureux père, alors que le bailli et ses amis l'approuvent, l'excitent même à user de toute son autorité ? N'est-ce pas le comble du ridicule de nous présenter comme un tyran un homme qui a eu des amis dévoués, des serviteurs fidèles, qui ne lui reprochent que sa trop grande bonté, sa faiblesse, qui lui disent : « Tu as été trois millions de fois trop bon mari », tandis que sa femme n'a jamais eu pour amis que des joueurs et des grippeminauds.

Le marquis est au comble de l'affliction. « On m'a remis, dit-il, (1779) ma maison saine, florissante, sans dettes ni procès, parfumée d'honneurs et de dignité, en possession de l'estime générale... en quel état !... N'allons pas plus loin. » Tout cela est pourtant la conséquence d'un mariage contracté trop légèrement.

Il écrit à son ami Lefranc de Pompignan (26 avril 1779) : « Depuis cinq ans je repoussais le triste sentiment de me faire pitié à moi-même. Il faudrait se rappeler tout ce que j'ai dû souffrir pour

forcer le naturel, le sentiment, la vanité même, pour m'accoutumer au déchirement d'un voile que je tenais avec tant d'angoisses depuis trente ans et dont je couvrais toutes mes plaies, pour savourer le scandale public, l'opprobre de mon nom, la calomnie personnelle enfin qui est quelque chose, pour battre à mon âge les antichambres des juges, des ministres, des sous-ministres, des commissaires, des exempts, que sais-je! Et toutes les horreurs et toutes les souillures à ramasser et à recueillir! Quelle offrande à la succession de mes vénérables pères! quelle fin d'une carrière ambitieuse d'estime et d'une considération méritée, du moins par la modération. »

Au milieu de ses malheurs, un ami de ce tyran domestique meurt et lui fait un legs; il le refuse, ne voulant pas en frustrer sa famille. « J'ai été touché, dit-il, de cette marque d'amitié : c'était le plus ancien témoin de mon ménage, il avait vu tout ce que j'avais souffert et me rendait une justice que je n'oserais plus me rendre à moi-même, tant mes malheurs m'ont effacé à mes propres yeux. »

Il n'était pourtant pas encore au bout de ses peines. Les ennemis, non pas de sa personne mais de ses écrits, ceux qui profitaient des abus qu'il avait combattus toute sa vie, s'efforçaient de déconsidérer dans l'opinion publique ce tyran domestique qui usait envers sa famille de lettres de cachet après les avoir condamnées dans ses écrits, qui n'avait pas su gouverner sa maison et qui prétendait réformer l'Etat. Lorsque leur œuvre fut accomplie, le Parlement, par un nouvel arrêt du 18 mai 1871, prononça la séparation entre les deux époux. Non seulement le jugement est prononcé contre le mari, avec tous les frais à sa charge, en dépit de l'arrêt rendu en sa faveur en 1777; mais le Parlement n'a aucun égard à sa demande d'une garantie en faveur des enfants, il ne nomme aucun commissaire pour présider à la liquidation de la communauté, et il laisse le marquis livré à toutes les revendications de sa femme qui, ne taxant sa fortune qu'à 43,000 livres de rente au début de procès, chiffre beaucoup trop fort, puisque d'après l'estimation de ses créanciers, elle ne s'élevait qu'à 38,500 livres, l'avait successivement portée à 60,000 livres.

Ce jugement ne prouve-t-il pas que le Parlement a voulu se venger des lettres de cachet, qui ne furent pourtant sollicitées qu'en présence de son impuissance à faire exécuter ses propres arrêts? Voilà la justice des tribunaux que l'on reproche au marquis de n'avoir pas attendue, alors que chaque jour de retard enfonçait sa famille plus profondément dans l'abîme.

Après cet arrêt, et tout en continuant sa guerre contre son mari, la marquise passa le reste de ses jours « dans un taudis, dit le marquis, jouant sur la paille et entourée de fripons ». Elle devint

citoyenne zélée sous la Révolution, et mourut en novembre 1794.

Quant au marquis, son amie Mme de Pailly lui resta fidèle jusqu'à la fin de ses jours. S'il l'eût eue pour femme, quoique plus pauvre que lui et que Mlle de Vassan, il est probable qu'il n'aurait pas fait une aussi triste fin. Depuis 1755 environ, Mme de Pailly et Mirabeau se connaissaient, mais sans avoir de relations intimes. Ce n'est qu'à partir de l'exil au Bignon que les sentiments du marquis paraissent dans ses lettres à Mme de Rochefort et à d'autres amis. Mme de Pailly était aimée de tous les amis du marquis et reçue chez ceux mêmes qui ne voulurent jamais recevoir sa femme. Son amitié était toute désintéressée, quoi qu'en ait dit la marquise ; elle allait même plus loin. Le 28 juin 1769, le marquis écrit à son frère : « L'argent de Mme de Pailly roule toujours chez moi dans le besoin. » Le comte de Mirabeau, alors qu'il était ligué contre son père, nous apprend que les prêts de Mme de Pailly au marquis s'élevaient à la somme de 42,000 livres.

Après l'arrêt rendu par le Parlement, le marquis vendit tous ses biens libres, paya ses créanciers et Mme de Pailly ne fut jamais remboursée de sa créance ; ce qui ne refroidit pas son dévouement pour l'*Ami des hommes* et ne l'empêcha pas de lui prodiguer ses soins jusqu'à sa mort, qui arriva à Argenteuil où il s'était retiré, le 13 juillet 1789, alors que son digne fils acquérait une renommée qui semble justifier la sentence de Montaigne : « Il fait bon naistre en un siècle dépravé, car, par comparaison d'autrui, vous êtes estimé vertueux à bon marché. »

On ignore quelle fut la fin de Mme de Pailly.

VI.

En résumé, le marquis de Mirabeau a fait deux grandes fautes dans sa vie.

1° Il sacrifie son intérêt particulier à celui de sa postérité, et se marie en conséquence. C'est là la source de tous ses malheurs domestiques et de la ruine de sa famille même. Une femme moins riche que Mlle de Vassan, mais mieux éduquée et ayant des goûts et un caractère plus conformes à ceux du marquis, aurait pris sur lui l'autorité naturelle qui revient à toute femme dans un ménage ; elle l'aurait conseillé, dirigé, soutenu dans ses entreprises; elle aurait mis de l'ordre dans la maison; elle aurait élevé convenablement les enfants; le marquis aurait été heureux, et sa *case*, au lieu de tomber en ruines, aurait pris le développement qu'il désirait lui donner.

Mlle de Vassan aurait peut-être aussi trouvé un mari à son gré, car, malgré tous les vices de cette femme, il ne faut pas en faire un monstre. Elle était ridicule, on n'en peut douter, puisque les

gens les plus désintéressés le disent dès le commencement du ménage; elle avait des défauts, le bailli et les autres membres de la famille, le marquis lui-même ne tardèrent pas à les reconnaître. Mais elle avait de la bonne volonté, elle désirait se rendre agréable à sa nouvelle famille, elle avait pour le bailli, qu'elle appelait son *fraire*, l'estime qu'il méritait et elle cherchait à obtenir sa sympathie. En 1756 elle lui offrit un cadeau. Le bailli, croyant que c'était à l'instigation de son frère, écrit à celui-ci : « J'ai été choqué de voir que tu n'eusses pas senti que, malgré les imperfections de ta femme, son état de mère de famille me la rendait chère et assez pour n'avoir pas besoin que tu m'attirasses de sa part ces petites mièvreries. »

Il semble qu'il y a là un peu trop d'antipathie, et l'on ne peut refuser un peu d'indulgence à une femme qui était isolée dans sa famille, car sa belle-mère, avec qui elle vivait,—ce qui était un tort de la part du marquis; il n'aurait pas mal fait, en cela, d'imiter son père,—n'avait pas plus de sympathie pour elle que le bailli. Il n'est donc pas étonnant que les qualités de la marquise ne se soient pas développées et que ses défauts aient augmenté. Si elle était entrée dans une famille où la bienveillance de ses proches l'aurait stimulée à faire des efforts pour acquérir les qualités qui lui manquaient et la corriger des défauts qu'elle possédait, elle aurait fourni une meilleure carrière. Puisse cette leçon servir à quelques-uns !

2° La seconde faute du marquis fut de sacrifier ses idées personnelles relatives à l'économie politique, à celles des physiocrates, dans l'espérance qu'avec leur secours il ferait davantage pour le bien public.

Il possédait, lorsqu'il se lia avec Quesnay, une popularité unique en son genre; il avait une manière d'écrire sur ces questions qui, à mon avis, n'a guère été dépassée que par Bastiat. Il emprunta aux physiocrates cette forme dogmatique, qui n'a jamais fait pénétrer une idée dans l'esprit des masses, ce qui est le but capital, et qui n'est supportable et compréhensible que pour un public tout spécial et très restreint qui ne pourra ni ne voudra jamais concourir à aucune réforme.

L'*Ami des hommes* ne tira donc aucun profit des sacrifices d'opinion qu'il fit aux physiocrates ; il ne fit rien à partir de cette époque qu'il n'aurait pu faire tout seul ; et en se mettant à la remorque du docteur Quesnay il perdit la popularité qu'il avait acquise, et le titre qu'il mérite réellement, d'un des *premiers fondateurs de l'Économie politique.*

Espérons que le public confirmera ce jugement et réhabilitera la mémoire de cette malheureuse victime de l'amour de la famille et de l'amour de l'humanité.

ROUXEL.

L'ÉVOLUTION POLITIQUE DU XIXe SIÈCLE

SEPTIÈME ARTICLE [1].

POLITIQUE EXTÉRIEURE DES ÉTATS MODERNES. — LA GUERRE.

SOMMAIRE : I. Fatalité de la guerre dans les temps primitifs et dans l'âge de la petite industrie. — II. Comment l'évolution vers l'état de paix est née et a progressé jusqu'à la Révolution française. — III. Persistance anormale de l'état de guerre à l'époque actuelle. Causes qui ont fait succéder au risque naturel de guerre un risque artificiel. — IV. Les motifs et les résultats des guerres contemporaines. Leur tendance à la périodicité. Conclusion.

Tous les États politiques ont été fondés, se sont agrandis et, finalement, ont péri par la guerre. Tous sont continuellement soumis à la nécessité de la faire et, jusqu'à présent, c'est cette nécessité, avec les risques de destruction, de démembrement et d'affaiblissement auxquels elle les expose, les chances d'agrandissement qu'elle leur offre, qui a déterminé leur politique extérieure, c'est-à-dire leur manière d'être et d'agir à l'égard des autres États.

Il s'agit donc d'examiner de près ce grand et redoutable phénomène de la guerre, d'en rechercher les causes naturelles ou artificielles, de reconnaître s'il a un caractère temporaire ou s'il est inhérent à la nature même de l'homme et des sociétés, s'il est destiné, par conséquent, à se perpétuer.

I. — *Fatalité de la guerre dans les temps primitifs et dans l'âge de la petite industrie.*

§ 1er. *Temps primitifs.* — Les philanthropes, amis de la paix, ont écrit force petits livres pour jeter l'anathème sur la guerre, en faisant un tableau pathétique des maux de toute sorte qu'il est dans sa nature de causer, en dressant l'inventaire de ses ravages, en constatant, pour tout dire, que la guerre est un fléau et peut-être le plus destructeur de ceux auxquels l'espèce humaine a été exposée depuis son apparition sur la terre. Mais ce fléau, dépendait-il de l'humanité de l'éviter ?

Si, d'une part, les espèces animales qui ont précédé ou accompagné la naissance de l'homme avaient été inoffensives, s'il n'avait point existé d'espèces carnassières, faisant concurrence à

[1] Voir le *Journal des Économistes,* nos d'août et novembre 1881, de février, mai, août et septembre 1882.

l'homme, lui disputant sa subsistance et le traitant comme une proie; si, d'une autre part, l'homme avait été un simple herbivore et s'il était venu au monde avec la notion innée du respect de la vie et de la propriété d'autrui, le phénomène de la guerre n'aurait pas eu, selon toute apparence, l'occasion de se produire, et notre globe eût été, dès l'origine, un vaste paradis terrestre ou une Arcadie.

Mais les conditions d'existence et de développement qui lui étaient faites n'avaient rien de commun avec celles-là. Le monde primitif était peuplé d'espèces carnivores, pourvues d'un armement naturel dont l'homme lui-même était privé, et auxquelles il ne pouvait échapper qu'en recourant, comme les autres animaux inférieurs en force, à l'association. La guerre avec ces espèces pour lesquelles il était une proie, lions, tigres, ours, loups, serpents, etc., s'imposait à lui ; il devait les détruire ou les refouler, sous peine d'être détruit par elles. Ses instincts de destruction et de combat devaient, en conséquence, se développer ; pour lutter avec succès contre des bêtes féroces, il fallait bien qu'il eût quelque chose de la nature des bêtes féroces. Mais s'il ne dépendait pas d'eux, l'eussent-ils voulu, d'éviter la guerre avec les espèces concurrentes, les hommes primitifs ne pouvaient-ils, du moins, vivre en paix les uns avec les autres ? Étaient-ils donc, fatalement aussi, condamnés à se faire la guerre ? En considérant les instincts de combat que la nécessité de la lutte avec les autres espèces avait dû développer en eux et rendre prédominants, en considérant encore la concurrence de plus en plus serrée qui s'établissait entre les troupeaux humains pour l'acquisition des subsistances à mesure qu'ils se multipliaient et se rapprochaient, on conçoit que la guerre entre ces troupeaux d'êtres farouches et affamés fût inévitable. Au sein de chaque troupeau, l'expérience avait sans doute fait reconnaître la nécessité d'observer des lois morales élémentaires, de s'abstenir du meurtre, du vol et du rapt, mais cette nécessité ne se faisait point sentir à l'égard des membres des autres troupeaux. On avait généralement, au contraire, plus d'intérêt à les détruire qu'à leur permettre de subsister et de se multiplier.

N'oublions pas, en effet, que le premier besoin de l'homme est celui de l'alimentation, et qu'il est un animal omnivore : il se nourrit à la fois de substances végétales et animales ; mais avant de découvrir les moyens de les multiplier par une culture régulière et une élève systématique, il a dû se contenter de la nourriture que lui procuraient la récolte des fruits naturels du sol et la chasse ou la pêche des animaux comestibles. Or, ces deux sortes de substances alimentaires sont très inégalement distribuées : il y

a des régions abondantes en végétaux et en animaux comestibles, et d'autres où ils sont rares, où les subsistances sur lesquelles peut vivre un troupeau d'hommes primitifs, non encore pourvus du matériel et des procédés techniques de la petite industrie, sont promptement épuisées, ou deviennent bientôt insuffisantes si le troupeau s'accroît. Cela étant, la guerre n'est-elle pas inévitable entre les troupeaux qui se font concurrence pour la recherche des subsistances? Ceux qui occupent des cantons abondants en substances végétales ou animales veulent naturellement en conserver la possession exclusive, tandis que ceux qui habitent, dans leur voisinage, des cantons moins favorisés, s'efforcent, sous l'aiguillon de la faim, de leur enlever ces riches gisements alimentaires. De là, la guerre. Ajoutons que c'est, nécessairement, une guerre sans merci, analogue à la chasse, surtout dans les régions où, par suite de la rareté des espèces animales comestibles, l'homme est le principal gibier de l'homme.

§ 2. *Age de la petite industrie.* — Cependant l'homme est un animal supérieur ; il est pourvu, à un plus haut degré que les autres espèces, de l'esprit d'observation et d'invention ; il découvre successivement la multitude des matériaux et des agents naturels qui peuvent servir à la satisfaction de ses besoins ; il invente d'abord les armes nécessaires pour suppléer à l'insuffisance de ses moyens naturels de défense et d'attaque, ensuite les instruments et les procédés de la culture des substances alimentaires. Ces instruments et ces procédés ont une telle efficacité qu'ils lui permettent de recueillir, sur une surface déterminée de terrain, cent fois plus de subsistances qu'il ne pouvait s'en procurer auparavant au moyen de la chasse et de la récolte des fruits naturels du sol. Aussitôt, sous l'impulsion de la loi en vertu de laquelle les hommes, comme toutes les autres espèces vivantes, se multiplient en raison de leurs moyens de subsistance, ils croissent en nombre ; aux troupeaux et aux tribus de quelques centaines ou de quelques milliers d'individus succèdent des nations dont la population se compte par millions, et auxquelles la pratique de l'agriculture, de l'industrie et des arts permet d'accumuler une masse croissante de richesses. C'est une phase nouvelle de l'existence de l'humanité ; elle sort de l'animalité et commence son ascension dans l'échelle de la civilisation.

Mais, dans cette période, comme dans la précédente, la guerre subsiste et elle conserve un caractère d'inévitabilité. La civilisation ne se produit pas, en effet, d'une manière uniforme et générale. C'est un phénomène local qui apparaît sur quelques points du globe, au milieu de la barbarie universelle. Les peuples qui devan-

cent les autres dans les arts de la production, et qui offrent par là-même aux convoitises de la multitude des tribus et des peuplades demeurées en arrière l'appât d'un riche butin, sont incessamment exposés à être envahis, pillés et détruits. Alors même qu'ils voudraient s'adonner exclusivement aux travaux productifs et vivre en paix, ils ne le pourraient pas : ils subissent, quoi qu'ils fassent, le *risque de guerre*. Le monde civilisé, encore enfermé dans des limites étroites, est en état de siège, et cette situation se prolongera fatalement jusqu'au jour où la civilisation, ayant progressivement augmenté sa puissance et élargi ses frontières, aura acquis une prépondérance décisive.

La première nécessité qui s'imposât aux sociétés en voie de civilisation, c'était donc de s'assurer contre le risque d'invasion et de destruction, qui se trouvait alors à son *maximum* d'intensité, en raison du peu d'étendue et de puissance du monde civilisé en comparaison du monde barbare. Si cette assurance ne s'était point constituée de manière à préserver l'existence continuellement menacée des sociétés émergées de le barbarie, c'eût été en vain que les hommes appartenant aux variétés les plus intelligentes de l'espèce se fussent appliqués à inventer et à perfectionner le matériel et les méthodes de la production, à développer les sciences et les arts, à créer de la richesse ; l'œuvre de la civilisation eût été sans cesse interrompue, peut-être même n'eût-elle pu se poursuivre et s'achever. Le monde serait retombé dans la barbarie, comme il est arrivé, selon toute apparence, sur le continent de l'Amérique du Nord, où les ruines de cités vastes et populeuses attestent qu'une ou plusieurs civilisations successives s'étaient créées et avaient été détruites par les tribus sauvages d'Indiens chasseurs et guerriers, demeurés seuls maîtres de ce vaste continent jusqu'à l'arrivée des Européens.

Avant tout et par-dessus tout, il fallait préserver les sociétés qui naissaient à la civilisation des atteintes destructives du monde barbare. Il fallait que les hommes civilisés réussissent à refouler ou à assujettir les races de proie qui tiraient leurs moyens d'existence de la guerre, comme ils avaient refoulé ou réduit à l'état de domesticité les espèces animales inférieures. Cette dernière tâche, ils l'avaient accomplie en associant et en disciplinant leurs forces et en se créant un armement artificiel qui leur avait procuré la victoire sur les espèces mieux pourvues d'armes naturelles. Mais quand il s'agissait de lutter avec des hommes de proie, spécialement voués à la chasse et à la guerre, la tâche était plus difficile. Il semblait même que des sociétés, dont les membres étaient adonnés à la pratique de l'agriculture, de l'industrie et des arts, dussent

inévitablement avoir le dessous dans cette lutte. Sans doute, ces sociétés, en possession du matériel de la petite industrie, avaient sur les tribus barbares de chasseurs et de guerriers l'avantage de la supériorité du nombre et des ressources; mais cet avantage eût été insuffisant si elles n'avaient pu opposer à leurs ennemis, d'une manière permanente, une force armée supérieure à la leur. Or, cette force, destinée à assurer la sécurité extérieure de la société, avait ses conditions naturelles de production. Il fallait : 1° qu'elle se composât d'un personnel exclusivement voué à la guerre comme celui auquel il était opposé ; 2° que ce personnel eût autant d'intérêt à défendre la société que les barbares du dehors en avaient à l'attaquer ; enfin, 3° qu'il fût le maître de disposer, en cas de nécessité, de toutes les forces et de toutes les ressources de la société pour les appliquer à sa défense, tout en ayant, en même temps, intérêt à n'en point abuser.

Cette constitution utile de la force défensive des sociétés en voie de civilisation n'a pas été inventée tout d'une pièce ; elle a été le produit de nombreuses et cruelles expériences ; bien des sociétés ont péri sous l'effort des barbares avant de l'avoir possédée, ou faute de l'avoir conservée dans ses parties nécessaires.

C'est en étudiant les sociétés qui ont victorieusement résisté aux barbares, et étendu, par la supériorité de leurs armes, le domaine de la civilisation, qu'on voit comment s'est constitué cet appareil d'assurance, qu'on se rend compte de l'utilité des différentes pièces qui le composent et de la raison d'être d'un ensemble d'institutions et de coutumes qui nous paraissent aujourd'hui barbares ou absurdes, parce que les nécessités en vue desquelles elles avaient été établies ont cessé d'exister.

Nous sommes disposés, par exemple, à qualifier de barbares la subalternisation et l'asservissement des classes productives à une caste de guerriers, sans remarquer que cette caste, prétendue improductive, produisait la denrée la plus nécessaire à une société naissante à la civilisation dans un milieu barbare : la sécurité ; sans remarquer encore que cette production, étant par sa nature essentiellement dangereuse et aléatoire, exigeait une rétribution plus élevée qu'aucune autre; sans remarquer enfin qu'elle ne pouvait être produite que par une caste spécialement adonnée à la guerre et ayant toutes les autres classes sous sa domination.

Supposons, par exemple, que les membres des tribus industrieuses qui avaient inventé le nouveau matériel de la production et qui le mettaient en œuvre eussent entrepris de combiner les travaux agricoles et industriels avec ceux du gouvernement et de la défense de leurs établissements, ils auraient eu inévitablement le

dessous dans la lutte avec des barbares voués d'une manière exclusive à la chasse et à la guerre. Ils auraient été dans une situation analogue à celle d'une garde nationale, composée de marchands, d'artisans, etc., en lutte avec une armée formée d'hommes spécialement dressés et occupés au métier des armes. La lutte n'était pas possible, l'Etat en voie de civilisation ne pouvait résister aux barbares qui convoitaient ses richesses qu'à la condition que la « production de la sécurité » y fût concentrée entre les mains les plus capables de l'exercer. Cette application du principe de la division du travail était nécessaire au salut de la société naissante. Comment pouvait-elle s'opérer? Comment pouvait s'effectuer la séparation des occupations? Qui défendrait l'Etat? Qui cultiverait la terre, qui s'adonnerait à la pratique de l'agriculture, de l'industrie et du commerce? La force seule pouvait en décider. Les plus forts et par conséquent les plus capables de défendre l'Etat asservissent les plus faibles, soit que ceux-ci appartiennent à la même race ou à une race différente et inférieure; ils forment une société pour l'exploitation de l'Etat, ce qui implique la nécessité de le gouverner et de le défendre. Leurs aptitudes politiques et militaires se fortifient et se développent naturellement par l'exercice des mêmes fonctions, et elles se transmettent par l'hérédité. L'industrie du gouvernement et le métier des armes, ainsi constitués conformément au principe de la division du travail, peuvent produire un *maximum* d'effet utile, et procurer à la société naissante la plus grande force de résistance possible. En même temps, la société ou la caste gouvernante et guerrière, propriétaire du sol et du cheptel d'hommes et d'animaux qui le garnissent, est intéressée au plus haut degré, en raison même de l'étendue et du caractère absolu de son droit de propriété, à préserver de toute atteinte son établissement politique, à l'exploiter de la manière la plus économique, et, s'il se peut à l'agrandir. Son intérêt à cet égard est analogue à celui du propriétaire de tout autre établissement, agricole, industriel ou commercial. Ajoutons que la caste gouvernante et guerrière, en sa qualité de propriétaire du sol, des hommes et des choses, du cheptel vivant ou mort de son domaine politique, peut toujours appliquer à la défense ou à l'agrandissement de ce domaine toutes les ressources qu'il contient. A la vérité, cette appropriation des hommes et des choses se modifie dans le cours des temps, par l'action même de l'intérêt de la classe propriétaire et gouvernante de l'Etat : l'esclavage fait place au servage, puis les classes asservies deviennent libres et propriétaires. Cette transformation économique a pour conséquence d'accroître d'une manière incomparable la richesse de la société, mais sans la rendre

moins disponible pour la défense de l'État. Car tous les membres de la société demeurent soumis, dans les limites de l'Etat, à la souveraineté du chef de la corporation politique et militaire: ils sont « ses sujets ». Or, le souverain a le droit d'exiger de ses sujets le sacrifice de toute la portion de leurs ressources qu'il juge nécessaire à la conservation et à l'agrandissement de l'Etat, comme aussi de leur imposer toutes les gênes et servitudes que la sûreté de l'Etat lui paraît commander.

Telle était la seule organisation politique qui pût permettre aux sociétés en voie de civilisation de se soustraire au danger d'être détruites par les barbares. Encore n'y réussirent-elles pas toujours, et vit-on fréquemment des tribus de chasseurs ou de pasteurs ravager et conquérir les Etats les mieux constitués. Cela tenait à des causes diverses, mais surtout à ce que les propriétaires des premiers établissements de la civilisation demeuraient de préférence sur la défensive et perdaient ainsi, avec l'habitude de la guerre, l'aptitude à la faire. Quand la corporation ou la caste propriétaire et exploitante d'un Etat, fondé sur la petite industrie, en avait entouré les villes de solides murailles et pourvu à la défense des frontières, elle devenait volontiers inactive. Quel profit aurait-elle pu tirer d'expéditions dirigées contre des tribus pauvres et belliqueuses? Ces expéditions ne couvraient point leurs frais, directement du moins, car le butin qu'on pouvait en rapporter n'était point proportionné aux dépenses qu'elles occasionnaient et aux risques qu'elles faisaient courir. Les corporations ou les castes propriétaires d'Etats populeux et florissants attendaient donc que les barbares vinssent les attaquer, et, dans l'intervalle, elles laissaient se rouiller leurs qualités militaires et leur armement. Les barbares au contraire se tenaient constamment en haleine; ils n'avaient point de périodes de chômage. Tantôt ils luttaient entre eux pour la possession de terrains de chasse ou de pâturages; tantôt ils faisaient des razzias sur les territoires des Etats civilisés. Cet exercice continu du métier de la guerre devait naturellement leur procurer l'avantage sur des adversaires qui pratiquaient ce métier seulement d'une manière intermittente, et c'est ainsi qu'on s'explique la destruction de la plupart des anciens empires par des tribus de chasseurs ou de pasteurs, bien inférieures en nombre et en ressources. Quand c'était une tribu de chasseurs qui n'avait pas encore franchi la première étape de la civilisation, la destruction était ordinairement complète. Les vainqueurs s'emparaient des provisions, des armes, des vêtements, des bijoux, et, en général, des articles mobiliers, et détruisaient ou abandonnaient ce qu'ils ne pouvaient emporter. La civilisation était alors déracinée,

et il se passait parfois longtemps avant qu'elle ne germât de nouveau sur une terre semée de ruines. Quand les vainqueurs commençaient à sortir de l'état sauvage et s'adonnaient à l'industrie pastorale et aux petits métiers qu'elle nécessite, leur victoire avait des conséquences moins funestes; ils pouvaient s'adapter à la civilisation naissante et remplacer la caste propriétaire et exploitante qu'ils avaient vaincue. La civilisation en ce cas n'était pas anéantie, elle subissait un simple recul, jusqu'à ce que les nouveaux propriétaires de l'Etat eussent acquis le degré de culture de ceux qu'ils avaient dépossédés. On peut même ajouter que cette substitution d'une race vigoureuse et guerrière à une race affaiblie était avantageuse à la civilisation, malgré le recul temporaire qu'elle occasionnait, car elle assurait plus efficacement sa défense et son développement futur.

Cette période dans laquelle des États fondés sur la petite industrie étaient comme des îlots au milieu d'un océan de barbarie fut certainement la plus critique de la civilisation, celle où son existence demeura la plus précaire, où les risques de destruction auxquels elle était exposée se trouvèrent à leur maximum. Mais peu à peu les Etats en voie de civilisation se multiplièrent, et ces risques allèrent s'affaiblissant. Ils s'affaiblirent d'abord par le fait du changement qui s'opéra dans la proportion de l'étendue et des forces du monde barbare et du monde civilisé; ils s'affaiblirent ensuite par le fait de la concurrence pour la domination et l'exploitation politique à laquelle se livraient les sociétés propriétaires d'États, concurrence d'autant plus active et plus serrée que les Etats devenaient plus nombreux et plus riches. A l'origine, ces sociétés propriétaires et exploitantes des établissements de la civilisation s'étaient tenues de préférence sur la défensive, les guerres engagées avec des tribus nomades et belliqueuses ne rapportant point, directement du moins, ce qu'elles coûtaient. Mais il en fut autrement lorsque les Etats fondés sur la petite industrie se furent accrus en nombre et en richesse. La guerre devint alors directement une source de profits pour les propriétaires d'Etats civilisés, comme elle l'était pour les tribus sauvages. En s'emparant des domaines de leurs voisins, ils augmentaient leurs revenus et leur puissance, sauf toutefois lorsque les frais d'acquisition et de conservation de leur conquête excédaient les bénéfices et l'accroissement de forces qu'on en pouvait tirer. On vit en conséquence les propriétaires d'Etats civilisés se faire la guerre, soit en vue des profits attachés à la conquête, soit en vue de se débarrasser d'un concurrent en matière d'exploitation politique. Telle fut la guerre que Rome fit à Carthage et qu'elle poursuivit jusqu'à ce qu'elle eût

détruit cette concurrente redoutable. Après la chute de Carthage, les Romains devinrent les maîtres du bassin de la Méditerranée; ils n'eurent plus aucune compétition sérieuse à redouter dans la conquête des régions qui formaient le domaine de la civilisation ou qui y étaient attenantes. Cette conquête achevée, ils s'arrêtèrent; les vastes contrées situées au delà, et occupées par des tribus pauvres et belliqueuses, ne leur paraissaient pas valoir le prix qu'elles auraient coûté. La guerre cessa d'être leur occupation permanente; ils ne la firent plus qu'aux confins de leur vaste empire, pour repousser les agressions des barbares. Ils y devinrent moins habiles, tandis que les barbares, qui se battaient entre eux, de tribu à tribu, quand ils ne s'unissaient pas contre l'ennemi commun, finirent par y exceller. L'empire romain succomba sous leurs efforts répétés, et ce vaste établissement politique se trouva morcelé en une foule d'États concurrents. La guerre redevint permanente dans la vaste région où Rome, après l'avoir conquise et assujettie, avait fait régner la paix. Grâce à ces luttes intestines qui maintenaient et développaient chez eux par un exercice continuel les qualités nécessaires à la guerre, les nouveaux propriétaires du monde civilisé purent arrêter le flot destructeur des invasions, et, plus tard, ils réalisèrent un progrès décisif par l'introduction des armes à feu dans le matériel de guerre. Nous avons exposé déjà (voir *l'Évolution économique*) les conséquences de ce progrès. Nous avons montré qu'il a placé, d'une manière définitive, la civilisation à l'abri des atteintes de la barbarie, en donnant dans la pratique de la guerre, la prédominance aux capitaux, à la science et à la force morale. Les effets de cette prédominance n'ont pas tardé à se faire sentir, et ils se sont accentués davantage à mesure que le nouveau matériel s'est perfectionné. Non seulement, les invasions barbares ont été arrêtées et la civilisation a cessé d'être en état de siège, mais elle a pris l'offensive à son tour; les peuples civilisés ont envahi et se sont approprié la plus grande partie du domaine occupé par les barbares. Du XVe au XVIIIe siècle, ils ont refoulé la domination musulmane, un moment menaçante, et conquis, avec le nouveau monde, une partie de l'Asie et de l'Afrique.

La facilité extraordinaire avec laquelle la supériorité de leur armement leur a permis d'accomplir ces conquêtes a démontré à l'évidence que le péril extérieur auquel la civilisation se trouvait exposée depuis sa naissance avait cessé d'exister; qu'elle était désormais incomparablement la plus forte, à ce point que le jour où il conviendrait aux peuples civilisés d'achever la conquête du domaine, maintenant exploré et connu que les peuples barbares ou à demi civilisés occupaient encore, cette œuvre n'exigerait qu'un

portion insignifiante de leurs forces et de leurs ressources; enfin, que le risque provenant de l'existence d'un monde barbare, demeuré pendant des milliers d'années d'autant plus redoutable et effrayant que l'on n'en connaissait ni l'étendue ni la puissance réelle, que ce risque, disons-nous, ayant disparu, la guerre entre les peuples civilisés cessait d'être un *sport* nécessaire pour assurer la défense de la civilisation, et l'état de paix pouvait succéder à l'état de guerre.

Cependant cet état de guerre, qui subsistait depuis la naissance de l'humanité, ne pouvait disparaître d'emblée. Les institutions politiques, les mœurs, les croyances, les habitudes d'esprit avaient été façonnées par la guerre, des intérêts nombreux et puissants se trouvaient engagés dans l'organisation qui y était adaptée. Comment eût-il été possible que toute cette *machinery* matérielle et morale qui avait rendu à l'humanité des services indispensables, qui avait été le salut de la civilisation naissante, pût être mise à la réforme du jour au lendemain, et qu'à la guerre universelle succédât, sans transition et sans retour, la paix universelle ? L'évolution vers la paix ne pouvait s'accomplir d'une manière soudaine, comme le changement à vue d'un décor de théâtre. Il convient de remarquer toutefois que cette évolution s'était préparée de longue main, qu'elle avait commencé à poindre au moment où le risque de destruction issu de la prépondérance originaire du monde barbare avait commencé à s'affaiblir. Ce risque venant à disparaître, on pouvait espérer qu'elle s'achèverait dans un délai proportionné à la résistance des institutions, des mœurs et des intérêts créés par l'état de guerre.

II. — *Comment l'évolution vers l'état de paix est née et a progressé jusqu'à la Révolution française.*

L'appropriation des États politiques à des associations organisées en vue du profit qu'elles en pouvaient tirer, qui avaient pour occupations spéciales le gouvernement et la guerre, et dont l'activité se trouvait incessamment stimulée par la concurrence des autres propriétaires d'Etats, a eu, comme nous venons de le voir, pour résultats de préserver la civilisation de la destruction, dans la période où le monde barbare était encore prédominant et, plus tard, de lui permettre de refluer sur le domaine de la barbarie, et d'acquérir à son tour la prépondérance. Ces « sociétés » de fondateurs et de propriétaires d'Etats étaient obligées, en vertu des nécessités mêmes de leur exploitation, de déléguer l'exercice de leur souveraineté, — laquelle, il est essentiel de le remarquer, dérivait pure-

ment et simplement de leur droit de propriété, — à un chef, roi, duc ou empereur, ou bien encore consul, dictateur, syndic, doge, assisté ou non d'un conseil d'administration, subordonné ou non à l'assemblée générale des membres de la société. Les autres classes de la population, vouées aux travaux de l'agriculture et de l'industrie et aux autres fonctions inférieures, étaient appropriées ou sujettes. D'abord, la propriété politique se confondait avec la propriété économique; les propriétaires de l'Etat possédaient, en même temps, le sol, avec le cheptel vivant ou mort qui le garnissait. Ensuite, ces deux sortes de propriétés se séparèrent; la population appropriée se racheta et acquit même une partie du sol; la propriété politique devint alors distincte de la propriété des terres, des personnes et des fruits de leur industrie, et elle finit, dans la plupart des Etats, à la suite d'évolutions que nous avons esquissées, par se concentrer entre les mains d'une famille. Le chef de cette famille ou de cette « maison » était propriétaire de l'Etat, qu'il exploitait pour son compte et qu'il léguait à ses héritiers. En cessant d'être appropriée, la population de l'Etat était demeurée sujette, et à ce titre obligée de se soumettre aux lois et servitudes que le souverain jugeait nécessaire d'établir dans l'intérêt de la conservation et de la bonne exploitation de son Etat, comme aussi de lui payer l'impôt, c'est-à-dire de lui fournir, sous une forme ou sous une autre, la portion de ses services ou des fruits de son industrie qu'il lui plaisait d'exiger. A cet égard, l'intérêt du souverain était distinct de celui des sujets. Il était intéressé à tirer d'eux la plus grande somme possible de produits ou de services, sauf à leur laisser le minimum nécessaire pour subsister et se multiplier dans la mesure des besoins de l'établissement politique. Les sujets, au contraire, étaient intéressés à ne fournir au souverain que la somme de produits et de services rigoureusement indispensables au maintien de l'Etat et à l'accroissement utile de sa puissance.

Dans la première période de l'existence des États civilisés, lorsque la propriété politique était encore jointe aux autres, aucun débat n'était possible sur ce point entre la « société » propriétaire et gouvernante et la population appropriée et assujettie. Celle-ci n'avait d'autre ressource que la révolte quand le fardeau qui pesait sur elle était excessif; encore était-elle incapable de juger si la prime qu'elle payait à ceux qui pourvoyaient à sa sécurité était ou non proportionnée au risque auquel elle était exposée. Ce risque était alors à son maximum et il pesait également sur la société propriétaire de l'Etat et sur la masse possédée, car les barbares n'établissaient aucune distinction entre elles; ils dépouillaient et massacraient les esclaves aussi bien que les maîtres, et la destruc-

tion de l'Etat avait pour conséquence celle de toute la populatons à laquelle il servait d'abri et de rempart. Si élevés que fussent les sacrifices que les propriétaires d'Etats exigeaient des classes assujetties, ils ne pouvaient guère dépasser le risque auquel elles étaient exposées, par le fait de la prédominance du monde barbare sur le monde civilisé.

Mais peu à peu, les États civilisés devinrent plus nombreux, le risque de destruction s'amoindrit, et, en même temps s'inégalisa. La conquête de l'Etat, dans cette phase nouvelle, affecta bien moins la population possédée que la classe possédante : celle-ci était dépouillée en totalité ou en partie des domaines qui lui fournissaient ses moyens d'existence, parfois même massacrée ou réduite en esclavage, tandis que la condition de la masse appropriée ne se trouvait pas sensiblement modifiée. Lorsqu'il s'agissait d'une guerre entre deux Etats parvenus à peu près au même degré de civilisation, la victoire ou la défaite de ses propriétaires lui était, pour ainsi dire, indifférente : elle changeait simplement de maîtres et que lui importait? Ne pouvait-elle pas dire avec le fabuliste :

Notre ennemi, c'est notre maître?

A la vérité, lorsque le vainqueur était encore à demi barbare, comme il arriva lorsque les peuples du nord envahirent l'Empire romain, la condition de la population appropriée se trouvait aggravée au moins d'une manière temporaire, mais elle ne courait le risque d'être détruite que dans le cas où l'envahisseur était demeuré au plus bas échelon de la barbarie et ce cas devenait de plus en plus rare. Son intérêt se séparait ainsi peu à peu de celui de la société des propriétaires de l'Etat.

Dans la même période, on voyait la propriété économique se dégager de la propriété politique ; les classes appropriées ou asservies devenaient libres et même propriétaires, tout en demeurant politiquement sujettes. Leurs forces et leurs ressources allaient croissant en conséquence, et elles acquéraient assez d'influence pour obliger le souverain à compter avec elles et à limiter ses exigences fiscales. Dans les pays les plus avancés en civilisation, elles obtenaient le droit de consentir l'impôt, et elles en usaient pour refuser de contribuer à des guerres dont la nécessité ne leur était pas clairement démontrée, comme il arriva par exemple en Normandie, lorsque le duc Guillaume entreprit la conquête de l'Angleterre. Mais quoiqu'elles eussent grandi et se fussent enrichies à l'abri de l'appareil de défense élevé et successivement perfectionné par la société des propriétaires de l'Etat, elles n'étaient point cependant les plus fortes, et dans les conflits qui s'élevèrent

entre elles et le souverain elles eurent d'abord le dessous. L'agrandissement et l'unification des Etats, après la chute de la féodalité, leur porta un coup funeste, car la puissance du souverain s'accrut alors de manière à briser toute résistance. Sauf en Angleterre, les « sujets » furent dépouillés du droit de débattre et de consentir l'impôt et, par conséquent, de refuser au souverain les ressources nécessaires à la guerre.

Cependant, la continuation de l'état de guerre avait eu pour résultat utile de multiplier les progrès de l'armement et de mettre ainsi, d'une manière définitive, le monde civilisé à l'abri des retours offensifs de la barbarie. D'un autre côté, l'agrandissement des débouchés, provenant de l'extension du domaine de la civilisation et les progrès qui préparaient l'ère de la grande industrie accroissaient dans des proportions énormes la richesse et, avec elle, l'influence des classes vouées à la production. Quoiqu'elles eussent perdu généralement le droit de consentir l'impôt, quoique le souverain pût les taxer à son gré pour subvenir aux charges de l'état de guerre, il était obligé de tenir compte de leur opinion. Aussi n'est-ce plus seulement aux intérêts de la classe dans laquelle se recrute son état-major politique et militaire qu'il s'adresse pour faire la guerre; c'est encore aux passions et aux intérêts de la multitude. De là, les guerres de religion et les guerres commerciales qui, avec les guerres de succession, ont rempli les trois derniers siècles de l'ancien régime. Sans doute, le souverain en faisant la guerre, pour un motif ou sous un prétexte quelconque, continuait à n'avoir en vue que la défense ou l'accroissement de son Etat, et par conséquent de sa propre puissance et de ses profits, mais il fallait maintenant que la guerre fût acceptée par une classe de plus en plus nombreuse et influente pour laquelle elle n'étai plus qu'une « nuisance ». Il fallait aussi alléger autant que possible les charges de l'état de guerre, et c'est ainsi que la plus lourde de toutes, le servage militaire fut remplacé, dans les pays les plus avancés en civilisation, par le recrutement libre. De la condition de serfs, les soldats s'élevèrent à celle d'engagés volontaires et de salariés, comme l'étaient déjà leurs officiers. Malgré cette atténuation, la guerre devint de jour en jour moins populaire et l'antagonisme qu'elle créait entre les gouvernants et les gouvernés plus sensible.

La maison souveraine demeurait comme auparavant intéressée à faire la guerre pour agrandir ou mieux assurer son domaine politique. Il en était de même de la classe gouvernante, qui lui fournissait la presque totalité de son état-major militaire et civil et dont la guerre augmentait l'importance et les profits en accrois-

sant son débouché. Mais il en était autrement de la masse gouvernée, qui tirait ses moyens d'existence de la production agricole, industrielle et commerciale. La guerre, qu'elle fût heureuse ou malheureuse, qu'elle aboutît à un agrandissement ou à une diminution du territoire de l'Etat, n'avait pour elle que des charges; dans l'un ou l'autre cas, il fallait également qu'elle en payât les frais sans en tirer aucun profit. Avait-elle même un intérêt appréciable à se soustraire au danger d'une invasion ou à éviter un changement de domination ? Le danger des invasions barbares, qui semaient sur leur passage la dévastation et la ruine, avait cessé d'exister. Les usages de la guerre entre les peuples civilisés s'étaient adoucis sous l'influence de l'intérêt même des belligérants, le respect des personnes et des propriétés privées était devenu une règle généralement observée. Il en résultait qu'une invasion, surtout lorsqu'elle étai suivie d'une occupation définitive, rapportait parfois à la population envahie plus qu'elle ne lui coûtait : en procurant un accroissement extraordinaire de clientèle aux classes qui trouvaient leurs moyens d'existence dans le commerce des choses nécessaires à la vie et même d'un certain nombre d'articles de luxe, elle compensait pour elle les gênes, les inquiétudes et les autres maux attachés à la guerre. Un changement de domination était-il davantage à redouter pour les populations, la classe gouvernante exceptée? Qu'elles fussent sujettes de telle ou telle maison souveraine, de la maison de France ou d'Autriche, de la monarchie Espagnole ou de la république des Provinces-Unies, leurs charges demeuraient à peu près les mêmes et la manière dont elles étaient gouvernées et administrées ne se trouvait pas sensiblement modifiée. Elles n'avaient donc plus qu'un bien faible intérêt à éviter une invasion ou même un changement de domination. Il leur était assez indifférent qu'une guerre fût heureuse ou malheureuse, mais elles avaient un intérêt positif et certain à ce que l'état de guerre vint à cesser, car il n'était plus nécessaire à leur sécurité; elles n'en retiraient aucun bénéfice et elles en supportaient les charges.

Sans se rendre exactement compte de ce nouvel état des choses, l'opinion publique des pays civilisés, à laquelle les classes vouées à la production agricole, industrielle et commerciale fournissaient un contingent de jour en jour plus considérable en comparaison de celui de la classe qui trouvait ses moyens d'existence dans la politique, l'administration et la guerre, l'opinion publique, disons-nous, était devenue de plus en plus pacifique. Dès le commencement du XVIIe siècle, les esprits les plus avancés se préoccupaient des moyens de mettre fin à l'état de guerre, en établissant une paix permanente entre les princes chrétiens. Ces tendances pacifiques

se développaient et s'accentuaient dans le courant du XVIIIe siècle; l'abbé de Saint-Pierre formulait son projet de paix perpétuelle; un autre prêtre philosophe, l'abbé Coyer, engageait la noblesse à chercher pour ses enfants un autre débouché que l'armée, et à se rabattre sur les professions dont l'exercice avait jusqu'alors fait « déroger ». Lorque la Révolution française éclata, ces tendances étaient devenues absolument prédominantes, et c'était une croyance universelle qu'elle allait inaugurer une ère de paix et de fraternité entre les peuples.

Il en a été autrement, comme on sait. La Révolution a déterminé au contraire une recrudescence de l'état de guerre. Tandis que le *risque naturel* de guerre disparaissait par le fait de l'extension du domaine de la civilisation et de la prépondérance décisive que les progrès de l'art militaire et de l'armement assuraient aux peuples civilisés, il était remplacé par un *risque artificiel* provenant de la reconstitution sur des bases élargies et consolidées d'une classe intéressée à la continuation de l'état de guerre.

III. — *Persistance anormale de l'état de guerre à l'époque actuelle. Causes qui ont fait succéder au risque naturel de guerre un risque artificiel.*

En supposant que la transformation politique de l'ancien régime se fût opérée par voie d'évolution au lieu de procéder par voie de subversion ou de révolution, en supposant qu'au lieu de déposséder violemment pour se mettre à leur place la maison souveraine et la classe gouvernante, intéressées au maintien de l'état de guerre, les classes gouvernées, intéressées à la paix, se fussent bornées à établir un contrôle efficace sur la gestion et les dépenses du gouvernement, il y a apparence que l'état de paix aurait déjà succédé, dans le monde civilisé, à l'état de guerre. On objectera peut-être que les maisons souveraines et les corporations gouvernantes du reste de l'Europe n'auraient pas manqué de se liguer pour étouffer dans l'œuf ce progrès qui menaçait leur prépondérance et leurs revenus, mais elles avaient à compter aussi avec leurs « consommateurs politiques » dont les regards se tournaient avidement vers la France, où semblait se préparer l'affranchissement général des peuples. Si donc les promoteurs et les artisans de la réforme de l'ancien régime, au lieu de s'emparer du pouvoir pour l'exploiter à leur tour, s'étaient contentés de le limiter dans la mesure utile, et d'offrir aux autres nations ce progrès comme un exemple sans prétendre l'imposer, il est permis d'affirmer que l'ère de la liberté et de la paix se fût ouverte deux ou trois siècles plus tôt.

Mais ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées et est-il

besoin d'ajouter qu'il n'était pas possible, eu égard à l'état arriéré des sciences morales et politiques, sans parler de l'ignorance et des convoitises de la multitude, qu'elles se passassent ainsi ?

Dès la réunion de l'assemblée constituante, on vit se grouper des partis politiques ayant pour objectif la possession du gouvernement. Les uns, recrutés dans la classe qui avait eu jusqu'alors le monopole presque exclusif des fonctions politiques, civiles et militaires, luttaient pour conserver ce monopole, les autres, recrutés principalement dans la masse gouvernée, mais aspirant avec toute l'ardeur de convoitises longtemps refoulées à devenir gouvernante, luttaient pour s'en emparer. Dans ce conflit, qui acquit rapidement une violence extraordinaire, les partis ne se contentèrent point de recourir aux moyens constitutionnels et parlementaires : les uns déchaînèrent la révolution pour renverser la monarchie, tandis que les autres faisaient appel à l'intervention étrangère pour la maintenir et, plus tard, pour la restaurer. Ce ne furent point cependant les partis extrêmes, qui ouvrirent la longue et sanglante période des guerres révolutionnaires, ce fut le parti modéré qui se flattait de créer ainsi un dérivatif aux passions affolées, tout en augmentant sa propre importance ; mais le gouvernement n'ayant point tardé à tomber aux mains du parti le plus violent et le moins scrupuleux, quoique le moins nombreux, la guerre devint pour ce parti un *instrumentum regni*, un moyen souverainement efficace d'imposer sa dictature au nom du « salut public ».

Il importe de remarquer que le gouvernement révolutionnaire pouvait employer, pour faire la guerre et en assurer le succès, des procédés et des ressources extrêmes auxquels la monarchie affaiblie de l'ancien régime eût été impuissante à recourir. Il avait l'avantage de s'appuyer sur des intérêts nouveaux que la Révolution avait créés et que sa défaite eût ruinés, comme aussi de disposer d'un mécanisme politique dont elle avait porté la puissance au plus haut degré. L'Etat avait cessé d'appartenir à la « maison de France », pour devenir la propriété de la nation, et cette dépossession politique avait été accompagnée de la confiscation d'une portion considérable des propriétés des classes gouvernantes, noblesse et clergé. Ces propriétés avaient été livrées moyennant un prix dérisoire à une classe nombreuse qui se trouvait ainsi attachée par le plus solide des liens, celui de l'intérêt particulier, aux destinées bonnes ou mauvaises de la Révolution. Le gouvernement révolutionnaire s'appuyait encore sur tous les hommes qui avaient souffert dans leurs intérêts, leur vanité ou, chose plus respectable, dans leurs aspirations libérales, des abus et des privilèges de l'ancien régime, et qui redoutaient son rétablissement. Enfin, il dis-

posait souverainement, grâce à la dictature que l'état de guerre, à l'intérieur et au dehors, lui avait permis de s'attribuer, de l'énorme appareil de gouvernement, avec la puissante centralisation que les rois unificateurs de l'ancien régime et leurs ministres les plus réputés avaient pris à tâche d'établir. Cette centralisation, la Révolution l'avait encore renforcée, en achevant de dissoudre ou d'asservir les corps constitués et en possession d'un reste d'indépendance, le clergé, la magistrature, les assemblées provinciales, les corporations industrielles, les compagnies commerciales et financières. Aucune résistance aux mesures les plus tyranniques et aux excès les plus barbares des détenteurs du pouvoir n'était possible désormais, car, en face de l'Etat tout-puissant, il n'y avait plus que des individus isolés. On s'explique ainsi que le gouvernement issu de la Révolution ait pu disposer, plus complètement que les monarques les plus absolus de l'ancien régime, des forces et des ressources de la nation pour réprimer les révoltes à l'intérieur et porter la guerre à l'étranger. On s'explique notamment qu'il ait pu étendre au profit de l'Etat le servage sous sa forme la plus lourde et la plus cruelle, en remplissant les cadres de ses armées au moyen des réquisitions d'hommes, puis de la conscription, tout en pourvoyant à leur entretien au moyen des réquisitions de denrées et du papier-monnaie.

Il lui fallait, pour faire la guerre avec succès, des hommes et des capitaux en abondance. L'expérience n'avait pas tardé à démontrer que le recrutement volontaire, désormais limité aux seuls nationaux, ne pouvait fournir des hommes en nombre suffisant. Le gouvernement révolutionnaire n'hésita pas, en conséquence, à recourir au recrutement forcé, en invoquant les nécessités du salut public, appuyées sur la crainte salutaire de la guillotine. Les circonstances favorisèrent au surplus l'extension et l'aggravation de cet impôt odieux auquel la monarchie ne demandait plus qu'un contingent complémentaire de forces. La crise révolutionnaire, en paralysant le commerce et l'industrie, avait enlevé leurs moyens d'existence accoutumés à des multitudes d'hommes, qui trouvaient du moins sous les drapeaux la subsistance de chaque jour. Plus tard, les pénalités terribles, destinées à assurer le payement de « l'impôt du sang » eurent raison des résistances individuelles et réussirent, suivant l'euphémisme officiel, à faire entrer la conscription dans les mœurs. Les réquisitions de denrées et le papier-monnaie fournirent les ressources nécessaires pour approvisionner et armer les masses d'hommes que le recrutement forcé mettait à la disposition de l'Etat. Cependant ces ressources extraordinaires auraient fini par s'épuiser si la conquête n'y avait

point suppléé. Composées d'éléments que l'abus de l'impôt du sang n'avait point encore affaiblis, commandées par des jeunes gens, dégagés de la routine traditionnelle, les armées de la Révolution, d'abord sous la dictature du comité de salut public, ensuite sous la dictature consulaire ou impériale, conquirent la plus grande partie de l'Europe. Grâce aux tributs levés en argent ou en nature sur les Etats vaincus et au supplément régulier de ressources que fournissaient les pays conquis et annexés, la guerre redevint pendant quelques années pour les Français ce qu'elle avait été pour les Romains, la plus productive des industries. Mais les progrès du matériel de guerre avaient modifié les conditions de succès de cette industrie en changeant la proportion des agents qui y coopéraient, travail et capital à l'avantage de ce dernier, et en assurant, par conséquent, au belligérant le mieux pourvu de capitaux la victoire finale. Or, les progrès agricoles, industriels et commerciaux, dont l'Angleterre avait pris l'initiative, et en particulier l'application de la vapeur à la production manufacturière et minière, avaient accru ses ressources dans une proportion extraordinaire, tandis que le gouvernement anglais, placé jusqu'à un certain point sous le contrôle des «consommateurs politiques», inspirait une confiance particulière aux capitalistes. Le crédit dont il jouissait lui procura les capitaux nécessaires pour prolonger la lutte et finalement pour mettre en mouvement des forces supérieures à celles dont pouvait disposer le conquérant de l'Europe, affaibli d'ailleurs par des entreprises malheureuses en Espagne et en Russie. Les coalitions organisées et commanditées par l'Angleterre eurent enfin le dessus, la France fut envahie à son tour et condamnée à restituer les produits de ses victoires. Au bout de ces vingt-cinq ans de guerres qui avaient exigé des sacrifices sans précédent d'hommes et de capitaux, toutes les nations civilisées se trouvaient affaiblies et appauvries, sans qu'il fût possible de découvrir quel profit la civilisation en avait tiré.

Après cette effroyable saignée d'hommes et de capitaux, le besoin de repos était général et ce fut en vue de le satisfaire que s'organisa la Sainte-Alliance, destinée dans la pensée de son promoteur mystique à établir par l'accord des souverains ce règne de la paix que les révolutionnaires avaient voulu, au début, réaliser par l'accord des peuples. Mais la Sainte-Alliance ne pouvait opposer qu'une barrière insuffisante et précaire aux intérêts auxquels profitait l'état de guerre. Aussi longtemps que ces intérêts réussiraient, d'une manière ou d'une autre, à maintenir leur prépondérance, les nations civilisées étaient condamnées à subir les maux et les charges de la guerre.

Il devait même arriver, tant par l'effet des changements que la Révolution avait accomplis et qu'elle allait accomplir encore dans les dimensions et la constitution des Etats que par l'effet de l'avènement de la grande industrie et en particulier du développement du crédit et des moyens de communication, il devait arriver, disons-nous, que l'ascendant des intérêts engagés dans l'état de guerre devînt plus marqué, et son action plus rapide et presque foudroyante, que le « risque de guerre » s'accrût en conséquence d'une manière artificielle, et motivât un accroissement correspondant de l'appareil destiné à le prévenir et que le régime dit de la « paix armée » successivement aggravé finît par rendre la paix presque aussi lourde à supporter que la guerre.

En supprimant le plus grand nombre des petits États que leur faiblesse intéressait au maintien de la paix, pour constituer de grands Etats, rapprochés et rivaux, la Révolution et les guerres dont elle a été la source ont visiblement contribué à augmenter le « risque de guerre ». On peut en dire autant des changements qu'elles ont provoqués dans la constitution des Etats de l'Europe.

Quelques-uns de ces Etats, tels que la Russie, la Prusse et l'Autriche ont continué, malgré la Révolution, à appartenir à des maisons souveraines. Ces maisons s'appuient principalement, en dépit des concessions libérales qu'elles ont pu accorder à leurs sujets, sur une classe aristocratique ou bureaucratique qui a pour débouché la politique, l'administration et l'armée, qui est par conséquent intéressée aujourd'hui, comme elle l'était autrefois, à la continuation de l'état de guerre. A la vérité, cette classe a cessé d'être privilégiée en matière d'impôts, elle supporte ou est censée supporter sa part des charges publiques, mais elle retire du budget, sous forme d'appointements, de gratifications et de pensions, un contingent au moins décuple de celui qu'elle lui fournit sous forme d'impôts; plus s'élèvent les dépenses politiques, administratives et militaires, plus son débouché s'étend et devient avantageux, plus la somme de ses revenus augmente. Qu'une guerre survienne : la carrière militaire procure aussitôt un surcroît de bénéfices et d'avantages, les campagnes comptent double, l'avancement est rapide; si la guerre est couronnée de succès, les chefs et jusqu'aux moindres officiers acquièrent une importance et un relief extraordinaires, sans parler des menus profits de l'occupation des pays conquis. Alors même qu'il n'y serait point porté par ses traditions et son inclination naturelle, le chef de la maison souveraine est donc obligé, aussi souvent que les circonstances le lui permettent, à faire la guerre, afin de donner satisfaction aux intérêts qui lui

servent de soutien et dont l'appui lui est d'autant plus nécessaire qu'il se sent menacé davantage par la Révolution.

En revanche, les Etats que la Révolution a façonnés ou reconstitués, et qui appartiennent non plus à une « maison », mais à la nation elle-même, ne sont-ils pas intéressés à conserver la paix? Ces nations propriétaires d'elles-mêmes n'ont-elles pas la grande majorité de leurs intérêts engagés dans des industries pour lesquelles la guerre est une « nuisance » ? Ne semblerait-il pas qu'elles dussent être essentiellement pacifiques? Cependant, chose singulière, les grandes guerres qui ont inutilement désolé le monde civilisé, depuis la Révolution de 1789, ont été provoquées par les « nations politiques » bien plutôt que par les « maisons politiques ». A quoi tient cette anomalie apparente? Elle tient à ce que les nations ont beau être propriétaires de leur état politique, elles ne peuvent, en vertu de la nature des choses, gérer elles-mêmes cette propriété, et elles n'ont pas réussi jusqu'à présent à en organiser la gestion d'une manière conforme à l'intérêt général. Nous avons analysé les différentes formes de cette gestion, monarchie constitutionnelle, empire dictatorial, république parlementaire, avec suffrage limité ou universel, et nous allons voir qu'elles ont placé uniformément la direction des affaires aux mains ou sous l'influence prépondérante d'une classe d'hommes, intéressée à la continuation de l'état de guerre.

Lorsque l'État est constitué sous la forme d'une monarchie constitutionnelle à suffrage limité ou d'une république parlementaire à suffrage illimité, le gouvernement se trouve entre les mains du parti qui possède la majorité électorale, et c'est l'intérêt de ce parti qui sert de règle à sa politique intérieure et extérieure. Cet intérêt lui commande avant tout de conserver le plus longtemps possible la gestion des affaires publiques, et le moyen le plus efficace auquel il puisse recourir pour atteindre ce but, c'est d'augmenter le nombre de ses co-intéressés, en élargissant le débouché qu'il leur offre, c'est de multiplier les emplois de tous genres. Dans les pays où le suffrage est limité, ces emplois se concentrent entre les mains des familles influentes du corps électoral ou se distribuent sous leur patronage, et comme elles puisent dans les caisses de l'Etat plus d'argent qu'elles n'y versent, elles ont un intérêt manifeste à l'accroissement des budgets. Voilà pourquoi, même dans les pays neutres, le budget de la guerre va croissant d'une manière constante ; c'est que les emplois de la hiérarchie militaire servent de débouché aux fils de famille de la classe en possession de la souveraineté politique et leur procurent une existence honorable et assurée. Si le pays possède assez de puis-

sance et de ressources pour participer à une guerre, sans couri trop de risques et avec la perspective d'un accroissement de territoire, la classe gouvernante ne manquera pas de profiter de quelque occasion favorable pour s'y engager ; elle y sera d'autant plus portée que le débouché politique, administratif et militaire qu'elle exploite d'une manière exclusive, aura plus d'importance en comparaison du débouché agricole, industriel et commercial auquel elle prend sa part. C'est ce qui explique l'humeur belliqueuse des politiciens italiens, tandis que la masse de la nation, exclue de l'électorat, est, comme dans les autres pays, essentiellement pacifique.

Les gouvernements fondés sur le suffrage universel sont-ils plus intéressés à faire succéder l'état de paix à l'état de guerre ? Lorsqu'ils sont encore dans la période parlementaire, les partis qui se disputent le pouvoir sont obligés de compter avec la masse de la nation, intéressée à la paix, et on pourrait croire qu'ils sont obligés d'obéir à sa volonté; mais on ne doit pas oublier que les partis étant organisés comme des armées, le droit électoral de chaque citoyen se réduit, en fait, à la faculté de choisir entre les candidats qu'ils lui imposent. Ces candidats concurrents s'efforcent naturellement de gagner les suffrages des électeurs en s'adressant à leurs intérêts ou en flattant leurs passions, et le maintien de la paix figure partout au nombre des promesses de leurs programmes. Mais on sait ce que valent les promesses électorales ! Quand un parti est arrivé au pouvoir il est sujet à les oublier et les promesses pacifiques font moins encore que les autres exception à cette règle. La guerre au dehors implique la dictature au dedans, c'est-à-dire une période de gouvernement facile, dans laquelle l'opposition est réduite au silence, sous peine d'être accusée de complicité avec l'ennemi. Et quoi de plus désirable, surtout quand l'opposition est tracassière et que ses forces balancent presque celles du gouvernement ! A la vérité, si la guerre est malheureuse, elle entraîne inévitablement la chute du parti qui l'a entreprise. En revanche si elle est heureuse, et on ne l'entreprend que lorsqu'on se croit assuré d'avoir les chances de son côté, le parti qui l'a engagée et menée à bonne fin acquiert pour quelque temps une prépondérance écrasante. Que de motifs, sans parler des menus profits que la guerre procure, de ne pas laisser échapper une occasion favorable de la faire !

Il peut arriver encore que la guerre soit engendrée par la lutte des partis. C'est alors une guerre civile, plus terrible et plus acharnée qu'une guerre étrangère, car celle-ci peut se terminer et se termine d'habitude par un compromis, dans lequel le vaincu se

borne à fournir une indemnité et à céder une partie de son territoire au vainqueur, tandis que la guerre civile ne prend fin que par l'écrasement complet du vaincu. La guerre de la Sécession aux Etats-Unis présente un exemple caractéristique de cette transformation de la lutte politique en une lutte à main armée. Le parti démocrate, appuyé principalement sur les intérêts esclavagistes du Sud, avait été longtemps prédominant, mais le développement plus rapide des Etats du Nord le menaçait d'être dépossédé à jamais du gouvernement de l'Union. En admettant au contraire que les Etats du Sud vinssent à former une confédération séparée, il pouvait se croire assuré de conserver indéfiniment le pouvoir. Or, mieux valait une diminution de son débouché politique que la perte totale de ce débouché. Invoquant donc les intérêts esclavagistes menacés par les abolitionnistes du Nord et les intérêts libre-échangistes menacés par les protectionnistes, les politiciens du Sud engagèrent la guerre de la Sécession. Ceux du Nord intéressés au contraire au maintien de l'Union, dont le gouvernement venait de tomber entre leurs mains et devait, selon toute apparence, s'y perpétuer, firent appel aux intérêts et aux sentiments hostiles au Sud ; puis, la guerre engagée, à l'amour-propre et aux passions qu'il est dans la nature de la guerre de mettre en jeu. Grâce à la supériorité de ses ressources, le Nord finit par l'emporter, mais au prix du sacrifice d'un million d'hommes, du gaspillage d'une vingtaine de milliards, de la ruine d'une des plus belles parties de l'Union, du développement de la bureaucratie, de la corruption et du protectionnisme. Ces maux, la constitution vigoureuse de la société américaine lui a permis de les supporter, mais elle sera longtemps à s'en guérir et ils sont loin encore d'avoir produit tous leurs fruits malsains.

Lorsqu'ils sont arrivés à leur période dictatoriale, les gouvernements fondés sur le suffrage universel présentent encore moins de garanties de paix. Comme les chefs des anciennes maisons politiques, le dictateur, stadhouder, consul ou empereur, dont l'ambition secrète ou avouée est de fonder lui aussi, une « maison », s'appuie principalement sur l'administration et l'armée, et il est obligé, soit pour arriver aux fins qu'il ambitionne, soit simplement pour se soutenir, de donner une ample satisfaction à leurs intérêts. Or, cette satisfaction, il ne peut la leur donner qu'en augmentant leur débouché. Il peut sans doute toujours multiplier les emplois civils et élargir les cadres de l'armée, mais cette extension du débouché administratif et militaire pendant la paix est peu de chose en comparaison de celle que la guerre rend possible et même nécessaire. Enfin, la dictature ne s'établit généralement

que par un coup de force et elle ne se soutient qu'avec l'auxiliaire d'un système de compression et de prohibitions qui empêche les partis vaincus et dépossédés de se réorganiser pour renverser la dictature et reconquérir le pouvoir. Il faut, pour maintenir ce système, à la fois gênant et humiliant, une puissance considérable. Cette puissance, la guerre la donne. Outre qu'elle sert de dérivatif aux passions politiques et absorbe l'attention publique, elle motive, pendant toute sa durée, un état de siège national. Les mesures les plus violentes et les plus arbitraires contre les « ennemis de l'Etat » ne sont-elles pas justifiées par les nécessités du salut public? L'opposition en temps de guerre n'est-elle pas synonyme de trahison? Enfin, après une guerre heureuse, le prestige du dictateur, dont l'effigie se couronne de lauriers sur les monnaies, ne se trouve-t-il pas accru, au moins pour quelque temps? A la vérité, le dictateur est obligé de compter avec la nation qui est composée maintenant, pour les neuf-dixièmes, de familles auxquelles l'agriculture, l'industrie, le commerce, les arts fournissent leurs moyens d'existence, qui sont par conséquent intéressées au maintien de la paix, et qui se trouvent en possession du droit électoral. Ne peut-il pas craindre qu'elles n'usent de ce droit pour nommer des représentants opposés à la guerre et décidés à refuser les contributions extraordinaires en hommes et en argent qu'elle nécessite? Cette éventualité peut se produire sans doute, mais n'est-il pas facile d'y parer? Quand le dictateur possède, comme Napoléon 1er, une force et un prestige irrésistibles, il supprime purement et simplement l'exercice du droit électoral, il enlève aux membres de la « nation souveraine » tout moyen légal d'exprimer leur opinion et de faire opposition à sa volonté ; quand il ne se croit point assez fort pour usurper ouvertement la souveraineté, il s'arrange de manière à faire manœuvrer à son gré le suffrage universel. Il ne s'agit que de savoir s'y prendre, et nous avons constaté que le second empire s'y prenait avec une habileté incomparable. En supposant toutefois que la représentation asservie au gouvernement, mais après tout issue de la nation, eût partagé les répugnances de celle-ci pour la guerre, pouvait-elle s'y opposer d'une manière opportune et efficace? Le dictateur impérial ne possédait-il pas, comme les rois de l'ancien ou du nouveau régime, le droit de déclarer la guerre, et ne dépendait-il pas de lui de la rendre inévitable avant de réclamer le concours et les subsides de la prétendue représentation nationale?

Les changements accomplis dans la constitution des gouvernements ont donc contribué à augmenter le risque de guerre au lieu de le diminuer. En même temps toute une série de progrès admi-

nistratifs et économiques sont venus accroître encore ce risque.

Sous l'ancien régime, la moindre guerre exigeait de longs préparatifs. Il fallait recruter des soldats, en leur offrant l'appât d'une paye suffisante, et comme on n'en trouvait pas toujours en assez grand nombre dans le pays même, on était obligé d'en importer un supplément de l'étranger. Il fallait ensuite posséder un « trésor » bien garni, car on ne pouvait recourir que dans une faible mesure à l'impôt et au crédit. Enfin, quand on avait à grand'peine rassemblé, outillé et approvisionné une petite armée, on ne pouvait, par suite de la difficulté des communications et de l'insuffisance des moyens de transport, la lancer du jour au lendemain en pays ennemi : ses mouvements étaient lents, et d'ailleurs la nécessité de ménager des soldats difficiles à remplacer et représentant une forte prime d'enrôlement contribuait encore à ralentir les opérations militaires ; on évitait les grandes effusions de sang et les guerres se prolongeaient sans mettre sérieusement en péril l'existence des Etats belligérants.

Cet état de choses a complètement disparu par le fait des progrès de l'unification et de la centralisation qui ont accru démesurément la puissance de l'Etat en comparaison de celle de l'individu et rendu possible le rétablissement du servage militaire; par le fait encore du développement du crédit public, de l'invention et de la multiplication des télégraphes et des chemins de fer. Tous les pays civilisés, à l'exception de l'Angleterre et des Etats-Unis, ayant conservé ou rétabli, depuis la Révolution, le système du recrutement forcé, l'impôt du sang, levé pour ainsi dire d'une manière instantanée, grâce à la centralisation, aidée du télégraphe et armée de pénalités formidables contre les réfractaires, a permis de rassembler en quelques jours des armées innombrables, tandis que le papier monnaie et le crédit fournissent au gouvernement les ressources extraordinaires que la guerre exige. Il n'est plus nécessaire d'accumuler un trésor ou de recourir à la maigre ressource de l'altération de la monnaie métallique, on peut émettre en déboursant simplement le prix du papier et de l'impression, une somme de papier-monnaie égale au montant de la circulation métallique, avant que cet instrument perfectionné ait subi une dépréciation sensible ; on peut encore, si la nation propriétaire de l'Etat, partant responsable des engagements pris en son nom, jouit d'une réputation passable sur le marché financier, obtenir par voie d'emprunts une quantité de capital proportionnée à ses ressources, surtout si l'on ne marchande pas sur le taux de l'intérêt, et comment marchanderait-on quand « l'honneur national » et le « salut public » sont en jeu ? Il suffit donc de quelques jours pour réunir et lancer au delà de la fron-

tière des armées dix fois plus nombreuses que celles qu'on mettait quelques mois à rassembler il y a un siècle. Ces armées colossales se meuvent avec une rapidité foudroyante et aucun obstacle n'arrête les chefs qui dirigent leurs mouvements ; il n'ont en vue que le résultat à atteindre, car ils ne sont pas obligés d'économiser la vie des hommes ; ils peuvent puiser à même dans le grand réservoir des forces de la nation. Ils les renouvellent au besoin jusqu'à extinction, et alors l'Etat vaincu, complètement désorganisé, à bout de forces et de ressources, se trouve à la merci du vainqueur, qui exige naturellement une compensation d'autant plus considérable, sous forme d'indemnités en argent et en territoire, que la lutte a été plus intense et qu'elle lui a coûté davantage.

C'est ainsi que la paix, et avec elle la sécurité, la liberté et le bien-être de quelques centaines de millions d'hommes, se trouvent à la merci d'un petit nombre de personnages : empereurs, rois, ministres qui gouvernent les Etats agrandis, unifiés et centralisés, entre lesquels se partage aujourd'hui la portion la plus importante du domaine de la civilisation. Ces personnages sont eux-mêmes placés sous l'influence immédiate d'une classe intéressée à la continuation de l'état de guerre, classe dont la puissance n'a cessé de s'accroître par l'extension de son débouché politique, administratif et militaire ; à quoi il faut ajouter l'exclusion absolue des étrangers de ce débouché, devenu le monopole des nationaux, et en particulier de ceux qui sont en possession de la souveraineté politique. De plus, ces chefs d'Etat peuvent déchaîner la guerre d'une manière instantanée en mettant à son service toutes les forces et les ressources d'un grand pays. Le « risque de guerre » s'est accru en conséquence, et il a motivé, à mesure qu'il s'accroissait, le développement de l'énorme appareil de la « paix armée ». Cet appareil n'empêche pas la guerre d'éclater et de dévorer périodiquement les fruits du progrès économique.

IV. — *Les motifs et les résultats des guerres contemporaines. Leur tendance à la périodicité. Conclusion.*

Cependant, quelles que soient la puissance des hommes qui décident de la paix ou de la guerre et l'influence de la classe où se recrute l'état-major politique, administratif et militaire, ils sont obligés, comme nous venons de le remarquer, de compter dans une certaine mesure avec la masse, bien autrement nombreuse, dont les intérêts sont engagés dans les différentes branches de la production, pour lesquelles la guerre est une « nuisance ». Les intérêts bien ou mal entendus de cette multitude, ses sentiments, ses passions sont un des éléments composants, sinon déterminants de

l'opinion politique. Or, un gouvernement qui entreprendrait une guerre malgré l'opinion publique s'exposerait, en cas de revers, à être renversé. L'expérience démontre toutefois que la force de résistance de cet élément pacifique n'est aucunement proportionnée à sa masse. L'immense majorité des hommes qui le composent est absolument ignorante, et rien n'est plus facile que d'exciter ses passions et de l'égarer sur ses intérêts. La minorité éclairée est peu nombreuse, et d'ailleurs quel moyen aurait-elle de faire prévaloir son opinion, en présence de la puissante organisation de l'Etat centralisé ? En outre, les progrès, qui ont rendu la guerre plus facile et plus prompte à engager, ont contribué à en rendre aussi le fardeau immédiat plus supportable. C'est au papier-monnaie et au crédit que l'on a recours pour se procurer les ressources qu'elle exige. Il en résulte qu'elle n'est précédée ou accompagnée d'aucune surcharge des impôts ordinaires, et même que les dépenses extraordinaires qu'elle occasionne procurent un développement artificiel et temporaire de prospérité à une foule d'industries. C'est plus tard, quand la guerre est finie, qu'il faut bien se résoudre à augmenter les impôts pour retirer le papier-monnaie, pourvoir au service des intérêts et à l'amortissement des emprunts. Alors seulement on en ressent le fardeau, encore est-il dissimulé, sans être toutefois diminué, par l'ingénieux artifice de l'impôt indirect, que la finance moderne a diversifié et perfectionné. A la vérité, c'est à l'impôt, sous sa forme la plus brutale, que l'on a recours pour remplir les cadres des armées, mais, jusqu'à nos jours, ce sont les classes inférieures, celles dont l'influence compte le moins, qui ont généralement fourni les simples soldats. Les classes aisées s'en tiraient au moyen d'un sacrifice d'argent et ce sacrifice, ordinairement très modique, était compensé, et au delà, par le débouché que l'État de guerre offrait à leurs membres, auxquels la prohibition des étrangers et l'obligation de passer par des écoles militaires dont l'accès était, en fait, impossible aux classes pauvres, conférait le monopole des emplois rétribués de la profession des armes. Enfin, si la guerre est cruelle pour les conscrits qui fournissent, selon l'énergique expression populaire, « la chair à canon », le départ de ces corvéables, enlevés aux travaux de la ferme ou de l'atelier, en diminuant l'offre des bras, a pour résultat de faire hausser les salaires et d'atténuer ainsi, chez ceux qui échappent au service militaire, l'horreur de la guerre. C'est seulement lorsqu'elle se prolonge ou lorsqu'elle éclate à des intervalles trop rapprochés, qu'on en sent tout le poids et qu'elle finit par provoquer le soulèvement de l'opinion publique.

Néanmoins, l'opinion, dans la majorité des éléments qui la

constituent, se montre aujourd'hui de plus en plus attachée à la paix, et ce n'est pas un des moindres mérites d'un homme d'Etat de savoir l'entraîner à la guerre. Il faut faire valoir les motifs les plus propres à la toucher, invoquer ses intérêts, éveiller ses appréhensions, ses sympathies et ses haines, lui persuader que l'honneur national est engagé, faire vibrer, en un mot, les cordes du patriotisme ; il faut encore et surtout choisir le moment opportun.

Le choix des motifs diffère naturellement selon le tempérament et les inclinations naturelles du peuple auquel on s'adresse, et il est intéressant de les comparer à ceux qui étaient invoqués sous l'ancien régime.

Le mobile déterminant des guerres de l'ancien régime ne différait pas de celui de toutes les autres entreprises : c'était l'intérêt. Quel qu'en fut le motif ou le prétexte, la guerre avait toujours pour objet la conservation ou l'accroissement de la richesse et de là puissance de la « maison » propriétaire et exploitante de l'Etat, ainsi que des maisons subordonnées qui étaient en possession de fournir le personnel dirigeant de cette exploitation. Si l'Etat, par exemple, avait une frontière ouverte, on faisait la guerre pour la reculer jusqu'à un fleuve ou une montagne, de manière à être couvert par une frontière naturelle. Ou bien encore on faisait la guerre lorsqu'une puissance s'agrandissait de telle sorte que sa prépondérance devenait menaçante pour la sécurité des autres. Celles-ci se coalisaient contre elle jusqu'à ce qu'elles l'eussent diminuée et affaiblie. Mais la guerre était le plus souvent motivée par l'hérédité ou la parenté, parfois aussi par des sympathies ou des devoirs de famille. Un Etat politique étant une propriété comme une autre, on en héritait par voie de succession ou de legs, sauf les restrictions qui avaient pu être opposées à l'exercice de ce droit. De là l'importance extraordinaire des alliances matrimoniales. Lorsque la maison propriétaire de l'Etat venait à s'éteindre en ligne directe, les branches collatérales ou les maisons qui lui étaient alliées ne manquaient pas de se disputer son héritage, et ce procès se vidait ordinairement par les armes. Ajoutons que les maisons alliées se soutenaient naturellement soit contre les révoltes de leurs sujets, soit contre les agressions des maisons étrangères. Telles étaient les guerres politiques. Les guerres religieuses avaient ordinairement pour but de donner satisfaction aux intérêts du clergé que les schismes intérieurs ou étrangers menaçaient dans son monopole. Enfin, les guerres commerciales avaient de même pour objet de préserver ou d'agrandir le monopole d'un marché, lorsque,

comme à Venise et à Gênes, le gouvernement appartenait à une classe adonnée au commerce.

Depuis que la propriété des États politiques a commencé à passer, nominalement du moins, aux nations, les motifs ou les prétextes invoqués pour faire la guerre se sont modifiés en conséquence. Il y en a cependant qui sont communs aux deux régimes : telle est la nécessité de se procurer des frontières naturelles ou de s'unir contre une puissance dont la prépondérance menace l'équilibre général. Il y en a d'autres, en revanche, qui sont particulières au nouveau régime, ou, pour mieux dire, qui sont des applications nouvelles d'un principe ancien. C'est ainsi qu'aux guerres suscitées par les droits de la parenté des maisons propriétaires d'États, on a vu succéder celles qui dérivent de la parenté des races. Une nation politique d'une certaine race a des droits imprescriptibles sur les rameaux de cette même race, surtout s'ils se trouvent projetés dans le voisinage de ses frontières; en vertu de ce nouveau droit public, l'Italie a des droits sur le Tessin, sur le Tyrol, sur Trieste, sur le comté de Nice ; la France a des droits sur la Belgique, ou du moins sur la partie wallonne de ce pays, et sur les cantons français et romans de la Suisse; l'Allemagne était fondée à réclamer l'Alsace et elle le serait à s'annexer les provinces baltiques, etc. Ces droits demeurent à l'état latent jusqu'au jour où se présente une occasion opportune pour les faire valoir, mais est-il nécessaire d'ajouter que, cette occasion venant à s'offrir, on ne doit reculer devant aucun sacrifice pour faire rentrer ces enfants séparés, n'eussent-ils d'ailleurs aucun goût pour leur parenté, dans le giron de l'unité nationale? On fait encore la guerre pour venir en aide à des nationalités consanguines, les aider à s'affranchir du « joug étranger » et s'en faire des alliés fidèles : c'est ainsi que la France a aidé le Piémont à « faire l'Italie » et que la Russie a affranchi de la domination turque, les Serbes et les Bulgares à titre de frères slaves. Bref, les motifs ou les prétextes de guerre ne manquent pas plus sous le nouveau régime qu'ils ne manquaient sous l'ancien ; mais, sous l'un comme sous l'autre, le vrai mobile de toute guerre, c'est toujours l'intérêt de la classe ou du parti en possession du gouvernement, intérêt qu'il ne faut pas confondre avec celui de la nation ou de la masse des consommateurs politiques, car autant la classe ou le parti gouvernant est intéressé à la continuation de l'état de guerre, autant la nation gouvernée l'est au maintien et à la consolidation de la paix.

Cependant, il ne suffit pas d'avoir un motif ou un prétexte plausible de faire la guerre, il faut encore choisir le moment opportun. Une génération qui a fourni la quantité de chair à canon qu'exige

une grande guerre, qui a subi la gêne et le dommage de la dépréciation du papier-monnaie qu'il a fallu émettre pour la soutenir et, plus tard, des nouveaux impôts qu'il a fallu établir pour la liquider, qui a vu de près la guerre et ses horreurs, éprouve une invincible répugnance à s'y laisser entraîner une seconde fois. Il faut laisser s'affaiblir ces souvenirs douloureux et sinistres. Il faut que les morts aient été oubliés, que le papier-monnaie ait été retiré, que les impôts de guerre aient été abolis, que les progrès de l'industrie aient agi pour réparer les brèches faites à la fortune publique et privée, qu'une nouvelle génération ait fait son apparition sur la scène, pour que l'opinion publique puisse être encore une fois entraînée à la guerre. Si l'on s'y prend trop tôt, elle ne manquera pas de demeurer sourde aux adjurations belliqueuses les plus éloquentes des politiciens patriotes.

Mais il ne faut pas non plus s'y prendre trop tard et laisser passer ce qu'on pourrait nommer le moment psychologique d'une guerre. La monarchie de Juillet en a fait l'expérience à ses dépens. Il est visible que son attachement à la paix quand même a été une des principales causes de sa chute. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'existence des gouvernements modernes dépend encore beaucoup plus de la classe intéressée à la continuation de l'état de guerre que de celle dont les intérêts sont du côté de la paix. S'ils sont obligés de ménager celle-ci beaucoup plus que ne le faisaient les gouvernements de l'ancien régime, à cause de l'importance croissante que l'avènement de la grande industrie lui a value, ils sont sous la dépendance immédiate de celle-là. Si donc, quand les maux des guerres précédentes sont reparés et oubliés, quand les finances sont refaites, quand la nouvelle génération est mûre pour la guerre, c'est-à-dire au bout d'une période de quinze ou vingt ans au plus, le gouvernement hésite soit à continuer les traditions glorieuses de la génération précédente, soit à venger les défaites qu'elle a subies et à réparer les brèches faites aux frontières et à l'honneur national, il s'expose à devenir impopulaire auprès de cette classe aujourd'hui plus nombreuse et plus puissante que jamais qui alimente les fonctions politiques, administratives et militaires. Une fermentation malsaine s'opère dans cette classe qui se recrute à la fois dans les familles en possession d'alimenter le personnel exploitant de l'Etat et dans celles qui aspirent à les remplacer ou tout au moins à entrer en partage avec elles. Des fanatiques, qui s'imaginent de bonne foi qu'en s'emparant de l'Etat et en lui appliquant leur système politique et économique, ils mettront fin à tous les maux de la nation et de l'humanité, organisent des conspirations. L'excellence ou, suivant l'expression consacrée, la souveraineté du but, légitime

tous les moyens qu'ils mettent en usage pour y atteindre. Une révolution éclate, intronisant un nouveau gouvernement qui, sous peine d'être renversé à son tour, est irrésistiblement conduit à faire la guerre pour donner une pâture aux appétits que la révolution a déchaînés.

C'est ainsi que les révolutions et les guerres ont acquis un caractère de périodicité à une époque où la guerre a cessé d'avoir sa raison d'être, où elle n'est plus qu'une « nuisance » sans compensation. Elle absorbe la portion la plus considérable des forces et des ressources nouvelles que le progrès en voie d'accomplissement dans toutes les branches de l'activité humaine a mises à la disposition de l'homme civilisé ; elle est le grand et affreux ulcère par lequel s'écoule, stérile et corrompue, la substance vivifiante du progrès. La statistique des pertes et dommages causés par la guerre, depuis la Révolution française, présente des chiffres effroyables, et cependant les statistiques ne peuvent en relever qu'une faible part : elle a affaibli la race, en la mettant en coupe réglée, détruit les capitaux, imposé aux États civilisés une dette qui excède cent milliards et dont les intérêts, joints aux dépenses de la paix armée, absorbent en moyenne plus des deux tiers des budgets ; elle oblige toutes les nations à subir le fardeau et les gênes d'un système d'impôts suranné qui ralentit la production et le développement normal de la richesse. Qu'a-t-elle rapporté en échange? On ne pourrait pas citer une seule guerre moderne qui n'ait été une banqueroute ; pas une seule qui ait rapporté, en bien-être, en sécurité et en liberté, à la masse des consommateurs politiques, la centième partie de ce qu'elle leur a coûté. Le plus souvent, elle a établi un régime pire que celui qu'elle a renversé, et dans le cas le plus favorable, ce qu'il y a eu d'utile et de bienfaisant dans le régime qu'elle a fondé, eût été réalisé à moins de frais et plus sûrement par des moyens pacifiques. Le seul résultat utile que l'on puisse mettre à son actif, et en même temps le seul dont personne ne songe à tenir compte, c'est l'accroissement de la puissance et de l'efficacité du matériel de guerre. Les armes de précision et à longue portée ont achevé d'assurer la supériorité militaire des nations les plus avancées et les mieux pourvues de capitaux, mais ce résultat n'a-t-il pas été acheté bien cher? Si l'état de guerre avait cessé plus tôt, les progrès du matériel de guerre en eussent été sans doute ralentis, mais ceux qui se trouvaient déjà réalisés suffisaient pour écarter le péril d'une nouvelle conquête barbare et permettre aux peuples civilisés d'achever d'établir leur domination sur le reste du monde?

On peut donc affirmer que la guerre entre les peuples civilisés

n'est plus nécessaire à la sécurité et aux progrès de la civilisation; qu'elle n'est plus que la prolongation artificielle et malfaisante de l'état originaire de barbarie de l'espèce humaine. Aussi faut-il remarquer qu'elle a perdu, à mesure qu'elle a cessé d'avoir sa raison d'être, sa poésie et son prestige; les motifs patriotiques, voire même humanitaires, qu'on met en avant pour lui rendre son ancienne popularité, sonnent faux; l'état militaire n'attire plus l'élite de la jeunesse, et la crainte des gendarmes amène et retient seule sous les drapeaux la masse des corvéables du service obligatoire. La gloire des guerriers n'éclipse plus celle des inventeurs, des savants, des artistes, dont les services étaient jadis moins prisés parce qu'ils étaient, en effet, moins utiles. Elle est en train de pâlir et ne jette plus que des lueurs douteuses; car c'est l'utilité qui est le premier élément du prix des services et, sans se rendre compte des causes qui ont rendu la guerre de moins en moins utile, on en a le sentiment. Voilà pourquoi l'état de guerre est moralement condamné, malgré les efforts des intérêts qui y sont engagés, pour le maintenir et le perpétuer.

Comment pourra-t-il prendre fin? Suffira-t-il, comme se l'imaginent les naïfs apôtres de la paix, de recommander la pratique de l'arbitrage ou bien encore de perfectionner le droit des gens pour supprimer la guerre? Non, sans doute. Ce qui maintient artificiellement l'état de guerre parmi les peuples civilisés, c'est l'intérêt des classes gouvernantes, c'est la prépondérance qu'elles conservent et dont elles sont précisément redevables à la continuation de l'état de guerre. Cette situation se prolongera, le fléau de la guerre continuera de sévir, d'une manière périodique, d'une part, jusqu'à ce que l'évolution de la grande industrie soit arrivée au point de donner une prépondérance décisive à la masse intéressée à l'établissement de l'état de paix, d'une autre part, jusqu'à ce que le progrès des institutions politiques lui procure les moyens de faire prévaloir ses intérêts sur ceux qui se trouvent engagés dans l'état de guerre.

En attendant, la politique extérieure des États modernes est demeurée et demeurera la même que celle des Etats de l'ancien régime. Agrandir l'établissement politique qu'ils exploitent et d'où ils tirent leurs moyens d'existence, préparer des alliances, organiser des ligues, soit en vue de cet agrandissement, soit en vue de l'affaiblissement et de la diminution des États concurrents, sans se montrer autrement scrupuleux sur le choix des moyens d'arriver à leurs fins, voilà pour les politiciens d'aujourd'hui, comme pour ceux d'autrefois, l'objectif de la politique extérieure, et le principe dirigeant des relations internationales.

Cependant, à côté des relations politiques basées sur l'antagonisme naturel des Etats, lesquels ne peuvent en effet s'agrandir qu'aux dépens les uns des autres, les progrès de l'industrie ont créé entre les peuples des relations économiques fondées sur leurs intérêts réciproques et dont le développement a eu au contraire pour résultat de les intéresser à la prospérité les uns des autres. Ces relations se sont multipliées dans des proportions extraordinaires depuis un siècle, malgré les obstacles que leur oppose la continuation anormale de l'état de guerre, et elles ont nécessité de la part des gouvernements une entente, des conventions et des traités pour la garantie de la propriété de leurs nationaux, la sécurité de leur commerce, etc. C'est une nouvelle branche de la politique extérieure ; mais avons-nous besoin de dire que c'est une branche qui ne cessera point d'être considérée comme inférieure, jusqu'au jour où l'établissement de l'état de paix lui assignera la première place et même la place unique dans les relations internationales ?

G. DE MOLINARI.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the Statistical Society* de Londres. La variole à Londres pendant deux cent cinquante ans. Efficacité ou non de la vaccine? — Les grands et les petits hôpitaux. — Un discours de M. Giffen sur l'effe de l'augmentation de la population. = *The Economist*. La circulation métallique aux Etats-Unis. Les certificats d'argent. — Les finances des démocraties. = *The Statist*. Effet du bas prix du blé. — Le libre-échange et la guerre. — Coup d'œil sur la production et la consommation du blé. — Les inconvénients des grandes fermes. — Effet économique de la jalousie. = Les publications de MM. Horace Burchard, Éd. Sève, etc. = *Vierteljahrschrift*, Revue trimestrielle de M. Wiss. Influence des droits de douane sur le prix du blé. — Comment on levait la dîme. — Un mauvais conseil. — Touage ou remorquage? — Les coalitions du capital. — Episodes de l'ancien régime allemand. — Toujours la population : est-elle trop nombreuse ou le pays est-il trop petit? — Divers articles. = Les *Jahrbücher*, ou Annales de l'économie politique, etc. de M. Conrad. La population des villes dans les siècles antérieurs. — L'assurance par l'État, quatre arguments. — Divers. = *Annales* de MM. G. Hirth et Max Seydel. Indication des documents publiés par ce recueil. = *Zeitschrift*, ou Revue du bureau royal de statistique de Prusse dirigée par M. Blenck. Courtes indications sur les principaux articles. — Nouvelle manière de compenser les droits de douane. — La nouvelle manière d'indiquer les âges en statistique. — Comment une table des matières peut nuire au livre. = *Revue de statistique autrichienne*. — L'armée active et la population. — Les naissances par sexes. — L'accroissement des villes en Hongrie. — Les droits d'importation présentés comme un stimulant à l'exportation. — L'augmentation de la population dans l'Autriche-Hongrie. — Les machines à vapeur. = Deux congrès d'économistes, le congrès libéral et le congrès autoritaire. — Qu'est-ce qu'un manchestérien? Définition officielle. — Responsabilité des patrons et assurance ouvrière. — La distribution de la propriété et le droit de succession. — Législation internationale sur les fabriques. = Les publications de MM. Bamberger, Neumann-Spallart, Fr. Robert, Westphal-Conn, Max Wirth, Schvarcz, etc. = *L'Economista*. Les promesses électorales. L'impôt progressif. — La cessation du cours forcé. = *Journal de statistique suisse*. Les grandes fabriques. — Fréquentation des quatre universités. — Les élections. — Chemins de fer. = Les publications économiques de l'Académie des sciences morales de Madrid. = *Russische Revue*. Industrie domestique. — Les moutons et les draps. — Le sucre. — Banques communales. — Publications de Buenos-Ayres et de Montevideo.

Le *Journal of the statistical Society* de Londres, septembre 1882, renferme un article du Dr William A. Guy intitulé : *La Variole à Londres pendant deux cent cinquante ans*, avec un appendice traitant de la variole en Angleterre. Les travaux du Dr Guy ont tou ours

une grande valeur, j'ai gardé souvenir de deux ou trois *papers* qui étaient tout à fait hors ligne; le présent article est aussi très remarquable. Quoique le savant auteur ait eu principalement pour but de réunir des faits exacts, il ne pouvait pas s'empêcher, en les voyant réunis, d'en tirer des conséquences. Or ces conséquences sont très favorables à la vaccination. Le Dr Guy tourne et retourne les chiffres de différentes façons, toujours le XVIIIe siècle montre beaucoup plus de cas de variole que le XVIIe, et le XIXe considérablement moins. Voici une de ses combinaisons de chiffres : L'année où il y eut le moins de décès causés par la variole au XVIIe siècle, 1647, en compte 1,008 sur 100,000 décès de toutes causes ; au XVIIIe siècle, la plus faible année, 1772, en a 1,532; au XIXe, 1875 n'en a que 56 sur 100,000. Prenons maintenant les plus fortes années pendant les trois siècles : XVIIe siècle, année 1681, 12,440 décès sur 100,000; XVIIIe, année 1796, 18,394 sur 100,000; XIXe, année 1871, 9,837 sur 100,000. La diminution constatée dans le XIXe siècle s'explique très bien par l'introduction de la vaccine, et malgré toutes les objections qu'on a faites en discutant ce travail en séance, je suis, pour ma part, porté à croire, comme M. Giffen, que les chiffres sont favorables à la vaccine. On a cependant soutenu que la diminution, au XIXe siècle, pouvait être due à la salubrité plus grande des logements et à la meilleure alimentation ; mais le Dr Guy a donné, à côté des chiffres de la variole, ceux relatifs à la rougeole et voici ce qu'ils nous apprennent sur les trois siècles en question. Nombre, sur 100,000 décès de toutes causes, des décès produits par la rougeole : 1° plus fortes années : XVIIe siècle, 9,300; XVIIIe, 5,280; XIXe, 6,945 ; — 2° plus faibles années : XVIIe, 5; XVIIIe, 52 ; XIXe, 635 sur 100,000 décès de toutes causes. Ces chiffres sont remarquables et ont fait dire que les individus qui échappent à la petite vérole succombent à la rougeole, le nombre total des victimes restant à peu près le même. Cela n'infirme pas l'efficacité au moins relative de la vaccine, mais cela montre aussi qu'il n'est pas si facile de prolonger la vie humaine que certaines personnes le croient. Si vous ne succombez pas à la variole, une autre maladie vous attend. M. Frédéric Hendrick, après avoir montré qu'en Suède la variole ne cause plus qu'un dixième du nombre des décès qu'elle occasionnait il y a cent ans, ajoute que si la vaccination protège la jeunesse; en revanche il meurt plus d'hommes de quarante ans de maladies diverses et en somme il n'est pas sûr que l'humanité y ait beaucoup gagné. La vaccine n'en est pas moins une chose à continuer, on le verrait en étudiant les chiffres détaillés que le Dr Guy a présentés.

Le hasard a voulu que le second travail inséré dans le *Journal*

fût également relatif à une question médicale. M. H. C. Burdett traite de la mortalité comparée dans les grands et les petits hôpitaux, et arrive à la conclusion qu'après une amputation on guérit plus souvent dans les petits. Ses recherches se sont bornées à cette catégorie d'opérations. Il est impossible de reproduire ici les chiffres présentés par M. Burdett, ils sont dignes d'être étudiés; toutefois, ses conclusions n'ont pas passé sans subir une chaude discussion; on a argué de la plus grande habileté des chirurgiens des grands hôpitaux, de la richesse de ces derniers qui leur permet de multiplier les soins, à quoi on opposait l'effet des émanations d'une agglomération de malades, etc. Nous y renvoyons les hommes spéciaux.

Contrairement à mon habitude, j'anticipe sur le numéro prochain, ayant sous les yeux *l'Inaugural Adress* de M. Robert Giffen. C'est cet éminent statisticien qui a été élu président de la société pour l'année prochaine, et il vient de prononcer son discours d'installation. Ce discours tire avec beaucoup d'habileté des conséquences d'une grande portée d'un fait extrêmement simple, de l'augmentation de la population. Il montre que dans un avenir peu éloigné il en sortira de très graves problèmes. Déjà ce fait a déplacé en Europe le centre de gravité. De plus, plusieurs grands pays, la France et l'Angleterre sont du nombre, ne trouvent plus, *sur leur propre territoire*, de quoi fournir des aliments à tous leurs habitants, déficit qu'on peut encore combler au moyen de l'importation. Ensuite nous pouvons supputer le nombre d'années, peu considérable (25), après lesquelles les Etats-Unis seront remplis, n'offrant plus de place aux immigrants, multipliant chez eux les villes et les manufactures et donnant naissance à de remarquables phénomènes. M. Giffen est trop avisé pour tirer des conséquences de ces faits. Il a eu raison de penser que le moment n'était pas encore venu.

The Economist étudie la question de la circulation métallique aux Etats-Unis. On sait qu'une loi de 1878, dite *Bland bill*, a imposé au gouvernement l'obligation de frapper des dollars en argent, afin que ce métal puisse circuler en concurrence avec l'or. On sait, d'un autre côté, qu'en 1882 les Etats-Unis ont envoyé en Europe une certaine quantité de leur plus précieux métal. On voudrait bien savoir si c'est la monnaie d'argent qui a contribué à chasser l'or, comme c'est sa mauvaise habitude. Le ministre des finances des États-Unis paraît un peu le craindre. Trente-quatre millions de dollars sont actuellement en circulation et soixante-six millions sont conservés dans les caves à titre de gage pour les « certificats d'argent ». La quantité d'or exportée dans le courant de la présente année est éva-

luée à environ six millions sterling, plus de cent cinquante millions de francs. Toutefois, n'étant pas sur les lieux, *the Economist* s'abstient d'apprécier l'effet de l'argent et se borne à émettre quelques conjectures (nº du 30 septembre).

Dans un autre numéro (14 octobre), *the Economist* revient sur les certificats d'argent pour donner des explications très intéressantes sur ces valeurs. Un passage du rapport du ministre des finances pouvait faire croire que pour obtenir des certificats d'argent, il fallait en déposer le montant en or, et le rapport paraissait dire qu'on avait déposé de l'or pour la totalité des soixante-neuf millions de certificats alors émis. Mais tel n'était pas le cas : on n'avait déposé que pour quinze millions d'or, et si on versait de l'or pour avoir des certificats d'argent, c'était parce qu'on n'aime pas se charger d'espèces et que le gouvernement ne délivrait pas, à cette époque, des certificats d'or. On voit que ces certificats ne sont qu'un bulletin de dépôt. Mais si l'on n'a versé que quinze millions en or, comment a-t-on émis le reste des soixante-neuf millions. En grande partie en mettant en circulation les espèces d'argent. On payait les fonctionnaires et les fournisseurs, et ceux qui recevaient les lourds dollars s'empressaient de les déposer contre des certificats. Ces bulletins ne représentaient pas toujours de grosses sommes, car on en donnait pour dix dollars (53 fr.). Le trésor tenait même des certificats tout prêts pour les livrer sur demande, et ils avaient et ils ont encore cours comme les greenbacks. C'est, pour ainsi dire, un papier-monnaie gagé, qui circule au pair. Ces certificats sont donc recherchés, parce qu'ils offrent un moyen commode de payement, surtout pour les envois au loin, car le transport d'une somme quelconque déposée en certificats s'opère sans frais par le gouvernement. La nouvelle loi sur les banques autorise les *national banks* à gager leurs billets par des certificats d'argent qui sont admis au même pied que l'or ; ils sont comptés comme « *lawfull reserve* ». La même loi interdit aux banques nationales de faire partie d'un Clearing-house qui n'admet pas les certificats d'argent, ce qui a forcé le *Clearing-house* de New-York de modifier son règlement. Il ne paraît pas encore, cependant, compter les certificats d'argent parmi le numéraire qui forme sa réserve. Toutefois, les certificats n'ont pas, à proprement parler, cours forcé (*legal tender*) ; on peut les refuser ; mais, comme on s'expose à recevoir en échange des sacs de dollars, qui sont libératoires, on consent à les accepter. Du reste, il ne semble pas bien certain que la loi qui donne cours légal à l'argent soit constitutionnelle ; on paraît en douter, mais jusqu'à présent la question n'a pas encore été posée judiciairement.

Les certificats d'or dont l'émission avait été suspendue sont de

nouveau mis en circulation depuis le 1er octobre de cette année 1882, nous apprend le numéro du 9 décembre, et déjà on croit s'apercevoir qu'ils vont supplanter les certificats d'argent, qui ne conserveront une certaine importance que si le gouvernement se charge de les transmettre seuls sans frais, ou leur accorde un autre privilège. L'or ou l'argent déposé au Trésor en échange de certificats est immobilisé, et ne devrait pas être compris dans l'indication de la réserve du Trésor, mais jusqu'à présent on l'a fait. C'est si beau d'énoncer de grosses sommes, l'amour-propre en est flatté, on a l'air de faire grand. Rappelons, en terminant, que dans son dernier message le Président des Etats-Unis s'est déclaré contre le Bland bill.

Le numéro du 8 novembre renferme un article intitulé : *les Finances des démocraties*, qui est très intéressant dans son ensemble, bien qu'il y ait des réserves à faire sur quelques détails. Je lui reprocherai aussi — c'est un reproche que méritent beaucoup de travaux — de se borner à constater certains faits (plus ou moins bien), sans indiquer leurs causes. Pour moi, la cause est généralement plus intéressante que le phénomène produit. L'auteur soutient d'abord, qu'abstraction faite de quelques exceptions non constatées, mais possibles, il n'est pas juste de dire que « les démocraties montrent une *ignorante impatience* contre l'impôt ». Elles supportent, avec impatience il est vrai, les contributions directes, dont l'échéance fatale les effraie et qu'on ne peut rendre *self-adjusting*, c'est-à-dire se proportionnant automatiquement aux moyens du contribuable, mais elles ne se révoltent pas contre l'impôt comme tel. Depuis moins de vingt ans, nous avons quatre fois vu des démocraties plus ou moins parfaites se soumettre à de biens lourdes impositions. Les hommes d'Etat américains, par suite de la guerre civile, accumulèrent les impôts sous toutes les formes sur le luxe et les objets indispensables, et parvinrent ainsi, non seulement à maintenir en mouvement la machine gouvernementale, mais même à rembourser leur dette avec une trop grande rapidité. Le peuple s'y soumit sans murmurer. Les républicains français, après une grande défaite, augmentèrent leurs impôts de vingt pour cent (et au delà) et réussirent à obtenir de larges excédents, tout en dotant grandement l'armée, les fortifications, les travaux publics. Les Italiens, depuis leur libération, se sont taxés sans relâche, et même, comme dans le cas du droit sur la mouture, cruellement (*cruelly*), jusqu'à ce qu'ils aient pu emprunter à 5 0/0, après avoir été obligés d'offrir 9 0/0. De même les bourgeois anglais (*bristish householders*), après avoir obtenu le droit de vote, continuent à supporter un mode d'imposition (communale) par trop direct et souvent oppressif... En un mot, le peuple se soumet plus volontiers à des taxes qu'il s'impose

lui-même, qu'à celles dont-il est chargé par un gouvernement. L'auteur aurait dû dire que le peuple ne se soumet avec résignation qu'aux impôts dont il voit clairement la nécessité inéluctable, quelle que soit la forme du gouvernement, et il préfère toujours les impôts indirects, qui sont bien plus « self-adjusting » que beaucoup de personnes ne veulent l'admettre.

L'auteur examine ensuite si les démocraties sont aussi dépensières qu'on l'a dit. Il est assez disposé à le croire. Les colonies anglaises dépensent sans compter ; les villes anglaises, qui sont des démocraties, sont loin d'être prudentes ; « elles s'occupent avec plus d'ardeur de trouver des ressources que de faire des économies ». La démocratie allemande vote facilement des fonds pour l'armée, et la démocratie française « vote des sommes presque illimitées (*almost without restraint*) pour plaire aux électeurs ou pour obtenir une réputation facilement acquise de patriotisme ». Elle est en outre dangereusement indifférente en présence d'une dette flottante croissante. Le Congrès des Etats-Unis est trop disposé à accorder des fonds, au point qu'on a vu surgir dans ce pays toute une classe de politiciens qui s'enrichissent de ses largesses. Tout cela est mauvais, mais se trouve assez conforme à la théorie, d'après laquelle les électeurs, dans les pays où ils sont nombreux, sont plus favorables aux dépenses qu'aux économies. En effet ils peuvent profiter des dépenses et pour le moins elles excitent leur imagination, tandis qu'individuellement ils ont à peine la perception des économies. En fait, cependant, les nations aiment l'économie et n'admettent guère la prodigalité que dans l'emploi des excédents... L'auteur insiste ensuite sur le peu d'empressement qu'on a d'amortir la dette, ce que, pour ma part, je trouve, comme lui, extrêmement regrettable.

The Statist traite, comme *the Economist*, nombre de questions, et le choix est difficile ; contentons-nous de courtes indications afin de pouvoir les multiplier.

Numéro du 16 septembre. « Signification d'un froment à 45 sh. 9 le quarter ». On nous apprend que le prix moyen a été, dans la période 1861-71, de 56 sh. ; en 1872-76, de 52 sh. 6 ; en 1877-81 de 45 sh. 9. Or, plus le pain est à bon marché, plus on a de l'argent pour d'autres dépenses et plus les affaires deviennent florissantes, le nombre des pauvres diminue et il y a moins de crimes. Ce n'est pas bien neuf cela, nous avons souvent lu des choses semblables, seulement elles sont moins vraies aujourd'hui qu'autrefois : les salaires étant très élevés, la dépense pour le pain constitue une moindre fraction du revenu que jadis.

Le numéro du 23 septembre nous fait connaître un résultat inattendudu libre-échange. Cobden avait pensé que la liberté commerciale produirait la paix universelle. Les autres pays n'ayant pas suivi l'exemple de l'Angleterre, celle-ci est devenue le dépôt général des produits bruts et le régulateur de leurs prix. Les États-Unis ont tiré profit de cette politique commerciale anglaise; ils se sont mis à défricher sur une grande échelle, et leurs produits remplacent en grande partie ceux que la Russie envoyait autrefois. Les États-Unis sont ainsi devenus les plus grands exportateurs du monde, ce à quoi on attribue en Europe une trop grande importance. Chacun voulant profiter à son tour des avantages que promet le marché anglais, on se mit à construire des chemins de fer « avec une hâte fiévreuse », mais les voies ferrées sans des ports de mer ne servent à rien. On se préoccupe donc des moyens d'obtenir des ports et on jette un coup d'œil jaloux sur ceux que possèdent les voisins. Voilà donc le libre-échange devenu une cause de guerre. C'est assez subtil et ne prouverait au maximum que ce mot de Jacotot : Tout est dans tout.

Le numéro du 21 octobre montre que depuis une quinzaine d'années les prix du blé tendent à baisser, que la récolte de cette année est relativement bonne et qu'une importation de 15 millions de quarters suffira. Selon l'auteur, l'ensemble des pays importateurs auront besoin de 26 millions de quarters, les pays exportateurs de blé pourront en fournir 34 millions 1/2, de sorte qu'il en restera 8 millions 1/2 de disponibles.

Le numéro du 28 dit qu'on ne peut pas vivre sur une petite exploitation : elle ne nourrit pas son homme; aussi les abandonne-t-on. Les grandes cultures font la joie et l'orgueil de celui qui les dirige; mais gare le mauvais temps! et méfiez-vous des sentiments et des procédés par trop aristocratiques du gentleman farmer. Mieux vaut une ferme moyenne, tant pour le propriétaire qui trouve plus facilement à la placer que pour le fermier qui, en pareille situation, est plus porté à soigner l'utilité que le luxe.

Le numéro du 4 novembre fait des réflexions sur nos anarchistes-dynamiteurs, et il arrive à dire, en passant, que les ouvriers ont eu leur part de l'accroissement extraordinaire des richesses dans les temps modernes, mais que, n'ayant pas eu une part aussi grande (disons aussi voyante ou du moins visible) que les autres, ils sont jaloux. — Pas autant que les déclassés par qui ils se laissent mener.

Mentionnons, — l'espace ne permet guère de faire davantage, — l'excellent *Report of the Director of the Mint* (Washington, impr.

Nationale). M. Horace C. Burchard, directeur de la Monnaie, donne dans ce volume tous les détails possibles sur la production des métaux précieux aux États-Unis. Cette production s'est élevée en 1881 à 34,700,000 dollars pour l'or, et à 43 millions pour l'argent. Mais l'auteur ne se confine pas aux États-Unis; après en avoir fouillé tous les coins et recoins, — ne s'agit-il pas de trouver le « vil métal » ? — il fait une visite d'étude à tous les pays qui peuvent offrir de l'intérêt à son point de vue. C'est à ce livre qu'on peut appliquer le mot : Cherchez et vous trouverez.

M. Ed. Sève de Bar, le sympathique consul général de la Belgique aux Etats-Unis, a prononcé en anglais des discours sur la *Belgian-Exhibition of contemporary art ;* n'étant pas de la confrérie des arts, je ne sais si c'est un grand compliment de dire que j'ai lu ces discours avec intérêt.

Puis, j'ai reçu d'Amérique un simple prospectus qui me paraît si bien fait, qu'il aura l'honneur d'une mention. C'est l'*Agriculture review* (New-York, *World Building*) qui l'a lancé. Elle a eu le bon esprit d'y insérer un très intéressant article sur l'élève du bétail en Amérique, article très instructif pour l'Europe. Je voudrais bien savoir si nos sociétés d'agriculture sont assez progressives pour s'abonner à cette revue agricole d'outre-mer. Elle leur donnerait des « intelligences » dans le camp ennemi.

Vierteljahrschrift, etc., revue trimestrielle d'économie politique, etc., dirigée par M. Ed. Wiss (XIX, 4, soit fasc. 76, Berlin, Herbig). Le premier article du numéro 76 est de M. Aug. Weinack et traite de l'*Influence des droits de douane sur les prix du blé en Allemagne*. L'auteur prouve d'une manière écrasante que cette influence est réelle et nous indiquons son article à ceux qui étudient ces matières, car l'article est bourré de faits. — Puis vient un article de M. G. Gatschenberger sur « quelques impôts établis dans la principauté-évêché de Würzbourg », impôts parfois tragi-comiques. Comment pensez-vous qu'on y levait la dîme? La dîme veut dire, personne n'en ignore, *le* ou *la* dixième, le dixième porc, la dixième oie, etc. On commençait donc à compter à la première maison du village ; s'il n'y *en* avait pas 10, il n'y avait rien à fournir, mais on continuait à compter dans la deuxième maison. *En* veut dire ici « objets assujettis à la dîme ». Supposons qu'on ait compté dans cette première maison 9 oies, on passe à la suivante et l'on commence par « 10 ». C'est la dixième, donc elle est saisie comme dîme, et l'on recommence par « 1 ». Il peut en résulter qu'on prend à l'un son unique cochon, poulet, oie, et que le pro-

priétaire de 9 animaux sort de l'épreuve indemne. C'était le *bon vieux temps*. C'était peut-être aussi la « solidarité ».

Dans le troisième article M. Henri Janke, parlant de l'émigration, recommande aux grands propriétaires de diviser leur terres en petites fermes, conseil qui peut très bien se défendre, et de les louer à la mode irlandaise, c'est-à-dire en renonçant à une partie de leur droit et en se faisant assassiner par-dessus le marché. L'auteur appuie son singulier conseil sur des considérations faciles à réfuter. Du reste, l'émigration (que ce moyen n'arrêterait *pas*) est un véritable bienfait pour un pays trop peuplé et où la population pullule, mais on comprend qu'un pays n'aime pas voir ses enfants s'expatrier. — M. J. H. étudie comparativement le touage et le remorquage; il paraît que le touage l'emporte partout, il s'agit seulement de savoir ce qui vaut mieux de la chaîne ou la corde en fil de fer. Je me déclare incompétent. — M. Wiss offre un travail sur *les coalitions du capital*. Il peut y en avoir de nuisibles, et il y en a ; le meilleur moyen de les combattre c'est d'élever coalition contre coalition. L'auteur en cite quelques exemples. — M. OEsfeld raconte quelques épisodes de l'ancien régime allemand. L'ancien régime français était brillant et corrompu, en somme, triste ; l'ancien régime allemand était tout aussi tyrannique, mais parfois d'un haut comique, même burlesque. — Nous passons les correspondances et surtout la critique sérieuse et approfondie qui orne ce numéro.

Nous avons cette fois à annoncer un second numéro de la *Vierteljahrschrift*. Cette revue paraîtra à l'avenir deux fois par trimestre, elle étend de plus en plus le cercle de ses collaborateurs et se tient à l'affût de tous les progrès. Les deux premiers articles, je me bornerai à les nommer : l'un, de M. Wiss, traite des droits d'importation sur le bois, l'autre, de M. de Huber-Libenau, rend compte de l'exposition de Nuremberg ; ils sont l'un et l'autre intéressants. Le troisième article, de M. Vincent Gahlert, nous arrêtera un moment; il est intitulé : « Le développement de la population de l'Europe au point de vue statistique et au point de vue de la civilisation ». L'auteur rappelle que des savants ont évalué la population de l'Europe à 150 millions en 1789, 162 millions en 1800, 179 millions en 1809, 207 millions en 1824, 237 millions en 1840, 272 millions en 1859, 285 millions en 1866, 301 millions en 1872, enfin 328 millions en 1882, d'après d'autres évaluations, 331 millions. Il résulterait de ces évaluations, que la population européenne aurait doublé depuis 78 ans et qu'à la fin du siècle elle pourrait bien atteindre le chiffre de 400 millions. Est-ce trop ? L'auteur ne le croit pas, car, selon lui, on n'observe pas encore une trop vive concurrence dans la recherche d'une position sociale. Il cite à cette occasion le chancelier Thomas

Morus (l'auteur d'*Utopia*) qui disait que l'Angleterre est si peuplée que si cela continuait on s'entredévorerait, et ajoute, qu'il y a actuellement six fois autant d'habitants en Angleterre qu'alors. Il oublie que ce pays a déjà importé 73 millions de quintaux (50 kil.) de blé en une année, ce qu'on n'aurait pas pu faire il y a quatre siècles faute du *Far west* américain et du bateau à vapeur. L'auteur continue : Si l'on émigre tant, ce n'est pas que l'Angleterre et l'Allemagne soient trop peuplées, mais que la situation politique (*Staatlichen Zustande*) de ces pays ne permet pas le déploiement naturel de l'activité humaine. En d'autres termes : il n'y a pas trop d'habitants, mais le pays est trop petit ! Qu'entend l'auteur par situation politique, administrative, économique, car tout cela peut être mis en regard de *Staatlich?* — L'auteur passe ensuite au mouvement de la population et analyse très bien les travaux qui existent sur la matière. Il trouve qu'on ne doit pas engendrer plus d'enfants qu'on n'en peut nourrir, et pourtant il semble contraire à la contrainte morale, il aime mieux adopter l'hypothèse d'Herbert Spencer, qu'au fur et à mesure que la culture intellectuelle augmentera, la fécondité diminuera. Il trouve donc préférable que l'homme soit arrêté physiquement, plutôt que de se retenir moralement ? La morale de tout ceci est qu'on sait bien que la terre tourne, mais on n'ose pas le dire. — Je me borne à mentionner l'article de M. Zeller, qui analyse le projet de loi sur les caisses d'assurance pour les ouvriers.

Les *Iahrbücher,* ou Annales de l'économie politique et de statistique, dirigées par M. J. Conrad (Iéna, chez G. Fischer, livraison du mois de novembre 1882), donnent en tête un long article de M. Paasche, sur « la population des villes dans les siècles antérieurs, d'après des documents conservés dans les archives de Rostock ». Ce travail est intéressant, mais d'une portée restreinte. L'auteur se plaint que les documents sont rares, que ceux qui existent ne suffisent pas toujours pour étayer solidement des conjectures, et après une introduction longuement et savamment motivée, il analyse les documents de la ville de Rostock. Ce travail, très bien fait d'ailleurs, ne me semble pas offrir assez d'intérêt pour mes lecteurs, je passe donc à un autre.

Dans le suivant, M. L. Elster apprécie les publications les plus récentes sur les assurances, notamment celles qui sont *pour* ou *contre* l'assurance par l'État. Le principal et presque seul défenseur de l'assurance par l'État dont il est question dans ce travail est M. le professeur Ad. Wagner (*Der Staat und das Versicherungswesen*). Nous allons résumer ses arguments. M. Wagner soutient

que l'assurance n'est pas une « affaire » qui puisse être abandonnée à l'entreprise privée, mais une « institution publique » et doit être traitée comme telle. Les arguments présentés en faveur de cette thèse sont au nombre de quatre. Le premier s'appuie sur l'analogie. Pour savoir s'il convient de retirer les assurances de « l'économie privée » pour la faire passer dans « l'économie collective » (Etat ou commune), on doit les comparer aux domaines qu'on réunit sous l'expression de *Verkehrswesen* (à peu près : moyens de communications), et qui comprennent les affaires monétaires, la poste, les voies de communication. Leur caractère particulier est que ces besoins ne se font sentir que dans la vie sociale, et c'est la raison qui les a fait constituer en services publics. On peut en conclure qu'il doit en être « *probablement* » de même pour les assurances, et si l'assurance est un intérêt collectif, l'Etat doit en être chargé. Ce n'est là qu'une conjecture, l'auteur passe donc au second argument qui est plus direct. Les sociétés anonymes qui, généralement, pratiquent les assurances, constituent, il est vrai, une catégorie « d'économies privées [1] » remarquablement utiles, mais elles ont aussi de grands défauts. Ces sociétés ont beaucoup fait pour l'assurance, mais pas assez, et les sacrifices que leur impose la lutte contre leurs concurrents les font travailler plus chèrement et avec plus de faux frais que n'en aurait une administration publique centralisant tout le service des assurances.

Le troisième argument insiste sur ce point : l'assurance consiste dans la répartition sur une collectivité des risques courus par chacun des individus qui en font partie, de manière à les compenser, et il y a intérêt à ce que la compensation ait lieu dans les meilleures conditions possibles. Mais une entreprise particulière n'est pas toujours en état de fournir ces meilleures conditions, surtout les sociétés à prime fixe ; elles sont donc obligées de faire un choix et peut être d'exclure les personnes ou choses les plus exposées. On trouve ce système (d'exclusion) rationnel, juste et d'un bon effet « pédagogique », c'est-à-dire que l'exclusion porte ces personnes et ces choses à se rendre plus susceptibles d'être assurées (on suppose qu'en refusant d'assurer une maison couverte de chaume, ce refus engagera le propriétaire à se procurer un toit en tuiles ou en ardoises). M. Wagner conteste la valeur de ce système. Selon lui, ce n'est pas la faute des personnes et des choses si elles se trouvent dans la situation qui les font refuser, il ne devrait pas y avoir lieu d'établir des tarifs systématiques (gradués selon la gravité du risque), mais

[1] Entreprise particulière. Autant que possible, j'introduis la terminologie de l'auteur.

une assurance publique peut seule s'en dispenser (en imposant les assurés selon leurs moyens).

Le quatrième argument est emprunté à M. Herrmann. Cet auteur expose qu'il y a trois manières de neutraliser (annuler, vaincre) les circonstances défavorables, c'est de les *éviter*, de les *supprimer* et l'*assurance*. M. Wagner dit qu'une organisation qui combinerait les trois moyens d'action pourrait tirer de chacun d'eux le plus d'efficacité possible. Les particuliers peuvent *éviter* et *assurer*, mais généralement ils ne sont pas en mesure de *supprimer*. De plus, les particuliers ne peuvent se faire payer les services qu'ils rendent, qu'en imposant une taxe *égale* à chacun de ceux qui les demandent, tandis que l'État peut répartir la charge selon les facultés des contribuables.

Il est certain que personne n'a encore réuni autant d'arguments en faveur de l'assurance par l'État, mais suffisent-ils pour établir la conviction? M. Elster ne le croit pas. Le premier argument n'aboutit qu'à une conjecture (*Vermuthung*), il n'a donc pas un grand poids; le deuxième s'appuie sur les imperfections qui se rattachent aux compagnies et aux charges que leur impose la concurrence, mais ces imperfections ne sont pas inhérentes aux associations privées qui, précisément en matière d'assurance, ont rendu de grands services, et s'il y a eu de grands frais, c'est surtout parce qu'il n'est pas entré dans les mœurs qu'on prenne toujours l'initiative de l'assurance, il faut encore que, le plus souvent, les agents la provoquent, et non sans effort. M. Elster n'admet pas non plus que l'Etat assurera à meilleur marché, du moins n'est-il pas possible de le prouver. Mais supposons que l'Etat puisse rendre ce service à moindres frais, ce ne serait pas encore une raison de supprimer l'entreprise privée. Et ici M. Elster cite un passage d'une réfutation de la brochure de M. Wagner, due à M. Emminghaus, ancien professeur d'économie politique, et depuis quelques années directeur du célèbre établissement d'assurance de Gotha — j'ai eu autrefois l'occasion de citer avec éloge des ouvrage de cet économiste distingué. — « Si l'on pouvait réellement prouver, dit M. Emminghaus, que la bière produite dans une brasserie de l'Etat, l'alcool distillé dans les alambics de l'Etat, le sucre préparé dans les fabriques de l'Etat pouvaient être livrés à d'aussi bonnes qualités et d'aussi bas prix que ces mêmes articles produits par des particuliers, nous viendrait-il dans l'idée de charger l'Etat de leur production? Presque partout en Allemagne, la vente de la viande présente un désavantage qui réduit sensiblement la consommation de cet aliment parmi la classe peu aisée : on n'en tarife pas habituellement les différentes qualités (ce qui rendrait moins chères les

catégories inférieures). Cet inconvénient pourrait être supprimé d'emblée dans les boucheries de l'Etat, qui auraient peut-être du succès. Serait-ce une raison pour conseiller à l'Etat d'établir des boucheries? »

L'argument qui revendique pour l'État les assurances parce qu'une compagnie fait payer chacun en proportion du service qu'on lui rend, tandis que l'Etat peut compenser les inégalités qui existent entre les individus, en faisant payer les uns pour les autres, quant à cet argument, M. Elster demande avec raison où irions-nous si l'Etat se chargeait de compenser toutes les inégalités qui existent entre les hommes! M. Elster entre encore dans d'autres développements, mais l'espace ne permet pas de tout reproduire. Avant de passer à une autre publication, je tiens à appeler l'attention du lecteur sur d'importantes améliorations introduites dans *Jahrbucher*, par M. le professeur J. Conrad. Il reproduit la *législation* qui concerne les matières économiques — le présent numéro contient le projet de loi autrichien sur les corporations d'arts et métiers, projet abominablement rétrograde; — puis la *statistique* : je signale, par exemple, celle des sociétés anonymes; — enfin la *bibliographie;* celle-ci est tellement complète que j'y ai trouvé des indications sur des ouvrages français qui m'étaient restés inconnus.

Les *Annalen des Deutschen Reichs* de MM. G. Hirth et Max Seydel n'ont fourni en ce trimestre que le n° 9[1], mais il est bien rempli. On y trouve un article sur les timbres-poste allemands; on sait que la Bavière et le Wurtemberg ont des timbres différents du reste de l'Allemagne, ce qui n'est pas sans inconvénients. L'auteur expose la question. Un article sur les industries « concessionnées» gérées par des personnes civiles ou collectives; *concessionnées* veut dire que l'industrie est réglementée et qu'on ne peut pas l'exercer sans autorisation (concession). La convention internationale relative au phylloxera. L'organisation du casier judiciaire en Allemagne. Le statut normal des corporations d'arts et métiers. Les lois portant modification du tarif douanier du 15 juillet 1879. Les prix moyens à Hambourg. On voit que les documents sont aussi nombreux que variés.

M. Blenck, faisant fonction de directeur du bureau royal de statistique de Prusse,— on sait que M. Engel a pris sa retraite,—a fait paraître les deux premiers trimestres de la *Zeitschrift* ou Revue du

[1] Le n° 10 vient de paraître et l'on annonce la publication prochaine des autres fascicules.

bureau de statistique. Cette publication est continuée d'après les bonnes traditions formées sous M. Engel et elle nous donne l'embarras du choix. Un article du Dr Eulenberg est relatif à l'eau potable dans les villes prussiennes; c'est un travail qui me paraît tout à fait complet. — M. Brämer présente une étude non moins complète sur les différentes assurances en Allemagne, pendant les années 1879 et 1880. — M. Mucke fait connaître l'étendue de la culture des céréales en Allemagne. Tous ces travaux sont si développés qu'on ne sait comment en faire un extrait. L'article de M. Mucke renferme cependant des points que j'avais voulu discuter; il est un point relativement auquel je suis de son opinion, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer : la concurrence américaine n'est pas une raison pour diminuer en Europe la production des céréales et la remplacer par l'élève du bétail. M. Mucke dit que cette idée est anti-patriotique, je crois avoir dit qu'elle dénotait une courte vue. Je ne partage pas la plupart des autres opinions émises par l'auteur, quoiqu'il en ait d'originales qui mériteraient au moins une mention. Par exemple, l'auteur est pour le droit d'importation sur le blé, tout en reconnaissant que ce droit renchérit le pain; comme compensation, il propose de donner une indemnité aux rentiers, aux pensionnés, à ceux qui ne peuvent pas augmenter leur revenu par leur capital ou leur travail. Il y a bien autre chose encore, mais je suis obligé de me hâter d'annoncer qu'on trouve dans ce numéro encore de bons articles sur la population, les caisses d'épargne, les infirmités, l'émigration, etc., pour trouver l'espace nécessaire à deux ou trois réflexions d'ordres divers.

L'une est d'ordre scientifique. On a pris l'habitude, et par de bonnes raisons, de demander aux gens dans les recensements : « Dans quelle année êtes-vous né ? » au lieu de demander : « Quel est votre âge? » Mais une fois que la réponse est obtenue, sauf dans certains cas déterminés, le bureau de la statistique devrait traduire les années en âges. Dans le plus grand nombre de cas, les *années* ne disent rien au lecteur, il faut qu'il les traduise lui-même en *âges* pour comprendre ce qu'on veut lui dire. Si quelqu'un disait que la reproduction des années (au lieu des âges) a lieu par l'effet d'une coupable paresse, que répondrait-on? Comment! de nos jours où l'on ne publie presque plus de chiffres sans les accompagner, pour la commodité du lecteur, de cartes graphiques ou de diagrammes, on leur servirait des *années* à convertir en *âges!* La deuxième et la troisième observation sont purement techniques. D'abord, je voudrais que la *Zeitschrift* ne fût pas aussi mal brochée que la plupart des livres allemands, mais mieux; puis, je demande des tables des matières plus détaillées. Impossible de retrouver

un passage qui vous a frappé, sinon en relisant beaucoup de pages, ce qu'on n'a pas toujours le temps de faire. Ce reproche s'applique aussi à beaucoup de livres français. Il en est qui sont divisés en grands chapitres de 68 à 80 pages, les titres se trouvent à la table des matières et voilà tout. Il est tel de ces livres, même émanant d'auteurs distingués, qui sont ainsi, pour des hommes occupés, *comme s'ils n'existaient pas.*

La Revue statistique autrichienne (*Slatistiche Monatschrift*, Vienne, chez A. Hölder), numéro d'octobre, renferme, à côté de plusieurs petits articles, un travail sur l'*Armée active et la population* de M. Fr. de Juraschek. L'auteur compare l'une à l'autre par provinces, trouve les contingents inégaux et en tire des conséquences politiques. Nous y renvoyons les amateurs. Le second article, est de M. le Dr Emile Nagel et compare les naissances selon le sexe, en Hongrie. Il arrive à la moyenne de 105.5 garçons contre 100 filles. Les détails renferment parfois des faits très remarquables, des nombres de garçons inconnus ailleurs, mais ces anomalies s'expliquent souvent par le petit nombre des cas : la *normalité* ne peut être que le résultat des grands nombres. Le numéro du mois de novembre est aussi très intéressant. M. I. H. Schwicker, à Budapest, nous parle de l'*accroissement des villes en Hongrie*, mais il ne s'agit que des grandes villes, les petites voient plutôt leur population diminuer. M. J. Pizzala expose le mouvement commercial de l'Autriche-Hongrie pendant la période 1876-1881. L'auteur est très protectionniste, il trouve que les droits élevés n'ont pas empêché les marchandises d'entrer, et s'en étonne; moi, je ne m'en étonne pas. Est-ce qu'une taxe quelconque empêchera un magnat et surtout une magnate d'acheter l'objet étranger qui leur plaît. Mais l'auteur commet une autre naïveté : il s'imagine que les droits élevés vont favoriser le commerce international de l'Autriche; on n'exporte pas sans importer, du moins pas à la longue, et toute gêne ne peut que produire des perturbations dans le développement naturel des choses. — M. Schimmer résume les diverses publications sur le dénombrement, et trouve, pour ne donner que les chiffres les plus saillants, que les progrès ont été comme suit :

	1869	1880	Accroissement.
Autriche.............	20.394.980	22.144.244	1.749.264
Hongrie.............	15.509.455	15.739.205	229.750
Empire........	35.904.435	37.883.449	1.979.014

L'Autriche a donc augmenté dans une proportion de 8.57 0/0, la Hongrie de 1.48 0/0, l'Empire de 5.51. Encore un chiffre : il s'a-

git du rapport numérique, sur 100, entre les deux sexes, en 1869 et en 1880.

	1869		1880	
	S. masc.	S. fém.	S. masc.	S. fem.
Autriche........	48.99	51.01	48.86	51.14
Hongrie.........	49.98	50.02	49.56	50.44
L'empire....	49.40	50.60	49.15	50.85

Enfin, M. Pigerle montre dans un intéressant tableau la progression du nombre des machines à vapeur en Autriche (sans la Hongrie). En 1841, 312 machines (7,135 chevaux) ; en 1852, 1,182 mamachines (49,755 chevaux); en 1863, 4,416 machines (335,582 chevaux) ; en 1875, 12,390 machines (1,275,076 chevaux).

Voici maintenant deux publications qui présentent un grand intérêt : ce sont les comptes rendus des deux congrès d'économistes, le Congrès des Libéraux, à Manheim, le Congrès des Autoritaires, à Francfort ; ce sont ces derniers qu'on a l'habitude de désigner comme Socialistes de la chaire. Je vais analyser ces deux publications en commençant par les économistes libéraux, car ils ont pour eux l'ancienneté et les services rendus.

Bericht über die Verhandlungen, etc. (Rapport sur les délibérations du vingtième congrès des Économistes allemands, tenu à Manheim les 18, 19 et 20 septembre 1882, rédigé par M. Brœmel, Berlin, L. Simion, 1882). La première question discutée a pour titre *le Manchestérianisme.* On sait que c'est par le mot Manchestériens que les protectionnistes, les socialistes de la chaire, les hobereàux, les cléricaux et autres adversaires de la liberté, du libéralisme, et spécialement du libre-échange, désignent les économistes. Ce mot a surgi lorsqu'on n'osait pas encore, comme on le fait couramment de nos jours, nous lancer à la tête, comme une injure, un « Libéral, va! » — A cette époque, on lisait *Faust,* par exemple ceci :

MÉPHISTO.

Quand les idées font défaut
Un *mot* se présente à point pour les remplacer.

Et l'on prit le mot manchestérien. M. Braun, le spirituel et savant président du congrès, se chargea de rechercher l'origine et la signification courante du mot. Il commence par rappeler les travaux de Cobden et de Bright, et montre qu'en Angleterre le mot signifiait : Lutte contre les privilèges de l'aristocratie territoriale. En Allemagne, il fut employé pour la première fois par M. Wagener, rédacteur de la *Gazette de la Croix*, journal des hobereaux,

qui l'employa comme synonyme de bourgeoisie et aussi de progressiste. Depuis on a usé et abusé du mot. Quand on est à court d'arguments, on dit : C'est un manchestérien, et l'on croit avoir écrasé son adversaire. Souvent aussi on prend le mot pour : Homme sans cœur. Les Cathedersocialistes, en leur qualité de savants, disent qu'il manque aux économistes *das ethische pathos*, le pathos éthique, expression un peu vague, mais qu'on peut traduire « par la passion du bien ». M. Braun répond à ce reproche : C'est une chose singulière que ce pathos éthique. Quand j'entends dire : « Je ne sais comment y remédier, mais mon cœur me dit qu'il y a *quelque chose à faire* », une profonde inquiétude m'envahit [1]. Ma longue expérience m'a montré qu'en pareil cas, ce qu'on *a fait* a toujours été quelque chose de bête (*on rit*), et non seulement quelque chose de bête, mais encore quelque chose de nuisible. La bonne volonté seule, si elle manque d'intelligence et d'instruction, peut produire les maux les plus terribles. Un philanthrope dit un jour que la race rouge ne pouvait supporter un travail dur, qu'il fallait ménager ces hommes et les remplacer plutôt par des nègres, qui sont plus vigoureux. Il en résulta l'esclavage, le commerce des Noirs, fléaux dont l'humanité n'a pu se débarrasser qu'au prix de beaucoup de sang et de beaucoup de larmes. — Des juristes ont dit : Nous ne condamnerons que celui qui avoue, afin qu'il soit jugé d'après ce qu'il trouve juste lui-même. Et comme on avait besoin d'un aveu, et au lieu d'apprendre à instruire un procès et à réunir des preuves, on introduisit la torture... et M. Braun cite les persécutions qu'on a fait subir aux accapareurs, par amour du peuple, et comment il en est résulté des famines ; comment on a tué les empoisonneurs des puits ou les sorcières, parce qu'on ne savait pas combattre les épidémies... et autres choses encore qu'on a faites pour *faire quelque chose*. M. Braun n'est cependant pas un ennemi du « pathos éthique », pourvu qu'on connaisse pour le réaliser des moyens raisonnables et efficaces.

Une parenthèse : Je soupçonne que M. Braun pensait ici à l'abus que font les socialistes de la chaire du dicton : *Laisser faire et laisser passer* ; ils le reprochent aux économistes à tort et à tra-

---

[1] Je suis dans le même cas, quand on propose d'*adopter* quelque chose *en principe*. Adopter en principe, veut dire qu'on voudrait prendre la lune, mais qu'on ne sait pas encore comment procéder. Engageons-nous donc solennellement à la prendre, après on verra. Je suis d'avis qu'on ne devrait jamais rien adopter sans savoir si l'on possède les moyens d'exécution et si le jeu en vaut la chandelle. Certains socialistes ont adopté en principe la destruction de ce qui *est*, ils verront après ce qui *sera*.

vers. Ils ajoutent quelquefois le mot « *absolu* », ce qui est une fraude caractérisée. Pourtant le *taisser faire* signifie clairement que « le gouvernement doit intervenir uniquement dans le cas où son intervention est justifiée ». Les deux écoles posent chacune ce même principe, seulement les économistes prennent le principe au sérieux et l'appliquent, tandis que les socialistes de toutes catégories en font une étiquette sur un sac vide. Dans le doute il vaut mieux ne rien faire que de s'exposer à faire du mal, pensent beaucoup d'économistes. Du reste, si ces derniers appuient un peu trop sur la non-intervention, c'est que les gouvernements sont trop portés à intervenir; on cherche donc à créer par l'opinion une barrière à ses empiétements.

M. Braun revient sur l'école de Manchester, et rappelle tout le bien qu'elle a réalisé et celui qu'elle cherche encore à réaliser, et cite à l'appui l'excellente brochure de M. Nasse, que j'ai analysée dans ma précédente revue, et, ce qui est piquant, M. Nasse est le président du congrès des socialistes de la chaire, mais le plus modéré de tous. Il est libre-échangiste et montre dans sa brochure que la liberté du commerce est indispensable à l'Allemagne. M. Braun dit encore beaucoup de bonnes choses que je suis obligé de passer, faute d'espace.

M. Barth, de Brême, montre par des exemples que « les hommes de Manchester » savent très bien intervenir et très énergiquement quand il le faut. M. Bright, le compagnon de Cobden, a été du ministère qui a pris les mesures que l'on sait en Irlande.

Plusieurs autres orateurs citent des faits intéressants, enfin M. Engel, l'éminent statisticien, propose la résolution suivante qu'il motive ; M. Braun la soutient et elle est votée à l'unanimité.

« Le Congrès des économistes proteste énergiquement contre « l'expression de *Manchestérianisme* dont lui ou ses membres se- « raient les représentants, si cette expression signifie qu'ils sont « des ennemis du travail allemand et des ouvriers allemands ; mais « le congrès accepte avec satisfaction cette désignation, si elle « signifie que son but est de favoriser la liberté du commerce et « de l'industrie, et surtout de tendre au dégrèvement des princi- « pales substances alimentaires ou matières premières de tous « droits de douane et de tous impôts. »

On a discuté ensuite la question des warrants, celles des impôts de consommation, et celle du colportage, trois questions que je me borne à énoncer, pour pouvoir m'arrêter un moment à celle-ci : *Responsabilité du patron et assurance des ouvriers.* Je passerai aussi sous silence, et par la même raison, le dernier sujet de discussion,

les drawbacks. « L'assurance des ouvriers » a été traitée dans les deux réunions, et il y aurait de l'intérêt à comparer les deux solutions et les deux modes d'argumentation, si les deux sujets avaient été identiques. Mais s'ils ne sont pas identiques, ils sont suffisamment rapprochés pour qu'on puisse aller de l'un à l'autre sans avoir besoin de transition. Constatons avant tout que la réunion des économistes a sur sa concurrente une supériorité très appréciable, celle de formuler en quelques courtes propositions le résultat des délibérations. On sait alors où l'on en est. Les socialistes de la chaire ou « politiciens sociaux », pour traduire le nom officiel de la réunion, ne formulent pas, ni ne votent, de sorte qu'il est difficile de savoir exactement quelle est la moyenne des opinions, car ici comme ailleurs il y a le centre et les deux ailes, y compris les extrêmes.

Les propositions de la réunion de Manheim (les économistes) ne s'appliquent qu'à l'assurance contre les accidents et subsidiairement aux caisses d'assurance contre les maladies qui ont leurs analogues dans nos sociétés de secours mutuels. On veut que le patron soit en tout cas responsable envers l'ouvrier ou sa famille des conséquences d'un accident qui résulte du travail. Il n'y a plus comme autrefois, à prouver que c'est la faute du patron. La réunion rejette en même temps le système compliqué proposé par le gouvernement, ses fréquentes interventions qui restreignent la liberté et qui imposent ainsi les cotisations obligatoires. Point de caisse d'assurance de l'Etat, les caisses privées suffisent et les patrons ne manqueront pas d'y assurer leurs ouvriers ; plus de la moitié l'ont fait jusqu'à présent, bien que leur responsabilité fût presque illusoire (l'ouvrier devait prouver qu'il n'est pas la cause de l'accident) ; lorsque la responsabilité des patrons sera sérieuse, il s'assureront tous et le but sera atteint dans de bonnes conditions. On se prononce aussi contre les sociétés de secours mutuels obligatoires, les caisses libres existantes étant réputées suffisantes, et ils s'opposent aussi à la réunion des deux institutions (accidents et maladies). Ainsi, les chefs d'établissement sont responsables, faisant partie des événements qui ont lieu chez eux, et les indemnités à payer sont considérées comme des frais de production, c'est une des charges de l'industrie.

C'est là un court résumé des propositions formulées, mais je ne puis analyser ici les discours qui les développent. Ils seraient souvent inintelligibles à ceux qui n'ont pas lu les projets de loi qu'ils attaquent et auxquels ils reprochent, entre autre défauts, celui de ne s'occuper que des ouvriers de la grande industrie et particulièrement de ceux qui travaillent avec des machines ; les économistes

veulent que tous les accidents donnent droit à une indemnité. Il a été en outre déclaré que l'assurance contre les accidents n'était qu'une assez faible partie des questions que soulève la prévoyance appliquée aux ouvriers, qu'il y avait la retraite pour la vieillesse, etc., etc., mais qu'on se bornait cette fois aux points que le Congrès avait mis à l'ordre du jour.

Prenons maintenant les *Verhandlungen des Vereins für Socialpolitik*, les délibérations de l'association pour la politique sociale qui s'est réunie à Frankfort les 9 et 10 octobre 1882 (se trouve à Leipzig chez Duncker et Humblot); l'assurance ouvrière y est le sujet discuté en dernier, mais la thèse a été plus large, on ne s'est pas seulement tenu au projet de loi qui, ici aussi, a trouvé des opposants[1], mais on a formulé ainsi la question à discuter : *l'Assurance obligatoire et l'assistance publique.* L'assistance publique est obligatoire en Allemagne; il en résulte pour les communes une charge qu'on évalue à 50 ou 60 millions de marks (62 1/2 à 75 millions de francs), somme bien lourde pour des communes déjà très obérées, aussi s'en plaint-on tous les jours et cherche-t-on avec ardeur le moyen d'alléger le fardeau. On comprend donc qu'on se soit empressé d'examiner si l'assurance, en mettant un certain nombre d'ouvriers au-dessus du besoin, diminuerait la dépense pour l'assistance des pauvres. Les plus optimistes ont trouvé que, dans le cas le plus favorable, il faudrait plusieurs dizaines d'années pour arriver à ce résultat. L'espace ne permet pas d'entrer dans les détails; c'est regrettable, car ici aussi la discussion a été très intéressante, et si le projet du gouvernement a rencontré des adversaires, s'il s'est élevé des voix contre l'assurance obligatoire, elle a été aussi vigoureusement défendue. M. Adiker, bourgmestre d'Altona, un homme certainement distingué, qui a su profiter de l'expérience acquise en administrant de grandes villes, a trouvé, en faveur de l'obligation de très forts arguments. En théorie, je lui donne raison, il n'y a qu'une toute petite difficulté, c'est l'application. Quand, qui, comment, quoi, combien ? les questions se pressent en foule devant celui qui réfléchit. Etant donnée l'obligation de venir en aide à ceux qui souffrent, et l'invincible incurie de la moitié des ouvriers, on a le droit de les obliger à mettre quelque chose de côté pour leurs vieux jours. Si l'on me montre un moyen rationnel et efficace d'exécution, je vote l'obligation. Si la réunion avait eu l'habitude de voter, elle en aurait

[1] Ce projet n'a pas paru bon au gouvernement lui-même qui l'a retiré, bien que le Reichstag l'eût voté. Un nouveau projet, le troisième, vient d'être déposé, ce qui prouve que la question est extrêmement ardue.

adopté le principe, ce qui est pourtant un peu risqué quand on ignore comment l'appliquer.

La première question étudiée dans la réunion de Francfort est relative à *la distribution de la propriété et au droit de succession en Allemagne*. M. de Miaskoswki, professeur à Breslau, a développé avec talent cette question, sans doute aussi avec la nuance caractéristique de la réunion et un optimisme qui va loin : L'Allemagne a de la grande, de la petite et de la moyenne propriété et culture, c'est la moyenne culture que l'auteur préfère et je suis loin de vouloir la déprécier. Il veut donc la conserver, et dans cette intention il tend à établir une législation qui fait éviter le partage de la ferme. J'aurais bien des choses à dire, car une demi-douzaine de propositions émises dans le cours de la démonstration provoquent la critique. Par exemple, on dit : pour les terres il faudrait un droit de succession spécial; or, un droit spécial ne doit offusquer personne, car le commerce a bien le sien. On peut répondre : si l'on veut établir qu'en cas de décès d'un propriétaire qui n'a pas fait de testament le domaine passe en entier à l'un des enfants, et que le privilégié doit (faiblement) indemniser ses cohéritiers, on n'a pas besoin d'un code spécial, une disposition du Code civil suffit ; d'autre part, il ne serait pas difficile de soutenir que le Code de commerce n'est pas un droit spécial, c'est-à-dire privilégié : ce n'est au fond qu'un chapitre du Code civil, comme le mariage en est un ; enfin, en admettant que le Code civil ait sur quelques détails des dispositions différentes de celles du Code de commerce (ce qui s'explique sans qu'on ait à invoquer de privilège), est-ce un argument pour créer un nouveau droit spécial ? C'est simplement abuser des « précédents ». C'est ainsi que les socialistes disent : le gouvernement administre bien la poste et se fait facteur; pourquoi n'administrerait-il pas également les boucheries, les boulangeries, le tissage du drap ! Cet abus des précédents ne peut avoir qu'un effet, celui de restreindre les concessions qu'on pourrait faire au gouvernement : on ne lui refuserait pas seulement ce qu'il ne doit pas avoir, mais encore ce dont il pourrait faire un précédent. Le précédent est un argument très dangereux; on voit bien où il commence, mais l'on ignore où il finit.

En ce qui concerne les effets de cette loi de succession qui favorise la conservation de la moyenne propriété, mais déshérite presque les enfants puînés, il faut avoir, comme le savant professeur, une foi bien robuste dans ses théories pour croire que cette loi diminuera la haine dans la classe des journaliers, ou arrêtera le flot de l'émigration. Je croirais plutôt le contraire. J'aurai l'occa-

sion de revenir plus tard au rapport de M. de Miaskowski.

N'oublions pas de mentionner le troisième sujet : la *législation internationale sur les fabriques,* ou comme nous disons : sur le *travail des enfants dans les manufactures.* M. Gustave Cohn, de Zurich, a fait un brillant discours d'introduction, et en exposant la question, il démontre qu'il n'y a pas à espérer d'obtenir une convention sur ce point. Il a parlé avec une telle netteté qu'un excellent professeur de Tubingue en a été offusqué, et qu'il a fait quelques observations plus aigres que douces. Ce savant contradicteur voulait espérer quand même. Et c'est nous qu'il qualifie d'optimistes !

Il me reste, avant de passer à un autre pays, à mentionner un certain nombre de publications en langue allemande, dont la plupart mériteraient qu'on leur accordât plus d'espace que je n'en ai. Ainsi, M. Louis Bamberger, député au Reichstag, auteur de tant de livres et de brochures toujours spirituelles et souvent profondes a fait paraître (Cologne, chez Dumont-Schauberg) une brochure (*Die Verschleppung der deutschen Münzreform*) où il montre qu'on a tort de traîner en longueur la réforme monétaire commencée.

Une publication sur laquelle nous aurions voulu pouvoir nous étendre est celle de M. F.-X. de Neumann-Spallart intitulée : *Œsterreichs maritime Entwicklung und die Hebung von Triest* (Stuttgart, chez J. Maier 1882). L'auteur parle ici « du développement maritime de l'Autriche et des moyens de donner de l'essor à Trieste. » Il y a dans ce livre énormément de renseignements, qu'il est impossible d'analyser ici, je me contenterai de dire que M. de Neumann-Spallart est d'avis de supprimer le port libre de Trieste. Cette situation exceptionnelle, qui lui confère l'extra-territorialité, est très nuisible à la ville. C'est un très bon travail qu'a fait là le savant professeur de Vienne.

Trieste, tous les échos nous l'ont répété, est autrichienne depuis *cinq* siècles ; cinq cents années, ce n'est pas un jour ! En l'honneur de ce jubilé il y eut à Trieste des fêtes et des solennités, et notamment une exposition. C'est cette exposition qui a fourni à M. Fr. Robert l'occasion de publier un opuscule intitulé : *die Triester Austellung* (l'Exposition de Trieste, Vienne, C. Gerold fils, 1882) dans lequel l'auteur étudie l'industrie autrichienne au point de vue de l'exportation.

La société pour l'encouragement du libre-échange, à Berlin, vient de publier , sur la situation commerciale et industrielle, un volume intitulé *Deutschlands Industrie und Handel im Jahre* 1881, (Berlin, à la Volkszeitung, décembre 1882) .C'est un recueil d'ex-

traits des rapports de 99 chambres de commerce qui fournit des renseignements authentiques sur le mouvement des diverses industries et sur l'influence des récentes modifications du tarif des douanes.

M. Philippe Westphal-Conn a fait paraître (Vienne, chez Manz, 1882) une brochure sur la circulation actuelle en Autriche (*die wirtchshaftliche Regenerirung Œsterreichs-Ungarns*, etc.) dans laquelle on trouvera beaucoup de données sur le mouvement des métaux précieux et l'influence du papier-monnaie en Autriche.

M. Max Wirth, l'économiste distingué et populaire, vient de publier la 3e édition de son *Histoire des crises commerciales* (Francfort, M. S. chez J.-D. Sanerländer, 1883). L'ouvrage est très favorablement connu, et l'auteur l'a sensiblement amélioré en remaniant et complétant l'histoire de la crise de 1873 et en traitant des « difficultés de la bourse de Paris » en 1882. On voit que cette histoire, qui commence au 17e siècle, est complètement à jour. Elle est écrite par un homme tout à fait compétent et s'appuie sur une grande abondance de documents. Je regrette beaucoup qu'il ne me reste pas l'espace nécessaire pour relever quelques détails intéressants.

Le même regret, je dois l'exprimer relativement à un ouvrage de M. Julius Schvarcz intitulé : *die Demokratie* (Leipzig, Duncker et Humblot). Je ne tiens encore que le tome 1er consacré à la démocratie d'Athènes, mais l'auteur est sorti des voies battues ; il s'est frayé un chemin nouveau et je le regarde faire avec intérêt. Je n'ai pas encore pu me faire une opinion sur la valeur de ce livre, je n'ai pas encore pu lui consacrer le temps nécessaire, mais il pique ma curiosité . Je sais seulement que l'auteur à trop de buts, qu'il « court trop de lièvres » à la fois : il est archéologue très savant, socialiste convaincu, philosophe nuageux, j'aimerais mieux qu'il s'en tînt à la seule archéologie, mais je crains bien que sur ce point je ne prêche jamais un converti. Quoi qu'il en soit, j'attends le tome II pour revenir sur le tome 1er.

Passons en Italie. *L'Economista*, qui paraît toutes les semaines à Florence sous l'habile direction de M. Franco, nous donne l'embarras du choix. Le numéro du 1er octobre renferme un article intitulé : l'*Impôt progressif*. L'auteur est encore sous l'impression des récentes élections italiennes ; il a vu passer comme une avalanche les promesses faites par les candidats à leurs électeurs, et son cœur d'économiste a battu de joie en voyant que l'économie politique avait assez souvent été invoquée par eux. La joie n'a cependant pas été

sans mélange, car les largesses promises étaient plus souvent utopiques que réelles, ou auraient été plus nuisibles que bienfaisantes, si elles avaient été autre chose que des paroles que le vent emporte. Parmi ces promesses fallacieuses il relève celle de l'impôt progressif qui aurait la vertu de « réconcilier les classes sociales hostiles, régénérer la production, relever les classes moins aisées, etc., etc. » Il montre l'inanité de ces promesses, et parmi ses arguments, je ne signalerai que deux points. D'abord, l'impôt progressif suppose l'impôt sur le revenu, lequel existe, ou à peu près, sous le nom de taxe sur la richesse mobilière. Or, quelle peine n'a-t-on pas eue pour l'établir ! encore est-il extrêmement atténué, et que de difficultés sa perception ne soulève-t-elle pas, que serait-ce s'il était progressif ? Si je développais cette question, vous vous étonneriez de voir ce quelle renferme. L'autre point est celui-ci : les impôts directs augmentent avec une extrême lenteur, les impôts indirects s'élèvent rapidement comme les dépenses. Que ferait-on en présence d'un budget des dépenses nécessairement croissant, si l'on n'avait que des impôts directs ? Ah ! je vous vois venir, vous direz : Empêchez les dépenses de s'accroître. — Conseil d'exportation, cela. Essayez donc de l'appliquer chez vous !

Les numéros des 10 et 17 décembre s'occupent de la prochaine cessation du cours forcé en Italie. 600 millions, dont 447 en or et 153 en argent attendent dans les caves du Trésor pour être employés au retrait des billets. Dans le premier de ces deux articles, on exprime une crainte. Les Etats-Unis sont un pays exportateur ; l'Europe, son principal client, ne pouvant pas solder le compte en marchandises, est obligée de combler la différence avec de l'or, il se pourrait qu'il en résultât une gêne. Dans le second, on prend un autre point de vue. On compare la quantité de métaux existante, celle des papiers de crédit sous toutes formes et le montant des transactions commerciales, et on en conclut que le crédit tend de plus en plus à jouer un rôle prépondérant dans les affaires, un rôle plus grand que les métaux précieux. Ce point de vue, il me semble, doit faire disparaître l'inquiétude qui perce dans le premier.

Du *Journal de Statistique Suisse*, trois trimestres de 1882, dont deux en retard, viennent de se suivre à de courts intervalles. J'en extrais un tableau relatif à l'industrie suisse. Il ne s'agit que des fabriques suivantes. Industrie cotonnière : filature, tissage, etc. 281 établissements, 30,845 ouvriers; teinturerie, impression, 69 établissements, 5,851 ouvriers ; blanchisserie, apprêts, 49 établissements, 1,832 ouvriers; broderies 838 établissements, 17,226 ouvriers ; total 1,237 établissements, 55,754 ouvriers. — Indus-

trie séricicole : filature, moulinage, tissage, 153 établissements, 15.099 ouvriers ; teinturerie, impression, 20 établissements, 1,912 ouvriers ; apprêts, 9 établissements, 383 ouvriers. Ces renseignements ont été relevés par les 3 inspecteurs du travail des enfants.

Voici maintenant le nombre des étudiants dans les 4 universités suisses :

	Suisse.	Étrangers.	Totaux.
Faculté de théologie	83	43	126
— droit	218	24	242
— médécine	383	135	518
— philosophie (sc. et lettres)	283	88	371
Totaux	967	290	1.257

Ces 1,257 étudiants se divisent ainsi entre les universités : Bâle 268, Zurich 351, Berne 385, Genève 254. Les 4 universités ont en outre 450 auditeurs non immatriculés (qui ne prennent pas d'inscriptions). Parmi les étudiants étrangers on remarque 104 Allemands, 78 Russes, 24 Autrichiens, et 22 Français, dont 4 à Bâle et 18 à Genève (14 théologiens à Genève).

Un travail sur les élections pour la chambre des députés suisse me parait encore intéressant. On a compté, en 1851, 558,000 électeurs, 1879, 642,552, en 1881, 638,589 seulement. Cette apparente diminution semble pouvoir être attribuée à la confection des listes électorales qui laissent à désirer en grande partie par suite de la négligence de certains électeurs à se faire inscrire. Sur 100 habitants de tout âge et de tout sexe, on compte 27 électeurs en France, 22 en Suisse, 20 en Allemagne (pour le Reichstag), 19 en Prusse (pour le Landtag), 8 dans le Royaume-Uni, 6 en Autriche (1879), 6 en Suède, 2 en Italie (1880), 2 en Belgique. Le nombre des votants diffère selon le cas et selon les cantons, la liste que j'ai sous les yeux donne un minimun de 298,274 et un maximum de 538,212, la moyenne des 13 votations est de 359,098. Ce sont surtout les détails de cette statistique qui sont curieux, mais l'espace ne nous permet pas de les reproduire.

Ajoutons quelques données sur les chemins de fer en 1881, on ajoutera entre parenthèses les chiffres de la période 1871-75. Longueur des lignes 2,618 km. (1570) ; ces lignes ont coûté 758,968,974 fr. (526,641,261) ; nombre des locomotives 550 (352), des places dans les wagons 75,020 (49,296) ; nombre des voyageurs 21,861,765 (16,285,586) dont 1re classe 321,507 (336,651) ; 2e classe 3,818,199 (3,351,700) ; 3e classe 17,722,059 (12,597,235).

L'Espagne semble depuis quelque temps peu disposée à cultiver

le domaine de l'économie politique. Il paraît sans doute plus d'ouvrages que nous ne le croyons, mais il en pénètre peu jusqu'à nous. Il y a cependant au moins un foyer qui entretient le feu sacré, c'est l'Académie des sciences morales et politiques de Madrid. J'ai eu de temps à autre à mentionner des discours de réception et des sujets de prix et un ou plusieurs des ouvrages couronnés. Pour 1882, j'ai le discours de M. le vicomte de Campo-Grande qui étudie la femme au point de vue moral, économique et social. Dans ces 78 pages il y avait l'espace nécessaire pour traiter la question sous toutes ses faces et l'auteur s'est éloquemment acquitté de son devoir de récipiendaire. Les sujets de prix sont choisis parmi les questions à l'ordre du jour : sur les associations d'ouvriers, sur le droit au travail, sur le communisme, sur la liberté du travail, etc. En 1882, quatre de ces petits livres primés me sont parvenus, deux ont été rédigés par don J. M. de Ferran, professeur à Barcelone sous la forme de lettres (*Cartas a un arrepentido de la Internacional*), et deux de don Ricardo Ventosa, avocat (*el Derecho al trabago*, *las Asociaciones de obreros*). Tout se trouve à la Tipographia Guttenberg, à Madrid [1].

Russische Revue, publiée par M. Carl Röttger à Saint-Pétersbourg, livraison 9 et 10. En Russie l'administration publique, aussi bien que la science économique, se préoccupent beaucoup de l'industrie domestique. Une grande partie du territoire, en effet, n'est pas favorable à l'agriculture, le sol étant peu fertile et le climat très rude, tandis que les longs hivers se prêtent à l'exercice d'une industrie qui, même si elle ne rapportait qu'un salaire très faible, aurait encore le mérite de se substituer à une oisiveté pernicieuse à tant d'égards. Malheureusement, le nombre des industries domestiques diminue, soit par l'effet de la multiplication des machines, soit par suite de changements de goût, ou par d'autres causes, et il est difficile d'en créer de nouvelles. Quelquefois elles sont remplacées par des fabriques, les salaires sont souvent plus avantageux que le gain du travail domestique, mais les grands ateliers en commun présentent d'autres inconvénients. Quoi qu'il en soit, le 9e fascicule de la Revue donne un travail pour l'industrie domestique dans le gouvernement de Wologda, où nous trouvons une grande variété de produits, par exemple : dentelles, tricots, ceintures, peignes, poterie, feutres, soie de porc (triage, etc.), in-

---

[1] Au moment d'envoyer à l'imprimerie, un nouveau paquet m'arrive d'Espagne ; ce sera pour la prochaine fois.

dustries exercées pendant les six à sept mois de l'hiver et rapportant 30, 40 à 50 roubles.

On compte encore parmi les industries « domestiques » la chasse, du moins dans deux arrondissements de la province en question. Les chasseurs se réunissent par groupes de 5 à 6 et vont jusqu'à une distance de 300,400 et même 500 verstes — mettons 100 à 200 lieues — chaque groupe occupe un terrain inculte d'une certaine étendue et tend ses pièges ou ses filets pour attraper soit des bêtes à fourrure, soit du gibier à plumes, des perdrix, coqs de bruyère, etc. Et après six mois péniblement passés, s'ils ont gagné chacun une quarantaine de roubles : ils peuvent être satisfaits. Cette somme doit suffire pour eux et leurs familles ! Tel coq de bruyère vendu peut-être 10 fr. à Paris a rapporté 10 centimes au chasseur qui est allé le chercher jusque dans l'Oural, en mangeant du pain sec et dur par je ne sais combien de degrés de froid.

Parmi les nombreux articles de statistique que renferme la Revue, l'un, assez étendu, traite du bétail. On voit que le bétail de toutes sortes s'accroît, malgré la forte exportation. Cependant l'augmentation est faible pour les bêtes à cornes, dont le chiffre tourne autour de 21 millions de têtes, mais les 37 1/2 millions de bêtes à laine ont peu à peu atteint le nombre de 45 millions bien que les troupeaux diminuent sensiblement dans le reste de l'Europe ; elles reculent devant les défrichements. Mais ce qui est remarquable, c'est que, malgré cette forte production intérieure, il est entré en Russie, en 1880, pour 16 millions de roubles de laine brute, ce qui prouve que la fabrication des draps et autres étoffes a pris un grand essor dans le pays.

De différents côtés nous avons pu apprendre que de nombreuses industries se sont acclimatées en Russie. La statistique du sucre nous le démontrera également. Dans la campagne 1880-81 la production du sucre a atteint environ 200 millions de kilogrammes pour une valeur de plus de 55 millions de roubles. La Russie semble vouloir se faire de plus en plus indépendante des autres pays, mais plus on multiplie les fabriques, plus l'importation s'accroît, car la contrée gagne en aisance et devient plus apte à acquérir les produits des autres Etats.

Pour terminer, encore un mot sur les banques communales ; la statistique que donne le fascicule 10 est d'ailleurs assez développée, Nous apprenons qu'il existe actuellement 294 de ces banques, dont 10 fondées en 1882. 264 banques ont envoyé leurs comptes rendus au ministre et sur ce nombre 171 banques ont fait pour plus d'un million de roubles d'affaires. Le chiffre le plus élevé a dépassé 79 millions de roubles ; 23 banques avaient fait plus de 10 millions

de roubles d'affaires. Le capital de ces banques communales est, au minimum, de 10,000 roubles, au maximum d'un million ; leurs bénéfices, qui sont parfois très importants, sont versés dans les caisses municipales et souvent aussi dans celles des hôpitaux. Elles font différentes sortes d'opérations, mais, dit une autre source que la Revue, elles ne sont pas assez surveillées.

Allons d'un trait à Buenos-Ayres. Nous y trouverons M. le docteur Coni qui a doté à ses propres frais cette ville d'un *Bulletin mensuel de démographie*, à l'instar de ce qui se fait dans les grandes villes de l'Europe. Le savant et zélé docteur s'était d'abord adressé au conseil municipal de la grande ville de l'Amérique du Sud, mais le conseil municipal de la grande ville a fait la sourde oreille; il y a peut-être quelque anguille politique sous roche; c'est le propre des conseils municipaux des grandes villes, et ainsi le Dr Coni marche tout seul. Il vient de condenser les bulletins du 1er semestre de 1882 dans un *Résumé général* (Buenos-Ayres, à l'imprimerie Coni), et cette brochure non officielle renferme de très nombreux renseignements, puisés aux meilleures sources ; population, météorologie, assistance publique, moyens de locomotion, alimentation publique, et une dizaine d'autres statistiques ; je me borne à y renvoyer le lecteur.

L'Uruguay est peut-être plus propice à la statistique. M. Emilio R. Pesce a publié à Montevideo, avec le concours d'un certain nombre de personnages, à l'occasion de l'exposition de l'Amérique du Sud, un tableau des *Riquezas naturales, commercio y finanzas* (Montevideo, Villalea y Barros, 1882). C'est un recueil qu'on peut recommander à tous ceux qui désirent se renseigner sur les productions, le commerce et les finances de l'Uruguay. C'est un pays d'avenir, qui jouera son rôle quand il sera plus peuplé et plus solidement assis.

MAURICE BLOCK.

LA DISCUSSION GÉNÉRALE DU BUDGET AU SENAT

DISCOURS DE M. LÉON SAY.

Le Sénat a consacré quatre séances, celles des 19, 20, 21 et 22 décembre, à la discussion générale du budget. Le débat a été ouvert par un membre de la minorité, M. Lambert de Sainte-Croix. M. Léon Say a pris ensuite la parole; son discours, commencé dans la séance du 19 et continué dans la plus grande partie de celle du 20, empruntait un intérêt particulier à la vive sensation que le remarquable article sur la *Politique financière de la France*, publié dans notre numéro de novembre dernier, avait produit en France et à l'étranger, et aux attaques violentes que cet aperçu si clair et si sincère de la situation avaient values à son auteur. M. Léon Say s'est borné à reprendre l'examen des questions qu'il avait exposées dans ce journal, en y ajoutant de nouveaux développements. Dans la première partie de son discours, il a étudié le budget ordinaire; dans la seconde, il s'est occupé du budget extraordinaire et de la dette flottante. Nos lecteurs nous sauront certainement gré de reproduire *in extenso* cette seconde partie, et nous regrettons de ne pouvoir faute d'espace mettre complètement la première sous leurs yeux; en se reportant à l'article sur la *Politique financière de la France*, ils pourront d'ailleurs en combler les lacunes. Avons-nous besoin d'ajouter que l'éloquence facile et spirituelle que notre illustre collaborateur met au service des affaires, et qui rappelle la manière de M. Thiers, a été vivement goûtée par le Sénat? Elle ne le sera pas moins par nos lecteurs.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE.

M. LÉON SAY. Messieurs, je reconnais avec M. Lambert de Sainte-Croix que la discussion générale, qui s'ouvre aujourd'hui, doit porter sur la situation tout entière et qu'elle ne doit pas être bornée au budget ordinaire. Le budget ordinaire, en effet, ne se comprendrait pas si on l'étudiait à part du budget extraordinaire. (Marques d'approbation.)

Je compte donc, dans cette discussion générale, aborder successivement l'examen du budget ordinaire et celui du budget extraordinaire.

Depuis un certain nombre d'années nous avons entrepris des travaux considérables.

En 1878, nous avons arrêté un programme de travaux qui est devenu

célèbre et qui porte, avec raison, le nom de l'honorable M. de Freycinet. Ce programme est en cours d'exécution, et son achèvement aujourd'hui est ce qui doit nous préoccuper le plus.

Pendant deux ans, j'ai eu l'honneur de contribuer à asseoir les ressources de ce programme ; je suis ensuite sorti des affaires et j'ai gardé le silence pendant deux autres années ; au bout de ces deux ans, j'ai cru devoir reprendre la parole.

J'occupais à cette époque le fauteuil de votre présidence ; vous m'aviez conféré un honneur qui était inespéré pour moi, et que j'ai considéré comme la plus grande récompense de ma vie politique. Vous vous étiez souvenus que j'avais consacré tous mes efforts à l'établissement de la République ; vous saviez que je n'avais jamais cessé de travailler à son affermissement en montrant à notre pays quelles ressources il pouvait tirer d'nn gouvernement définitif, fondé sur l'opinion réfléchie et les sentiments du pays, et seul capable de répondre à toutes les nécessités de l'avenir. (Très bien ! Très bien à gauche.) Mais....

Un sénateur à droite. Mais !

M. Léon Say. Oh ! le mais, je vais vous le dire. Mais après avoir passé deux ans au fauteuil, j'ai dû à la position même que j'occupais de conférer des affaires publiques avec les hommes que la confiance du président de la République appelait à diriger le gouvernement. En 1881, j'ai dû, comme c'était mon devoir, appeler sur notre situation financière l'attention du grand patriote à qui le Président de la République venait de confier la mission de former le ministère du 14 novembre.

J'ai dû lui montrer qu'il y avait lieu de se préoccuper de l'achèvement du grand programme de travaux publics qui me paraissait compromis, A ce moment, on pouvait et on devait adopter une politique conduisant à une solution.

La politique que j'ai conseillée n'a pas prévalu. M. Allain-Targé a été d'un avis contraire au mien ; il a présenté le budget que vous savez.

C'est alors que j'ai publié un article que l'honorable M. Lambert de Sainte-Croix rappelait tout à l'heure et dans lequel j'indiquais quelle était la différence de nos vues[1]. Je montrais qu'il était impossible de retarder plus longtemps la résolution à prendre sur le mode d'exploitation des chemins de fer que nous construisions. Je disais que c'était une question qui pesait sur nos finances et qu'il fallait la résoudre au plus tôt. Selon moi, la solution consistait à associer les efforts de l'industrie privée aux efforts de l'Etat.

Depuis ce moment, je n'ai jamais cessé de répéter ce que je disais alors.

---

[2] Le rachat des chemins de fer, *Journal des Economistes*, décembre 1881.

Quelques mois après, lorsqu'un nouveau ministère fut formé, j'ai donné à M. de Freycinet les mêmes conseils qu'à M. Gambetta.

M. de Freycinet ayant accueilli mon programme financier, j'ai été appelé aux affaires pour l'appliquer. J'ai déposé un nouveau budget, appuyé d'un nouvel exposé de motifs, et j'ai défendu ce budget à la Chambre des députés en m'attachant toujours à cette même idée qu'il fallait résoudre la question de l'exploitation des chemins de fer, afin de pouvoir achever le programme des travaux publics que nous avions conçu

Enfin, lorsque la tribune de la Chambre des députés m'a été fermée, et avant que celle du Sénat me fût ouverte, j'ai encore exprimé les mêmes idées dans un nouvel écrit[1]. Ainsi, depuis le moment où j'ai repris la parole, après un silence de deux ans, j'ai toujours répété la même chose ; j'ai toujours dit ce qui, suivant moi, devait être la solution vraie, et je vous demande encore la permission de l'exposer devant vous.

J'ai dit ce que je crois être la vérité, et la vérité c'est ce que le Gouvernement de la République demande avant tout. N'oublions pas que le Gouvernement de la République est un gouvernement de discussion et qu'on la sert en lui disant la vérité! (Très bien ! sur plusieurs bancs à gauche.)

L'orateur constate ensuite qu'au milieu des critiques très vives dont ses idées ont été l'objet, ces idées ont fini par être adoptées par ses adversaires eux-mêmes, et il cite à l'appui les discours de MM. Allain-Targé, Tirard et Wilson.

De sorte que, si j'ai des adversaires, les uns adoptent mes conclusions et les autres les subissent, voyant qu'il n'y a plus de résistance possible. J'ai donc lieu de m'applaudir et de la campagne que j'ai faite dans les Chambres, et de n'avoir jamais changé d'idées, d'avoir toujours poussé à cette solution dans ma campagne, sous diverses formes. Dans les articles que j'ai publiés dans un journal scientifique, avant mon entrée au ministère, pendant que j'étais au ministère ; dans mes discours, après en être sorti, dans de nouveaux écrits, j'ai toujours dit la même chose ; j'avais raison de le dire, tellement raison que tout le monde le reconnaît aujourd'hui.

Mais comment arriver à mettre en pratique cette solution que le Gouvernement nous promet d'apporter, solution que nous ne pouvons pas improviser aujourd'hui ?

Si l'on nous proposait actuellement une solution, je ne l'accepterais pas, parce que je crois impossible qu'on vienne aujourd'hui, à l'époque

---

[1] La politique financière de la France. *Journal des Economistes*, novembre 1882.

de l'année où nous sommes, nous en proposer une qui soit pratique pour le 31 décembre.

Est-ce que ce serait une solution que de retrancher 93 millions, par exemple, sur les crédits ouverts aux travaux publics ? Qu'est-ce que cela voudrait dire ? Est-ce que cela voudrait dire qu'au lieu de dépenser 8 milliards 200 millions, on ne dépenserait que 8 milliards 107 millions ? Non, cela voudrait dire qu'on arrêterait certains chantiers pendant qu'on réfléchirait à ce qu'on devrait faire et qu'après avoir réfléchi on reprendrait le cours de ces travaux. Ce ne serait point une solution. Ce serait une mesure qui pourrait présenter beaucoup d'inconvénients, qui aurait les plus graves dangers, et qui, à mon sens, n'aurait aucune espèce d'avantage.

Il n'y a pas de solution dans cet ordre d'idées. Il n'y a de solution possible que si elle est combinée avec une politique financière générale, et cette politique, vous ne pouvez l'asseoir sur des bases sérieuses qu'à la condition de réformer votre budget ordinaire, de réformer votre budget extraordinaire et de réformer la gestion de votre dette flottante.

Ce n'est que lorsqu'on aura pris un parti sur ces différentes réformes qu'on pourra vous apporter ici des solutions qui seront pratiques, que vous pourrez prendre à votre compte et présenter au pays qui les acceptera avec reconnaissance.

Je veux donc vous demander la permission d'examiner, à ces trois points de vue, la situation de notre budget. Et puisque vous avez admis qu'on devait, dans cette discussion générale, parler à la fois de l'ordinaire et de l'extraordinaire, je commencerai par vous parler de l'ordinaire ; je vous parlerai ensuite de l'extraordinaire et j'arriverai, pour en finir, à la dette flottante.

Le budget ordinaire, ajouté au budget extraordinaire, constitue un ensemble de dépenses de 3 milliards cinq cents et tant de millions ; et il y a quelque chose d'assez remarquable, c'est que, quoiqu'on ait déposé successivement trois budgets sur le bureau de la Chambre des députés, on est resté toujours à peu près dans les mêmes chiffres.

Le budget de l'honorable M. Allain-Targé est de 3 milliards 594 millions. Le budget que j'ai déposé deux mois après était de 3 milliards 564 millions. Le budget qui vous est apporté par l'honorable ministre des finances, et qui a été voté par la Chambre des députés, est de 3 milliards 574 millions.

Ces budgets sont pourtant très différents : ils ne le sont pas dans les chiffres, mais ils le sont dans les principes ; ce sont ces principes sur lesquels nous avons à prendre un parti.

Veuillez remarquer, messieurs, que la discussion qui se produit aujourd'hui dans le Sénat, discussion très générale, qui doit embrasser

l'ensemble de notre situation financière, peut avoir une bien autre portée que la discussion de détail que nous pourrions engager sur tel ou tel chapitre de notre budget. Nous n'avons pas de temps à consacrer à l'examen détaillé du budget, mais le temps qui nous reste, nous pouvons le consacrer très utilement à fixer les principes ; nous pouvons aider très utilement M. le ministre des finances dans la préparation du budget de 1884, en élucidant les grandes questions. Quant aux questions de détail, je vous demanderai la permission de ne pas les traiter ; je me joindrai à la commission pour vous prier de voter le budget tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés et de l'approuver, pour ainsi dire, en bloc. (Très bien ! à gauche.)

La transformation du budget ordinaire est nécessaire. Elle est nécessaire pour plusieurs raisons, dont la première est que nos budgets sont des budgets trop peu approximatifs ; que, le jour où on les présente, ils n'ont véritablement dans la forme qu'on leur donne qu'un rapport très éloigné avec les budgets qui, plus tard, seront mis à exécution. C'est déjà un inconvénient très grave ; mais, en même temps, ces budgets, que nous avons besoin de faire sérieusement pour établir la solidité de notre situation, au lieu de venir au secours du budget extraordinaire, se font secourir, au contraire, par lui. M. Lambert de Sainte-Croix l'a dit tout à l'heure, et cela est très vrai ; lorsque deux budgets, l'un ordinaire et l'autre extraordinaire, voyagent de compagnie, c'est toujours l'extraordinaire qui allège son compagnon. Nous le savions bien quand nous avons constitué le budget extraordinaire, mais nous savions aussi que ces inconvénients, qui se produisent toujours, peuvent être rectifiés de temps à autre.

Ces budgets sont comme ces horloges qu'on remonte tous les huit ou dix jours. Il y a lieu de les remonter de temps en temps, de les remettre sur pied, de reconstituer sur des bases vraies les rapports qui doivent exister entre eux. C'est un inconvénient résultant nécessairement de l'existence simultanée de ces deux sortes de budgets.

L'orateur insiste sur la nécessité d'un budget extraordinaire, et sur celle d'associer pour développer l'outillage national les efforts du gouvernement à ceux de l'industrie privée ; il examine les modifications que réclame la préparation du budget ordinaire, puis il étudie les causes qui ont amené le déficit du budget de 1882, savoir la série des récoltes médiocres en blé, la maladie de la vigne, les pertes de capitaux qu'ont entraînées les excès de la spéculation ; il constate qu'à l'exception de la maladie de la vigne, ces phénomènes économiques n'ont qu'un caractère temporaire ; passant ensuite à la rentrée des impôts, il dénonce un certain relâchement dans la rentrée des impôts et dans la recherche de la fraude, sous l'influence de causes politiques.

On a tort de faire intervenir la politique dans la question de recouvrement d'impôts, et je dis que c'est une des causes à ajouter à celles que j'indiquais tout à l'heure et qui rendent à peu près certaine une diminution dans l'action gouvernementale. Mais c'est une cause absolument temporaire sur laquelle le ministre des finances peut avoir et aura certainement une action efficace. C'est une cause temporaire de diminution sur laquelle nous avons, je le répète, une action certaine. Et par conséquent, revenant en arrière sur le sujet que je traitais tout à l'heure, nous pouvons vous dire : Oui, la situation de l'exercice 1882 nous donne une indication contraire à celles fournies par les exercices précédents. Mais cette situation tient en grande partie à des causes temporaires. Que ces causes disparaissent et nous retrouverons nos plus-values passées.

Si vous prenez un tableau de toutes les progressions qui se sont produites depuis 1827, vour arrivez à une moyenne de 3 0/0. Il y a eu des progressions moins élevées, il y en a eu d'autres plus fortes, puisque l'on arrive à une moyenne de 3 0/0.

Si, au lieu de prendre les tableaux à partir de 1827, vous prenez encore une époque plus rapprochée, la progression est plus considérable.

Et cependant, nous n'avons que 1/2 0/0 de progression en 1882 sur 1881, — cela n'est pas naturel. — Nous aurons donc nécessairement une progression plus considérable dans les années qui suivront, si nous avons une progression, je ne dis pas constante, mais probable.

Nous pouvons et nous devons établir nos budgets en raison de cette vérité probable ; nous n'avons aucun intérêt à faire des budgets approximatifs, des budgets qui ne se rapprochent pas de la réalité, et lorsque, tout à l'heure, je vous parlerai de la règle que nous devons établir pour ces majorations d'evaluations, vous verrez qu'elle peut-être tout aussi invariable que la règle plus ancienne. Si jusqu'ici l'ancienne règle a été invariable, c'est qu'on ne l'a pas fait varier, tout simplement ! Elle est variable lorsqu'on la fait varier, elle est invariable dans le cas contraire.

La règle que l'on a prise les années précédentes a varié quelquefois, parce que tantôt on a pris l'année antérieure, tantôt les douze mois précédant immédiatement celui où l'on a fait le budget ; il y avait donc une certaine variabilité, il n'y avait pas cette invariabilité dont parlait l'honorable M. Lambert de Sainte-Croix. On peut donner à la nouvelle règle l'invariabilité absolue en ne prenant que ce qui est vrai, probable, certain.

Si le budget de 1883 peut être calculé avec une certaine majoration de recettes, néanmoins il est encore, je le reconnais, dans une situation difficile, même avec cette majoration de recettes qui, aujourd'hui, peut être considérée comme un peu téméraire, en présence de l'arrêt qui s'est présenté dans la progression de 1882. Oui, même avec ces majorations

de recettes, le budget de 1883 présente encore une situation difficile.

Mais que devons-nous faire en présence de cette situation? Est-ce que vous croyez que, parce qu'un budget se trouve une année, après un grand nombre d'années prospères, dans une situation difficile, il faille recourir à une augmentation d'impôts? Certainement non. Il est tout à fait probable que cette situation disparaîtra par suite de progrès futurs.

Allez-vous établir un impôt pour trois ans, pour cinq ans?

Je répéterai ce que je disais à l'Assemblée nationale : c'est qu'il ne faut pas établir des impôts pour trois ans, ni pour cinq ans et que vouloir établir des impôts pour un laps de temps aussi court, c'est risquer beaucoup de les voir durer dix ou quinze ans.

Les impôts ont la vie très dure (sourires), et je me rappellerai toujours la discussion que nous avons eue à l'Assemblée nationale à l'occasion de l'impôt sur la petite vitesse. A ce moment-là, en 1874, on était encore en présence d'un déficit probable et on demandait de créer un impôt de 22 millions sur les transports à petite vitesse. Je m'y suis opposé autant que je l'ai pu, sans réussir à le faire repousser.

Je m'y suis opposé en disant que je ne voulais pas établir un impôt qui ne serait peut-être pas nécessaire. Il sera bien temps de l'établir, disais-je, quand vous aurez constaté qu'il est nécessaire.

Savez-vous ce qui a été produit par l'impôt sur la petite vitesse? 96 millions. Et savez-vous ce qui se passait pendant le temps même où cet impôt produisait 96 millions? Nous avions 237 millions d'excédents. De sorte qu'on a établi un impôt qui a eu pour résultat de faire passer du chiffre de 141 millions à celui de 237 millions la masse des excédents, et on a causé à l'industrie une perte considérable par une mesure qui, loin d'avoir été nécessaire, a été absolument inutile.

Par conséquent, il est bien loin de ma pensée que, dans la situation particulière où nous nous trouvons aujourd'hui, il faille rechercher des impôts nouveaux.

Non ; il faut examiner les impôts existants et voir les ressources qu'on peut y trouver.

Par suite du ralentissement qui s'est ainsi produit dans la progression des valeurs, l'augmentation des produits de 1882 par rapport à 1881 ne dépasse pas 50 à 60 centimes 0/0, au lieu de 3 1/2 0/0 sur lesquels on avait compté. Dans ces conditions, dit l'orateur, nous escomptons la plus-value de 1883.

Si le budget de 1883 ne se trouvait dans une situation aussi difficile que du côté des recettes, ce ne serait déjà que demi-mal. Malheureusement, le budget de 1883 est très chargé de dépenses et, pour pouvoir reprendre, pour pouvoir rattraper, pour ainsi dire, cette plus-value

qui vous échappe, il faudrait être sûr de pouvoir arrêter la progression des dépenses.

Nous avons devant nous une progression de recettes que je considère comme certaine dans l'avenir; nous nous trouvons également en présence d'une progression de dépenses que, je le sais bien, nous ne pourrons pas éviter. Il faut absolument que nous nous rendions maîtres de la progression des dépenses pour en ralentir le mouvement, afin que ces deux progressions viennent à s'équilibrer le plus tôt possible. Malheureusement, la progression des dépenses a été considérable.

A quoi tient cette progression des dépenses? Avons-nous des moyens de l'arrêter? Si nous en avons, quels sont-ils ?

Eh bien, je crois que le meilleur moyen de faire de bonnes finances, c'est de connaître la vérité de la situation, de savoir les raisons pour lesquelles nous sommes entraînés à cette progression de dépenses, de savoir par quels motifs nous avons été amenés à cette augmentation des dépenses, afin que nous puissions reconnaître, dans les dépenses que nous ferons à l'avenir, celles que nous pourrons ajourner.

Nous avons d'abord une quantité de crédits supplémentaires qui va toujours en augmentant.

Cette quantité de crédits supplémentaires, qui s'élève à quelque chose comme 200 millions, vient grever nos budgets. Une partie de ces crédits constitue une dépense permanente, — c'est celle que je considère comme la plus dangereuse; — une autre partie, au contraire, sert à couvrir des dépenses extraordinaires, semblables à celles qui se sont révélées cette année, à la suite, par exemple, d'un événement malheureux, d'une inondation ou même d'une expédition. Celle-là est moins à craindre; nous pouvons toujours avoir, de temps à autre, des dépenses auxquelles nous sommes obligés de consacrer inopinément une certaine somme; c'est un crédit extraordinaire; dans tous les temps, on est exposé à voter des crédits de ce genre. Ce qui est plus dangereux, ce sont les crédits supplémentaires pour des dépenses permanentes.

La nécessité de ces crédits tient, d'une part, à ce que le budget est calculé trop tôt. Pourquoi le budget est-il calculé trop tôt?

Serait-il possible de faire une étude plus exacte du budget, en l'apportant plus tard aux chambres? On a prétendu — c'était l'opinion de l'honorable M. Ribot — qu'il fallait retarder l'époque de l'ouverture de l'exercice, et qu'au lieu d'ouvrir l'exercice au 1er janvier, on pourrait l'ouvrir au 30 juin. Mais, la difficulté réside dans la longueur de l'étude du budget! Si vous étudiez le budget pendant un an, que vous partiez du 30 juin ou que vous partiez du 1er janvier, vous serez toujours obligés de l'étudier un an avant qu'il soit mis à exécution!

Plusieurs sénateurs. C'est évident!

M. Léon Say. Par conséquent, je ne crois pas du tout que ce soit un remède.

Il y a, messieurs, dans ces questions...

M. Lambert de Sainte-Croix. Ce n'est pas nous qui étudions le budget! (Approbation à droite.)

M. Léon Say. Je crois, monsieur Lambert de Sainte-Croix, que si nous n'étudions pas cette année le budget dans tous ses détails, nous pouvons, du moins, avoir une très grande influence sur la manière dont on le préparera dans l'avenir.

Plusieurs sénateurs à gauche. Très bien ! C'est évident!

M. Léon Say. Je considère que les discussions que nous avons ici peuvent apporter beaucoup de lumière et faire réfléchir non seulement le Gouvernement, mais encore l'autre. Chambre, sur la manière de constituer le budget. Je crois que c'est à cela que nous devons nous attacher et que nous ne devons pas du tout reprendre le budget dans tous ses détails, chapitre par chapitre, pour voter cinq cents francs de plus ou de moins.

Je pense que nous devons voir le budget dans son ensemble, je crois que nous avons parfaitement le temps de le faire. Peut-être trouverez-vous que j'abuse de vos instants, mais je crois que, lorsque je serai descendu de la tribune, vous aurez encore le temps d'examiner la situation du budget et que M. le ministre, après avoir entendu cette discussion, pourra nous dire ce qu'il en pense. Je crois que le pays sera enchanté de savoir ce que le Sénat et le Gouvernement pensent de la situation de nos affaires et que cela pourra avoir une influence décisive sur la formation de nos budgets futurs. (Très bien ! à gauche.)

Eh bien, comment pouvons-nous modifier la constitution de notre budget ?

Je dois reconnaître que l'expérience que j'ai faite dans ces dernières années m'a conduit à considérer que notre comptabilité est trop compliquée (Mouvement) ; ... que l'exercice, tel qu'il existe aujourd'hui, par opposition à la gestion annuelle anglaise (qui a bien ses avantages) que l'exercice, dis-je, a aussi beaucoup d'inconvénients, qu'il retarde l'étnde du budget préalable et peut retarder aussi l'étude du budget des Chambres.

Une gestion annuelle a certainement des inconvénients : avec des reports d'exercices qui entraînent une sorte de budget rectificatif, elle est, je le reconnais, très difficile à installer dans notre comptabilité. Cependant, les budgets rectificatifs qui présentent de grands inconvénients valent mieux, quand ils sont présentés devant le Parlement, que ce que j'appelle les budgets rectificatifs occultes que nous avons aujourd'hui.

Qu'est-ce que c'est que nos crédits supplémentaires, auxquels on applique certaines recettes qu'on n'avait pas prévues d'abord ?

C'est le budget rectificatif qui, au lieu d'être étudié préalablement, se fait au cours même des affaires, au cours de l'exercice, sans vues d'ensemble. Je crois donc qu'au point de vue de la possibilité de tenir dans notre main notre budget, de conserver ce qu'il est nécessaire de conserver, c'est-à-dire un budget préalable, il est indispensable d'étudier de très près cette question du maintien des exercices.

Nous ne pouvons pas liquider tous les ans une suite de successions de 3 milliards et demi ; or, les écritures de l'Etat, c'est la liquidation d'une succession de budgets de 3 milliards et demi. On doit liquider, tous les ans, une succession de 3 milliards. On n'y arrive qu'au bout d'un nombre de mois et d'années très considérable ; et alors, on ne sait que ce qui s'est passé il y a longtemps.

N'ayant pas quand on discute, si l'on est le Parlement, — quand on prépare, si l'on est le Gouvernement, la connaissance des faits récents, on fait des budgets qui n'ont pas de rapport avec la réalité, et qui sont modifiés, au cours même de l'exercice, d'une façon qui peut être très fâcheuse. Il y a donc lieu de se préoccuper de l'étude de la comptabilité par exercices.

Mais il y a lieu aussi de se préoccuper des augmentations permanentes, des augmentations qui proviennent de ce qu'on vote des lois dont le principe, quand il est appliqué, entraîne nécessairement dans l'avenir de très grandes dépenses.

Il n'est pas bien difficile de se pénétrer de l'immense développement de nos dépenses. L'honorable M. Ribot a publié, dans son Rapport, une comparaison entre le budget de 1880 et le budget de 1883, et évalué la différence entre ces deux exercices à 294 millions ; notre budget de 1883 dépasse de 294 millions le budget de 1880.

Pour établir la comparaison vraie, on doit, il est vrai, retrancher de ce chiffre 55 millions qu'on a fait passer à l'ordinaire.

Eh bien, il faut donc dire 240 millions.

Ce chiffre est énorme. Je vous ferai remarquer, en passant, que ces 240 millions qu'on a affectés depuis 1880 à des dépenses permanentes, pourraient bien être la dotation d'une grande partie des travaux publics que vous avez de la peine à faire aujourd'hui. A partir de 1880, c'est-à-dire deux ans après la formation d'un plan de travaux publics exigeant des sommes considérables à prélever sur le budget, on a absorbé dans d'autres dépenses une dotation qui représente des milliards. Aussi n'est-il pas étonnant que nous soyons gênés dans l'accomplissement de notre plan de travaux publics.

Quelles sont ces augmentations de dépenses? Celles-ci portent d'abord sur le chapitre de la dette. Le chiffre de la dette a été fort augmenté en

ce qui concerne le service de la dette viagère ; il y a de ce chef une augmentation énorme. Si nous comparons le nombre des pensions actuelles avec celui des pensions servies à une époque plus ancienne, — prenons 1869, par exemple, — nous voyons qu'en 1869, il y avait 174,000 pensionnés et qu'il y en a aujourd'hui 263,000.

Eh bien, ces chiffres ont leur éloquence ; le nombre des pensionnés a beaucoup augmenté, cela est grave ; en effet, si vous divisez la population qui vit du budget en population de fonctionnaires en activité et en population de fonctionnaires retraités, vous trouvez deux, trois, quatre personnes attachées, pour ainsi dire, à la même fonction ; il y a, vous le savez, celui qui remplit la fonction, celui qui l'a immédiatement précédé, celui qui a précédé ce dernier, quelquefois même un quatrième et un cinquième.

Voilà donc trois ou quatre personnes qui vivent en même temps du budget pour avoir rendu le même service. Cela tient à ce qu'il y a trop de retraites prématurées. (Ah ! ah ! à droite.)

Nous ne pouvions pas les éviter, mais l'âge moyen de la population des retraités a baissé et, par conséquent, nous avons un plus grand nombre de retraités et des retraités qui vivent plus longtemps.

Voilà une cause d'augmentation dans le nombre et une cause d'augmentation dans les dépenses.

Je sais bien que nous nous trouvions en face d'une nécessité politique... (Exclamations ironiques à droite). Je considère que c'est une nécessité politique très sérieuse ; je ne voudrais pas qu'on exagérât ce que je disais tout à l'heure : après toutes les révolutions, n'a-t-il pas été nécessaire, humain, de donner des retraites proportionnelles, prématurées, à un certain nombre d'agents qui ne pouvaient pas servir le gouvernement nouveau, pour lesquels même il était honorable de ne pas le servir ? Il n'en est pas moins vrai que le nombre des retraités a été ainsi augmenté dans une certaine mesure.

Nous avons aussi accordé des indemnités et, dans le nombre, on peut citer les pensions servies aux victimes du 2 décembre.

Voici une nouvelle cause d'augmentation de dépenses qui, ajoutée à l'élévation de pensions d'un grand nombre d'agents, a produit en somme une différence considérable sur le chiffre des pensions ; la dépense annuelle est montée de 108 millions de francs, chiffre de 1869, à 197 millions. C'est un accroissement de 92 millions en douze ans au seul chapitre des pensions.

Que pouvons-nous faire pour enrayer ce mouvement ? Nous pouvons le signaler, et c'est déjà quelque chose.

L'orateur examine encore quelques autres augmentations, notamment celles qui ont été nécessitées par la construction des

écoles; en intéressant davantage les communes à cette dépense, on construirait avec plus d'économie, et on pourrait avoir plus d'écoles en dépensant moins d'argent pour chacune; enfin, le budget de 1882, de même que celui de 1883 souffre d'un dégrèvement, qui a été mal fait. Le dégrèvement de 71 millions sur les vins est une opération qui n'a pas réussi.

Ajoutez à ces 240 millions d'augmentation de dépenses dont je parlais tout à l'heure, ces 71 millions que, selon moi, on n'aurait pas dû enlever à nos recettes, et vous trouvez plus de 300 millions de différence par an. De 1880 à 1882, le budget s'est trouvé privé d'un disponible de 300 millions par an. On aurait pu faire énormément de choses avec ces 300 millions! D'abord, on ne se serait pas trouvé dans l'embarras où nous sommes pour solder le budget ordinaire, ce qui eût été déjà un avantage très grand.

Voilà, messieurs, ce que j'avais à dire sur le budget ordinaire. Ce budget doit être réformé; nous devons veiller avec soin à ce qu'il ne s'accroisse pas du côté des dépenses et à ce qu'on n'en diminue pas les recettes d'une façon intempestive. Nous avons un grand intérêt à nous occuper du budget de 1883, qui sera la base de celui de 1884; et savez-vous ce qu'est cet intérêt? C'est un intérêt politique de premier ordre, que je me permets de soumettre à votre considération.

Lorsque nous avons fondé la République, — je dis « nous avons » parce que je crois que je puis compter parmi les fondateurs comme je le disais tout à l'heure... (Bruit et exclamations ironiques à droite.)

M. Barthélemy Saint-Hilaire. Oui, M. Léon Say a raison.

M. Léon Say. .... Oui, et je m'en fais gloire, avec beaucoup de mes collègues! (Très bien! très bien! à gauche.)

Lorsque nous avons fondé la République, nous avons attiré à nous un certain nombre d'hommes qui avaient cru autrefois à l'établissement possible d'une monarchie en France et qui se sont ralliés très franchement à la République.

Une de leurs raisons, c'est qu'ils avaient constaté que la transmission du pouvoir dans la monarchie, en France, se faisait par des révolutions... (Rumeurs à droite.) Depuis cent ans, nous ne savions pas ce que c'était qu'une transmission paisible de la couronne dans une monarchie française. (C'est très vrai! à gauche.)

Cette considération, soyez-en sûrs, a pesé beaucoup sur ceux des membres de l'Assemblée nationale, qui ont voté avec nous la République...

Sur plusieurs bancs à gauche. Oui! oui! c'est vrai!

M. Léon Say... Ils se sont dit que la République était un Gouvernement dans lequel la transmission du pouvoir s'effectuait avec calme, avec sérénité, sans apporter de troubles. (Nouvelles rumeurs et bruit à droite.)

M. Testelin. C'est un fait constaté.

M. Léon Say. Nous avons eu une première transmission de pouvoirs qui s'est faite très simplement. A quelle époque en verrons-nous une autre ? En 1885, il y aura un renouvellement partiel des pouvoirs du Sénat, un renouvellement total des pouvoirs de la Chambre des députés ; enfin, en janvier 1886, un renouvellement des pouvoirs du Président de la République.

Tant de graves événements sont accumulés dans l'espace d'une année. Eh bien, il faut y préparer le pays. Nous devons concentrer dès aujourd'hui tous nos efforts pour que le calme règne à ce moment dans les esprits, pour que toutes les difficultés qui pourraient se présenter soient aplanies. C'est pourquoi je vous dis : faites de bonnes finances en 1883, pour que l'on fasse de bonne politique en 1885 ! (Très bien ! et vive approbation à gauche.)

Faites un bon budget ; écartez toutes les difficultés financières ; car si le pays peut bien subir des crises politiques, des crises industrielles, des embarras budgétaires comme ceux que nous rencontrons aujourd'hui, — oui, ce sont là trois maladies qu'un pays comme le nôtre, aussi fortement organisé, peut supporter, — il ne faut pas qu'il les éprouve toutes les trois le même jour, en même temps. Nous pouvons vaincre bien des difficultés ; mais il ne faut pas les accumuler toutes sur le même moment.

Voilà pourquoi il est du plus haut intérêt pour le gouvernement républicain, pour le pays, pour la France, de faire de bonnes finances en 1883, parce que ce sont ces bonnes finances de 1883 qui feront la bonne politique de 1885. (Très bien ! et applaudissements à gauche et au centre.

Voilà, messieurs, ce que j'avais à vous dire sur le budget ordinaire.

Plusieurs sénateurs. A demain !

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE.

M. le Président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget des dépenses et des recettes ordinaires de l'exercice 1883.

La parole est à M. Léon Say pour la continuation de son discours.

M. Léon Say. Messieurs, je me suis arrêté hier sur le seuil du budget extraordinaire. Ce budget, vous avez admis qu'il pouvait être l'objet de la discussion générale ; et en effet, il n'est pas possible, ainsi que je l'ai fait remarquer après l'honorable M. Lambert de Sainte-Croix, d'apprécier la situation générale de nos finances, si l'on n'examine pas tout à la fois celle du budget ordinaire et celle du budget extraordinaire. Je ne crois pas qu'à cette étude le Sénat perde son temps, puisque si la dis-

cussion générale est complète, on pourra aborder plus vite et plus facilement les articles du budget extraordinaire, qu'il me paraît absolument nécessaire de voter avant le 31 décembre. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Réclamations et rumeurs à droite.)

Je m'explique, messieurs ; je veux dire simplement par là que le budget extraordinaire, aujourdhui, est conçu dans une forme exactement semblable à celle du budget ordinaire ; il est entièrement privé de certaines facultés de report qui lui étaient concédées autrefois et, par conséquent, si vous ne le votez pas avant le 31 décembre, vous serez obligés de faire comme dans d'autres circonstances, alors que l'on n'avait pas pu terminer à temps le vote du budget ordinaire, c'est-à-dire de recourir au vote de douzièmes provisoires. Eh bien, je ne pense pas que, dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui, il puisse être bon de voter des douzièmes provisoires.

M. le ministre des finances nous dira sa pensée, mais je serais bien étonné qu'il ne fût pas de mon avis.

M. Tirard, *ministre des finances.* Je partage absolument votre opinion.

M. Léon Say. J'ai terminé hier l'examen du budget ordinaire par la conclusion que vous savez : Ce budget, privé des secours que lui avait apportés pendant quelque temps le budget extraordinaire, se trouve dans une situation assez précaire, qui provient de ce qu'il y a eu, à la fois, trop de dégrèvements et trop d'augmentations de dépenses. Je vous ai indiqué que, parmi ces dégrèvements, il y en avait un qui avait été tout à fait intempestif : le dégrèvement de 71 millions sur les vins.

M. Buffet. C'est ce que j'ai dit !

M. Léon Say. Je vous ai indiqué deux chapitres dont l'accroissement de dépenses est manifestement exagéré : le chapitre des pensions viagères, sur lesquelles il eût été très facile de ne pas augmenter la dépense comme on l'a fait et de rester de 15 millions au-dessous du total actuel, et enfin le chapitre du secours accordé au budget communal pour l'instruction primaire, secours de 15 millions qui, malgré les efforts de mon honorable ami M. Jules Ferry, a été voté par la Chambre des députés. Et certainement, si l'on avait appelé l'attention de la Chambre des députés sur la situation financière, si on l'avait exposée telle qu'elle était, mon honorable ami M. Jules Ferry aurait eu raison de l'amendement Sarrien.

Ainsi, 71 millions du dégrèvement des vins, 15 millions sur deux chapitres dont je viens de parler, cela fait 100 millions en chiffres ronds. Il est bien évident que le budget de 1883 aurait une situation autrement facile, je dirai même une situation très aisée et très large, s'il avait 100 millions de plus. Il pourrait attendre avec assez de tranquillité le moment où les bonnes récoltes seront revenues.

Je n'ai pas à m'étendre là-dessus. On a eu tort évidemment de commettre ce que j'appelle des fautes en 1880 et 1881. A cette époque, les principes de finances qu'on appliquait étaient malheureusement contraires aux principes traditionnels que je défends aujourd'hui.

Enfin, je passe au budget extraordinaire.

Le budget extraordinaire, c'est le plan des travaux publics, le plan de l'honorable M. de Freycinet, je l'appelle ainsi à l'honneur de ce ministre. Comment ce plan a-t-il été conçu ? Comment ce budget a-t-il été institué !

Vous vous rappelez que c'est sous le ministère de M. Dufaure qu'il a vu le jour. C'est l'illustre M. Dufaure qui, en prenant les affaires après le triomphe que notre parti a obtenu aux élections générales de 1877, a proposé qu'on entamât une grande campagne de travaux publics.

M. Dufaure se souvenait évidemment de ce qu'il avait fait à une autre époque. Dès sa première entrée aux affaires, il s'était justement occupé de cette importante question. Rapporteur des premières lois sur les chemins de fer, il était arrivé au ministère des travaux publics, en 1839, avec un plan de grands travaux. Le 2 mai, il entrait au ministère et, le 18, il déposait un plan de travaux pour l'amélioration des ports, qui s'élevait à 44 millions. En 1839, c'était une somme considérable. (Marques d'approbation à droite.) Nous sommes accoutumés aujourd'hui à d'autres unités.

Mais en proposant 44 millions de travaux à cette époque, M. Dufaure faisait une chose qui pouvait passer pour très hardie. Quelque temps après, il proposait encore une série de lois, afin de relever l'industrie des chemins de fer qui était en souffrance. Cette série de lois a été examinée successivement par les Chambres. Enfin, en 1842, alors qu'il avait quitté le pouvoir, M. Dufaure devenait rapporteur de la grande loi de 1842.

M. de Freycinet a fait remarquer avec raison que le système qui avait prévalu en 1842 ne répondait plus aux nécessités actuelles, mais enfin c'était un grand système de travaux, et M. Dufaure cherchait à appliquer une idée très analogue à celle-là en arrivant au pouvoir en 1877. Il a bien voulu prendre pour collaborateurs l'honorable M. de Freycinet et moi, et nous avons été chargés d'étudier dans les détails cette grande idée, qui était la sienne, dont je lui fais honneur, de même qu'à M. de Freycinet, honneur dont je réclame une partie pour moi.. (Bruit à droite.)

Quel était ce plan, quelle était la situation dans laquelle je me trouvais, moi, ministre des finances à cette époque? Il s'agissait, à ce moment, d'une dépense de 4 milliards et demi de francs.

L'honorable M. Sadi-Carnot, l'autre jour, a dit, dans son discours, que les 4 millions n'avaient jamais pu être pris au sérieux...

Plusieurs sénateurs. Pas millions, milliards !

M. Léon Say. Oui, milliards, malheureusement !

L'honorable M. Sadi-Carnot, l'autre jour, à la Chambre des députés, le 15 décembre, a dit : On a articulé à plusieurs reprises, à cette tribune, le chiffre de 4 milliards comme représentant la dépense prévue pour l'exécution de ce programme. Il y a là une grave erreur qu'il importe de dissiper; ce chiffre de 4 milliards avait été indiqué au début des études préliminaires, alors que rien n'était étudié d'une manière complète.

« Modifié lors du dépôt du projet de loi, il a été successivement grossi. »

Je vous garantis, messieurs, que je l'avais pris fort au sérieux, ce chiffre de 4 milliards, et que l'honorable M. de Freycinet, lorsqu'il est venu m'en parler, l'avait également regardé comme tel. Mais nous savions bien que, dans ces sortes d'affaires, il y a un inconnu, il y a ce que l'on appelle une somme à valoir à prévoir et que, quand il s'agit de travaux aussi vastes, s'étendant, comme ceux-là, sur tout le pays, la somme à valoir devait être grossie dans une forte proportion. Quoi qu'il en soit, je vous assure que c'était fort sérieusement que nous avions discuté ce chiffre de 4 milliards ou, pour parler plus exactement, de milliards et demi.

Lorsque M. de Freycinet a remis entre les mains de M. le Président de la République le premier Rapport sur cette affaire, rapport du 2 janvier 1879, dans lequel il était simplement question du programme des chemins de fer, il a parlé de 3 milliards : on devait y ajouter les dépenses des canaux et le prix du rachat d'un certain nombre de compagnies secondaires. Eh bien, à ce même moment où le *Journal officiel* publiait ce Rapport, nous avions des conférences sur la totalité du programme dont la dépense devait s'élever à 4 milliards et demi.

J'ai ici le papier écrit de ma main, à la date du 10 janvier 1878, dans lequel je relatais les chiffres que M. de Freycinet avait mis sous mes yeux :

« Rachat et achèvement des compagnies secondaires, 50 millions;

« Chemins de fer, 3 milliards;

« Ports et navigation, 1 milliard;

« En tout, 4 milliards 500 millions. »

Voilà le chiffre que nous avions discuté dans nos conférences.

C'était quelques jours avant cette fameuse nuit,— la nuit funeste dont a parlé M. Haentjens. J'ai cru devoir raconter aux électeurs auxquels je rendais compte de mon mandat la part que j'avais prise dans la préparation et l'étude de ce plan ; j'ai dit que nous avions eu, l'honorable M. de Freycinet, l'honorable M. Gambetta, président de la commission du budget, et moi, une conférence à ce sujet. Dans notre pays, où l'on

dramatise les choses assez facilement, on a vu dans cette conférence une sorte de conspiration. Nous avons cependant fait les choses très simplement, — je crois que les grandes choses doivent se faire simplement. Nous étions, M. le ministre des travaux publics et moi, ministre des finances, à la veille de déposer sur le bureau de la Chambre des députés un projet considérable qui allait engager les finances de l'Etat pour des sommes énormes et pour un temps très long ; je suis très étonné qu'on n'ait pas trouvé parfaitement simple que nous ayons jugé utile d'en conférer avec le président de la commission du budget. En réalité, nous ne pouvions pas faire autrement. Les traditions parlementaires les plus élémentaires nous commandaient de prendre, c'était d'ailleurs une précaution salutaire, l'avis du président de la commission du budget, avant de déposer sur le bureau de la Chambre un plan de cette importance. Il n'y a rien de plus dans cette affaire. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.) Et nous devions d'autant plus procéder comme nous l'avons fait, que nous étions sûrs d'avoir en face de nous pour interlocuteur un homme qui comprenait toutes les grandes idées, un homme qui, comme j'ai eu l'honneur de le dire, est un grand patriote. (Murmures à droite. — Oui ! oui ! très bien à gauche.)

Oui, messieurs, c'est un grand patriote. Je ne suis pas d'accord avec l'honorable M. Gambetta, — je l'ai déclaré, — sur toutes les questions de finances ; j'ai été, à ce sujet, longtemps séparé de lui et je le serai probablement encore plus d'une fois, mais je sais lui rendre justice. Ce jour-là, j'ai été très heureux de le consulter et de me mettre d'accord avec lui.

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. Au budget !

M LE PRÉSIDENT. Monsieur de Lorgeril, vous n'avez pas la parole. L'orateur est libre dans sa discussion. Veuillez ne pas interrompre.

M. LÉON SAY. Oh ! l'honorable M. de Lorgeril pourra me répondre. (Sourires à gauche.)

Mais ce plan, cette dépense de 4 milliards 500 millions m'obligeaient à préparer les ressources et à étudier un plan financier qui correspondît à son étendue. Je n'avais pas à m'occuper des ressources nécessaires pour organiser un plan de 8 milliards, puisque j'avais devant moi un plan de 4 milliards et demi. J'avais à faire un plan financier qui ne s'appliquât pas à autre chose qu'à ce que j'avais à étudier au moment où je le traçais. Mais, me dira-t-on, vous deviez vous attendre à ce que ce plan s'étendît. Nous le prévoyions en effet, c'est pourquoi je n'ai pas été étonné quand il s'est étendu dans une certaine mesure.

Lorsque l'honorable M. de Freycinet a publié à l'*Officiel* son Rapport à M. le Président de la République, il concluait à la formation d'un certain nombre de commissions régionales, qui devaient étudier son programme de travaux publics ; après l'étude de ce programme, elles

ont transmis leurs observations et le conseil général des ponts et chaussés en a été saisi à son tour. Il a été enfin soumis aux Chambres qui ont eu également à présenter des observations.

J'avoue que le plan est sorti de ces études sensiblement augmenté. Mais dans quelle proportion ?

Au moment où je quittais le ministère, c'est-à-dire au mois de décembre 1879, l'honorable M. de Freycinet publiait un nouveau Rapport. Dans ce Rapport que j'ai sous les yeux, et qui a été analysé par l'honorable M. Sadi Carnot, M. de Freycinet résume son programme avec une précision absolue :

« 3 milliards et demi pour les chemins de fer, 1 milliard et demi pour les voies navigables et les ports, et 7 ou 800 millions pour le rachat et l'achèvement de lignes que leurs concessionnaires primitifs étaient hors d'état de construire ou d'exploiter.

Ce qui fait, en tout, 5 milliards 800 millions de francs, et M. de Freycinet ajoutait : sensiblement 6 milliards.

Eh bien, toute la question est de savoir si, à ce moment-là, il était nécessaire de remanier le plan financier qui avait été établi d'abord pour un projet de 4 milliards 500 millions.

Nous nous trouvions en présence d'une différence de treize cents millions, représentant une annuité d'environ 54,000,000. Je n'ai pas cru, en 1879, alors que j'avais encore l'honneur d'occuper le poste de ministre des finances, je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de remanier le plan financier à cause d'un écart qui pouvait s'élever de 1 milliard à 1 milliard 300 millions. D'autant plus que nous avons toujours soutenu et que nous soutenons toujours que ce plan, au point de vue de la dépense, — je laisse de côté la question technique dont je n'ai pas à m'occuper, — était à la fois un plan limité et un plan élastique. Il était limité en ce sens que nous proposions de faire cette dépense et pas une autre. Nous avions produit un plan de 4 milliards 500 millions qui pouvait être étendu et qui, en effet, s'est élevé à 5 milliards 800 millions. Nous ne nous proposions pas de faire une dépense autre que celle de 5 milliards 800 millions. Mais ce plan limité, qui a pu varier dans les conditions que je vous indiquais d'un milliard 300 millions, ce plan était en même temps élastique au point de vue du temps.

M. Buffet. Elastique surtout !

M. Léon Say. Nous l'avons toujours dit, l'honorable M. de Freycinet l'a dit dans la discussion de la loi de classement, et il l'a répété à différentes reprises. Lorsque nous sommes venus devant vous, le rapporteur de la loi, qui est un membre du gouvernement actuel, l'honorable général M. Billot, s'est exprimé en ces termes :

« Devons-nous redouter, comme on l'a dit, une précipitation dange-

reuse pour l'agriculture, pour nos finances, dans l'exécution des travaux projetés ?

« L'exemple du passé peut nous garantir contre ces craintes, ce n'est point par l'excès du travail que les nations ont jamais péri.

D'ailleurs, le Parlement est là avec son contrôle permanent.

« Les lignes classées ne sont point déclarées d'utilité publique. Des projets successifs étudiés avec soin viendront chaque année soumettre aux Chambres les lignes à construire, selon les besoins du pays et suivant les ressources que le budget permettra de consacrer aux travaux publics.

« L'exécution du travail demandera au moins de dix à douze années; elle pourra en comprendre vingt, trente peut-être, suivant les événements politiques et économiques que nous aurons à traverser. »

Par conséquent, à l'époque dont je vous parle, il était absolument entendu d'abord que ce plan de travaux serait limité à 5 milliards 800 millions, et ensuite que le délai d'exécution pourrait varier ; que ces 5 milliards 800 millions pourraient etre dépensés en dix ans, pourraient être dépensés en douze ans, pourraient être dépensés dans un plus grand nombre d'années. Le général Billot allait jusqu'à dire : pourraient être dépensés en vingt ans, trente ans.

J'ai donc le droit d'affirmer que le plan auquel j'ai concouru, qui était un plan de 5 milliards 800 millions, était un plan pour lequel nous avions préparé les finances dans des conditions très raisonnables, très pratiques, très acceptables.

Eh bien, le budget que j'avais en main au 31 décembre 1879, au moment où je le passais à mon successeur, était-il donc dans un équilibre difficile à maintenir ? Pouvait-on craindre de ne pas trouver dans ce budget des ressources normales pour parer à une augmentation de dépenses de 1,300 millions ? Il avait, au contraire, une telle élasticité qu'il a fait face à un accroissement de dépenses de 200 millions ; il avait une telle élasticité qu'on a cru qu'il pouvait faire face à une diminution de recettes de 130 à 150 millions ! Un budget qui, au lendemain du jour où je l'abandonnais, était considéré par mes successeurs comme ayant une élasticité de 350 millions de francs par an, était dans une situation prospère, quand bien même vous jugeriez, et je le juge aussi, qu'on a eu tort d'exagérer les dépenses et les dégrèvements comme on l'a fait ; et il est évident que ce budget avait une élasticité suffisante pour supporter une charge d'intérêt correspondant à un capital de 5 milliards 800 millions, bien que cette charge dépassât déjà nos premières prévisions de 1,300 millions.

Il m'est donc permis de dire qu'au point de vue de la préparation financière du plan que l'honorable M. de Freycinet et moi avions étudié, il ne peut pas y avoir de reproches à nous adresser. Le plan financier

conçu à cette époque n'a toute sa valeur que s'il doit faire face à une dépense de 5,800 millions ; il la perd et il doit nécessairement être modifié, si la dépense est supérieure. Quel était l'instrument destiné à fournir le capital du plan primitif ? C'était le 3 0/0 amortissable. Je le considère comme un type excellent, admirablement choisi ; il a deux qualités très sérieuses, d'abord de présenter les avantages de l'obligation de chemins de fer, titre français que vous connaissez ; ensuite de rappeler un titre anglais très apprécié qu'on appelle annuités terminables. C'est un fonds qu'on peut employer avec beaucoup d'utilité pour le placement de certaines épargnes. Vous aviez donc le 3 0/0 amortissable ; c'était une obligation de chemin de fer. M. le ministre des finances, mon successeur, l'a dit l'autre jour à la Chambre en termes, excellents il l'a dépeinte de la manière la plus vraie. Cette obligation s'est vendue à 400 fr., le produit en était employé à des travaux de chemins de fer ; par conséquent, si le public apportait autrefois son argent sous cette forme aux compagnies qui l'immobilisaient dans la construction des lignes ferrées, il pourrait apporter également ses épargnes sous la même forme à l'Etat pour la construction de ses chemins de fer dans les limites qui avaient été prévues.

Le 3 0/0 amortissable était en même temps un titre d'annuités, c'est-à-dire une rente de 3 fr. 36 qui devait durer pendant un temps déterminé, — pendant 75 ans, — et s'éteindre à l'expiration de ce terme. Si le ministre émettait aujourd'hui de nouvelles rentes amortissables, il créerait un titre de 3 fr. 40 ou 3 fr. 39, qui devrait disparaître au bout de 71 ans. Que cette annuité soit remise aux souscripteurs sous la forme d'annuité ou bien que les souscripteurs s'arrangent avec les autres porteurs d'annuités semblables pour reconstituer le capital, ou pour s'attribuer une sorte de prime plus ou moins tirée au sort ou tout à fait tirée au sort entre eux, l'opération est la même pour l'Etat. C'est une annuité qui pouvait être vendue à un bon prix. Ces sortes d'annuités ont été employées avec un très grand succès en Angleterre; elles peuvent être employées avec succès chez nous pour le placement des fonds des caisses d'épargne.

Vous comprendrez qu'en traitant cette question de l'amortissable, — de même qu'en traitant tout à l'heure la question de la dette flottante, — je ne me laisserai pas aller à exposer devant vous la question des caisses d'épargne ; cela nous mènerait trop loin. Il est certain qu'il y a danger à recueillir les épargnes du public dans une proportion aussi considérable, aussi colossale, et à se trouver débiteur de capitaux qu'on serait embarrassé de rendre dans un temps de crise. (Approbation.) Qu'il en résulte des inconvénients, cela est certain, mais tous les pays du monde sont bien obligés de les subir. Nous ne sommes pas le pays ou, par rapport à la richesse publique, ces placements de fonds soient le

plus étendus ; en Autriche, les dépôts sont plus élevés que chez nous. Je ne veux pas, je le répète, traiter cette question, mais je dis qu'étant donnée la constitution de caisses d'épargne dont l'Etat est obligé de recevoir les fonds en dépôt, n'y a rien de meilleur pour les employer que des annuités à la façon anglaise, c'est-à-dire des fonds dont le capital est certain et se renouvelle, dont le capital meurt, pour ainsi dire, au bout d'un certain temps, pour pouvoir être remplacé après extinction par des annuités d'un même genre.

Le mode de placement des fonds de caisse d'épargne en amortissable est donc très avantageux ; nous verrons tout à l'heure comment on y a eu recours.

Mais, dit-on, ce 3 0/0 amortissable, qui, selon moi, est un type excellent, ce 3 0/0 amortissable n'a pas été goûté du public, et l'on va même jusqu'à préciser les motifs du peu de popularité dont il jouit. Ne pas avoir la faveur du public, c'est être en quelque sorte condamné, et je suis très sensible aux condamnations de ce genre, pourvu toutefois que la condamnation existe, car je ne prends jamais parti contre les faits, à la condition qu'ils soient prouvés. En matière de finances, quand on se trouve devant un mur, il ne faut pas chercher à passer au travers, il faut s'arrêter.

Heureusement, il n'est pas exact de dire que le 3 [0/0 amortissable ait été condamné ; la démonstration reste à faire.

On a eu tort, à mon sens, de dire qu'une des causes de dépréciation de ce fonds a été le mode de son émission. M. le ministre des finances a prétendu que l'émission en a été faite à un prix trop élevé. Je ne sais si M. le ministre a voulu parler des 500 premiers millions ou du dernier milliard. L'émission que j'ai dirigée a été faite à un taux bien inférieur à celui de l'émission du milliard. Il est possible que l'émission du milliard ait été faite trop haut ; mais je ne crois pas que la première émission ait été effectuée à un taux moyen trop élevé. Je reviendrai sur les détails; le taux moyen même de l'opération, — j'en ai pris le chiffre, — ressort à 80 francs...

M. le ministre des finances. 87 francs les premières.

M. Léon Say. Je vais y arriver. Voici les notes que j'ai prises. Je crois qu'elles sont absolument conformes à la vérité ; je les ai relevées dans les documents que nous avons l'un et l'autre sous la main.

La première émission, la première phase comprenait 16,500,000 fr. de rentes qui ont produit 439,846,993 francs ; environ 500 millions, un demi millard. Le taux moyen a été de 80 francs.

Quant aux 36 millions de rentes émises en mars 1881 par mon honorable successeur, ils ont produit 999,900,000 francs, c'est-à-dire un milliard, et le taux a été de 83 fr. 35.

Le taux moyen, ce jour-là, a été le taux de toutes les opérations.

Cela est bien certain, puisque toutes les opérations ont été effectuées le même jour, au même taux.

Il n'en est pas ainsi du taux moyen de l'émission des 500 premiers millions. Ce taux est un taux moyen en ce sens qu'on a fait des émissions tantôt meilleur marché, tantôt plus cher. Il y a eu une suite d'opérations; la première série du 17 juillet au 30 août a été faite au cours moyen de 84 fr. 87 centimes 16 millièmes. Celle du 12 août au 4 septembre, qui a été faite aux guichets d'abord et eusuite à la Bourse pour 3,153,000 fr., l'a été au cours moyen de 80 fr. 23.

La première partie de la négociation a donc été faite à un taux un peu supérieur au taux moyen de l'émission du milliard, tandis que la seconde a été faite à un taux inférieur. Une troisième négociation de 8 milliards 750 millions de rentes...

Plusieurs sénateurs. De 8,750,000 fr.

M. Léon Say... Ah! il est très difficile de ne pas se brouiller dans les milliards et les millions, cela, je le reconnais... (Rires approbatifs.)

Plusieurs sénateurs. C'est très vrai.

M. Léon Say.... Je fais tout ce que je peux pour que ma langue ne tourne pas; nous sommes dans des quantités de rentes, par conséquent, nous parlons par millions. Quand nous arrivons au capital, nous parlons par milliards.

Cette négociation a porté — je lis ce chiffre — sur 8,755,000 francs de rente, à 79 fr. 75. Et puis, enfin, pour en venir à la dernière opération, le solde de ce qui était disponible entre les mains du ministre des finances a été livré à la caisse des dépôts et consignations à 79 francs.

Le cours auquel ces rentes étaient fournies à la caisse des dépôts et consignations n'avait pas à mes yeux beaucoup d'importance, et voici pourquoi : c'est que l'Etat était obligé de servir 4 0/0 à la caisse des dépôts et consignations sur son compte courant. Servir 4 0/0 au compte courant ou aux rentes qui le remplacent, c'était exactement la même chose. Dès lors, le cours n'avait guère besoin d'être discuté ; ce qui était nécessaire, c'était qu'il fût inférieur au cours de la négociation publique pour rentrer dans les termes de la loi de 1837 et pour mettre la caisse des dépôts et consignations exactement dans une situation au moins équivalente à celle où elle se serait trouvée si elle était venue chercher ses rentes sur le marché. Il fallait lui fournir les rentes à un cours moyen égal ou même inférieur à celui des dernières ventes. Voilà pourquoi nous avons adopté, M. Dufrayer et moi, le cours de 79 fr.

On a dit que les premières rentes amortissables avaient été vendues trop cher. Je le reconnais, et j'ai fait tout ce que j'ai pu pour ne pas les vendre si cher; j'avoue que je n'étais pas flatté, lorsqu'on m'apportait le cours de la Bourse, de voir le 3 0/0 amortissable monter à 86 et à 87 francs. C'était, en effet, un cours contraire à ce que je considérais

comme l'intérêt permanent du Trésor. Je recevais ce jour-là un peu plus d'argent, mais je ne me créais pas de clientèle, et ce qu'il aurait fallu, c'eût été de se créer une clientèle pour l'avenir. Je n'étais pas du tout flatté d'apprendre que les rentes étaient cotées à 87 francs; il y a eu là un de ces excès de spéculation qui, malheureusement, se produisent sur toutes les bourses et qui se produisent à la Bourse de Paris autant et peut-être plus qu'ailleurs. Je reconnais qu'un taux d'émission élevé n'est pas une condition favorable pour un nouveau fonds. Malgré tout, je crois pouvoir affirmer que les 500 millions de rentes de la première émission se sont classés; ils se sont classés peut-être avec lenteur, mais enfin ils étaient classés lorsque l'emprunt d'un milliard a été émis plus tard.

Nous avons dû apporter, lors de la négociation des 500 premiers millions, certains ménagements dans la livraison des titres pour faciliter leur classement. Je vous ai parlé hier des reports et je vous ai dit que je les condamnais, je condamne encore bien plus les achats de rentes en spéculation pour le compte du Trésor; je crois d'ailleurs que cela ne s'est produit que rarement;— je condamne donc les reports en principe, et lorsqu'en fait un ministre y a recours, son devoir est de venir demander un bill d'indemnité aux Chambres. Il a été fait, lors de l'émission des 500 premiers millions d'amortissable une autre espèce de reports dont je n'ai pas parlé hier parce que ce sont des reports de toute autre nature. Quand le Trésor fait des opérations qui n'ont pas pour objet de placer ses fonds temporairement, mais qui sont destinées à écouler des titres qu'il a en mains, il est bien obligé de se servir des procédés que tout le monde emploie.

Ce n'était pas la première fois que le Trésor vendait des rentes. La première opération de ce genre a été la vente des rentes de l'amortissement; elle a commencé, je crois, à l'époque du siège; il y a eu ensuite la vente des rentes appartenant à la dotation de l'armée; puis la vente des rentes des caisses d'épargne 3 0/0, qui avaient été l'objet d'un échange entre la caisse des dépôts et le Trésor; il avait été remis à la caisse des dépôts pour l'emploi de ses fonds de caisses d'épargne un certain nombre d'annuités, créées pour la conversion de l'emprunt Morgan, et le Trésor avait reçu par contre du 3 0/0 que nous avons vendu à la Bourse.

Toutes ces rentes provenant de l'amortissement, de la dotation de l'armée ou de la caisse des dépôts et consignations, nous les avons négociées sur le marché public par l'intermédiaire d'agents de change. C'est le même procédé que nous avons employé plus tard pour la vente du 3 0/0 amortissable. Pour les nouveaux titres, comme pour ceux auxquels je viens de faire allusion, nous avons dû retarder l'époque des livraisons et, au lieu d'exiger notre argent le 6 du mois courant,

d'une façon trop rigoureuse, nous avons dit : Nous n'en prendrons qu'une partie en remettant le reste au 6 du mois suivant ; le 6 du mois suivant, nous n'en avons pris encore qu'une partie en remettant le surplus au mois d'après. C'était bien là, en réalité, un report ; mais vous voyez que cette opération n'a aucune espèce de rapport avec l'opération dont je parlais hier et qui consiste à placer en reports les fonds dont le Trésor est temporairement nanti comme dépositaire. Voilà les opérations de reports que j'ai ordonnées et, en les faisant, j'ai aidé au classement des rentes amortissables qui, je le répète, étaient très bien classées lorsqu'est arrivé l'emprunt de 1 milliard.

S'il est vrai que cet emprunt n'ait pas suffisamment réussi, on peut le constater, dit-on, en faisant la comparaison des cours ; si le cours du 3 0/0 amortissable, par rapport au cours du 3 0/0 ordinaire, est un cours trop bas, l'opération n'aura pas réussi. On examine donc la cote, on compare les deux cours ; on établit la parité, ce qui n'est pas difficile, tout le monde peut l'établir à l'aide des tables d'intérêts composés de Deviolaine ou de Ventijoux, et si l'on reconnaît que le cours du 3 0/0 amortissable est trop bas, par comparaison avec le cours du 3 0/0 ordinaire, on croit qu'on peut en conclure que le public n'achète pas cette valeur à son prix. Aujourd'hui, le public ayant à choisir entre deux papiers, le 3 0/0 ordinaire, et le 3 0/0 amortissable, préfère acheter le premier en le payant plus cher ; cela est vrai, mais il ne s'ensuit pas pour cela que le 3 0/0 amortissable soit un mauvais titre. Je suppose qu'au moment où l'on a fait l'emprunt de 1 milliard, on soit venu apporter un nouveau plan financier, — et l'on aurait dû peut-être en apporter un, puisque celui que nous avions préparé s'appliquait à un projet qui a été dépassé, — je suppose qu'on fût venu dire : Nous n'émettrons plus de 3 0/0 amortissable, nous allons émettre du 3 0/0 perpétuel pour arriver jusqu'à 8 milliards, — comme le public ne sait pas bien si vous n'auriez pas été plus loin, vous auriez vu se retourner l'arbitrage, et huit jours après le 3 0/0 amortissable aurait été côté à un taux plus élevé, tandis que le 3 0/0 perpétuel aurait été coté à un taux plus bas.

L'état des cours aujourd'hui ne prouve donc pas du tout que le 3 0/0 amortissable soit un mauvais titre. C'est, au contraire, à mon avis, un très bon titre. Ce que je regrette, c'est que toutes nos rentes ne portent pas en elles-mêmes un amortissement, c'est qu'il n'y ait pas un amortissement forcé.

Je sais bien qu'on ne peut pas contraindre un Parlement à amortir quand il ne le veut pas.

M. Buffet. Surtout quand il emprunte !

M. Léon Say. Je dis qu'on ne peut pas forcer un Parlement à amortir quand il ne le veut pas ; mais ce qu'on peut faire, c'est de trouver des

combinaisons assez claires pour forcer le Parlement, quand il ne veut pas amortir, à le dire au pays.

Le 3 0/0 amortissable a l'avantage d'être une forme d'emprunt qui oblige le Parlement à dire qu'il ne veut pas amortir quand il ne le veut pas.

On vient ici nous reprocher les emprunts nouveaux; l'honorable M. Buffet le faisait encore tout à l'heure.

Avec cette forme d'emprunt, la situation devient au moins plus claire, plus nette. Le Parlement fait ce qu'il veut parce qu'il n'y a pas de moyen d'empêcher un Parlement de faire ce qu'il veut. Vous connaissez le proverbe anglais: Le Parlement anglais peut faire tout ce qu'il veut, excepté de changer un homme en femme.

Mais, je le répète, avec l'amortissable on amortit ou on n'amortit pas, mais on sait ce qu'on fait.

Je considère que le 3 0/0 amortissable est une très heureuse création ; mais je dois vous faire remarquer que le plan financier a été conçu pour une autre dépense que celle qu'on fait en ce moment, et lorsque les dépenses se sont développées, lorsqu'on a été amené par des circonstances que je n'ai pas à juger, — je ne suis pas ingénieur, — lorsqu'on a été amené à augmenter considérablement les devis, on aurait dû étudier un nouveau plan financier et ne pas s'endormir sur l'oreiller facile de l'ajournement. Le 31 décembre 1879, avant de se laisser aller aux grandes dépenses et aux dégrèvements que vous savez, on aurait dû se demander si le plan financier convenait à la situation qui se révélait par le développement inattendu du programme des travaux publics.

L'honorable M. Rousseau a prononcé l'autre jour un discours plein de faits, dans lequel il a cru devoir défendre l'administration de notre collègue et ami, l'honorable M. Varroy.

Tout le monde sait avec quel soin, quel dévouement, quel amour de la précision, M. Varroy a conduit les affaires du ministère des travaux publics. Il n'avait pas besoin d'être défendu pour la manière dont il a conduit son ministère. Mais l'honorable M. Rousseau paraît avoir trouvé naturel qu'au lieu de 5 milliards 800 millions, on soit arrivé à 7 milliards 300 millions. Je ne regarde pas cette augmentation comme si naturelle. Je trouve très grave, au contraire, qu'on en soit arrivé là sans avoir été appelé à discuter, en même temps que la progression des dépenses, la progression des ressources. Voilà, selon moi, où commence la faute.

L'honorable M. Rousseau nous a dit qu'il avait été impossible d'agir autrement ; qu'il fallait suivre les idées du Parlement et qu'il y avait des travaux qu'on ne pouvait pas exécuter à meilleur marché....

Je ne sais pas s'il était impossible d'exécuter les travaux à meilleur marché, mais ce que je dis c'est que, lorsqu'on s'est aperçu qu'on ne pou-

vait pas faire à meilleur marché, il aurait fallu provoquer une nouvelle délibération du Parlement.

Or, nous n'avons jamais su comment se comportait le plan des travaux publics et comment il progressait. Je n'ai pas été mieux renseigné dans les quelques mois pendant lesquels j'ai été ministre des finances, qu'avant d'entrer aux affaires. Mais je n'ai jamais cessé de demander à l'honorable M. Varroy de me donner un état des travaux, des dépenses à faire. M. Varroy me répondait : « J'espère l'avoir demain ou après-demain. » Et ce n'est que peu d'instants avant de monter à la tribune, le 26 juillet, que j'ai eu entre les mains un petit papier de M. Varroy qui m'a permis de faire le compte des 8 milliards dont j'ai parlé.

Le ministre des finances n'est pas un contrôleur général....

M. Buffet. Tant pis !

M. Léon Say... Il ne sait ce qui se passe que parce qu'il a l'habitude des affaires, et qu'il suit avec soin les débats qui s'engagent devant les Chambres ; le ministre des finances n'a pas de bureaux organisés pour appeler son attention sur la progression des dépenses. On engage les finances de l'Etat, et le ministre ne s'en doute pas.

M. Buffet. C'est une lacune !

M. Léon Say. C'est une lacune très considérable sur laquelle j'appelle l'attention de mes honorables collègues et du Gouvernement.

L'honorable M. Tirard sait bien quels sont les dangers que je signale.

Il sait très bien quelle est la nature actuelle des rapports qui existent entre le ministère des finances et les ministères dépensiers : le ministère de la guerre, le gros ministère des dépenses, et le ministère des travaux publics, qui est devenu maintenant plus gros dépensier que celui de la guerre.

On a prétendu que si le devis des dépenses de travaux publics eût été bien établi, les augmentations de dépenses ne se fussent pas produites. Il est probable, comme on l'a pensé, que si on avait fait les études avec plus de lenteur, on aurait obtenu des économies. Tout le monde sait en effet que lorsque des études sont faites avec le temps et le soin qu'elles comportent, on arrive souvent à des solutions qu'on trouve rarement du premier coup. Mais on était obligé d'aller vite parce qu'il fallait se mettre immédiatement à l'œuvre. C'est une excuse qui a sa valeur.

Je rappelais tout à l'heure le plan de travaux publics qui a été présenté anx Chambres par l'honorable M. Dufaure en 1839. M. Dufaure est nommé ministre le 12 mai, et il apporte le 18 mai 1839 un plan de travaux de 44 millions pour les ports. Comment a-t-il procédé ? Il l'a dit : il a trouvé dans les cartons du ministère des travaux publics une série d'études qui étaient très complètes, très bien faites ; il a pris cette série d'études, et il l'a présentée à la Chambre des députés.

L'honorable M. de Freycinet a trouvé également dans les cartons du ministère des travaux publics une série d'études qui avaient été faites à des époques antérieures à son arrivée au ministère. Vous le savez bien, et il ne faut pas l'oublier, avant M. de Freycinet, on marchait sans plan, mais on marchait. On était venu à l'Assemblée nationale, comme on l'a rappelé à la Chambre des députés, avec une série de résolutions qui engageaient aussi les finances pour des millions, mais ces résolutions arrêtées sans plan étaient encore bien plus dangereuses au point de vue économique que les opérations faites sur un plan.

Mais, je le répète, je crois que des économies auraient pu être réalisées si les études avaient été conduites avec plus de lenteur. Il est à regretter surtout que le ministre des finances, qui était chargé de procurer les ressources nécessaires à l'exécution des programmes, n'ait pas pu exercer de contrôle sur les dépenses nouvelles qu'entraînait son développement.

Voilà, selon moi, où a été l'erreur. Je ne critique pas les détails, je ne suis pas ingénieur, mais je crois qu'on aurait pu faire à meilleur marché si les études avaient été faites avec plus de lenteur.

On aurait pu essayer d'étendre le réseau à voie étroite, j'ai vu réussir une certaine quantité de réseaux à petite voie là où on n'aurait pas pu faire de réseaux à grande voie. Cette manière de voir, je le sais, peut être contestée au point technique, elle peut même l'être au point de vue politique. Il est vrai qu'à une certaine époque les populations se considéraient comme ayant un réseau de seconde catégorie quand on leur donnait des chemins de fer à petite voie. Mais nous savons parfaitement aujourd'hui que beaucoup de départements considèrent un réseau de chemins de fer d'intérêt local à petite voie comme un réseau fort utile. Ainsi, dans le département de la Somme, un traité a été signé il y a quinze jours avec une société privée pour l'établissement de 300 kilomètres nouveaux de chemins de fer à voie de 1 mètre. Le département de l'Allier sollicitait également un réseau à petite voie d'un nombre moindre de kilomètres, mais ayant encore une certaine importance. J'ai eu récemment l'occasion de causer avec M. Lesguiller, qui possède sur ces questions une compétence spéciale. Il me disait qu'au moment où il était sous-secrétaire d'Etat il était sur le point d'aboutir à certaines transformations de voies larges en voies étroites dans des départements embarrassés pour achever leur réseau d'intérêt local. La combinaison consistait à réaliser des économies par la transformation en chemins à petite voie d'une partie des chemins de fer déjà classés et d'employer ces économies à faire plus de kilomètres. Il était en train de faire des transactions de ce genre, quand il est sorti des affaires. Je crois qu'il ne faut pas avoir de parti pris contre les voies étroites. Ce peut être un élément de solution.

Je crois que nous devons en ce moment chercher à réaliser des économies par tous les moyens. C'est de cette façon que nous atténuerons les inconvénients de l'extension considérable des dépenses du plan des travaux publics depuis l'année 1880.

Ce plan de travaux, vous le savez, comprend non seulement des chemins de fer, mais aussi des ports et des canaux. Pour ma part, je suis bien convaincu qu'on trouvera dans certains ports un emploi plus productif de l'argent dépensé que dans un certain nombre de travaux de canaux et chemins de fer. Dans les travaux des ports, vous êtes à peu près certains de la productivité du capital. Lorsque nous voyons un grand port comme celui d'Anvers et qu'à côté de ce grand port nous voyons celui de Dunkerque, nous sommes très portés à croire que nou devons dès aujourd'hui améliorer le port de Dunkerque, et quand nous aurons amélioré le port de Dunkerque, nous sommes certains qu'il pourra lutter plus facilement contre le port d'Anvers.

Lorsque, descendant dans le sud, nous arrivons à Calais, à Boulogne, nous voyons des ports qui sont dans un état d'infériorité notoire et vraiment au-dessous du niveau de la science actuelle; c'est là que vous pourrez employer des capitaux d'une manière productive.

Il y a une grande différence entre les travaux de ports et les travaux de chemins de fer. Pour l'amélioration des ports, les capitaux ne pourront être fournis par l'industrie privée; il faudra que ces entreprises soient exécutées par l'Etat. Raison de plus pour ménager les ressources de l'Etat! Pour les travaux agricoles, nous avions pensé qu'un certain nombre d'entre eux pouvaient être concédés, le grand canal d'irrigation du Rhône, par exemple. On semble aujourd'hui reconnaître que la concession de ces canaux est très difficile. Voilà donc encore une dépense que l'Etat devra faire directement. Comme je désire beaucoup que l'agriculture ait sa place dans les travaux à entreprendre, c'est encore une raison pour ménager les ressources de l'Etat.

Je pense que le plan financier que j'avais arrêté en 1878 pourra très bien servir à l'achèvement des travaux de ports et des travaux agricoles; mais pourra-t-il suffire à l'achèvement des travaux de chemins de fer?

Je disais tout à l'heure que l'honorable M. Rousseau, dans son discours, avait donné un chiffre sur lequel je crois qu'aujourd'hui l'accord est fait entre le ministre des travaux publics et lui.

Je cite les paroles de M. Rousseau :

« Ce chiffre de 6 milliards se décompose ainsi : 4,500,000,000 fr. pour les chemins de fer et 1,500,000,000 fr. pour les travaux de navigation.

« M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. Nous sommes d'accord.

« M. ROUSSEAU. Qu'est devenu ce programme? Nous en avons fait re-

laire l'évaluation article par article, en 1882. Ce travail nous a donné les résultats suivants :

« Evaluation revisée des travaux de navigation. .	2.010.100.000
« Evaluation revisée des travaux de chemins de fer.	5.281.700.000
Total.	7.291.800.000 »

J'avais parlé le 26 juillet, daprès les évaluations qui m'avaient été fournies par mon honorable collègue et ami M. Varroy, de 8 milliards, Je crois qu'il y a concordance entre les deux sommes. La différence provient d'un cetain nombre de travaux dont l'utilité publique n'a pas encore été déclarée par les Chambres; elle provient également de travaux destinés à l'agriculture. Ces 7,300,000,000, avec 5, 6 ou 700 millionx de travaux compris dans le total que m'avait remis M. Varroy, constituent bien environ les 8 milliards dont j'avais parlé.

Ainsi, de 4 milliards 500 millions, nous sommes arrivés, à la fin de 1879, à 5 milliards 800 millions, avec un programme financier, avec un plan de ressources qui pouvait suffire largement aux 4 milliards 500 millions, et qui, par l'élasticité extraordinaire qui résultait des dernières situations bugétaires, était encore facile à réaliser après une augmentation de 1 milliard 300 millions, puisqu'on avait dans les budgets une marge de 300 et tant de millions, et que l'annuité des dépenses supplémentaires ne représentait guère qu'une annuité de 54 millions.

Il aurait été extrêmement facile de ménager cette annuité, mais à la condition de venir, devant les Chambres, refaire un plan. Ce plan n'a pas été refait, il aurait dû l'être en 1880 et en 1881. Je considère cette omission comme très fâcheuse et j'estime que c'est là ce qui pèse sur la situation embarrassée, sur la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. (Interruptions à droite.)

M. Oscar de Vallée. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit à cette époque-là ?

M. Léon Say. Vous me demandez pourquoi je ne l'ai pas dit? C'était assez difficile. Je crois qu'un président du Sénat ne se mêle guère à ces discussions. J'étais absolument en dehors du ministère des finances. Le ministre, ainsi que je l'ai déjà dit, avait des principes très opposés aux miens. Je voyais dépérir à ce moment les régies financières à la tête desquelles se trouvait un financier qui représentait, en matière de finance, tout le contraire des traditions que j'ai la prétention de représenter moi-même. Par conséquent, ce n'était guère le moment d'intervenir, et je n'en avais pas la possibilité, étant alors très éloigné des affaires.

A quel moment l'ai-je dit? — car je l'ai dit; — c'est au moment où j'ai dû très naturellement et d'une façon très constitutionnelle donner mon opinion; c'est au moment où le chef d'un nouveau cabinet est venu s'entretenir avec moi du programme qu'il allait présenter aux Cham-

bres. Je l'ai dit alors, je ne pouvais pas le dire avant. Je regrette qu'une autre personne ne l'ait pas dit, mais si on ne l'a pas dit, ce n'est pas ma faute.

L'honorable M. Hérisson nous a fait connaître que, sur l'ensemble des travaux actuellement prévus, il y avait aujourd'hui un milliard 570 millions dépensés : 1,170 millions pour les chemins de fer, 400 millions pour les canaux et les ports.

« Pour les chemins de fer, au 31 décembre de cette année, il aura été dépensé, disait-il : 1° sur les lignes rachetées, 600 millions depuis 1879 et il restera 200 millions à couvrir; 2° sur les lignes nouvelles construites par l'Etat, 510 millions, ce qui fait un total de 1,110 millions, auxquels il faut joindre 60 millions environ sur les lignes concédées, soit 1,170 millions. Il restera environ à dépenser 4 milliards, somme que je porte à 4 milliards et demi par suite des sommes à compter pour l'imprévu, que j'ai cru prudent, ainsi que je vous l'ai dit, d'ajouter à la totalité.

« Passons aux travaux de navigation.

« Nous aurons dépensé pour les rivières 123 millions, pour les canaux 177 millions, enfin, pour les ports, 98 millions, ce qui fait un total de 400 millions.

« J'ajoute que pour terminer les travaux de navigation commencés, et sans se préoccuper des autres, 545 millions seraient nécessaires sur le total de 2 milliards environ que coûteront les travaux qui restent à accomplir. »

Par conséquent, nous sommes en présence, pour l'avenir, d'un complément de travaux de 4 milliards 500 millions pour les chemins de fer, sans compter les travaux qui intéressent l'agriculture et les ports.

Si vous retranchez les 4 milliards et demi pour les chemins de fer, vous avez donc encore un programme considérable. Or, je pense que ce programme peut être assuré par les moyens financiers qui ont été proposés aux Chambres et acceptés par elles à l'époque où le projet était réduit à une somme beaucoup moins élevée.

Quand on s'est aperçu,— et il me semble qu'on aurait pu s'en apercevoir beaucoup plus tôt dans les sphères gouvernementales autres que le ministère des travaux publics, — quand on s'est aperçu, dis-je, que la dépense s'élevait dans des proportions aussi considérables, il fallait chercher aussitôt des combinaisons définitives; tel a été mon sentiment aussitôt que j'ai été appelé à donner mon avis, et tel a été le but de mes travaux lorsque, après avoir été tenu pendant deux années comme président du Sénat en dehors des discussions actives, j'ai eu de nouveau la responsabilité du portefeuille des finances.

Mais il est très difficile de trouver une combinaison définitive, de la trouver vite, de l'apporter promptement et de la faire voter de même

par les Chambres. Je dirai que c'est très difficile d'y arriver... avant d'être renversé. (Rires.)

J'ai cherché quel était le moyen de traverser une période transitoire sans rien compromettre au point de vue des solutions définitives.

Il y avait une combinaison provisoire que, pour ma part, j'excluais absolument : c'était celle qui consistait à recourir à la dette flottante, à profiter de ce qu'elle était très riche et réunissait une grande quantité de capitaux provenant de sources diverses. Il entre dans les caisses du Trésor, par l'intermédiaire des caisses d'épargne, beaucoup de fonds; il y a aussi les fonds des communes, les fonds propres de la caisse des dépôts et consignations. On pouvait user de la dette flottante; on pouvait même en abuser ; je crois que c'eût été fâcheux et que, par cela même, on se serait mis dans une situation très difficile, tellement difficile, qu'à mon sens on aurait abouti à un échec certain.

On se serait trouvé, par cette continuation du provisoire, dans cette espèce de sommeil d'optimisme, que l'on a considéré quelquefois, dans certaines discussions et dans une certaine presse, comme étant de la politique républicaine et même démocratique.

C'était, à mon avis, un procédé très dangereux. On se serait trouvé un jour acculé sans aucune solution, si ce n'est la solution qui aurait consisté dans l'arrêt des travaux.

Or, je considère que l'arrêt des travaux aurait été la pire des solutions ; c'eût été horrible ! — c'est le mot dont je me suis servi dans un écrit ; on me l'a reproché, croyant que je disais que la situation financière était horrible, alors que ma pensée était : Vous conduisez nos finances de telle façon que nous pourrions arriver à une situation horrible. Ce que je considérais comme une situation horrible, c'était de ne pas tenir les promesses qu'on avait faites, c'était de ne pas achever les travaux qui étaient en cours d'exécution, c'était de faire banqueroute devant le pays.

On peut achever les travaux dans des conditions plus économiques, dans un espace de temps plus long, mais il faut les achever ; cela est absolument nécessaire, parce que les populations les attendent, et surtout parce que la France en a besoin pour développer sa richesse, pour tirer de son sein toutes les ressources qu'il renferme et qui ne pourront venir au grand jour que lorsque son outillage sera augmenté dans des proportions très considérables.

Voilà pourquoi je condamnais toute espèce de combinaison provisoire sur laquelle on aurait pu s'endormir indéfiniment; j'ai donc cherché une combinaison qui, provisoire à la vérité, n'eût pas, au moins, le défaut de nous endormir dans une sécurité trompeuse.

J'ai proposé de passer avec les compagnies des chemins de fer des conventions qui fissent rentrer l'Etat dans ce qui lui était dû.

L'Etat est créancier des compagnies de chemins de fer pour des sommes très considérables, 640 millions ; l'intérêt qu'on lui paye est un intérêt de 4 0/0, sans capitalisation ; ce n'est donc pas un compte courant bien avantageux. L'Etat est obligé de faire des dépenses pour lesquelles il emprunte à son tour. Il me paraissait donc naturel que l'Etat reprît son argent, et j'avais déposé dans ce sens sur le bureau de la Chambre des députés une convention avec la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. J'attendais de savoir quel serait le succès de cette convention pour faire avec d'autres Compagnies de chemins de fer d'autres conventions semblables.

Cette première convention devait produire 200 et tant de millions ; ces 00 et tant de millions devaient servir à gager, jusqu'au moment où l'on urait trouvé une solution définitive, les travaux qui devaient être continués cette année.

Je crois encore que cette solution était excellente ; j'estime que, quand on a de l'argent chez son banquier à un taux comme celui-là, on a intérêt à le reprendre ; nous pouvions le faire sans compromettre aucune des questions ouvertes, sans préjuger en quoi que ce soit la question de savoir si l'on négocierait ou si l'on ne négocierait pas ultérieurement.

Mon avis à moi, était de négocier ; je l'ai dit en entrant aux affaires, et vous verrez tout à l'heure de quelle façon je pensais que l'on pouvait mener l'opération à bonne fin.

Mon successeur n'a pas cru pouvoir maintenir la convention avec la Compagnie d'Orléans.

J'ai été fort inquiet, je dois le dire, lorsque que j'ai vu retirer ce projet de loi ; ce retrait, c'était le retour à l'imputation sur la dette flottante, au moins provisoirement. C'était moins dangereux que de se servir de la dette flottante d'une façon plus ou moins définitive, mais enfin c'était toujours dangereux, et j'avoue que j'en ai été très effrayé jusqu'au jour où M. le ministre des finances est venu déclarer à la Chambre des députés, — ce dont M. le rapporteur de la commission du budget a pris acte à la tribune, — qu'il n'avait pas du tout l'intention d'éluder une solution définitive ; qu'au contraire il croyait qu'il fallait en chercher une, que la solution qu'il proposait, de faire une imputation sur la dette flottante était absolument provisoire, tout aussi provisoire que celle que j'avais proposée moi-même, et qu'enfin il réservait tout, même la possibilité de faire une convention analogue à la convention que j'avais conclue avec la Compagnie d'Orléans, lorsqu'on entamerait des négociations ultérieures.

Tout était réservé et, en même temps que tout était réservé, on affirmait que le provisoire auquel on se résignait ne devait pas avoir une longue durée, qu'on allait s'occuper immédiatement de chercher des

ressources, pour faire face à l'extension du plan de dépenses dont on avait alors connaissance.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans la discussion des détails de cette convention. Aujourd'hui, elle est morte, on ne peut plus la reprendre ; il me suffit de dire que je ne me suis jamais repenti de l'avoir présentée ; je crois que si elle avait été adoptée, elle aurait produit de bons effets. Je regrette beaucoup que mon successeur n'ait pas cherché à la faire triompher devant la Chambre des députés. Cependant, je me console, comme M. le rapporteur du budget de la Chambre des députés, de cet échec, en songeant que l'honorable ministre des finances, d'accord avec M. le ministre des travaux publics, cherche une solution définitive.

Quelle sera cette solution définitive ? Comment peut-on la trouver ? Dans quel ordre d'idées doit-on la chercher ? Il faut pour résoudre une question aussi grave, aussi difficile, chercher à se rendre compte de la nature des dépenses qui sont engagées.

J'ai voulu me rendre un compte aussi exact que possible de la partie des dépenses qui sont engagées dans la construction des chemins de fer, non seulement de leur nature, mais de leur action sur le développement de la richesse publique, de leur productivité, de l'intérêt que l'achèvement de ces dépenses peut avoir sur le développement de la richesse en France. Or, voici ce que j'ai constaté, par un procédé bien simple, qui était à ma portée, attendu que ce n'était pas un travail d'ingénieur, mais une sorte de méthode graphique.

J'ai demandé qu'on me traçât d'abord sur une carte de France toutes les lignes qui sont aujourd'hui en exploitation et qu'on ajoutât à ce premier réseau toutes les lignes dont l'exécution avait été décidée avant la conception du réseau Freycinet proprement dit.

Permettez-moi de vous dire, en passant, qu'en général on emploie cette expression de « plan Freycinet » pour désigner l'ensemble des lignes restant à achever. Cependant, pour être exact, ce plan ne comporte que les 8,500 à 8,800 kilomètres, je crois, que M. de Freycinet a ajoutés à la construction du réseau décidé antérieurement par les Chambres. Je n'examine pas la question de savoir si, étant donnée la quantité de kilomètres à construire, on devait encore y ajouter 8.800 kilomètres. C'est une question que je n'aborde pas ; je prends les faits tels qu'ils existent et les choses comme elles sont. Je parle en ce moment en financier et je ne veux pas me battre contre des moulins à vent. J'ai une dépense à faire. Il s'agit pour moi de savoir comment je la ferai et dans quelles conditions elle sera possible.

Le réseau antérieur au réseau Freycinet étant considéré comme achevé, et les lignes qui le composent étant reproduites sur une carte de France, je demandai qu'on me traçât une bande de 6 kilomètres à droite et à

gauche de chacune de ces lignes ; j'ai vu que la teinte figurant cette bande s'étendait sur une très grande partie de la surface de la France. J'ai calculé alors le nombre d'habitants compris dans les régions représentées par les bandes teintées, et je suis arrivé à des résultats que je vais faire connaître au Sénat, en lui indiquant, comme nombre de kilomètres, des chiffres ronds qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux qui ont été cités dans la discussion de la Chambre,

J'ai trouvé que les chemins de fer construits ou concédés avant le plan Freycinet avaient une longueur totale de 35,000 kilomètres et que ces 35,000 kilomètres desservaient 27 à 28 millions d'habitants placés dans la zone de 6 kilomètres dont j'ai parlé tout à l'heure. Cela fait près de 790 habitants par kilomètres, et représente une portion considérable de notre population, qui se trouve ainsi avoir sous la main ces grands instruments de production et de richesse qui s'appellent les chemins de fer.

Les lignes projetées du plan Freycinet auront une longueur totale de 8,800 kilomètres. Eh bien, faisons la même opération pour ces lignes nouvelles, c'est-à-dire traçons de chaque côté, à droite et à gauche, une bande teintée de 6 kilomètres de largeur. Nous couvrons une autre partie de la carte qui était encore en blanc, et qui va maintenant être teintée ; elle renferme à peu près 2,000,000 d'habitants, soit environ 230 habitants par kilomètre qui n'étaient pas dans les bandes précédentes et qui vont entrer plus directement dans la sphère d'attraction des chemins de fer, recueillir le bénéfice de leur emploi. C'est assez grave déjà, messieurs, quand on songe que l'énorme dépense en question n'amènera dans la sphère d'attraction directe des chemins de fer qu'une population à peine égale au dixième de celle qui s'y trouvait déjà. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Buffet. C'est évident !

M. Léon Say. Mais ce qui est plus grave et plus instructif, ce sont les conséquences qu'on peut tirer de ces constatations. Si, en effet, vous ajoutez ces 230 habitants par kilomètre pour 8,800 kilomètres de longueur aux 27 ou 28 millions que desservait directement l'ancien réseau, la moyenne d'habitants desservis directement par kilomètre va descendre de 700 à 675 environ.

Il est clair que, au point de vue de la productivité, la situation des lignes nouvelles sera infiniment moins bonne que celle des lignes anciennes. Et cependant, malgré la dépense faite pour les réaliser, combien restera-t-il encore d'habitants qui ne seront pas compris dans la sphère d'attraction exacte des chemins de fer, indiquée sur cette carte ? De 6 à 7 miilions !

J'espère bien que pour ces 6 à 7 millions de Français qui sont placés, comme vous le voyez, dans des conditions moins faciles, quant au ser-

vice des chemins de fer, que les 2 millions d'habitants à desservir par les 8,800 kilomètres du réseau de M. de Freycinet, on ne songera pas à nous demander de leur assurer de la même façon les avantages des voies ferrées.

Il y a plusieurs autres moyens de les desservir ; il y a, par exemple, les chemins de fer d'intérêt local ; il s'en construit, il s'en concède ; nombre de départements font des efforts pour en avoir ; il se créera des espèces de services de correspondance améliorés qui seront mis peu à peu à la disposition d'un plus ou moins grand nombre d'habitants à prendre sur ces 6 à 7 millions d'âmes. Mais alors, vous voyez que le plan actuel, tel qu'il a été conçu, avec toute son extension, avec ses nouvelles dépenses, ou, si vous le préférez, avec ses dépenses nouvellement connues, — je ne discute pas là-dessus, je ne suis pas assez au courant de ce côté de la question, — que ce plan, dis-je, va se produire dans des conditions industrielles infiniment moins favorables que les conditions industrielles anciennes.

A droite. Certainement !

M. Léon Say. Cela ne peut faire de doute pour personne. (Non ! non ! à droite.)

Par conséquent, on est conduit à se demander si la solution ne doit pas se trouver dans une sorte de confusion des bénéfices qui peuvent être tirés de la première partie, de la partie productive du réseau, avec l'absence de bénéfices qui peut se manifester pour la seconde partie. (Très bien ! sur divers bancs.) Nous sommes, pour ainsi dire, en présence de deux établissements industriels, l'un qui dessert une population dense et peut avoir des recettes suffisantes pour faire d'abord ses frais et ensuite des bénéfices, c'est-à-dire pour réaliser les intérêts des capitaux employés ; et l'autre, situé à côté du premier, qui n'a peut-être pas même une clientèle suffisante pour faire ses frais et qui ne pourra sans doute pas réaliser de bénéfices.

Eh bien, que les deux établissements industriels se réunissent : cherchons les moyens d'opérer cette réunion. Je crois, en effet, que c'est dans cet ordre d'idées qu'on rencontrera la solution. Cette solution paraît très simple à énoncer ; on l'a énoncée depuis très longtemps. Pourquoi est-on resté pendant deux ans sans vouloir même s'en préoccuper? Pourquoi, toutes les fois qu'on s'en est préoccupé, s'est-on trouvé devant les Chambres dans une impossibilité réelle d'aboutir? Pourquoi les Chambres ont-elles pris cette attitude de sphinx, dont parlait un jour l'honorable M. de Freycinet?

Ah ! messieurs, c'est parce qu'on était sous l'empire de ce que je considère comme une illusion ; c'est qu'on ne voulait pas se décider sur le mode d'exploitation et que, tant qu'on ne voulait pas se décider sur le mode d'exploitation, il n'était pas possible d'arriver à une solution défi-

nitive ; et on n'y arrivera pas tant qu'on ne voudra pas prendre un parti sur le mode d'exploitation. On ne voulait pas prendre un parti, d'ailleurs, parce qu'on s'imaginait qu'on avait, au point de vue de l'exploitation, fait une invention admirable qui s'appelle un réseau de chemins de fer exploité par l'Etat.

L'honorable M. Baïhaut, dans un discours, ou plutôt, je crois, dans une interruption, disait l'autre jour à la Chambre des députés, en parlant de moi, que j'étais le père du réseau de l'Etat. Oh! pas un père bien tendre, dans tous les cas! (Sourires.)

Un sénateur à droite. Vous avouez la paternité?

M. Léon Say. Je l'ai subie, comme M. Dufaure l'a subie. Certainement M. Dufaure n'était pas plus que moi partisan de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Il l'avait dit il y a bien des années; il l'avait dit à l'époque où il était ministre des travaux publics, il y a une quarantaine d'années; et il le disait encore lorsque nous combinions ensemble, avec M. de Freycinet, la grande opération des travaux. Mais nous avons à cette époque été obligés d'accepter provisoirement le réseau de l'Etat, et là encore, je fais intervenir ce mot « provisoire », parce que nous voulions un provisoire pour arriver ensuite à une solution.

Mais que voulez-vous? Après notre sortie du pouvoir on n'a pas voulu arriver à une solution, ou bien on ne l'a pas pu, et je crois que c'est plutôt la vérité : on ne l'a pas pu. Cela n'empêche pas que dans les décrets d'organisation des chemins de fer de l'Etat, le mot « provisoire » a été reproduit; que, dans tous les décrets ministériels qui ont constitué le mode de fonctionnement, nommé les agents, etc., toujours le mot « provisoire » a été inséré : administration provisoire du réseau des chemins de fer de l'Etat, lignes provisoires, etc.; c'était une opération provisoire.

Cette opération provisoire, nous voulions en sortir, parce que, M. Dufaure et moi, nous ne croyions pas qu'il y eût besoin d'une expérience. D'autres personnes ne voulaient pas en sortir, parce qu'elles croyaient que cette expérience était nécessaire.

Quant à moi, je ne le pensais pas, parce qu'il y a des expériences négatives qui ne me paraissent pas devoir être faites. Je n'ai pas besoin de faire une expérience pour savoir qu'il ne faut pas faire faire par l'Etat une entreprise de menuiserie, et qu'il vaut mieux s'adresser à des entrepreneurs; je n'ai pas besoin d'une expérience pour savoir que, pour la filature, il vaut mieux avoir des filatures privées que des filatures de l'Etat; je n'ai pas besoin d'une expérience pour savoir que l'Etat ne doit pas entreprendre ce que l'industrie privée peut faire, et qu'il ne doit faire que ce qu'il est impossible à l'industrie privée d'entreprendre. C'est donc toujours par nécessité, et quand on ne peut pas agir autrement qu'il faut engager l'Etat dans l'industrie. (C'est vrai! Très bien! sur divers bancs.)

Il est clair qu'on ne peut pas conserver le monopole de la vente des tabacs si l'on n'est pas à la fois le producteur, le fabricant et le marchand de cette denrée; par conséquent, il y a obligation, nécessité pour l'Etat de fabriquer le tabac. Je ne sais pas si l'industrie privée ne s'en tirerait pas mieux que l'Etat. Je suis porté cependant à croire le contraire, parce que la manufacture nationale des tabacs est très bien conduite; mais enfin, il serait possible aussi que l'industrie fît plus de perfectionnement, et se mît plus à la portée du public que l'Etat ne le fait quelquefois.

Il n'y avait donc pas besoin d'expérience ; mais, je le répète, certaines personnes croyaient que cette expérience en France était nécessaire.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé l'autre jour par l'honorable M. Raynal. M. Raynal a défendu l'expérience du réseau de l'Etat; il a dit que ce réseau n'avait pas coûté au Trésor aussi cher que je l'avais prétendu et que, au point de vue de l'exploitation, on y avait fait des découvertes admirables; qu'on y avait inventé des procédés tout démocratiques, et qu'enfin, grâce à ce réseau de l'Etat, on avait réussi à introduire dans l'industrie des chemins de fer d'heureux perfectionnements.

Selon moi, messieurs, l'honorable M. Raynal, en voulant trop prouver, n'a rien prouvé, et il me semble qu'il s'est placé à un point de vue très différent de celui auquel je m'étais placé. M. Raynal semble avoir défendu l'administration de l'Etat, comme si je l'avais accusée d'incapacité. Je n'ai pas dit cela ! Je la crois très capable, au contraire; et plus l'honorable M. Raynal le démontrera, plus il prouvera en faveur de ma thèse. Si le réseau des chemins de fer de l'Etat est admirablement conçu, admirablement dirigé, s'il est entre les mains des meilleurs administrateurs et des meilleurs ingénieurs, et s'il ne réussit pas, — comme c'est mon opinion, — eh bien, l'expérience n'en est que plus probante, au point de vue où je me plaçais.

M. Béraldi. Mais les réseaux ordinaires coûtent 100 millions par an à l'Etat; vous avez oublié cela dans votre calcul. (Hilarité à droite.)

M. Léon Say. Je n'ai pas entendu l'interruption de mon honorable collègue et ne puis par conséquent y répondre, à moins qu'il ne veuille bien la répéter.

Messieurs, je tiens beaucoup à ne pas être considéré comme ayant contesté la valeur d'hommes dont je connais très bien le mérite et qui sont, en effet, des hommes très distingués.

M. Lesguillier, par exemple ? Croyez-vous que je ne sache pas ce qu'il a fait en Espagne, que je ne connaisse pas ses travaux du Guadarama ?

M. Prompt? Ne l'ai-je pas connu dans des circonstances très difficiles et où il a montré beaucoup de capacité?

Le réseau de l'Etat n'a-t-il pas encore M. J. Martin, M. Matrot, M. Gauckler, M. Ricourt, qui dispute à M. Lechatellier la gloire d'avoir inventé le frein à contre vapeur, et tant d'autres? Ce sont là des hommes que tout le monde doit connaître pour le rôle qu'ils ont joué dans la direction du réseau de l'Etat; ce sont des hommes de grand mérité, des hommes de premier ordre. Est-ce que vous croyez que je considère comme une administration mal composée au point de la capacité une administration qui se compose en partie, en très grande partie, d'hommes avec lesquels je suis honoré de faire tous les jours les affaires de l'État? Ces hommes, ce sont mes amis : MM. Calmon, Béraldi, Lebaudy, qui sont les administrateurs de ce réseau; je les trouve très bons pour administrer avec moi le pays, et je ne les trouverais pas bons pour diriger un chemin de fer?

Par conséquent, la question ne se pose pas du tout de cette façon. Elle se pose sur un autre terrain, qui est celui-ci. L'administration des chemins de fer de l'Etat est entre les mains de gens tres intelligents, d'ingénieurs qui sont absolument les égaux et les camarades, anciens et nouveaux, des ingénieurs qui sont employés dans toutes les compagnies privées; cette administration est dirigée par un grand nombre de personnes qui font partie de cette catégorie d'hommes éminents qui administrent les chemins de fer. On a dit qu'ils appartenaient, pour la plupart, à la politique que je sers moi-même; mais je ne trouve pas que ce soit un défaut du tout. (Sourires.) Vous voyez donc bien que je ne prétends pas que le réseau de l'Etat soit mal dirigé. Aussi n'ai-je pas accusé l'administration des chemins de fer de l'Etat d'avoir perdu de l'argent; j'ai dit qu'il y avait eu de l'argent perdu.

J'ai établi un compte et j'ai cherché dans quelle proportion le capital dépensé par l'Etat, pour le rachat, avait été insuffisamment rémunéré. J'ai établi le compte depuis l'époque où le réseau est entre les mains de l'Etat; l'honorable M. Raynal, lui, n'a fait partir ce compte que du moment où les chemins de fer ont été livrés à l'administration des chemins de fer de l'Etat et n'a pas tenu compte du deuxième semestre de l'année 1878.

Ce n'est pas du tout, ici encore, le point de vue auquel je me suis placé. Je suis d'avis qu'il faut prendre pour point de départ du calcul ce second semestre de 1878, c'est-à-dire le faire remonter au point où les intérêts se sont trouvés être au compte de l'Etat. C'est sur cette donnée que j'ai procédé, et tous les chiffres dont je me suis servi pour ce travail, je les ai trouvés dans les publications officielles, dans les documents statistiques publiés par le ministère des travaux publics, dans les

comptes rendus du conseil d'administration lui-même et dans le Bulletin de statistique du ministère des travaux publics.

Après avoir établi ce compte d'intérêt à un taux de 4 50 0/0, qui, je le reconnais tout simplement, est élevé, mais que j'avais adopté, parce que je l'avais trouvé dans ce Bulletin de statistique du ministère des travaux publics (j'ai tenu à ne rien inventer), des intérêts j'ai déduit les produits nets du réseau ; je n'ai pas, comme M. Raynal, fait de distinction et négligé des lignes sur lesquelles il n'avait pas cru devoir faire porter ses calculs, j'ai pris les choses comme elles étaient. J'ai prélevé le produit net de l'ancien réseau de l'Etat, je l'ai déduit de ses charges d'intérêt et j'ai trouvé qu'il y avait perte de 39,900,000 francs environ. M. Raynal a cru que la capitalisation devait être faite à 4 20 0/0 ; je ne demande pas mieux ; la perte alors serait de 36 millions de francs au lieu de 39 : il n'en résulte pas moins, dans cette hypothèse, que l'on a perdu 36 millions dans l'opération.

Vous auriez subi une bien autre perte, nous répond M. Raynal, si vous aviez fait avec la compagnie d'Orléans la convention proposée à la Chambre des députés par l'honorable M. Christophle, et qui portait le contre-seing du ministre des finances d'alors, M. Léon Say ! — Nous n'aurions pas fait une très avantageuse opération, je le reconnais, et cela par une bonne raison, c'est que l'Etat avait acheté à un prix beaucoup plus élevé ces mêmes lignes qu'il voulait vendre à la compagnie d'Orléans ; si l'Etat les lui avait imposées au prix auquel il les a depuis lors achetées pour lui-même, l'affaire aurait été meilleure, car il aurait, dans ce cas, profité de la bonification de l'opération.

Mais, messieurs, cette comparaison ne prouve rien. Je ne veux pas comparer quelque chose qui est encore vivant aujourd'hui à quelque chose qui est mort et dont personne ne parle plus ; je veux le comparer à quelque chose qui pourra vivre ; non pas à une opération que l'on aurait pu faire, mais à une opération que l'on fera.

Telle est donc, selon moi, l'erreur qu'a commise l'honorable M. Raynal ; il s'est placé à un point de vue faux, en prenant la défense d'une administration que je n'attaquais pas. Mais M. Raynal a dit autre chose ; il a dit :

« Le réseau de l'État, messieurs, est le seul en France qui ait établi l'égalité en matière de taxes, c'est-à-dire pour une marchandise déterminée un prix constant pour un parcours de même importance, quelle que soit la direction. Cela n'existe nulle part, et ce tarif kilométrique à base décroissante, emprunté au système belge, fait le plus grand honneur à l'initiative hardie et intelligente du conseil d'administration du réseau de l'Etat. C'est la substitution du tarif kilométrique au tarif de gare à gare, c'est la suppression de ces tarifs de pénétration et de dé-

tournement, de concurrence, de favoritisme, dont les abus ont été si souvent dénoncés à la tribune. »

Et plus loin, dans son dernier discours :

« Eh bien, messieurs, je dis que M. de Soubeyran a eu soin de passer sous silence l'œuvre la plus importante, l'œuvre maîtresse du réseau d'Etat, c'est-à-dire la réforme, l'unification, la réduction des tarifs ».

L'expérience du réseau de l'État a permis, dit-il, de voir qu'il y a là une méthode, un perfectionnement démocratique meilleur que l'autre méthode. Les produits de l'expérience qui a été faite de l'exploitation par l'État ont été si remarquables, qu'il faut continuer cette expérience dans l'espoir qu'elle donnera encore de meilleurs résultats.

Voilà bien le raisonnement de M. Raynal. Je crois qu'il est inexact. D'abord, quelle est l'égalité de tarifs qu'a adoptée l'Etat? Est-ce l'égalité kilométrique, qui semblerait être le tarif démocratique par excellence. Non, puisque, dans son discours précédent, M. Raynal glorifie le réseau de l'Etat d'avoir imité le tarif belge qu'il aurait appliqué pour la première fois en France. Je vous signale en passant qu'il y a là une erreur, car toutes les personnes qui s'occupent de chemins de fer savent que le système belge a été introduit en France, il y a de longues années, bien longtemps avant que le réseau de l'État existât chez nous.

Or, le tarif belge est un tarif différentiel, ce que nous appelons un tarif commercial, et le réseau de l'Etat a considéré le tarif commercial comme un progrès sur le tarif kilométrique à base fixe, qui est la négation même de l'industrie.

Permettez-moi de vous rappeler, à cette occasion, un souvenir déjà bien éloigné. J'ai eu l'honneur de voir, il y a bien longtemps — c'était, je crois, en 1847 — M. Rowland-Hill, l'auteur en Angleterre du fameux système du *penny stamp*, qui a été depuis imité par tout le monde. C'est le système postal actuel de toute l'Europe. Lorsqu'on complimenta devant moi M. Rowland-Hill, il répondit : « Je n'ai eu d'autre mérite que d'exprimer cette vérité que le tarif différentiel est le seul tarif qui puisse s'appliquer en matière de transports. On croyait que le tarif postal devait être proportionnel à la distance; cela n'était pas exact.

J'entendais parler ainsi à une époque où l'on parlait bien peu de chemins de fer, car c'est à peine s'il y avait un chemin de fer de Paris à Versailles et de Lille à Dunkerque.

Voilà la vraie découverte. Je comprends bien que si l'administration des chemins de fer de l'Etat avait fait la découverte du tarif différentiel, l'État aurait fait une importante découverte. Mais il n'en est pas ainsi ; il a imité ce que d'autres avaient fait avant lui et je crois qu'il a eu raison, car il y a beaucoup de bon dans cette forme. Dans cette ardeur de néophyte, ces tarifs différentiels au sujet desquels M. Raynal croit que le

réseau de l'Etat peut prendre un brevet d'invention, il en est si ardemment partisan qu'il croit nécessaire de supprimer les tarifs de gare à gare, les tarifs de pénétration, de détournement et de concurrence inventés à plaisir et qui compliquent tant les livres des tarifs des chemins de fer.

Eh bien, c'est encore une erreur. Le réseau de l'État n'a pas du tout condamné les tarifs de gare à gare ; car il en a relativement beaucoup. J'en ai la liste; j'ai entre les mains le tarif spécial n° 2 de l'État et j'y compte aux pages 10, 11 et 12 une soixantaine de tarifs de gare à gare, et parmi eux je vois les tarifs au départ des ports de mer qui sont de véritables tarifs de pénétration.

Il n'est donc pas exact de dire que le réseau de l'État a supprimé les tarifs de gare à gare. Ce que l'on peut dire, c'est que, par des raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, il en a un moins grand nombre que les réseaux anciens et à grands trafics.

L'administration des chemins de fer de l'Etat n'a pas du tout condamné les tarifs de gare à gare. L'exploitation a commencé dans un pays où le trafic n'est pas très développé, elle s'est trouvée en face de moins de nécessités et en présence de moins de besoins à satisfaire que sur les réseaux qui ont à desservir des pays où l'industrie est très active, ce qui exige des tarifs plus compliqués. Elle n'a, par conséquent, pas été dans la nécessité de faire autant de tarifs. Mais si le réseau vit, si l'industrie se développe, on éprouvera la nécessité de faire des tarifs nouveaux pour desservir telle industrie qui, sans cela, ne se développerait pas. L'année suivante, il y a aura quelques tarifs de plus à faire et il en sera de même au bout d'un certain temps, quand l'industrie se sera développée dans le pays ; alors on aura un plus grand nombre encore de tarifs de gare à gare.

Cela veut-il dire que les tarifs des autres compagnies ne peuvent pas être modifiés ? Pas le moins du monde. Il est certain qu'en vivant on se complique tous les jours et si, de temps en temps, on n'avait pas soin de faire un travail de revision, de simplifier, il arriverait des complications comme il est arrivé aux chemins de fer qui exploitent des réseaux dans lesquels règne une grande activité.

Au point de vue des principes, le réseau de l'État n'a donc rien inventé, n'a rien découvert, et il ne pouvait ni rien inventer, ni rien découvrir. C'est une expérience qui, à mon avis, ne pouvait produire aucun résultat.

Ah ! il y a eu une diminution de tarif sur les voyageurs et sur les marchandises, et on a appris à des négociants qui sont dans le commerce depuis trente ans, qu'ils étaient des ignorants et qu'en réduisant les prix on gagne plus d'argent.

Voilà la magnifique découverte de M. Raynal : Plus vous baisserez les prix, plus vous gagnerez d'argent.

M. Béraldi. Comme la poste.

M. Léon Say. Ce que je considère comme n'étant pas une invention, c'est de déclarer qu'aujourd'hui en baissant les tarifs on gagne toujours de l'argent. Si c'était une théorie absolue, il n'y aurait qu'une chose à faire : ce serait de transporter pour rien..., et je vous assure que vous auriez ainsi un mouvement bien plus considérable. (Rires à droite.)

Auriez-vous plus de bénéfices? Vous ne gagneriez ainsi absolument rien. Par conséquent, on ne peut pas appeler une théorie le système qui consiste à dire : Abaissez, abaissez toujours et vous aurez plus de bénéfices.

M. Béraldi. Mais ce serait absurde : Personne n'a jamais dit cela. Il n'y a que vous qui le dites à cette tribune.

M. Léon Say. Je le dis à dessein, parce que, actuellement, on ne craint pas de dépasser la mesure.

M. Béraldi. Je répète que personne n'a jamais dit cela.

M. Léon Say. Monsieur Béraldi, je ne serai pas fâché de vous entendre me répondre à cette tribune. Je serai extrêmement heureux qu'un administrateur des chemins de fer de l'État vînt nous dire ce qu'il enseignera à des personnes qui sont dans le commerce depuis trente ans ; mais, pour l'instant, je vous demande la permission de continuer ma discussion.

On a abaissé les tarifs des voyageurs, et après cet abaissement, il y a eu, nous dit-on, une augmentation du nombre des voyageurs. On a abaissé le tarif des marchandises et il y a eu également une augmentation considérable sur le transport des marchandises. Vous n'auriez pas abaissé votre tarif du tout, que vous auriez eu quand même une augmentation. Vous l'avez abaissé, en effet, au moment où s'est produite une grande augmentation de mouvement dans toute la France, et les compagnies, qui n'ont pas abaissé leurs tarifs, ont constaté également, comme vous, une grande augmentation.

Donc, l'augmentation qui a été obtenue à la suite des diminutions de tarif ne peut être attribuée en entier à l'abaissement des tarifs.

Cet abaissement n'a pas été une opération aussi fructueuse au point de vue du produit net, c'est un simple alignement de chiffres qu'on nous a apporté ; et cela est très important, parce que, même en prenant ces chiffres tels qu'ils sont, on a une diminution de produit net. Par conséquent, même en admettant que l'augmentation du trafic ait été causée par l'abaissement des tarifs, on arrive à une diminution du produit net. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que vous avez mis à la charge du budget et des contribuables une certaine quantité de ces dégrèvements.

M. Buffet. C'est exact!

M. Léon Say. Vous avez abaissé le tarif des voyageurs d'une somme qui correspond exactement à l'impôt qui pèse sur les voyageurs des autres réseaux.

C'est un dégrèvement clandestin, un dégrèvement occulte. Vous avez abaissé les tarifs des voyageurs et vous ne les avez pas exemptés d'impôt. C'est une manière de venir, sans le Parlement, diminuer une certaine quantité d'impôts, et de faire profiter de cette diminution certains voyageurs et non pas certains autres. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Béraldi. Mais pas du tout!

M. le président. Veuillez ne pas interrompre, messieurs.

M. Léon Say. Je demande la permission de continuer.

Il y a eu, avez-vous dit, une diminution de 17 à 20 0/0 dans les tarifs des voyageurs, mais comme l'impôt sur les voyageurs produit de 17 à 20 0/0, vous avez diminué le tarif des voyageurs d'une quantité qui correspond exactement à l'impôt. Vous avez donc obtenu une diminution dans les tarifs, en portant la diminution de ces tarifs à la charge du budget. Certes, il est très facile d'obtenir ainsi des abaissements assez sensibles.

Si l'administration de l'Etat n'avait fait que cette découverte, je déclare que tout autre la ferait tout aussi bien qu'elle. Je crois donc que je suis tout à fait dans mon droit en disant que ce réseau de l'Etat n'a pas constitué l'expérience qu'on voulait y voir; que nous sommes aujourd'hui dans les conditions mêmes où nous étions lorsque l'honorable M. Dufaure et moi nous disions : Il faut un réseau provisoire, puisqu'on ne peut pas faire autrement, mais seulement jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution définitive, et à la condition qu'on la cherche. On l'a cherchée plus ou moins vite, et on n'y a pas réussi devant les Chambres.

On est donc resté dans la situation où nous nous trouvons maintenant, et cette situation nous conduirait peu à peu à l'abandon total du programme de travaux publics. Eh! bien, il faut chercher la solution définitive, et je crois qu'elle peut être trouvée par les membres du Gouvernement. C'est une solution définitive qui était la base même du budget que j'avais proposé. Ce budget avait un grand côté, et ce côté n'était pas assurément le côté des expédients, c'était une idée sincère, que mon honorable successeur a fait disparaître.

M. Tirard, *ministre des finances*. Je ne l'ai jamais abandonnée; je l'ai reprise dès le premier jour et je vous le démontrerai.

M. Léon Say. J'en suis heureux.

M. le ministre. Je l'ai reprise d'une façon beaucoup plus effective que jusqu'alors.

M. Léon Say. Je suis tout à fait heureux que vous ayez des idées analogues aux miennes; je ne cherche pas des motifs de dissentiment

entre nous; nous avons tous les deux été longtemps des collaborateurs, et par conséquent je suis très heureux que vous apportiez une solution définitive; et si cette solution est prompte, je serai doublement heureux.

Eh bien, cette solution définitive, je l'avais préparée dans le budget; c'était la base même du budget, et je croyais pouvoir vous l'apporter dès 1883. Je reconnais qu'il est très difficile d'improviser une solution de ce genre; c'est un travail gigantesque que celui de transformer tout un budget en un mois de temps. C'est pourtant à ce travail que mes collègues et moi nous nous étions attachés, lorsque nous avons retiré le budget à M. Allain-Targé, et mon dossier est plein des communications que j'adressais à mes collègues pour les supplier de m'aider à chercher et à trouver la solution définitive.

Je voulais d'abord que le budget fût déposé promptement et je me refusais complètement à le déposer s'il ne contenait pas ce principe d'une solution définitive.

Voilà ce que j'écrivais à l'honorable M. Varroy, le 27 février, bien peu de temps après la constitution du ministère, au moment où nous employions tous nos efforts à terminer notre budget :

« Je pense que vous jugerez utile aux intérêts généraux de l'Etat de concerter avec le ministère des finances toutes les propositions soumises à l'examen des compagnies, afin de ne rien faire qui puisse engager, sans mon assentiment préalable, les budgets de l'avenir tant au point de vue de la dépense qu'au point de vue des ménagements à observer vis-à-vis du marché des capitaux.

« J'appelle toute votre attention sur la nécessité de partager entre l'Etat et les compagnies privées le soin de faire appel aux épargnes du public.

« L'expérience a prouvé que, si une annuité de 500 millions de travaux n'était pas trop lourde pour l'épargne annuelle du pays, il n'était pourtant pas possible de réaliser sur cette annuité par un seul et même procédé qui consisterait dans une émission de rentes sur l'Etat. Il faut associer les compagnies privées aux opérations annuelles que nous sommes obligés de combiner pour réunir les capitaux ! »

J'écrivais encore à M. Varroy :

« J'appelle toute votre attention sur l'impérieuse nécessité d'agir avec une extrême promptitude pour sanctionner par des actes les engagements que nous avons pris vis-à-vis des Chambres et du pays, engagements qui ont été l'unique raison de la constitution d'un cabinet qui ne pourrait se maintenir dans son intégrité, si nous ne parvenions pas à les remplir à bref délai. J'ajoute que les parties intéressées, prévenues en quelque sorte par les événements, sont prêtes aux sacrifices nécessaires et qu'il ne faut pas laisser échapper une occasion aussi favorable ».

J'insistais en outre auprès de M. le président du conseil et je lui écrivais : « Je demande à M. Varroy une solution très prompte, parce qu'il est de toute nécessité que le budget soit déposé dans le courant de la semaine prochaine par moi ou par un autre ministre des finances. »

Quelle était cette solution ? Cette solution c'était l'association de l'industrie privée qui exploite en ce moment un réseau plus ou moins productif, à la formation et à l'exploitation du réseau qu'on a créé, que l'on va créer, et qui doit être nécessairement moins productif par les raisons que je vous ai indiquées tout à l'heure. C'est cette solution qu'il faut trouver ; il faut chercher quelles sont les plus-values que l'industrie des chemins de fer peut réaliser et employer ces plus-values dans la plus large proportion à l'accomplissement des travaux futurs. Pour cela, il fallait déterminer, ce qui n'est pas impossible dans une mesure approximative, le chiffre des plus-values, et s'entendre avec les intéressés pour que ces plus-values pussent servir à diminuer l'improductivité des nouvelles lignes. Je ne dis pas que ces plus-values, que la totalité même de ces plus-values soit assez forte pour couvrir l'improductivité des nouvelles lignes ; mais on cherchera des combinaisons d'où naîtra une sorte d'association entre le présent et l'avenir, entre ce qui se passe aujourd'hui et ce qui se passera plus tard. Voilà la vérité sur la solution à chercher.

On a dit qu'on traiterait avec les compagnies de chemins de fer. J'espère bien qu'on y réussira ; mais il y a, pour cela, dans l'attitude à observer vis-à-vis d'elles, quelques ménagements à prendre. On dirait vraiment que, dans un pays où, comme dans le nôtre, tout se passe au grand jour, il y a des secrets qu'on peut garder ! Les compagnies de chemins de fer savent parfaitement quelle est votre situation et quelle est la leur ; elles n'ignorent pas qu'elles ont un intérêt très grand à traiter avec l'Etat. Elles le comprennent, elles le connaissent, elles le sentent, elles accepteront les conditions que vous trouverez nécessaires, utiles dans l'intérêt de l'Etat, pour trancher, pour résoudre une question qui ne peut rester plus longtemps sans solution. (Approbation sur divers bancs.)

Il n'y a pas là de secret ; il doit y avoir et il y a certainement la volonté d'agir. On a vu souvent des conventions avec les compagnies apportées sur le bureau des Chambres, conventions qui n'ont même pas été défendues par les ministres qui les avaient apportées. Il est très difficile, messieurs, de traiter avec des compagnies lorsqu'elles se disent : A quoi servirait de donner mon dernier mot, si ce dernier mot ne devient pas une réalité ? Il y a là un danger, une difficulté. Il faut qu'on sache bien que le Gouvernement a l'intention de trouver une solution équitable, et cette solution ne pourra être acceptée par les Chambres que si elle correspond aux nécessités, aux besoins du pays, aux besoins du

budget et du Gouvernement. Voilà ce que vous pouvez faire et ce que vous ferez, j'en suis certain. (Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.)

Aujourd'hui l'opinion du public, du Parlement et du pays est assez mûre pour que vous puissiez réussir dans une opération de ce genre. Ce qu'on demande avant tout, c'est d'abord qu'on fasse les chemins de fer promis; c'est que ces chemins de fer soient terminés dans un certain délai. On s'attend parfaitement à ce que ce délai soit plus long que celui qui a été annoncé. M. le général Billot l'a dit, c'est un délai qui s'allongera lorsque les circonstances ne seront pas favorables. On en prendra bien son parti, mais à la condition qu'on en finisse, et on ne pourra en finir que dans les conditions que j'ai indiquées tout à l'heure.

Si cela est vrai, vous avez quatre milliards à dépenser pour l'achèvement de travaux de chemins de fer à exécuter...

M. Mayran. Une bagatelle!

M. Léon Say... Vous avez 1,579 millions de travaux faits, soit 1,170 millions de chemins de fer et 400 millions sur les canaux et les ports. Vous avez encore 6 milliards de travaux...

Voix nombreuses. Reposez-vous.

M. Léon Say. Je vous remercie, messieurs, je ne puis pas voir l'heure d'ici, mais je voudrais ménager les instants du Sénat. Je vous demande, au contraire, de ne pas m'arrêter. (Parlez! Parlez!)

Vous avez, dis-je, 6 milliards de travaux à faire, 4 milliards de chemins de fer et 2 milliards de canaux et de ports. Eh bien, ces 2 milliards de canaux et de ports, il faudra nécessairement que vous les preniez sur vos propres ressources. C'est pourquoi vous devez être très ménagers de vos ressources, des moyens que vous avez à votre disposition, c'est-à-dire des ressources que nous créons directement.

Ces ressources doivent pouvoir être mises de côté afin de pourvoir à ces dépenses qui sont de première nécessité, d'une nécessité aussi impérieuse que les autres, que les 4 milliards de travaux de chemins de fer, mais qui ne peuvent pas être réalisées par l'industrie privée. C'est là une raison capitale qui vous oblige à rechercher, à trouver dans le concours de l'industrie privée le soin de réunir les quatre milliards qui vous manquent. Ces quatre milliards, vous pourrez les réunir, mais à la condition d'y mettre le temps. Il faudra, en effet, combiner les capitaux que demandera l'industrie privée à l'épargne publique avec ceux que vous demanderez vous-mêmes à cette même épargne pour ne pas dépasser une proportion raisonnable et prudente. On a dit que la France avait pu fournir 500 millions par an et qu'elle le pourrait encore. Je n'en doute pas, mais la question n'est pas de savoir si l'épargne du pays sera épuisée ou non. On serait bien malheureux, nous serions bien appauvris, si nous prenions toute l'épargne du pays pour ces travaux. Il

n'y a qu'une portion, et non pas même une portion très considérable de cette épargne, qui doive et puisse y être employée.

Le premier besoin du pays, messieurs, est de développer sa propre industrie, et le premier besoin de l'industriel est de développer sa propre usine. Par conséquent, les épargnes publiques trouvent un premier placement, le meilleur, le plus productif, dans les travaux de tout genre qui doivent se faire au sein des populations. Vous ne pouvez prendre que le surplus.

Il y a toujours des épargnes; vous feriez un emprunt aujourd'hui, vous réussiriez, disait l'autre jour un orateur. On réussit toujours les emprunts, mais à quel prix? Voilà ce qu'il faut savoir. Aujourd'hui le monde entier est solidaire et, au point de vue de la quantité des capitaux, il importe peu de savoir s'ils sont en France, en Angleterre, en Amérique, dans les Indes, ou ailleurs. Il y a assez de capitaux pour fournir 6 milliards si vous les voulez demain; mais si vous les voulez, vous ne pourrez les prendre qu'à la condition de donner, dans notre pays, une situation plus favorable aux capitaux que celle qui peut leur être offerte dans tous les autres pays. Or, vous ne pourrez leur donner cette situation qu'en relevant le taux de l'intérêt en France.

Croyez-vous que vous aurez rendu un grand service à notre commerce et à notre industrie lorsque vous leur aurez fait une situation telle qu'ils payeront en France plus cher qu'ailleurs les capitaux dont ils auront besoin? Oui, vous aurez de l'argent, mais à quel prix? A la condition d'élever le taux de l'intérêt en France, ce qui produira un effet considérable et profond qui vous empêchera de développer votre richesse pendant un temps plus ou moins long. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

M. Mayran. C'est parfaitement vrai.

M. Léon Say. Lorsque je dis qu'il y a des moments où il est impossible de faire un emprunt, je n'entends pas qu'il y ait impossibilité matérielle, il y a assez longtemps que je connais les affaires pour savoir cela. Oui, vous pouvez émettre de la rente tant que vous voudrez, mais, je le répète, cela dépend du prix; et quand vous aurez abaissé ce prix, vous aurez élevé le taux de l'intérêt dans le pays.

Il faut donc ménager cette situation; en la ménageant, vous préparez la solution de ces questions importantes. Et si vous ne trouviez pas cette solution, vous auriez compromis sérieusement la fortune publique. Aussi, j'espère bien que mes honorables successeurs trouveront une solution et nous l'apporteront.

Je ne veux pas traiter ici les autres questions du budget extraordinaire; il y a encore des discussions intéressantes qui pourraient être soulevées sur le budget de la guerre, et sur le budget des postes, par

exemple, mais je vous demande la permission de ne pas les aborder aujourd'hui.

Seulement, en terminant cet examen du budget extraordinaire, je vous dirai qu'à mon sens, une diminution dans les travaux qui sont entrepris en ce moment ne peut pas être une solution. La solution que j'ai indiquée, pour mon compte, est une solution générale. Elle envisage la question à son point de vue le plus étendu; elle donne au pays la satisfaction, dans un temps qui sera plus ou moins long, mais dont on ne peut prévoir le terme, de terminer ces travaux.

A quoi vous servira-t-il de diminuer vos travaux d'une somme de 93 millions? A ne pas augmenter la dette flottante pendant quelques mois? Je reconnais que c'est là un intérêt très grand. J'aurais bien désiré qu'on n'augmentât pas la dette flottante et qu'on trouvât une ressource spéciale à mettre en face de ces dépenses. On ne l'a pas voulu, on ne l'a pas pu. Je crois, d'ailleurs, qu'il serait extrêmement imprudent de considérer comme une solution une solution aussi provisoire. Arrêter provisoirement les travaux des chantiers, personne ne peut penser que ce puisse être une solution définitive. Arrêteriez-vous les chantiers d'une manière définitive? Non, sans doute; comme solution provisoire, il ne vaut pas la peine d'y recourir. Vous vous créeriez une situation intolérable si vous faisiez cela, et j'espère bien que vous ne le ferez pas.

J'en ai dit assez sur le budget extraordinaire, je voudrais terminer. Mais avant, j'ai besoin d'aborder, — je ne les développerai pas, car j'ai été bien longtemps à la tribune, — certaines questions qui se posent à propos de la gestion de la dette flottante.

D'abord, la dette flottante est considérable, et j'ai proposé une consolidation...

M. Buffet... Qui n'en est pas une.

M. Léon Say. Cette consolidation est bien une consolidation; mais c'est une consolidation d'un caractère particulier. Il est certain que je consolide la dette flottante en émettant des rentes, en prenant de l'argent qui n'aurait pas d'affectation et qui viendrait augmenter les ressources du Trésor; il y aurait là une véritable consolidation comme on l'entend d'habitude, et qui aurait cet effet de procurer de l'argent nouveau, qui alimenterait les caisses de l'Etat.

La consolidation que j'avais proposée est un changement dans la nature des titres qui sont possédés par un créancier de l'Etat. Il y a un créancier de l'Etat qui a un compte courant, c'est la caisse des dépôts et consignations. Au lieu d'avoir une sorte de certificat de son compte courant qui lui permet de toucher ses intérêts, ce créancier aura entre les mains un certain nombre de titres. C'est déjà quelque chose que ce changement de titres, et cela a toujours été considéré comme sérieux

par l'administration de la caisse des dépôts et consignations, qui est chargée de l'administration des fonds des caisses d'épargne. C'est quelque chose qu'un titre qui est mobile et qui peut être employé non pas à être vendu, — je ne crois pas qu'on puisse guère le vendre, — mais qui peut servir de gage à un emprunt dans les temps difficiles, pour lequel on peut, parce que ces temps difficiles ne sauront jamais durer beaucoup dans notre pays, payer un intérêt plus élevé qui permet d'avoir en mains des capitaux pour pouvoir faire des restitutions immédiates. C'est déjà quelque chose, dis-je, d'avoir un titre mobilisable. Cela est si vrai que, toujours, de tout temps, c'est l'administration de la caisse des dépôts et consignations qui vient solliciter le ministre de ne pas laisser grossir son compte courant.

Il est arrivé bien souvent que les ministres, à une époque où le compte courant était moins élevé, voyaient avec beaucoup moins de plaisir grossir ce compte courant. Ils n'avaient pas envie de créer des rentes ; c'est toujours une difficulté d'ouvrir le grand livre ; et alors ils se laissaient aller à employer cet argent et à maintenir en compte courant des sommes considérables.

C'est la caisse des dépôts et consignations qui a toujours demandé qu'on lui restituât les fonds de son compte courant pour acheter des rentes.

Eh bien, nous les lui avons restituées par ma proposition. Rendons-lui les fonds de son compte courant pour acheter des rentes, mais à la condition qu'elle en achète en effet. Ce n'est pas une condition bien dure que celle qui consiste à dire : Nous vous rendrons votre argent, mais à condition de nous acheter des rentes; car je pense que la caisse des dépôts trouverait inadmissible de garder son argent improductif dans sa caisse puisqu'elle serait obligée d'en payer les intérêts sans en recevoir de son côté ; ce serait une opération déplorable, et je ne crois pas que l'administration de la caisse des dépôts pense à faire une semblable opération.

Si l'on diminuait son compte courant, vous pensez bien qu'elle emploierait les fonds qu'on lui rendrait; elle les placerait en rentes; si vous n'aviez pas fait avec elle une opération directe, elle aurait été à la Bourse, — c'est la loi de 1837, c'est plus régulier.— Quel avantage auriez-vous en jetant des rentes sur le marché, ce qui le troublerait dans un sens, pour les revendre le lendemain à la caisse des dépôts, ce qui le troublerait dans l'autre sens ? Ce serait là évidemment une mauvaise combinaison.

Est-ce que nous ne faisons pas une opération régulière ? Est-ce que nous ne sommes pas, je ne dirai pas seulement dans l'esprit de la loi, mais dans les termes mêmes de la loi? Je crois que cette opération ne peut souffrir de difficultés, et elle offre un avantage énorme.

M. Buffet. Lequel ?

M. Léon Say. Je vais vous le dire, c'est qu'il y a des dépenses faites en travaux publics.

Tout le monde le sait, et si vous ne faites pas cette consolidation, M. le ministre des finances sera obligé de jeter un jour ou l'autre des titres sur la place pour balancer son compte, pour en couvrir la différence. Il n'est que trop vrai que les titres sont là et qu'il y en a pour un milliard. Mais au lieu de les faire peser sur la situation du marché, je les remets à la caisse des dépôts et consignations, ce qui vous prouve que je n'ai pas l'intention de les mettre demain en circulation, car tout le monde sait que la caisse des dépôts et consignations ne remet pas sur le marché les titres qu'on lui donne, à moins de nécessités que nous n'avons pas à prévoir actuellement, puisque, je l'ai dit tout à l'heure, je ne crois pas que le moment soit venu d'engager une discussion générale sur les caisses d'épargne.

Voilà donc un avantage considérable. Il y a cependant dans la rédaction de la loi un mot qui peut donner lieu à de fâcheuses interprétations, et je pense que M. le ministre est d'accord avec moi sur ce point. Il a été dit dans le Rapport de la commission du budget de la Chambre des députés que la consolidation devait comprendre, outre les fonds versés au Trésor par la caisse des dépôts pour le compte des caisses d'épargne, ceux que cette caisse verse au Trésor en compte courant pour son propre compte. Il faut bien s'entendre ; il est certain que le ministre des finances peut avoir intérêt à être autorisé à traiter avec le directeur de la caisse des dépôts, mais il faut que la liberté du directeur de la caisse reste entière. Si le directeur juge utile d'acheter des rentes, j'aime mieux qu'il s'adresse au ministre des finances que de recourir au marché, et comme il faut que le ministre soit autorisé par la loi pour pouvoir faire cette opération, je trouve bon qu'on l'autorise expressément dans la loi de finances ; mais il ne faut pas que M. le ministre compte sur cette nature de fonds de la caisse des dépôts.

Si la caisse des dépôts a beaucoup d'argent en ce moment, il ne faut pas oublier qu'elle doit le rembourser. Je parle, bien entendu, des dépôts libres, des consignations, des fonds de succession et autres de ce genre.

Il y a dans la caisse des dépôts, je le répète, beaucoup d'argent en ce moment, plus d'argent qu'il n'y en a jamais eu. Cet argent provient des fâcheuses liquidations que vous connaissez ; on peut, je crois, évaluer les dépôts de ce genre à une centaine de millions.

Un sénateur. 70 millions.

M. Léon Say. 70 millions, soit. Ces 70 millions, déposés en ce moment à la caisse des dépôts et consignations, attendent la liquidation des affaires qui ont été, vous le savez, si malheureuses au commencement

de l'année ; la caisse ne peut certainement pas les immobiliser et, par conséquent, il n'est guère permis de supposer qu'elle pourra acheter avec cette nature de fonds beaucoup de titres de rentes à M. le ministre des finances. L'occasion, toutefois, peut se présenter, et il est bon de prendre ses précautions, d'autoriser M. le ministre, afin qu'il ne soit pas obligé de refuser des rentes si le directeur de la caisse des dépôts et consignations venait à lui en demander.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, la commission du budget et M. le ministre des finances ont établi, avec le plus grand soin, le compte de la consolidation et je crois que les fonds de caisses d'épargne qui peuvent être immobilisés, suffiront simplement à absorber la totalité des titres de rentes correspondant aux dépenses engagées jusqu'à ce jour. Ainsi la consolidation est une mesure, selon moi, parfaitement justifiée ; elle est justifiée dans le fond, elle est justifiée dans la forme ; elle l'est particulièrement au point de vue de l'application de la loi de 1837 sur les caisses d'épargne. Elle se justifie enfin par cette dernière considération, que nous nous trouvons en présence d'un marché ébranlé, dans une situation anormale. Je passe.

Il y a dans la dette flottante des chapitres qui sont bien considérables, bien gros; je veux parler de la caisse des écoles et de la caisse des chemins vicinaux.

Vous avez là ce que l'honorable rapporteur de la commission du budget de la Chambre des députés appelait le budget extraordinaire des écoles. Dire que c'est un budget extraordinaire spécial des écoles, c'est peut-être une expression forcée.

La caisse des écoles a deux objets : elle prête au budget,— c'est là son mauvais côté,— elle prête au budget pour lui permettre d'accorder immédiatement des subventions que, sans un pareil secours, il ne serait peut-être pas en état d'accorder ou qu'il ne distribuerait que lentement. La caisse des écoles prête aussi directement aux départements et aux communes, et elle doit en être remboursée au bout d'un certain temps. Voilà donc deux emprunteurs, l'Etat, puis les départements et les communes.

Il est assez grave... (A droite : Oui!) d'autoriser le budget ordinaire à emprunter à la caisse des écoles, et il faut espérer qu'un jour on pourra réaliser pour cette nature de dépense une réforme analogue à celle que nous avons effectuée cette année en transportant de « l'extraordinaire » à « l'ordinaire » certains chapitres de dépenses. Reportez-vous, par exemple, à l'histoire de la caisse des chemins vicinaux. La caisse des chemins vicinaux était destinée, à l'origine, à prêter de l'argent aux communes, mais en même temps on leur accordait des subventions sur les fonds du budget ordinaire. Ces subventions s'élevaient à 10 et 11 millions par an.

En 1873, ne pouvant plus trouver dans nos budgets de quoi satisfaire à toutes nos charges, nous avons réduit les subventions de moitié à 5,700,000 fr.

Plus tard, nous avons eu des excédents et nous nous sommes appliqués aussitôt à rendre aux communes ce que nous n'avions pas pu leur attribuer d'abord. Je trouve que cette opération était bonne et que les excédents qui ont été employés aux subventions ont été bien employés et bien appliqués.

Mais cela ne pourra pas durer toujours et vous serez bien obligés un jour, — à moins que le budget ne les emprunte à la caisse des chemins vicinaux, comme il emprunte en ce moment des subventions à la caisse des écoles, — ou d'ajourner ou de supprimer ces subventions, ou de les imputer sur le budget. De même, pour la caisse des écoles, vous ne pourrez pas continuer indéfiniment les emprunts faits non par les communes, mais par le budget ; vous serez bien obligés de supprimer ces subventions à moins que vous ne les imputiez sur le budget. C'est une cause de difficulté et d'aggravation de dépenses, qui pèsera un jour sur nos budgets et dont il faut se préoccuper. Ce n'est pas la seule.

J'ai fait relever tous les engagements que la caisse des dépôts à pris envers le Trésor.

Dans ces derniers temps, la caisse des dépôts a pris beaucoup d'engagements envers le Trésor, et c'est même pour cette raison qu'il lui sera difficile avant longtemps, ainsi que je le disais tout à l'heure, d'immobiliser ses fonds de compte courant. Ses fonds sont absorbés à l'avance par les prêts qu'elle doit faire aux budgets, pour le payement d'un grand nombre de pensions. Ces pensions exigent, en effet, des sacrifices importants : ces sacrifices, qui doivent durer 13 ou 14 ans, commencent par 9 millions, par exemple, pour descendre à 8, à 7 et décroître ainsi d'année en année. En inscrivant au budget pendant une période plus longue une somme qui, au lieu d'être de 9 millions, sera moindre, nous rembourserons peu à peu à la caisse des dépôts les dépenses qu'elle aura prises à sa charge. En un mot, la caisse des dépôts est chargée d'une annuité décroissante qui est grosse actuellement, mais qui sera plus faible dans l'avenir ; le budget prend de son côté à sa charge une annuité moindre qui sera fixe, mais qui sera servie plus longtemps.

Savez-vous quel doit être le résultat des diverses opérations de ce genre entreprises par la caisse des dépôts avec le budget?

C'est qu'à un certain moment la caisse des dépôts sera à découvert vis-à-vis de l'Etat de 128 à 132 millions, et qu'ainsi elle sera obligée de prélever sur le disponible de ses comptes courants une somme de de plus de cent millions. La somme est importante, et je suis amené à croire que nous serions obligés de charger nos budgets de l'avenir d'une partie de la dépense.

En principe, la caisse des dépôts ne doit pas se livrer à des opérations de cette nature, et si à l'avenir on engage une dépense nouvelle, il audra prendre son parti de payer tout de suite avec les fonds du budget es grosses annuités. J'aimerais assez, en effet, que dans l'année où l'on décide une grosse dépense, on la fît supporter par le budget de cette même année ; cela donnerait à réfléchir.

M. Buffet. C'est très juste.

M. Léon Say. Il me reste à parler maintenant des autres opérations de la caisse des écoles et de la caisse des chemins vicinaux ; je veux parler des opérations de la banque, des prêts ; celles-là sont moins critiquables.

La caisse des écoles et celle des chemins vicinaux prêtent de l'argent à des personnes morales. La question est de savoir comment elles peuvent se procurer l'argent qu'elle prêtent. Jusqu'à présent, c'est la dette flottante qui a fourni l'argent.

La dette flottante pourra-t-elle continuer à faire un service qui va toujours en augmentant ? Sera-t-on obligé de recourir à l'article de la loi qui dit que lorsque les caisses ne trouveront pas d'argent au Trésor, elles pourront négocier des titres ? J'espère qu'on n'en arrivera pas là.

Mais dans l'affaire il y a encore une autre question, c'est la question du taux de l'intérêt. Non seulement vous prenez de l'argent au Trésor pour le prêter, mais vous le prêtez à très bon marché, à 4 0/0, amortissement compris, en trente ans ; vous prêtez de l'argent à 1 1/4 0/0. Mais cet argent que vous prêtez à ce taux, vous l'empruntez à un taux plus élevé. Il y a donc, outre les subventions en capital dont je vous ai parlé, une subvention sous forme d'intérêt acccordée au communes. La solution naturelle sera de relever le taux de l'intérêt, et je vois dans le relèvement du taux de l'intérêt cet avantage de provoquer de la part des communes et des départements une surveillance sur les dépenses qu'elles engagent.

Veuillez remarquer que je ne demande pas qu'on ne fasse point de dépenses. Je demande seulement qu'on les fasse bien. M. le ministre des finances disait l'autre jour que dans certains cas elles avaient été trop coûteuses ; le remède serait de décentraliser la dépense. Il serait possible, en effet, de la mettre davantage entre les mains des communes, qui y regarderaient de plus près, parce que leur propre argent y serait plus engagé.

Je crois que c'est de ce côté qu'il faut chercher à diminuer les charges de la caisse des écoles. On a beaucoup dit que la caisse des écoles allait être arrêtée faute de fonds. Il faut bien s'entendre à ce sujet. La caisse des écoles a encore des ressources qui ont été votées et qu'elle a le droit de puiser dans les caisses du Trésor. Mais ce sont des fonds destinés à achever certains travaux commencés, des fonds destinés à l'exécution

de traités engagés. Pour l'exécution de nouveaux travaux, il faudra s'adresser au Parlement. C'est à ce moment que la question pourra être discutée devant vous. Il faut espérer qu'alors M. le ministre des finances nous apportera la meilleure solution et que nous l'accepterons.

Je dois m'arrêter là ; je ne parlerai pas des autres questions, il m'en resterait encore à traiter; mais je m'arrête. J'ai fini ; je veux seulement tirer cette conclusion des observations que je vous ai soumises, c'est que si nous avons eu une situation qui a été très brillante, qui a été plus brillante qu'elle ne l'est en ce moment, cela tient à ce que, pendant un certain temps, nous avons été extrêmement préoccupés de l'équilibre de notre budget; que nous avons fait de grands efforts dans les premières années pour nous mettre à même de subvenir aux charges que la guerre nous avait imposées.

Puis, que voulez-vous? Les années prospères sont venues ; la bonne fortune fait qu'on s'endort un peu, et avec toutes les richesses que nous avons eues à notre disposition, nous n'avons pas su résister à des entraînements de dépenses, à des entraînements de dégrèvements.

J'ai toujours soutenu qu'en matière de finances, il n'y a pas de politique de dégrèvement; je considère que c'est là une expression fausse, une expression mauvaise, et qu'il n'y a qu'une politique d'équilibre. J'ai toujours ajouté que la politique d'équilibre conduisait à la politique de dégrèvement; en effet, qui dit équilibre, dit restitution, lorsqu'il y a des excédents, de l'argent à celui auquel il appartient, c'est-à-dire au contribuable. J'en conclus que la politique d'équilibre conduit nécessairement à la politique de dégrèvement.

Mais prétendre que le dégrèvement peut être incessant sans qu'on en ressente jamais de mauvais effets, c'est une politique déplorable.

Je crois être dans la vraie tradition financière ; cette tradition, nous devons à mon avis, l'observer. On a dit quelquefois que je m'y rattachais avec trop d'ardeur, que je répétais toujours la même chose, que je citais M. Thiers, comme M. Thiers citait le baron Louis. M. Thiers, à qui l'on faisait ce reproche, ne s'en est jamais fatigué. On m'a quelquefois plaisanté ; je ne m'en fatiguerai pas davantage, et c'est à travers M. Thiers que je vous citerai encore un mot du baron Louis, que je trouve peut-être exagéré aujourd'hui, mais qui est juste dans une grande mesure :

« Soyez sages, et je vous donnerai plus d'argent que vous ne pourrez en dépenser. » (Très bien ! très bien ! et applaudissements.) L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

BULLETIN

—

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

2 décembre. — **Rapport** adressé au Président de la République par le président du conseil, ministre des affaires étrangères, proposant d'instituer une commission chargée d'examiner l'opportunité de la création d'un ministère des colonies. — Décrets y annexés, instituant cette commission et nommant les membres qui en font partie.

Paris, le 30 novembre 1882.

Monsieur le Président,

La nécessité d'apporter dans notre régime colonial des modifications que justifient l'étendue de nos possessions d'outre-mer, le développement de leurs populations, le mouvement croissant de leurs affaires, s'est imposée depuis quelque temps avec une énergie dont le Gouvernement a dû se préoccuper.

L'opinion publique ne s'est pas seule émue de cette question et plusieurs membres du Parlement vous ont directement soumis, monsieur le Président, différents projets de réorganisation de nos colonies.

On a généralement reconnu qu'une simple direction des colonies ne répondait pas suffisamment aux besoins de plus en plus étendus de nos possessions.

D'autre part, l'expérience que l'on a faite, au commencement de cette année, d'un sous-secrétariat d'État des colonies ne paraît pas avoir donné tous les résultats qu'on en attendait.

De toutes les idées mises en avant pour remédier à un tel état de choses, celle qui paraît avoir été adoptée avec le plus de faveur consiste à organiser une administration complète; à réunir tous les services coloniaux, qu'ils soient civils ou militaires, sous une direction unique; en un mot, à confier à un ministre spécial l'ensemble des pouvoirs qui concourent à la direction de nos colonies.

Toutefois, une réforme si essentielle ne saurait être introduite sans une étude approfondie des conséquences qu'elle entraînerait, sans l'adoption réfléchie d'un programme rigoureux, permettant le fonctionnement instantané du nouvel organisme gouvernemental, le jour où sa création aurait été décidée,

La formation d'une commission au sein de laquelle seraient représentés à la fois le Parlement et l'administration, et qui serait chargée de cette étude, est, à notre avis, indispensable.

Nous avons déjà étudié, d'ailleurs, avec l'attention que comportait un

égal souci des intérêts de nos colonies et des droits de la métropole, les questions qu'il appartiendrait à la commission de résoudre.

En ce qui concerne les modifications à apporter dans l'organisation de l'administration centrale des colonies, la commission devra examiner s'il est possible d'arriver à une solution satisfaisante sans avoir recours à une augmentation du nombre des portefeuilles ministériels; s'il ne serait pas préférable, par un remaniement des attributions des divers ministères, de laisser un portefeuille vacant, qui serait attribué au service des colonies; ou s'il ne conviendrait pas, à l'inverse de ce qui a été pratiqué jusqu'à présent, de rattacher aux colonies celles des administrations métropolitaines qui ne présenteraient pas une importance suffisante pour constituer un département ministériel ; cette administration, comme celle des forêts, par exemple, à diverses époques, pourrait alors former un sous-secrétariat d'État.

Devra-t-on, au contraire, augmenter le nombre des départements ministériels?

En second lieu, la commission recherchera les modifications à apporter à la législation coloniale et examinera si le statut colonial actuel répond encore aux exigences de la situation présente, à l'assimilation progressive de nos possessions avec la métropole et au droit que possèdent nos diverses colonies d'être représentées au Parlement.

A ce propos, il y aura lieu de voir si, en raison de leur situation toute différente des autres, il ne serait pas possible d'assimiler plus complètement les trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, et d'en faire de véritables départements en les rattachant aux différents ministères.

Enfin, la question qui, par sa gravité, s'imposera plus particulièrement à l'attention de la commission est celle qui est relative à l'organisation de l'armée coloniale.

Devra-t-on, dans l'hypothèse de la création d'un ministère spécial des colonies, confier au ministre des colonies le recrutement, l'avancement, en un mot l'organisation militaire proprement dite de ces troupes spéciales, des troupes européennes comme des troupes indigènes? En d'autres termes, devra-t-on créer une troisième armée, un troisième ministère militaire?

Doit-on, au contraire, ne laisser au ministère des colonies que la responsabilité de la solde, de la vie matérielle de troupes prêtées par un autre ministère?

Et dans ce cas, l'administration coloniale restant, comme aujourd'hui, chargée des troupes indigènes, est-ce le ministère de la marine ou celui de la guerre qui aura sous sa dépendance les troupes coloniales recrutées dans la métropole, et qui les organisera? Quelle sera alors cette organisation?

Comment serait fourni le personnel administratif et médical de ces troupes, et des hôpitaux que la marine utilise pour ses stations dans les colonies, personnel fourni aujourd'hui par le commissariat colonial et le corps de santé de la marine?

Quelle serait la situation des établissements que la marine est obligée de conserver dans les colonies : magasins de ravitaillement, arsenaux de réparations, etc.? Et, inversement, comment s'exercera l'action du ministre des colonies sur les établissements militaires, casernes, etc., sur les travaux de fortifications?

Quels doivent être les droits des gouverneurs sur les commandants des troupes ou des stations locales?

La commission déterminerait, en dernier lieu, le concours que les ministères des finances, de l'instruction publique, de la justice, des cultes, des travaux publics, des postes et télégraphes pourraient être appelés à prêter au ministère des colonies pour le recrutement des divers services.

Telle est, monsieur le Président, l'ensemble des questions qu'entraînerait le remaniement de notre régime colonial et qu'il conviendrait de soumettre à l'examen d'une commission.

J'ai pensé que, pour former cette commission, il était nécessaire de faire appel non seulement au Parlement, chargé en dernière analyse de sanctionner par son vote les mesures qui auront été adoptées, mais encore à l'administration qui apportera dans le travail commun le concours de ses connaissances spéciales et pratiques. D'autre part, s'il m'a paru indispensable que les représentants des colonies eussent leur place au sein de cette commission, je n'ai pas cru devoir les y appeler en majorité, car il importe que les intérêts de la métropole soient absolument sauvegardés.

Si les vues que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre obtiennent votre haute approbation, je vous prie de vouloir bien revêtir de votre signature les projets de décrets ci-annexés.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères,
E. Duclerc.

Décret. — Art. 1er. Il est institué, sous la présidence du président du conseil, ministre des affaires étrangères, une commission chargée d'examiner l'opportunité de la création d'un ministère des colonies.

Art. 2. La commission comprendra :

Dix membres du Parlement (cinq sénateurs et cinq députés) :

Le président de la section de la marine et des colonies au conseil d'État;

Un représentant de chacun des départements ministériels

Un secrétaire.

Art. 3. Le compte rendu des travaux de la commission sera adressé au Président de la République.

3 décembre. — **Loi** qui approuve les traité et acte signés, les 10 septembre et 3 octobre 1880, par M. de Brazza, enseigne de vaisseau, et le roi Makoko.

5 décembre. — **Décrets** portant création d'un conseil de prud'hommes à Constantine (Algérie); — portant création d'un conseil de prud'hommes à Cousolre (Nord); — autorisant les lettres ou boîtes de valeurs déclarées à circuler entre la France et l'Algérie d'une part, et les bureaux français en Tunisie d'autre part, aux conditions auxquelles ces objets circulent à l'intérieur du territoire français.

7 décembre. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre du commerce sur les opérations des caisses d'épargne en 1879,

10 décembre. — **Décret** décidant que les bons de poste de 20 fr. sont mis, à partir du 12 décembre, à la disposition du public.

12 décembre. — **Loi** ayant pour objet de faire célébrer aux frais de l'État les funérailles de M. Louis Blanc.

13 décembre. — **Décret** complétant l'article 13 du décret du 12 février 1870, sur l'affranchissement de tous droits d'octroi, des combustibles et matières premières destinés au service de l'exploitation et de la construction des chemins de fer, de la construction et de l'exploitation des lignes télégraphiques.

15 décembre. — **Décret** portant approbation de l'arrangement pour l'établissement de lignes télégraphiques entre la France et la Belgique.

16 décembre. — **Rapport** relatif à la génération et à la fécondation artificielle des huîtres, adressé au ministre de la marine et des colonies par M. Bouchon Brandely, secrétaire du Collège de France. — *Exposition d'Amsterdam :* règlement général de la section française.

17 décembre. — **Décret** portant approbation de l'élection faite par la Société nationale d'agriculture de France, d'un membre titulaire.

20 décembre. — **Décret** déterminant la partie du territoire de la Guyane française affectée aux besoins de la transportation.

23 décembre. — **Loi** portant approbation de la convention signée à Paris, le 28 décembre 1880, entre la France et la Suisse, pour réglementer la pêche dans les eaux frontières.

24 décembre. — **Loi** tendant à ouvrir un crédit extraordinaire d'un million au ministre de l'intérieur et des cultes, sur l'exercice 1882, pour venir en aide aux populations éprouvées par les inondations.

26 et 27 décembre. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de l'intérieur et des cultes, sur l'application de la loi du 23 décembre 1884, relative à la protection des enfants du premier âge. — Adressé au Président de la République par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, proposant d'instituer un certificat d'études primaires supérieures. — Décret conforme et arrêté fixant les conditions de l'examen pour l'obtention de ce certificat.

28 décembre. — **Loi** portant approbation de la convention relative à l'échange des mandats de poste entre la France et la Grande-Bretagne. — Portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et l'Autriche-Hongrie. — Portant approbation du tarif télégraphique établi par l'arrangement conclu, le 3 novembre 1882, entre la France et la Roumanie.

30 décembre. — **Loi** portant fixation du budget des dépenses et des recettes ordinaires de l'exercice 1883.

Décret portant ratification de la convention signée entre la France et la Suisse pour réglementer la pêche dans les eaux frontières. — Convention y annexée.

31 décembre. — **Loi** portant fixation du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1883. — Portant affectation d'un immeuble appartenant à l'État à l'installation de l'Institut national agronomique.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JANVIER 1883.

NÉCROLOGIE : M. Jules Pagézy.

COMMUNICATIONS : Ouverture d'un cours élémentaire d'économie politique à la mairie Drouot. — Conférences de statistique à la Sorbonne.

DISCUSSION : Est-il bon que l'État se charge de la gestion financière des caisses d'épargne?

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Olry de Labry, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Le Secrétaire perpétuel a le regret d'annoncer à la Société qu'elle a perdu un de ses membres depuis la dernière réunion. M. J. Pa-

gézy, ancien maire de Montpellier, ancien sénateur, mais dont le double mandat non renouvelé n'a duré que trois ans, était né en 1803. Il est arrivé à la Société d'économie politique et peut-être à la science par sympathie pour la liberté du commerce, converti ou tout au moins rallié par notre éminent et regretté collègue Michel Chevalier. Malheureusement son éloignement de Paris a rendu sa présence fort rare à nos réunions.

M. Courtois exprime encore à la Société ses regrets de ce qu'elle ne possède pas ce soir M. Fr. Passy. « Si nous y perdons, ajoute-t-il, il n'en est pas de même de la science, car notre éloquent vice-président fait en ce moment même, à la Société d'économie politique de Bordeaux (ancienne *Association Bastiat*) une des conférences après lesquelles chacun se sent plus convaincu que jamais de la nécessité d'apprendre ou de répandre les principes de la science. »

M. A. Courtois dépose sur le bureau un certain nombre d'ouvrages et de brochures dont on trouvera la liste ci-après.

M. Cheysson présente lui-même une brochure renfermant la leçon d'ouverture du cours d'économie politique qu'il professe à l'École des sciences politiques.

Il remet aussi un extrait des *Annales des ponts et chaussées* concernant la statistique des élèves boursiers à l'École polytechnique. Le nombre de ces boursiers atteignant environ 50 0/0, M. Cheysson en conclut que cette École présente un caractère démocratique tout particulier, car nul n'en est exclu pour insuffisance de fortune, du moment que son intelligence et ses capacités l'ont rendu capable de triompher dans les concours d'admission, encore fort difficiles aujourd'hui même, quoi qu'on en ait dit.

M. Arthur Mangin proteste contre l'assertion de M. Cheysson, qui trouve dans la gratuité accordée aux jeunes gens sans fortune la preuve du caractère « démocratique » de l'École polytechnique.

M. Cheysson offre, en outre, l'*Annuaire* de la Société de statistique, et donne lecture du programme des conférences instituées sous les auspices de la Société de statistique, à la salle Gerson, à la Sorbonne, à partir du 24 janvier courant.

M. Fournier de Flaix donne quelques renseignements sur la récente exposition qui a eu lieu à Bordeaux, organisée par la Société philomathique de cette ville.

Il constate le véritable succès de cette Exposition, — succès d'argent comme succès de curiosité et d'intérêt économique, — et fait remarquer particulièrement qu'il s'agissait là d'une entreprise due à l'initiative privée. Une comparaison, facile à établir, entre cette œuvre et la grande Exposition de Paris, en 1876, n'est pas, au

fond, favorable à cette dernière, étant donnés la grandeur des moyens et les résultats peu heureux de la liquidation financière.

M. Ch. Letort, questeur de la Société, directeur des cours de l'Association philotechnique pour la mairie du IXe arrondissement annonce l'ouverture, à partir du samedi 6 janvier, du cours public et gratuit d'économie politique élémentaire professé à la mairie Drouot par le secrétaire perpétuel de la Société, M. A. Courtois.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question portant le nº 8 du programme :

EST-IL BON QUE L'ÉTAT SE CHARGE DE LA GESTION FINANCIÈRE DES CAISSES D'EPARGNE?

M. Alph. Courtois apprécie à leur valeur les intentions qui ont animé les organisateurs des caisses d'épargne en France, telles qu'elles existent aujourd'hui. Il déclare qu'il regarde cette gestion, avec l'obligation de faire valoir les fonds déposés, comme une charge pour l'État, et il est convaincu que les administrateurs des deniers publics ne pensent pas autrement que lui. Il ne croit pas cependant qu'il entre dans les fonctions de l'État de pousser à l'épargne, toute utile qu'il la regarde pour la prospérité publique, et, à cette fin, de prendre, avec tout son cortège de responsabilités, la direction de ces intéressantes institutions. Si l'Etat ne s'en occupait pas, l'industrie privée des banques serait là pour y suppléer, et, l'intérêt particulier aidant, le ferait avec profit et sécurité. Habitués que nous sommes à ne voir, à n'observer que ce qui existe dans notre pays, nous ignorons presque ce que font nos voisins. Nous y trouvons des exemples qui devraient cependant nous ouvrir les yeux. Dans un pays limitrophe, petit, mais riche et intelligent, la Suisse, ce sont des banques qui remplissent les fonctions de caisses d'épargne à leur profit et à celui du public et sans qu'il en coûte rien aux contribuables. Et on sait que l'industrie banquière est propre aux Suisses qui sont passés maîtres en cette profession.

Il y a d'ailleurs contradiction flagrante avec les principes que professent en général les membres de la Société d'économie politique à ce que l'État exerce les professions d'emprunteur et de prêteur, même sans arrière-pensée de bénéfices et dans le seul but d'encourager dans le public de louables penchants. S'il recueille les épargnes minimes, il lui faut bien, puisqu'il paye un intérêt, les faire valoir. Or cette nécessité le pousse, plus que ses fonctions ne l'y portent naturellement, à se faire entrepreneur d'industrie. Cette immixtion forcée dans le champ de l'activité économique est regrettable et est capable de causer des troubles dont on ne saisit pas toujours les causes, si l'on en ressent les effets; et que l'on ne

dise pas que, à côté de l'État, l'industrie privée est libre d'offrir ses services. Quand l'État intervient, avec un gros budget derrière lui, personne n'est en mesure de lui tenir tête, et le public, en outre, s'accoutume à se désintéresser de toute initiative, sachant que l'État est là pour agir.

M. Ch. **Letort** rappelle le rôle que l'on a fait jouer tout récemment à ces fonds des caisses d'épargne pour faciliter l'équilibre du budget de 1883. Il trouve que les expédients de ce genre présentent de réels inconvénients au point de vue de la bonne administration des finances publiques, en permettant de pratiquer des emprunts dissimulés, qui immobilisent, sous forme de titres d'État, des sommes qu'il serait nécessaire de maintenir liquides et prêtes à la première réquisition des déposants.

Quant à ceux-ci, il n'est pas bon qu'on les habitue à voir dans les caisses d'épargne des espèces de banques de dépôts leur servant un intérêt assez élevé pour constituer un « placement » avantageux ; les caisses d'épargne devraient simplement remplacer l'ancienne tirelire, le bas de laine du paysan ou la cachette dans la paillasse de l'ouvrier, et favoriser la constitution d'une somme ronde qui, aussitôt formée, serait employée en achat de valeurs mobilières ou en un capital de reproduction.

M. **Alglave**, professeur de science financière à la Faculté de Droit, ne croit pas facile de remplacer l'intervention de l'État, en pareille matière, par celle de banques particulières.

Seulement, il voudrait que l'actif des caisses d'épargne fût représenté par des valeurs à vue permettant toujours de satisfaire aussitôt aux demandes de remboursement.

Les fonds des caisses d'épargne, dit donc M. Alglave, ne devraient pas être convertis en titres d'Etat, mais en d'autres valeurs. En effet, qu'arrive-t-il en temps de crises politiques ou économiques? Ce sont précisément ces titres qui subissent le plus tôt une baisse plus ou moins accentuée, baisse rendant alors bien difficile et assez onéreuse une liquidation quelconque en de pareils moments.

M. Alglave rappelle que, dans divers pays, les fonds des déposants sont mis à profit par des banques qui s'en servent pour faire l'escompte, pour les faire circuler et pour prêter à l'industrie ou au commerce. Pourquoi la Banque de France n'en ferait-elle pas autant, pourquoi n'utiliserait-elle pas ces dépôts en escomptes, au grand profit des déposants, de la circulation générale des capitaux actifs, et au grand avantage même de l'État, déchargé d'une responsabitité qui, dans certaines circonstances, devient singulièrement gênante et dangereuse ?

M. **A. Monteaux** se demande si, en somme, M. Alglave est ou non partisan de la gestion des fonds des caisses d'épargne par l'État. Pour lui, il ne voit vraiment pas pourquoi on a changé quelque chose au système des anciennes caisses d'épargne qui, dit-il, fonctionnaient parfaitement, avec la plus grande régularité, avec une entière sécurité pour tout le monde.

Est-ce que le système ancien, reposant sur l'initiative des conseils municipaux, ne satisfaisait pas pleinement à l'esprit suivant lequel était conçue l'institution des caisses d'épargne?

C'est en 1818 que les administrateurs de la Compagnie royale d'assurances maritimes résolurent de doter Paris d'une caisse d'épargne. Une société s'organisa dans ce but sous leurs auspices; elle revêtit en droit la forme anonyme, bien que, en fait, elle n'eût rien de commercial. Les hommes les plus considérables par leur naissance ou leur position financière ou industrielle s'inscrivirent parmi les membres de la Société, qu'ils gratifièrent d'une fortune considérable, et l'ordonnance royale du 29 juillet 1818 autorisa l'ouverture de la caisse.

Les principales villes des départements tinrent promptement à honneur d'imiter Paris.

Les unes durent leur caisse d'épargne à des sociétés anonymes; les autres, au zèle de leurs conseils municipaux, qui assignèrent aux caisses des ressources suffisantes sur le budget communal.

Ailleurs, enfin, des caisses d'épargne furent créées comme annexes des monts-de-piété par les directeurs de ces établissements.

C'est la loi du 5 juin 1835 qui fut la loi organique des caisses d'épargne.

En 1848, le Gouvernement imposa à ces caisses une liquidation complète, en consolidant tous leurs comptes en rentes au nom des déposants; mais jusque-là, dit M. Monteaux, elles avaient parfaitement fonctionné. Malgré ce remboursement forcé en rentes au lieu d'espèces, leur crédit se raffermit rapidement, et ces établissements étaient en pleine prospérité lorsque vinrent les atteindre les événements de 1870-1871, que tout le monde à encore présents à la mémoire.

Il faut aussi se rappeler, ajoute M. Monteaux, la situation des gens qui mettent à la caisse d'épargne et l'intérêt qu'ils ont, pour la plupart, à trouver là, tout liquides, les fonds qu'ils y ont déposés. Si un ouvrier, possesseur d'un livret, veut retirer de la caisse une somme dont il a besoin, parce qu'il a sa femme malade, par exemple, il sera fort désappointé si ses dépôts ont été transformés en rente amortissable. Le système ancien est toujours ce qu'il y a

eu de meilleur en la matière, et l'orateur demande qu'on y revienne purement et simplement.

M. **Wilson**, président de la Commission du budget, précise le rôle de l'État dans l'administration des fonds des caisses d'épargne; il rappelle que l'établissement qui en a la gestion n'est pas l'État lui-même, et qu'il n'a pas outrepassé les limites de ses devoirs à l'égard des déposants en recevant, d'après la combinaison de M. Léon Say, du 3 0/0 amortissable au lieu de 3 0/0 perpétuel.

En favorisant les dépôts au moyen de l'allocation d'un intérêt relativement élevé, étant donné le taux des capitaux dans les placements ordinaires, l'État, dit M. Wilson, l'État qui ne s'est pas *substitué*, comme on le disait, aux anciennes sociétés des caisses d'épargne, l'État ne fait que répondre à une nécessité d'un ordre élevé, l'encouragement des habitudes d'économie. Et cette nécessité est visible pour la France, où le chiffre des dépôts, comparativement aux autres pays, est assez peu considérable.

Quant à l'insistance que pourrait mettre l'État à conserver la gestion des fonds des caisses d'épargne, il ne faut pas oublier qu'il considère cette responsabilité, et depuis longtemps, comme une véritable charge ; pour lui ce n'est pas une ressource qu'il tienne à garder pour les temps de crise. C'est justement dans ces temps critiques que les déposants ont intérêt à avoir un débiteur tel que lui, car c'est précisément dans les caisses du Trésor qu'ils ont le plus de chances de trouver de l'argent liquide pour les retraits qu'ils sont obligés d'opérer sur leurs livrets.

M. **Fournier de Flaix** a cru comprendre, dans les paroles de quelques-uns des orateurs précédents, qu'il y avait une tendance à confondre, dans certains pays, quelques banques telles que les banques populaires, avec les caisses d'épargne. En Allemagne, en Italie, des caisses d'épargne existent concurremment avec des banques populaires, et ce sont des institutions tout à fait distinctes.

Quant à la question même en discussion, il ne semble pas bon que l'État fonctionne comme une banque de dépôts, et, par l'intérêt de 4 0/0 qu'il alloue aux déposants, fasse une concurrence directe aux banques libres.

M. **Alph. Courtois** regrette d'être amené à rectifier certaines assertions de son honorable ami, M. Monteaux, mais il ne peut laisser passer sans protestation cette affirmation : que les caisses d'épargne en France n'ont jamais eu d'effets regrettables. En fouillant dans ses souvenirs, il se rappelle que sous Louis-Philippe on considérait l'existence des caisses d'épargne comme une raison de consolidation du gouvernement. L'État possédait les fonds des dépo-

sants ; chaque porteur de livret, disait-on, descendrait, au besoin, dans la rue pour défendre, s'il le fallait, le pouvoir existant. Cela n'empêcha pas néanmoins la Révolution de 1848 d'avoir lieu et alors se produisit une catastrophe dont il est bon de rappeler ici le souvenir. Le Trésor, sollicité de toutes parts par des besoins urgents et privé de ses sources ordinaires de recettes, déclare suspendre le remboursement des dépôts des caisses d'épargne. Peu de jours après il offre de les rembourser en 5 0/0 au pair. Or le 6 avril le 5 0/0 se cotait 50 fr., le 3 0/0 32,50. C'était une vraie banqueroute. Il revient sur cette mesure d'abord partiellement, puis totalement, en parfaisant, mais toujours en rentes, la différence entre le pair et le cours réel. Tout le monde y perdit, et l'État, qui donna une vingtaine de millions (revenu) de rente à un cours relativement bon (71,60), et les déposants qui ne retrouvèrent leurs capitaux que lentement et avec une déperdition dont les spéculateurs avisés de la bourse profitèrent, fort légitimement d'ailleurs.

En 1870, comme le rappelaient fort à propos MM. Wilson et Letort, une décision autoritaire limita à 50 fr. par livret la somme à rembourser aux déposants. Faillite encore, quoique partielle ; peut-on dire, après cela, que les caisses d'épargne n'ont pas eu chez nous un passé douloureux ou tout au moins difficile?

Mais tout ce qu'ont dit les adversaires de la doctrine que soutient M. A. Courtois, n'est pas, dit-il, sans intérêt ni vérité, et quand ce ne serait que pour prouver que l'industrie privée serait fort capable de prendre en main l'administration des Caisses d'épargne, l'orateur se plaît à rendre justice aux bons côtés, quant à l'emploi des fonds, des propositions de M. Alglave ; il reconnaît sans embarras, que le même M. Alglave serait au besoin un excellent directeur de Caisse d'épargne libre.

Encore une fois l'étranger est là pour nous fournir expérimentalement des exemples. Nous citerons la Suisse qui possède non seulement des banques comprenant dans leurs fonctions le service des Caisses d'épargne, mais encore des Caisses d'épargne proprement dites comme à Neuchâtel où il en fonctionne une, et avec succès, depuis 1814. La Suède, pays petit, mais honnête et actif, a une trentaine de banques où les actionnaires sont solidairement engagés (*Enskilda-Banke*) et qui reçoivent les dépôts sous forme de Caisses d'épargne. Elles sont sévèrement contrôlées par la loi et astreintes à des obligations très étroites de publicité, mais, ces devoirs accomplis, elles sont libres et en nombre illimité.

Les banques populaires allemandes remplissent les mêmes offices et si le vénérable M. Francesco Viganó, l'apôtre des banques populaires en Italie, était présent, dit M. Courtois, il pourrait nous

raconter que dans son pays, à Milan particulièrement, les institutions de ce nom sont de vraies caisses d'épargne empruntant par minimes sommes, puis faisant valoir les fonds ainsi recueillis.

Sans vouloir prolonger davantage l'exposé de faits de cet ordre l'auteur de la proposition, après avoir attentivement écouté ses contradicteurs, persiste dans sa première opinion, à savoir que l'État sort de ses fonctions en se chargeant de la gestion financière des caisses d'épargne. Certes, il ne demande pas une réforme radicale immédiate, il comprend qu'il faut compter avec l'opinion publique, et faire peu à peu l'éducation des masses. Il tient du moins à indiquer le but idéal dont il faut sans cesse se rapprocher, sans recul, sans retour. Il veut bien accorder du temps, pourvu que l'on commence... et que l'on continue. Il estime que le marché des valeurs mobilières est maintenant assez vaste, possède des titres assez solides et d'une importance nominale assez décisive pour que l'on soit autorisé à pousser par des mesures restrictives le public des caisses d'épargne à s'y porter, en attendant que des banques populaires se fondent et s'implantent, ce qui nécessiterait peut-être certaines réformes législatives sur lesquelles il appelle l'étude des légistes et économistes français.

M. A. Monteaux proteste énergiquement contre la sévérité de M. Courtois à l'égard des anciennes caisses d'épargne. Lorsqu'elles ont semblé faillir à leurs obligations, dit-il, la situation était exceptionnellement grave; la Banque avait dû réclamer le cours forcé de ses billets.

M. Alglave précise en quelques mots seulement son opinion sur le rôle de l'État en pareille matière. Dans les conditions normales et paisibles, il ne voit pas d'inconvénients graves à la situation actuelle et à l'intervention de la Caisse des dépôts et consignations.

M. E. Levasseur, de l'Institut, appuie les observations présentées par M. Ch. Letort. Il fait remarquer spécialement que, s'il serait raisonnable de ne pas chercher à élever, suivant la tendance actuelle, le maximum du chiffre des dépôts individuels dans les caisses d'épargne, il serait meilleur encore d'abaisser le taux de l'intérêt servi aux déposants : on les empêcherait ainsi de considérer ces caisses comme des banques où l'on peut placer ses fonds pour les faire fructifier.

L'élévation actuelle du taux de l'intérêt dans les caisses d'épargne, — intérêt qui, nominalement fixé à 4 0/0, ressort en réalité à 3.25, déduction faite des frais d'administration, — pousse beaucoup de gens à spéculer sur cet avantage : le maximum du chiffre du placement étant de 2,000 fr., beaucoup de pères de famille font

prendre plusieurs livrets par leurs enfants, et placent ainsi des sommes plus ou moins importantes, en toute sécurité, à un intérêt quelquefois difficile à trouver, en ce temps-ci, dans les valeurs mobilières.

M. Olry de Labry, président, résume en quelques paroles la discussion, et la séance est levée à onze heures.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Société d'économie politique de Paris. Réunion du 6 *novembre* 1882. *XL*e *anniversaire de la fondation de la Société. Inauguration du monument élevé à la mémoire de Joseph Garnier* [1].

(Extrait du *Journal des Économistes*, novembre 1882.)

Société de statistique de Paris. Son histoire. Ses travaux. Son personnel[2]. 1882.

Résumé statistique pour le royaume des Pays-Bas. 1850-1881[3].

(Publication de la Société de statistique des Pays-Bas.)

Cours d'économie politique professé à l'École libre des sciences politiques par M. E. CHEYSSON. Leçon d'ouverture (27 novembre 1882)[4].

(Extrait du *Journal des Économistes*, décembre 1882.)

LÉON CHOTTEAU. *Le tarif américain. Lettre au journal « La France »*[5].

Annual report of the Comptroller of the currency (M. JOHN JAY KNOX), *to the second session of the forty-seventh Congress of the United States. December* 4, 1882[6].

*Livres de Beni Mzab. Chronique d'*ABOU ZACHARIA, publiée pour la première fois, traduite et commentée par ÉMILE MASQUERAY[7].

Géographie de l'Algérie, par O. NIEL[8].

The new golden age and influence of the precious metals upon the world[9], by HOGARTH PATTERSON.

Direction de la statistique générale du royaume d'Italie. Statistique internationale des banques d'émission. Grande-Bretagne[10].

Les colonies. Note adressée à M. Duclerc, président du Conseil des ministres, à l'occasion de la proposition tendant à ériger les colonies en un ministère spécial[11], par un Sénégalais (M. MARC MAUREL).

L'Ecole polytechnique et les boursiers[12], par M. CHEYSSON.

(Extrait des *Annales des ponts et chaussées*, nº de novembre 1882.)

---

[1] *Paris*, Guillaumin et Ce, 1883, in-8 de 99 p.

[2] *Paris*, rue Lepelletier, 1882, in-16 de XLVIII-204 p.

[3] *La Haye*, Smits, 1882, in-4 de LVII-179 p.

[4] *Paris*, Guillaumin et Ce, 1883, in-8 de 31 p.

[5] *Paris*, Guillaumin et Ce, 1882, in-8 de 7 p.

[6] *Washington*, Government printing Office, 1882, in-8 de 94 p.

[7] *Alger*, imp. de V. Aillaud et Ce, 1878, in-8 de LXXIV-410 p.

[8] *Bône* et *Paris*, 1876-1878, 2 vol. in-16 de 334 et XVI-542 p.

[9] *Edinburgh* and *London*, W. Blackwood and sons, 1882, 2 vol. in 8 d XI-478 et 542 p.

[10] *Rome*, imp. des héritiers Botta, 1882, in-4 de 47 p.

[11] *Bordeaux*, imp. de A. Bellier et Ce, 1882, in 4 de XVII-26 p.

[12] *Paris*, imp. de Guillot, s. d., in-8 de 3 p.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RÉUNION DU 27 DÉCEMBRE 1882.

SOMMAIRE : Renouvellement du Bureau. — Élections pour 1883. — Fondation des conférences sur la statistique à la Sorbonne. — Mortalité comparée des enfants naturels et des enfants légitimes. — La question des récidivistes. — Statistique de la récidive. — Les banques aux États-Unis.

La réunion est présidée par M. D. Wilson, député.

Dans cette dernière séance de l'année, la Société de statistique procède au renouvellement de son bureau, pour l'exercice 1883. Le secrétaire général seul, M. T. Loua, chef du service de la statistique au ministère du commerce, élu pour trois ans en 1881, doit rester en fonctions.

Voci les résultats du scrutin :

Président : M. Cheysson, vice-président actuel, directeur des cartes et plans au ministère des travaux publics;

Vice-présidents : M. Cochery, ministre des postes et télégraphes; M. de Foville, chef du bureau de la statistique au ministère des finances;

Membres du conseil : M. Maurice Block, de l'Institut; M. Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut; M. Eugène Tisserand, directeur de l'agriculture; M. Yvernès, chef de la division de la statistique au ministère de la justice.

M. Cheysson annonce à la réunion l'ouverture des conférences fondées par la Société de statistique de Paris.

Mettant à exécution l'engagement pris en 1860 par les fondateurs de la Société de statistique de Paris, dans les statuts primitifs, le Conseil a décidé l'ouverture de conférences de statistique.

Ce projet a trouvé l'accueil le plus sympathique auprès du ministre de l'instruction publique et de l'Académie de Paris, qui ont bien voulu mettre à la disposition du Conseil la petite salle Gerson, attenant à la Sorbonne.

Ces conférences seront inaugurées le mercredi 24 janvier 1883, à huit heures et demie du soir, et, à partir de cette date, elles auront lieu à la même heure tous les mercredis, sauf le troisième mercredi de chaque mois, consacré aux séances de la Société, et le mercredi 28 mars, dans la semaine de Pâques.

Elles sont partagées par les vacances de Pâques en deux séries de chacune 7 conférences.

Le tableau suivant donne le programme de la première série.

I. — 24 janvier 1883. — Inauguration des conférences. — Généralités sur la statistique	Levasseur.
II. — 31 janvier 1883. — Généralités sur les méthodes de statistique	Cheysson.
III. — 7 février 1853. — Statistique graphique (applications à la démographie)	Lafabrègue.
IV. — 14 février 1883. — Les recensements de la population	Loua.
V. — 28 février 1883. — La statistique judiciaire	Yvernès.
VI. — 7 mars 1883. — La statistique de l'alcoolisme	Dr Lunier.
VII. — 14 mars 1883. — L'évaluation de la fortune de la France.	De Foville.

Ces conférences attireront certainement une affluence d'auditeurs sérieux, qui assureront promptement le succès de ce nouvel et intéressant enseignement.

M. Cheysson garde la parole pour présenter quelques courtes observations sur la mortalité comparée des enfants légitimes et naturels en 1879, pendant la première année après la naissance, à propos de la récente discussion à la Société politique sur la recherche de la paternité.

On sait que la mortalité des enfants naturels est plus grande que celle des enfants légitimes. Pour chacune des trois catégories suivantes : population du département de la Seine, population urbaine, population rurale, les rapports sont ceux-ci :

	Proportion de la mortalité des enfants naturels sur 1,000 naissances 2 sexes.	Rapport entre la mortalité des enfants naturels et celle des enfants légitimes prise p. 100. 2 sexes.
Département de la Seine	41	119
Population urbaine	27	171
Population rurale	16	283
Moyennes générales	21	203

On voit que l'excédent de la mortalité des enfants naturels est faible pour le département de la Seine (19 0/0), et qu'il est considérable pour la population rurale (183 0/0). Il est probable que ces rapports sont faussés par la même cause, c'est-à-dire par le contingent qu'apporte aux campagnes la mortalité des nourrissons des villes.

Quoi qu'il en soit de ces fluctuations intérieures, ces tableaux établissent que, pour l'année 1879, la mortalité des enfants naturels est supérieure au double de celle des enfants légitimes (29.8 au lieu de 14.7). Si elle eût été la même, on aurait, en 1879, économisé 10,000 vies humaines.

Ce chiffre est digne d'être mis en évidence dans un moment où l'attention publique s'alarme à si juste tire de l'état stationnaire de notre population et où le Sénat est saisi d'un excellent projet de loi dû à l'initiative de MM. Bérenger, Foucher de Careil et Schœlcher, sur la réforme de l'article 340 du Code civil et sur la recherche de la paternité.

M. Yvernès, chef de la division de la statistique et des casiers judiciaires au ministère de la justice, donne lecture d'un travail extrêmement intéressant sur la statistique de la récidive.

On sait que le Parlement est saisi d'une proposition et d'un projet de loi sur les récidivistes.

Cette question touche aux mœurs, aux lois, aux institutions, et embrasse tout le système pénitentiaire dont la récidive est, comme on l'a si bien dit, la pierre de touche.

Le principe de l'aggravation de peine pour la récidive a été de tous les temps, il est de tous les pays.

En cas de récidive de peine criminelle à peine criminelle, la loi actuelle élève la répression d'un degré, prononçant les travaux forcés à temps contre un récidiviste coupable d'un crime entraînant la réclusion, le maximum des travaux forcés à temps pouvant être doublé (40 ans) contre le récidiviste déclaré coupable d'un crime passible des travaux forcés à temps, et permettant même de condamner à la peine de mort l'auteur de deux crimes punis chacun des travaux forcés à perpétuité : il faut dire que cette dernière disposition n'a reçu qu'une application en cinquante ans (en 1848) et que le condamné qui en a fait l'objet a vu commuer la peine capitale en celle des travaux forcés perpétuels.

En matière correctionnelle, le prévenu est en état de récidive légale lorsqu'il a antérieurement subi, soit une peine afflictive ou infamante, soit plus d'un an d'emprisonnement; il peut alors être condamné au maximum et même au double du maximum de la peine édictée pour le nouveau délit dont il s'est rendu coupable. Cette loi est très sévère pour ceux qu'elle qualifie de récidivistes. Hâtons-nous d'ajouter que le système pénal est dominé par celui des circonstances atténuantes, et que les jurés, comme les magistrats, peuvent, en appliquant l'article 463 du Code pénal, adoucir ce qu'ont de trop rigoureux les dispositions que l'orateur vient de signaler.

La statistique criminelle, qui est morale autant que juridique et administrative, envisage la récidive dans son sens le plus large, c'est-à-dire qu'elle s'occupe non seulement de la récidive légale, mais de toutes les rechutes.

Pour bien apprécier ses enseignements, il importe de distinguer la période qui a précédé l'année 1850 de celle qui l'a suivie.

En effet, c'est en 1850 qu'ont été créés les casiers judiciaires, et cette institution, qui a pour but d'assurer l'exactitude de la constatation de la récidive, devait avoir pour effet de modifier profondément les chiffres de la statistique.

Avant 1850 on n'avait pour rechercher la récidive que les registres des greffes prescrits par l'article 600 du Code d'instruction criminelle, mais leur accumulation dans les archives avait fini par rendre les in-

vestigations on ne peut plus difficiles; c'est alors que, sur l'initiative de M. Bonneville de Marsangy, le Garde des sceaux ordonna, par une circulaire du 6 novembre 1850, l'établissement dans chaque greffe de tribunal de première instance de casiers ou boîtes dans lesquelles seraient classés alphabétiquement des bulletins constatant toutes les condamnations criminelles ou correctionnelles prononcées contre des individus nés dans l'arrondissement. Un casier analogue fut créé, cinq ans plus tard, au ministère de la justice (bureau de la statistique), pour les condamnés d'origine étrangère, coloniale ou inconnue, et, pour rendre cette institution immédiatement utile, il fut fait un travail rétrospectif qui fit classer dans les casiers toutes les condamnations prononcées depuis le 1er janvier 1831.

Il est joint à tous les dossiers criminels et correctionnels un extrait du casier, de sorte que les magistrats ont sous les yeux la biographie judiciaire des accusés ou prévenus qui comparaissent devant eux, et peuvent ainsi proportionner la peine non seulement à la gravité du fait; mais aussi au degré de perversité de l'agent, être indulgent pour une première faute et sévère pour ceux qui n'ont pas tenu compte d'une première répression; c'est dire aussi qu'aucune récidive ne pouvant échapper aux recherches, les indications de la statistique peuvent être considérées comme l'expression absolue de la vérité.

De 1826 à 1830, sur 100 accusés, 16 étaient en récidive; quinze ans plus tard, de 1846 à 1850, la proportion s'était élevée à 26 0/0; l'institution des casiers judiciaires la fait monter à 33 0/0, de 1851 à 1855, et aujourd'hui elle est de **51 0/0**, plus de la moitié. Ainsi, de 2 accusés traduits devant le jury, l'un est repris de justice.

Quant aux prévenus récidivistes, leur proportion n'était que de 8 0/0, de 1826 à 1830; elle s'élève successivement à 17 0/0, en 1846-50; à 21 0/0, en 1851-55, et, en 1881, elle n'était pas moindre de 43 0/0.

Pendant la dernière année, il y a eu pour les accusés, 1,622 récidivistes, et pour les prévenus, 79,719.

Chez nous le mal est grand, et il importe de remonter à sa source. Pour cela, laissons de côté les accusés récidivistes, d'abord parce que leur nombre annuel est assez faible, et ensuite parce qu'un tiers d'entre eux, environ, est chaque année transporté dans nos colonies pénales, et bornons notre examen aux prévenus récidivistes dont le nombre s'est élevé de 69,556 en 1878 à 70,555 en 1879, à 74,009 en 1880, et à 79,719 en 1881, soit de plus de 10,000 en trois ans.

Il résulte de la statistique que, de 1851 à 1881, le nombre des forçats repris annuellement a diminué, ce qui s'explique par la loi du 30 mai 1854 sur la transportation; mais l'augmentation a été pour les réclusionnaires de 79 0/0, pour les libérés de plus d'un an d'emprisonnement, de 127 0/0, pour ceux qui n'avaient précédemment subi qu'un an

ou moins de cette peine, de 146 0/0, et pour ceux qui n'avaient été frappés que de peines pécuniaires de 277 0/0. Ces deux dernières proportions n'ont rien qui doive surprendre, parce que les casiers judiciaires ont fait connaître un grand nombre de condamnations peu importantes qui, auparavant, restaient complètement ignorées. Les extraits des registres des greffes ne mentionnaient pas, en effet, les condamnations à l'amende.

Maintenant, quels sont les délits les plus fréquemment imputés à des récidivistes. Après la rupture de ban, c'est le vagabondage : 71 fois sur 100 le vagabond est un repris de justice; la mendicité, 69 0/0; l'escroquerie, 49 0/0 ; la rébellion et les outrages à des fonctionnaires, 48, 0/0 ; le vol, 47 0/0; et l'abus de confiance, 42 0/0. Il y a vingt ans, ces proportions variaient entre 28 et 56 0/0. L'aggravation est donc sensible.

Les vagabonds, les mendiants, les voleurs et les individus en état de rupture de leur ban de surveillance constituent à eux seuls près de la moitié du tout (47 0/0).

Ils commettent leurs nouveaux méfaits presque au sortir de la prison. Près de la moitié (48 0/0) se fait reprendre dans l'année même de la libération ou dans les deux années suivantes. Et notez, dit M. Yvernès, que j'opère ici sur le nombre des individus; si je prenais pour base des calculs celui des jugements rendus contre eux, la proportion serait non pas de 48 0/0, mais de 75 0/0.

Les récidivistes recherchent les grandes villes, où ils trouvent plus facilement à satisfaire leurs mauvaises passions et où ils peuvent plus aisément se soustraire aux recherches de la police. A Paris, la récidive correctionnelle se chiffre par 53 0/0; dans les neuf villes de plus de 100,000 âmes, par 46 0/0 ; dans celles qui ont de 50 à 100,000 habitants comme dans celles qui ont de 30 à 50,000 habitants, par 44 0/0; tandis que dans le reste de la France, sur 100 prévenus condamnés, on n'en compte que 22 qui aient déjà eu à répondre de précédents méfaits.

Ces diverses indications statistiques qui, en se reproduisant, invariablement chaque année, démontrent l'inefficacité de la répression, établissent surabondamment que la peine n'intimide pas et n'amende pas. Une proposition de loi a demandé pour les récidivistes la transportation ; le ministre de l'intérieur a déposé, dans le même but, un projet de loi dont les dispositions de détail sont encore plus rigoureuses.

M. Fournier de Flaix lit un mémoire très complet sur les banques aux États-Unis.

On se fera une idée de l'importance de ces établissements en Amérique par les trois chiffres que voici : En 1882, on y compte 2,269 banques *nationales*, ayant un capital de 2 milliards et une circulation de 112 milliards de dollars.

C'est beaucoup grâce à cette activité des transactions et des affaires

que les États-Unis sont parvenus au degré de prospérité inouïe où on les voit arrivés aujourd'hui, et qu'ils ont pu réaliser, dans leurs recettes budgétaires, des excédents vraiment énormes : c'est à peine si, à l'heure qu'il est, leur dette dépasse neuf milliards, par l'effet d'un système d'amortissement dont aucune nation peut-être ne serait capable, à notre époque, de renouveler les merveilleux résultats.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La discussion du budget et les bonnes résolutions de M. le ministre des finances. — Les probabilités de la réduction des dépenses appréciées par M. Buffet. — A quoi tient l'existence du pacte social d'après Mgr Freppel. — Esquisse du communisme d'État, par M. E. de Laveleye. — Ce que coûte le monopole de l'imprimerie nationale. — Statistique du dénombrement de la population. L'envahissement de la France par les étrangers. — La condamnation des directeurs de l'*Union générale*. — Les déficits du budget en Belgique. — La protection de l'industrie cotonnière, attaquée par M. Ad. Lehardy de Beaulieu. — L'augmentation des droits sur les bois et l'établissement du livret obligatoire en Allemagne. — Les conclusions de la commission italienne au sujet de l'exploitation des chemins de fer. — Le rôle de l'initiative privée dans la conquête et la civilisation de la Sibérie. — Les craintes prématurées du commerce hollandais au Congo. — Les finances du Brésil. Que les obstacles à l'importation entravent les exportations. — Lettre adressée à M. le directeur de la *Revue du mouvement social.*

La Chambre des députés a terminé rapidement dans les derniers jours de décembre la discussion du budget. Nous reproduisons plus haut la plus grande partie du discours que M. Léon Say a prononcé au Sénat sur la situation de nos finances, discours qui est le développement et la justification du remarquable article sur *la politique financière de la France*, publié dans notre numéro de novembre. Cet article a servi de thème aux débats auxquels a donné lieu dans les deux Chambres la situation critique et dangereuse qui résulte de l'accroissement, d'année en année plus rapide, des dépenses publiques en comparaison des recettes. M. Léon Say a rendu, sans contredit, un service signalé au pays en dénonçant cette situation, dont il a plutôt atténué qu'exagéré la gravité et les périls. S'il fallait se fier aux déclarations de M. le ministre des finances, cet avertissement opportun ne serait pas perdu, et le gouvernement serait fermement résolu à mettre un frein salutaire aux entraînements contre lesquels M. Léon Say s'est efforcé de réagir :

Nous avons pris énergiquement deux résolutions, à savoir que nous nous opposerions de tout notre pouvoir, — et c'est ici que le rôle d'un

ministre est excessivement difficile et ingrat, — à toute demande d crédit supplémentaire faite par les membres du Parlement, mais aussi à celle des ministres eux-mêmes, qui ont souvent des besoins très réels, auxquels le ministre des finances est dans la nécessité de ne pas donner satisfaction. Mais enfin cette résolution est bien ferme, bien énergique.

Dans quelle mesure pourrons-nous la tenir ? C'est ce que l'avenir dira. Quant à moi, messieurs, je ne suis pas prophète, mais s'il suffit d'avoir de la volonté, de l'énergie et du patriotisme, vous pouvez compter sur moi. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche.)

Fort bien, et voilà des applaudissements bien placés. Seulement quelques minutes ne s'étaient pas écoulées que M. le ministre des finances insistait sur l'absolue nécessité des travaux publics qui sont, avec les dépenses militaires, la cause déterminante de l'accroissement progressif du budget. « Il est indispensable, a-t-il dit, que nous ayons un réseau de chemins de fer qui mette en mouvement bien des produits, qui, sans lui, resteraient inertes dans les centres de populations éloignées de tous moyens de communication... Vous êtes forcément obligés de refaire la plupart de vos ports de commerce qui n'ont plus assez de profondeur... et vous reconnaîtrez qu'il est nécessaire que ce soit l'État qui exécute ces travaux-là. Les ports ne sont pas comme les chemins de fer l'objet d'une exploitation industrielle et commerciale ; il faut donc que ce soit l'État qui entreprenne les améliorations à y apporter. »

Si M. le ministre des finances voulait se donner la peine de traverser la Manche, il se convaincrait que les ports peuvent tout aussi bien que les chemins de fer être l'objet d'une exploitation industrielle et commerciale ; de plus, il pourrait s'assurer que le pays du monde où l'on s'est appliqué avec le plus de succès à mettre les ports en état de satisfaire aux exigences du progrès maritime et commercial, est précisément celui où le gouvernement a laissé à l'industrie privée le soin de les améliorer.

A cela on répond, à la vérité, que l'industrie privée est bien autrement entreprenante et active en Angleterre qu'elle ne l'est en France. Mais supposons que l'Angleterre possédât un ministre des travaux publics et un corps des ponts et chaussées ; supposons que le gouvernement eût pris l'habitude d'accaparer, aux frais des contribuables, les routes, les canaux, les chemins de fer, les ports, etc., etc. ; supposons, au contraire, que la France eût laissé à l'industrie privée le soin de confectionner et d'exploiter cet outillage, n'y a-t-il pas apparence qu'on vanterait dans le monde entier le merveilleux esprit d'entreprise des Français et qu'on le proposerait pour modèle... aux Anglais.

*
* *

Faut-il le dire? Aussi longtemps qu'on croira ou qu'on feindra de croire à l'impuissance de l'industrie privée, et à la nécessité de l'intervention du gouvernement, les dépenses ne pourront être réduites, en dépit de la volonté, de l'énergie et du patriotisme du ministre des finances. Écoutez plutôt cette anecdote qu'a spirituellement racontée M. Buffet.

Réduire les dépenses, messieurs, ce n'est pas une tâche aisée. On admet facilement la nécessité de cette réduction d'une manière générale; mais quand on cherche ensuite sur quels articles spéciaux elle devra porter, on est fort exposé à se trouver dans la situation de ce grand seigneur espagnol, possesseur d'une immense fortune, et à qui son intendant vint démontrer un jour que, malgré l'énormité de ses revenus, ses dépenses les dépassaient encore de beaucoup. Ce grand seigneur reconnut sans peine la justesse et l'opportunité de cet avertissement, et il résolut d'en tenir compte. Il passa en revue, avec son intendant, toutes les dépenses de sa maison; mais chacune d'elles, considérée séparément, lui paraissait avoir un tel caractère d'utilité et même de nécessité, que son retranchement ou sa réduction lui semblait réellement inadmissible, et le résultat final de son examen fut qu'à la rigueur on pourrait supprimer une des lampes de la salle à manger. (Rires.)

Mais, hélas! qui sait si l'orateur lui-même, devenu ministre et obligé de compter avec sa majorité, réussirait à supprimer la moindre veilleuse?



Ajoutons qu'aux yeux de certains amis de l'orateur, on ne pourrait renoncer à l'intervention de l'État, pour entretenir ou subventionner certains services, sans courir le risque de revenir à la barbarie. Tandis que M. Tirard est d'avis que l'État ne peut se dispenser de creuser des ports ou de les améliorer, Mgr Freppel, évêque d'Angers, lui fait un devoir de bâtir des églises et de salarier le clergé, sous peine de « dissolution du pacte social ». Le morceau vaut la peine d'être cité.

Vous contribuez, vous, déistes, vous, athées, à payer les frais du culte catholique, du culte protestant, du culte israélite, comme payent les théâtres ceux qui se font un devoir de n'y jamais mettre les pieds; comme payent l'enseignement des lycées ceux qui n'y enverront jamais leurs enfants; comme payent les écoles neutres, les écoles athées, — selon que vous voudrez les appeler... (Applaudissements à droite), ceux-là mêmes qui regardent ce mode d'éducation comme la ruine morale du pays (Approbation à droite); comme payent les tribunaux ceux qui

n'ont jamais eu de procès (Bruit à gauche); comme payent les expéditions lointaines et ruineuses ceux mêmes qui les blâment et les réprouvent le plus hautement (Très bien! à droite! — Interruptions à gauche).

A moins de vouloir dissoudre le pacte social, on est bien obligé d'admettre cette mutualité dans les charges, cette réciprocité de services et de fonctions, cet échange de sacrifices qui se balancent et qui s'équilibrent; autrement, c'est l'égoïsme, le particularisme, le séparatisme..... (Très bien! très bien! à droite), c'est la négation de la civilisation, c'est le retour à la barbarie, c'est la dissolution de l'ordre social! (Exclamations à gauche. — Applaudissements à droite.)

Ainsi donc, dans les pays comme les États-Unis, par exemple, où les contribuables ne sont pas obligés de subventionner les cultes et les théâtres, sans parler des chemins de fer et des ports; où pour tout dire l'immense majorité des services s'échangent librement contre d'autres services, on court incessamment le risque de voir se dissoudre le pacte social et de retourner à la barbarie. C'est véritablement effroyable! et nous nous plaisons à croire que les Américains n'hésiteront pas plus longtemps à mettre à la charge des contribuables les frais de leurs cultes et de leurs théâtres.

En attendant, si l'on enseignait un peu d'économie politique dans nos séminaires!....

* * *

Si la solidité du pacte social dépend, comme semble le croire Mgr Freppel, de la multiplicité des attributions du gouvernement et de l'étendue des sacrifices qu'il exige des contribuables pour entretenir les cultes, les théâtres et le reste, nous pouvons nous flatter de posséder un pacte social indestructible et de n'avoir absolument rien à craindre « de l'égoïsme, du particularisme et du séparatisme ». A tous ces *ismes* que ne pouvons-nous ajouter le socialisme, le collectivisme et le communisme?

Mais, il faut bien l'avouer, de tous les gouvernements connus, aucun ne se rapproche plus que le nôtre de l'idéal rêvé par les communistes, aucun n'absorbe une part proportionnelle plus considérable des ressources et de l'activité sociale. Un de nos confrères avec qui nous ne sommes pas souvent d'accord, M. de Laveleye lui-même s'effrayait dernièrement du développement progressif de ce communisme d'État et il en traçait cette esquisse pittoresque.

On est confondu quand on songe à la foule d'intérêts et de gens qui dépendent des ministres. En France ils disposent tout d'abord d'une somme de trois milliards, qui dépasse le revenu cadastral de toutes les terres. En outre, ils contrôlent les budgets des communes, des départe-

ments et des institutions de bienfaisance, qui s'élèvent encore à un bon milliard. Ils entretiennent, réglementent et inspectent les écoles publiques de toute espèce et de tous les degrés, et ont ainsi en mains l'instruction, c'est-à-dire l'avenir du pays; ils nomment les évêques, et d'une main payent les ministres du culte et de l'autre les danseuses court-vêtues qui exhibent leurs grâces à l'Opéra; ils entretiennent les instituts, les académies, les observatoires, les laboratoires, etc., encouragent les lettres, les beaux-arts et les sciences; ils déterminent combien d'hectares seront plantés en tabac, combien chaque hectare aura de plantes, et chaque plante de feuilles, et ils nomment à cet effet des inspecteurs spéciaux chargés de les compter; ils vendent ce stupéfiant dans les bureaux privilégiés dont ils désignent les innombrables agents répandus dans tout le pays; ils transportent les lettres, télégrammes et articles de finance, ce qui exige encore toute une légion d'employés; ils construisent des routes et des chemins de fer, creusent des ports et des canaux, ce qui se fait par le corps très nombreux des ponts et chaussées; ils exploitent des forêts domaniales, reboisent les hauteurs et surveillent les terres boisées des particuliers, ce qui donne naissance à l'administration forestière; ils font de la porcelaine à Sèvres et des tapis aux Gobelins; par les droits de douane, par les accises et par les primes aux industries favorisées, ils déterminent la direction du travail dans toutes les branches de la production, et pour empêcher ainsi chacun de vendre, d'acheter et de fabriquer au mieux de son intérêt, il leur faut encore des régiments d'employés; ils choisissent le gouverneur de la banque centrale qui donne la note dominante du crédit; ils ouvrent des bibliothèques, des archives, des conservatoires, pour lesquels il faut des bibliothécaires, sous-bibliothécaires, archivistes, sous-archivistes, aspirants, commis, portiers, tous fonctionnaires; c'est de par eux qu'existent et qu'opèrent agents de change, pharmaciens, notaires, débitants de boissons; ils déclarent à quelles conditions et en vertu de quels examens on sera avocat, médecin, professeur, instituteur, ingénieur, garde-côte ou garde-barrière; ils ont en main la magistrature tout entière, c'est-à-dire la base sur laquelle repose la propriété, la famille, la sécurité publique, en un mot l'édifice social tout entier; ils entretiennent les prisons, les colonies pénitentiaires, les institutions de réforme, d'où nouveau bataillon d'agents rétribués par l'État. Ai-je tout dit? Il s'en faut; mais comme on ne peut prolonger indéfiniment cette trop longue énumération, je citerai seulement l'armée et la marine, cette formidable institution sans précédents dans l'histoire, qui, désormais partout organisée à la prussienne, avec service universel et obligatoire, saisit la population mâle tout entière et fait du pays une caserne et un camp, où le militarisme allemand est venu se greffer sur la centralisation française. La nation est devenue l'État, et l'État c'est le ministère.

Entrez dans n'importe quelle famille et vous verrez que des décisions des pouvoirs publics dépend l'un ou l'autre de ses intérêts : dispense ou congé d'un milicien, examens, nominations, application d'un tarif, ouverture d'une route, primes et faveurs de toute sorte. Ce que l'on appelle le gouvernement tient donc en ses mains le sort actuel ou l'avenir de la plupart des citoyens [1].

Cela est fâcheux, sans doute, et cela nous mène droit au communisme, mais quoi ! il faut bien s'y résigner « à moins de vouloir dissoudre le pacte social ».

***

Si l'on veut avoir une idée de ce que nous coûte la nécessité de substituer autant que possible l'Etat à l'industrie privée, afin d'empêcher la dissolution du pacte social, qu'on lise le petit discours de M. Arthur Legrand sur le budget de l'Imprimerie nationale. En vertu d'une interprétation qu'il a plu à la Cour des comptes de donner du texte assez obscur d'une ordonnance de 1823, l'Imprimerie nationale se trouve depuis cette époque en possession du monopole des impressions administratives. Veut-on savoir ce qu'il en coûte aux contribuables? Ecoutons d'abord M. le ministre de l'instruction publique :

« La dépense seule des papiers à lettres, rapports, etc., qui, d'après le tarif de l'Imprimerie royale, aurait été de 10,000 fr., ne s'est élevée, grâce à l'adjudication que nous avons faite, qu'à 3,800 fr. : soit 6,200 fr. d'économie, représentant une proportion de 62 p. 100.

Écoutons encore le délégué du ministère de la marine et quelques-uns de ses collègues, entendus dans une enquête instituée en 1863 :

« La meilleure preuve que l'on puisse donner de l'élévation des prix de l'Imprimerie impériale, c'est de faire savoir que l'industrie privée offre d'exécuter nos fournitures avec des rabais considérables. Plusieurs imprimeurs du commerce ont fait des offres de cette nature. A l'appui de leurs demandes, ils ont fourni tous les spécimens d'impression, de papier, etc. Mais, en outre, l'industrie privée offre de se charger d'envoyer directement les impressions dans les localités où elles sont nécessaires, en s'engageant à remplacer sur simple demande les manques constatés dans les quantités déclarées. Ce système si simple ne peut être pratiqué par l'Imprimerie impériale.

« Les envois de cet établissement sont adressés au ministre de la marine et doivent être reçus par un personnel d'employés dont ce sont les principales attributions et dont les traitements s'élèvent à 16,000 fr.

---

[1] *Le régime parlementaire et la démocratie.* « Revue des Deux-Mondes », nº du 15 décembre 1882.

Le délégué des finances se plaint des tarifs élevés qui forcent tous les ministères à dépasser leurs crédits d'impression.

Le délégué de la guerre tient un langage absolument semblable.

Les délégués de l'intérieur et de l'instruction publique formulent les mêmes regrets.

Le délégué des travaux publics dit : « que pour une publication de statistique, la maison Levrault a offert de livrer à 200 fr. la feuille le même travail pour lequel l'Imprimerie impériale demandait 400 fr. »

Notons que l'Imprimerie nationale ne paye pas d'impôt. De ce chef, dit M. Arthur Legrand, elle réalise une économie de 80,000 fr ; elle ne paye pas davantage l'intérêt de son fond de roulement ni les frais de loyer de l'immense hôtel qu'elle occupe.

La conséquence de l'organisation actuelle de l'Imprimerie nationale, dit encore M. Arthur Legrand, c'est que les dépenses que nous sommes obligés de faire pour nos fournitures administratives vont en augmentant. En 1848, le total des fournitures administratives était de 3,500,000 fr. ; en 1883, dans le budget que vous allez voter, ce total sera de 6,800,000 fr. Vous le voyez, messieurs, c'est une augmentation du double.

Le but primitif de cette institution, c'était, remarque enfin l'orateur, de former des ouvriers d'élite pour l'industrie privée ; c'est le contraire qui s'est produit.

Aujourd'hui, lorsque l'industrie privée à formé de bons typographes, savez-vous quel est le rêve de ces ouvriers ? C'est d'aller s'enrégimenter à l'Imprimerie nationale, c'est de devenir des ouvriers fonctionnaires. Là, ils sont presque inamovibles, ils ont des droits à la retraite et ne sont que trop disposés à s'endormir sur l'oreiller très moelleux du budget.

On peut ajouter que l'institution de l'Imprimerie nationale procure des facilités particulières aux faiseurs de coups d'Etat. Au 2 décembre, par exemple, c'est de l'Imprimerie nationale, dont les ouvriers avaient été consignés, que sont sorties les proclamations qui ont ouvert l'ère impériale. Il paraît que c'est un service dont la République se croit obligée de tenir compte, car le monopole a été maintenu, malgré les observations de M. Arthur Legrand.



Le *Journal officiel* du 31 décembre publie quelques renseignements statistiques intéressants sur le recensement de la population du 18 décembre 1881. Nous y trouvons que la population, qui s'élevait à 37,405,290 individus contre 36,905,788 en 1876, se composait de 18,656,518 hommes et 18,748,772 femmes, soit, pour 1,000

habitants, de 499 individus du sexe masculin et de 501 du sexe féminin ; que 22,402,356 étaient nés dans la commune, 8,616,684 dans une autre commune du département, 5,522,743 dans un autre département ou colonie, 864,107 à l'étranger ; proportion pour 1,000 : 599,230,148 et 33 ; qu'il y avait 36,404,180 Français et naturalisés français et 1,001,110 étrangers ; proportion pour 1,000 : 973 et 27 ; qu'on comptait : sexe masculin, 10,110,601 garçons, 7,520,186 mariés et 1,025,731 veufs, sexe féminin, 9,280,862 filles, 7,503,353 mariées, 1,964,557 veuves ; proportion : 270, 201, 27, 248, 201, 53 ; enfin, quant aux grandes divisions professionnelles, que 18,204,799 étaient voués à l'agriculture, 9,324,107 à l'industrie, 3,843,447 au commerçe, 800,781 aux transports et à la marine, 552,851 à la force publique, 1,629,768 aux professions libérales ; que 2,148,173 vivaient exclusivement de leurs revenus ou pensions ; que l'on comptait 727,588 individus sans profession et 173,816 de professions inconnues ; proportions : 487, 249, 103, 21, 15, 44, 57, 19, 5.

Ce tableau d'ailleurs fort incomplet et façonné *grosso modo* peut donner lieu à de nombreuses observations. Un de nos confrères s'arrête particulièrement au chiffre de 1,101,110 étrangers qu'accuse le dénombrement et il pousse un cri d'alarme à l'aspect de cet « envahissement progressif de la France par les étrangers. » Nous nous plaisons à supposer qu'il n'a pas l'intention de réclamer la prohibition à l'entrée des Belges, des Allemands, des Suisses, des Italiens, etc., à l'exemple de ce que les Américains viennent de faire pour les Chinois. Cependant, en admettant que cet envahissement de la France par les étrangers soit un mal, n'y aurait-il pas lieu de le rendre plus difficile et même de l'interdire tout à fait ? N'a-t-on pas interdit, dans l'intérêt douteux de la santé publique, l'importation des viandes américaines et ne s'efforce-t-on pas d'empêcher le choléra et la peste de franchir nos frontières ? Il s'agit donc de savoir si l'envahissement de la France par les étrangers est utile ou nuisible, s'il contribue à augmenter la puissance et la richesse du pays ou à les diminuer.

La question mérite d'être examinée de près. On vient précisément de faire des funérailles nationales à un étranger, un gênois, naturalisé français, M. Léon Gambetta, et il y aurait bien quelque chose à redire à cette prime d'encouragement accordée aux envahisseurs du sol français, si l'immigration des étrangers était un mal. Mais, est-ce vraiment un mal ? Les étrangers qui viennent s'établir en France ont généralement atteint l'âge adulte ; on compte parmi eux moins de femmes que d'hommes (parmi les Belges notamment : 125 hommes pour 100 femmes), et fort peu d'enfants.

Ce sont les pays de provenance de ces émigrants qui ont fait les frais de leur élève et de leur instruction (ordinairement aux dépens du budget de l'Etat ou de la commune) et ces frais, ils les perdent, au moment même où ceux qui en ont profité passent à l'étranger, sans parler du capital, petit ou grand, qu'un bon nombre d'émigrants emportent avec eux. Ajoutons qu'en général, ce ne sont pas les individus les moins entreprenants et les moins actifs qui quittent leur lieu de naissance pour aller chercher fortune ailleurs. Si donc l'émigration est une cause d'appauvrissement, n'est-ce pas pour le pays de provenance bien plutôt que pour le pays de destination?

Supposons, pour nous servir d'une comparaison qui manque peut-être de noblesse mais non d'exactitude, supposons que la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, etc., se donnent la peine d'élever tous les ans cent mille bœufs ou chevaux, et qu'au moment où ces animaux utiles commencent à être propres au travail, les éleveurs s'avisent de nous en faire cadeau, sans exiger en échange de rétribution d'aucune sorte, pourra-t-on dire que « cet envahissement de la France par les bêtes de somme étrangères » soit une cause d'appauvrissement pour le pays? Des hommes actifs et laborieux, fussent-ils étrangers, ne valent-ils pas des chevaux ou des bœufs ? Que notre confrère se donne la peine d'y réfléchir, et il se convaincra que « l'envahissement progressif des étrangers » contribue à enrichir la France et non à l'appauvrir.



Les directeurs de l'*Union générale*, MM. Bontoux et Feder, ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement, sous les cinq chefs d'accusation que voici : 1° constitution successive de sociétés sans que le capital eût été réellement souscrit; 2° émission d'actions non libérées du premier quart; 3° négociation de ces actions; 4° distribution de dividendes fictifs; 5° spéculation sur les titres de la Société.

Sans examiner en quoi ce jugement est bien ou mal fondé, on peut se demander pourquoi les membres du conseil d'administration ont été mis hors de cause. Personne n'ignore, en effet, que dans une société anonyme, c'est le conseil d'administration qui est appelé à prononcer sur toutes les mesures de quelque importance; c'est lui, notamment, qui fixe le montant des dividendes à distribuer; c'est sur lui, par conséquent, que devrait retomber la grosse part de la responsabilité des actes délictueux imputés à la Société. On a donc quelque peine à s'expliquer la sévérité de la justice à l'égard des directeurs et son indulgence à l'égard des administra-

teurs responsables. Serait-ce parce que ceux-ci appartenaient pour la plupart au monde priviligié des « politiciens »?



Suivant en cela l'exemple des grandes nations ses voisines, la Belgique a élevé progressivement ses dépenses au-dessus du niveau de ses recettes. Depuis cinq ans, les dépenses ont été croissant : en 1877, l'excédent des dépenses sur les recettes était de 3,800,000 fr.; nous lisons dans un discours de M. Graux, ministre des finances (séance du 20 décembre), que les dépenses pour 1883 sont évaluées à 324,935,000 fr., et les recettes à 299,571,000 fr. seulement. Déficit : 25,363,000 francs. Les deux partis qui possèdent tour à tour la direction des affaires se renvoient la responsabilité de ce fâcheux état des choses financières. La vérité est que le mal tient surtout à l'ignorance de l'opinion publique, qui réclame incessamment l'intervention du gouvernement pour développer le réseau des chemins de fer, agrandir les ports, multiplier les écoles, etc., en s'imaginant apparemment que le gouvernement travaille pour rien ou que l'argent lui vient de la lune. Les contribuables belges ne tarderont pas à s'apercevoir qu'il ne vient et ne peut venir que de leurs poches.



Dans la même séance un des vétérans de la cause de la liberté du commerce, M. Ad. Lehardy de Beaulieu, a essayé de démontrer aux filateurs de coton de Gand, que l'abaissement du tarif ne manquerait pas de développer leur industrie, en lui apportant le stimulant nécessaire de la concurrence étrangère. Il a invoqué d'abord l'exemple de la Hollande et de la Suisse :

En Hollande il n'y a point de charbon, on y doit faire venir les charbons de très loin, et cependant les Hollandais concourent avec les Anglais sur les marchés des Indes, du Japon et de la Chine ; en Suisse, il n'y a pas de charbon et cependant les Suisses possèdent deux millions de broches ; tandis que les Belges qui ont le charbon chez eux, qui possèdent les moyens de communication les plus perfectionnés et les plus économiques de l'Europe, n'en ont que 680,000, c'est-à-dire que, comparée à la Suisse, la Belgique devrait avoir cinq millions de broches, et, comparée à l'Angleterre, elle devrait en avoir six millions.

L'orateur s'est attaché ensuite à réduire à de raisonnables proportions le colosse de la concurrence anglaise, et à établir que c'est surtout parce que l'industrie cotonnière est protégée en France, en Belgique et dans la plupart des autres pays du continent qu'elle se développe en Angleterre.

Nous doutons fort malheureusement que ses arguments, — quoique bien supérieurs en qualité aux fils de coton protégés des industriels gantois — fassent la moindre impression sur ceux-ci. Ils sont accoutumés à dormir sur l'oreiller moelleux de la protection, et ils n'ont aucune envie d'être tirés de leur paisible sommeil. De plus, comme ils possèdent une influence électorale prépondérante, leur monopole est inexpugnable. Nous n'en félicitons pas moins M. Ad. Lehardy de Beaulieu de s'être souvenu du programme de l'*Association belge pour la réforme douanière*, dans un temps où les hommes politiques ont la mémoire courte en matière de programmes.

***

Le gouvernement allemand se dispose à augmenter les droits sur les bois. « L'exploitation à outrance des forêts en Autriche, en Russie et en Suède ruine les forêts de ces pays, dit l'exposé des motifs. Il est nécessaire que l'administration forestière allemande soit protégée par des droits plus élevés. » Mais si les bois étrangers entraient en moins grande quantité en Allemagne, ne serait-on pas forcé de consommer plus de bois allemands et, par conséquent, d'exploiter à outrance les forêts allemandes? Pas très forts logiciens, les forestiers allemands!

***

Le Reichstag vient d'être saisi d'un autre projet de loi, tendant à soumettre les ouvriers de toutes les industries au livret obligatoire. Il est permis de douter que cette chinoiserie réglementaire contribue à ralentir les progrès de l'émigration allemande.

***

Nous empruntons à la *Revue économique* les conclusions de la commission italienne, chargée d'examiner la question de l'exploitation des chemins de fer. La commission s'est prononcée résolument en faveur de l'exploitation par l'industrie privée, et nous lui en faisons notre sincère compliment.

L'expérience de l'exploitation par l'État a été faite sur une large échelle, puisque l'Etat possède, depuis le rachat de la Haute-Italie (Lombards) et les Romains, 3,584 kilomètres de chemins de fer, soit 2,612 appartenant à l'ancienne Société de la Haute-Italie, 1,617 appartenant à l'ancienne Société des Romains, 662 appartenant aux chemins calabrais et 498 aux chemins siciliens.

Or, cette expérience a démontré :

1° Que, par son organisme même, l'exploitation par l'État coûte plus que l'exploitation privée;

2° Que ce mode d'exploitation ne saurait avoir pour conséquence l'abaissement des tarifs;

3° Qu'il pourrait, il est vrai, avoir l'avantage de multiplier les trains, mais que, précisément, la facilité avec laquelle l'Etat céderait aux influences politiques serait un danger, attendu qu'on arriverait, ainsi que cela s'est produit, à avoir un service non proportionné aux besoins réels, comme sur la ligne de Pascara à Ancône, par exemple, où, en 1878, le train direct de l'Abruzze vers Rome a transporté en moyenne *un quart* de voyageurs de 1re classe, *un* de 2e classe et *trois quarts* de 3e classe, chaque train coûtant 800 francs;

4° Que le gouvernement négligerait, fort probablement, le service provincial et interprovincial, attendu que dès maintenant, par sa faute, les trains et les horaires sont sacrifiés aux commodités des grandes artères et des têtes de lignes, cela au détriment du service local;

5° Que toute répression tendant à empêcher un mauvais service vient à disparaître puisque l'Etat, surveillant et censeur, est en même temps exploiteur et ne saurait, par exemple, s'infliger des amendes à lui-même;

6° Que l'on se trouve en présence d'un monopole sans frein, l'Etat, qui demeure toujours supérieur à l'exploiteur d'un monopole, venant ici se confondre avec cet exploiteur;

7° Que l'Etat n'augmente pas dans des proportions plus fortes que les Compagnies le matériel fixe et mobile, puisqu'il est forcé de subordonner le budget des chemins de fer au budget général;

8° Que, même au point de vue de la sûreté des voyageurs, la surveillance de l'Etat, qui s'exerce lorsque les lignes sont exploitées par l'industrie privée, est tout aussi efficace, sinon plus, que son action, surtout quand il est exploiteur;

9° Que les nécessités militaires ne plaident même pas en faveur de l'exploitation par l'Etat, puisque la guerre de 1866 a prouvé qu'une société moitié autrichienne et moitié italienne pouvait faire un service qui lui a valu les éloges des ministères de la guerre et des travaux publics;

10° Que les industriels ont prouvé, devant l'enquête, que fournissant à l'Etat, ils devaient lui faire payer 15 et 20 0/0 de plus qu'aux particuliers à cause des retards provenant du fait des règlements et de la comptabilité de l'Etat pour les payements, les réceptions, la liquidation des comptes, etc.;

11° Que les règles strictes qui président aux mises en adjudication par l'Etat, et que celui-ci doit appliquer de préférence aux enchères privées adoptées par les Sociétés privées, ont pour effet d'écarter les concurrents offrant des garanties de prompte et de bonne exécution;

12° Que le contrôle de l'Etat ne fonctionne pas assez rapidement pour

offrir des garanties quand il s'agit d'une exploitation industrielle, à tel point qu'on a vu des contrats importants pour fournitures et pour travaux, exécutés avant d'avoir été approuvés;

13° Que le personnel étant choisi et promu par l'État selon les règles de l'administration publique, qui tiennent plus compte de l'ancienneté que du mérite et des aptitudes spéciales, prend cette allure lente, conservatrice, bureaucratique, si contraire à l'esprit qui doit présider à une bonne exploitation, inconvénient à redouter surtout chez le haut personnel, auquel il faut demander l'énergie industrielle et l'esprit d'entreprise;

14° Que les administrateurs et les employés supérieurs, ne pouvant participer aux bénefices, n'ont aucun souci d'en réaliser;

15° Que le personnel travaillant moins, il faut en augmenter le nombre, ce qui se résout par un accroissement de dépense;

16° Qu'une administration autonome dont on préconise l'institution pour parer aux inconvénients signalés ne saurait être admise, attendu qu'on ne peut, sans violer le régime constitutionnel, la soustraire au Parlement, au budget général, à la cour des comptes, et que si on constituait une administration centrale, elle devrait toujours dépendre d'un ministre responsable;

17° Il faut redouter l'instabilité des administrateurs, conséquence de l'instabilité des cabinets;

18° Qu'enfin l'exploitation faite par l'État expose celui-ci à toutes les vicissitudes des marchés et des crises économiques, ce qui a une grande importance au point de vue de l'équilibre du budget et de la bonne administration financière.



Nous faisions remarquer dernièrement que l'Angleterre est redevable à l'initiative privée de la plus grande partie de son immense empire colonial. C'est aussi l'initiative privée qui a donné la Sibérie à la Russie. Un simple aventurier cosaque, nommé Yermak, en a fait la conquête, il y a trois siècles, sans la moindre subvention du gouvernement, et comme le remarque le *Golos*, traduit par le *Journal de Saint-Pétersbourg*, la plupart des progrès réalisés dans ce *far East* de la Russie ont été dus à l'énergie des particuliers:

Le trait caractéristique de l'histoire de la Sibérie, dit le *Golos*, consiste dans l'initiative privée, qui de tout temps y a joué un rôle prédominant. On sait que ce n'est pas l'État, mais de simples particuliers qui firent la découverte et la conquête de la contrée; que plus tard sa colonisation, partie de la Russie d'Europe, allant par conséquent — contrairement à ce qui arrive généralement — de l'Ouest à l'Est, s'est faite presque sans que le gouvernement en eût connaissance. Celui-ci

semblait ne se soucier de cette vaste région, qui a trois fois la dimension de la Russie d'Europe, que comme d'un lieu d'exil pour les condamnés ou bien comme d'un « fonds d'or » à cause des mines qu'on y a trouvées.

Cependant, la découverte et l'exploitation de ces mines sont dues en grande partie également à l'initiative privée. Même sous le point de vue de l'administration de la contrée, bien peu de chose y a été fait par l'État. Sauf la courte durée de l'administration du célèbre Spéransky, le gouvernement central s'est à peine occupé des destinées de la Sibérie. Presque rien n'y a été fait non plus pour l'instruction du peuple, malgré les sommes considérables réunies à cet effet par les capitalistes sibériens. Et cependant la Sibérie a de tout temps donné à la métropole des hommes éminents qui rendirent des services signalés dans toutes les branches de la vie publique, les lettres et les beaux-arts y inclus. Rappelons du moins les noms de l'écrivain Polévoï et du peintre Pèrow.



Il existe en Hollande une riche et puissante « société pour le commerce africain » qui a des intérêts considérables engagés dans la région du Congo. Cette société vient de publier une adresse invitant le gouvernement néerlandais à se joindre à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Belgique et aux États-Unis pour empêcher l'établissement de la France au Congo. « Il semble à première vue, lisons-nous dans une correspondance adressée d'Amsterdam au *Journal des Débats*, que la substitution d'un régime régulier, constant, tel, en un mot, que la France saurait l'établir, aux relations agitées et internationales avec les tribus nègres, serait un gage de sécurité et devrait par conséquent répondre aux vœux du commerce hollandais. Il en serait certainement ainsi, mais la France a une politique coloniale par trop protectionniste. Elle ne manquerait pas, dit l'adresse, de frapper de droits élevés tous les articles d'exportation et d'importation, ce qui amènerait infailliblement les populations indigènes à se détourner de nos marchés. » Nous croyons que les alarmes de « la Société du commerce africain » sont prématurées, et nous craignons que l'occupation du Congo ne soit infiniment plus redoutable pour les contribuables français que pour les négociants hollandais.



Nous recevons un numéro traduit en français du *Journal officiel de l'empire du Brésil*, contenant un aperçu de la situation financière de ce vaste empire. Nous y voyons que le gouvernement du Brésil, à l'exemple de ses aînés du vieux monde, a usé et abusé du crédit.

De 1864 à 1872, il n'a pas emprunté moins de 601,452,534 milreis, dont 407,037,530 ont été absorbés par une guerre absolument inutile avec le Paraguay. De là une série de déficits qui ont déterminé une aggravation de 10 0/0 sur les droits de douanes à l'importation. A la vérité, les droits d'exportation ont été réduits de 2 0/0, et le rédacteur du *Journal officiel* donne de très bonnes raisons pour justifier ce dégrèvement.

A l'époque où le Brésil était, sinon le seul, du moins un des rares producteurs de ces denrées, et qu'il les exportait sur une vaste échelle, il était logiquement possible de grever cette exportation de lourds impôts, puisqu'il est établi que l'on ne doit imposer une exportation que lorsqu'elle est composée d'articles qui constituent un monopole pour le pays exportateur.

C'est vers la démonstration de cette vérité que doivent tendre tous nos efforts.

Le motif pour lequel le café ne peut pas aujourd'hui supporter les charges qui pesaient sur lui autrefois se trouve également expliqué.

La culture traverse au Brésil une crise que différentes causes concourent à aggraver; elle a besoin d'être transformée pour pouvoir lutter avec celle des autres pays producteurs, et jusqu'à ce que cette transformation ait eu lieu, les pouvoirs de l'État doivent avoir pour mission de venir en aide à tous ceux qui s'y adonnent.

Seulement le gouvernement brésilien se fait illusion, s'il s'imagine qu'en dégrévant l'exportation de 2 0/0 pour grever l'importation de 10 0/0, il facilitera sensiblement la vente de ses cafés. Si, comme nous nous plaisons à le croire, il y a des économistes au Brésil, ils ne manqueront pas de lui démontrer que « tout obstacle opposé aux importations agit pour empêcher les exportations et *vice versa*.

G. DE M.

La lettre suivante a été adressée à M. Charles Limousin, directeur de la *Revue du mouvement social*.

Mon cher confrère,

« Je ne crois pas, dites-vous dans le dernier numéro de la *Revue du mouvement social*, que M. de Molinari, qui jadis demanda l'abolition radicale de tout gouvernement, de toute autorité sociale, ait été et soit encore homme à se laisser arrêter par un préjugé quelconque. »

Je n'ai jamais demandé l'abolition radicale de tout gouvernement. Je me suis borné à soutenir que le progrès en matière politique consiste dans la transformation des gouvernements *imposés* en gouvernements *libres* [1]. En dehors de leurs attributions parasites, les gouverne-

---

[1] Voir mon article sur la *Production de la sécurité* (*Journal des Economistes*, nº du 15 février 1849) et les *Soirées de la rue Saint-Lazare*, 11e soirée.

ments remplissent deux fonctions nécessaires : ils assurent la vie et la propriété des citoyens, et ils leur servent, dans une certaine mesure, de tuteurs. Je ne crois pas, malgré la bonne opinion que je puis avoir de l'espèce humaine, qu'elle soit de sitôt en état de se passer de juges, de sergents de ville et de gendarmes; j'ajoute que le plus grand nombre des hommes me paraissent incapables de se gouverner entièrement eux-mêmes. Je ne suis donc pas un anarchiste; je suis un simple libéral, en prenant ce mot dans son acception économique. Rien de moins, rien de plus.

Ayez l'obligeance d'insérer cette rectification dans votre prochain numéro, et croyez-moi votre bien affectionné.

G. DE MOLINARI.

Paris, 6 janvier 1883.

NÉCROLOGIE ÉCONOMIQUE DE 1882

L'année qui vient de s'écouler a vu disparaître nombre de célébrités et d'illustrations de tout genre; c'est, à ce point de vue, une des plus néfastes de ces dix ou douze dernières.

Le Sénat a perdu 9 de ses membres, la Chambre des Députés 11, l'Institut 17, titulaires ou correspondants; les anciens corps politiques, une trentaine; la littérature, les arts et le barreau, une vingtaine.

L'étranger a fourni son contingent à cette liste funèbre; ce qui fait au bas mot une centaine de vides sérieux dans le monde contemporain.

Suivent quelques Notes sur les principales individualités économiques disparues dans cette année 1882 :

Blanc (Jean-Joseph-Louis), homme politique, historien et polémiste, né à Madrid, de parents français, en 1811. Fit du bruit dès 1840, par son *Organisation du travail*, puis par son *Histoire de dix ans* (1841); auteur d'une *Histoire de la révolution française* (1847-1862, 12 volumes). Membre du gouvernement provisoire de 1848, président de la Commission des travailleurs installée au Luxembourg; il a laissé de curieux documents sur cette période dans ses *Pages d'histoire de la révolution de* 1848. Réfugié en Angleterre à la suite du 15 mai 1849, rentré en France avec l'amnistie, les lettres qu'il adressa au *Temps* ont été résumées par lui sous le titre de *Dix ans d'histoire contemporaine*. Elu député de la Seine en 1876; il avait énergiquement protesté contre les événements de 1871. Mort le 6 décembre; enterré aux frais de l'Etat[1].

Cliffe-Leslie (Edward), économiste anglais, né en 1827. Auteur d'ouvrages importants : *Méthode philosophique de l'économie politique*, *l'Economie politique et le taux des salaires*, *le Régime agraire*, etc.[2].

Darwin (Charles-Robert), physiologiste anglais, né à Shrewsbury en

---

[1] V. *Journal des Economistes*, décembre 1882, p. 511. — [2] *Ibid.*, février, p. 358.

1809, petit-fils du docteur poète mort en 1802. Auteur de travaux qui ont eu un immense retentissement : *Origine des espèces par voie de sélection naturelle* (1859), la *Descendance de l'homme et la sélection sexuelle* (1871), la *Concurrence pour la vie*, etc. Correspondant de l'Institut de France (Sciences) depuis 1878 [1].

David (baron Jérôme-Frédéric-Paul), né à Rome en 1823, petit-fils du peintre Louis David. Député en 1859, ministre des travaux publics en 1870; de nouveau député en 1878.

Dréo (Amaury-Prosper-Marie), avocat, né à Rennes en 1829. Député de la Seine en 1871 ; gendre de Garnier-Pagès. Il a publié, en 1861, un travail sur *la Liberté des transactions et le rachat des offices des agents de change.*

Gaillardet (Théodore-Félix), littérateur, né à Auxerre en 1811. Auteur de la célèbre *Tour de Nesle*, drame en 5 actes (1832) et de curieux travaux sur *le chevalier d'Eon* (1836) ; plus de vingt ans directeur du « Courrier des Etats-Unis [2] ».

Galignani (William), né en 1798, associé, puis successeur de son père et de son frère dans l'importante publication franco-anglaise « the Galignani's Messenger », qui date de 1814. A légué à la ville de Paris des sommes importantes destinées à des œuvres de bienfaisance.

Hérold (Ferdinand), homme politique, né à Paris (Ternes) en 1828, fils du célèbre compositeur mort en 1833. Successivement avocat au conseil d'Etat (1854), secrétaire général du ministère de la justice (1870), chargé de l'intérim à l'intérieur (février 1871), conseiller d'Etat, conseiller municipal (1871-1876), sénateur (1876) et préfet de la Seine (1881). Auteur de différents écrits : *sur la perpétuité de la propriété littéraire* (1862), *Manuel de la liberté individuelle* (1868), *Un projet de loi électorale* (1869), etc.; membre de la Société d'économie politique depuis 1869. Mort le 2 janvier [3].

Kindt (Jules), sénateur belge, économiste libéral [4].

Le Pelletier de Saint-Remy (R.), économiste, né à la Martinique en 1808; auditeur au Conseil d'Etat, puis administrateur de l'Agence centrale des Banques coloniales; membre de la Société d'économie politique depuis 1865. Auteur de plusieurs volumes sur les colonies et les questions coloniales : *Saint-Domingue* (1846 et 1861) ; *les Colonies françaises* (1858); *les Antilles françaises* (1859); *le Drawback du sucre indigène* (1863); *le Questionnaire de la question des sucres* [5].

Le Play (Pierre-Guillaume-Frédéric), administrateur et publiciste, né à Honfleur en 1806; ingénieur, professeur de docimasie à l'Ecole des mines, commissaire général aux expositions universelles de 1855, 1862 et 1867, sénateur à cette dernière date. Auteur d'un livre célèbre : *les Ouvriers européens* (1855, in-f°), d'une *Méthode expérimentale de la loi*

---

[1] V. *Journal des Economistes*, mai 1882, p. 317. — [2] *Ibid.*, mai 1877, p. 288. — [3] *Ibid.*, janvier, p. 160. — [4] *Ibid.*, décembre, p. 511. — [5] *Ibid.*, avril, p. 136.

divine (1875), de *la Réforme en Europe et le salut de la France* (1876), de *la Constitution essentielle de l'humanité* (1881) [1].

Louvet (Charles), né à Saumur en 1808. Représentant du peuple en 1848 ; député en 1852 ; ministre de l'agriculture en 1870.

Marilliet (J.-B.-A.), négociant, d'idées fort libérales ; membre de la Société d'économie politique depuis 1857 [2].

Motheré (Auguste), ancien chef du bureau de la statistique à la préfecture de la Seine, vice-président de la « Société de statistique. » Né vers 1808 [3].

Newmarch (William), secrétaire de la Société de statistique de Londres ; auteur de lettres intéressantes sur la *Circulation* [4].

Nicolas, ingénieur; avait fait partie de la Société d'Economie politique [5].

Pagézy (J.), ancien sénateur, né en 1803; membre de la Société d'Economie politique [6].

Quijano (Marie-Garcias y), réfugié espagnol, à la suite des événements qui suivirent la chute de Ferdinand VII; il s'était fait une assez belle position dans le commerce et un nom fort estimé dans le monde libéral et économiste; membre de la Société depuis 1850 [7].

Rapet (Jean-Jacques), littérateur et moraliste ; auteur d'un *Manuel populaire de morale et d'économie politique* (1855), couronné par l'Institut du prix de 10,000 fr. Membre de la Société d'économie politique depuis 1847. Né à Miribel (Ain), en 1805 [8].

Rozy (Henri), avocat et professeur, né à Toulouse en 1829; membre de la Société d'économie politique depuis 1869. Auteur d'un *Traité élémentaire d'économie politique* et d'une curieuse étude sur *la Chambre de commerce de Toulouse au* XVIIIe *siècle* [9].

Sieber (Henri), manufacturier, d'origine suisse, fondateur des ateliers du Cateau (Nord); ancien membre du conseil supérieur du commerce, où il luttait énergiquement contre les protectionnistes. Membre de la Société d'économie politique depuis 1867 [10].

Stanley-Jevons (William), économiste anglais; né en 1835; auteur d'un livre estimé sur la *Monnaie* [11].

Valserres (Jacques), agronome, né à Albi en 1812 ; longtemps attaché au *Constitutionnel*, où il traitait avec compétence toutes les questions agricoles ; membre de la Société d'économie politique depuis 1854. A publié, en 1877 : *la Restauration des Alpes françaises* et *Question du reboisement* [12].

EDM. R.

[1] V. *Journal des Economistes*, avril 1882, p. 185; mai, p. 296. — [2] *Ibid.*, août, p. 276. — [3] *Ibid.*, décembre, p. 469. — [4] *Ibid.*, avril, p. 138. — [5] *Ibid.*, septembre, p. 411. — [6] *Ibid.*, janvier 1883, p. 161. — [7] *Ibid.*, janvier 1882, p. 160. — [8] *Ibid.*, août, p. 275. — [9] *Ibid.*, octobre, p. 107. — [10] *Ibid.*, mars, p. 487. — [11] *Ibid.*, septembre, p. 487. — [12] *Ibid.*, novembre, p. 348 ; décembre, p. 469.

Le Gérant : F^té^ GUILLAUMIN.

Paris. — Imp. A. PARENT (A. Davy, successeur), rue M.-le-Prince, 3?.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES

FINANCES DES ÉTATS SECONDAIRES

DE L'ALLEMAGNE

L'empire d'Allemagne ne constitue pas une monarchie unitaire ; il est formé par une confédération d'États. L'union embrasse vingt-cinq États : les royaumes de Prusse, de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg; les grands duchés de Bade, de Hesse, de Mecklembourg-Schwerin, de Saxe-Weimar, de Mecklembourg-Strelitz et d'Oldenbourg; les duchés de Brunswick, de Saxe-Meiningen, de Saxe-Altenbourg, de Saxe-Cobourg-Gotha et d'Anhalt; les principautés de Schwarzbourg-Rudolstadt, de Schwarzbourg-Sondershausen, de Waldeck, de Reuss branche aînée, de Reuss branche cadette, de Schaumbourg-Lippe et de Lippe ; les villes libres de Lübeck, Brême et Hambourg. Un dernier État dépend, comme un vassal, de l'empire : c'est l'Alsace-Lorraine, le *Reichsland* ou pays d'empire, ainsi qu'on l'appelle pour marquer sa situation particulière.

La constitution de l'empire d'Allemagne remonte aux événements de 1866 et de 1870. En 1866, la confédération germanique fut rompue. L'Autriche sortit de l'Allemagne, ainsi que le Luxembourg et le Limbourg. Le Luxembourg est aujourd'hui un pays neutre. La conférence de Londres en 1867 a mis sa neutralité sous la garantie de l'Europe. Après Sadowa, le Hanovre, la Hesse-Électorale, le duché de Nassau et la ville libre de Francfort perdirent leur indépendance et furent annexés au royaume de Prusse, ainsi que le Schleswig-Holstein et le Lauenbourg.

Le 18 août 1866, la proposition de réunir les États du Nord en une confédération obtint l'adhésion de la Prusse, de Saxe-Weimar, d'Oldenbourg, de Brunswick, de Saxe-Altenbourg, de Saxe-Cobourg-Gotha, d'Anhalt, de Schwarzbourg-Sondershausen, de

Schwarzbourg-Rudolstadt, de Waldeck, de Reuss branche cadette, de Schaumbourg-Lippe, de Lippe, de Lübeck, de Brême, de Hambourg. A ces seize États se joignirent, le 21 août, les deux Mecklembourg, le 26 septembre Reuss branche aînée, le 8 octobre Saxe-Meiningen, le 21 octobre la Saxe; Hesse-Darmstadt avait adhéré pour le territoire sis au nord du Mein.

Le but de la confédération était le maintien de la sécurité intérieure et extérieure, l'indépendance et l'intégrité de la patrie. Les armées confédérées furent placées sous le commandement du roi de Prusse, président de la confédération. La constitution fut établie avec l'aide d'un parlement. Les élections générales eurent lieu le 12 février 1867, et le roi de Prusse convoqua les députés à Berlin le 24 février 1867. La compétence fédérale fut étendue aux douanes, à l'armée, à la marine, à la diplomatie et aux consulats. La constitution fut votée par le Parlement le 16 avril 1867, adoptée le même jour par les délégués des souverains et entra en vigueur le 1er juillet. Le roi de Prusse, président de la confédération, gouvernait avec l'assistance d'un chancelier. Le Bundesrath était constitué par une délégation des États, et le Parlement était élu par le suffrage universel.

Les États du Sud étaient restés en dehors de cette réorganisation de l'Allemagne. Le 10 juin 1866, le comte de Bismarck admettait la simple exclusion de l'Autriche de l'Allemagne, une confédération du Nord sous la direction de la Prusse et une confédération du Sud sous la direction de la Bavière. Après Sadowa, il ne fut plus question d'une confédération du Sud. Quelques mois plus tard, M. Rouher croyait encore au système dit des *trois tronçons*, quand le chancelier de la confédération du Nord fit connaître les traités qu'il avait conclus avec les Etats du Sud. En même temps qu'ils signaient isolément la paix, Bade, la Bavière et le Wurtemberg contractaient avec la Prusse des traités d'alliance offensive et défensive. Ces traités portent la même date que ceux de paix; ils ne furent divulgués qu'en avril 1867. Le commandement des armées en guerre était confié au roi de Prusse. Il ne s'agissait donc plus d'une confédération du Sud, mais bien plutôt d'une entrée déguisée des États du Sud dans la confédération du Nord. L'unité de la grande patrie allemande, le rêve longtemps caressé par les descendants d'Arminius, était réalisée. Le 5 février 1867, dans une conférence tenue à Stuttgard, les Etats du Sud s'engagèrent à organiser leurs armées sur le modèle prussien. Le 10 octobre 1868 fut créée une commission des fortifications du Sud, et le 6 juillet 1869 une commission d'inspection des forteresses d'Ulm, Rastadt, Landau et Mayence. Le traité douanier du 8 juillet n'avait pas été moins significatif.

L'union douanière fut faite sur le modèle de l'union des Etats du Nord. La confédération était du reste formée de manière à pouvoir être étendue à toute l'Allemagne. La constitution de la confédération du Nord prévoyait l'entrée des Etats du Sud dans le pacte fédéral. Il appartenait aux événements de réaliser l'achèvement de l'unité germanique. Les armées du Sud participèrent avec celles du Nord à la campagne de France, et dès les premières victoires, en septembre 1870, la Bavière prit l'initiative et proposa la formation de l'empire allemand. M. Delbrück, président de la chancellerie, commença à Munich, Stuttgard et Carlsruhe les négociations qui furent continuées à Versailles. A la fin d'octobre, les ambassadeurs se réunirent à Versailles. Le 15 novembre l'adhésion fut signée par les grands duchés de Bade et de Hesse, le 23 novembre par le royaume de Bavière, et le 25 novembre par le royaume de Wurtemberg. L'empire fut ainsi établi; il adopta la constitution du Nord légèrement modifiée. Bien que le traité ne dût être ratifié par le parlement bavarois que le 21 janvier 1871, le nouveau système entra en vigueur dès le 1er janvier 1871. L'Autriche-Hongrie avait reconnu l'empire le 26 décembre 1870. Le 18 janvier 1871, le roi Guillaume adressa au peuple allemand une proclamation où il accepta la couronne impériale. La constitution définitive fut votée par le premier Reichstag le 14 avril 1871 et promulguée le 16 avril.

L'empire, dont le roi de Prusse est le chef, possède aujourd'hui ses organes propres ; il est indépendant. Les fonctionnaires impériaux ne relèvent que de l'empire. Le chancelier ne connaît que l'empereur, le Bundesrath et le Reichstag ; il n'a rien de commun avec aucun souverain ou aucune chambre particulière. Le Bundesrath participe par l'intermédiaire de commissions spéciales permanentes à l'administration de l'empire. Il partage le pouvoir législatif avec le Reichstag. La Prusse y possède 17 voix, la Bavière 6, la Saxe et le Wurtemberg 4 chacun, le grand duché de Bade et celui de Hesse 3, le Mecklembourg-Schwerin et le Brunswick 2, et chacun des 17 autres Etats 1 voix. L'Alsace-Lorraine n'est pas représentée au Bundesrath, parce que, comme nous l'avons dit, elle est considérée comme une dépendance de la confédération et non comme un Etat confédéré. Cette organisation présente évidemment un caractère artificiel; elle ne tient aucun compte de la population. Une principauté minuscule comme Schaumbourg-Lippe, ou Lippe, a autant d'influence au Bundesrath que l'importante ville libre de Hambourg. Le maintien de ces petits Etats de moins de cent mille âmes n'est nullement favorable à la prospérité des populations. L'administration locale, pour éviter

les abus de clocher, exige une certaine étendue de territoire. Une modification de la répartition des voix au Bundesrath est toutefois peu probable ; elle équivaudrait à une absorption de l'Allemagne par la Prusse. Aujourd'hui déjà les tendances centralisatrices dominent. L'empire étend journellement le cercle de ses attributions ; grâce à un article de la Constitution qui lui accorde la législation des métiers (*die Gewerbeordnung*), il a présenté au Reichstag les lois socialistes, et c'est certes une mesure essentiellement anti-particulariste que celle qui établira un socialisme d'Etat analogue dans les différents pays. Le Reichstag, élu par le suffrage universel, est lui aussi disposé à agrandir le terrain de l'empire. Aujourd'hui nous voyons en Allemagne la centralisation politique et la décentralisation administrative. L'empire attire à lui toutes les questions politiques et laisse aux Etats les questions administratives. Les souverains des Etats deviennent de plus en plus des fonctionnaires héréditaires, des préfets à dynastie ayant des attributions plus étendues que les préfets français. Ce système des Etats offre de grands avantages au point de vue administratif. En général, les administrations des travaux publics, de l'instruction, etc., sont fort bien conduites ; elles ne connaissent pas les lenteurs inévitables dans un grand pays centralisé tel que la France.

Dans les États allemands, le prince règne et gouverne sous le contrôle des Chambres. Les grands Etats possèdent deux Chambres, les petits Etats une seule Chambre. Le suffrage universel est inconnu dans ces constitutions locales. La propriété et la noblesse possèdent des droits importants. Les trois villes libres sont administrées par des corps analogues à des conseils municipaux.

Dans cette étude nous examinerons les finances de chaque État, en ne donnant toutefois des détails que pour les Etats importants, tels que la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg et Bade. Ces budgets se distinguent du budget français par l'importance des recettes domaniales. L'Etat est toujours grand propriétaire ; ainsi il possède en Bavière 758,000 hectares de forêts, en Saxe 171,000 hectares, en Wurtemberg plus de 200,000 hectares, dans le pays de Bade 90,000 hectares ; il exploite en Bavière plus de 4,000 kilomètres de chemins de fer, en Saxe 2,000, en Wurtemberg 1,500, dans le pays de Bade 1,500 kilomètres. Il possède, en outre, des salines, des hauts-fourneaux, etc. Le budget des recettes d'impôt est peu considérable.

Nos lecteurs verront, à l'examen des chiffres que nous leur soumettrons, que le contribuable des Etats secondaires comme celui de la Prusse, ainsi que nous l'avons montré antérieurement, est ménagé. Chaque Etat verse à l'empire une contribution matricu-

laire pour combler l'insuffisance des recettes impériales ; il touche de l'empire sa part dans la répartition du revenu des douanes et du tabac, dépassant 130 millions de marcs. Cet excédent est fixé pour 1882-1883 à 70 millions de marcs. On répartit de même entre les Etats les droits de timbre perçus en vertu de la loi du 17 juillet 1881 et donnant annuellement 12 millions. En analysant le budget des grands Etats, nous indiquerons la somme totale que paye le contribuable à l'empire et à l'Etat confédéré. Nous ne pouvons toutefois donner aucune indication relative à la contribution communale. Dans un prochain article nous étudierons le budget de l'empire. Aujourd'hui, nous nous contenterons d'examiner les Etats secondaires et de faire pour chacun un travail analogue à celui que nous avons publié sur l'Alsace-Lorraine et la Prusse. Nous commencerons par la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg et Bade et suivrons ensuite l'ordre alphabétique.

Le *royaume de Bavière* est le plus important des États secondaires de l'empire. Il mesure en superficie 75,864 kilomètres carrés et compte 5,271,516 habitants. La population est de 70 âmes par kilomètre carré. Le budget s'élève à 224,872,192 marcs. Examinons d'abord le budget des recettes.

Impôts directs.

Impôt foncier	12.083.890	
Impôt locatif	2.891.290	
Patentes (loi du 1er juillet 1856)	3.779.330	
Patentes (loi du 10 mars 1879)	159.840	
Impôt sur les rentes	2.136.940	
Impôt sur les revenus	1.282.720	
Centimes additionnels	13 391.500	
	35.725.510	marcs.

Impôts indirects.

1. Droits de succession	1.500.000	
Enregistrement	16.953.940	
Amendes	868.000	
	19.321.940	marcs.
2. Droits sur le malt	22.466.000	
Excédent des impôts impériaux	5.700.000	
Bonifications pour perceptions d'empire	1.226.860	
Accessoires	70.700	
Chiens	960.000	
Accessoires	47.000	
Centimes additionnels sur le malt	3.090.000	
	33.560.640	marcs.

Revenus domaniaux.

1.	Mines	1.595.075
	Hauts-fourneaux	1.105.600
	Salines	2.179.820
	Divers	860.141
		5.740.636 marcs.
2.	Chemins de fer	83.011.623
	Postes	10.150.906
	Télégraphes	1.227.230
	Navigation du lac de Constance	415.263
	Forêts	24.586.580
	Revenus fonciers	7.551.748
	Loyers divers	435.116
	Brasserie royale	995.050
	Etc....	

Le budget des dépenses est formé sur le modèle prussien. Il distingue les dépenses d'exploitation et les dépenses de l'État.

Dépenses d'exploitation.

Impôts directs	839.767
Enregistrement	814.920
Impôts indirects	4.932.980
Chemins de fer	52.229.413
Postes	9.515.345
Télégraphes	1.222.044
Navigation du lac de Constance	341.766
Forêts	13.001.550
Brasserie royale	844.520
Etc....	90.162.647 marcs.

Dépenses d'État.

1.	Maison royale	
	Liste civile	4.231.044
	Apanages	865.722
	Pensions de veuves	239.524
	Pensions	11.898
		5.348.188 marcs.

Dette.

2.	Dette générale	9.318.603
	Dette des chemins de fer	36.517.999
	Dette spéciale	856.215
		46.692.817 marcs.
3.	Conseil d'État	46.800
	Landtag	635.710
	Ministère d'État	568.284

4. Ministère de la justice	12.782.326
5. Ministère de l'intérieur	17.757.238
6. Ministère de l'instruction publique.	
Services centraux	185.436
Instruction	13.367.455
Cultes	6.081.253
7. Ministère des finances.	
Dépenses générales	3.438.607
Dépenses d'empire	16.329.370
Retraites	5.245.963
Veuves et orphelins	2.304.024
Secours	468.614
Chemins de fer du Palatinat	3.157.460
Imprévu	300.000

Les dépenses d'État montent à 134,709,545 marcs; réunies aux dépenses d'exploitation, elles forment un ensemble de dépenses de 224,872,192 marcs.

Les recettes provenant des impôts bavarois atteignent 82 millions de marcs. Elles prélèvent par tête d'habitant 15 marcs 40. Le contribuable paye, impôt d'empire compris, environ 23 marcs. Il faudrait ajouter le montant des contributions communales, qu'il nous a été impossible de déterminer. Quoi qu'il en soit, le contribuable est ménagé en Bavière comme dans les autres États allemands.

Le revenu net des chemins de fer monte à environ 30 millions, celui des postes dépasse 600,000 marcs, et celui du télégraphe est à peu près insignifiant. Le revenu net des forêts dépasse 11 millions.

Parmi les revenus domaniaux, nous trouvons ceux de la brasserie royale de Munich. Comme les États ne se mêlent pas d'habitude de ce genre d'industrie, nous donnons quelques détails. Les recettes montent à 995,050 marcs, les dépenses à 756,520 marcs. Le bénéfice se solde par 150,530 marcs. Aux dépenses nous voyons 15,340 marcs pour les frais de bureau ; 581,030 pour les frais d'exploitation, dont 326,200 pour le malt et l'orge, 70,000 pour le houblon, 44,000 pour le combustible, 20,000 pour la glace, 137,380 pour l'impôt. Le traitement du brasseur ne dépasse pas 5,800 marcs.

Les dépenses administratives sont modérées. Un fonctionnaire supérieur touche de 6 à 10,080 marcs, le ministre d'Etat 21,600 marcs.

On compte six ministères.

La dette générale montait, en décembre 1880, à 233,941,728 marcs, la dette des chemins de fer à 934,651,213, et la dette spéciale à 168,069,716.

Le *royaume de Saxe* mesure en superficie 14,993 kilomètres carrés et compte 2,972,805 habitants. La population est de 198 âmes par kilomètre carré. Le budget total (impôts et domaines) s'élève pour les recettes à 127,996,399 marcs. Le budget des dépenses d'État n'atteint que 67,456,639 marcs. Le budget des dépenses d'exploitation (administration du Trésor, impôts et domaines) s'élève à 60,539,760 marcs. Voici les principales recettes du Trésor ; ainsi que le fait le budget saxon, nous indiquons les recettes, les dépenses et l'excédent des recettes sur les dépenses :

Domaines.	Recettes.	Dépenses.	Excédent.
Forêts	10.019.600	3.542.100	6.477.500
Domaines	650.217	133.915	516.302
Carrières	297.903	215.900	82.003
Manufacture de porcelaine.	1.484.000	1.114.000	370.000
Houillères de Zauckerode..	2.036.650	1.521.650	515.000
Mines de Freiberg	2.277.150	1.422.090	855.000
Chemins de fer	71.566.008	45.736.008	25.830.000
Loterie	5.363.675	957.105	4.406.470
Impôts.			
Impôts directs	20.319.230	1.497.765	18.821.465
Impôts indirects	10.263.495	2.962.755	7.300.740
Péages	759.790	234.862	524.928

Parmi les impôts, relevons l'impôt foncier avec 2,784,200 marcs, l'impôt sur le revenu avec 15,101,050, l'impôt sur les patentes avec 300,000 et l'impôt sur les successions avec 2,008,200.

L'excédent des domaines (recettes et impôts) sur les dépenses similaires se chiffre par 67,456,639 marcs, qui sont consacrés aux dépenses administratives.

Voici le budget des dépenses d'État :

	Recettes.	Dépenses brutes.	Dépenses nettes.
1. *Services généraux.*			
Liste civile	»	2.940.000	2.940.000 m.
Apanages	»	322.414	320.414
Dette	»	23.411.662	23.411.662
Amortissement	»	8.181.476	8.181.476
Etc	80.680	»	»
	80.680	35.821.670	35.740.990
2. *Services communs.*			
Ministères	16.065	183.115	167.050
3. *Ministère de la justice*	7.154.900	9.751.561	2.596.661

	Recettes.	Dépenses brutes.	Dépenses nettes.
4. *Ministère de l'intérieur.*			
Gendarmerie...........	18.000	704.881	686.881 m.
Police de Dresde	176.640	741.472	564.832
Service médical	13.750	168.760	155.010
Service vétérinaire......	11.190	67.240	56.050
Médecine cantonale.....	»	173.640	173.640
Police médicale	1.000	42 000	41.000
Assistance publique.....	»	450.000	450.000
Etablissements pénitentiaires...............	1.172.310	3.457.750	2.285.440
Etc.	....	....	....
	1.860.869	9.274.690	7.413.821 m.
5. *Ministère des finances.*			
Services centraux.......	1.500	735.128	733.638
Administrat. de la dette.	»	126.030	126.030
Routes.................	143.624	3.777.124	3.633.500
Eaux..................	47.708	296.408	248.700
Etc.	....	....	....
	359.320	5.749.470	5.390.150 m.
6. *Cultes et instruction.*			
Services centraux.......	840	215.322	214.432
Consistoire protestant...	327	104.880	104.553
Consistoire catholique...	137	23.998	23.861
Université de Leipzig...	423.271	1.197.079	773.808
Ecole polytechnique	24.880	278.986	254.106
Culte protestant........	286.613	2.039.542	1.752.929
Gymnases...............	632.950	1.518.746	885.796
Ecoles normales........	121.566	1.083.694	962.128
Ecoles primaires........	260.290	1.871.836	1.611.546
Sourds-muets	29.524	236.464	206.940
Etc.	....	....	....
	1.793.898	8.694.944	6.901.046 m.
7. *Affaires étrangères*.......	50	149.070	149.020 m.
8. *Dépenses d'empire.*			
Contribut. matriculaire.	»	5.624.998	5.624.998
Elections...............	»	3.000	3.000
Bundesrath	»	21.600	21.600
	»	5.649.598	5.649.598 m.
9. *Service des pensions*......	224.000	3.118.148	2.894.148 m.
10. *Fonds de réserve*	»	554.155	554.155 m.

L'ensemble des recettes des services administratifs monte à 11,489,782 marcs, celui des dépenses à 78,946,421. Les dépenses nettes se chiffrent donc par 67,456,639.

Les recettes d'impôts saxons montent à 31,342,515 marcs. Elles prélèvent par tête de contribuable 10 marcs 60. Le contribuable paye à l'État (empire et royaume) 19 marcs. C'est un taux de contribution fort modéré.

Le revenu net des chemins de fer monte à environ 26 millions de marcs.

Les dépenses administratives ne sont pas exagérées. Un fonctionnaire supérieur touche de 6 à 10,000 marcs, un ministre 21,000 marcs. On compte six ministères.

La dette se chiffre, en capital, par 600 millions de marcs.

Le *royaume de Wurtemberg* mesure en superficie 19,503 kilomètres carrés 69 et compte 1,971 255 habitants. La population est de 101 âmes par kilomètre carré. Le budget s'élève à environ 53 millions. Examinons d'abord le budget des dépenses qui atteint 52,599,594 marcs :

1. *Dépenses.*

Liste civile	1.830.516
Apanages	313.420
Dette	16.969.394
Amortissement	2.755.182
Pensions	1.805.900
Justice	4.056.600
Intérieur	4.849.597
Affaires étrangères	184.320
Cultes et instruction	8.082.891
Finances	3.069.209
Dépenses d'empire	6.960.595
Etc.	.. ..
	52.539.594 marcs.

2. *Recettes.*

Domaines	6.354.186
Chemins de fer	12.764.600
Postes et télégraphes	1.324.000
Navigation du lac de Constance	6.000
Etc.	....
	21.407.484 marcs.

Ces recettes sont les recettes nettes. Il reste plus de 31 millions à demander à l'impôt. Voici les recettes d'impôt :

1. *Impôts directs.*

Impôt foncier	8.723.315
Patentes	19.000
Impôts divers	4.194.900
	12.937.215 marcs.

2. *Impôts indirects.*

Accise..............................	1.349.700
Chiens..............................	207.700
Licences et bière......................	9.430.236.15
Amendes, etc........................	2.504.000
	13.491.636.15

Les impôts rapportent 26,428,851 marcs 15. Cette somme est le produit net. Le produit brut atteint 28 millions de marcs. Le Wurtemberg perçoit en outre du Trésor impérial sa part de l'excédent des douanes et de l'impôt sur le tabac, qui se chiffre par 2,800,000 marcs. De plus, 2,077,336 marcs 88 sont prélevés sur la caisse spéciale des chemins de fer. L'ensemble des recettes monte ainsi à 52,713,672 marcs 73, dépassant les dépenses de 114,078 marcs.

Les impôts propres au Wurtemberg prélèvent par tête d'habitant 14 marcs 20; si l'on y joint ceux de l'empire, la part contributive est évaluée à 21 marcs 34.

Le revenu net des chemins de fer monte à 12,764,600 marcs (27,473,300 marcs de recettes et 14,708,700 marcs de dépenses). Ces lignes sont exploitées avec économie. Le directeur général ne touche que 7,400 marcs. Le revenu net des postes et télégraphes dépasse 1,300,000 marcs. Le revenu net des mines monte à 150,000,000 marcs, celui des salines à 650,000 et celui des forêts à 4,800,000 pour un revenu brut de 9 millions et demi.

Les dépenses administratives ne sont pas exagérées. Un fonctionnaire supérieur touche de 5 à 9,000 marcs. Le traitement des ministres est fixé à 18,000 marcs, sauf celui des affaires étrangères qui est élevé à 23,000 et celui de la justice, qui ne dépasse pas 13,000 marcs. On compte six ministères.

La dette était évaluée, au 1er avril 1882, à 396,645,399 marcs, dont 40,388,420 pour l'État et 355,256,979 pour les chemins de fer. Si l'on compare le service de la dette aux revenus nets des domaines et chemins de fer, on voit immédiatement que la situation du royaume est bonne.

Le *Grand-Duché de Bade* mesure en superficie 15,269 kilomètres carrés et compte 1,570,189 habitants. La population est de 104 âmes par kilomètre carré. Les recettes sont évaluées à 40,547,075 marcs et les dépenses à 38,609,987 marcs. Voici le budget des recettes :

1. *Ministère d'Etat.*

Excédent des droits de douane et de tabac.	2.351.240
Timbre..............................	350.000
	2.701.240 marcs.

2. *Ministère de la justice, des cultes et de l'instruction*	1.486.371 marcs.
3. *Ministère de l'intérieur.*	
Aliénés	885.128
Routes et eaux	1.224.021
Etc.	....
	2.481,898 marcs.
4. *Ministère des finances.*	
Domaines	6.882.195
Impôts directs	10.646.580
Impôts indirects	8.907 831
Amendes, etc	4.289.023
Salines	1.033.411
Douanes	1.320.350
Etc.	....
	33.864.441 marcs.
5. *Cour des comptes*	125 marcs.

L'ensemble des recettes monte à 40,547,075 marcs. Aux dépenses, nous trouvons les chiffres suivants :

1. *Ministère d'État.*	
Ministère	62.892
Liste civile	1.788.350
Bundesrath	31.700
Contribution matriculaire	5.575.500
Etc.	....
	7.624.302 marcs.
2. *Ministère de la justice, des cultes et de l'instruction.*	
Ministère	106.918
Cour supérieure	162.500
Tribunaux	654.912
Justices de paix	1.800.800
Prisons	1.335.020
Cultes	224.121
Instruction	2.668.111
Arts	148.168
Etc.	....
	8.744.647 marcs.
3. *Ministère de l'intérieur.*	
Ministère	166.938
Administration et police	2.304.420
Aliénés	1.049.287
Services de bienfaisance	184.894
Routes et eaux	4.167.827
Etc.	....
	9.248.825 marcs.

4. *Ministère des finances.*

Ministère	114.378
Domaines	3.817.122
Impôts	2.839.223
Salines	636.742
Douanes	1.644.849
Dette	1.750.000
Pensions	1.700.971
Etc.	....
	12.863.881 marcs

4. *Cour des comptes*........................ 94.224 marcs.

L'ensemble des dépenses ordinaires monte à 38,575,879 marcs. Il faut y ajouter environ 1,600,000 marcs de dépenses extraordinaires.

Les recettes provenant des impôts badois se chiffrent par 19 millions et demi, et dépassent 23 millions et demi, si l'on ajoute les amendes judiciaires, etc. La part contributive atteint 11 marcs 24 par tête d'habitant, et 18 marcs 40, si l'on tient compte des impôts d'empire. Cette somme est d'autant moins élevée que le Grand-Duché de Bade est un pays riche, comparable aux meilleurs départements français.

Le revenu net des chemins de fer est évalué à environ 12,400,000 marcs. Le revenu net des domaines, y compris les forêts, approche de 4 millions de marcs.

Les dépenses administratives sont modérées. Un ministre touche 12,000 marcs, un fonctionnaire supérieur environ 6,000 marcs. On compte quatre ministères.

La dette de l'État est insignifiante. L'actif de la caisse d'amortissement montait, en octobre 1881, à 22,940,000 marcs dont 16,500,000 en compte courant à l'administration des chemins de fer et 6,440,000 en diverses valeurs. Le revenu de cette somme, estimé à 884,700 marcs, paye 670,934 marcs en charges annuelles et 192,957 en amortissement.

La recette nette des chemins de fer ne suffit pas pour solder les rentes et l'amortissement de la dette des chemins de fer montant annuellement à 13,800,000 marcs. Le Trésor du Grand-Duché fournit 1,750,000 marcs pour parfaire la différence.

Le duché d'Anhalt mesure en superficie 2,347 kilomètres carrés 35 et compte 232,747 habitants. La population est de 99 habitants par kilomètre carré. Le budget se solde en recettes et dépenses par une somme de 8,550,500 marcs. Le Duché perçoit en outre, pour le compte de l'empire, 7,977,600 marcs, dont 112,000 proviennent

des douanes, 6,566,000 de l'impôt sur le sucre, 1,082,005 de l'impôt sur l'eau-de-vie, et 152,595 de l'impôt sur la bière. Voici comment est établi le compte des recettes :

Domaines (dont 652.750 marcs pour les forêts)..	2.849.540
Mines..	3.071.360
Impôts directs..................................	518.947
Impôts indirects................................	65.293
Participation à l'excédent des impôts d'empire.	283.170
Remboursement pour les perceptions de l'empire.	475.710
Amendes judiciaires, etc........................	936.531
Divers..	3.444
Recettes extraordinaires........................	346.505
	8.550.500 marcs.

Au budget des dépenses nous trouvons :

Administration générale (dont 110.500 pour le ministère et 436.762 pour la contribution matriculaire)......................	620.230
Dette...	322.500
Justice...	673.955
Intérieur (dont 1.339.854 pour l'instruct. publ.).	2.028.393
Finances..	2.554.845
Cultes..	148.500
Travaux publics.................................	1.666.339
Divers..	»
	8.550.500 marcs.

En 1880, le capital de la dette se montait à 4,589,108 marcs dont 3.180,000 marcs en 3 0/0. Le Trésor possédait en lettres de gage, bons hypothécaires, etc., 6,997,367 marcs. L'excédent actif atteignait donc 2,408,259 marcs.

Le *duché de Brunswick* mesure en superficie 3,690 kilomètres carrés 43 et compte 349,450 habitants. La population est de 95 habitants par kilomètre carré. Le budget des recettes s'établit ainsi :

Domaines..	736.800
Rentes..	867.200
Annuités pour la vente de chemins de fer.	2.625.000
Impôt foncier...................................	1.278.500
Patentes..	607.700
Impôts indirects................................	824.000
Mont-de-piété...................................	500.000
Loterie...	1.080.700
Etc.	....
	8.533.700 marcs.

Au budget des dépenses nous voyons :

Ministère d'Etat	131.300
Justice	1.294.400
Finances	692.500
Intérieur et police	538.865
Travaux publics	723.600
Dette	2.945.840
Contribution matriculaire	200.000
Etc.	....
	8.533.700 marcs.

La liste civile possède un budget spécial :

Recettes.	Marcs.	*Dépenses.*	Marcs.
Fermages	917.760	Liste civile	825.322
Forêts	689.605	Administration	153.600
Mines	375.591	Entretien des propriétés	289.778
Rentes	210.000	Dette	103.236
	2.192.956	Etc.	84.153
			1.456.089

En dehors de ce budget existe encore un budget dit des couvents dont le revenu annuel, supérieur à un million de marcs, est consacré aux cultes et à l'instruction. La dette s'élève à un capital de 34 millions de marcs, non compris les annuités remboursables de 1869 à 1924 et exigeant un service annuel de 1,200,000 marcs. Le Trésor possède un capital de 20 millions de marcs. La part contributive s'élève pour le duché de Brunswick à 7 marcs 70. Il faut en outre tenir compte des impôts locaux sur lesquels nous n'avons pas de données. L'impôt d'État est, comme on voit, léger pour le contribuable.

La *ville libre de Brême* mesure en superficie 255 kilomètres carrés 50 et compte 156,229 habitants. La population est de 612 âmes par kilomètre carré. Le budget s'élève environ à 12 millions. Voici les principaux chapitres :

Recettes.

Impôts directs	3.667.327
Impôts indirects	3.014.607
Droits divers (dont 2 millions et demi des chemins de fer)	2.774.932
Revenus domaniaux	1.947.010

Dépenses.

Administration générale	1.572.110
Cultes et instruction	1.034.286
Finances	6.672.323

Le service des dettes exige annuellement plus de 4 millions. Le capital de la dette s'élève à 81 millions de marcs, dont 45 pour les chemins de fer et 13 pour le port.

La *ville libre de Hambourg* mesure en superficie 407 kilomètres carrés 22 et compte 453,869 habitants. La population est de 1,114 habitants par kilomètre carré. Le budget dépasse 30 millions de marcs. Les recettes domaniales atteignent 8,654,000 marcs, dont 1,785,200 proviennent du port et des chemins de fer, 4,226,900 du gaz, eau, etc, 1,415,000 de la loterie. Les impôts s'élèvent à 17,414,400 marcs dont 6,254,000 pour l'impôt foncier, 4,400,000 pour l'impôt sur le revenu, 2,000,000 pour les droits de consommation.

Au budget des dépenses nous voyons 4,817,200 pour la police et l'intérieur, 2,622,400 pour l'instruction publique, 2,440,000 pour le port, 6,550,000 pour la dette. La dette se chiffre par 124,895,550 marcs.

Le *grand duché de Hesse* mesure en superficie 7,680 kilomètres carrés 32 et compte 936,944 habitants. La population est de 122 âmes par kilomètre carré. Le service de l'Etat exige trois ministères, ministère d'Etat, ministère de l'intérieur et de la justice, ministère des finances. Le budget s'élève à environ 17 millions de marcs.

Recettes.

Domaines et forêts	5.874.593
Impôts directs	7.750.186
Impôts indirects	2.633.963

Les impôts indirects les plus importants sont celui sur le vin, qui rapporte 468,000 marcs, et celui sur le timbre et les amendes, qui produit 1,300,000 marcs.

Dépenses.

Liste civile et apanages	1.228.288
Ministère d'Etat	126.035
Intérieur et justice	6.141.994
Finances	4.611.927
Dettes	859.855
Contribution matriculaire	1.800.000

La dette, déduction faite de l'actif consistant en capitaux placés, s'élève à 25 millions et demi de marcs. Les contributions spéciales au grand duché de Hesse atteignent 11 marcs par tête d'habitant.

La *principauté de Lippe* mesure en superficie 118 kilomètres carrés 75 et compte 120,216 habitants. La population est de 101 habitants par kilomètre carré. Le revenu des domaines appartient au souverain comme liste civile. Nous n'entrerons pas dans les détails de ce budget minuscule qui s'élève environ à 1 million de marcs. La dette se chiffre par 1,100,000 marcs.

La *ville libre de Lübeck* mesure en superficie 298 kilomètres carrés 72 et compte 63,571 habitants. La population est de 213 âmes par kilomètre carré. Le budget atteint 2,740,000 marcs. Aux recettes nous trouvons 596,326 marcs pour les domaines, 965,056 pour les chemins de fer, 560,000 pour les impôts directs, et 407,584 pour les impôts indirects ; aux dépenses, 113,047 pour la police, 352,425 pour les travaux publics, et 1,149,930 pour la dette. La dette atteint environ 24 millions de marcs.

Le *grand-duché de Mecklembourg-Schwerin* mesure 13,303 kilomètres carrés 75 et compte 576,827 habitants. La population est de 43 âmes par kilomètre. Ce pays est l'un des plus arriérés de l'Europe ; il possède encore une organisation quasi-féodale. Le système financier est rudimentaire. On n'y connaît pas encore un budget général. Les revenus sont évalués à 12 millions de marcs, dont 7 millions et demi proviennent des domaines. Certains domaines sont abandonnés au prince. Une caisse des Etats a un budget spécial de 2 millions.

Le *grand duché de Mecklembourg-Strelitz* mesure 2,929 kilomètres carrés 30 et compte 100,269 habitants. La population est de 34 âmes par kilomètre carré. La constitution est commune avec celle du grand-duché de Schwerin. Il n'y a pas de budget. Les revenus sont évalués à environ 7 millions, dont 5 millions proviennent des domaines.

Le *grand duché d'Oldenbourg* mesure en superficie 6,420 kilomètres carrés 22 et compte 337,478 habitants. La population est de 53 âmes par kilomètre carré. Le grand duché est formé de l'Oldenbourg, de la principauté de Lübeck et de celle de Birkenfeld. Les services administratifs sont répartis entre trois ministères. Le budget dépasse 6 millions de marcs. Aux recettes nous trouvons 2,168,900 pour les impôts directs, 1,677,938 pour les domaines, et

1,257,000 pour les chemins de fer ; aux dépenses 255,000 pour la liste civile, 586,604 pour l'intérieur, 731'285 pour les travaux publics, 742,191 pour la justice et 1,521,017 pour la dette. La dette monte à environ 37 millions de marcs.

La *principauté de Reuss*, ligne aînée, ou *Reuss-Greiz*, mesure en superficie 316 kilomètres carrés 39 et compte 50,782 habitants. La population est de 160 âmes par kilomètre carré. Le budget atteint 580,000 marcs. Aux recettes, nous voyons 276,077 marcs pour l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu, 89,958 pour les impôts indirects, 121,617 pour les amendes et le timbre ; aux dépenses, 128,920 pour la justice, 121,250 pour l'empire, 20,100 pour le culte et les écoles. La dette monte à 1 million de marcs.

La *principauté de Reuss*, ligne cadette, ou *Reuss-Schleiz-Kœstritz*, mesure en superficie 826 kilomètres et compte 101,330 habitants. La population est de 122 âmes par kilomètre carré. Le budget se chiffre par 1,255,175 marcs. Nous trouvons aux recettes 160,200 marcs pour l'impôt foncier, 372,000 pour l'impôt sur le revenu, 122,900 pour les impôts indirects, 208,000 pour l'enregistrement ; aux dépenses 141,750 pour l'empire, 225,788 pour l'intérieur, 247,400 pour la justice, 197,036 pour les cultes et écoles, 104,431 pour la dette. La dette atteint 1,328,894 marcs.

Le *duché de Saxe-Altenbourg* mesure en superficie 1,323 kilomètres carrés 74 et comtpe 155,036 habitants. La population est de 117 âmes par kilomètre carré. Le prince possède un domaine privé considérable. Le budget se solde par 2,418,177 marcs. Aux recettes figurent 430,466 marcs pour les droits régaliens, 1,011,430 pour les domaines, 765,687 pour les impôts, 138,670 pour les excédents des impôts d'empire ; aux dépenses 226,101 pour l'empire, 184,396 pour les beaux-arts et l'instruction supérieure, 107,841 pour l'instruction primaire, 424,480 pour la justice, 99,065 pour l'intérieur, 238,452 pour les travaux publics.

Le *duché de Saxe-Cobourg-Gotha* mesure en superficie 1,967 kilomètres carrés 74 et compte 194,716 habitants. La population est de 99 âmes par kilomètre carré. L'administration des domaines donne un excédent annuel de 900,000 marcs dont 550,000 reviennent à la liste civile. Les impôts directs rapportent 1,392,177, y compris 600,000 provenant de l'impôt sur le revenu. Les impôts indirects produisent 659,399 marcs. L'ensemble des recettes monte à 3 millions et demi. Aux dépenses figurent 503,084 marcs pour la dette, 383,360 pour la contribution matriculaire, 288,466 pour

l'instruction, 580,399 pour la justice, et 364,817 pour les cultes et l'instruction. La dette monte à 11 millions et demi ; mais le duché possède des actions de chemins de fer et des titres pour une somme à peu près égale.

Le *duché de Saxe-Meinigen* mesure en superficie 2,468 kilomètres carrés 41 et compte 207,075 habitants. La population est de 84 âmes par kilomètre carré. Voici son budget :

Recettes.	Marcs.	*Dépenses.*	Marcs.
Domaines.............	2.075.550	Liste civile............	394.286
Impôts directs.........	1.154.750	Intérieur..............	518.500
Impôts indirects.......	356.000	Justice................	507.460
Etc.		Cultes et instruction...	398.210
		Finances..............	2.224.206
	4.640.565		4.123.100

Dans ce petit État, les impôts du duché exigent 7m30 par tête d'habitant. La dette monte à 13 millions ; mais il possède un actif de 11 millions en valeurs de chemins de fer. Le budget des recettes se solde par un excédent disponible de 517,465 marcs.

Le *duché de Saxe-Weimar-Eisenach* mesure en superficie 3,592 kilomètres carrés 64 et compte 309,577 habitants. La population est de 86 âmes par kilomètre carré. Son budget est établi de la manière suivante.

Recettes.	Marcs.	*Dépenses.*	Marcs.
Domaines.............	2.318.625	Liste civile...........	930.000
Impôt foncier..........	525.750	Contrib. matriculaire..	441.615
Impôt sur le revenu....	1.434.975	Dette..................	346.971
Droits régaliens.......	879.005	Justice et cultes.......	805.937
Impôts indirects.......	438.335	Travaux publics.......	165 000
Etc.	....	Etc.	......
	6.049.690		5.962.410

La dette est couverte par un actif supérieur.

La *principauté de Schaumbourg-Lippe* mesure en superficie 339 kilomètres carrés 71 et compte 35,374 habitants. La population est de 104 habitants par kilomètre carré. Le budget de cette principauté lilliputienne se chiffre par 515,000 marcs. Aux recettes, 146,795 marcs proviennent des impôts directs, et aux dépenses 75,278 marcs sont consacrés à la justice, et 41,940 au service des prisons.

La *principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt* mesure en superficie 942 kilomètre carrés 13, et compte 80,296 habitants. La population est de 85 âmes par kilomètre carré. Au budget des recettes qui atteint 1,772,270 marcs, 1,149,260 proviennent des revenus domaniaux, 207,010 des droits régaliens, 394,000 des impôts. Au budget des dépenses, 280,365 marcs sont consacrés à la liste civile, 183,075 à la justice, 230,000 aux travaux publics, 167,905 aux cultes et à l'instruction, 213,765 à la dette.

La *principauté de Schwarzbourg-Sondershausen* mesure en superficie 862 kilomètres carrés 11, et compte 71,107 habitants. La population est de 80 âmes par kilomètre carré. Voici comment est établi son budget.

Recettes.	Marcs.	*Dépenses.*	Marcs.
Domaines.............	533.489	Liste civile...........	466.500
Forêts................	834.510	Contrib. matriculaire..	101.000
Impôts directs.........	336.504	Intérieur.............	239.616
Impôts indirects.......	310.000	Cultes et instruction..	224.697
Etc.	....	Justice................	180.150
		Dette..................	194.720
	2.119.391		2.083.316

La dette est évaluée à 3,422,402 marcs.

La *principauté de Waldeck* mesure en superficie 1,120 kilomètres carrés 99 et compte 56,548 habitants. La population est de 50 âmes par kilomètre carré. Le budget dépasse 1 million de marcs. Les recettes proviennent pour la plus grande partie de l'impôt. Par suite d'une convention avec le prince de Waldeck, la principauté est administrée par le royaume de Prusse.

Telles sont les principales données relatives aux finances des Etats secondaires de l'Allemagne. Nous avons indiqué pour les pays d'une certaine importance la quote-part d'impôts payée par tête d'habitant. Nos lecteurs effectueront facilement le même calcul pour les petits Etats. Ils verront que partout, en Allemagne, le contribuable est peu imposé et pourrait supporter des charges plus considérables.

PAUL MULLER.

REVUE CRITIQUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES
EN LANGUE FRANÇAISE

—

SOMMAIRE : Auteurs et lecteurs. — *Revue des Deux Mondes*. La colonisation de l'Algérie, par M. Paul Leroy-Beaulieu. — Une crise latente, par M. Maurice Block. — La population, par M. Gerritsen. — Souvenirs de jeunesse, par M. Renan. — *Le Correspondant*. La franc-maçonnerie, par M. Claudio Janet. — La vie rurale dans l'ancienne France, par M. Albert Babeau. — *Nouvelle Revue*. Préfets et préfectures, par M. Alph. Pradon. — Le monopole de l'enseignement par l'Etat, par M. Amagat. — Tradition des cahiers électoraux, par M. Louis Pauliat. — *Revue libérale*. L'avenir des ouvriers, par M. Paul Matrat. — *Revue britannique*. La Côte-d'Or et ses monuments, par M. G. d'Orcet. — La Russie, par M. C. Courrière. — *Revue suisse*. Clément Marot, par M. G. Lanson. — *Revue générale*. Etude sur Bastiat, par M. Alfred Terwangne. — *Revue politique et littéraire*. La Ligue du mal public, par M. Frédéric Thomas.— *La Réforme sociale*. — Le remède à la situation financière, par M. E. Demolins. — *Revue pédagogique*. Des jeux dans l'éducation, par M. Pécaut. — *Journal de la Société de statistique*. La consommation du tabac, par M. E. Decroix. — Les bourses à l'École polytechnique, par M. Cheysson. — Projet d'amélioration du port du Havre, par M. Paulin Vial. — Le Français est-il colonisateur? par M. F. Noetinger. — Note adressée à M. Duclerc, par un Sénégalais. — Chambre de commerce de Lyon. — *Journal des chambres de commerce*. Coup d'œil sur la douane. — L'impôt unique sur les sucres, par M. S. Loiret. — L'extinction du paupérisme par le travail-fonction, par M. E. de Pompery. — L'association du capital et du travail, par M. Bontemps. — La réforme essentielle par M. J. Guillet. — La liberté des mesures contre les accidents industriels, par M. G. Salomon. — Un nouvel étalon monétaire, par M. Tsvett. — La question des travaux publics, par M. Lesguiller. — Les chemins de fer devant la chambre de commerce de Gray. — Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour 1882, par M. Maurice Block. — Annuaire statistique de la France pour 1882, par le ministère du commerce. — Le traité franco-américain, par M. Léon Chotteau. — Les banquiers et les 4 canges à Liège avant 1468. — Les douanes françaises, par M. H. Bacquès. — Les syndicats professionnels. — La campagne des protectionnistes au Sénat, par M. C. Lebrun.

Quelques auteurs se sont plaints de ma critique, qu'ils ont trouvée trop mordante. Je vais répondre, une fois pour toutes, à leurs réclamations en disant comment j'entends la critique.

Le critique doit se placer au point de vue du lecteur et au point de vue de l'auteur. Au lecteur, il doit indiquer les défauts (ou ce qui lui paraît tel), plutôt que les qualités de l'ouvrage, par la même raison que l'on met des bouées sur les écueils et non

ailleurs ; cela suffit pour que le pilote puisse bien diriger son navire, le surplus serait non seulement inutile, mais dangereux. Voilà ce que je tâche de faire : je puis me tromper, mais j'assure que c'est de bonne foi, et comme j'ai assez l'habitude de donner des raisons à l'appui de mes sentences, on peut en appeler s'il y a lieu.

Quant aux auteurs, si je les semonce un peu vertement quelquefois, ce n'est pas que je me croie plus habile qu'un autre; sans cela je ne me bornerais pas au rôle du perroquet de la fable, qui critiquait le chant de tous les oiseaux et qui, mis en demeure de chanter lui-même, ne peut que répondre : « Je siffle bien, mais je ne chante pas. » C'est parce que celui qui regarde jouer voit mieux les fautès que ceux qui jouent. Ce n'est pas non plus par tempérament, c'est parce que l'expérience m'a appris que, non seulement celui qui flatte, mais celui qui ne critique pas ce qui mérite de l'être, est un ami plus dangereux que tous les ennemis.

Il faut plus de courage qu'on ne croit pour critiquer lorsqu'on n'y a pas d'intérêt. Nous sommes trop portés à la complaisance les uns pour les autres, quand la passion ou la raison ne nous retient pas. Or, ce n'est pas la passion qui me pousse : je n'ai plus d'ambition, il y a déjà longtemps, ni, par conséquent, d'envie et de haine contre personne. C'est donc la raison qui me guide; c'est parce que je trouve, — et je ne suis pas le seul, — que la critique moderne est beaucoup trop portée à distribuer de l'eau bénite; elle devient ainsi banale et inutile, je dis plus, nuisible.

Le public n'est plus guidé dans le choix de ses lectures. Volé pour volé, il préfère acheter un livre qui peut être amusant à un livre qui peut être instructif, mais qui peut aussi ne pas l'être. Dans ces conditions l'ouvrage qui obtient le plus de succès n'est pas celui qui a le plus de valeur, mais celui dont l'auteur a le moins de pudeur et joue plus fort de la grosse caisse. De là cette parade de foire littéraire à laquelle nous assistons, et que M. Caro stigmatisait dernièrement en ces termes :

« Aujourd'hui on assiste à des succès improvisés qui ne sont que l'effet d'une violente surprise, le produit de la camaraderie, le signe d'une franc-maçonnerie provisoirement toute puissante, ou bien encore le triomphe de l'effronterie combinée avec une publicité sans scrupule. On voit arriver du premier coup à des fortunes scandaleuses des œuvres essoufflées et médiocres, tandis que des œuvres du plus grand mérite ne parviennent que tardivement — et même jamais — à sortir de l'ombre [1]. »

---

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1882.

Je crois avoir déjà cité ce morceau dans ma *Revue* de mai, et je l'avais fait dans l'intention de le faire prendre pour ma profession de foi de critique. Je le reproduis dans le même but. Je n'ai, je le répète, ni ambition, ni envie, ni haine ; si j'en avais, je me garderais bien de les montrer. On sait assez que ces passions ne s'étalent pas au grand jour et ne suivent pas la grande route comme je le fais : leur habitude est de se glisser furtivement, par les chemins de traverse, par-dessous les buissons, non sans y laisser de leur toison. Je ne veux que résister à ce courant que j'ai indiqué; je veux ne pas contribuer, de propos délibéré, à égarer l'opinion publique. C'est déjà bien assez que la presse quotidienne soit au service des coteries politiques et littéraires, source de corruption et d'antagonisme national, sans que la presse périodique et le livre lui viennent en aide.

Qui voudra lire la première partie de l'article, ou plutôt du tableau de M. Paul Leroy-Beaulieu sur *la colonisation de l'Algérie*, (*Revue des Deux Mondes* du 15 octobre) y trouvera que nous (c'est-à-dire notre gouvernement) sommes les plus habiles colonisateurs du monde, et que nous avons opéré plus de merveilles en Algérie qu'aucun autre peuple ne l'a fait nulle part. Qui voudra lire la deuxième partie, apprendra que, depuis 1877, tout est changé. L'auteur se garde bien de rechercher la cause de ce changement, car cela renverserait la première partie. C'est sans doute la fée *Barbotte* qui, par un coup de baguette, a produit cette révolution.

Enfin, qui lira la troisième partie, y trouvera toutes les banalités courantes sur les réformes à introduire dans cette colonie, savoir : des innovations dans l'administration qui n'amélioreraient pas plus l'Algérie que la France ; ou des propositions qui sont la réfutation du panégyrique de l'auteur et notre honte (celle du gouvernement, cela s'entend, puisque c'est lui qui colonise), comme « d'abandonner le système d'expropriation des Arabes pour donner « leurs terres aux colons » ; c'est-à-dire aux amis du gouvernement, puisque les véritables colons, comme le montre M. Leroy-Beaulieu, achètent des terres aux indigènes de gré à gré.

Voulez-vous savoir en quoi consiste notre supériorité colonisatrice? Ce n'est pas en ce que les colons français sont nombreux en Algérie; on sait que les étrangers, Italiens, Espagnols, etc., y sont en plus grand nombre, et, les fonctionnaires déduits, je ne sais pas s'il resterait des colons français. En tout cas, les Français ne forment, de l'aveu de l'auteur, que 45 0/0 de la population européenne. Ce n'est pas non plus que notre industrie et notre commerce y soient bien prospères : l'Algérie produit l'alfa; « *malheureusement*, ce n'est pas la France qui l'emploie, ce sont l'Angleterre et l'Es-

pagne ». On y trouve aussi des mines de fer, et de bonne qualité. « *Malheureusement*, ce n'est pas en France qu'affluent ces splendi- « des minerais de fer algérien. La plus grande partie prend la « route de l'Angleterre ou même des États-Unis ». Ce qui nous revient, à nous, ce sont les frais de défense et d'administration de la colonie.

En quoi excellons-nous donc? Voici : « Aujourd'hui les chemins de fer algériens en exploitation n'ont pas moins de 1.200 kilom., sans compter les 189 kilom. de la ligne de Medjerdah en Tunisie. Voilà le résultat qu'on aura obtenu 55 ans après que le premier soldat français aura débarqué sur les côtes de Barbarie. Quand on pense que les Anglais se montrent fiers des 13 ou 14.000 kilom. de chemins de fer qu'ils ont aux Indes, nous ne pouvons être humiliés de ce que le réseau algérien atteint ou dépasse même le dixième du réseau indien.

« Notre colonie si jeune a relativement plus de chemins de fer que l'Indoustan. »

Parbleu! je le crois bien, avec subventions du gouvernement!

Mais la question n'est pas là : il s'agit de savoir si ces chemins de fer rapportent plus que ceux de l'Indoustan; à moins qu'on ne construise des chemins de fer que par amour de l'art, ou bien pour procurer à nos ingénieurs la vaine et enfantine satisfaction de pouvoir dire à leurs confrères d'outre-Manche, en tirant la langue : *J'en ai plus que toi, ah!*

J'aime mieux l'article de M. Maurice Block : *Une crise latente* (dans le même numéro), quoique je n'approuve pas le quart de ses idées. Au moins ce sont des idées et non des couleurs que l'auteur remue.

On sait que les résultats du dernier recensement ont ému, en divers sens, l'opinion publique. Les uns, comme M. Richet, dans la *Revue des Deux Mondes* (avril et juin 1882) s'inquiètent de l'avenir de la France qui se dépeuple; les autres, et c'est le cas de M. Block, s'émeuvent du sort réservé à l'Allemagne et aux autres nations dont la population augmente.

Il en est de la population du globe comme de l'atmosphère qui l'entoure. Si l'air est plus dilaté en un point, il se produit un courant d'autant plus violent que ce point est plus étendu et que la différence de densité est plus grande : c'est le vent; de l'air condensé s'installe dans les vides laissés par l'air dilaté, et l'équilibre se rétablit. Le vent tombe. De même, où la population est rare, un courant s'établit, c'est la guerre; la population plus dense remplit les vides de la population plus rare, et tout est dit. La paix s'en-

suit. Les uns en sont quittes pour leurs frais de contrainte plus ou moins morale, les autres, pour leurs frais d'élevage, en supposant, ce que je nie en principe, que ces frais soient plus grands que les profits, que la peine dépasse le plaisir.

La *crise latente* que prévoit M. Block, c'est-à-dire le moment où la terre manquera à nos voisins, par suite du progrès de leur population, n'est donc pas à craindre pour eux : la nation qui a des hommes trouve toujours de la terre. Elle ne présente pas non plus de danger pour nous, c'est-à-dire que l'équilibre s'établira sans guerre violente. Voici comment : Pendant que la moitié des Français mange l'autre, les fonctionnaires consommant ce que les autres produisent, les étrangers s'infiltrent parmi nous. Nous en sommes déjà imbibés. Nous n'avons donc qu'à continuer, et les Allemands s'établiront en France, comme les Francs s'établirent dans la Gaule romaine, presque sans coup férir, si ce n'est contre les dévorants, qui deviendront dévorés.

Puisque nous en sommes sur le chapitre de la population, faisons une petite digression qui ne sera peut-être pas sans utilité, et qui, d'ailleurs, n'est qu'apparente, car elle se rapporte à la *Revue des Deux Mondes*.

On sait que M. C. Richet a publié dans cette revue un article anti-malthusien (en intention, mais non en réalité, car les expédients proposés par l'auteur ne seraient rien moins que favorables à la population). M. Gerritsen, président d'une ligue néo-malthusienne hollandaise, a publié, en réponse à M. Richet, plusieurs brochures et articles de journaux dont je suis dispensé, par la nature de la présente revue, de rendre compte, heureusement pour moi, car j'en serais empêché par mon ignorance de la langue hollandaise.

Cependant, tout en laissant à M. Richet le soin de répondre à son adversaire, je dirai quelques mots de l'opinion de M. Gerritsen que je connais par quelques lettres que l'auteur m'a fait l'honneur de m'adresser, et par *the Malthusian* d'octobre 1882, qui contient une analyse de la réponse de M. Gerritsen à M. Richet.

« Ce n'est pas, dit M. Gerritsen, la quantité, mais la qualité d'un peuple qui fait en réalité sa grandeur et sa puissance ». D'accord, dans une certaine mesure; mais reste à savoir si la qualité ne dépend pas de la quantité. Or l'histoire prouve qu'où la population augmente en quantité, elle progresse aussi en qualité, à tous les points de vue, et qu'où la population décroît, la décadence physique, morale et intellectuelle l'accompagne.

Une autre assertion de M. Gerritsen, c'est que le progrès du bien-être général en France compense largement les inconvénients

du peu de progrès de la population. Cette opinion est excusable chez un étranger, qui ne peut connaître Paris que superficiellement, et la France pas du tout. Mais elle n'est pas moins répandue en France. Où donc voit-on cette amélioration du bien-être? Ce n'est pas dans les campagnes; on ne les abandonnerait pas pour les villes. Est-ce dans les villes? On n'y mange, on n'y boit rien qui ne soit falsifié; on y est mal logé; les maladies, les vices et les misères de toutes sortes y pullulent.

Que le public soit misérable dans les villes comme dans les campagnes, cela se comprend, c'est lui qui *sue* le budget, qui n'est pas mince. Ceux qui consomment ce budget, qui sont les mieux partagés, puisqu'ils mangent leur pain à la sueur du front des autres, sont-ils plus heureux?

Ne ronge pas ton cœur, dit aussi énergiquement que laconiquement Pythagore; c'est-à-dire *aime* ce que la nature te dit d'aimer, ta femme, tes enfants, tes amis. Qui peut jouir de ce bonheur en France? Un fonctionnaire même ne peut arriver, quand il y arrive, à une condition qui lui permette ce luxe avant l'âge de 40 ans, alors que l'amour est pour lui de l'histoire ancienne. Jusque-là il ne vit pas, il végète; il est au-dessous de l'animal, de la plante même; car la plante ne fait que végéter, mais c'est sa destinée, elle n'a pas d'aspirations plus élevées, elle ne sent pas son malheur; tandis que les plus heureux des Français...

Que dirais-je des femmes, dont les plus heureuses sont celles qui trouvent un mari grison, le plus souvent vieux débris de la débauche?

C'est là l'augmentation du bien-être? J'y renoncerais volontiers, et pour pas grand'chose.

Changeons de ton.

A quoi pense donc M. Victor Bonnet de venir nous parler de *dégrèvements et d'amortissement?* (Revue du 1er novembre.) Est-ce que l'État n'est pas plus apte que les particuliers à donner une bonne direction, un bon emploi aux capitaux de la nation? Est-ce que les placements sur l'État ne sont pas les plus sûrs, les plus profitables? Bien loin de dégrever et d'amortir, il faut continuer à suivre la voie dans laquelle nous marchons et galopons depuis quelques années. M. Victor Bonnet n'est pas dans le courant.

« Un pape disait au moyen-âge, en parlant des Français : « C'est « un peuple bien heureux il fait des folies toute la journée, et la « Providence les répare pendant la nuit ». M. Victor Bonnet dit que la Providence nous a abandonnés et ne répare plus nos folies. — Elle n'a pas cette peine : c'est l'État qui fait tout, or il est infailli-

ble. La Providence a beau être toute-puissante, elle ne peut pas réparer les folies que nous ne faisons pas.

La sage économie ne consiste pas moins à modérer nos désirs qu'à multiplier nos richesses, pourvu que par modération on n'entende pas mortification, mais subordination de nos désirs à nos facultés. A ce point de vue, les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* de M. Renan, dont la *Revue des Deux Mondes* termine la publication, sont aussi utiles qu'intéressants à lire, et il serait à souhaiter que l'exemple de l'auteur fût imité par notre clergé laïc, c'est-à-dire nos bacheliers, docteurs, etc.

Chargé d'un cours de grammaire hébraïque à 300 francs d'honoraires, M. Renan refuse cette somme énorme, et l'on est obligé de lui imposer d'accepter 150 francs, pour acheter des livres. Où sont aujourd'hui les plus humbles répétiteurs qui crachent ainsi sur l'argent? *Où sont les neiges d'antan?* Cette conduite désintéressée, M. Renan ne s'en est jamais écarté : « *Victum et vestitum*, la table, le logement et de quoi s'acheter une soutane par an...., du train que prend maintenant le monde, c'est là un amer contresens, et quoique la règle que j'ai choisie m'ait mené au bonheur, je ne conseillerais à personne de la suivre ». C'est pourtant bien réellement la meilleure.

Il y a cependant une tache dans cette vie si belle. « Les deux seu-
« les ambitions que j'aie avouées, dit M. Renan, l'Institut et le Col-
« lège de France, ont été satisfaites. La France m'a fait bénéficier
« des faveurs qu'elle réserve à tout ce qui est libéral ». Ce n'est pas la France, mais le gouvernement. Tout ce qui est libéral est-il de l'Institut?

Si les académies étaient des institutions libres, si le mérite et non l'intrigue était le *Sésame, ouvre-toi* de ces compagnies, l'ambition d'en faire partie serait avouable, et l'on pourrait se féliciter d'y être parvenu. Mais si pour y entrer le mérite doit s'abaisser à solliciter, à se mettre sur le même rang que les charlatans de la science; si le talent n'est qu'une condition seconde, et la faveur la condition première, il est clair que ces établissements officiels ne servent qu'à introduire les marchands dans le temple, et qu'il n'y a nullement lieu de se glorifier de son admission dans de pareilles assemblées, même lorsqu'on ne le doit qu'à ses talents et à ses vertus, ce qui est le cas de M. Renan.

Si, de plus, ces sociétés littéraires garanties du gouvernement répandent sur les sociétés libres leur influence; si elles font de celles-ci des antichambres de celles-là ; si les nullités et les médiocrités envahissent ces antichambres afin de se faire épauler pour arriver au sanctuaire; si, par suite de cette institution, il n'y a

plus possibilité d'avoir des sociétés réellement savantes, c'est-à-dire qui ne dégénèrent pas en chapelles, cela devient plus grave, et il est de la dignité des vrais savants de ne pas se mêler avec les marchands de science. Un fauteuil académique n'aurait rien ajouté à la popularité de Béranger, et ce n'est pas par ce côté que M. Renan passera à la postérité.

S'il fallait des preuves à l'appui de ce que nous venons de dire au sujet des sociétés protégées par le gouvernement, on pourrait citer *la Franc-Maçonnerie.* M. Claudio Janet publie dans *le Correspondant* du 25 novembre une sorte de réquisitoire contre cette congrégation devenue pour ainsi dire un Etat dans l'Etat, comme l'était jadis et l'est encore le clergé catholique.

M. Janet exagère beaucoup la puissance de cette société, dont le secret est celui de Polichinelle. Il convient d'ailleurs, en terminant, que « malgré son extension, malgré ses succès, la domination de la maçonnerie ne sera qu'éphémère ; à peine à l'apogée de sa puissance, elle porte déjà tous les signes d'une prochaine décadence. Elle peut bien détruire par sa propagande la foi chrétienne dans les populations ouvrières : — j'en doute, — les loges n'en seront toujours pas moins regardées par le prolétaire comme une institution bourgeoise ».

Quelle est la vraie cause du mal qu'a fait la franc-maçonnerie, et de celui qu'elle fera encore? Quel est le germe de sa décadence?

Il en est de même de toute société. Une nuée de nullités ambitieuses les envahit afin de se faire des autres sociétaires des aides ou des complices pour arriver à satisfaire leurs passions (d'autant plus intenses que leurs facultés sont plus faibles), pour renverser ceux qui se trouvent sur leur route. C'est avec raison que le F.·. Barré, cité par M. Janet, dit : « Le succès des hommes politiques *soutenus par la maçonnerie éblouit les jeunes ambitieux.* On voit de tous côtés frapper à nos portes des hommes qui, nous dédaignant auparavant, ne semblent coopérer à notre œuvre que pour avoir notre appui au dehors. Pour eux, la maçonnerie n'est-elle pas un marche-pied ? »

Le germe de décadence? Ces hommes qui vous dédaignaient avant vous dédaignent encore après qu'ils sont arrivés à leur but par votre moyen, témoins le F.·. Constant, le F.·. Raynal (p. 667); et lorsqu'ils auront perdu pied, ils reviendront encore à vous dans le même but, témoins les mêmes FF.·.. Ils se serviront de vous tant que vous voudrez bien les servir, mais ils ne vous serviront jamais.

Ce que vous avez de mieux à faire, mes FF.·. (en J.-C., non pas en Salomon), c'est de vous *désécrétiser*, afin qu'on ne puisse pas tourner contre vous la chanson :

Hommes noirs, d'où sortez-vous?
— Nous sortons de dessous terre :
Moitié renards, moitié loups,
Notre vie est un mystère, etc.

M. Albert Babeau, qui s'est beaucoup occupé de l'état social de la France sous l'ancien régime, publie dans *le Correspondant* une étude intéressante sur *la vie rurale dans l'ancienne France.*

L'auteur examine la condition des paysans sous les divers points de vue du logement, du mobilier, du vêtement, de l'alimentation, des divertissements, de la famille, de la religion. Il faut, en effet, tenir compte de toutes ces données pour trouver la solution du problème; mais il semble que M. Babeau a trop concentré ses recherches sur les XVIIe et XVIIIe siècles, époque de décadence. Ce n'est pas qu'il néglige totalement de regarder plus loin en arrière, mais il ne le fait pas suffisamment, surtout en ce qui concerne une question qui renferme toutes les autres : la famille. C'est pourquoi la solution qu'il propose ne me paraît pas satisfaisante. « En somme, dit M. Babeau, d'incontestables progrès ont été accomplis depuis un siècle, et surtout depuis un demi-siecle; le paysan a une plus large part de la richesse et des idées générales. » Si l'auteur veut dire qu'il y a progrès sur le siècle dernier, la solution n'est pas incontestable, elle peut seulement être discutable. Mais la question n'est pas là : *l'ancienne France* date de plus loin.

Aussi M. Babeau est-il obligé de faire des restrictions : « Avec l'instruction primaire qu'il reçoit, le paysan ne peut guère atteindre aux professions libérales, dont l'accès est défendu par des examens qu'il est incapable de passer ». En revanche, il a la satisfaction, qu'il avait moins autrefois, de payer l'apprentissage de ceux qui aspirent aux professions libérales. « On peut se demander, dit encore M. Babeau, si ce que le paysan a gagné compense toujours ce qu'il a perdu ; s'il a conservé la gaieté franche, les fortes vertus de famille.... Sa moralité paraît avoir diminué plutôt qu'augmenté.... Pourtant, tous les progrès matériels sont vains, si les progrès moraux ne marchent pas de pair avec eux. Rome pauvre et vertueuse a conquis le monde ; riche et amollie, elle est devenue la proie des barbares. »

Voici un projet de réforme de l'administration que l'Europe nous envie, lequel, comme tous les projets de ce genre, pourra plaire aux uns et déplaire aux autres. Il est de M. Alphonse Pra-

don, député de l'Ain. (*Préfets et préfectures*, Nouvelle Revue du 15 octobre.)

« A l'heure présente, dit l'auteur, on peut dire que le rouage principal des services publics, celui qui était chargé de transmettre le mouvement, en le réglant, à tous les autres, ne marche plus. » S'il en est ainsi les envies de l'Europe sont assez singulières. Voyons le moyen de remettre en marche le rouage disloqué.

« On pourrait faire nommer les secrétaires (de préfecture) par le ministre, sur la proposition du préfet. C'est parmi eux que, sur la proposition du ministre, le Président de la République prendrait les conseillers de préfecture et les secrétaires généraux. Pour devenir secrétaire, il faudrait être licencié en droit, où ès lettres, ou ès sciences, ou ancien élève classé aux examens de sortie des écoles polytechnique, Saint-Cyr, centrale.... On choisirait parmi les secrétaires des secrétaires généraux qui pourraient recevoir diverses délégations.... Quant aux sous-préfets, on s'en passerait aisément. — Je n'ai pas de peine à le croire. — On choisirait parmi les secrétaires généraux âgés de 35 ans au moins, les membres du tribunal administratif ou conseillers de préfecture. Il pourrait y avoir trois classes de secrétaires, avec les traitements attribués aujourd'hui aux trois classes des conseillers de préfecture. Les secrétaires généraux (une seule classe) pourraient avoir un traitement de 6,000 francs; les conseillers de préfecture, 7,000 francs. Les préfets (une seule classe) 18,000 francs fixes, et une indemnité annuelle fixée pour chaque département.... »

Ils pourraient même recevoir des traitements plus élevés, si on voulait les leur donner, et cela ne les empêcherait pas encore de se plaindre.

« Enfin, les préfets, conseillers de préfecture et secrétaires généraux pourraient être mis en disponibilité par un simple décret, tandis que leur révocation ne pourrait être prononcée que sur l'avis d'un conseil supérieur et devrait être motivée.... Je voudrais que la mise en disponibilité comportât « de droit un traitement, soit 6,000 francs pour les préfets et 1,800 francs pour les conseillers de préfecture et les secrétaires généraux ».

Pour peu que les simples décrets de mise en disponibilité fussent fréquents, cela pourrait faire une somme assez ronde que ces braves gens gagneraient en prenant la peine de se croiser les bras, et que les contribuables payeraient je ne sais pas avec quoi, puisque leurs ressources sont à bout.

Tel est le moyen que propose M. Alph. Pradon pour rétablir l'ordre dans les services publics, entraver le déplorable essor du népotisme et de la camaraderie, fermer l'administration aux in-

suffisants par l'exigence de certaines preuves de capacité.

Le député du Cantal, M. Amagat, n'est pas, lui, si zélé partisan des preuves de capacité. Dans une étude sur *le monopole de l'enseignement par l'Etat* (Nouvelle Revue du 1er décembre), il montre ce que vaut l'aune de ces diplômes que distribue l'Université, le but que poursuivent les gouvernements de concert avec cette congrégation plus docile que docte.

Après avoir montré que le premier Empire n'a fondé l'Université que dans le but de s'en servir pour se faire des créatures, M. Amagat passe à la Restauration. « Le premier acte de la maison de Bourbon, en 1814, fut de détruire l'Université. En 1815, elle ne donna pas suite à ce projet, non pas que les Cent-Jours l'eussent rendue plus sage, mais parce qu'on lui fit comprendre que le monopole universitaire pouvait devenir une institution royaliste et servir puissamment la cause monarchique ».

En conséquence de cette considération, on se mit à épurer le professorat, comme en d'autres temps et dans le même but, on épure la magistrature. « En moins de deux ans, 400 maîtres sont exclus des seules pensions de Paris ». Et l'on dit qu'il n'y en aurait pas sans les écoles normales, et les autres de l'Etat, et sans les diplômes qu'il leur impose.

« Que pouvaient être ces hommes (ceux qui ne furent pas ex-
« clus), sans liberté, sans dignité et sans franchise ? »

Demandez aussi à M. Amagat ce que valait l'enseignement de « ces hommes » ; comment les mathématiques, la physique, la philosophie, l'histoire, la littérature étaient enseignées, et, par conséquent, de quelle valeur étaient les diplômes universitaires.

M. Amagat trouve bien petite la part d'honneur qui revient à l'Université de France dans le vaste mouvement scientifique, philosophique et littéraire de ce siècle. Cela dépend de la manière de l'entendre. Si l'honneur consiste à s'opposer à ce mouvement, l'Université y a une très grande part, car il n'y a guère de progrès auxquels, volontairement ou non, elle n'ait mis des obstactes. Le député du Cantal fait des vœux sincères pour que « le Sénat repousse le certificat d'aptitude pédagogique, et mette un frein à ces désirs immodérés d'exclusivisme qui se sont emparés de la majorité de la Chambre, et il demande la liberté entière d'enseigner ».

C'est inutile. L'Université est en train de se réformer. Le monopole était mauvais autrefois parce que le gouvernement s'appelait monarchie. Aujourd'hui il a changé de nom : cela doit suffire pour que les monopoles deviennent bons.

Ceux qui voudront avoir sur notre histoire quelques renseignements sur les anciens *états généraux*, renseignements que l'on ne

trouve pas dans les histoires de France de nos écoles officielles, mais qui existent dans les autres, pourront lire la Nouvelle Revue du 15 décembre 1882. (*Traditions des cahiers électoraux*, par M. Louis Pauliat.) Ils jouiront encore de l'avantage d'y trouver des erreurs assez bien constituées, comme celle-ci : que « la doc« trine du gouvernement du pays par le pays, cette doctrine qu'on « s'imagine moderne, s'y étale (dans les cahiers des états) à un « degré que ses partisans les plus exaltés n'ont jamais atteint. » On sait, en effet, qu'il n'y avait que les trois états qui prenaient part à cette rédaction de cahiers; le quatrième état, plus nombreux de beaucoup que les trois autres, y était complètement étranger; tandis qu'aujourd'hui tout le monde s'en mêle, ou du moins peut s'en mêler. Je ne dis pas que cela en aille mieux ; je constate le fait. Je conviens même avec M. Pauliat que c'étaient d'autres gaillards que les nôtres, ces électeurs qui coupaient les vivres à leurs mandataires trop complaisants pour le pouvoir.

On trouve encore dans l'étude de M. Pauliat des idées assez singulières; par exemple, M. Barodet et les partisans de son projet « n'ont ressenti et ne ressentent ce besoin que parce qu'au fond ils « sont de la même chair, du même sang, de la même âme que nos « aïeux d'avant la Révolution ». D'où il est permis de conclure que les adversaires de ce projet sont d'une autre chair, etc.

Bien que l'origine des *états généraux* et, par conséquent, de la politique qu'ils inaugurent, ne remonte qu'au XIVe siècle, l'auteur ne fait aucune façon pour nous les donner comme une tradition celtique, qu'il met en opposition avec la tradition *césarienne*. M. Pauliat ne citant aucun fait à l'appui de cette opinion, on se trouve bien empêché de la réfuter ; mais il ne serait pas difficile de prouver que les états généraux sont un effet de la tradition césarienne ; qu'ils sont ensuite devenus causes de son extension ; que M. Pauliat prend l'effet pour la cause lorsqu'il dit que « si la Révolution « a été rendue nécessaire, ç'a été surtout parce qu'à partir de 1614 « les états généraux ne furent plus convoqués ».

« La *Revue libérale*, qui vient de naître, tiendra à honneur, dit-elle, de justifier son titre ; elle ne sera pas l'organe d'un parti politique, d'une coterie littéraire, d'une école artistique. Elle sera l'arène où se rencontreront les talents les plus divers et les esprits les plus opposés... Les fondateurs de la *Revue libérale*, persuadés que la liberté, quels que puissent être parfois ses inconvénients, est le plus sûr agent de la mise en valeur des hommes, des peuples, des institutions, veulent faciliter, par une œuvre d'éclectisme et de tolérance, le progrès moral et matériel du pays.

A la bonne heure ! C'est le moyen de sortir du domaine religieux pour entrer dans le domaine scientifique. Il est d'ailleurs à remarquer qu'il se produit une détente depuis quelque temps dans la presse périodique; la *Revue libérale* ne fait que dire tout haut ce que les autres ont dit tout bas. Le fait est que, si la science est science, si elle a pour domaine l'observation, l'expérience, le raisonnement, tout ce qui est de ce domaine doit trouver dans la presse l'hospitalité. La science fermée, c'est la religion.

La *Revue libérale* contient un grand nombre d'articles et une grande variété de sujets; il y en a pour tous les goûts. *La Pénétration dans l'Afrique centrale*, *le Budget de la France*, *la Génération de* 1830, *l'Enseignement public aux colonies*, *le Beau musical*, etc., sont des études intéressantes, mais que nous n'analyserons pas, car elles doivent avoir une suite.

L'Avenir des ouvriers, étude sur le paupérisme, présentée par M. Paul Matrat, au concours Pereire, et qui a obtenu la première mention honorable (et profitable, 2,500 fr.) est en cours de publication dans la *Revue libérale*. L'auteur se propose d'atteindre son but « sans trouble pour la société, en se basant exclusivement sur le travail et les sentiments d'ordre et de famille ». L'intention est bonne ; reste à savoir si le but sera atteint. Il est permis de douter que la doctrine exposée par M. Matrat développe les sentiments de famille; mais ne prononçons pas la sentence avant d'avoir entendu la plaidoierie. Il est possible que la suite démente le commencement.

Pendant que tant de géographes braquent leurs lunettes sur les pays lointains, et que tant de voyageurs vont les explorer au péril de leur vie et, souvent, de notre bourse, M. G. d'Orcet trouve que la France est encore un pays à découvrir et nous donne une description de *la Côte-d'Or et ses monuments druidiques*. (*Revue britannique* de novembre.)

« Il est fort peu de Français aujourd'hui, dit M. d'Orcet, qui ne connaissent pas leur Paris sur le bout du doigt, mais la plupart se font gloire d'ignorer leur propre département. Cette ignorance est encouragée par les habitudes de chemins de fer, qui ne vous laissent le temps de rien voir... le délaissement dans lequel se morfond le monde provincial est une des principales causes de cette dépopulation des campagnes qui a tant de raisons de nous effrayer ».

Les observations archéologiques de M. d'Orcet ne manquent pas d'intérêt : « Il y avait des artistes de grand mérite en Gaule et un style gaulois, sept ou huit siècles avant notre ère. Les traditions qui

faisaient venir du fond de la Phrygie les Gaulois, aussi bien que les Romains, ne sont point du tout fabuleuses ». Une autre tradition qui ne paraît pas plus fabuleuse, et que M. d'Orcet semble ignorer, c'est que les Phrygiens n'étaient qu'une colonie celtique, et qu'ils n'ont fait que revenir dans leur mère patrie après la destruction de Troie.

Malgré ses découvertes, telle est la force de la première éducation, que M. d'Orcet n'a pu rejeter l'hypothèse (qui ne repose sur aucun fait, mais seulement sur les assertions purement gratuites de l'école), que nous tenons la civilisation, la langue, la liturgie, les arts, des Grecs et des Romains, tandis que tout indique le contraire.

Cela n'empêche pas l'auteur de faire de sages réflexions : « Partout on peut constater les déplorables effets d'une centralisation qui a éliminé au profit de Paris toutes les institutions provinciales... Il est urgent de rechercher et d'étudier les moyens de réconcilier le paysan avec la terre, et de l'y attacher par l'agrément aussi bien que par l'intérêt, sans quoi la propriété nationale pècherait par la base et ne se soutiendrait pas longtemps ».

On sait que la Russie copie assez fidèlement, depuis quelque temps, la France du XIVe siècle. Elle a supprimé les autorités locales, soi-disant ignorantes et oppressives, et les a remplacées par l'autorité centrale représentée par des fonctionnaires, encore plus ignorants et plus oppressifs. Il est aisé de prévoir que les résultats sont et seront en Russie analogues à ce qu'ils ont été en France : accroissement de misère matérielle et morale et guerres civiles *sur la planche* pour plusieurs siècles. C'est effectivement ce que montre assez clairement M. C. Courrière, dans une étude sur la Russie, qu'il publie dans la *Revue britannique* d'octobre. On peut dire que les *nihilistes* sont pour la Russie ce que les *grandes compagnies* ont été pour la France. Mais nous avons trop à faire chez nous pour nous occuper des autres; c'est pourquoi je me borne à signaler l'étude de M. Courrière à l'attention des penseurs.

La *Revue suisse* ne nous offre dans ce trimestre aucun article économique (*la Démocratie et son avenir*, par M. Numa Droz est de la politique pure, c'est-à-dire nébuleuse). C'est peut-être afin que nous disions un mot de l'étude que M. G. Lanson consacre à notre vieux poète Clément Marot. Et, en effet, il y a, pour le philosophe et l'économiste des enseignements de plus d'un genre à tirer des poètes en général, et des poètes français en particulier.

Par exemple, on peut comparer leur condition au temps où les seigneurs ruinés se faisaient trouvères pour rétablir leur fortune,

à celle des temps où ils sont obligés de mendier incessamment les libéralités des rois et des grands, au temps, par exemple, où Maynard écrivait piteusement à Richelieu :

> Mais s'il (François Ier) demande à quel emploi
> Tu m'as occupé dans le monde
> Et quel bien j'ai reçu de toi,
> Que veux-tu que je lui réponde? [1]

Étant donné que la gaieté est effet et cause de la force de l'âme, en est en quelque sorte le ressort, si l'on comparait l'intarissable *humour* du *Roman du renard*, des fabliaux du XIIe siècle, etc., à la poésie filandreuse et guindée du XVe siècle et à la poésie *grécolâtre* du XVIe siècle, on trouverait que l'âme française a bien faibli ; et comme c'est elle qui meut le corps...

On pourrait encore comparer la noble indépendance, la vigoureuse satire de Guyot de Provins, de Rutebeuf, etc., à la servitude et à la basse flatterie des poètes du XVIe et surtout du XVIIe siècle. On pourrait faire bien d'autres remarques de ce genre, d'où résulterait que le peuple récompense bien mieux les poètes que ne le font les rois, les princes, les grands. Tenant ensuite compte de l'influence de la condition matérielle et morale des poètes sur leurs œuvres, et de leurs œuvres sur le public, on trouverait l'explication de bien des phénomènes qui se sont produits, qui se produisent encore, et qui sont des énigmes pour celui qui ne sonde pas les petites causes; on arriverait peut-être ainsi à s'apercevoir que les privilèges, les subventions, les pensions, ne sont pas de si bons moyens qu'on le croit généralement, pour faire progresser les beaux-arts.

La *Revue générale* consacre une étude à l'un des plus vaillants et des plus sincères défenseurs de la liberté, à Frédéric Bastiat (auteur M. A. Terwangne). Il serait tout à fait superflu d'analyser ici, ne fût-ce qu'en deux mots, la doctrine du maître ; ce qu'il importe de mettre en relief, car on ne l'a pas fait suffisamment, c'est son indépendance intellectuelle et morale.

Bastiat a étudié tous les maîtres, mais il ne s'est asservi à aucun. Ce n'est pas que toutes ses idées soient parole d'Evangile, mais elles lui sont personnelles; il les a semées, cultivées, mûries, vécues en un mot; il ne s'est pas borné, comme cela arrive si souvent de nos jours, à emboucher la trompette et, au besoin, à prendre la grosse caisse et ses accessoires pour répandre les idées d'un autre. Voilà pourquoi Bastiat est une étoile et non une planète. Cette

[1] On sait que le cardinal répondit : *Rien.*

étoile peut être trouvée plus ou moins lumineuse, affaire de goût, mais c'est une étoile.

La seconde qualité fondamentale de Bastiat, que nous appelons l'indépendance morale, c'est de n'avoir couru ni après la popularité ni après la fortune. Il n'était pas de ceux qui, suivant le courant, ne songent qu'à faire leur main, approuvent aujourd'hui les empiétements de l'État et l'excitent même à continuer, et qui, demain, le blâmeront, lui reprocheront d'être allé trop loin dans une voie où ils l'ont poussé eux-mêmes de toutes leurs forces, sur une pente où il est si difficile de s'arrêter quand on est lancé. Cette race de savants désintéressés avait encore un assez bon nombre de représentants au commencement du siècle : utopistes ou non, Paul-Louis Courier, Ch. Fourier, Proudhon, etc., existaient. Il en existe encore quelques restes, nous avons cité M. Renan, nous pourrions en citer d'autres, mais il faut bien convenir que les rangs s'éclaircissent tous les jours.

La cause de ce phénomène? Cherchez-la dans les écoles de l'Etat.

« J'affirme ceci, dit Bastiat : les doctrines subversives auxquelles on a donné le nom de socialisme ou communisme, sont le fruit de l'enseignement classique, qu'il soit distribué par le clergé ou par l'université. J'ajoute que le baccalauréat imposera de force l'enseignement classique même aux écoles prétendues libres, c'est pour cela que je demande la suppression des grades ».

Ce sont ces grades qui déclassent les hommes, les dégoûtent ; ce sont eux qui, à la fois, dispensent de savoir et excitent l'ambition ; c'est cette surabondance de bacheliers créés et mis au monde par l'Etat, qui les oblige à vendre leur plume, leur seul gagne-pain, au plus offrant.

On aura beau donner la liberté à l'industrie et au commerce ; tant que l'Etat emploiera les capitaux de la nation à former des bacheliers, l'industrie et le commerce languiront, faute de capitaux et faute d'hommes. La question des écoles est donc capitale, c'est pourquoi je ne me lasse ni ne me lasserai d'y revenir. Au risque de déplaire aux latinophiles, qui disent qu'on n'est pas homme quand on ne connaît pas le latin, je dirai : On n'est pas homme quand on vend sa conscience; on n'est pas homme quand on ne songe qu'à vivre aux dépens du public; ce qui est le cas de bien des gens qui croient savoir le latin parce qu'ils l'ont étudié à nos dépens.

Variation sur le thème de M. Reinach : « Le peril est indéniable, il est ressenti partout, dans les villes comme dans les campagnes.

Les grandes routes ne sont pas plus sûres que nos rues. Ici et là, on vole et on assassine. Des bandes de malfaiteurs terrorisent le pays. » (*Revue politique et littéraire*, 11 novembre.) M. Frédéric Thomas, qui parle ainsi, est effrayé de cela comme une demoiselle. Que voulez-vous donc que fassent les gens qui n'ont que leurs bras pour gagner leur vie? Le Gouvernement fait tout, absorbe tout.

Le remède? Demandez-le à Herbert Spencer, cité ci-contre, par la Chambre de commerce de Gray. En connaissez-vous un meilleur? — Une loi contre les récidivistes. — Prenez garde : vous convenez déjà que « le régime pénitentiaire (la loi) va diamétralement « contre son but en ce que, au lieu de refréner les mauvais in-« stincts, il les développe, et qu'au lieu de corriger les criminels, « il les pervertit. » Prenez-donc garde, dis-je, car la peur est mauvaise conseillère, et notre nouvelle loi pourrait bien aller encore plus diamétralement, s'il est possible, contre son but que les anciennes.

Au reste, entendez-vous sur cette loi, proposez-la. M. Reinach affirme qu'elle passera : cela prouverait qu'il est plus facile de trouver des moines que des raisons; mais on ne trouvera même pas de moines. En tous cas, formulez cette loi, et dépêchez-vous; puisque le danger est si pressant, il ne s'agit pas de rester à se lamenter ainsi.

L'école Le Play fait des prosélytes. Rien de mieux, pourvu que les nouveaux adeptes n'acceptent pas à l'aveuglette tout ce qu'a dit le maître, ou bien qu'ils ne prennent pas ce qu'il y a de mauvais dans son système, tout en rejetant ce qu'il y a de bon, comme on le voit assez souvent en pareille matière.

Une revue italienne, *la Rassegna Nazionale*, va publier une traduction en 4 volumes de la *Réforme Sociale* de Le Play, et cette revue va devenir l'organe des doctrines du maître. D'autres publications périodiques en Italie, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, vont, dit-on, entrer dans la même voie.

M. Edmond Demolins (*Revue* du 1er décembre) propose, comme seul remède efficace à la crise financière qui nous menace, d'abandonner l'enseignement et les travaux d'utilité publique à l'initiative privée. C'est ce que nous avons toujours soutenu pour ces objets comme pour beaucoup d'autres.

Les dieux s'en vont, et les jeux aussi. Nous faisons peu d'attention à ce triste phénomène, non pas que le jeu soit de peu d'importance ; les hommes n'aiment pas moins jouer que les enfants;

mais, comme dit Saint-Augustin, « les jeux des hommes s'appellent des affaires ».

M. le D[r] Pécaut traite ce sujet intéressant des *Jeux dans l'Education* (*Revue pédagogique*, du 15 novembre); il s'inquiète des effets de notre système d'endoctrinage de l'enfance sur les facultés physiques des jeunes gens des deux sexes et de la décadence des jeux. Quoique l'auteur veuille être indulgent pour les gymnastes qui montrent, en effet, une bonne volonté exemplaire pour tirer de la bourse des contribuables les fonds nécessaires pour annexer des appareils de gymnastique à toutes les écoles, tout cet appareil ne lui inspire pas une grande confiance, il ne peut s'empêcher de manifester son scepticisme, « en songeant combien de telles mesures, si sagement combinées qu'elles puissent être, risquent de rester chose administrative » ; et il dirait volontiers comme le *Rat* de la fable : *Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.*

« En inscrivant la gymnastique dans nos programmes, nous n'avons fait qu'imposer au maître et à l'élève *une leçon de plus.* » Exactement comme en y inscrivant les autres objets, et comme c'est dans la *leçon* que gît le mal...

« Au premier abord, dit M. Pécaut, la decadence des jeux peut sembler de mince importance. On joue moins : eh bien, c'est qu'on est plus sérieux, c'est que la vie est devenue grave, c'est que l'on a gagné en fait d'esprit pratique et positif, c'est sans doute que l'on est moins « enfant » qu'autrefois. Inutile de dire que l'auteur n'admet pas de pareils *c'est que*, et le fait est que, pour nous trouver plus sérieux, plus pratiques qu'autrefois, il faudrait y mettre de la bonne volonté. Quant à être moins enfants, quand on voit tout le monde solliciter les lisières de l'Etat, si ce n'est pas là un signe d'enfance, c'est assurément un symptôme de sénilité; à moins que les Anglais et les autres peuples, qui jouent plus que nous, ne soient que des marmots, qu'il faut s'empresser de remettre au maillot, au biberon et à la bouillie.

L'auteur invite les penseurs à rechercher les causes de la décadence des jeux, et il en indique quelques-unes. Je ne le suivrai pas dans cette voie, car j'écrirais un livre sur chacune de ses pages. Je me bornerai à répéter avec M. Pécaut : « L'excès de pédagogie a ses écueils, desquels nous ne nous gardons peut-être pas assez; l'œuvre de l'éducation nationale ne consiste pas seulement à faire des esprits cultivés et des muscles robustes, mais encore des hommes épris d'action et des âmes ouvertes à la joie de vivre. »

Une petite réflexion en passant. N'est-il pas phénoménal que nous ayons tant de médecins A. G. D. G., qui savent combien sont funestes les abus et la trop grande précocité des exercices intellec-

tuels, sur le physique, le moral et l'intelligence même, et qui ne protestent pas en masse contre la manie que nous avons contractée de martyriser ainsi les petits enfants? Il y a des sauvages qui déforment la tête de leurs enfants: ils sont moins barbares que nous, qui déformons ce qui est dedans.

Il résulte d'une petite étude de M. E. Decroix dans le *Journal de la Société de statistique*, que la quantité de tabac consommée par habitant est plus grande en France qu'en Angleterre, et même que la différence va croissant. Actuellement (1880) un anglais en consomme 0 k. 642, et un français 0 k. 926. Cette différence de poids ne viendrait-elle pas de ce que le tabac français contient plus d'eau que le tabac anglais? Quel est le fumeur qui ne s'est pas aperçu que, plus nous allons, plus le tabac est humide et par conséquent lourd, et probablement aussi, plus malsain. A qui la faute? Supprimez le monopole, et vous verrez s'il n'y a pas moyen de faire sécher le tabac.

Le même journal nous apprend que le nombre des boursiers de l'Ecole polytechnique a plus que triplé depuis 1880 : de 33 en 1850, il s'est élevé à 101 en 1881. La proportion des boursiers aux élèves payant une pension d'ailleurs très modique, M. Cheysson l'avoue, s'est élevée du tiers à la moitié. En 1850, 33 boursiers sur 90 élèves; en 1881, 101 boursiers sur 221. « Tous les ans, dit M. Cheysson, une centaine de jeunes gens quittent cette école pour aller occuper une place distinguée dans les rangs de l'armée, de l'administration, de l'industrie, partout en un mot où l'on peut rendre d'éclatants services au pays. »

Il fallait ajouter : et recevoir de bons traitements pour une profession dont les frais d'apprentissage ont été payés *par les autres*. C'est là de l'égalité à rebours; M. Cheysson n'hésite pourtant pas à ajouter : « C'est ainsi que s'est accentué de plus en plus le caractère *nettement démocratique* de cette grande institution. »

M. Paulin Vial, dans une *déposition lue à l'enquête nautique*, demande diverses améliorations à notre port du Havre. « Si nous ne tenions pas compte des besoins de notre marine transatlantique, nous nous exposerions à voir aller dans les ports de nos voisins les marchandises qui nous sont destinées. Elles nous reviendraient sur des bâtiments plus petits, et notre port ne serait plus qu'un port de cabotage. » Malheureusement, pour l'Etat, les travaux inutiles sont bien plus pressés que les travaux utiles. Quant à l'initiative privée, elle est bien empêchée puisque l'Etat absorbe toutes ses ressources.

Notre système d'éducation a enfin bouleversé de fond en comble la société, il a déclassé tout le monde. Il a fait passer le paysan du champ à l'atelier, au chantier, à l'usine; de l'atelier à la boutique, de la boutique au bureau, où tout le monde veut arriver. Mais, comme le bureau dépend de la boutique, la boutique de l'atelier, l'atelier de la charrue, les bureaux regorgent d'aspirants sans emplois, pendant que les champs sont déserts. L'Etat a multiplié les emplois tant qu'il a pu, afin de caser les bureaucrates que ses écoles multiplient à l'infini, mais il est au bout de ses ressources, c'est-à-dire des nôtres.

Au lieu de renoncer à sa manie écolâtrique, le voilà possédé de la manie colonisatrice ; braquant sa lorgnette sur tous les points du globe, il voit partout des peuples à civiliser, des contrées incultes et désertes à exploiter et à peupler. Et brochures de pleuvoir sur le sujet de la colonisation. En voici au moins cinq ou six. Quel dommage que je n'aie pas plus de place, je ne les analyserais pas toutes (elles reposent toutes sur les mêmes hypothèses, qui ne sont que des hypothèses, et elles arrivent presque toutes aux mêmes conclusions); mais je traiterais à fond cette question, je discuterais ces prétendus principes qui volent de bouche en bouche, comme jadis, quand nous étions moins sérieux, volaient les refrains grivois. Je me bornerai donc à dire quelques mots de celle de M. Fernand Nœtinger : *Le Français est-il colonisateur*?

Après avoir répété les assertions courantes : « La colonisation est devenue pour les grands peuples européens une nécessité presque absolue. Il faut augmenter nos approvisionnements de matières premières et ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de la mère patrie », l'auteur, passant en revue nos colonies, entreprend de prouver que le Français *est* colonisateur. Il ne fait que se tromper de temps : il fallait dire *était*. En effet, tant que le gouvernement ne s'en est pas mêlé, nous ne nous en tirions pas trop mal. M. Nœtinger en donne des preuves, et l'on pourrait en donner beaucoup d'autres, en énumérant les colonies que nous possédions au commencement du XVIII[e] siècle, et en exposant la prospérité dont plusieurs d'entre elles ont joui.

« Disons-le bien haut : prétendre que les efforts de nos pionniers n'ont eu pour fin que l'insuccès, imputer à nos colons la responsabilité de nos désastres, ce n'est pas seulement commettre une erreur, mais plus encore une injustice ! » Suivant l'auteur, et il a raison, la faute en est au gouvernement, qui gaspillait les ressources de la nation.

Il est touchant de voir tous ces noms français, non seulement d'hommes, mais de villes et comtés du Canada (p. 12 et suiv.) :

Argenteuil, Vaudreuil, Soulanges, la Beauce, Châteaugai, etc. Comme ils aimaient la France ceux qui ont baptisé le Canada de ses noms! Comme les gouvernements sont coupables d'avoir vendu des sujets si dévoués, si fidèles!

M. Noetinger trouve aussi que nous nous sommes bien tirés d'affaire dans la colonisation de l'Algérie. Pour peu que l'on connaisse l'histoire de cette colonie et son état actuel, il faut y mettre de la complaisance pour être satisfait des résultats. La principale cause de l'erreur de M. Nœtinger, c'est qu'il confond la conquête avec la colonisation. L'Algérie n'est une colonie française, plutôt qu'espagnole, ou italienne, ou maltaise, que parce que nous faisons les dépenses au profit de ces étrangers. La France tirerait bien plus de force des Français établis dans les colonies étrangères, que des étrangers établis dans les colonies qui ne sont françaises que par le nom et par la part du budget de la métropole qu'elles absorbent.

Cela n'empêche pas l'auteur de nous conseiller de coloniser « aujourd'hui l'Algérie, demain la Tunisie ». C'est toujours la confusion des deux mots conquérir et coloniser. Il n'est nullement nécessaire que nous ayons des soldats et des fonctionnaires en Algérie et en Tunisie pour y avoir des Français, puisque les étrangers qui y résident n'en ont point. Toute notre prétendue colonisation gouvernementale n'est que prétexte au pillage des pays où nous nous établissons, et au pillage de nous-mêmes, par les sinécures que nous y créons, l'administration que nous y installons au profit de colons, la plupart étrangers.

Je ne veux pourtant pas quitter ce sujet des colonies sans dire un mot d'une *Note adressée à M. Duclerc*, président du conseil des ministres, par *un Sénégalais*. L'auteur propose trois manières de venir en aide aux colonies, étant admis le principe de la garantie de leur sécurité par la métropole.

Le premier moyen consiste à leur donner des consuls compétents parlant la langue du pays et à augmenter leur traitement en raison de la rigueur du climat et du nombre d'années passées dans le même consulat. Le deuxième à exiger de ces consuls des renseignements commerciaux, statistiques et autres sur la colonie de leur ressort.

Ne serait-il pas plus simple et plus avantageux pour les consuls comme pour les autres, et surtout moins sujet à abus, de donner aux consuls une part sur les affaires que ferait leur colonie, et de laisser à leur initiative et à leur charge le choix des moyens à employer pour donner à l'industrie et au commerce le développement dont ils seraient les premiers à profiter? Mais c'est là ce que

ferait l'initiative privée et ce que ne fait et ne peut faire l'Etat.

Le troisième moyen de notre *Sénégalais*, c'est de négocier des traités de commerce avec toutes les nations étrangères dans le but d'augmenter le chiffre de nos affaires. « Quand une nation ne veut pas conclure de traité, il est de notre intérêt de diminuer et même de supprimer spontanément les droits qui frappent à leur entrée en France les produits de cette nation, car ces droits sont entièrement à la charge de notre pays; ils s'ajoutent aux frais généraux et augmentent le prix de revient de tous les articles de notre industrie nationale. » J'allais le dire si l'auteur ne l'avait pas dit, et je n'aurais pas été le premier.

Voici, par exemple, un autre sujet sur lequel nous ne sommes pas d'accord. « Si les écoles de commerce n'ont pas conquis la juste réputation qu'elles méritent, c'est que les pouvoirs publics ne leur ont pas encore accordé les avantages dont jouissent les autres écoles d'application du haut enseignement. Il faut souhaiter que... notre gouvernement donnera le titre d'élève-consul et le traitement y attaché à tout diplômé sortant d'une école supérieure de commerce qui en fera la demande ».

C'est parce que l'Etat accorde des avantages à d'autres écoles, que les carrières auxquelles elles conduisent sont encombrées au détriment du commerce qui est dédaigné. Donnez des diplômes, des titres et des traitements aux élèves des écoles de commerce, vous en ferez des fainéants, des propres à rien (sauf à émarger au budget); mais de bons consuls, des hommes s'entendant aux affaires, n'y comptez pas. Quand on sort d'une école avec un diplôme, on ne sait pas grand'chose, mais on a deux défauts capitaux; celui de se croire savant et, par conséquent, dispensé d'apprendre, et celui de trouver que l'on n'est jamais rétribué comme on le mérite.

La *Note adressée à M. Duclerc* contient beaucoup d'autres observations que j'approuve, et beaucoup d'autres que je n'approuve pas; mais il en faut pour tous les goûts, et, sans doute le destinataire y trouvera aussi quelque chose à sa convenance.

Si les négociants qui composent les Chambres de commerce ne sont pas plus économes dans leurs propres affaires, qu'ils ne le sont de papier dans leurs comptes rendus, il n'est pas étonnant qu'ils aient tant à se plaindre. Il n'y a que l'Etat pour les surpasser en luxe de publications. Beaux in-4° avec grandes marges, abondance de chiffres et de tableaux synoptiques. A quoi et à qui cela peut-il servir, si ce n'est à l'ornementation des bibliothèques des membres de ces Chambres?

Je veux bien convenir que c'est leur droit, mais je dis que ce n'est pas leur intérêt. Il vaudrait bien mieux pour eux et pour nous que les questions de leur compétence souvent traitées de main de maître, qui sont contenues dans ces luxueux comptes rendus, fussent mises, en petits volumes, à bas prix, sous les yeux du public, et surtout sous les yeux de ses protecteurs.

Il y en aurait, par exemple, plus d'un qui tirerait beaucoup de profit de la lecture de ce que dit la *Chambre de commerce de Lyon*, sur la réglementation des heures de travail, sur l'extension de la compétence des juges de paix, sur le régime des chemins de fer, des routes, de la navigation; sur l'administration des postes et télégraphes, qui trouve moyen, comme toutes les administrations de l'Etat, de fonctionner avec une lenteur très utile à nos concurrents étrangers, les nouvelles et les courriers nous arrivant non seulement très lentement à l'état normal, mais souvent en retard (p. 137).

Mais quel est le simple particulier qui songera à lire ou seulement à feuilleter ces volumineux in-4° bourrés de chiffres qui ne peuvent guère l'intéresser? Il en résulte que les plaintes et les conseils des Chambres de commerce ne sont entendus de personne, car elles ne s'imaginent pas, sans doute, que la bureaucratie à qui elles adressent leurs doléances y fasse attention. Si au moins on y trouvait un résumé qui dispenserait le critique de lire tout le volume, la presse pourrait plus facilement seconder les Chambres de commerce et faire parvenir leurs réclamations au public.

Voici précisément le *Journal des Chambres de commerce* qui vient d'être fondé, et qui réalise le vœu émis ci-dessus, en invitant les intéressés à lui adresser toutes les publications qu'ils désireraient voir reproduites. Ce journal paraîtra tous les mois et pourra être d'une grande utilité au commerce pour les renseignements nombreux et variés qu'il se propose de publier. Bonnes et nombreuses années à cette nouvelle publication!

L'auteur du *Coup d'œil rapide sur la douane* a au moins deux qualités: celle de bien écrire et celle de ne pas signer, qui dénote une modestie rare de nos jours, même parmi ceux qui écrivent mal. Cet anti-douanier, qui met trois étoiles à la fin de sa brochure, montre admirablement par quelles manigances la douane a pour effets de protéger les douaniers d'abord et ensuite l'industrie et le commerce étrangers. C'est pour compenser la protection que nous accordons à notre industrie et à notre commerce intérieurs.

On sait que l'impôt sur le sucre français est perçu par la régie et l'impôt sur le sucre étranger par la douane; que l'impôt sur le sucre brut est de 40 centimes par degré, ou 40 francs les 100 kilos;

mais ce qu'il est permis d'ignorer à ceux qui ne sont ni douaniers, ni régisseurs, c'est que le procédé d'analyse de ces deux administrations n'est pas le même; le procédé de la douane donne 4 degrés de moins, ce qui fait 1 fr. 60 à payer en moins par sac de sucre étranger introduit en France. C'est ainsi que la France, qui produisait 400 ou 450 millions de kil. de sucre, a descendu à 350 millions ; pendant que l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche suivent la progression inverse. L'Allemagne, il y a dix ans, ne produisait que 189 millions; elle va, cette campagne (1882-83) fournir 700 millions. C'est une belle et utile institution que la douane, surtout pour ses fonctionnaires, comme on peut le voir dans les pages 15 et suivantes de cette brochure.

Encore un petit opuscule qui ne manque pas d'intérêt. On demande le changement de forme de l'impôt sur les sucres. M. S. Loiret pense sans doute comme nous que : changement d'impôt est changement et même aggravation de misère. Il combat la réforme projetée : *L'impôt unique*, et après avoir montré combien notre industrie sucrière décline et devient inférieure à celle de l'Allemagne, il termine en disant que c'est à enrichir la betterave qu'il faut apporter nos soins, et à mettre nos procédés de fabrication à la hauteur de ceux de l'étranger. « Oserait-on dire sérieusement aux fabricants français : Ayez le droit unique, et la culture deviendra plus rationnelle, les engrais seront meilleurs, la graine mieux choisie.., et il apportera avec lui tous les procédés nouveaux, qui font la force de vos concurrents et, par conséquent, votre faiblesse ? »

Notons en passant que plusieurs de ces procédés nouveaux, par exemple l'osmose appliqué au traitement des mélasses (voy. p. 15) sont d'invention française et appliqués à l'étranger et non en France.

L'extinction du paupérisme par le travail-fonction a été présentée par M. E. de Pompéry, positiviste, au concours Pereire. L'auteur ne dit pas que son ouvrage ait été couronné, d'où il est permis de conclure qu'il ne l'a pas été, et cela n'a rien d'étonnant, car il n'a pas un poids suffisant : 24 pages in-8°, c'est trop peu pour un concours. Il est vrai que j'aurais encore eu moins de chance d'obtenir un prix en traitant le même sujet et partant des mêmes principes.

Ce qu'il faut entendre par fonction, « c'est l'emploi normal et utile d'une force, d'un mécanisme, d'un agent animé. On dira d'une machine à vapeur bien réglée, bien conduite, qu'elle fonctionne normalement... Il faut donc nous rendre compte des facultés

et des puissances contenues dans l'homme ; autrement nous ne pourrions rien dire d'exact sur leur fonctionnement ou emploi normal ».

Pour qu'une montre fonctionne bien, il n'est pas nécessaire qu'elle se rende compte des facultés et des puissances contenues en elles, il suffit que l'horloger connaisse bien tout cela et la fabrique en conséquence. Si la montre était intelligente, elle serait bien capable de se déranger elle-même, de ne pas vouloir fonctionner normalement, ou de vouloir en empêcher ses sœurs. Qui sait s'il n'en est pas de même de la machine humaine ?

J'aurais donc tout simplement dit au jury : La machine contient des facultés et des puissances dont le fonctionnement est nécessairement normal. En conséquence, il faut lui mettre la bride sur le cou et la laisser fonctionner à sa guise. *Laisser-faire* et *laisser-passer*. — On voit que la dépense de papier ne serait pas grande si l'on donnait les prix à des mémoires aussi laconiques. Ce n'est pas ainsi que raisonne M. de Pompéry ; il veut organiser le *travail-fonction;* la montre veut réparer les fautes de l'horloger. Quel dommage que le Créateur ne nous ait pas appelés à son conseil avant de nous fabriquer. Éclairé par nous, il nous aurait créés parfaits.

M. Bontemps, aussi, a pris part au concours Pereire, et propose comme moyen d'éteindre le paupérisme : l'association du capital et du travail, la mobilisation du capital et l'immobilisation du travail. « Si l'union fait la force, il n'est pas moins vrai que *l'union moralise* ». Cette dernière vérité aurait besoin d'être vérifiée.

L'auteur combat l'idée de la formation d'un quatrième *ordre* de citoyens, idée qu'il trouve rétrograde. Tout en étant partisan de l'instruction en général, M. Bontemps croit que l'instruction professionnelle ne doit pas être autre chose, sauf quelques exceptions, que *l'apprentissage* dans l'atelier. Quelle absurdité ! L'apprentissage dans l'atelier, c'est celui qui en profite qui le paye ; tandis que l'instruction professionnelle, ce sont les autres qui en font les frais. Il est vrai que l'apprenti n'apprendra rien dans l'école professionnelle ; mais qu'importe, pourvu que les maîtres y trouvent leur profit ?

La Réforme essentielle, suivant M. J. Guillet, est la réforme fiscale. L'auteur trouve que notre système fiscal a pour effet de dégrever l'étranger.

« Nous devenons, dit M. Guillet, un peuple de marchands, d'industriels, de fonctionnaires, de rentiers, à familles restreintes. » C'est de fonctionnaires et de rentiers seulement qu'il fallait dire, car on sait que notre commerce et notre industrie, aussi bien que notre

agriculture sont à l'agonie ; toutes nos ressources liquides passent dans les caisses de l'Etat pour entretenir les fonctionnaires et les rentiers. C'est pour cela que les familles sont restreintes et que la France ne sera bientôt peuplée que d'Allemands, de Belges, d'Italiens.

« Les paysans prendront au sérieux l'enseignement de l'agriculture, le jour où les professeurs, exploitant à leurs frais, leur montreront par l'exemple et non pas seulement par les conseils, — et quels conseils ! — comment il faut s'y prendre pour joindre les deux bouts. » On leur a indiqué, par l'exemple et par les conseils, le moyen de joindre les deux bouts : il consiste, suivant les professeurs officiels, à recourir à l'État. C'est pour cela que l'on a créé un ministère de l'agriculture, qui la protège en lui prenant 10 sous d'une main et lui en donnant charitablement un de l'autre.

Il y a plusieurs autres bonnes choses dans cette courte brochure, mais où l'auteur se trompe, c'est lorsqu'il nous conseille de substituer le système fiscal américain au nôtre. Ce n'est point le système fiscal américain qui fait la prospérité de cette nation, bien loin de là : il n'y fait pas si grand obstacle que le nôtre parce qu'il n'est pas établi sur une aussi grande échelle, et voilà tout. Ce n'est pas le changement d'impôts qui relèvera notre agriculture et notre industrie : c'est la diminution des impôts quels qu'ils soient. Mais pour diminuer les recettes de l'État, il faut commencer par diminuer les dépenses, et l'on n'y songe guère. Ce ne sont pourtant pas les dépenses inutiles et même nuisibles qui manquent : cela se voit assez.

M. Georges Salomon demande *la liberté des mesures contre les accidents.* C'est rare, et d'autant plus étonnant que l'auteur est secrétaire de la 26e commission locale du département de la Seine, commission qui surveille le travail des enfants, ou du moins dont les membres sont rétribués à cet effet, quoiqu'ils ne fassent pas leur service, si l'on en croit M. Salomon : « Le service d'inspec-
« tion du travail des enfants ne s'est pas plus préoccupé de l'hy-
« giène des ateliers que le conseil de salubrité et la commission
« des logements insalubres ne s'en occupent... Depuis que la loi de
« 1874 est intervenue, le nombre des accidents reconnus à la suite
« de procès ou de plaintes ne va nullement en décroissant. »

« Où l'inspection fait défaut, la loi ne peut pas être appliquée. »

Mal raisonné. Il faut créer (et rétribuer, cela va de soi) une nouvelle commission pour surveiller les inspecteurs qui ne font pas leur service ; puis une autre commission pour surveiller celle-ci, et ainsi de suite jusqu'à ce que nous soyons tous rétribués par l'État pour nous surveiller les uns les autres.

Frappé des effets funestes de la plutocratie, qui a remis le veau d'or sur son piédestal, qui mine les assises morales de l'État et compromet son « existence bien plus que les efforts réunis de tous les théoriciens de l'anarchie », M. Tsvett propose pour remède *un nouvel étalon monétaire*. L'auteur se base sur le fait (ou plutôt l'hypothèse) que, « généralement parlant, à part seulement quelques « cas tout spéciaux, le taux de l'argent peut-être pris comme la « mesure de sa valeur même ».

Partant de là, M. Tsvett propose la création d'une banque internationale, chargée d'émettre, en place de monnaie, pour le compte de chaque État, la quantité de titres de rente que le conseil de cette banque fixera comme étant garantie par les ressources budgétaires spéciales de chaque gouvernement. Cette nouvelle monnaie serait destinée, suivant M. Tsvett, à remplacer l'argent au xxe siècle. Il est permis de douter qu'une modification du système monétaire, quelle qu'elle soit, mette fin au règne de Plutus.

M. Lesguillier, député de l'Aisne, ancien sous-secrétaire d'État des travaux publics, critique le *prétendu grand plan Freycinet*. (*La question des travaux publics. La question des chemins de fer et M. Léon Say*.) La tâche est facile. Tracer un plan de chemins de fer pour une somme si énorme, ouvrir ainsi la porte à toutes les additions les plus fantaisistes, et oublier ou omettre de pourvoir préalablement à leur mode d'exploitation, c'est lancer de toutes ses forces une machine sur un plan incliné, et dire aux autres : « Dirigez-là, arrêtez-là ! »

Mais le député de l'Aisne ne se borne pas à critiquer, il expose un contre-plan destiné à atténuer les inconvénients du premier. C'est plus difficile. Ce contre-plan consiste à compléter le troisième réseau par la construction de 3,000 kilomètres de grandes lignes parallèles aux artères principales des grandes compagnies, afin de rendre ce troisième réseau plus productif, et à le concéder à des compagnies nouvelles.

Cette proposition repose sur plusieurs hypothèses, entre autres sur celle que 2 et 2 font 4. « Certaines sections des réseaux de Lyon, du Nord et d'Orléans, donnent des recettes kilométriques de 150,000 à 300,000 fr.; or, en Angleterre, on double les lignes dès que la recette atteint 70,000 fr. » De ce qu'une ligne rapporte 300,000 fr., il ne s'ensuit pas que deux en rapporteront chacune 150,000. De ce que les compagnies anglaises doublent leurs lignes avec profit, il ne s'ensuit pas qu'il en sera de même dans un pays où le plus clair des revenus de la nation, passant dans les caisses de l'État et de là dans la bourse des fonctionnaires, empêche l'industrie et le commerce de prendre du développement.

Trois compagnies font des bénéfices. En admettant qu'ils soient aussi grands qu'on le dit et qu'elles le disent elles-mêmes, cela prouverait que l'État s'est moqué du public en les subventionnant en argent ou en nature, et si les bénéfices que l'on accuse sont exagérés, c'est M. Lesguiller qui se moque du public en les prenant pour base de ses calculs.

Quant au projet de M. Lesguillier de nous élever au premier rang pour l'industrie des chemins de fer, il peut être louable, mais cette prétendue nécessité n'est pas démontrée. Il faut bien que quelqu'un soit au premier rang; si nous n'y sommes pas sous ce rapport, nous y sommes sous d'autres : sous celui du fonctionnarisme, du gros budget, des dettes de l'État. Nous ne pouvons pas réunir tous les avantages. Il faut opter.

La chambre de commerce de Gray adresse à MM. les sénateurs et députés de la Haute-Saône une lettre au sujet du rapport adressé, le 7 octobre 1882, par M. le ministre des travaux publics à M. le président de la République, concernant le régime des chemins de fer. Inutile de dire que, comme les autres chambres de commerce, celle-ci repousse tout projet de rachat, partiel ou total des lignes ferrées. Les négociants de Gray prennent pour devise les paroles suivantes de M. Herbert Spencer, qui ne seraient pas plus mal placées dans nos têtes que dans les livres ; c'est pourquoi je vais les répéter :

« Si un gouvernement, dont l'office propre est de défendre les citoyens contre toute agression du dehors et du dedans, s'embarrasse d'apprendre aux enfants leurs leçons, d'inspecter les houillères, de réglementer les chemins de fer, de régler le nombre des heures de travail, de réglementer une foule de choses, depuis les émissions d'un banquier jusqu'aux courses en bateaux, n'est-il pas certain qu'alors il remplira mal son devoir principal, et d'autant plus mal, qu'il se sera mêlé à plus d'affaires? »

L'Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour 1882, par M. Maurice Block et ses collaborateurs : T. Loua, J. de Boisjolin, Paul Boiteau, Alph. Courtois, Joseph Lefort, Vessélovsky, vient de paraître, avec cette masse de documents indispensables à tous ceux qui s'occupent des questions de statistique, d'économie politique, financière, industrielle, commerciale. Ce livre se termine par une notice sur la vie et les travaux du regretté maître Joseph Garnier, et d'un appendice contenant les chiffres définitifs du recensement de 1881 et le *Rapport* adressé à ce sujet au président de la République.

Le premier *Annuaire* ayant paru en 1844, celui de 1882 est le trente-neuvième. Pour faciliter les recherches dans les nombreux

volumes de cette précieuse collection, riche en faits et en documents de toute sorte, et pour répondre au désir des souscripteurs, les éditeurs ont publié une *Table générale alphabétique et analytique* des matières contenues dans les vingt-quatre volumes parus depuis 1844 à 1867. Cette *table* forme un volume de plus de 200 pages et se vend séparément.

Le ministère du commerce publie de son côté l'*Annuaire statistique de la France pour* 1882 (5e année). Cet annuaire a été établi sur le même plan que les quatre précédents; il présente la réunion, sous forme de tableaux synoptiques, des documents publiés par les différents ministères. Des notes explicatives précèdent chaque série de tableaux. Indépendamment des totaux annuels, chaque annuaire rappelle les résultats des années précédentes, et, pour les faits principaux, on fait remonter les comparaisons aux années les plus éloignées. Une *table des matières* termine le volume.

M. Léon Chotteau vient de publier un ouvrage dont le titre seul indique l'importance : *le traité franco-américain*, documents pour servir aux négociateurs. Ce livre ne sera pas moins utile aux négociants qu'aux négociateurs, car il contient une foule de renseignements sur toutes les branches de notre commerce. Le volume se termine par un appendice sur la question des *viandes américaines*, contenant les discours que MM. Léon Chotteau, Henri Vrignault, Rebourgeon, F. Jeanmaire, Tacot, Genty et Soyer ont prononcés dans la réunion de Paris (24 octobre 1881).

Les banquiers et les 4 *canges à Liège avant* 1468. — Ce livre contient beaucoup de renseignements intéressants sur le commerce, la monnaie, les foires, les bourses, les canges (changes), etc., de Liège au moyen âge.

Le livre de M. Henri Bacquès : *les Douanes françaises*, dont la troisième édition vient de paraître, contient d'utiles documents concernant les douanes passées et présentes, sur l'organisation et le fonctionnement actuel de ce service, sur le personnel, etc. « Dans la suite des faits historiques, dit l'auteur, nous voyons, avec le progrès de l'esprit public, avec la propagation des lumières, le droit d'entrée se développer, pendant qu'à la sortie il disparaît successivement et en majeure partie ». M. Bacquès semble croire que c'est là une amélioration bien suffisante; mais cette opinion est pardonnable, l'auteur est chef du bureau de la direction générale des douanes au ministère des finances. A la même place, un autre aurait probablement les mêmes idées.

On trouve aussi dans ce livre de M. Bacquès des considérations

sur le régime économique et les traités de commerce; un relevé chronologique des principales lois, ordonnances et décrets concernant les douanes; un tableau récapitulatif des recettes nettes des douanes de 1790 à 1881, etc.

M. C. Lebrun trouve « qu'en détruisant, avec tout l'ancien régime usé et vermoulu, les corporations d'arts et métiers, les maîtrises et jurandes, notre immortelle Constituante va trop loin. Par haine des corporations, elle interdit aux ouvriers, aux gens de travail et de métier, de s'unir, de se concerter, de prendre des délibérations et résolutions communes. » En conséquence, M. Lebrun publie une brochure pour montrer l'utilité de la loi sur les syndicats, qui doit *consacrer* la liberté des associations ou syndicats professionnels.

Il n'y a pas besoin de loi pour consacrer aucune liberté. La liberté est le droit, aussi bien pour les individus que pour les associations. Il n'y a point à la décréter, il suffit de ne pas l'entraver. La loi qui consacrera la prétendue liberté des associations pourrait bien porter atteinte à la liberté des individus, qui n'est pas moins sacrée, quoiqu'elle ne soit pas consacrée.

M. Lebrun se fait, à mon avis, beaucoup d'illusions sur la puissance de l'association; mais, en accordant à l'association tous les avantages qu'on voudra, c'est une raison de plus pour ne pas les augmenter au détriment de la liberté individuelle, ce qui, je le répète, peut arriver et arrivera même nécessairement. L'intention de M. Lebrun peut être bonne : il veut résister au *socialisme collectiviste*, violent et césarien; mais le moyen est mauvais : le *socialisme coopératif* ne diffère de l'autre que par l'étiquette.

Dans une brochure dédiée à M. Pouyer-Quertier, *la Campagne des protectionnistes au sénat*, M. C. Lebrun attaque avec véhémence les protectionnistes. « M. Léon Say, dit l'auteur, rappelait fort opportunément, à la solennité de Mugron, que, depuis la mort de Bastiat, le consommateur, le contribuable, la grande foule anonyme des déshérités, semblait avoir perdu la voix, que ses intérêts n'étaient plus nulle part compris, discutés, défendus. »

Compris, il est possible qu'ils ne le soient pas; mais discutés, ils le sont plus que jamais. C'est à qui promettra aux contribuables plus de routes, de canaux, de chemins de fer, d'écoles; c'est à qui leur offrira le plus bel ours. Ces promesses ne se réalisent pas? Prenez patience, on ne peut pas tout faire à la fois. Quand même rien de tout cela ne se réaliserait jamais, comptez-vous pour rien l'espérance, la *dolce speranza?*

ROUXEL.

UN TOURISTE EN LAPONIE

Le soleil de Minuit. — Karasjok. — Les Lapons. — Le Fjeld.
Par A. Kœchlin-Schwartz [1].

Le 2 juin 1881, un touriste français s'embarquait à la gare du Nord, dans un wagon-dortoir. Il traversait l'Allemagne et, après avoir successivement passé par Cologne, Hambourg, Kiel, s'arrêtait à Copenhague.

Ce touriste était M. A. Kœchlin-Schwartz, déjà connu dans le monde géographique par son exploration du Caucase, et Copenhague n'était que la première étape d'une excursion au cap Nord et dans les deux Laponies, la Laponie norvégienne et la suédoise. Mais le voyageur ne s'attarde pas à nous décrire Copenhague, quelque curieuse et charmante qu'on dise cette ville. En route ! s'écrie-t-il ; et force est bien à son lecteur de le suivre dans sa course rapide. Ils y rencontrent, tous les deux, Gothembourg, les chutes splendides de Trölhatan avec leurs écluses qui font passer des navires jaugeant 700 ou 800 tonneaux par-dessus le dos d'une montagne ; Frederickshald où fut tué Charles XII ; Trondjeim où ils s'embarquent à destination du cap Nord sur un navire de la compagnie Bergen, portant le nom d'un de ces terribles *Vikings*, ou rois de mer scandinaves, qui semèrent la terreur et la dévastation sur toutes les côtes de l'Europe du VIIIe au XIIe siècle. Le *Kong-Holdan* est un navire de la compagnie de Bergen, qui se comporte bravement à la mer, et qui est assez commodément aménagé pour les passagers ; il ne faut pas cependant demander à ses cabines le confort, le luxe même qui distinguent celles des grands paquebots transatlantiques ou des Messageries maritimes. Les steamers qui desservent les côtes de la Norvège sont avant tout des bateaux de transport qui font le service de la poste et prennent des voyageurs, mais dont la grosse affaire consiste dans le trafic des marchandises, comme le trafic est aussi le gros produit de leurs armateurs et de leurs patrons.

A Djervik, on franchit le cercle polaire après avoir passé devant une série de murailles verticales, aux dentelures pittoresques, qui baignent leurs pieds dans la mer bleue, et de grandes nappes de neige s'étendant aussi loin que la vue peut porter. Au delà brille une longue ligne horizontale : c'est le Svartisen, gigantesque glacier qui est long

[1] 1 vol. gr. in-18. Paris, Hachette et Ce.

de 66 kilomètres sur 30 de large, et dont l'immense surface de glace est vierge encore de tout pas humain. Le *Kong-Holdan* fit sa première escale à Bode, petite ville de 1,500 habitants, située par le 67e parallèle Nord et à deux kilomètres de laquelle se trouve un petit village célèbre par le séjour qu'y fit le duc d'Orléans, depuis le roi Louis-Philippe, lors de son voyage d'exploration en 1796, au cap Nord. Quand le navire quitta Bode, on était au 20 juin, et c'est dans la nuit du 20 au 21 juin que le soleil reste, à l'heure de minuit, à son zénith sur l'horizon. Aussi tout le monde à bord du *Kong-Holdan*, ne quitta-t-il le pont du navire ce soir-là. Les passagers semblaient dévorés de la fièvre ; les aiguilles de l'horloge marchaient trop lentement au gré de leur impatience. Enfin minuit sonne : « Minuit ! Minuit ! » crièrent-ils tous d'une seule voix et un incomparable spectacle parut à leurs yeux.

Laissons M. Kœchlin-Schwartz le décrire lui-même. « Le soleil est devant nous, dit-il, très élevé, resplendissant de lumière ; il éclaire majestueusement l'incomparable silhouette des îles Loffoten, qui nous apparaissent vêtues de leur manteau de neige. Ses rayons, d'une extrême intensité, se détachent vigoureusement sur un ciel rose tout doré. Les montagnes de droite sont éclairées de face et projettent mille reflets flamboyants, tandis que les Loffoten, placées entre le soleil et nous, n'ont que leurs crêtes de lumineuses..... Le tableau est grandiose, complet, et la mer, unie comme une glace qui en reflète les moindres détails avec une étonnante fidélité, double les effets de ce prodigieux spectacle. Mais une surprise plus grande nous attendait et ce fut l'affaire de quelques minutes. Nous vîmes tout à coup les Loffoten s'enflammer elles-mêmes, chacune de leurs mille pointes briller comme autant de diamants. La mer n'était plus qu'un lac de feu ; nous étions en pleine féerie. Puis tout s'estompa, et le merveilleux effet avait disparu que nous n'étions pas encore remis de notre enthousiasme. »

Après une nouvelle relâche à Tromsö, ville très commerçante de 5,500 habitants, située par 70°39' de latitude septentrionale, dont le port vaste, profond et bien abrité, voit affluer beaucoup de gros navires qui viennent y charger du poisson salé, des morues, des harengs, des peaux de renne, de loup et de renard, de la *rogue*, ainsi qu'on appelle ces œufs de poisson salés, que l'on encaque dans de petits barils et qui viennent ensuite sur les côtes de France servir d'appât pour la pêche de la sardine, le *Kong-Holdan* atterrit à Hammerfest, son point de destination. C'est la ville la plus septentrionale du globe, et quelques lieues seulement de mer la séparent du cap Nord. La côte que le voyageur longe en s'y rendant est toute déchiquetée, formée qu'elle est d'anses, de criques et de promontoires aux contours abruptes. La dernière pointe dépassée, la masse du cap Nord se dresse, taillée à pic dans un roc noir et terminée par un large plateau horizontal, que recouvre une

épaisse couche de glace ; son extrémité apparaît comme un immense contrefort, dont les angles sont coupés carrément et dont les parois verticales émergent à 300 mètres au-dessus des flots : tout autour, la mer est d'un noir opaque et le ciel revêtu de teintes gris foncé. Quand M. Kœchlin-Schwartz visita le cap Nord, il était encore tout encombré de neige, quoiqu'on fût à la fin de juin et qu'il soit de tradition qu'à la fin de mai, les neiges en disparaissent et que son plateau devienne alors un beau tapis de verdure tout émaillé de fleurs. Mais n'est-ce pas une bonne fortune plutôt qu'un contretemps que de voir dans ses habits d'hiver, avec son manteau de glace, le colossal promontoire qui est la fin des terres au Nord de l'Europe, se détachant sur un ciel noir et battu par une mer furieuse dont les vagues gigantesques viennent se briser impuissantes contre ses parois? Pour notre voyageur, le cap Nord est le vrai cap des tempêtes ; il évoque le souvenir du pôle et de ses glaces éternelles ; il réveille le souvenir d'une foule d'intrépides marins ou savants qui dorment ensevelis sous les montagnes de glace et les banquises du morne océan arctique. Tel M. Kœchlin-Schwartz avait rêvé le Cap-Nord, tel il le voyait. « Ce colossal rempart naturel semble dire aux habitants du vieux continent : Dormez tranquilles, le Cap-Nord vous protège ; il est solide. Pendant de longs siècles, il a livré bataille aux tempêtes de l'Océan glacial et le voici toujours debout en face du pôle prêt à braver de nouveaux assauts pour défendre votre printemps et sauver vos moissons d'été. »

Hammerfest contient environ 2000 habitants, qui habitent des maisons en bois et dont l'industrie consiste, comme celle de toute la côte Norvégienne, dans la pêche, le séchage du poisson et la fabrication des huiles que leurs foies renferment. C'est avec intention que nous nous servons ici, après M. Kœchlin-Schwartz, du mot *foies de poissons* et non du mot *foie de morue*, parce que vraiment cette industrie utilise tous les poissons. Il existe à Hammerfest plusieurs fabriques d'huile de poisson, qui ne flairent pas baume naturellement, mais dont les installations ne manquent nullement d'intérêt au point de vue technique. Là, d'énormes amas de foies de poissons, placés dans de grands cuveaux de bois, sont exposés au soleil dont la chaleur suffit à les faire fondre. Avec un pochon, on enlève chaque jour ce qui est fondu, et l'huile ainsi recueillie est la bonne huile médicinale, *la blonde*, dont il ne reste que la stéarine à extraire pour qu'elle soit susceptible d'être employée. Pour la deuxième qualité, on chauffe légèrement au bain-marie ce qui reste des foies, et on obtient l'*huile brune*, de qualité inférieure, mais qui ne laisse pas d'être encore d'un usage pharmaceutique courant. Pour la troisième qualité, on chauffe à une température beaucoup plus élevée, et c'est en pressurant qu'on obtient la quatrième ; les deux dernières

sortes ne sont employées que pour des usages industriels, principalement par les mégissiers pour le graissage des cuirs.

A chaque pas dans la ville, on rencontre des ateliers de salaison de morues et d'autres poissons, où l'on aperçoit de grandes tables de bois sur lesquelles un homme botté comme l'un de nos égoutiers, couvert d'un grand tablier de cuivre qui le protège tout entier sauf la tête et les bras, armé d'un grand coutelas fend les poissons, déjà décapités, et leur enlève d'un coup la partie supérieure de l'épine dorsale. Après quoi, il les rejette à terre, où un second ouvrier les ramasse pour les tremper dans le sel et les empiler ensuite au fond du magasin. Le travail est lestement mené, ce qui n'empêche point une épouvantable odeur de saisir au nez et à la gorge le visiteur qui a une fois mis le pied dans un de ces antres empestés. Un bon ouvrier peut préparer de la sorte 1,500 au 2,000 poissons dans la journée suivant l'espèce, et il se fait ainsi trois francs. Ailleurs, ce sont des sècheries de poissons ; au lieu de les saler, on les pend par la queue à des perches, où l'air vif a bien vite fait de les sécher. Mais pour empêcher les mouettes et les oiseaux de mer de venir s'abattre sur cette proie trop facile, tout autour des séchoirs on dispose des mannequins faits pour les effaroucher.

Le poisson, tout le monde en vit et tout le monde en mange sur les côtes de la Norvège : Il n'y a point, pour ainsi dire, d'autre nourriture pour les hommes et pour les animaux. Les bêtes à corne, les moutons, les chevaux n'ont guère autre chose à se mettre sous la dent pendant la saison d'hiver — et cette saison dure pendant neuf à dix mois de l'année, quand ce n'est pas l'année entière — qu'un mélange de têtes de poissons broyées, de mousse, de varech, que l'on fait cuire et auquel on ajoute un peu de foin haché. Les chiens aussi mangent le poisson sec et sur les estacades du port d'Hammerfest il arriva un jour à notre compatriote de rencontrer un troupeau de chèvres qui dévoraient avidement des débris de poisson infects. Il eut la bonne idée de jeter à ces pauvres bêtes un bon nombre de petits pains. De leur vie, sans doute, elles n'avaient été à pareil festin : avec quelle promptitude, elles se jetèrent sur ce mets inusité et le firent en un instant disparaître ! Mais ces chèvres avaient au moins cette reconnaissance de l'estomac, qui manque à bien des bipèdes ; une fois repues, elles se mirent à suivre M. Kœchlin-Schwartz, et il eut quelque peine à leur fausser compagnie.

En gravissant le Tyven, colline haute de 375 mètres, qui se dresse derrière Hammerfest et du sommet de laquelle le vue la plus étendue et la plus magnifique se déroule, M. Kœchlin rencontra aussi un troupeau de rennes faisant, comme il dit, l'école buissonnière. Il se composait de quatre-vingt têtes environ, jeunes ou vieux, mais n'ayant les uns et les autres que des cornes très rudimentaires d'une saillie de dix à quinze

centimètres au plus. Cet animal est gracieux comme tous les membres de la famille des ruminants, mais il s'en faut qu'il possède l'élégance du cerf ou du chevreuil. En revanche c'est une bête infiniment plus forte et plus charpentée, qui rend aux Lapons les mêmes services que le chameau aux Touaregs du Sahara et aux Bédouins de l'Egypte. Parmi sa population très mêlée et très originale, Hammerfest renferme une colonie de quatre cents Lapons qui n'y séjournent généralement qu'en été. Ils habitent, sur les bords d'une petite rivière coulant à l'extrémité de la ville, d'affreuses huttes qui ne ressemblent à rien. Des murs en terre, mêlée de cailloux, et quelques branches d'arbre soutiennent ce qui tient lieu de toit. Au milieu de la hutte, à une poutre tranversale, une marmite en fer est accrochée au-dessus de l'âtre, dont la fumée s'échappe par un grand trou pratiqué dans le toit. Dans un coin, un tas de varech sec. qui sert de lit à la famille ; quelques outils, des couteaux, une hache pendue aux murs tiennent lieu de mobilier. Les hôtes de ces tanières eux-mêmes ne brillent ni par leur propreté, ni par leur beauté physique : généralement ils sont petits, avec des pommettes saillantes, une bouche large, un nez aplati, le teint d'un jaune fade, la peau parcheminée. En revanche ces petits Lapons d'Hammerfest donnèrent à notre voyageur, sous le rapport moral, une idée avantageuse de leur race; ils sont industrieux, bons pêcheurs, durs à la fatigue, en même temps qu'économes et sobres, et c'est ce que ne sont pas du tout les pêcheurs et les matelots Norvégiens. Tout le monde s'accorde à reconnaître leurs grandes qualités professionnelles; mais force est bien d'avouer qu'ils sont aussi des plus enclins à l'ivrognerie. Tous leurs gains de la saison d'été se dépensent dans les cabarets; l'hiver venu, ils n'ont plus de quoi vivre et se mettent à mendier.

II.

M. Kœchlin-Schwartz, en quittant Hammerfest, prit passage sur l'*Olaf Triveson*, grand navire appartenant à la Compagnie d'Hambourg qui devait le déposer à Vardö. Bâtie sur une île basse et rocheuse, au fond d'une baie large et profonde ; ayant un port vaste et sûr que fréquentent beaucoup de navires, russes pour la plupart, dont quelques-uns jaugeant de 800 à 1000 tonneaux, Vardö fait tout d'abord l'effet d'une grande ville. En réalité elle ne compte pas plus de 1,500 habitants et son séjour est généralement des moins agréables. Il y existe deux compagnies qui s'occupent l'une de la pêche de la baleine, l'autre de la fabrication de l'huile qu'on en extrait. Il fut donné à M. Kœchlin d'assister à la pêche ou plutôt, comme il dit, à la chasse d'un de ces cétacés et à sa capture. Le bateau qui l'emmenait était un petit bateau à vapeur ne mesurant pas plus de 25 mètres de long et sur l'avant duquel, on installe un canon d'acier, solide et cerclé d'acier, qui me-

sure $1^m,25$ de longueur sur 35 à 40 centimètres de diamètre. C'est avec cet engin qu'on lance l'*obus-harpon* qui a remplacé le harpon primitif lancé par la main de l'homme, système aujourd'hui abandonné sur toutes les côtes de la Norvège. Cet appareil se compose d'une tige d'acier à l'une des extrémités de laquelle est fixé un obus, muni lui-même d'une pointe triangulaire et en arrière duquel sont adaptées quatre branches d'acier mobiles, qui se plient le long de la tige pendant que le projectile accomplit sa trajectoire et qui se redressent et s'ouvrent, comme l'armature d'un vulgaire parapluie, après la pénétration du projectile. Chacune de ces branches étant terminée par un croc en forme de hameçon il en résulte, aussitôt que la pointe d'acier a touché la baleine, que les branches d'acier se redressent, se développent et accrochent dans l'intérieur du corps de l'animal tout l'appareil. Cet appareil reste d'ailleurs en communication avec le bateau de chasse par un cable de 600 mètres de long, glissant sur un système de treuils qui permettent à volonté de le laisser filer plus ou moins vite ou de l'arrêter complètement.

L'inventeur de l'obus-harpon est M. Swen Foyn, le vétéran des pêcheurs de baleine de la Norvège. Parti comme simple mousse à l'âge de dix ans, il est aujourd'hui dans sa soixante-douzième année et se trouve, dit-on, à la tête d'une fortune énorme — 10 millions de krönors, soit 15 millions de francs — donnant ainsi une preuve que le métier nourrit son homme et n'est pas malsain. M. Foyn possède trois bateaux de pêche qui, en moyenne, prennent tous les ans cent baleines. L'usine qu'il possède à Vadsö, petit port de 1,500 habitants, est la mieux outillée et la plus perfectionnée comme installation de toute la région. Chez lui rien ne se perd : chair, os, intestins, peau, ainsi que la graisse, tout y est employé; il en tire la quintescence. Son établissement se compose de quatre grands corps de bâtiments parallèles, faisant angle droit avec le port, auquel ils se trouvent directement reliés par de grand plans inclinés où l'on place les baleines prêtes à entrer en manutention. Quand M. Kœchlin-Schwartz le visita, la pêche avait été exceptionnellement abondante et il vit là gisant à terre une douzaine de ces énormes cétacés plus ou moins dépecés. Autour d'eux s'agitaient, armés d'un grand coutelas à manche, des hommes qui enlevaient les bandes de lard et hachaient les carcasses dépouillées.

Il y a plusieurs espèces de baleines : la plus grosse de celles qui se pêchent dans les mers Norvégiennes est la *baleine bleue ;* sa longueur maximum paraît être de 30 à 32 mètres et son poids de 100 tonnes ou de 100,000 kilos. Une grande baleine bleue vaut en moyenne de 6,000 à 7,000 fr., du moins lorsque le baleinier est outillé de façon à tirer parti de la carcasse tout entière. En moyenne aussi, une baleine fournit de 40 à 70 barriques d'huile, jaugeant chacune 100 kilos; c'est donc envi-

ron de 4 à 7,000 kilos d'huile par baleine, le prix de la barrique se cotant de 25 à 40 krönors, soit de 37 à 60 francs. Les foies de baleines frais sont fondus au soleil, et la pharmacie les utilise comme huile de foie de morue ; les autres sont employés par les corroyeurs. La chair et les os, coupés, hachés, desséchés à fond, puis broyés sous des sortes de meules, remplacent le guano et, de même que les têtes de morue, sont vendus comme tel. Le prix des fanons est toujours élevé : la tonne vaut couramment 2,500 francs, s'il s'agit de la baleine bleue de Norvège et une somme décuple si les fanons proviennent de la baleine du Groenland ; celle-ci est nommée *franche* parce qu'une fois tuée, elle surnage sur l'eau : elle produit trois fois plus d'huile que la *bleue*, et cette huile est de bien meilleure qualité.

« Après ce rapide exposé, nous dit M. Kœchlin-Schwartz, on peut se rendre compte de l'importance de l'industrie baleinière : c'est un métier excellent et très lucratif ; un bateau tout équipé et tout armé vaut de 70,000 à 80,000 krönors, soit de 110 à 120,000 francs. Il peut, suivant l'adresse de son équipage, prendre de vingt-cinq à trente et même trente-cinq baleines par été ; comptez-les chacune à 6,000 ou 7,000 francs, et vous constaterez que l'affaire n'est pas mauvaise ; car les frais d'installation et d'accise en sont presque nuls. Le bateau seul représente une dépense sérieuse. » Le bateau qui fit connaître à notre voyageur les péripéties d'une pêche à la baleine « — et c'est là un spectacle bien intéressant, — quoiqu'on ait dans sa vie roulé bon nombre de lapins et pas mal de sangliers, chassé l'ours dans l'Himalaya et le tigre au Bengale ; » — ce bateau en était à sa quatorzième prise au mois de juin, et la pêche à la baleine est permise jusqu'au mois de septembre. Il a fallu l'interdire pendant les huit autres mois de l'année dans l'intérêt même de la pêche norvégienne en général, et tous les pêcheurs sont d'accord pour approuver cette mesure. Il importe peu, en effet, de savoir exactement si c'est la baleine qui amène le hareng et les autres poissons, ou bien, au contraire si c'est le hareng qui attire la baleine. Le fait constant, indubitable, est que la poursuite à outrance du petit poisson et de l'énorme cétacé serait un désastre pour un pays qui tire presque exclusivement ses moyens de subsistance de la pêche seule et que, conséquemment, protéger la vie de la baleine pendant quelques mois, c'est, comme nous le disions tout à l'heure, assurer la pêche des autres poissons.

La Laponie norvégienne embrasse une superficie de 1,318 milles géographiques et compte 65,000 habitants. Sur le littoral, on rencontre quelques agglomérations, telles que Tromsö, Hammerfest, Vardö, Vadsö, qui peuvent à la rigueur être apppelées des villes, comme on l'a vu ; mais dans l'intérieur du pays, c'est tout autre chose [1]. Il y a bien des

[1] La Laponie Norvégienne se divise en trois provinces ou préfectures : — Noorland, Tromsö, Finmark — toutes trois réunies sous l'autorité d'un grand chef —

centres administratifs, des communes et des paroisses avec leur maire (landman), leur pasteur, leur maître d'école, leur marchand, nommé par décret royal. Ces administrateurs sont présents, mais où sont les administrés ? Pourtant, quelques maisons autres que celles des fonctionnaires se rencontrent disséminées çà et là; elles appartiennent généralement à quelques Lapons soit nomades, soit sédentaires installés à une distance plus ou moins grande du groupe d'habitations qui sert de chef-lieu à la commune ou à la paroisse. Ces maisons ne sont réellement que des pied-à-terre, inoccupés une grande partie de l'année, qui ne s'ouvrent et ne se remplissent qu'aux jours de foire ou de mariage, alors que tous les habitants éparpillés sur le territoire accourent à son centre. On ne saurait s'étonner de ces habitudes dans un pays aussi pauvre et aussi peu fertile que l'est l'intérieur de la Laponie. Sur les côtes, on a encore une moisson à faire, c'est celle du poisson ; mais dans l'intérieur, il n'y a rien à prendre, rien à exploiter, si ce n'est la mousse des rennes, et c'est tout.

Karasjok, une des communes de la préfecture du Finmark, forme une exception à la règle, et c'est le seul point dans l'intérieur de la Laponie norvégienne qui présente, à toute époque de l'année, une population agglomérée de quelque importance. C'est la seule ville laponne de la Norvège, et elle compte de 200 à 250 habitants sédentaires ; ses maisons sont au nombre de 2 ou 300, dont 70 à peine servent d'habitation, les autres n'étant que des magasins, des remises, des écuries, qui dépendent des premières. Toutes ces maisons sont invariablement en bois et à part trois, abritant le landman, le pasteur, le marchand, qui ont un premier étage, elles ne possèdent qu'un simple rez-de-chaussée. Du gazon les recouvre en guise de tuiles, et pour les constructions accessoires, on se contente de poutres ou même de planches. Ces maisons se ressemblent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur : en y pénétrant, on se trouve tout d'abord dans une sorte d'antichambre, large de deux mètres tout au plus « véritable capharnaum, rempli de tous les objets et ustensiles, possibles et impossibles : tonneaux, chaudrons, filets de pêche, traineaux, provisions de bois, poissons secs, peaux de bêtes, habits d'hiver ». Cette antichambre, qui ne reçoit de jour que par la porte, est séparée de la chambre presque toujours unique de la maison par une cloison courant dans toute la largeur de celle-ci. C'est dans cette pièce qu'on demeure, qu'on fait la cuisine, que l'on couche. Parfois, elle offre quelques bancs, voire quelques chaises, bien que le plus sou-

---

le *Stiftsantam* — résidant à Tromsö, mais administrées séparément par un préfet ou *Antman*. Chaque *Aemter* se divise en districts — *Fodgerier* — espèces de sous-préfectures se subdivisant à leur tour en communes lesquelles, en tant que circonscriptions territoriales, se confondent d'habitude avec les paroisses.

vent les Lapons préfèrent s'accroupir sur le plancher ou le sol, avec une table et une espèce de bois de lit dans une encoignure ou, pour mieux dire, une caisse pleine de branches de bouleau et couverte de peaux de renne qui remplace très avantageusement, selon M. Kœchlin, le sommier de nos auberges. Dans l'angle à droite ou à gauche de la porte, une cheminée vaste, bien aménagée, et que surmontent deux ou trois chaudrons, la bouillotte à café, parfois une ou deux casseroles; le long des murs quelques étagères chargées de provisions de bouche, entre autres de grandes jattes de lait, que partout l'hospitalité laponne met libéralement à la disposition de tout visiteur; au plafond, des patins de bois, des bâtons pour sonder les neiges, des fusils; enfin, un établi de menuisier, ou un métier de tisserand, une table de cordonnier, complètent l'aménagement d'une maison laponne et son installation intérieure.

Dans leur isolement de tout centre industriel, il faut bien que les Lapons apprennent à satisfaire eux-mêmes leurs besoins les plus essentiels en fait de vêtement comme de chaussure et d'ameublement. Par ailleurs, ils ne sont guère industrieux et, quoique aimant beaucoup l'argent, ils ne font pas grand'chose pour s'en procurer. Quelques-uns fabriquent des corbeilles, des boîtes ou des flacons faits avec des fibres de racines d'arbres. Mais le principal revenu de ces populations consiste dans celui que les jeunes gens tirent de leur saison de pêche à la morue. Avec l'argent que leur vaut cette pêche, ils se procurent du café, du sucre, du tabac, de la farine, du sel et quelquefois de l'eau-de-vie. Quelques familles fabriquent pour elles-même une fort mauvaise bière, et pour cela, il faut tout importer: orge, malt et houblon. A Karasjok, tout ce que les besoins des habitants réclament — poissons salés, étoffes, farine, huiles, houille, sel, cordes, ficelles, ustensiles de ménage — tout vient du dehors. Quant au commerce d'exportation, il consiste uniquement en bois, en viande de renne fumée, en peaux et en cornes de cet animal, enfin quelques fromages de lait de vache ou de renne.

Les lapons de Karasjok passent pour les plus instruits et les plus civilisés de leur race. La mendicité est complètement inconnue parmi eux, même sous la forme d'un pourboire sollicité après un service rendu. Ils sont très discrets et se montrent fort reconnaissants du moindre service qu'on leur rend. Aussi bien d'une manière générale, notre compatriote loue-t-il la moralité des Lapons et leurs mœurs douces et pures. On voit peu de bâtards dans ce pays; l'avortement y est inconnu et l'infanticide extrêmement rare. Il est vrai que cette dernière circonstance ne tient pas à la seule moralité de ces pauvres gens; elle se rattache à une de leurs nombreuses superstitions. Les Lapons sont persuadés que l'âme de l'enfant né en secret et tué par sa mère avant d'avoir reçu le baptême, erre dans les champs de neige et dans les forêts,

Là, elle se plaint elle gémit sans cesse d'une voix lamentable, et ne se tait qu'alors qu'un chrétien qui passe, l'ayant entendue, lui donne un nom. Il est certain que cette croyance n'a pas été étrangère à la rareté chez ces peuples des cas d'infanticide ou d'abandon d'enfant. La loi d'ailleurs autorise la recherche de la paternité, et le père putatif est condamné vis-à-vis de la jeune fille qu'il a séduite à une pension annuelle d'environ 60 francs jusqu'à ce que l'enfant ait atteint sa quinzième année. Quant aux gens mariés, leur habitude est de vivre amicalement et de faire bon ménage. Les Lapons ne battent jamais leur compagne; mais, en revanche, ils aiment fort à la faire travailler: ils usent et abusent du courage de ces vaillantes créatures pour leur imposer les plus rudes besognes, coutume assez familière aux peuples restés barbares ou demi-barbares et que pratiquent, par malheur, aussi les peuples même les plus civilisés.

Les Lapons de Karasjok sont des *sédentaires*. Il ne faudrait point croire, sur la foi de cet adjectif, que la race laponne se subdivise effectivement en deux variétés très tranchées, l'une fixée au sol, l'autre essentiellement *nomade*. « Il n'en est rien, dit M. Kœchlin-Schwartz, le vrai Lapon, pour celui qui l'a vu de près, c'est toujours le nomade; le sédentaire n'est qu'un accident : c'est le nomade dégénéré par une cause fortuite. » On a peine à séparer le Lapon du renne; l'homme et l'animal paraissent former un tout indivisible. Mais que, pour une cause quelconque, le Lapon vienne à perdre son troupeau de rennes, qui le faisait vivre, il n'a plus que deux partis à prendre : s'engager comme domestique chez un riche compatriote, ou se fixer près d'un lac riche en poissons et se faire pêcheur. Prend-il cette dernière résolution, il abandonne sa tente pour une cabane de bois qu'il se construit lui-même. Cette cabane a une cheminée, une porte et une fenêtre; il ne tarde point à s'y trouver beaucoup mieux que dans son ancienne tente enfumée et cette sorte de confortable triomphe, au bout d'un certain temps, de ses instincts vagabonds. Il faut ajouter que le Lapon sédentaire passe en général pour moins honnête que le nomade; cependant il est presque sans exemple qu'il dérobe ce qui ne lui appartient pas. Mais le fond de son tempérament est la paresse : « Beaucoup manger, dormir longuement, boire le plus souvent possible et surtout être dispensé de tout travail, voilà pour lui le vrai bonheur ».

III

L'aventureux voyageur va nous conduire maintenant jusqu'à l'Altenfjord en traversant le Fjeld, les grands champs de neige des Lapons nomades. On lui a garanti que le voyage serait facile, et qu'avec des chevaux, c'est l'affaire de quatre jours, à raison de huit heures de marche quotidienne. A Hammerfest on lui avait, au contraire,

parlé d'insurmontables difficultés. La vérité, comme il arrive souvent, se trouvait entre ces deux extrêmes. La traversée du Fjeld, en certaine saison, n'est pas impossible; mais elle est fatigante, pénible, sinon dangereuse et peu faite assurément pour séduire les touristes vulgaires qui ne savent pas se séparer d'une de leurs aises, et dont la douillette personne craint, même en voyage, le légendaire pli de rose du sybarite. Les *fjeldstues* ou abris que la prévoyance du gouvernement a ménagés entre Karasjok et Alten, ne valent guère mieux que les caravansérails de l'Orient, qui ne passent pas eux-mêmes pour des succursales de l'hôtel Mivart, à Londres, ou de l'hôtel du Louvre, à Paris. Le Fjeld, est une suite d'immenses plaines, toutes couvertes de blocs de granit qu'une épaisse couche de mousse multicolore a soudés, pour ainsi dire, entre eux et que coupent des massifs de bouleaux nains; forêts séculaires dont les arbres, hauts de 20 à 25 centimètres, semblent ramper plutôt que se dresser sur le sol. Des plaques de neige marbrent le paysage et partout où la nature a creusé une cuvette, cette neige en fondant a formé de petits lacs d'une couleur merveilleuse. C'est une solitude où l'on ne rencontre, pendant des heures entières, d'autres êtres animés que quelques rares perdrix et, à de lointains intervalles, un campement de Lapons avec leurs troupeaux de rennes; un désert dont le point culminant atteint jusqu'à 600 mètres, et du haut duquel le voyageur voit se dérouler à ses pieds le panorama le plus colossal qui puisse se rêver, un spectacle tel que M. Kœchlin-Schwartz, qui a parcouru les deux mondes, déclare ne ressembler à nul autre.

Le campement qu'il fut donné à notre voyageur de visiter dans le Feljd ne se composait que de trois tentes, habitées par une vingtaine de personnes, hommes, femmes et enfants, plus un millier de rennes que gardaient une dizaine de chiens. Ces tentes sont faites d'une étoffe légère de coton ou de toile, que remplace en hiver un tissu plus chaud, et leur forme ne varie jamais. Elles sont rondes, pointues, hautes de 2^{m},75 sur une largeur de 4 à 5 mètres. Pénètre-t-on dans l'intérieur, la fumée vous aveugle, et les yeux vous piquent; on ne voit rien tout d'abord, et ce n'est qu'au bout de quelques minutes que l'on parvient à discerner les détails de l'aménagement. Le premier objet qui frappe le regard est un grand chaudron fixé à la poutre transversale de la tente, au-dessus d'un feu qui ne s'éteint jamais. Aux parois s'adossent des caisses, des espèces de coffres, des peaux de rennes servant de lits et partout la terre, à peine battue, qui remplace le plancher, est jonchée d'ustensiles et d'engins de toute sorte, — fusils, bâtons, haches, — sans parler des provisions diverses. C'est un fouillis indescriptible, un taudis inimaginable, et notre voyageur n'avait encore rien vu de pareil, quoiqu'il fut entré sous les tentes des Bédouins de la Syrie et dans les *yourtes* des Kalmouks d'Astrakan.

Mille têtes composent le troupeau de rennes, que l'on pourrait appeler normal en ce sens que c'est le nombre le plus convenable pour que ces animaux puissent vivre et voyager dans les meilleures conditions d'économie, de sécurité et de prospérité. Lorsqu'une famille ne possède point à elle seule mille rennes, elle s'associe à d'autres familles pour parfaire ce nombre. Les nomades du district de Karasjok ne possèdent guère en moyenne plus de 300 ou 400 rennes par famille ; c'est le cas le plus ordinaire : les plus riches en ont de 1,200 à 1,500, et s'il y a des Lapons qui sont possesseurs de troupeaux de 4 à 5,000, ce qui est assez douteux, ils sont extrêmement rares. Pour diriger un troupeau de mille têtes, une huitaine ou une dizaine d'hommes sont nécessaires, et si la famille, ou les familles associées qui le possèdent, n'atteignent point ce chiffre, elles y suppléent en prenant des domestiques. Ceux-ci, d'ailleurs, ne le sont que de nom : ils vivent avec leurs maîtres sur un pied d'égalité parfaite n'ayant ni plus ni moins de travail que les chefs de famille, logés, vêtus, nourris comme eux. Le renne ne peut vivre qu'en plein air ; hiver comme été, jamais il n'habite une étable ou une écurie. De plus on ne le nourrit pas : c'est lui-même qui cherche les places où il doit trouver l'alimentation la plus à sa convenance, et la recherche de ces places est la préoccupation constante du Lapon.

Celui-ci est surtout nomade parce que le renne l'est aussi. Au printemps, l'instinct de l'animal le pousse vers la côte, où il est moins tourmenté des moustiques, et si son maître n'y conduisait pas son troupeau, il risquerait fort de le voir déserter en masse pour ne plus reparaître. La belle saison le fait rentrer dans l'intérieur des terres, où il trouve de l'herbe ou bien, à défaut d'herbe, des mousses ou des lichens. Chaque saison amène donc pour le pauvre Lapon des soucis nouveaux, et l'on peut le dire l'esclave du renne bien plus que son maître. En hiver, les rennes creusent dans le sol couvert de plusieurs pieds de neige d'énormes trous au fond desquels ils trouvent à la fois de la nourriture et un abri contre le froid. Mais qu'à l'entrée de l'hiver, la première neige vienne à fondre en eau et qu'une gelée intervienne avant qu'une seconde couche de neige ait eu le temps de se former, vainement alors les rennes creusent-ils le sol de leurs pattes et de leurs cornes. Ils ne parviennent point à casser la glace, et partant ils n'ont rien à manger. Ces croûtes de glace que les Lapons appellent des *isflen*, sont pour eux un ennemi redoutable. Elles les forcent à se déplacer en cherchant au hasard quelque campement plus propice, et quand ils n'ont pas la chance de le rencontrer, il ne leur reste que la ressource de se réfugier dans leur commune, dans ce qu'on appelle le *Lapskatte Land* ou la Terre du Lapon. Terrain que leur concède le gouvernement moyennant une redevance annuelle assez minime, et où ils ont le droit d'abattre des arbres à branches garnies de longues barbes grises, tels

que les bouleaux et les sapins, barbes qu'à défaut d'autre chose, les rennes se résignent à manger.

Nous aimerions, si l'espace nous le permettait, à suivre notre compatriote dans son intéressante excursion aux îles Loffoten, comme dans ses courses sous le cercle polaire ou dans la Laponie suédoise et la région des grands lacs et aussi des grandes forêts, car, il y a en Suède trente-quatre lacs ayant chacun plus de 10,000 hectares de surface et 175,680 kilomètres carrés de forêts. En d'autres termes, les lacs occupent en Suède le dixième du territoire, tandis qu'en Norvège la superficie lacustre n'est que de 2, 4 0/0 de ce même territoire et que les forêts ne recouvrent que 64,000 kilomètres carrés. Il est défendu dans la Laponie suédoise de vendre aux indigènes des liqueurs fortes, et, tout en approuvant fort cette prohibition sous son côté moral, M. Kœchlin ne peut s'empêcher de faire remarquer qu'au point de vue matériel, elle a eu pour effet la destruction des forêts. C'est depuis qu'ils sont privés d'eau-de-vie que les Lapons ont contracté l'habitude de boire du café noir à tous les moments de la journée. Pour le préparer, ils allument du feu où qu'ils se trouvent, dans un bois comme ailleurs, et ils ne prennent point la peine d'éteindre ce feu avant de décamper. Tout le long de sa route dans la Laponie suédoise, notre voyageur a rencontré des traces anciennes ou récentes de forêts incendiées de cette façon. Il fut frappé surtout du spectacle qui l'attendait à quelques lieues en avant de la petite ville d'Arvidsjaur. La forêt est belle et formée d'arbres séculaires qui s'enchevêtrent en un fouillis très intéressant ; mais tout à coup on arrive à un endroit où un grand incendie a fait ravage. C'est pendant deux heures, c'est-à-dire sur un parcours de quinze kilomètres, un spectacle de vraie désolation : ce ne sont qu'arbres brûlés, squelettes debout ou à terre, couchés les uns sur les autres ; jusqu'aussi haut qu'on peut voir sur les collines, tout a été détruit par le feu.

La dernière des pérégrinations du voyageur devait être la Norvège méridionale. Mais il poussa auparavant jusqu'à Trondjeim ou Drontheim, ville aujourd'hui de 25,000 âmes, la première après Bergen de toute la côte norvégienne. Elle est justement fière de sa belle cathédrale dont la construction a duré du Xe au XIVe siècle, et qui garde la trace des divers styles architectoniques qui régnèrent pendant toute cette période. C'est dans cette église que tous les vieux rois de la Norvège se sont fait sacrer, et c'est là également que le roi régnant, Oscar II, a ceint la couronne. De Drontheim, M. Kœchlin-Schwartz se rendit à Bergen, ville qu'il nous dépeint comme d'un aspect très pittoresque quand elle se présente du côté de la mer, formée qu'elle est de quartiers distincts les uns des autres, mais tous bâtis en amphithéâtre sur les flancs de hautes collines. Le port de Bergen est très animé et fréquenté par des navires de toutes les parties du monde. Son marché aux poissons pré-

sente aussi un aspect fort vivant et des centaines, des milliers de personnes s'y pressent de la ville avec leurs vastes paniers à anses, s'y coudoient et s'y bousculent ; ce n'est pas la peine cependant de se montrer si affairé, car il y a dans ce marché du peisson pour tout le monde. C'est effrayant ce qu'on y voit, ce qu'on y vend de saumons, de morues, de truites, de sardines, d'anchois, de harengs, de maquereaux, sans parler des monstres, de formes et de couleurs variées propres aux mers voisines du pôle. Mais les fins poissons de nos côtes bretonnes ou normandes, les soles, les turbots, les barbues, font totalement défaut. Aussi bien ce ne doit être qu'une privation assez médiocre pour les habitants s'ils manquent, aussi complètement que notre compatriote l'affirme, du sens culinaire. « La Norvège est de tous les pays civilisés celui où l'on mange le plus mal ; c'est au-dessous de l'Espagne, ce qui n'est pas peu dire. Et ce n'est pas que les Norvégiens manquent des éléments d'une bonne cuisine... Non ! ils ont de belle viande, mais ils ne la mangent pas fraîche ; si elle pue, cela leur est égal. Et de même pour le poisson ; jamais dans un hôtel où le débit des truites est journalier, continu, on n'aura l'idée de faire comme partout ailleurs, quand on a une rivière devant sa porte, de conserver les truites vivantes dans un réservoir. Allons donc ! pourquoi se donner tant de peine ! On les sale, et on appelle cela des poissons frais ».

Maintenant que, d'année en année, la pêche de la sardine devient moins abondante sur nos côtes de Bretagne, M. Kœchlin s'est souvent demandé comment l'idée n'était pas venue à l'un de nos fabricants de sardines à l'huile de Nantes, de Port-Louis et de Belle-Ile, d'aller s'installer en Norvège. Je ne me charge pas de fournir la réponse à cette question et lui-même ne la fournit pas davantage. Peut-être, ces fabricants attendent-ils le retour des sardines, comme les pêcheurs de la côte norvégienne, depuis Skavanger jusqu'a Bergen, attendent le retour du hareng. En 1880, il a été pris, en Norvège, plus de 20 millions de kilos de harengs, ce qui représente une somme de 7 millions de francs, et cette pêche emploie vingt-cinq mille pêcheurs. Mais, elle était jadis bien autrement fructueuse et la population de la côte de Skavanger en vivait uniquement. Bon an mal an, elle donnait plus d'un million de tonnes de harengs. Du soir au lendemain, tout ce poisson a disparu, mais complètement disparu des fiords, et l'on ne comprend pas pourquoi. Les harengs se montrent toujours, mais c'est au large. Pour aller les y chercher, les pêcheurs auraient à changer leurs engins, leurs procédés, leurs habitudes, leurs bâteaux même, et ils aiment mieux « se lamenter et se croiser les bras » en attendant que le hareng revienne. Ils ne se croisent pas tant les bras toutefois s'il est vrai que les habitants de cette partie du littoral se sont, en partie du moins, tournés

du côté de l'agriculture et de l'industrie, et c'est précisément ce que M. Kœchlin-Shwartz lui-même nous apprend.

IV

Linné a dépeint en ces termes le type lapon : *Lapones corpore parvo, capillis nigris, brevibus, rectis; oculorum iridibus nigrescentibus*, et les ethnologues modernes confirment cette peinture dans ses traits essentiels. Les Lapons sont, en effet, généralement de très petite taille et de chétive apparence ; ils ont la tête grosse, la taille grêle, les jambes courtes, les extrémités fines, le front large et bas, ainsi que la face. Leurs yeux sont bruns et profonds, leur nez large et plat à la racine ; ils ont peu de barbe et leurs cheveux sont durs, courts et noirs.

Mais si leur type est bien connu, sa parenté ethnique est loin de l'être. Aujourd'hui, il est circonscrit dans les parties de la Suède, de la Norvège, de la Russie, qui avoisinent le cap Nord; mais jadis, il descendait plus au sud, d'où les Finnois l'ont repoussé. Leurs caractères physiques éloignent les Lapons de ceux-ci, que Linné leur opposait en ces termes : *Finnones corpore toroso* ; *capillis flavis, prolixis*; *oculorum iridibus fuscis*, et ces mêmes caractères les rapprochent beaucoup des Samoyèdes. Ce nom de Lapons lui-même ne serait pas celui qui leur appartient; au moins, nous dit M. Kœchlin, ne l'acceptent-ils que comme une dénomination étrangère. Nous ne sommes pas des *Lappar* (Lapons), s'écrient-ils ; nous sommes de la nation Sabme : *Mon lom Sabme sas.* Ce nom de Lapons, qu'ils renient, serait un sobriquet qui leur aurait été donné par les peuples voisins, à raison de leur petite taille comme de leur faiblesse, et il équivaudrait à la qualification de « lâches, pleutres, petits hommes méprisables ».

Quoi qu'il en soit de leur origine ; qu'ils soient un rameau de la famille Samoyède, ou qu'ils forment eux-mêmes une famille particulière quoiqu'étroitement apparentée à celle-là au point de vue anthropologique, les Lapons paraissent être certainement des asiatiques qui ont émigré en Europe aux temps préhistoriques et occupé alors sinon la totalité de la presqu'île scandinave, au moins sa presque totalité. Peu à peu, ils ont été refoulés vers le pôle, et il n'y a point à révoquer ce fait en doute quand on rencontre, dans des régions où il n'y a plus de Lapons maintenant, des tombes laponnes d'une ancienneté incontestable, qui contiennent des os caractérisés par leur petitesse et des crânes semblables à ceux des Lapons d'aujourd'hui. D'autre part, la similitude des légendes que racontent les Lapons des bords de la mer Blanche, comme ceux de la Suède et de la Norvège, indique une origine identique; et si, dans l'extrême Nord, ces légendes sont moins nombreuses, c'est que la famille ne s'y est établie que tardivement, chassée des autres parties du pays par les derniers envahisseurs et les progrès de la civilisation sé-

dentaire. Une de ces légendes rapporte bien que les Lapons, aux premiers temps, étaient surtout pêcheurs et chasseurs et qu'ils formaient de petits centres de population où ils séjournaient quinze ou vingt ans, ne les quittant qu'alors que le pays ne pouvait plus leur fournir, pour eux et pour leurs bêtes, une alimentation suffisante. Elle ajoute qu'ils ne sont devenus tout à fait nomades que sous le coup de la nécessité, pourchassés qu'ils étaient par de nouveaux venus plus forts et mieux armés qu'eux-mêmes. Mais aucune indication historique ne confirme une pareille hypothèse; tout donne à penser, tout porte à croire que de tout temps les Lapons ont été ce qu'ils sont aujourd'hui : une race essentiellement nomade, à la fois par tempérament et par nécessité. Aussi bien une *Histoire* de la Norvège, qui remonte au IXe siècle de notre ère, ne nous les représente-t-elle point sous d'autres traits.

Il ne faut pas demander à ces mêmes légendes le moindre renseignement positif sur l'origine de la famille laponne. Ces peuples ne semblent jamais avoir eu l'idée que le monde a été créé; pour eux, il a existé de tout temps et il existera toujours. Quant à leur pays d'origine, ils se le figuraient sous la forme d'une grande île flottant sur une mer immense, et primitivement habitée par des hommes d'une autre race qu'eux-mêmes. Mais, dans un accès de colère, Jubmel, le grand Dieu, ayant renversé la terre, l'eau l'envahit de toutes parts de telle sorte que tous les êtres vivants furent noyés sauf un jeune homme et une jeune fille, qui devinrent les ancêtres de la race laponne. Comme on le voit, on est ici en pleine mythologie et, pour le dire en passant, la mythologie laponne ne manquait pas d'un caractère *sui generis*. Les Lapons adoraient une foule de divinités qui, d'après leur conception, remplissaient l'univers tout entier; divinités vivant au-dessus du ciel, divinités placées dans la lune et les étoiles; divinités terrestres ou souterraines. Pour toutes, ils étaient remplis du respect le plus profond, et jamais ils ne s'approchaient des lieux sacrés que rampant à genoux et tête nue. Ces lieux sacrés, n'étaient d'ailleurs pas des temples : leurs cérémonies avaient lieu à ciel ouvert. Mais ils se déterminaient, pour un lieu ou pour un autre, par certains motifs : « Ils avaient le sentiment, dit M. Kœchlin-Schwartz, que les êtres surnaturels demeuraient plus volontiers dans les lieux que la nature avait faits grandioses. Et lorsqu'ils trouvaient dans ces endroits un rocher, un tronc d'arbre, ou même une simple pierre d'une forme extraordinaire, leur imagination, aussitôt frappée, leur persuadait que ce bloc ou cet arbre surnaturel devait être le refuge habituel d'une divinité. » Les endroits où ils sacrifiaient à leurs divinités étaient plus ou moins secrets, et quelques-uns avaient des carrefours sacrés qui ne servaient qu'à eux et à leurs familles; il y avait, au contraire, d'autres lieux qui servaient aux cérémonies d'un district tout entier. Afin de se rendre la divinité propice, ils lui sacrifiaient tan-

tôt un mouton, tantôt un renne; ou même un cheval. Ces sacrifices avaient lieu toujours à deux époques fixes de l'année, au mois de septembre et au mois de novembre ; mais en dehors de ces deux dates, il s'en faisait à des époques variables suivant qu'on voulait exprimer sa reconnaissance d'un bienfait à une divinité, ou en solliciter quelque service.

Mais il ne paraît pas qu'en Laponie on ait jamais sacrifié des êtres humains, coutume familière à nos ancêtres les Gaulois, aux Aztèques de l'Amérique du Nord et jusqu'en ces derniers temps aux Khonds du plateau central de l'Inde qui, en l'honneur de *Tari-Pennou*, la déesse de la terre, dépeçaient toutes vivantes des femmes, dont les lambeaux arrachés étaient dispersés dans les champs. Les Lapons croyaient à une vie future, où chacun conservait la forme terrestre, et avait le droit de choisir l'endroit qu'il habiterait; le paradis, qu'ils appelaient Saïvo, ils le plaçaient sous la croûte terrestre, et c'était aussi sous cette même croûte, au plus profond des entrailles du globe, qu'ils avaient mis leur enfer — *Iabmi Aibmo* —, le monde noir, le monde des malheureux, la demeure des ténèbres, des pleurs et de la peste. Le maître de cet enfer était *Jabmi akko*, autrement dit la « mère des morts », et ils en avaient une peur effroyable, comme au surplus de toutes leurs déités. En d'autres termes, ainsi que tous les peuples primitifs, ils avaient conçu la divinité sous la forme d'un être malfaisant dont il fallait désarmer le courroux et non comme un être bienfaisant auquel il y avait lieu de témoigner sa gratitude. La foudre qui frappe et l'eau qui ravage ont été déifiées avant le soleil qui mûrit les moissons, ou le feu qui réchauffe l'homme et sert à cuire ses aliments. L'homme inculte est ainsi fait que chez lui la peur de l'esprit du mal l'emporte sur la reconnaissance due à l'esprit du bien, et ce n'est nullement pour nous une merveille d'apprendre par M. Kœchlin-Schwartz lui-même, que les Izidis, peuplade kurde de l'Ararat, « trouvent inutile de prier le bon Dieu qui est bon et ne leur fait point de mal, tandis que le diable étant méchant, il est nécessaire de gagner ses faveurs par tous les moyens possibles ».

Il s'en faut qu'en se convertissant au christianisme les Lapons aient dépouillé toutes leurs superstitions païennes. D'après l'idée qu'ils s'étaient faite longtemps de la mort, ils se figuraient qu'en quittant ce monde, ils devaient emporter avec eux leurs trésors dans l'autre, et ils avaient grand soin d'enfouir dans de mystérieuses cachettes tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Aujourd'hui encore, ils enterrent volontiers leur argent et leurs bijoux, habitude qui tient, sans doute, à leur caractère défiant, mais qui certainement aussi se rattache aux vieilles croyances de la race. Le plus souvent les objets ainsi enfouis sont perdus pour leur famille, non qu'ils en perdent eux-mêmes la trace,

mais parce qu'ils meurent en emportant le secret de leur cachette, que, de leur vivant, ils se garderaient bien de confier à personne. Depuis quelques années toutefois, certains Lapons, renonçant à ce système d'enfouissement et dominant leurs défiances, en sont venus à déposer leurs épargnes monétaires dans les banques du littoral. « Mais il a fallu pour cela un grand effort, car on raconte à ce sujet que le premier Lapon qu'on avait amené, non sans une peine infinie, à opérer l'un de ses dépôts, se mit à pleurer à chaudes larmes aussitôt que le caissier de la Banque lui eut pris ses piles d'écus. Quelque heures après, n'y tenant plus, il vint pour les retirer, et on les lui refusa ; il partit désolé et il les croyait bien perdus pour toujours. Mais son chagrin se changea en joie quand au bout de l'année on lui aligna, en beaux écus sonnants, l'intérêt de la somme déposée par lui, et dans son enivrement il revint chez lui en criant tout le long du chemin : « Mes écus sont comme mes rennes ! ils font aussi des petits ! »

Longtemps, le gouvernement norvégien a paru tout à fait indifférent au sort des populations laponnes. Aujourd'hui, il en va tout autrement : il s'en occupe beaucoup et, au point de vue financier, les trois préfectures du Nord — Finmark, Tromsö et le Nordland — constituent une très lourde charge. Elles ne rapportent rien pour ainsi dire, en regard de ce qu'elles coûtent. Ici, comme dans toute la Norvège, d'ailleurs, l'impôt se base sur la fortune présumée de chacun, et pour arriver à son application, on a divisé la population en diverses classes. Pour chaque classe, en outre, on dresse un tableau des charges suivant le nombre de têtes d'enfants ou de parents que le contribuable doit nourrir. Mais quoiqu'un chef de famille paye en moyenne jusqu'à 50 krönors, ou 75 francs d'impôt, la population est si peu assise que les recettes sont des plus maigres et les sacrifices que s'impose l'État pour ces trois provinces ne sont pas même compensés au point de vue militaire, car une ancienne loi restée en vigueur, bien qu'elle remonte à l'époque de la domination danoise, dispense les Lapons de toute obligation de cette sorte.

Parmi ces sacrifices, la création de nombreuses écoles figure au premier rang. Il n'y a pas bien longtemps encore qu'il n'y avait dans le Finmark d'autres instituteurs que des maîtres d'école ambulants qui parcouraient le pays, allant instruire les enfants d'un lieu à l'autre. Maintenant cet état de choses a complètement cessé : chaque commune a son école, et les parents qui sont éloignés de ce centre, doivent s'arranger de telle façon que leurs enfants assistent néanmoins aux classes. La loi norvégienne qui déclare l'instruction primaire obligatoire est, en effet, appliquée en Laponie depuis plusieurs années déjà, et tous les enfants sont tenus d'aller à l'école, de l'âge de huit ans à celui de quinze. Les enfants des sédentaires y passent chaque année douze

semaines, à savoir six semaines au printemps et six autres en automne, tandis que ceux des nomades ne sont astreints qu'à neuf semaines d'écolage, aux mois de janvier et de février, le seul moment de l'année où, à cause de la saison trop rigoureuse, les hommes seuls suivent les rennes, laissant les femmes et les enfants le plus près possible de l'école et de l'église. Les infractions à la loi sont punies d'une amende prononcée sans appel par le conseil scolaire, sorte de délégation cantonale, composée du pasteur, du maître d'école et de quelques notables pris parmi les plus gros propriétaires de la commune. Dans toutes ces écoles, les classes se font en langue laponne; mais le maître est tenu d'enseigner à tous les enfants la lecture du norvégien, et pour que ceux qui ont quitté l'école n'oublient pas ce qu'ils y ont appris, il a été créé à Karasjok, une petite bibliothèque populaire qui prête gratuitement aux Lapons des livres écrits en norvégien. Une société pieuse leur vend aussi, à très bon marché, des livres lapons ou norvégiens qu'ils achètent en grand nombre, car ils aiment en général la lecture et ne demandent qu'à s'instruire.

Tant d'efforts ont porté leurs fruits, et M. Kœchlin-Schwartz affirme *qu'il n'y a peut-être pas dans toute la Laponie un seul enfant, garçon ou fille, qui ne sache lire et écrire.* Il ne parle, d'ailleurs, que des Lapons norvégiens ou suédois, car les Lapons russes, eux, n'ont point d'écoles où l'on parle leur langue. Ils sont catholiques grecs et toute leur science consiste à savoir réciter une prière en russe — langue dont ils ne comprennent pas un mot — et à faire les génuflexions exigées par les offices. Aussi bien dans cet immense empire, on ne dépense pas, si M. Schwartz est bien informé, plus de 1,500,000 roubles, soit environ 3,750,000 francs pour l'enseignement primaire, et il n'y aurait, dans la Russie d'Europe, qu'une école pour 3,000 habitants, alors qu'au Japon, il y en a une par 1,000 habitants. Les 92 centièmes de la population russe ne fréquenteraient aucune école et 8 0/0 à peine de cette population pourraient être réputés savoir écrire et lire.

Les Lapons n'ont, jusqu'à ce jour, joué aucun rôle dans l'histoire, et il n'est pas probable qu'ils soient appelés dans l'avenir à devenir une nation. L'élément numérique leur fait totalement défaut pour cela. M. Kœchlin-Schwartz ne compte dans la Laponie russe que 2,207 habitants, d'ailleurs tous Lapons; dans la Laponie suédoise que 7,248; cela fait au total 10,000 Lapons et 75,000, si l'on considère comme appartenant tous à cette race, ce qui n'est pas vrai assurément, les 65,000 habitants de la Laponie norvégienne. Et les superficies sur lesquelles ces populations sont éparses sont en vérité immenses : 2,900 milles géographiques pour la Laponie russe, 2,603 pour la suédoise et 1,318 pour la norvégienne, ce qui ne donne pour celle-ci, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le constater que 5 habitants par myriamètre, ou, si l'on

aime mieux qu'un demi-habitant par kilomètre carré[1]. Où trouver là le noyau d'un peuple? Que les Lapons aient, d'ailleurs, l'ambition d'être représentés par un ou deux députés de leur race au *Storthing* norvégien, ou d'être administrés d'une façon autonome, rien de plus légitime et de plus naturel. Mais à quoi bon parler de nationalité ou d'autonomie administrative à propos d'une population qui s'éteint petit à petit, à ce qu'affirme M. Kœchlin-Schwartz et qui semble condamnée, par un arrêt mystérieux mais inexorable, à disparaître de la surface de ce globe, tout comme les Peaux-Rouges de l'Amérique du nord et les insulaires de la mer du Sud?

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

---

[1] Voici, selon notre auteur, la densité de la population des divers pays par kilomètre carré :

Belgique	181 hab.	Grèce	29 hab.
Pays-Bas	109	Turquie d'Europe	25
Chine	102	Danemark	14
Grande-Bretagne	101	Russie d'Europe	13
Italie	91	Egypte	10
Japon	83	Suède	10
Empire d'Allemagne	79	Etats-Unis d'Amérique	7
France	70	Norvège	6
Autriche-Hongrie	68	Mexique	5
Suisse	65	Brésil	1
Indes Anglaises	60	Laponie-Finmark	0.5
Portugal	44	Sibérie	0.3
Espagne	33	Groenland	0.2

ALBUM DE STATISTIQUE GRAPHIQUE
DE 1882[1]

Le Ministre des travaux publics, encouragé par le succès de ses deux premiers Albums de statistique graphique, vient d'en publier un troisième tout à fait digne de ses aînés et qui ne fait pas moins d'honneur à l'esprit ingénieux de notre laborieux confrère M. E. Cheysson, directeur du service des cartes et plans, mais qui ne répond pas encore tout à fait, à notre sens, à l'idée que l'on peut se faire d'une statistique graphique complète. Non pas que l'album de 1882 manque de cartes nouvelles, on pourrait même trouver qu'il y en a une de trop, — mais il en est d'autres, très désirables, dont on est réduit à regretter l'absence. Cette observation générale, équivalant à un regret, trouvera plusieurs fois son application dans le cours de l'examen auquel nous allons nous livrer.

La première carte figurative du TONNAGE DES CHEMINS DE FER d'intérêt général en 1882 va nous en fournir une occasion toute naturelle. Il est assurément fort intéressant de savoir que 457,000 tonnes ont parcouru le réseau entier de 22,955 kilomètres, de constater l'inégalité de répartition de ce mouvement entre les différentes parties de la France[2], la prépondérance du Nord sur le Centre et l'infimité du trafic moyen des chemins dit « de l'État », réduit à 68,700 tonnes sur leurs 1,709 kilomètres, alors que les compagnies secondaires en ont un de 180,000 sur 1,236 ki-

---

[1] Publié par le ministère des travaux publics, composé et dressé par M. Em. Cheysson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des cartes et plans.

[2]

Lignes.	Longueur kilométrique.			Tonnage moyen sur la longueur totale de : Anc. réseau.	Nouv. réseau.	Ensemble.
Nord.	ancien	1.315	— 2.023	1.133.800	283.700	836.300
	nouveau	708				
Est.	ancien	602	— 2.596	824.400	402.200	500.100
	nouveau	1.994				
Ouest.	ancien	900	— 2.934	825.700	138.100	348.900
	nouveau	2.036				
Orléans.	ancien	2.020	— 4.362	524.100	251.000	377.500
	nouveau	2.342				
P.-L.-M.	ancien	4.279	— 5.822	810.800	150.500	635.800
	nouveau	1.543				
Midi.			2.271	757.200	124.100	346.000
État.			1.709	»	»	68.900
Compagnies secondaires.			1.236	»	»	180.200
	Total.......		22.955		Moyenne.....	457.000

lomètres et que la moyenne générale, État compris, atteint 457,000 tonnes ou sept fois plus. Tout cela est fort bien, mais insuffisant; on aimerait à savoir, par exemple, les changements survenus en plus ou en moins, sinon depuis l'origine des chemins de fer, au moins depuis un certain nombre d'années, pour reconnaître s'il y a progrès, stagnation ou recul, et quelle influence des impôts comme ceux sur la petite vitesse ont exercée sur la circulation; il y aurait donc lieu, nous semble-t-il, de représenter cette succession des faits par un diagramme récapitulatif dans lequel les années seraient les abscisses et les quantités les ordonnées. Cela exigerait peu de travail, serait commode, saisissant à l'œil et dispenserait de recourir aux volumineux documents annuels que tout le monde ne possède pas ou que l'on n'a pas toujours sous la main. Il va de soi, et il est inutile d'ajouter que la carte du tonnage des chemins de fer, ainsi que toutes celles qui figurent les quantités par des bandes dont la largeur est proportionnelle à leur importance, manque encore cette année des divisions par grandes sections que nous avons réclamées à propos de l'album de 1881[1]. Faute de divisions, non de station à station, mais par tronçons dont les bifurcations seraient les limites, les cartes de statistique graphique n'ont pas toute l'utilité qu'elles pourraient et devraient avoir. L'administration manquerait-elle des éléments nécessaires par le fait des compagnies refusant de les fournir? Cela n'est pas admissible dans un pays de centralisation comme le nôtre, et surtout pour une industrie sur laquelle l'État exerce l'action et le contrôle d'un créancier associé. Il ne s'agit pas d'ailleurs, dans l'espèce, de renseignements que les compagnies aient un intérêt quelconque à tenir secrets, mais uniquement de détailler par sections, d'après un mode uniforme pour toutes, les totaux que chacune d'elles publie en bloc ou groupe à sa manière. Il suffit donc de leur demander cette division, et il n'est pas douteux qu'on l'obtiendra.

La seconde carte, consacrée au TONNAGE DES RIVIÈRES ET CANAUX, est triste d'aspect et sa pâleur témoigne de l'état anémique de notre navigation intérieure, nonobstant la quasi-gratuité des péages, qui ne couvrent pas même les frais d'entretien. Il est vrai que ce service est pour la plus grande partie entre les mains des ingénieurs et des agents de l'État, qui ne sont rien moins qu'industriels ou commerçants et ont même la faiblesse de s'en faire gloire ; aussi quels résultats obtiennent-ils? un mouvement moyen de 183,171 tonnes sur les 10,940 kilomètres du réseau entier des voies navigables de la France ; — c'est à peine 15 0/0 de la circulation générale, comme on le verra tout à l'heure en constatant que la tendance est plutôt à la diminution qu'à l'accroissement.

[1] *Journal des Économistes* de mars 1882, p. 462.

Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de joindre à cette carte un diagramme récapitulatif des années antérieures, analogue à celui réclamé pour le tonnage des chemins de fer, et un tableau comparé des recettes et des frais d'entretien.

La troisième carte figurative des services rendus par le CABOTAGE motive en partie les mêmes observations et la même demande d'un diagramme rétrospectif. Le petit cabotage entre les ports français et l'Océan est seulement de 347,120 tonnes sur les 1,250 kilomètres du parcours entier entre Dunkerque et Bayonne, et de 220,630 tonnes dans la Méditerranée sur les 410 kilomètres de Port-Vendres à Nice. L'activité du grand cabotage est naturellement inférieure encore et descend à 80,780 tonnes sur les 4,360 kilomètres de Dunkerque à Nice. Nous sommes heureux d'avoir à louer ici l'excellente idée que l'on a eue de joindre à cette carte de petits diagrammes très intéressants, figurant et chiffrant les rayons d'attraction et d'expansion de chacun de nos ports. Les plus grands rayons sont ceux de Dunkerque (836 kilomètres aux entrées et 687 kilomètres aux expéditions); les plus petits sont ceux de Honfleur : 34 kilomètres aux réceptions et 41 kilomètres aux sorties. Le cabotage de Nantes s'étend plus loin que celui du Havre, mais il est beaucoup moins considérable, et ne saurait lui être comparé. Le port de Bordeaux, qui a les plus longs parcours, arrive presque à l'égalité avec le Havre; il est même probable que si l'on avait pour le grand cabotage les mêmes détails que pour le petit, le port de Bordeaux arriverait au premier rang. Dans la Méditérannée, c'est Port-Vendres qui a à la fois le plus d'expansion (216 kilomètres) et le plus d'attraction (226 kilomètres), tandis que Marseille n'en a respectivement que 176 aux sorties et 125 aux entrées, ce qui lui donne un tonnage kilométrique de 27,394,250 tonnes, le plus important de tous et formant à lui seul plus de 30 0/0 de la totalité du grand et du petit cabotage.

Avec la carte (n° 4) du MOUVEMENT DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX, nous rentrons dans le grand courant de l'activité nationale et nous apprenons, pour la première et unique fois, quel est au vrai le mouvement général des transports, qui s'est élevé en 1880 à 13,372,599,000 tonnes kilométriques, dont 78,5 0/0 ont eu lieu par les chemins de fer, 15 0/0 par la navigation intérieure et 6,5 0/0 par les deux cabotages. Ces 13 milliards de tonnes font certainement assez bonne figure et dénotent une certaine activité des échanges; mais, que l'on y prenne garde, il n'y a pas lieu de se féliciter sans réserve de ce mouvement, dont 2,700 millions ou près

[1] PORTS.	Tonnes.	Venant de	Tonnes.	Allant à	Tonnes kilomèt.
Le Havre.	265.700	214 kil.	132.800	211 kil.	848.806.000
Nantes.	67.400	448	49.000	337	46.708.000
Bordeaux.	206.500	748	121.200	528	794.398.000

d'un cinquième ont pour objet le transport des combustibles minéraux (houilles et cokes), ce qui prouve que ce pain de l'industrie, au lieu de se trouver comme en Angleterre et en Belgique à la portée des usines qui le consomment, en est trop souvent assez éloigné pour exercer une influence fâcheuse sur nos prix de revient. Ajoutons d'ailleurs, pour ne pas fournir des armes à nos adversaires, que la totalité des houilles transportées n'est pas exclusivement à destination de l'industrie et qu'une part est réclamée et absorbée par le chauffage domestique. A lui seul Paris, sans sa banlieue, a consommé en 1880, d'après l'*Annuaire du bureau des longitudes*, 1,082,466 tonnes effectives de combustibles minéraux, qui ont dû parcourir en moyenne 300 kilomètres, ce qui donne un total de 325 millions de tonnes kilométriques pour une seule ville.

Nous devons, à propos de la carte du mouvement des combustibles, et en nous autorisant des diagrammes du cabotage avec les rayons d'expansion et d'attraction de chaque port, réclamer de nouveau la figuration graphique de la pénétration des houilles étrangères sur le territoire français ; enfin nous y ajouterons cette fois la demande d'un diagramme récapitulatif du mouvement général des marchandises et du mouvement spécial des combustibles. A défaut, et en nous reportant à l'Album de 1881 pour 1879, nous avons constaté les variations suivantes :

Marchandises générales.

	Chemins de fer (mill. de T kil.)	Navigation (mill. de T kil.)	Cabotage (mill. de T kil.)	Totaux (mill. de T kil.)
1879	9.106.352	2.022.827	852.932	11.982.111
1880	10.490.766	2.003.889	876.944	13.371.599
Différence en	+ 1.384.414 (15 0/0)	— 18.938 (0.9 0/0)	+ 24.012 (2.8 0/0)	+ 1.389.488 (11.6 0/0)

Combustibles généraux.

	Chemins de fer	Navigation	Cabotage	Totaux
1879	1.599.635	709.170	43.180	2.351.985
1880	1.912.415	740.766	46.682	2.699.853
Différence en	+ 312.780 (19.5 0/0)	+ 31.596 (4.0/0)	+ 3.502 (0.8 0/0)	+ 348.368 (10.6 0/0

Il résulte de ce rapprochement, — la comparaison serait beaucoup plus instructive si elle portait au moins sur une dizaine d'années, et surtout sur l'année 1859, la dernière avant les traités de commerce, — que le mouvement général des marchandises a augmenté d'une année à l'autre de près de 12 0/0 et celui des combustibles seulement de 6 0/0 ; que les chemins de fer, qui effectuent 78,4 0/0 des transports généraux, ont absorbé presque à eux seuls la totalité des progrès de l'année et que la navigation et le cabotage ne luttent contre eux dans une certaine, mais très modeste mesure, que pour le transport des houilles ; enfin que la batellerie perd de plus en plus de terrain pour le service des marchan-

dises générales, la perte d'une année à l'autre n'étant pas moindre de 5,000 tonnes ou le quarantième de son tonnage antérieur. C'est à rendre ces variations plus sensibles et plus faciles à constater que servirait le diagramme récapitulatif que nous réclamons avec insistance et dont l'administration des travaux publics possède tous les éléments dans ses bureaux.

La cinquième carte : MOUVEMENT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES EXPÉDIÉES PAR LES PRINCIPALES STATIONS DES CHEMINS DE FER, est entièrement nouvelle et serait très intéressante à étudier si elle était complète; par malhêur elle ne l'est pas, ce qu'il faut attribuer uniquement au défaut de complaisance des compagnies qui ne se sont pas mises d'accord pour présenter les détails de leur exploitation de la même manière, en remplissant un cadre uniforme. C'est ainsi, alors que les compagnies de l'Ouest, d'Orléans et de P.-L.-M. indiquent à la fois, dans leurs comptes rendus, le nombre de voyageurs et de tonnes expédiés et reçus par les stations, que la compagnie du Nord ne fait connaître qu'en bloc le tonnage des marchandises transportées par elle sur son réseau entier. A défaut du renseignement détaillé, il a donc fallu procéder pour les marchandises de la ligne du Nord par voie de transformation des recettes connues en tonnes, ce qui n'a donné que des résultats non pas arbitraires, mais approximatifs et « d'*une exactitude assez douteuse* », comme le déclare l'euphémique légende.

Voici néanmoins, d'après cette carte, et sous toutes réserves pour ce qui concerne la ligne du Nord, le mouvement des gares de Paris et celui des principales stations des chemins de fer français, rangées par ordre d'importance. Pour compléter ce tableau , nous avons emprunté à la carte 18 le montant des recettes des mêmes stations :

Stations.	Marchandises (mill. de Tonnes).	Stations.	Voyageurs (milliers).	Stations.	Recettes (mill. de fr.)
1 Paris.......	52.781	1 Paris.......	22.633	1 Paris........	163.977
2 Cette.......	1.764	2 Lille.......	1.782	2 Bordeaux....	34.406
3 Marseille...	1.272	3 Lyon.......	1.748	3 Lyon........	24.849
4 Bordeaux...	1.006	4 Bordeaux....	1.381	4 Marseille....	20.182
5 Lyon.......	980	5 Cette.......	1.169	5 Cette........	13.836
6 Le Havre...	705	6 Rouen......	1.029	6 Le Havre....	13.309
7 Rouen......	403	7 Marseille...	1.007	7 Rouen.......	6.740
8 Avricourt...	393	8 Nancy......	856	8 Lille........	5.831
9 St-Etienne..	350	9 St-Etienne..	520	9 St-Etienne...	5.695
10 Boulogne...	254 [1]	10 Tours......	505	10 Avricourt....	5.584
11 Nantes......	253 [1]	11 Nantes.....	504	11 Boulogne....	5.364
12 Lille........	247 [1]	12 Le Havre...	444	12 Nantes......	4.694
13 Nancy......	179	13 Boulogne...	303	13 Calais.......	4.334
14 Calais......	172 [1]	14 Calais......	176	14 Tours.......	4.308
15 Tours......	167	15 Avricourt...	157	15 Nancy.......	2.100

[1] Sous les réserves exprimées dans le texte.

Plus d'un de nos lecteurs sera peut-être surpris, comme nous l'avons été, de l'importance non du port, mais de la station de Cette, qui figure, dans le tableau qui précède, au premier rang après Paris pour le mouvement des marchandises et au quatrième pour les voyageurs et pour les recettes. La carte n° 6 est, on le voit, des plus intéressantes, et si nous n'étions limités par la place, il serait facile d'en extraire encore de nombreux et utiles renseignements.

La carte n° 7 : TRAFIC RAPPORTÉ A LA POPULATION DESSERVIE sur le réseau P. L. M., est une innovation que l'on ne peut trop encourager l'habile directeur des cartes et plans à poursuivre en l'appliquant à tous les réseaux, puisqu'elle a pour objet « d'éclairer l'administration et le pays sur le rendement probable de toute ligne nouvelle » dont la construction est demandée. Combien de millions et de centaines de millions l'État n'aurait-il pas pu épargner si les Chambres avaient eu à leur disposition une carte semblable pour toute la France, et combien de mauvais chemins dont les frais d'exploitation absorbent, quand ils ne les dépassent pas, la totalité des produits, ne seraient-ils pas demeurés à l'état de projet ! L'exploitation d'un chemin de fer, comme celle de toute autre industrie, comprend deux éléments distincts, l'un permanent et fixe, l'autre variable et proportionnel au trafic ; il en résulte que lorsque les produits probables, calculés d'après la densité de la population et ses mouvements habituels, mesurés par une des lignes voisines, ne sont pas suffisants pour couvrir les frais fixes et les frais variables réduits à leur plus simple expression, de deux trains au moins dans chaque sens, il n'y a pas lieu de faire la dépense d'établissement d'un chemin de fer, soit à grande, soit à petite section. Le gaspillage de la fortune publique, s'il n'a pu être évité dans le passé, le serait peut-être sinon complètement dans l'avenir, au moins sérieusement réduit, si la carte n° 6 du trafic rapporté à la population desservie était étendue au réseau entier des chemins existants et complétée par la figuration promise des résultats du comptage des voyageurs et des voitures sur les routes ordinaires nationales, départementales et vicinales [1].

---

[1] En attendant la publication dans l'Album de 1883 de la carte du TRAFIC RAPPORTÉ A LA POPULATION DESSERVIE, complétée pour toute la France, nous devons à M. Léon Say de pouvoir noter ici l'un des renseignements essentiels qui ressortiront de cette carte. Nous l'empruntons par extrait au discours prononcé au Sénat par l'ancien ministre des finances dans la séance du 20 décembre dernier.

« Le réseau antérieur à celui de M. de Freycinet étant considéré comme achevé, et les lignes qui le composent étant reproduites sur une carte de France, je demandai qu'on me traçât une bande de 9 kilom. à droite et à gauche de chacune de ces lignes;.... j'ai vu que les chemins de fer construits ou concédés

Avant de passer à la carte suivante, nous nous permettrons une observation, non sur les bases des calculs qui ont servi à la confection de la carte n° 6, mais sur le procédé graphique de leur traduction qui nous semble incomplet. Comment un lecteur ordinaire pourra-t-il se faire une idée exacte de l'utilité et de l'importance de la grande ligne de Paris à Marseille, quand il verra sur la carte n° 6 que sur la première section de Paris à Lyon, dont la recette brute est de 181,500 fr. par kilomètre, le mouvement entre Montereau et Sens n'est que de 3,1 voyageurs et celui des marchandises de 0,7*t*; — entre Sens et Joigny de 2,5*v* et de 0,7*t*; — entre Laroche et Tonnerre de 2,6*v* et 1*t*, et ainsi de suite? Les anomalies apparentes semblent encore plus fortes sur la seconde section de Lyon à Marseille, dont la recette brute kilométrique est de 212,300 fr., quand on voit le trafic local de station à station descendre entre Vienne et Saint-Rambert à 4,5*v* et 0,7*t*; — entre Bollène et Orange à 0,9*v* et 0,6*t*; — entre Orange et Avignon à 2,7*v* et 2,2*t*, à peine égal quand il n'est pas inférieur au trafic des embranchements qui est de 4,2*v* et 1,2*t* d'Avignon à Cavaillon; — de 0,6*t* et 1,8*v* de Cavaillon à Pertuis; — de 2,8*v* et 0,8*t* de Pertuis à Veynes; — de 1,4 *v* et 2*t* de Rognac à Aix, dont les recettes sont respectivement de 13,600 — 8,600 — 7,500 et 6,700 fr. par kilomètre? Ces anomalies sont faciles à expliquer sans doute : elles proviennent de ce que la carte n° 6 n'indique que le trafic local de stations à stations, sans tenir aucun compte de tout ce qui passe en transit. Il y a évidemment là une lacune à combler et un procédé graphique à trouver pour exprimer ce que nous appelons faute de mieux *le transit*, à côté du mouvement local; il est vrai que cela reviendrait à peu près à ce que nous avons demandé plus haut, d'une division par grandes sections de la carte n° 1 (tonnage des chemins de fer) et des cartes n°s 16 et 17 (recettes et dépenses kilométriques), division dont la nécessité se trouve ainsi démontrée par les efforts même de la direction des cartes et plans pour arriver au même résultat par une autre voie.

Nous sommes bien tenté de passer sans nous y arrêter sur la carte n° 7, consacrée aux résultats de l'exploitation du CANAL DE SUEZ, dont la présence ne nous semble nullement justifiée dans l'Album du minis-

---

avaient une longueur totale de 35,000 kilom..... et desservaient 27 à 28 millions d'habitants placés dans la zone de 6 kilom.; cela fait près de 790 habitants par kilom..... Les lignes du plan Freycinet auront une longueur totale de 8,800 kilom. » En les inscrivant sur une carte avec une bande de 6 kilom. de chaque côté nous couvrons une autre partie de la carte.... qui renferme à peu près 2 millions d'habitants, soit environ 330 par kilom...., ce qui fait descendre « la moyenne d'habitants desservis directement par kilom. de 790 à 675 environ ». (V. *Journal des Économistes* du 15 janvier 1883, p. 135 et suiv.)

tère des travaux publics, surtout les deux ligues ponctuées du diagramme figurant les variations du cours des actions. Ces titres ont été avec ceux de feue l'Union générale les principaux favoris de la spéculation effrénée qui a abouti au *krach* du mois de janvier dernier (1882) et nous ne comprenons pas la place qui leur a été faite ici quand il n'en a pas été donné une, avec raison, au cours des actions de chemins de fer. A part cette critique de convenance, la carte n° 6 est très intéressante et d'un excellent modèle ; c'est précisément celui dont nous réclamons l'emploi pour la récapitulation au moins décennale du mouvement général des marchandises sur les chemins de fer, la navigation et le cabotage, du mouvement des voyageurs et des recettes brutes et nettes des chemins de fer et de leurs frais d'exploitation. Le rang que le pavillon français occupe sur cette carte est des plus humbles et justifie bien quelque peu les prétentions de l'Angleterre sur cette grande voie de transit.

Les cartes 8 et 9 (MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS FRANÇAIS ET DES PRINCIPAUX PORTS ALGÉRIENS) ne motive aucune observation nouvelle, mais elles préparent au triste spectacle de l'infériorité humiliante de la marine marchande française constatée par la carte n° 10, figurative du TONNAGE DES FLOTTES MARCHANDES DES PRINCIPALES NATIONS, sur laquelle nous ne figurons qu'au cinquième rang, après l'Allemagne et la Norvège, avec un chiffre misérable de moins de 1,400,000 tonnes majorées [1], tandis que celui de l'Angleterre atteint le chiffre vraiment énorme de 11,697,000 tonnes pour les ports d'Europe et non compris environ 1,600,000 tonnes pour ses possessions d'Océanie (Australie, etc.), et 1,200,000 tonnes pour ses possessions d'Asie, soit ensemble près de 15 millions de tonnes (14,997,000). Les États-Unis du nord n'arrivent au second rang que très distancés avec environ 3,650,000 tonnes ou moins du quart, et la France disqualifiée au cinquième avec moins du dixième [2].

Le même spectacle et les mêmes réflexions ressortent de l'examen de

---

[1] Le tonnage majoré est celui dans lequel le tonnage effectif des navires à vapeur est triplé pour tenir compte de leur puissance de déplacement et de vitesse par rapport aux navires à voiles.

[2] Il serait utile d'inscrire dans tous les diagrammes rectangulaires les nombres exacts au-dessus de chaque colonne verticale, comme on l'a fait ici pour l'Angleterre. On n'a pas toujours sous la main un décimètre bien divisé et d'ailleurs son emploi avec des échelles diverses, au vingt-cinq millièmes ou à l'octuple, oblige à des calculs sujets à erreurs, surtout lorsque la gravure de la carte n'est pas elle-même rigoureusement à l'échelle (v. Carte 13). Une bonne statistique graphique doit, ce nous semble, pouvoir être lue et comprise sans le secours d'aucun instrument et d'aucun autre calcul mental que les multiples décimaux.

la 11e carte, faisant connaître la répartition des marines marchandes internationales entre leurs principaux ports d'attache.

Liverpool occupe le premier rang avec 1,600,000 tonnes effectives ou 2,647,373 tonnes majorées (voir la 1re note n° 5, ci....... 2,647,373

Londres au second, avec.............................. 2,330,688

Glasgow au troisième, avec........................... 1,492,364

New-York au quatrième, avec.......................... 1,153,676

Enfin Marseille au cinquième, avec................... 525,375
ou moins de la moitié de New-York,

Et le Havre au *dix-huitième* rang avec................ 238,596
ou à peu près le dixième de Londres.

Pauvre marine marchande française !

Nous rentrons dans la statistique spéciale des chemins de fer français avec les cartes nos 12 à 19. Ces cartes décrivent et figurent :

Le n° 12, l'importance des concessions et des dépenses d'établissement des chemins de fer par compagnies ;

Le n° 13, les recettes brutes et les dépenses d'exploitation par kilomètre [1] ;

Le n° 14, les recettes de l'exploitation et l'emploi du produit net ;

Le n° 15, les avances faites aux compagnies par le Trésor public du chiffre de la garantie d'intérêts et les remboursements effectués (la compagnie du Nord, n'ayant rien reçu, n'y figure pas).

Ces quatre cartes sont nouvelles.

Les nos 16 et 17 sont au contraire permanents et figurent par bandes proportionnelles des recettes brutes et des recettes nettes des chemins de fer, sans faire connaître le nombre et les recettes des voyageurs non plus que l'importance des marchandises transportées en grande vitesse, et sans donner la comparaison avec les années précédentes, ce qui serait facile a faire au moyen d'un diagramme récapitulatif déjà réclamé plusieurs fois.

Comme il serait déplacé d'aborder en ce moment toutes les questions que soulèvent ces cartes, nous nous bornons à en signaler l'objet au lecteur et passons de même sur la carte 18 donnant les RECETTES DES PRINCIPALES STATIONS dont nous avons parlé longuement à propos de la

---

[1] Nous nous bornerons à constater ici le démenti formel donné par cette carte à l'honorable M. Raynal, ancien ministre des travaux publics, affirmant à la Chambre que les chemins de fer de l'État étaient exploités plus économiquement que ceux des compagnies, alors que la proportion vraie est celle-ci : P. L. M., 45 0/0, — Nord et Midi, 50 0/0, — Orléans, 52 0/0, — Est et Ouest, 60 0/0, — Etat, 80 0/0. L'emploi de l'échelle à 0,025 et des défauts de gravure de la carte ou de division de notre décimètre peuvent faire varier ces coëfficients de 1 à 2 0/0.

carte n° 7 et nous arrivons, pour nous y arrêter un instant, au n° 19, consacré aux résultats de l'exploitation d'un certain nombre de chemins de fer d'intérêt local.

L'ensemble de ces chemins, dont la longueur totale est de 6,630 kilomètres, a une recette brute moyenne de 7,270 fr. par kilomètre et une dépense de 5,308 fr., ce qui fait ressortir la proportion de celle-ci à 73 0/0, inférieure par conséquent de 7 0/0 à celle de 80 0/0 des chemins de l'État. Par une disposition ingénieuse, les chemins d'intérêt local sont partagés en deux groupes dont l'un comprend tous ceux dont la recette kilométrique est inférieure à la moyenne de 7,270 fr. et l'autre ceux dont la recette est supérieure. Les coëfficients d'exploitation diffèrent naturellement pour les deux groupes ; ils s'élèvent à 82 0/0 pour les uns et descendent à 68 0/0 pour les autres.

Les données numériques du diagramme de la carte 17 nous apprennent en outre que, même parmi les chemins d'intérêt local à faibles recettes, il en est qui sont exploités à très peu de frais, notamment ceux-ci :

	Kilom.	Recettes	Dépenses.	0/0.
Amagne à Apremont........	65	6.308	3.734	57
Achiet à Bapaume..........	32	7.021	4.417	62
Nizan à Sore................	31	4.623	2.908	62
Miramar à Port-de-Bouc....	11	6.443	4.209	65
Bouches-du Rhône..........	44	5.124	3.837	75
Lisieux à Orbec............	74	6.345	4.930	77

Le tableau contenant les données numériques de la carte 19 a le mérite de comprendre une série de cinq années dont il est possible de comparer les résultats, ce qui permet en outre de vérifier l'influence que la durée du temps exerce sur le trafic des chemins de fer en même temps que sur les frais de leur exploitation. Nous nous bornerons à citer comme exemple un chemin qui, comme ceux de l'État, se trouve en contact à ses extrémités avec le réseau d'une grande compagnie dont, comme les chemins de l'État, il n'a rien moins qu'à se louer : c'est de la compagnie des Dombes et du Sud-Est qu'il s'agit et dont voici les progrès :

Années.	Kilom.	Recette kilom.	Dépenses kilom.	0/0.
1876	162	8.500	5.940	70
1880	222	9.071	5.537	61
Différences en cinq ans.		× 571	— 403	— 6

Le progrès paraît faible pour les recettes, parce que l'on a ouvert, durant la période de cinq ans, 60 nouveaux kilomètres moins productifs que les anciens, ce qui avait fait descendre la recette de près de 1,200 fr. par kilom. en 1878 ; deux ans après, non seulement cette perte était réparée et le déficit comblé, mais la compagnie obtenait un excédent de 571 fr., ce qui faisait en tout un progrès de 1,740 fr. par kilom. ou plus

de 20 0/0. Pour les dépenses, les progrès ont été incessants et réguliers à raison de près de 2 0/0 par an. — Les grandes compagnies ne font pas mieux, ni même toutes aussi bien.

Pour en finir avec la carte 19, nous en déduirons, comme dernier enseignement, que l'exploitation d'un chemin de fer d'intérêt local peut descendre à près de 2,900 fr. par kilomètre (Nizan à Sore 2,908) et que partout où l'on peut compter sur un trafic de 6,000 fr. brut par kilom., il y a lieu d'établir un chemin de fer à voie étroite coûtant 60,000 fr. par kilomètre et d'avoir un revenu d'environ 5 0/0 destiné à s'accroître d'année en année par le double progrès naturel de l'augmentation des recettes et de la réduction des dépenses.

C'est par cette considération rassurante que nous terminerons cette trop longue analyse de l'Album de statistique graphique des travaux publics de 1882, en remerciant de nouveau notre collègue M. Cheysson de l'étude dans laquelle il nous a servi de guide et en recommandant à sa bienveillante attention nos *desiderata* pour les albums qui suivront celui dont nous venons de nous occuper.

P. S. — La publication de l'article ci-dessus ayant été ajournée, nous en profitons pour compléter notre étude en dégageant du compte rendu l'administration des CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT, la VÉRITÉ sur les résultats de leur exploitation en 1881, année de prospérité et d'augmentation de recettes pour cette industrie.

		RECETTES.		DEPENSES.		
	kilom.	totales.	kilom.	totales.	kilom.	0/0
Lignes rachetées et en exploitation complète.....	1.820	18.605.043	10.206	15.555.099	8.532	83.6
Lignes rachetées et en exploitation partielle.......	77	598.246	7.769	7.697.641	9.060	116
Lign. construites par l'État (exploitation provis.)....	240	1.017.201	4.238	1.478.659	1.160	145

En ne s'occupant que des 1,820 kilomètres dont l'exploitation a été complète en 1881 et en comparant leurs résultats à ceux non seulement des grandes lignes d'intérêt général, mais à ceux des compagnies secondaires et même à ceux des chemins d'intérêt purement local ayant des recettes kilométriques égales ou inférieures, on constate que l'exploitation des chemins de fer de l'État est la plus onéreuse de toutes, avec des écarts considérables, le coëfficient moyen ayant été de :

Pour les six grandes compagnies, de.......	51 0/0
Pour les compagnies secondaires, de.......	65 0/0
Pour les chemins d'intérêt local, de.........	73 0/0
Enfin, pour ceux de l'État, de...............	83 0/0

C'est surtout lorsqu'on rapproche les produits nets obtenus du capital engagé dans l'acquisition et l'achèvement des chemins de l'État que l'on apprécie mieux ce que cette coûteuse expérience coûte au Trésor

public et le désordre qu'elle amènerait dans les finances si elle était élargie et continuée.

Le compte d'administration ne faisant connaître que les dépenses faites par la régie, nous sommes obligés de recourir à d'autres documents pour évaluer le montant du compte de premier établissement des chemins de l'État.

D'après la carte nº 12 de l'*Album*, la dépense aurait été d'environ 225,000 fr. par kilomètre, soit, pour 1,820 kilomètres, de 409 millions et demi, ce qui justifie, et au delà, le tableau inséré au nº 1 d'avril 1882 du *Bulletin du ministère* (p. 286), établissant que les subventions se sont élevées à 56,191 fr. par kilomètre, le prix du rachat et les dépenses complémentaires à 180,820, soit ensemble 237,000 fr., et pour 1,820 kilomètres, à 431 millions de francs.

Veut-on ne pas tenir compte des 102 millions de subvention et ne calculer que sur le prix d'achat et les dépenses qui l'on suivi, on arrivera aux chiffres de 329 millions pour le compte de premier établissement sur 1,820 kilomètres, constituant le premier réseau des chemins de fer de l'État.

Ce capital coûte à l'Etat 4,20 0/0 (exactement 4,20912), le 3 0/0 amortissable étant émis à 80 fr. nets (soit une annuité de 14.239.962 francs
en regard de laquelle le produit net de............ 3.049.944 —
laisserait apercevoir un DÉFICIT CERTAIN de........ 11.240.018 —
qui devrait être augmenté de 3,393,791 fr. et absorber, et au delà, le produit net apparent, si l'on admettait avec un ingénieur compétent, M. Georges Michel, que la régie des chemins de l'Etat a indûment retranché des frais d'exploitation pour les porter au compte de premier établissement plus de 900,000 fr. de frais généraux et près de 2 millions et demi de dépenses faites pour le renouvellement des voies. (V. *l'Economiste français* du 30 novembre 1882.)

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain et d'avoué, c'est que l'exploitation des chemins de l'État par les soins de l'administration qu'il a constituée à côté de ses autres bureaux, est la plus coûteuse de toutes et qu'en s'étendant à toutes les lignes en construction elle serait compromettante pour notre équilibre financier.

AD. BLAISE (des Vosges).

CORRESPONDANCE

J.-B. Say cité par un anarchiste. — Lettre de M. Léon Say.

Paris, 20 janvier 1883.

Mon cher rédacteur en chef,

Un journal de Lyon, rendant compte du procès fait aux affiliés de l'Internationale, met dans la bouche d'un des accusés l'étonnante justification que voici :

> Le prévenu cite l'économiste Jean-Baptiste Say, qui a écrit la phrase suivante : « Les seules circonstances où l'ouvrier peut obtenir un salaire lui permettant « d'exister, c'est dans l'incendie ou le désastre. »
>
> Ces paroles, ajoute le prévenu, je n'ai jamais osé les prononcer dans une réunion et, cependant, combien elles sont vraies!

J'ai été, vous devez le comprendre, fort surpris que le nom de mon grand-père ait pu être invoqué à l'appui d'une semblable doctrine, et je me suis demandé quel était le texte qu'on avait altéré à ce point de lui faire exprimer des idées absolument contraires à celles de J.-B. Say.

Je crois l'avoir trouvé au chapitre X de la cinquième partie du *Cours* d'économie politique, où je lis ce qui suit :

« Lors donc que je dis que les salaires d'ouvriers ne s'élèvent qu'au « point de leur procurer les moyens d'exister, je sous-entends toujours, « *selon les mœurs du pays qu'ils habitent*. Il faut également sous-entendre « que c'est dans l'état naturel et ordinaire des choses ; car une circon- « stance extraordinaire fait quelquefois monter le salaire des ouvriers à « un taux fort supérieur à celui que j'assigne ici. Après un grand in- « cendie, un désastre, on est obligé de payer fort cher les ouvriers dont « on a besoin pour le réparer ».

C'est évidemment la phrase que je viens de citer qu'on a travestie à Lyon, dans la ville même où J.-B. Say a vu le jour.

Ceux qui confondent la richesse avec le travail pourraient peut-être, avec une certaine raison, être accusés de fournir des arguments à la théorie de l'anarchiste qui s'est si singulièrement réclamé de J.-B. Say.

A l'époque du système continental, quand on forçait les armateurs à exporter des cargaisons qu'ils jetaient ensuite à la mer, on faisait détruire une richesse, mais on créait une occupation pour les ouvriers chargés de refaire une cargaison nouvelle. J.-B. Say est de tous les écrivains du temps celui qui a le plus vigoureusement attaqué le système continental.

Les adeptes de la doctrine de la balance du commerce pourraient être également considérés comme estimant que les naufrages enrichis-

sent les nations, pusqu'ils s'applaudissent de voir figurer, sur les tableaux d'exportation publiés par la douane, deux cargaisons successives au lieu d'une, une première qui est détruite et une seconde qui remplace l'autre. J.-B. Say est l'auteur de la théorie des débouchés; c'est la doctrine contraire à celle de la balance du commerce.

L'économie politique met l'abondance de toutes choses au rang du premier des biens, et il faut être bien étranger à l'étude de cette science pour faire de J.-B. Say et de ses disciples les apôtres de la rareté et pour les représenter comme désireux de nourrir la main-d'œuvre des désastres de la nation.

Agréez, etc. LÉON SAY.

LA DÉFINITION DE LA RICHESSE.

A M. le rédacteur en chef du JOURNAL DES ÉCONOMISTES,

Je n'avais pas l'intention, lorsque j'ai publié un article sur les éléments de la valeur, d'engager une discussion relative à la définition de la richesse ; si je parlais de cette définition, c'était d'une façon incidente, pour montrer que tous les économistes, quelle que fût leur opinion à l'égard de la richesse, devaient accorder une grande importance à la théorie de la valeur. Une correspondance insérée dans le numéro de novembre dernier me force, je crois, à sortir de cette réserve. M. Martineau, qui a eu la courtoisie de trouver mon article fort intéressant, traite cependant avec une grande sévérité la définition de la richesse à laquelle je me suis rallié ; il pense que l'assimilation établie entre la richesse et la valeur fournit des armes redoutables aux détracteurs de l'économie politique, qu'elle provient d'une observation incomplète, et qu'elle doit être condamnée comme une erreur certaine ; je ne veux pas reculer devant la discussion qui m'est offerte, bien que la question ait donné lieu déjà à de nombreuses dissertations.

La définition de la richesse est depuis longtemps un objet de controverses. Doit-on réserver le nom de richesse, conformément à l'opinion que j'ai admise, aux choses qui ont de la valeur? Doit-on ajouter à cette catégorie les choses qui, tout en étant dénuées de valeur, sont cependant utiles, procurent un avantage ou un plaisir ? Doit-on comprendre parmi les richesses les talents acquis, les bonnes habitudes morales, le travail effectué ? Autant de questions qui grossissent depuis longtemps les traités d'économie politique, souvent au grand déplaisir du lecteur, et sur lesquelles l'accord ne paraît pas encore près de se faire ; les derniers traités parus, qui ont eu la sagesse de ne pas examiner longuement ces questions, les résolvent en sens divers : M. Jourdan, dont je suis heureux d'invoquer l'autorité à l'appui de ma thèse, pense qu'il est plus scientifique et plus conforme au langage usuel de réserver les

mots *valeurs* et *richesses* pour désigner l'utilité échangeable[1]. M. de Laveleye, dans un traité élémentaire paru il y a deux mois, sans donner précisément une définition de la richesse, repousse cette signification étroite, et dit : « Richesse est même chose qu'utilité et bien[2] ». M. Cauwès, dans la deuxième édition de son *Cours*, adopte une opinion intermédiaire : il comprend dans la richesse les choses utiles, mais avec certaines restrictions ; il faut qu'elles soient appropriées par un travail préalable, si insignifiant soit-il ; il faut en outre qu'elles soient matérielles, l'expression de *richesses immatérielles* doit être écartée du langage scientifique[3]. La discussion ne semble donc pas encore toucher à sa fin.

Avant de chercher la vérité au milieu de ces opinions contradictoires, il serait utile, je crois, de déterminer l'intérêt de la controverse, de préciser son importance au point de vue des doctrines économiques. A mon avis, il n'y a pas d'autre point engagé dans la question que l'intérêt de la clarté et de la précision du langage ; avec une mauvaise définition de la richesse, le langage de l'économiste sera souvent obscur et embarrassé, quelquefois contradictoire ; avec une bonne définition, on évitera ces inconvénients, la terminologie économique acquerra la précision à laquelle doit aspirer toute langue scientifique.

On a signalé, il est vrai, d'autres points de vue sous lesquels notre question serait intéressante, mais je ne crois pas qu'il y ait là des idées exactes. Ainsi, suivant M. Martineau, si j'assimile la richesse à la valeur, la logique doit m'amener forcément à maudire les machines, les inventions, tous les progrès industriels, car tous ces progrès entraînent des diminutions de valeurs, c'est-à-dire des diminutions de richesses, et un économiste doit redouter tout ce qui diminue la richesse d'une nation. Je proteste absolument contre une pareille logique ; en admettant même qu'une diminution de valeurs résulte des progrès industriels, ce que je me réserve de contester tout à l'heure, je ne suis pas entraîné par ma définition à nier l'utilité de ces progrès, à me lamenter sur chaque découverte qui diminue les frais de production. Il me reste toujours la ressource de dire : la richesse n'est pas le seul but que les hommes doivent poursuivre, elle n'est pour eux qu'un instrument de puissance, un moyen d'action, ils ne doivent chercher à l'acquérir que dans la mesure où elle leur est utile ; donc il ne faut pas redouter les perfectionnements qui, tout en diminuant la somme des richesses, augmentent le bien-être général ; s'ils causent un appauvrissement, cet inconvénient est largement compensé par les avantages résultant de la vie à

---

[1] *Cours d'écon. pol.*, p. 74.

[2] *Éléments d'écon. pol.*, p. 19 et 20.

[3] *Précis d'écon. pol.*, 2e *édit.*, t. I, nos 150, 156, 157.

bon marché. La conclusion que signale M. Martineau ne me serait imposée que si j'émettais un principe complètement inacceptable, si je disais : une nation ne doit pas avoir d'autre but que le développement de sa richesse, elle doit proscrire impitoyablement tout ce qui tend à diminuer la somme de richesses existant sur son territoire, sans s'occuper des conséquences qui en résulteront ; or, quel est l'économiste qui oserait formuler une semblable proposition ?

M. Martineau indique encore un autre intérêt de la question ; il soutient que, dans ma théorie de la richesse, je me heurte à une question insoluble ; il m'est impossible d'expliquer pourquoi le même service, tout en étant mieux fait qu'autrefois, est cependant à meilleur marché. Le chemin de fer me fait parcourir une distance plus vite et plus commodément qu'une diligence, et cependant je paye moins cher ; comment expliquer ce fait, si la richesse est la même chose que la valeur ? Ici, j'avoue que je n'aperçois en aucune façon la difficulté, je me demande en vain comment la définition de la richesse peut exercer une influence sur la solution du problème qui est soulevé ; quand même je donnerais de la richesse la définition la plus bizarre, la plus fausse qui se pût imaginer, je ne serais ni plus ni moins embarrassé pour fournir la solution. La réponse résulte précisément de la théorie de la valeur que j'ai soutenue dans mon premier article : si la valeur des transports a diminué sous l'influence des chemins de fer, c'est que les frais de production sont moins élevés, c'est que l'homme a remplacé un travailleur de chair et d'os par un travailleur de fer, c'est qu'il a su mieux utiliser, comme le fait très bien remarquer M. Martineau, les forces de la nature ; le prix de revient étant moins cher, le prix de vente s'abaisse aussi. L'explication est simple et concorde parfaitement avec les principes que j'ai indiqués ; aucune définition de la richesse ne peut m'empêcher de la donner.

Ces observations montrent, je pense, qu'une mauvaise définition de la richesse n'a pas des conséquences aussi fâcheuses qu'on le croit quelquefois, elle ne préjuge aucune question importante, elle ne compromet aucune solution juste ; ce qui souffre d'une mauvaise définition, c'est l'écrivain chargé d'exposer la science avec une langue mal construite, et c'est quelquefois le lecteur, obligé de se débrouiller au milieu d'expressions détournées artificiellement de leur sens véritable. La question, réduite ainsi à ses vraies proportions, mérite assurément un examen attentif, car il est toujours nécessaire d'être clair, et il serait fort à désirer que l'on pût se mettre d'accord sur le sens d'un mot aussi souvent employé que le mot richesse ; mais il faut reconnaître aussi que les économistes ne doivent pas s'attarder indéfiniment à la discuter, et que, si l'accord est impossible, la science ne sera pas compromise.

L'intérêt de la question étant déterminé, examinons comment nous devons la résoudre. Le but que l'économiste doit se proposer, c'est de trouver une définition qui lui permette d'employer toujours le mot *richesses* avec la même signification, et qui modifie le moins possible le sens donné dans le langage usuel à ce terme ou aux termes qui en dérivent ; en détournant l'expression de sa signification usuelle, on s'expose à ne plus être compris. Supposons, par exemple, qu'un économiste définisse la richesse en disant qu'elle comprend uniquement les maisons, que tout ce qui n'est pas une construction ne constitue pas une richesse ; il arrivera à de singuliers abus de langage, et il lassera bien vite la patience de son lecteur ; il faudra en le lisant faire constamment des efforts d'esprit pour se souvenir que les terres et les objets mobiliers ne sont pas des richesses, que l'individu qui possède un million en valeurs de bourse n'est pas riche.

Examinons à ce point de vue la définition que défend M. Martineau : est-elle suffisamment intelligible, ne détourne-t-elle pas trop les mots de leur signification ordinaire ? Si je cherche les idées qn'éveille ordinairement le mot richesse, j'en trouve plusieurs qui sont caractéristiques : 1° la richesse est susceptible de se mesurer assez facilement ; un particulier qui veut connaître le chiffre de sa richesse peut le détermiuer approximativement, il peut aussi savoir s'il s'enrichit ou s'il s'appauvrit, il répond à ces questions en faisant l'inventaire de sa fortune ; 2° la richesse n'est jamais en excès; comme elle rend de précieux services à celui qui la possède, le propriétaire de richesses considérables n'a qu'à se féliciter d'avoir une grande fortune ; plus la richesse augmente, plus la situation du propriétaire est enviable. Voilà deux caractères que l'on attribue certainement à la richesse, dans le sens où ce mot est généralement employé; on s'habituerait difficilement, dans la vie de chaque jour, à parler de richesses qui ne peuvent pas se mesurer ou dont la trop grande abondance deviendrait nuisible.

La définition de M. Martineau réunit sous le nom de richesses des choses qui, à coup sûr, ne possèdent aucun de ces caractères. Si la richesse comprend toutes les choses utiles, on doit considérer comme des richesses le vent qui pousse les navires, la pluie qui féconde la terre, le soleil qui nous éclaire et nous réchauffe ; les étoiles elles-mêmes sont des richesses, elles éclairent l'obscurité des nuits et sont propices aux rêves du poète ; que de beaux vers n'ont-elles pas inspirés ? Et les comètes ! Ne nous sont-elles pas utiles par le plaisir qu'elles nous procurent, par les recherches scientifiques auxquelles elles donnent lieu ? Ne sont-elles pas à ce titre de vraies richesses, de sorte que l'année 1882, fertile en comètes, a procuré à la France, par la seule présence de ces beaux astres, un enrichissement considérable ? Voilà les choses qu'il faut comprendre sous le nom de richesses, lorsque l'on adopte une définition

aussi large ; voilà les éléments qu'il faut porter dans un inventaire pour mesurer l'enrichissement ou l'appauvrissement d'un pays. Est-il besoin d'insister beaucoup pour montrer que ces objets, malgré leur utilité, ne possèdent pas les caractères indiqués plus haut ? Ces richesses peuvent-elles être mesurées, devons-nous nous féliciter de leur abondance, dire que la nature nous enrichit lorsqu'elle nous les prodigue d'une main libérale ? Hélas ! plût à Dieu que chaque goutte d'eau qui tombe en ce moment fût une richesse ! Les agriculteurs seraient bien riches, les inondés n'auraient pas besoin de recourir à la charité publique.

Là ne finissent pas les difficultés. Les embarras et les obscurités de langage recommencent lorsqu'il s'agit d'apprécier les phénomènes relatifs aux richesses ordinaires, à celles qui sont produites tous les jours par l'industrie et susceptibles d'échanges. Si l'on définit la richesse par l'utilité, la conséquence logique, inévitable, c'est qu'il faut mesurer la richesse, non pas à la valeur des objets, mais à leur utilité ; un individu est riche par la quantité d'objets utiles et non par la quantité de valeurs qu'il possède. La mesure de la richesse devient alors un problème singulièrement épineux ; comment mesurer les degrés d'utilité de deux objets différents, et exprimer leur rapport par un chiffre précis ? Un individu est propriétaire d'un cheval, son voisin possède une armoire ; lequel des deux est le plus riche ? la richesse de l'un est-elle égale à la moitié ou au tiers de la richesse de l'autre ? Je défie qu'on réponde à la question si l'on n'a pas d'autre ressource que de comparer l'utilité des deux objets, abstraction faite de leur valeur ; on peut bien dire d'une façon vague qu'un objet est moins utile qu'un autre, on ne peut pas mesurer par un chiffre précis la différence d'utilité qui existe. On aboutit aussi, dans cette opinion, à de singulières propositions sur l'enrichissement et l'appauvrissement, on arrive à dire que la richesse n'est pas en rapport avec le chiffre de la fortune. Supposons qu'un vigneron, dans une année abondante, récolte 20 pièces de vin, mais le vin ne se vend pas très cher, il vaut 80 fr. la pièce, de sorte que la récolte totale représente une valeur de 1,600 fr. ; l'année suivante, la récolte a été médiocre, elle n'est plus que de 15 pièces, mais le vin se vend 200 fr., la récolte a une valeur de 3,000 fr. Si l'on demande quelle est l'année dans laquelle il sera le plus riche, la réponse ne paraît guère douteuse ; notre vigneron prétend qu'il est beaucoup plus riche la seconde année, et qu'il accepterait volontiers une disette qui lui est si avantageuse ; je soupçonne même qu'au fond il trouverait la question un peu naïve. Eh ! bien, un économiste, armé de la définition de M. Martineau, lui démontrera sans peine qu'il était plus riche la première année : « Votre richesse, lui dira l'économiste, se mesure à la quantité de choses utiles que vous avez produites ; vous êtes donc plus riche lorsque vous avez récolté 20 pièces de vin que lors-

que vous n'en avez récolté que 15 » ; et notre bon vigneron va apprendre, à sa grande stupéfaction, qu'il s'est appauvri lorsque sa fortune a augmenté. S'il n'est pas convaincu alors que la langue économique est d'une clarté parfaite, et que Proudhon a eu bien tort de parler des contradictions économiques, il sera vraiment bien difficile.

J'ai essayé de prouver que la définition large de la richesse fait violence au sens des mots et qu'elle condamne l'économiste à employer un langage inintelligible lorsqu'il parle d'enrichissement et d'appauvrissement; ce sont des raisons qui me paraissent décisives pour repousser cette définition. Je voudrais maintenant, pour compléter la démonstration, réfuter l'objection qui m'est faite par M. Martineau. Si vous définissez la richesse par l'idée de valeur, me dit-on, vous aboutissez nécessairement à une proposition fausse et incompréhensible; vous devez dire que le progrès industriel appauvrit une nation; il diminue les richesses puisqu'il diminue la valeur d'un grand nombre d'objets, qui vont être fabriqués à bon marché. Comment accepter un pareil langage? C'est l'objection que Bastiat développe avec complaisance dans ses *Harmonies économiques*, chap. 6 ; c'est celle que M. Clément expose et réfute dans le « Dictionnaire d'économie politique », au mot *Richesse*.

La réponse à cette objection, je la trouve d'abord dans la lettre même de M. Martineau. Il reconnaît que les perfectionnements industriels, qui diminuent la valeur de certains objets, ne diminuent pas cependant la somme générale des valeurs, car les besoins de l'homme sont indéfinis ; on fabriquera d'autres objets pour une valeur équivalente à celle qui est épargnée. « Est-ce à dire que la somme des valeurs tendrait à diminuer d'une façon absolue ? En aucune façon, et bien grande serait l'erreur de ceux qui tireraient une telle conclusion de nos principes. » (p. 242). C'est une vérité banale, en effet, que le bon marché d'un objet amène l'extension de la fabrication, de sorte que très souvent la somme de valeurs produites sera plus grande après la baisse qu'auparavant ; par exemple, le prix du drap étant de 10 fr. le mètre, un pays en fabrique dans le cours d'une année un million de mètres, soit une valeur de 10 millions de francs; plus tard, le prix du mètre s'abaissant à 8 francs par l'effet d'un procédé nouveau, le bon marché multipliera les demandes des consommateurs, et on fabriquera 2 millions de mètres, soit une valeur de 16 millions. Si, par hasard, la commande de draps n'augmentait pas, d'autres commandes deviendraient plus fortes, car les consommateurs profiteront de l'économie de 2 fr. sur chaque mètre de drap pour faire de nouvelles acquisitions. Cette seule observation suffit pour réfuter l'objection; si la somme des valeurs ne diminue pas, la richesse n'éprouvera aucune diminution, souvent même elle augmentera.

Une autre considération encore, développée par M. Clément, répond à l'argument. Lors même que la quantité d'objets fabriqués resterait stationnaire, la richesse du pays ne diminuerait pas par l'effet du bon marché, car la perte de valeur éprouvée par une marchandise serait compensée par une augmentation chez toutes les autres : si le mètre de drap, par exemple, ne vaut plus que 8 francs au lieu de 10 francs, et que la quantité fabriquée n'augmente pas, il y a bien de ce chef une perte de valeur, mais cette perte n'existe pas en réalité, parce que la valeur des autres marchandises va se trouver augmentée du même coup vis-à-vis du drap. La pièce de 10 francs que je possède aura une plus grande valeur qu'auparavant, puisqu'elle pourra me procurer une plus grande quantité de drap, et la même augmentation se produira sur tous les autres objets : ainsi, avant la baisse du drap, on échangeait un hectolitre de blé valant 20 fr. contre deux mètres de drap; après la baisse, le même hectolitre procure à son propriétaire, par voie d'échange, d'abord deux mètres de drap et, en outre, un autre objet d'une valeur de 4 fr.; le pouvoir d'acquisition ou la valeur du blé s'est augmenté et le même phénomène se produit au profit de toutes les marchandises. Donc, si le drap a diminué de valeur vis-à-vis des autres marchandises, celles-ci ont augmenté vis-à-vis du drap. Il s'établit une compensation, de sorte que la somme totale des valeurs ou des richesses ne diminue pas.

Je dois reconnaître toutefois qu'il y a des cas exceptionnels dans lesquels la réponse cesserait d'être exacte; cela arriverait si la baisse portait sur un article qui forme la principale fabrication d'un pays. Supposons un petit peuple où les habitants sont presque exclusivement occupés à la fabrication du drap; cette marchandise forme les trois quarts des richesses appartenant aux habitants; si le drap subit une baisse et que la quantité fabriquée n'augmente pas, il est clair que le pays sera appauvri, l'augmentation de valeur qui se produit sur la monnaie et sur les autres marchandises ne compensera pas la perte, car ces marchandises ne représentent qu'un élément trop faible dans la richesse totale. La réponse de M. Clément, dans ce cas, ne serait donc plus probante, mais aussi je ne crains nullement de dire que, dans cette hypothèse particulière, la richesse du pays a diminué, et un pareil langage n'aura rien de faux ou de contradictoire.

J'ai établi, il me semble, que la confusion entre la richesse et l'utilité rend la langue économique extrêmement difficile à comprendre, que l'assimilation entre la richesse et la valeur n'entraîne en aucune façon les conséquences irrationnelles que l'on m'oppose; je persiste donc à penser, après une réflexion attentive, que l'on doit définir la richesse par l'idée de valeur; les richesses sont les choses qui ont de la

valeur, l'appauvrissement et l'enrichissement d'un pays se mesurent à la somme des valeurs qu'il possède.

Veuillez agréer, etc.

Marcel Mongin,
Professeur à la Faculté de droit de Dijon.

La tombe du marquis de Mirabeau.

Au sujet de la notice biographique sur le marquis de Mirabeau, publiée dans notre dernier numéro, notre collaborateur M. Rouxel a reçu de M. de Loménie fils une lettre dont il nous prie de publier l'extrait suivant qui, certainement, intéressera tous nos lecteurs.

« Vous vous intéressez à la mémoire du marquis de Mirabeau ; vous le considérez avec raison comme le père de l'économie politique. Croyez-vous qu'il ne serait pas bon de signaler aux économistes de nos jours le fait suivant :

« Les restes du marquis de Mirabeau, qui avaient été ensevelis auprès de ceux de sa mère dans l'église des Bénédictins devenue l'église paroissiale d'Argenteuil, ces restes, auxquels la municipalité de cette ville avait décidé en 1790 qu'il serait rendu des honneurs funèbres comme à ceux d'un bienfaiteur de l'humanité, ont été il y a une quinzaine d'années, à la suite de la reconstruction de l'église et du refus de la famille de Mirabeau de se charger du cercueil du plus honnêtement illustre de ses ancêtres, enfouis tout simplement dans un coin de la cour qui sépare l'église de l'école des frères. La plaque de marbre qui recouvrait le caveau sert aujourd'hui d'assise au poulailler des frères en question. Je me suis assuré de tout cela il y a quelques mois, en allant visiter, dans l'intérêt de la continuation de l'ouvrage de mon père dont je m'occupe, le beau domaine du Marais, près d'Argenteuil, qui a été acquis par le fils du marquis, le grand orateur, pour y jouir voluptueusement du luxe que l'argent de la cour lui avait procuré dans les dernières années de sa vie. Ce beau domaine vient d'être dépecé comme tant d'autres. Mais, pour en revenir à mon sujet, voilà quelle est aujourd'hui la sépulture du marquis de Mirabeau ; le cercueil est en plomb, très peu profondément enfoui, et l'emplacement très bien déterminé. J'ai toujours la pensée de faire replacer le patriarche de l'économie politique dans un lieu de repos plus digne de ses mérites et des services qu'il a rendus. Mon père le croyait encore dans l'église d'Argenteuil ».

Veuillez agréer, etc.

Ch. de Loménie,
Auditeur au Conseil d'Etat.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

1er janvier. — **Loi** portant ouverture au ministre de la guerre, au ministre de la marine et des colonies et au ministre des finances, sur l'exercice 1883, de crédits supplémentaires et extraordinaires montant à la somme de 25 millions de francs, pour les frais d'occupation de la Tunisie pendant l'année 1883.

4 janvier. — **Décret** portant approbation de la convention passée entre l'État et la compagnie des chemins de fer de l'Ouest pour l'exploitation provisoire de la ligne de Vitré à Fougères et à Moidrey.

7 janvier. — **Loi** tendant à modifier l'article 1734 du code civil relatif aux risques locatifs.

Art. 1er. — L'article 1734 du code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« S'il y a plusieurs locataires, tous sont responsables de l'incendie proportionnellement à la valeur locative de la partie de l'immeuble qu'ils occupent ;

« A moins qu'ils ne prouvent que l'incendie a commencé dans l'habitation de l'un d'eux, auquel cas celui-là seul en est tenu ;

« Ou que quelques-uns ne prouvent que l'incendie n'a pu commencer chez eux, auquel cas ceux-là n'en sont pas tenus. »

Art. 2. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

9 janvier. — **Décret** approuvant une délibération du conseil municipal de Paris, relative à la répartition du contingent personnel et mobilier assigné à cette ville pour 1883.

Le Président de la République française,

Vu la délibération, en date du 11 décembre 1882, par laquelle le conseil municipal de la ville de Paris a proposé de répartir le contingent personnel et mobilier assigné à cette ville, pour 1883, d'après les bases suivantes :

« Les locaux d'une valeur locative imposable ne dépassant pas 599 fr. seront imposés au taux de 6 fr. 50 0/0 ;

« Ceux d'une valeur locative de 600 à 699, de 7 fr. 50 0/0 ;

« Ceux d'une valeur locative de 700 à 799, de 8 fr. 50 0/0 ;

« Ceux d'une valeur locative de 800 à 899, de 9 fr. 50 0/0 ;

« Ceux d'une valeur locative de 900 et au-dessus, de 10 fr. 05 0/0 ;

« Les individus habitant des locaux d'une valeur matérielle inférieure

à 400 fr. (500 fr. de loyer réel), seront considérés comme non imposables, par application des articles 12 et 18 combinés avec l'article 20 de la loi du 21 avril 1832 ;

« Toutefois, cette exemption ne sera pas applicable :

« 1° Aux personnes ayant un simple pied à terre à Paris ;

« 2° Aux propriétaires, logés ou non logés dans leur propre maison, imposés au rôle foncier de Paris et dont l'indigence n'aura pas été régulièrement constatée ;

« Aux patentes dont le loyer d'habitation, réuni au loyer industriel, atteint 400 fr. ;

« La division d'un appartement ou d'un local occupé par plusieurs personnes passibles de la contribution personnelle ne pourra avoir pour effet de modifier la contribution due pour l'ensemble des locaux ;

« La somme nécessaire pour parfaire, avec le produit du rôle, le montant du contingent personnel mobilier de la ville de Paris sera prélevé sur le produit de l'octroi » :

Vu les articles 18 et 20 de la loi du 21 avril 1832 et l'article 5 de la loi du 3 juillet 1846 ;

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — La délibération susvisée du conseil municipal de Paris est approuvée.

— **Décret** autorisant le ministre des finances à fixer annuellement les prix de vente des poudres de commerce extérieur entre les limites de soixante-dix francs et cent francs les cent kilogrammes.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la loi du 16 mars 1819, qui confère au pouvoir exécutif la faculté de déterminer, eu égard au prix de revient, le prix de vente de la poudre de commerce extérieur ;

Vu le décret du 8 mai 1873, qui a autorisé le ministre des finances à fixer les prix de vente de cette poudre entre les limites de un franc et de un franc trente centimes le kilogramme ;

Considérant que l'abaissement du prix de revient permet de modifie les limites fixées par le décret susvisé ;

Considérant que les prix de revient étant établis annuellement par le ministre de la guerre, le maintien de la concordance entre ces prix et les prix de vente exige que ces derniers soient de même fixés annuellement ;

Décrète :

Art. 1er. — Le ministre des finances est autorisé à fixer annuellement, après entente avec le ministre de la guerre, les prix de vente des pou-

dres de commerce extérieur entre les limites de soixante-dix francs et de cent francs les cent kilogrammes.

Ces prix s'appliquent aux poudres contenues dans les barils d'une contenance supérieure à neuf kilogrammes et comprenant la valeur de l'emballage.

Art. 2. — Les poudres pourront être livrées en barillets d'une contenance égale ou inférieure à neuf kilogrammes; dans ce cas, les plus-values à payer par cent kilogrammes seront fixées par le ministre des finances, de concert avec le ministre de la guerre.

Art. 3. — Le décret du 8 mai 1873 est abrogé.

11 janvier. — **Loi** portant ouverture, sur l'exercice 1883, de crédits extraordinaires montant à la somme de 1,275,000 fr., destinés à subvenir aux dépenses de la mission de M. Savorgnan de Brazza dans l'Ouest africain.

— **Arrêtés** réglant les conditions du tirage au sort des obligations trentenaires du Trésor, et nommant les membres de la commission chargée de procéder aux opérations de ce tirage.

12 janvier. — **Décret** relatif à la ratification de la convention conclue entre la France et les États-Unis d'Amérique pour le règlement des réclamations pour dommages de guerre.

13 janvier. — **Loi** portant : 1° ouverture, sur l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 225,000 francs pour les dépenses de l'exposition internationale d'Amsterdam ; 2° annulation, sur le même exercice, d'un crédit de 80,000 francs afférent à l'exposition internationale de Melbourne.

— **Décret** prescrivant la promulgation de la convention pour l'échange des mandats de poste conclue, le 8 décembre 1882, entre la France et la Grande-Bretagne.

14 janvier. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre des travaux publics, relatif à l'institution d'une caisse de retraites en faveur des agents et employés commissionnés des chemins de de fer de l'Etat. — Décret et règlement y annexés.

15 janvier. — **États** des contributions directes, des taxes assimilées aux contributions directes et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières en France et en Algérie. — Impôts et revenus indirects en France : Etats comparatifs des recettes de l'année 1882 avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes de l'année 1881. — Impôts et revenus indirects en Algérie.

19 janvier. — **Loi** ayant pour objet de dispenser temporairement les

candidats à l'engagement volontaire dans l'armée de terre de l'obligation de savoir lire et écrire.

Article unique. — L'obligation de savoir lire et écrire pour contracter un engagement volontaire dans l'armée de terre ne sera imposée qu'à partir du 1er janvier 1886.

20 janvier. — **Tableau** des recettes de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général pendant les trois premiers trimestres des années 1882 et 1881.

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools, à la fin du mois de décembre 1882.

21 janvier. — **Etat** présentant la quantité de sucre prise en charge depuis le commencement de la campagne 1882-1883 jusqu'à l'expiration de la première quinzaine du mois de janvier 1883.

23 janvier. — **Décrets** portant approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée pour l'exploitation provisoire de la ligne de Bonson à Saint-Bonnet-le-Château. — Convention y annexée.

— Etendant le service des colis postaux aux colonies françaises de Sainte-Marie-de-Madagascar, de Mayotte et de Nossi-Bé.

24 janvier. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre des affaires étrangères, relatif au compte rendu de la commission des archives diplomatiques.

— Situation des chemins de fer au 31 décembre 1882.

25 janvier. —**Décrets** portant promulgation de la déclaration relative au tarif télégraphique signée, le 13 juillet 1882, entre la France et la Grèce.

— Portant promulgation de la déclaration relative au tarif télégraphique signée, le 3 novembre 1882, entre la France et l'Autriche-Hongrie (page 434).

— Portant promulgation de la déclaration relative au tarif télégraphique signée, le 3 novembre 1882, entre la France et la Roumanie.

27 janvier. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, suivi d'un décret portant réorganisation des directions de l'intérieur dans les différentes colonies.

28 janvier. — **Compte rendu** sommaire des réunions de la commission supérieure du phylloxéra.

30 janvier. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, relatif au changement de nom du lycée Fontanes, qui reprendra le nom de lycée Condorcet. — Décret y annexé.

31 janvier. — **Rapport** adressé au Président de la République sur les opérations des banques coloniales pendant l'exercice 1881-1882.

La situation économique de la Russie de 1877 à 1882. — Notre savant et spirituel confrère, M. Vladimir de Besobrasoff, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique de Saint-Pétersbourg, va publier en langue française une série d'*Études sur l'économie nationale de la Russie*. Nous empruntons à cet ouvrage, dont l'auteur veut bien nous communiquer les épreuves, un aperçu intéressant de la situation économique de la Russie dans les cinq dernières années, et de l'influence que l'excès des émissions de papier-monnaie a exercée sur cette situation.

Pour expliquer toute la marche de nos affaires industrielles et commerciales des cinq dernières années, il suffit de la mettre en liaison avec les événements politiques et économiques de cette période. Il suffit de faire le résumé de ces événements dans leur ordre chronologique, pour en déduire toutes les causes du cours de notre vie industrielle et de ses fluctuations si variées.

L'évènement principal qui, de concert avec ses suites directes et indirectes, rapprochées et éloignées, domine dans notre histoire économique dans ces cinq dernières années, c'est incontestablement la guerre de Turquie de 1877; elle a interrompu la situation prolongée de notre industrie et de notre commerce intérieur qui l'avait précédée. Toute guerre, quelque épuisante qu'elle soit pour un peuple, et quels qu'en soient les résultats économiques ultérieurs, ranime, au premier moment, la vie économique d'un pays. Ce fait s'affirme par l'expérience historique de tous les pays et s'explique suffisamment par la théorie (il en a toujours *été* ainsi partout, et il *doit* toujours en être ainsi). Toute guerre, surtout à notre époque, est non seulement une opération militaire, mais c'est encore une opération financière et industrielle colossale, mettant en mouvement extrême toutes les forces productives de la contrée belligérante, — les capitaux et les bras, — cette guerre les employât-elle même sans résultat et diminuât-elle ses ressources pour un temps à venir. Dans le cas présent, la guerre, après la stagnation des affaires industrielles qui l'avait précédée, eut un effet encore plus stimulant dans notre monde commercial.

La conclusion de la paix produit à son tour un effet tout aussi énergique sur l'économie nationale; elle éveille toujours, quelles qu'en soient

les conditions, toutes les espérances de la société, après une tension morale et économique énervante pour tout le pays. La paix, qui suivit notre guerre victorieuse avec la Turquie, encouragea d'autant plus nos sphères industrielles et commerciales que l'espoir d'une extension des marchés et du débit de nos articles manufacturiers, autant dans la péninsule des Balkans qu'en Asie, y était attaché. Ces espérances se justifièrent en partie (par rapport à la Turquie d'Asie et à la Perse). Observons à ce propos que, tout procès vital, anormal ou maladif, autant dans l'organisme de l'économie sociale que dans tout organisme vivant, physique ou moral, produit un effet d'autant plus excitant sur l'organisme que le passage est plus rapide et brusque d'un caractère de ce procès pathologique à un autre (de la paix à la guerre et de la guerre à la paix), quelles qu'en soient les conséquences épuisantes pour les forces organiques.

Mais les émissions extraordinaires des « billets de crédit » ou du papier-monnaie provoquées par la guerre ont produit un effet incomparablement plus grand encore sur la fièvre industrielle que la guerre et la paix elles-mêmes. La quantité de notre papier-monnaie en circulation dans le cours de deux ans, depuis la fin de 1876 à la fin de 1878 (1er octobre) a atteint, de 700 millions de roubles, 1,200 millions (en chiffres ronds)[1], c'est-à-dire la masse de papier-monnaie avec cours forcé a augmenté de plus de 70 0/0, donc plus que de deux tiers. Quelle force prodigieuse pour surexciter l'industrie et la spéculation, pour enfler la demande des marchandises sur tous nos marchés intérieurs devait être contenue dans cette augmentation excessive de la circulation monétaire, cela se comprend de soi-même; l'action de cette force était d'autant plus anormale que la masse des billets en circulation avant la guerre surpassait déjà considérablement les besoins du pays, puisque les billets étaient même alors au-dessous du pair et que l'agio était de 15 0/0. Il est inutile d'expliquer ici pourquoi les émissions du papier à cours forcé, en envahissant d'une manière violente les marchés, doivent, par leur nature, produire une fièvre industrielle (le renforcement de la production au delà des exigences effectives, saines et constantes des marchés) et exciter la spéculation jusqu'au moment où leur dépréciation affaiblit de soi-même leur force stimu-

[1] Le chiffre le plus élevé des émissions extraordinaires des billets de crédit était, au 1er octobre 1878, de 491 millions 800 mille; il a oscillé depuis en diminuant continuellement et aujourd'hui (à la fin d'avril 1882) il représente 417 millions de roubles. L'augmentation la plus rapide et la plus grande de la circulation fiduciaire a eu lieu du mois mai 1877 au mois d'octobre 1878. Avant le mois de mai (1877) tout le chiffre de l'émission extraordinaire ne représentait que près de 77 millions et demi de roubles.

lante. Outre l'abondance fictive des capitaux en argent comptant et l'extension subite de la demande de différentes marchandises, — un fait tout particulier agissait dans le même sens de la surexcitation industrielle, — c'était la baisse des cours de change étrangers, c'est-à-dire la dépréciation du papier-monnaie sur les marchés internationaux [1]. Quoique ce fait se lie inévitablement à des émissions à cours forcé semblables, il est indispensable de distinguer l'effet spécifique qu'il produit sur l'industrie, *indépendamment de la surexcitation* qui découle de l'augmentation de la masse d'argent. Cet effet spécifique de la baisse des cours de change consiste en ce qu'il réduit l'importation des marchandises étrangères en élevant leur prix. Après diverses oscillations, notre cours du change étranger a constamment fléchi en 1877, 1878 et en 1879, après les émissions extraordinaires des billets de crédit [2]; il a par conséquent continuellement haussé le prix des marchandises étrangères en encourageant forcément la production des mêmes marchandises dans le pays.

Cet effet des cours de change étrangers a été encore renforcé au plus haut point par la fixation du payement des droits de douane en or (à la valeur nominale du rouble assignat) depuis le 1er janvier 1877; cette mesure était identique à l'élévation de nos droits de douane de 30 0/0—35 0/0; or, ces droits surpassaient tous les tarifs européens, même avant cette mesure. La baisse continue du cours de change en 1877, 1878 et en 1879, augmentait continuellement l'influence de cette mesure sur la réduction plus ou moins grande de l'importation et sur le renchérissement des articles étrangers. Outre l'élévation générale du tarif

---

[1] Quoique l'agio et la baisse du cours du change étranger soient bien la même chose, les oscillations sont loin de coïncider entre elles; cependant l'élément principal de la baisse du cours du change a été l'agio dans le cas présent, ainsi qu'il en est toujours dans les occasions semblables.

[2] C'est ainsi que le cours moyen, calculé pour des périodes annuelles, était en 1877,—de 272 centimes (au lieu de la valeur nominale de 400 centimes pour un rouble), en 1878 — de 257 c., en 1879 — de 253 c.; tandis qu'avant la guerre le cours moyen était de 311 c.; il a subi de nombreuses oscillations de 1865 à 1876, mais son niveau le plus bas (et encore cela n'est-*il arrivé qu'une fois* au mois de juin, en 1866, à l'époque de la guerre austro-prussienne) de 266 c. s'est élevé jusqu'au maximum de 75 c. en 1871. Il faut observer que, quoique le surplus du papier-monnaie avec cours forcé soit le facteur le plus puissant dans le mouvement des cours de change étrangers (c'est-à-dire de la valeur du papier-monnaie en espèces sonnantes ou de l'agio), ce mouvement dépend aussi d'une quantité d'autres circonstances excessivement compliquées; il n'est jamais en parallèle mathématique avec la masse du papier-monnaie en circulation. Ceux qui cherchent à nier par ce fait l'influence de la quantité du papier-monnaie sur les cours du change se trompent grossièrement.

de douane, l'accroissement de son caractère protecteur par rapport à différents articles spéciaux (aux objets en métal, aux machines, plus tard au djute, etc.) appartient aussi à cette période.

Enfin, il faut ajouter encore une circonstance à tous les faits que nous venons de citer et qui ont influé sur l'animation industrielle de 1877—1879, — circonstance qui joue un fort grand rôle dans le caractère de cette époque, — ce sont les belles récoltes de la plus grande partie de la Russie pendant ces années et un développement excessif, qu'on n'a jamais vu, de l'exportation aux pays étrangers de nos produits agricoles. Les récoltes procurent le principal superflu, le superflu presque unique et les seuls moyens de se procurer de l'argent à une masse immense de notre population; elles exercent également l'influence la plus puissante sur le débit annuel de nos articles manufacturés dans le milieu de ces populations. Cet effet des récoltes a été accentué par l'exportation excessive de nos produits agricoles [1], principalement des blés dans ces mêmes années et par leur renchérissement continuel. Ce développement extraordinaire de notre exportation (non pas exclusivement du blé, mais d'autres produits encore) n'était pas un pur accident dans la marche générale de notre vie économique pour cette période; les mauvaises récoltes de l'Europe occidentale et les belles récoltes de la Russie pourraient bien l'expliquer, mais la baisse de nos cours de change ou la hausse de l'agio produite par les émissions du papier-monnaie, n'y ont pas moins contribué; il en résulte que l'exportation de nos marchandises, en dépit de la hausse de leurs prix (pendant que leur *renchérissement était au-dessous de la baisse des cours du change*, c'est-à-dire au-dessous de la dépréciation du papier ou de l'agio) est particulièrement avantageux aux étrangers : ils payent la marchandise exportée en lettres de change ou en papier-monnaie qui ont, dans lesdites conditions, moins de valeur que la marchandise.

La réunion de toutes les causes exposées plus haut explique suffisamment, paraît-il, la période de l'animation extrême de notre industrie et de notre commerce en 1877-79. La crise qui s'est manifestée en 1880 était avant tout la réaction naturelle et inévitable qui suit tou-

---

[1] Les chiffres suivants peuvent donner la mesure de cette exportation excessive. L'exportation annuelle moyenne de notre principal produit, — le blé, — (après la première guerre d'Orient) et dans la période de cinq ans, s'évalue :

De 1867 à 1861 à.....	9.080.000	tcheverts.
1862—1866	9.183.000	—
1867—1871	16.385.000	—
1872—1876	22.061.000	—

Cette exportation du blé s'élève subitement, en 1877, jusqu'à 30.879.000 tcheverts. Elle dépasse 40.000.000 en 1878. L'exportation du blé, à l'époque d'une moins belle récolte, en 1879, n'était inférieure à celle de 1878 (au moment où elle avait atteint des dimensions prodigieuses qui ne s'étaient jamais vues) que de 0,64 0/0.

jours l'extension spéculative, fébrile, de *quelques branches* de la production lorsqu'elle dépasse les besoins normaux du marché. Les circonstances qui ont accompagné cette crise ont été indiquées plus haut ; les marchandises accumulées ne pouvaient trouver de débouchés qu'à la condition d'être livrées à bas prix; alors, et en conséquence de l'élévation des autres prix (du renchérissement des matériaux et des salaires) et de toutes les dépenses des fabricants, la production de ces marchandises ne pouvait être que désavantageuse. Ce bouleversement des prix est, comme nous l'avons dit, le symptôme maladif le plus saillant des crises industrielles et surtout de celles dont le principal moteur est l'émission du papier-monnaie avec cours forcé.

Toute cette marche des affaires était inévitable et s'accordait avec les lois immuables de la nature économique des choses. Mais, pour que ces lois, ainsi que toutes les lois historiques et sociales, se manifestent, il faut qu'un accident fortuit, qu'un prétexte donne l'impulsion aux événements ; les observateurs superficiels prennent souvent ces accidents pour la cause des événements. La mauvaise récolte de 1880, qui a obligé nos régions les plus fertiles à acheter du blé et non des produits manufacturés, a déterminé la crise de nos affaires industrielles. Diverses calamités agricoles (des insectes nuisibles, des épizooties, etc.) s'y sont jointes. Notre exportation à l'étranger a diminué en 1880, comparativement à 1879, de 21 1/2 0/0, conformément à la mauvaise récolte (et en partie pour d'autres raisons). Un autre fait important qui a influé sur la réaction de l'industrie en 1880, sur la réduction du débit et de la production des marchandises de fabriques, c'est la diminution de la circulation fiduciaire; la quantité des billets est descendue de son chiffre le plus élevé (vers le 1er octobre 1878), de 491 millions 800 mille roubles à 390 millions de roubles vers le 1er mai 1880 (principalement à la fin de 1879 et au commencement de 1880), c'est-à-dire elle s'est restreinte de près de 100 millions qui ont été retirés *de la circulation* par le gouvernement. Une diminution aussi considérable de la circulation monétaire ne pouvait manquer de produire son effet sur la diminution de la spéculation industrielle et quoique toute cette diminution de la masse du papier-monnaie ne se soit pas produite tout d'un coup en 1880 et a commencé plus tôt, elle a manifesté son effet (comme cela a toujours lieu dans l'extension et dans la réduction de la circulation monétaire) quelque temps après seulement, vers le milieu de l'année 1880, en coïncidant avec l'effet d'autres motifs de la réaction. Cette mesure n'avait rien d'arbitraire ni d'artificiel; elle coïncidait avec la réaction naturelle du mouvement industriel et avec l'accumulation du papier-monnaie dans les banques. Si cette réduction de la circulation monétaire n'avait point eu lieu, la crise n'aurait point été évitée, mais au contraire elle eût été plus longue et plus aiguë ; l'abondance artificielle de l'argent violemment retiré des caisses des banques et introduit dans la circula-

tion du pays aurait soutenu l'excitation fébrile de la production manufacturière au delà des exigences du marché, et en même temps le renchérissement de différents objets qui entrent dans les frais de cette production n'aurait fait que grandir, ainsi que la baisse des prix des articles manufacturés.

On ne saurait douter de l'effet qu'un élément particulier a produit de son côté et à un certain degré sur la réaction industrielle ; il s'est définitivement manifesté au milieu de 1880. L'effet de cet élément est moins palpable que les autres. Les crimes politiques qui ont commencé en 1878 et qui sont devenus de plus en plus fréquents en 1879 et en 1880, trahissaient le malaise de la société. Bien que tous ces faits se soient produits dans des sphères étrangères au monde commercial et à la vie nationale elle-même, ils ont insensiblement amoncelé, dans toutes les classes de la société, des impressions sombres qui devaient contribuer à diminuer l'ardeur industrielle de 1878 et de 1879.

..... Depuis cette époque et après une animation remarquable dans le commencement de la période de travail (de l'hiver 1881-82), la marche de notre industrie et de notre commerce intérieur, qui se concentrent particulièrement à Moscou, s'est tant soit peu ralentie, sans cependant incliner positivement vers une direction ou vers une autre. Toutes les données qui sont à notre disposition, relativement à la situation actuelle de nos affaires industrielles, peuvent nous conduire à une seule conclusion positive ; après toutes les oscillations que notre industrie a subies dans le cours des cinq dernières années, l'extension qu'elle a prise au commencement de cette période (en 1878 et en 1879) *reste généralement aujourd'hui dans ses dimensions d'alors* (à part quelques exceptions personnelles et locales dépendant, non de la marche générale des affaires, mais des circonstances particulières propres à chaque entreprise isolée ou bien même à une branche entière de la production). Mais la dernière phase du mouvement de notre industrie dans ces cinq ans n'est pas encore terminée ; nous y vivons encore et, par conséquent, nous ne pouvons juger de ce qui ne s'est encore ni défini ni éclairci dans ses résultats. La situation actuelle de l'industrie, son développement futur dépendent des conditions innombrables et diverses, favorables ou défavorables de notre vie historique, intérieures et extérieures ; il est impossible de prévoir les diverses combinaisons de ces conditions. La science ne peut connaître et prévoir que l'effet normal de chacun des éléments de la vie historique au moyen de l'étude de cet effet dans le passé, mais tels ou tels *effets* de ces éléments *réunis* sont indéfinissables, puisqu'ils dépendent de la coïncidence et de l'entrelacement variés à l'infini de ces éléments,. exposés à toutes les éventualités de l'histoire, surtout dans ses courtes périodes.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 FÉVRIER 1883.

Communications : Conférences d'économie politique et de science industrielle à l'École des hautes études commerciales. — Motion tendant à modifier la fixation de l'ordre du jour pour les discussions de la Société.
Discussion : De l'influence économique sur l'agriculture, de la désertion des campagnes en faveur des villes. Ses remèdes.
Ouvrages présentés.

La réunion est présidée par M. Frédéric Passy, député de la Seine, membre de l'Institut, un des vice-présidents.

A la séance assistent, invités par le Bureau, MM. Émile Ferry et Lesage, l'un maire, l'autre adjoint, du IXe arrondissement de Paris, qui tous deux ont fait preuve, depuis longues années déjà, d'une sympathie particulière pour la science économique ; à la mairie de la rue Drouot, en effet, plusieurs salles, depuis 1874, ont été libéralement mises à la disposition de l'Association philotechnique et du comité Bamberger, pour plusieurs cours d'économie politique et de finances professés dans cette mairie par des membres de la Société.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau quelques exemplaires du nouveau tirage de l'*Annuaire* de la Société d'économie politique, et annonce aux membres présents que chacun d'eux recevra prochainement, à domicile, un exemplaire de ce tirage.

Il présente ensuite plusieurs ouvrages dont on trouvera l'énumération ci-après (voyez les ouvrages présentés). Il signale particulièrement à l'attention de ses collègues le *Bulletin de l'Association philotechnique*, qui contient le compte rendu de la séance solennelle d'ouverture des cours de cette Association pour la section de la rue Drouot (Mairie du IXe arrondissement) ; cette séance était présidée par un des adjoints, M. Lesage. M. Courtois tient à profiter de la présence de M. Émile Ferry, maire du IXe arrondissement, invité à cette réunion avec M. Lesage, pour remercier la municipalité, au nom de la Société, de la gracieuse hospitalité accordée dans cette mairie à la science économique, qui n'y compte pas moins de trois cours : un fait par M. Louis Simonin, un autre par M. Ch. Letort et le troisième par M. Courtois lui-même. La réunion s'associe par ses applaudissements aux sentiments exprimés par le secrétaire perpétuel.

M. E. de Parieu remet, au nom de M. Le Touzé, un volume sur

les changes, et M. Arthur Mangin, de la part de Ch. Grad, une brochure relative aux travaux publics en Algérie. M. Frédéric Passy, qui est professeur à l'École des hautes études commerciales, avec plusieurs membres de la Société, MM. Courcelle-Seneuil, Simonin, Ch. Letort, Bladé, annonce l'inauguration, à cette école, d'une série de conférences gratuites sur des sujets économiques et scientifiques, dont voici le programme :

Lundi 5 février. — M. Bladé, examinateur à l'École des hautes études commerciales. — *Un grand négociant* : Gournay.

Lundi 12 février. — M. Frédéric Passy, député, membre de l'Institut, professeur à l'École des hautes études commerciales. — *L'instruction des femmes.*

Lundi 19 février. — M. L. Simonin, ingénieur des mines, professeur à l'École des hautes études commerciales. — *La houille et le fer :* Projections à la lumière oxhydrique.

Lundi 26 février. — M. Léon Ricquier, professeur à l'École commerciale de l'avenue Trudaine. — *Les poètes du jour :* Victor Hugo, Daudet, Coppée, Nadaud, Déroulède, Sully-Prud'homme, etc.

Vendredi 9 mars. — M. Henri Couriot, ingénieur des arts et manufactures, professeur à l'École des hautes études commerciales. — *Extinction des incendies :* Avertisseurs, pompes, engins de sauvetage.

Mardi 13 mars. — M. Faye, membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique. — *Des rapports de l'astronomie avec le commerce.*

M. **G. de Molinari** demande la parole pour développer une motion relative : 1° à la manière de fixer l'ordre du jour; 2° à la reconnaissance légale de la Société. Depuis la fondation de la Société, c'est la réunion qui choisit elle-même la question à discuter. Cette manière de procéder ne présentait point d'inconvénients lorsque la Société était encore peu nombreuse et composée en majorité d'économistes en quelque sorte professionnels, à qui la nature de leurs études et de leurs travaux habituels permettait de discuter sans préparation les questions, d'ailleurs en petit nombre, qui composaient le menu intellectuel de ses dîners. Notre ancien et regretté secrétaire perpétuel avait donc de bonnes raisons pour préférer cette manière de procéder, familière et sans apprêts. Mais la Société s'est considérablement accrue en nombre, et elle se recrute dans des régions très diverses, parmi les financiers, les industriels, les négociants, les ingénieurs, les fonctionnaires ; les économistes proprement dits n'y forment plus qu'une faible minorité ; d'un autre côté, le cercle des questions qu'elle est appelée à traiter s'est beaucoup élargi. Ne serait-il pas utile, en présence de

ce nouvel état de choses, d'annoncer, dans la lettre de convocation, le sujet à traiter? Les membres que ce sujet intéresse et qui ont une compétence particulière pour le traiter seraient avertis, ils ne manqueraient pas d'assister à la séance, et la discussion serait plus solide et plus intéressante. L'orateur avait adopté ce système pour les débats de la Société d'économie politique qu'il avait fondée à Bruxelles, il y a vingt-cinq ans, avec son ami, Charles Le Hardy de Beaulieu, et il n'avait eu qu'à s'en féliciter. Les discussions étaient toujours des plus substantielles, et on n'a jamais subi l'inconvénient des discours trop préparés. On pourrait s'en remettre à M. le Secrétaire perpétuel pour le choix de la question à l'ordre du jour : on économiserait ainsi un temps précieux et on aurait plus de chances d'obtenir la participation des hommes les plus compétents dans chaque question spéciale.

L'orateur passe ensuite à la reconnaissance légale de la Société et à son institution comme société d'utilité publique. Si, comme on le lui a affirmé, cette institution pouvait lui être accordée sans rien lui enlever de son indépendance, elle présenterait certainement un grand avantage : la Société pourrait recevoir des dons et legs, et qui sait si des amis de la science ne contribueraient point alors à augmenter ses ressources, aujourd'hui fort limitées? Elle pourrait les consacrer à la vulgarisation plus que jamais nécessaire de l'économie politique, fonder une bibliothèque, instituer des cours, des conférences, etc. ; étendre, en un mot, sa sphère d'action et son influence.

M. **Frédéric Passy**, président, répondant à cette motion de M. de Molinari pense, avec l'assentiment de toute la réunion, que l'examen des diverses questions qui viennent d'être soulevées doit revenir d'abord au Bureau, qui aura à faire part à la Société de son avis à ce sujet.

M. **Lunier**, bien que la seconde question soulevée par M. de Molinari ait été renvoyée à l'examen du bureau, demande à faire observer qu'avant de songer à demander la reconnaissance d'utilité publique, notre Société devra changer complètement son organisation et son fonctionnement : elle devra notamment établir des statuts et un règlement, et constituer un capital de réserve, toutes choses sans lesquelles nous n'avons aucune chance d'obtenir l'existence légale.

Sur le premier point, dit l'orateur, je partage l'opinion de M. de Molinari, sous certaines réserves néanmoins. Ce n'est pas une question, en effet, que je voudrais voir mettre à l'ordre du jour de chacune de nos séances, mais trois à quatre questions dont le

choix d'ailleurs serait laissé à l'appréciation de notre secrétaire perpétuel. Mieux que personne, il est à même de connaître les besoins de la Société, les questions à l'ordre du jour et celles sur lesquelles une discussion intéressante peut s'engager.

En ce qui concerne les communications écrites et, ce qui n'est pas moins à redouter pour les sociétés comme la nôtre, les longs discours préparés d'avance, je les redoute autant qu'aucun de vous. Mais ils seraient beaucoup moins à craindre si, au lieu d'une question unique, il y en avait trois à quatre à l'ordre du jour. La proposition de M. de Molinari mérite dans tous les cas d'être sérieusement étudiée et j'appuie son renvoi à l'examen des bureaux.

M. **Lavollée**, sans engager une discussion à cet égard, insiste pour que la Société conserve ses anciens usages; c'est précisément, dit-il, l'impromptu de ces débats qui fait le charme et l'intérêt de nos réunions, sans nuire, on l'a vu bien souvent, à la profondeur même et à l'importance des discussions.

L'assemblée procède alors au choix d'une question à discuter; elle choisit celle qui porte le nº 17 du programme :

DE L'INFLUENCE ÉCONOMIQUE SUR L'AGRICULTURE, DE LA DÉSERTION DES CAMPAGNES EN FAVEUR DES VILLES, SES REMÈDES.

M. l'abbé **Tounissoux**, auteur de la question proposée, prend la parole pour en préciser le sens exact et la portée.

En principe, dit l'orateur, l'émigration n'est pas un mal; en certains cas, elle est un bien et même une nécessité. Il peut se faire, en effet, que, par suite de l'augmentation de population dans certaines communes rurales, le sol devienne impuissant à fournir assez de travail et assez de ressources à tous ses habitants. Alors pourquoi forcer les villageois à rester dans leur pays pour y vivre de privations?

D'un autre côté, le développement des industries dans les villes, exige de nouveaux bras; et ces bras ne peuvent être fournis par la population indigène, vu que les mariages sont moins féconds dans les grandes cités, et que la mortalité y fait beaucoup plus de ravages, surtout dans les quartiers ouvriers; n'est-il pas nécessaire, par conséquent, que les lacunes soient comblées par l'émigration des villageois vers les grands centres?

Mais ce qui est un bien en soi peut devenir un mal, si l'équilibre est rompu; c'est-à-dire s'il arrive que les bras fassent défaut dans les campagnes et soient devenus trop nombreux dans les villes.

Tel est le cas présent. En ce moment, il y a des terres qui res-

tent incultes, et d'autres qui ne sont pas suffisamment cultivées, par suite de l'abandon toujours croissant des campagnes. Il y a des villes telles que Paris, où les emplois administratifs et industriels sont devenus vraiment insuffisants pour occuper tous les émigrants qui en réclament. Lorsqu'une vacance est connue, cent personnes se présentent pour occuper l'emploi vacant.

Ajoutons que, parmi les villageois devenus citadins, cinquante sur cent éprouvent des déceptions, et sont, de fait, beaucoup moins heureux qu'ils ne l'étaient dans leur pays, d'autant plus que, fort souvent, les privations qu'ils sont forcés de s'imposer abrègent leur vie ou, du moins, altèrent leur santé : résultat fort préjudiciable aux intérêts généraux et économiques de la nation.

Le progrès de l'émigration est toujours croissant depuis le commencement du siècle, mais il n'a jamais été aussi sensible que dans ces derniers temps. C'est ainsi que dans la période de 1876 à la fin de 1881, l'augmentation de population, qui a été de 766,260 habitants, a profité aux villes de 30,000 habitants et au-dessus, dans la mesure de 568,568 habitants.

Il serait difficile, ajoute M. l'abbé Tounissoux, d'énumérer toutes les causes de la dépopulation des campagnes ; qu'il suffise de mentionner les plus générales.

1° La différence des salaires, quoiqu'il y ait souvent plus d'avantages à gagner 3 francs dans un village, que 5 ou 6 francs dans une ville ;

2° Le mépris des professions agricoles ;

3° Le désir d'arriver promptement à une grande fortune ;

4° Le désir d'échapper aux humiliations d'une faute grave, ou d'un revers de fortune ;

5° Le manque de secours organisés pour les infirmes et les vieillards dans les campagnes.

Quant au remède à cet état de choses, il n'y en a pas d'immédiat, vu qu'ici les moyens coërcitifs ne peuvent être employés. Mais on peut indiquer comme moyens d'ordre moral :

1° L'augmentation des travaux et des salaires dans les campagnes, par les améliorations agricoles ;

2° La diminution, dans les villes, des travaux non indispensables ;

3° Une plus grande facilité donnée aux emprunts agricoles par des ressources légales, des prêts sur outillage, ou semences, etc.

4° La simplification des formalités légales par rapport à l'achat et vente de petites propriétés terriennes ;

5° La diminution des charges de l'agriculture, qui s'élèvent à 95 0/0 sur le revenu, en comptant les impôts indirects ;

6° Un attachement plus sincère des grands propriétaires à leurs propriétés rurales;

7° Les bons conseils des principaux des villages à ceux qui les entourent, etc.

Un moyen d'amoindrir les tristes conséquences qui résultent, pour l'agriculture, de la dépopulation des campagnes consisterait à multiplier les asiles établis dans les communes rurales, ayant pour but d'élever physiquement et moralement les milliers d'enfants des villes et des campagnes que l'État et diverses associations libres recueillent à la place des parents qui les ont abandonnés. Plus de dix mille enfants pourraient être ainsi conquis au profit de l'agriculture, aussi bien qu'au profit de leur santé et de leur moralité.

M. **Limousin** ne pense pas que l'émigration de la population des campagnes vers les villes soit un fait économique regrettable. Cette émigration représente, en réalité, un changement de profession de la part des émigrants, qui abandonnent l'agriculture pour se porter sur l'industrie. Or, ce changement de profession ne serait regrettable qne si la conséquence était l'abandon et la mise en friche d'une partie du territoire. Il n'en est rien, puisque, au contraire, on défriche tous les jours certaines terres restées incultes, ainsi qu'on peut le voir en traversant la plaine de la Crau par exemple. Dans ces conditions, l'émigration des habitants des campagnes représente, au point de vue économique, une meilleure utilisation de la puissance productive des individus composant la nation. L'agriculture produit autant avec un nombre moindre de bras, — grâce aux machines et à des systèmes de culture plus scientifiques, — et d'autre part, la production industrielle dispose d'une plus grande quantité de travailleurs.

La recommandation, faite par M. l'abbé Tounissoux aux propriétaires, d'habiter davantage leurs terres et de s'approvisionner sur place des choses dont ils ont besoin, ne paraît pas à M. Limousin avoir une grande importance, toujours au point de vue économique.

Les produits agricoles consommés par les familles de propriétaires ne représentent pas une grosse partie de la production. Ces propriétaires consomment d'ailleurs de ces produits aussi bien à la ville qu'à la campagne. En ce qui concerne les produits industriels, on ne fabrique plus aujourd'hui dans les bourgs. On ne trouverait aucun propriétaire, aucun *landlord*, comme on dit en anglais, et c'est de ceux-là que M. Tounissoux veut parler, qui consentît à porter des vêtements fabriqués dans le bourg le plus prochain, ni à

commander une voiture, fût-ce un char à bancs, à un charron campagnard. Faut-il dire que les dames ne trouveraient pas chez les modistes villageoises des éléments suffisants de satisfaction ? Les artisans ont d'ailleurs presque complètement disparu de la campagne, où l'on ne trouve plus aujourd'hui que des commerçants vendant des produits sortis de manufactures souvent fort éloignées.

Le fait de l'émigration des habitants des campagnes vers les villes, n'a, par suite, selon M. Limousin, aucun mauvais caractère au point de vue économique.

M. **Ch. Letort** demande la permission de ramener la discussion dans les limites qui semblent indiquées par les termes mêmes dans lesquels est formulée la question : quelle est l'influence économique de la désertion des campagnes sur l'agriculture?

Or, un résultat qu'il est tout d'abord aisé de constater, et qui est une conséquence fatale de cette désertion, n'est-ce pas l'élévation considérable et très rapide du taux des salaires agricoles? Et n'y a-t-il pas là, immédiatement, lieu d'étudier l'influence de cette hausse sur les conditions mêmes de la production de l'agriculture?

Et en même temps qu'on observe l'élévation du taux des salaires, n'assiste-t-on pas un à phénomène, qui, au premier abord pourrait sembler en contradiction avec celui-là : c'est-à-dire la diffusion des machines agricoles, dont l'emploi a précisément pour but et pour effet, en somme, de permettre d'économiser des bras?

Voilà, avec quelques autres encore, des points précis sur lesquels M. Letort demande à l'auteur de la question quelques appréciations personnelles.

M. **Clément Juglar** constate avec M. Letort que la première influence économique de la désertion des campagnes en faveur des villes a été l'emploi de machines ; mais cet emploi de machines n'a été que la conséquence de l'absence des bras ou plutôt de l'élévation des salaires qui ne permettait plus au fermier d'avoir recours à des ouvriers pour les travaux agricoles. La question du prix de revient, surtout avec la baisse de prix des céréales, a comme toujours obligé le cultivateur à réduire, suspendre même la production d'un produit dont la vente n'était plus rémunératrice, ou à avoir recours à une fabrication perfectionnée par l'introduction des procédés industriels et des machines. Toutefois, il faut remarquer qu'ici ce ne sont pas les machines qui ont rendu des bras disponibles et les ont forcés à chercher du travail ailleurs; ce sont les bras qui ont manqué au travail accoutumé qu'on leur demandait, parce qu'on les attirait d'un autre côté par des salaires que l'in-

dustrie agricole ne pouvait donner. Ce n'est que contraint et forcé que l'agriculteur a eu recours aux machines ; le progrès, comme cela arrive souvent, n'a eu lieu que sous la pression de la nécessité.

Cette désertion des campagnes n'est pas un fait nouveau ; il suffit de jeter un coup d'œil sur les recensements de la population pour reconnaître les différences de la progression de la population dans les campagnes et dans les villes. On notera surtout ce fait que l'accélération de l'accroissement de la population dans les villes se fait surtout, sauf dans quelques circonstances particulières, en raison du chiffre déjà atteint ; comme en physique la masse a ici une puissance directe d'attraction.

C'est ainsi qu'à Paris les derniers recensements nous donnent un accroissement annuel de 60,000 âmes, comme si chaque année une des grandes villes de France venait se joindre et se confondre avec l'agglomération parisienne.

Nous sommes donc en présence d'un mouvement qui a toujours existé, mais qui dans ces derniers temps a pris des proportions inconnues jusqu'ici. Aux causes naturelles sont venues s'adjoindre des causes artificielles.

Parmi les causes naturelles qui attirent la population dans les grandes villes, M. Clément Juglar signale : au point de vue de la production, les avantages de l'abondance du capital, de la division du travail qu'on peut y établir et de la succession pour ainsi dire indéfinie de l'offre et de la demande qu'on y rencontre.

Au point de vue des secours, les établissements de bienfaisance, les hôpitaux, les hospices, les patronages qui, sous toutes les formes, tendent une main secourable à l'ouvrier.

Au point de vue des plaisirs, ces derniers sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire de les énumérer.

Parmi les causes accidentelles, il faut ranger les facilités de circulation des chemins de fer, des routes qui, dans ces trente dernières années, ont sillonné en tous sens notre territoire. De là une nouvelle cause de déplacement pouvant répondre non seulement aux besoins, mais aussi à toutes les fantaisies. Cette action s'est fait sentir dans les dix dernières années, au moment où les ramifications des anciens réseaux ont, par l'extension des nouveaux réseaux, touché la plus grande partie des cantons. Aussitôt, un flot d'émigrants s'est précipité sur les grandes villes ; or, ce mouvement s'est continué parce qu'il coïncidait avec une période de prospérité et d'activité commerciale qui n'était pas particulière à la France, mais s'étendait à tous les grands pays munis des nouveaux moyens de circulation. On peut cependant douter qu'ils eussent produit de

pareils effets et entraîné l'abandon du travail agricole au point où nous le voyons aujourd'hui, s'il n'y avait pas eu quelque puissante cause artificielle prêtant un concours actif à toutes celles que nous venons de passer en revue.

Cette cause artificielle, en dehors de toutes les conditions économiques ordinaires, sans responsabilité directe de la part de ceux qui la dirigent, ce sont les grands travaux publics entrepris sur toute la surface du territoire : chemins de fer, canaux, routes, ports de mer, en un mot, le plan Freycinet. Entrepris à l'origine sur des devis qui ne devaient pas dépasser quatre milliards, il s'élèvera à huit ou dix milliards, si l'on en juge par l'extension que, dès le principe, on lui a donnée.

Ces ateliers ouverts tout à coup et simultanément sur tous les points du territoire, ces salaires dépassant de beaucoup ceux du travail agricole, n'ont pas tardé à faire sentir aux ouvriers des champs l'écart de leurs prix de journée avec ceux que l'industrie exercée par l'État, sans s'occuper du prix de revient, pouvait accorder. Ils ont donc déserté la ferme pour le chantier public, où ils n'ont pas même pu répondre aux exigences du travail, car on a dû faire appel à l'étranger. Les Belges, les Italiens se sont alors précipités pour obtenir une rémunération à laquelle ils ne pouvaient prétendre dans leurs pays; quant à l'agriculture, pas une de ces nouvelles recrues ne s'est offerte à elle.

500 millions, dépensés chaque année par l'État en travaux publics, devaient apporter une perturbation profonde dans l'équilibre des salaires; joignez-y les mauvaises récoltes qui ont rendu la situation du fermier très précaire, au moment où ses journaliers étaient attirés ailleurs, et on comprendra le déplacement qui a eu lieu dans les campagnes. Ces journaliers n'ont pas tous émigré vers la ville; sans quitter leur arrondissement ou leur département, ils ont trouvé un emploi mieux payé; ils peuvent encore dans le recensement être compris dans la population agricole, mais, en fait, ils ont quitté le travail de la terre pour le travail de l'industrie. Ils ont été mis en contact avec une population nomade, sans famille, sans attache au village, et par conséquent en dehors de toutes les conditions morales qu'entretient la vie de ménage.

M. de Lavergne a déjà signalé, il y a vingt-cinq ans, l'influence funeste des grands travaux entrepris par l'État. Il faisait remarquer que la population se portait surtout là où l'on employait les fonds du budget, et il montrait que les départements dont la population diminuait par l'émigration étaient ceux dont les ressources prélevées par l'impôt étaient dépensées ailleurs, c'est-à-dire là où la population s'accroît. Quant aux remèdes à apporter à cette dé-

sertion des campagnes, il n'y en aurait qu'un d'efficace: la hausse des salaires des ouvriers des champs; avec le prix des céréales il n'y faut pas songer.

Mais au moins ne pas les attirer ailleurs avec une pareille énergie, sans méconnaître que les travaux auxquels ils se livrent devront être plus tard de la plus grande utilité pour le transport des produits de la terre, telle devrait être la bonne politique économique. Ici encore le remède se trouvera, comme cela arrive souvent, dans l'excès du mal. On ne pourra pas continuer ces travaux entrepris sans mesure et dépassant déjà les ressources du pays; il faudra enrayer, et à la crise de l'agriculture il faudra ajouter la crise des travaux publics.

M. **Marchal**, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, sans contester la migration des populations rurales vers les villes et surtout vers Paris, pense que le fait a été exagéré. Il trouve la preuve de cette exagération dans les chiffres du dernier recensement, qui assure encore une population rurale de plus de 18 millions, très suffisante pour pourvoir à toutes les nécessités de l'agriculture.

L'emploi des machines a été à la fois cause et effet de cette tendance à migration; cause en ce sens que certaines machines permettent de réduire le nombre des ouvriers ruraux; effet en ce sens que le prix de la main-d'œuvre rurale ayant suivi, ce qui devait être, l'élévation du prix de la main-d'œuvre urbaine, il a bien fallu suppléer, dans une certaine mesure, par des machines à la main-d'œuvre devenue trop chère pour certains travaux.

L'emploi des machines aura certainement pour effet de retenir dans les fermes des ouvriers qui sans elles les auraient également quittées à cause de la dureté de certains travaux et des conditions morbides qui accompagnent leur accomplissement. Tels sont le décorticage, la moisson et, dans une certaine mesure, le fauchage des prés bas et malsains. Par l'emploi des machines à ces opérations, les ouvriers, ayant à supporter des travaux moins pénibles, seront moins disposés à déserter les champs pour les villes.

Un des orateurs, M. Juglar, a attribué la désertion des campagnes à l'exagération des travaux publics et particulièrement à ceux exécutés par l'État, ports, voies de navigation, chemins de fer.

M. Marchal ne nie pas qu'il y ait eu abus depuis quelques années dans l'exécution simultanée d'un grand nombre de travaux publics; mais ce n'est pas seulement l'État qu'il faudrait accuser du trouble jeté dans les conditions du travail, ce sont surtout les villes, dont les administrations rivalisent de dépenses improductives ou

peu productives, à l'effet de créer des ateliers municipaux, nationaux, ou plutôt électoraux, sans utilité réelle. Il est déplorable de voir dans des années normales telles que celle-ci, où le pain n'est pas cher, où il n'existe pas d'intempéries exceptionnelles, où l'industrie n'éprouve pas de chômages, il est déplorable de voir d'un bout à l'autre du territoire les villes greffer des emprunts sur les taxes, accroître les centimes additionnels et compromettre ainsi l'avenir au profit d'une popularité éphémère. Il est regrettable que les pouvoirs publics, ministres, députés, sénateurs, qui ont le pouvoir d'arrêter ces débordements de dépenses improductives, n'aient pas l'énergie d'opposer leur véto.

Ces sortes de dépenses urbaines sont beaucoup plus nuisibles et beaucoup plus perturbatrices des conditions du travail que les travaux de l'État, dont M. Marchal tient à dire quelques mots avant de terminer ces observations.

On a beaucoup critiqué ici, dit-il, et dans les Chambres, le grand programme des travaux publics qui a gardé le nom du ministre qui l'a provoqué, M. de Freycinet.

Ce programme comporte trois genres de travaux distincts : ports, navigation, chemins de fer.

Pour rester dans les limites de temps moral accordé aux orateurs dans cette enceinte, M. Marchal ne veut s'occuper que des chemins de fer, dont le classement et l'exécution ont été au surplus l'objet des plus nombreuses critiques.

Le troisième réseau, dit-on, est et sera improductif !

Qu'entend-on par l'improductivité d'un chemin de fer ? Est-ce l'insuffisance du produit perçu aux guichets des gares, pour pourvoir aux dépenses d'exploitation, à l'intérêt et à l'amortissement des capitaux ? Mais alors on trouverait en Angleterre, en Amérique, en Allemagne, partout, en un mot, peu de chemins de fer productifs.

En fait, il y a pour ce genre de voies de communication, ce que Bastiat disait si spirituellement, à propos d'autres notions économiques, *ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*.

Or, ce qu'on voit, c'est le chiffre des perceptions faites aux guichets ; ce qu'on ne voit pas, c'est le profit indirect réalisé par l'expéditeur et le récepteur des denrées qui ont profité des facilités de circulation offertes par la voie ferrée; ce profit, M. Marchal croit pouvoir sans exagérer l'évaluer à quatre fois le produit des recettes. C'est le profit indirect qui justifie l'ouverture de routes et de chemins vicinaux qui ne rapportent rien.

Il est d'ailleurs fort téméraire d'affirmer que telle ou telle ligne de chemin de fer ne rapportera pas ses frais, car on constate

aujourd'hui ce fait, que toutes les lignes du second réseau, dit réseau Franqueville, sont arrivées après une vingtaine d'années non seulement à couvrir leurs frais, mais encore à permettre aux Compagnies qui les ont acceptées, un peu à contre-cœur, de rembourser à l'État les avances des garanties d'intérêt.

Il en sera de même certainement du troisième réseau lorsqu'il aura eu le temps de créer sa clientèle, surtout si, par une fusion avec les autres réseaux, il y a solidarité dans les profits.

Pour rentrer dans le texte même de la question, l'orateur répète que la simultanéité d'exécution des travaux de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, des chemins vicinaux, ports, canaux, chemins de fer et amélioration des villes, a produit une perturbation dans les conditions économiques du travail, aussi bien pour l'industrie que pour l'agriculture ; que ce qu'il y a à blâmer, c'est la précipitation; que ce qu'il y a à imposer, c'est une marche plus lente, plus mesurée, plus en rapport avec les possibilités financières ; sous ce rapport l'orateur espère être en parfait accord avec ceux de ses confrères orateurs qui ont pris part à cette discussion ; mais, tout en désirant une marche plus mesurée, il ne voudrait ni un arrêt, ni l'abandon même partiel du programme qu'il trouve bon et essentiellement favorable à l'agriculture, dont le troisième réseau servira mieux les intérêts que n'ont pu le faire les deux premiers.

M. le comte **Cieszkowski** ajoute aux deux causes principales de la dépopulation des campagnes, — indiquées l'une par l'auteur de la question : l'émigration en faveur des villes, — l'autre par M. Juglar : l'émigration en faveur des grands travaux publics, — une troisième qui affecte le plus tristement les pays qu'il habite lui-même : c'est l'émigration vers les pays lointains, les pays d'outre-mer, l'Amérique. L'on revient souvent dans ses foyers de plus près, mais on ne revient guère d'aussi loin, — et quand on en revient après d'amères déceptions, on est ruiné et invalide... — Mais l'importance de la question qui nous occupe aujourd'hui ne git pas seulement dans la constatation des faits et de leurs causes, elle consiste surtout dans les derniers mots de la question posée par M. l'abbé Tounissoux : « ses remèdes », — et ce sont principalement ces deux derniers mots qui ont engagé M. Cieszkowski à voter avec empressement sa mise en discussion. Or, autant on vient d'élucider la première partie de cette question, autant l'on a à peine effleuré la seconde. L'auteur de la proposition lui-même nous a dit assurément d'excellentes choses, notamment en ce qui touche les salles d'asile, la résidence des propriétaires sur leurs

terres, l'influence du bon exemple, etc. (les anciens disaient bien déjà : « *præcepta ducunt, exempla trahunt* »), — mais je regrette qu'il ne nous ait pas indiqué quelque remède plus spécial, plus positif ou plus topique.

M. l'abbé **Tounissoux** interrompant : Il n'y en a pas.

M. **Cieszkowski** reprend : Ah ! il n'y en a pas, dites vous ? Eh bien soit, — s'il n'y en a pas encore aujourd'hui, il y en aura demain. Et ce n'est pas seulement d'aujourd'hui, mais il y a bientôt quarante ans que je les indique ces remèdes, — et précisément dans la question qui nous occupe — (voyez le *Journal des Economistes* d'octobre 1845), donc à une époque où c'était bien plus difficile et bien moins urgent qu'aujourd'hui... Sauf toujours l'éducation populaire qui les prime tous, bien entendu, le principal de ces remèdes, — (car ils sont multiples) — c'est l'association, la coopération, en commençant par la *participation*, qui est la forme la plus accessible et la plus applicable immédiatement aux exploitations agricoles, et qui suffirait, déjà en quelque sorte, pour associer les intérêts économiques si « dissociés » momentanément. — Ne voulant pas répéter tout ce qu'il a non seulement indiqué, mais pratiqué tant qu'il a pu exploiter ses terres par lui-même, M. Cieszkovski est d'avis qu'un des remèdes les plus efficaces que l'on puisse appliquer contre la dépopulation des campagnes consisterait à favoriser les progrès de l'association et de la participation hors des villes et des centres industriels.

M. **Frédéric Passy**, président, présente à son tour quelques observations. A son avis, la question est plus grave que n'ont paru le penser quelques-uns des préopinants, et ce n'est pas sans raison que M. l'abbé Tounissoux a cru devoir en saisir la réunion. Sans doute, comme le dit M. Limousin, le mouvement qui attire vers les villes est un fait naturel et de tous les temps. Il a ses raisons d'être et ses avantages. Il n'en est pas moins vrai qu'à certaines époques, et sous des influences plus ou moins artificielles, ce fait peut prendre des proportions parfois inquiétantes. C'est le cas actuellement en France. Il est exact, comme l'a remarqué M. Letort, et après lui M. Juglar, que la hausse des salaires, en forçant les cultivateurs à s'ingénier pour simplifier le travail, a largement contribué à répandre l'usage des machines et à perfectionner l'outillage et les procédés agricoles. Mais il est incontestable que cette hausse trop rapide a dépassé de beaucoup les proportions normales, et qu'elle

est devenue, sur un grand nombre de points, une cause sérieuse d'embarras et peut-être de dangers. Sans aller jusqu'aux exagérations auxquelles se livrent les protectionnistes; sans prétendre, comme eux, que l'agriculture française soit à l'agonie; sans attribuer surtout, plus qu'il ne convient, ces souffrances à la concurrence des blés américains sans lesquels nous n'aurions pu traverser les années désastreuses qui viennent de s'écouler, on ne saurait nier qu'une partie notable des cultivateurs ne soit entravée par l'insuffisance et par les exigences du personnel ouvrier; que les baux dans un certain nombre de cas ne soient difficiles à renouveler, et que, par suite, il n'y ait un malaise sérieux. M. Passy estime que ce n'est pas sans raison que ce malaise a été attribué, pour une certaine part, à l'exagération et peut-être à l'imprudence des grands travaux publics. Il ne suffit pas de dire, comme l'a fait M. Marchal, pour justifier ces travaux : « Ils rendent toujours quelque chose ». Il faudrait être sûr qu'ils rendent ou qu'ils rendront au moins à bref délai autant et plus qu'ils n'auront coûté. Entrepris, comme ils l'ont été, avec précipitation, souvent par des considérations autres que l'intérêt économique; en vue, il faut bien le dire, de considérations électorales ou d'une certaine prétention d'égalité plus théorique que réelle, ils ont faussé très sensiblement la loi naturelle de l'offre et de la demande, provoqué des hausses de salaires et des déplacements de population artificiels, et jeté, par conséquent, dans les relations existantes de la main-d'œuvre et du capital agricole, une perturbation regrettable. Et il ne faudrait pas croire, ainsi que le pense encore M. Marchal, que ces déplacements ne soient que momentanés, et qu'après avoir passagèrement quitté les travaux des champs pour les grands chantiers de l'État ou d'autres, le personnel ouvrier y retourne, comme les maçons de la Creuse reviennent à leur pays natal, avec quelques économies de plus. La plupart du temps ces ouvriers, brusquement déplacés et transportés dans des conditions d'existence nouvelles, contractent d'autres habitudes, d'autres exigences, et ne savent plus retourner, lorsque l'atelier qui les avait appelés vient à se fermer, à leurs anciens travaux et à leurs anciens salaires. Cela est particulièrement vrai pour les grands travaux des villes, dans lesquels tous les entraînements indiqués par de précédents orateurs agissent avec tant de force; mais, peu ou beaucoup, cela est vrai partout où des groupements plus ou moins factices viennent créer pour les masses ouvrières des centres d'excitation à la dépense et parfois au vice.

M. l'abbé Tounissoux n'a pas eu tort, non plus, d'insister sur les inconvénients de la désertion trop habituelle des campagnes par

les propriétaires aisés ou riches. Que les produits agricoles soient consommés sur place ou au loin, il est parfaitement vrai, comme le remarque M. Limousin, qu'ils sont toujours demandés à la terre et que, par conséquent, cette consommation encourage et rémunère le travail agricole. Mais, lorsqu'ils sont consommés sur place, ils maintiennent sur les lieux de production une vie qui n'existe plus lorsque la consommation a lieu au loin. La présence de consommateurs aisés suscite ou entretient une activité commerciale ou industrielle qui réagit utilement sur la culture ; elle contribue au progrès intellectuel et moral ; elle empêche, en un mot, que le corps social ressemble à ces organismes maladifs dans lesquels une circulation irrégulière produit des engorgements et des atrophies. On disait déjà, au siècle dernier, que la France était un corps grêle avec une tête apoplectique ; le mal n'a certainement pas diminué dans ces dernières années. Et il y a peut-être plusieurs têtes secondaires.

Un point sur lequel il suffit d'appeler l'attention, c'est la différence du mouvement de la population dans les villes et dans les campagnes. On sait avec quelle lenteur s'accroît la population française. Il y a là, en présence de l'accroissement beaucoup plus rapide de la plupart des autres populations, un sujet de préoccupation des plus graves. Or, il n'est pas douteux que tout ce qui contribue à accroître artificiellement la part des villes, et surtout des grandes villes, aux dépens de celle des campagnes, ne tende à ralentir encore ce mouvement.

Jetant un coup d'œil sur les remèdes indiqués, M. Passy admet volontiers, avec M. l'abbé Tounissoux, que des modifications, des améliorations dans notre système fiscal pourraient être de quelque efficacité. Il n'est pas douteux, pour lui, que les droits de mutation ne soient trop élevés, et qu'en contrariant les ventes ou les échanges ils n'aient pour effet, bien souvent, de maintenir la terre dans des mains qui ne sont pas les plus propres à en tirer parti, et de l'empêcher de venir en d'autres mains plus capables et moins indifférentes. Il y aurait lieu dans ce but, ainsi qu'on l'a plusieurs fois demandé ici, de faciliter autant que possible les échanges, les réunions de parcelles, qui permettent une meilleure distribution de la propriété. Il y aurait lieu par des dégrèvements graduels, les seuls que comporte évidemment l'état des finances publiques, de faciliter la réalisation aux uns et l'accession de la propriété aux autres. Il y aurait lieu aussi de faire disparaître de nos lois, ou de nos habitudes fiscales, cette monstruosité, depuis si longtemps signalée en vain, qui consiste à faire payer les droits de succession sur le passif comme sur l'actif et qui, par suite, fait si souvent d'un héri-

tage une cause de gêne, d'embarras et même de ruine. Quant au dégrèvement que l'on pourrait attendre d'un remaniement général de l'impôt et de ce que l'on appelle la *peréquation de l'impôt foncier* (question posée au programme) c'est peut-être, dit M. Passy, une prévention due au souvenir de l'homme éminent qui a si longtemps occupé cette place ; mais j'ai peine à croire qu'on ne se paye pas ici d'un peu d'illusion. Nos anciens se souviennent combien de fois, et avec quelle autorité mon oncle, M. Hippolyte Passy, nous a mis en garde contre les séductions de cette apparente équité de la peréquation de l'impôt. Outre que, pour opérer cette peréquation, il faudrait un temps considérable et pendant lequel de nouvelles disproportions entre le revenu réel et le revenu présumé auraient largement le temps de se produire, il ne faut pas oublier que ces disproportions tendent incessamment à se corriger en fait par l'incessant mouvement des achats et des ventes et par l'acquittement des droits de mutation et d'enregistrement. La capitalisation se fait forcément d'après le revenu ; et l'on n'arriverait, dans bien des cas, par ce remaniement des impôts qui, au premier abord, semble tout équitable, qu'à faire aux uns des cadeaux et à infliger aux autres des amendes imméritées.

M. l'abbé Tounissoux a parlé également de caisses de retraite pour les ouvriers agricoles. Les caisses de retraite, et, en général, toutes les formes de l'assurance, sont bonnes partout et pour tous ; mais on ne voit pas bien en quoi il y aurait lieu de distinguer à cet égard les ouvriers agricoles des autres, et surtout de faire appel d'une façon spéciale, dans leur intérêt, aux faveurs de l'intervention officielle.

M. le comte Cieszkowski, enfin, a parlé de l'association en agriculture. Ce n'est point une idée neuve. Personne n'a mieux exposé les avantages de l'association que Rossi dans quelques-unes des plus remarquables leçons de son Cours d'économie politique. Plusieurs de nos maîtres s'en sont occupés après lui; et j'ai moi-même, dit M. Passy, suivi cet exemple dans mes leçons. L'association a son rôle à jouer, sa place à prendre dans l'agriculture comme dans l'industrie ; mais, pas plus en agriculture qu'en industrie, elle ne peut être, de longtemps, peut-être jamais, — l'avenir nous est inconnu — l'état général du travail. Elle exige, M. le comte Cieszkowski le sait aussi bien que personne, des conditions qui ne se rencontrent pas partout, et il ne saurait être question de supprimer, pour la faire prévaloir, ni la propriété individuelle, ni l'exploitation individuelle. De ce côté, non plus, il n'y a donc de remède *héroïque* à proposer. Il n'y a en somme, il faut toujours en

revenir là, que des fautes à éviter, des erreurs à corriger, des réformes et des améliorations partielles et successives à opérer.

M. **Cl. Juglar** reprend un instant la parole pour répondre à quelques observations de M. Marchal; il insiste encore une fois sur les inconvénients des grands travaux entrepris sur une trop vaste échelle, et sur les conséquences économiques, au point de vue des finances publiques, de cette simultanéité imprudente.

M. **Limousin** répète que la question de l'émigration des habitants des campagnes vers les villes a de l'importance aux points de vue moral, politique et sociologique, et non au point de vue économique.

Au point de vue sociologique, c'est un phénomène qui n'a rien de nouveau, qui a dû se produire depuis l'origine des sociétés, et qui explique, dans une certaine mesure, et la glèbe et les privilèges des bourgeoisies et des corporations du moyen âge. La glèbe avait pour objet de conserver les paysans à la campagne, et les privilèges de les écarter des villes.

Toutes ces restrictions n'ont rien empêché et ont tout au plus retardé le développement de l'industrie manufacturière.

Au point de vue politique, il est certain qu'il y a un véritable danger à avoir dans un pays des agglomérations d'hommes qui sont de véritables serres chaudes, dans lesquelles on ne donne pas d'ailleurs de culture méthodique aux esprits, et des campagnes où l'éclosion des idées et des sentiments d'ordre général est on ne peut plus lente. Il serait nécessaire de créer un développement intellectuel et un sentiment moyen dans l'ensemble du pays.

Pour cela, il y a un procédé, dont la force des choses amène d'ailleurs aujourd'hui l'emploi: c'est l'émigration de l'industrie vers les campagnes. Aujourd'hui, on voit s'élever des fabriques et des usines de tout genre partout où existe une chute d'eau, qui donne une force motrice à bon marché. Il y a, en outre, une foule d'autres raisons. Ces fabriques amènent des ouvriers de la ville et appellent des agriculteurs, qui quittent la charrue pour les outils de l'industrie. Il en résulte de bons effets politiques, moraux et même économiques. Le niveau moyen des idées et des sentiments s'établit.

Un autre phénomène utile, qui se produit également, consiste dans l'utilisation du temps perdu des paysans, c'est-à-dire de l'hiver, à des travaux industriels. Les genres de production qui fabriquent à l'avance et pour la vente trouvent ainsi une main-d'œuvre à meilleur marché, tandis que les paysans voient s'améliorer leur condition. Ces travaux les amènent à rendre plus sou-

vent visite au bourg ou à la ville, et à y prendre des habitudes de vie sociale et intellectuelle. L'instruction obligatoire aidant, le niveau de l'intelligence se relèvera dans les campagnes, et celles-ci exerceront plus utilement leur action modératrice sur les villes.

Du même coup, une des causes qui provoquent la dépopulation des campagnes se trouvera diminuée dans son activité. Cette cause, c'est l'absence presque complète de vie sociale et, dans une certaine mesure, l'absence de vie intellectuelle et artistique dans les villages. Les paysans s'ennuient, et quand ils ont goûté de la vie active des villes, ils ne veulent plus s'en aller. Les satisfactions esthétiques, que les hommes dont les goûts artistiques ont été cultivés trouvent à la campagne, sont lettre close pour la plupart des paysans. Les habitants des plus beaux sites alpestres les savent peu apprécier.

Pour empêcher ou tout au moins diminuer l'émigration des paysans vers les villes, il faut rendre la campagne plus agréable. Pour cela, il faut multiplier les orphéons, les fanfares, les sociétés de gymnastique; il faut créer des sociétés artistiques et littéraires; donner, en un mot, une vie intellectuelle active aux jeunes gens des champs.

En ce qui concerne les propriétaires dont on déplore l'absentéisme, il faut reconnaître qu'ils sont très excusables. Le paysan, en effet, déteste le bourgeois, le forain, et il fait tout ce qu'il peut pour lui rendre la vie désagréable et le décider à se débarrasser de ses terres à son profit à lui, paysan.

La question de la dépopulation des campagnes est donc, suivant M. Limousin, une question politique, morale et même hygiénique, plutôt qu'économique. Et, d'autre part, l'évolution économique aujourd'hui commencée pour porter l'industrie dans les campagnes, est le meilleur remède aux inconvénients que le développement exclusif des populations urbaines peut avoir.

Avant de lever la séance (et sans prétendre en aucune façon entrer dès aujourd'hui dans la voie indiquée par M. de Molinari, en mettant à l'avance une question à l'ordre du jour), M. le Président signale à l'attention de la Société l'importance de cette élévation des salaires qui joue un si grand rôle dans le phénomène dont elle vient de s'entretenir. D'après un certain nombre de renseignements qu'il a eu l'occasion de recevoir, cette élévation parfois artificielle des salaires aurait exercé déjà et pourrait exercer plus gravement, d'un moment à l'autre, une influence fâcheuse sur l'état de l'industrie française. L'enchérissement de la main-d'œuvre et, chose plus grave, la mobilité du prix de la main-d'œuvre, en plaçant les

producteurs français dans des conditions d'infériorité fâcheuses vis-à-vis des producteurs étrangers, auraient commencé à détourner de nous une portion notable de commandes qui nous étaient ordinairement réservées. On ne peut pas dire précisément encore qu'il y ait crise industrielle, mais il y a déjà malaise, et il est possible que prochainement il y ait crise. Les prétentions souvent irréfléchies de ceux qui croient que l'on peut faire monter le salaire à volonté, trouveraient alors dans une inévitable baisse et dans de cruelles souffrances une réfutation aussi invincible que douloureuse. La question 26 : « Le coût des subsistances a-t-il une influence sérieuse sur le taux des salaires? » n'est donc pas sans relations avec celle que la Société vient de discuter et il peut paraître naturel de la recommander à l'attention des membres. Il y a, on le sait, sur ce point, deux opinions fort différentes, l'une d'après laquelle le taux des salaires serait nécessairement déterminé par le taux des subsistances; l'autre, indiquée par Turgot dans ses *Lettres sur la liberté du commerce des grains*, d'après laquelle il pourrait, dans certains cas, se produire un phénomène inverse. La Société verra si elle juge à propos d'examiner de nouveau cette grande question.

La séance est levée à 11 heures.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Traité théorique et pratique du change des monnaies et des fonds d'État français et étrangers, par CHARLES LE TOUZÉ [1]. 3e édit.

FERNAND NOETINGER. *Le Français est-il colonisateur? Étude sur la colonisation française* [2].

De la richesse dans les sociétés chrétiennes, par M. CHARLES PÉRIN [3]. 3e édit.

Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione della statistica generale. Moneta e credito [4].

(Extrait de *Annuario statistico italiano*. Anno 1882.)

La mortalité des enfants légitimes et naturels, par M. E. CHEYSSON [5].

(Extrait du *Journal de la Société de statistique*, nº de janvier 1883.)

Etudes de voyage, par M. CHARLES GRAD. II. *Les travaux publics en Algérie* [6].

Bulletin de l'Association philotechnique. Inauguration des cours (d'économie politique, commerce et finances) de la section Drouot [7].

---

[1] *Paris*, Guillaumin et Ce, 1883, in-8.

[2] *Nice*, imp. de Malvano-Mignon, 1882, in-8.

[3] *Paris*, V. Lecoffre, 1882, 3 vol. in-8.

[4] *Roma*, tip. Eredi Botta, 1882, in-8.

[5] et [6] *Nancy*, imp. de Berger-Levrault, s. d. 1883, in-8.

[7] *Paris*, Secrétariat de l'Association, 1882, in-8.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RÉUNION DU 17 JANVIER 1883.

SOMMAIRE : Installation du Président et du Bureau pour 1883. — Admission de nouveaux membres. — Rapport sur la situation de la Société. — Institution de concours de statistique. — Programme des concours pour les années 1883, 1884, 1885.

La séance est ouverte par M. D. Wilson, député, président sortant.

Avant de quitter le fauteuil et de céder la place au nouveau président, M. E. Cheysson, M. Wilson, président sortant, prononce une courte allocution pour remercier ses collègues de la façon dont ils ont facilité sa tâche pendant l'année 1882. Il les remercie également d'avoir si bien secondé les efforts qu'il a été heureux de faire pour développer la prospérité de la Société, qu'il transmet à son successeur dans une situation vraiment satisfaisante.

M. *E. Cheysson*, en prenant place au fauteuil de la présidence, exprime à ses collègues toute sa gratitude pour l'honneur qu'ils lui ont fait en le nommant, et promet son entier dévouement aux intérêts de la Société.

M. Beaurin-Gressier donne lecture d'un Rapport très net et très clair sur la situation morale et financière de la Société.

L'équilibre du budget de 1881 n'avait pu être réalisé que grâce à des ressources extraordinaires. Par suite d'un actif recrutement de membres nouveaux, le projet de budget de 1882 s'annonçait déjà sous de meilleurs auspices. Il s'équilibrait, en effet, par les chiffres ci-après :

Recettes	7,216 fr.
Dépenses	5,400
et se soldait par un excédent provisoire de...	1,816 fr.

A côté de ces prévisions, voici les faits accomplis, dont les chiffres suivants donnent le résumé synoptique :

Recettes	13,984 fr. 45 c.
Dépenses	12,925 95
Excédent	1,058 fr. 50 c.

Ainsi, le chiffre prévu pour les recettes a été, en réalité, dépassé de 6,768 fr., soit de 94 0/0. C'est là un mécompte assez rare, et, sauf aux États-Unis, où le président Arthur se déclarait, dans son dernier message, embarrassé par l'excès des ressources du Trésor, il est peu de ministres des finances auxquels on ne souhaiterait de voir leurs prévisions de recettes si heureusement démenties par les faits.

Cet excédent provient presque exclusivement des progrès considérables de l'effectif de la Société.

Pendant que, depuis quelques années, cet effectif restait stationnaire aux environs de 130 membres, il s'est élevé, d'un bond, à 400, sous la vigoureuse impulsion de M. Wilson, de sorte que le recrutement d'une seule année a atteint le chiffre incroyable de 270 membres.

Cet afflux inespéré a produit pour la Société les conséquences les plus favorables.

En premier lieu, il lui a infusé un sang nouveau et l'a enrichie de recrues précieuses, qui apporteront par leur compétence un utile appoint à ses travaux et à son prestige.

Mais ce n'est pas seulement un accroissement de capital moral et intellectuel que procure cette bienfaisante invasion : c'est aussi ce large supplément de ressources financières, qui explique l'excédent du budget de 1882.

C'est grâce à cette excellente situation que la Société a pu entrer dans une voie nouvelle, et inaugurer une énergique propagande, en instituant des concours de statistique.

Dans la séance du mois de janvier, M. *E. Levasseur*, de l'Institut, a donné lecture d'un fort intéressant Rapport, au nom du Conseil, sur l'institution d'un prix annuel à décerner par la Société de statistique de Paris.

Dans les statuts primitifs de la Société, qui datent de 1860, il y avait un article ainsi conçu : « Article 4. Elle encourage les études statistiques, en distribuant chaque année, sur le rapport d'une commission spéciale, des médailles d'honneur aux personnes qui lui ont adressé les meilleurs travaux, imprimés ou manuscrits, ou qui ont le mieux résolu les questions qu'elle a mises au concours. »

Les ressources avaient manqué pour mettre ce projet à exécution et en faire une institution régulière; c'est pourquoi, après treize années d'impuissance, on n'avait pas jugé utile de reproduire l'article 4 dans les statuts nouveaux revisés en 1873.

Mais la Société possède, en 1883, les ressources nécessaires, et le Conseil a proposé d'en profiter pour créer aujourd'hui cette institution du prix de la Société de statistique qui aurait déjà vingt-deux ans d'existence, si la Société avait rencontré à ses débuts les nombreuses sympathies dont elle est maintenant entourée.

Voici les conditions générales qui doivent former le *Règlement des concours pour le prix de la Société :*

1° Il est ouvert tous les ans un concours pour le *prix annuel de la Société de statistique de Paris.*

Le sujet est donné une ou plusieurs années d'avance.

2° Le sujet est déterminé par un vote de la Société sur la proposition du Conseil. Dans le cas où un sujet proposé ne serait pas accepté par l'assemblée, la question serait renvoyée au Conseil qui présenterait un autre sujet dans la séance suivante.

3° Les mémoires envoyés au concours doivent être écrits en français.

4° Les Français et les étrangers, les membres de la Société et les personnes qui ne font pas partie de la Société sont également admis à concourir.

Cependant les membres du bureau de la Société en exercice l'année où le concours est jugé et les membres de la Commission nommée pour juger ce concours sont exclus.

5° Les mémoires ne doivent pas, sous peine d'exclusion, porter le nom de l'auteur ni aucune désignation propre à le faire connaître. Ils doivent porter une devise et être accompagnés d'un pli cacheté dans lequel l'auteur mettra son nom, ses qualités et son adresse.

6° Les mémoires doivent être déposés au siège de la Société au plus tard le 1er mai de l'année pour laquelle le concours est ouvert, à moins que des circonstances exceptionnelles n'aient fait fixer une autre date.

7° Après l'expiration du délai de rigueur, le bureau assigne à chaque mémoire un numéro qui sera inscrit sur le manuscrit et sur le pli cacheté; les plis cachetés resteront à la garde du président.

8° Le bureau nomme parmi les membres du Conseil ou, au besoin, parmi d'autres membres de la Société, une commission des prix composée de cinq membres et chargée de juger le concours. Une personne qui aurait déposé un mémoire pour le concours et qui accepterait de faire partie du jury serait tenue de retirer le mémoire déposé, aucun travail des membres du bureau alors en exercice, ni du jury ne pouvant être classé ni apprécié.

9° La Commission des prix a pour président le président de la Société. Elle nomme un rapporteur. Avant la fin de l'année, le Rapport sur le concours doit être déposé, soumis au Conseil, puis à l'assemblée.

10° Immédiatement après que l'assemblée a arrêté par son vote la liste des récompenses, le président décachète les plis des numéros qui ont obtenu des récompenses. Les noms des lauréats sont proclamés dans la séance du mois de décembre.

11° Les plis des numéros qui n'ont pas de récompenses ne doivent pas être décachetés, à moins que l'auteur n'en fasse la demande.

12° Le prix peut être donné intégralement à un seul mémoire ou partagé, par sommes égales ou inégales, entre plusieurs mémoires.

La Société peut donner, en outre, des mentions honorables.

13° Si aucun mémoire n'est jugé digne de récompense, la Société peut remettre la question au concours ou retirer le sujet.

Dans le premier cas, la somme destinée au prix restera au débit de

l'exercice pour lequel ce prix aura été proposé, sans préjudice des prix annuels afférents aux exercices suivants.

Dans le second cas, le crédit ouvert pour le prix du sujet retiré sera annulé.

14° Tous les manuscrits déposés appartiennent à la Société et sont conservés dans ses archives.

15° Les auteurs restent propriétaires de leur œuvre. Ils ont seuls droit d'en faire ou d'en autoriser la publication.

Cependant, la Société se réserve le droit de donner, dans son journal, une analyse des mémoires qu'elle a récompensés.

16° Les auteurs qui voudraient prendre copie de leur propre manuscrit pourront le faire au siège de la Société. Ils ne pourront emporter le manuscrit qu'avec une autorisation écrite du président, et pour un temps qui ne pourra pas dépasser deux mois.

17° Les auteurs qui voudraient publier leur mémoire avec la mention « couronné ou récompensé par la Société de statistique », et qui auraient fait subir des changements notables à leur premier travail, ne seront autorisés à imprimer la susdite mention qu'à la condition d'avertir les lecteurs de ces changements dans une préface.

Voici maintenant l'énoncé des questions mises au concours pour les années 1883, 1884, 1885.

Concours de 1883. — *Étude des moyennes.* — Les concurrents auront à étudier et à comparer les diverses espèces de moyennes, à examiner les opinions des auteurs sur cette matière, à faire connaître la manière de calculer et de classer les nombres en séries et d'en mettre en lumière les lois par les procédés graphiques, à analyser la nature de la notion scientifique et le degré de probabilité que comportent ces moyennes, ainsi que l'usage qu'on peut légalement en faire dans les travaux de statistique.

Les mémoires devront être déposés au siège de la Société, 1, rue Lepeletier, au plus tard le 1er octobre 1883, terme de rigueur. Le prix, dont la valeur est de 1,500 fr., sera décerné à la fin de décembre 1883.

Concours de 1884. — *Le recensement des professions.* — Les concurrents devront faire connaître les méthodes suivies dans divers pays pour la classification des professions dans les recensements et autres publications, discuter ces méthodes ainsi que les résultats obtenus, chercher quelle serait la meilleure classification au point de vue théorique, c'est-à-dire celle qui conduirait à l'analyse la plus précise des forces économiques de la population, indiquer la mesure de ce qu'il semble utile de demander dans la pratique et exposer les procédés de dénombrement les plus efficaces pour l'obtenir.

Les mémoires devront être déposés au siège social, 1, rue Lepeletier, au plus tard le 1er mai 1884, terme de rigueur.

Le prix, dont la valeur est de 2,000 fr., sera décerné à la fin de décembre 1884.

CONCOURS DE 1885. — *L'influence des prix sur la consommation.* — Les concurrents devront se proposer pour objet la recherche et l'étude des rapports qui existent entre les variations accidentelles ou permanentes de prix d'une marchandise ou d'un service et les changements survenus dans la quantité consommée de cette marchandise ou de ce service. Ils prendront, soit en France, soit à l'étranger, des exemples de nature diverse, tels que les transports par eau, par roulage, par chemin de fer, le prix des céréales, celui des matières premières et de certains produits manufacturés, les tarifs de poste, les taxes fiscales et les salaires. Ils devront examiner si les changements qui ont pu avoir lieu dans les deux termes sont bien une relation de cause à effet et s'il y a lieu d'en déduire un rapport et d'en tirer une loi. Ils s'appliqueront à grouper les marchandises et les services en catégories caractérisées chacune par un mode ou par un degré d'influence différents.

Les mémoires devront être déposés au siège social, 1, rue Lepeletier, au plus tard le 1er mai 1885, terme de rigueur.

Le prix, dont la valeur est de 2,500 fr., sera décerné à la fin de décembre 1885.

Le Rapport de M. Levasseur et le programme des concours est adopté.

L'ordre du jour, pour la séance de février, comporte un travail de M. E. Levasseur, intitulé : *Application des résultats généraux de la démographie à l'économie politique*, et une communication de M. T. Loua sur *La mesure du temps*, au point de vue de la statistique.

Cette séance aura lieu le mercredi 21 février, à 9 heures du soir.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

SESSION ANNUELLE DE 1883.

Du lundi 29 janvier au mardi 6 février, la Société des agriculteurs de France a tenu sa session annuelle dans les salons de l'Hôtel continental.

C'était la quatorzième réunion solennelle de la Société, dont les membres deviennent chaque année plus nombreux ; ainsi, grâce à une active propagande, les adhésions qui lui sont arrivées depuis le commencement de 1882 dépassent certainement 600.

A la première séance, le 29 janvier, assistaient un grand nombre de membres, sous la présidence de M. le marquis de Dampierre. Auprès du président avait pris place M. Chevreul, président de la Société na-

tionale d'agriculture, à qui M. le marquis de Dampierre a adressé, au nom de toute l'assistance, de sincères remerciements pour la gracieuseté avec laquelle il avait accepté l'invitation de la Société.

Le discours de M. de Dampierre, inaugurant la session de 1883, insistait surtout sur la crise que traverse en ce moment l'agriculture française et sur le peu de secours qu'elle a jusqu'ici obtenus de la représentation nationale. Il donne aux cultivateurs le sage conseil de compter plus sur eux-mêmes que sur autrui pour améliorer leur situation et, en particulier, il leur rappelle qu'ils ont plus d'un moyen de mettre leurs terres en valeur. Sérieusement menacés par l'invasion des blés étrangers, c'est à eux de transformer leurs méthodes et leurs mœurs : On les a bien souvent engagés à faire plus de bétail et moins de céréales; le jour est venu de s'élancer résolument dans une voie où le succès récompensera bientôt leurs efforts.

M. Teissonnière, secrétaire général, a donné ensuite lecture du Rapport annuel sur les travaux de la Société, et M. Jacquemart a communiqué les renseignements les plus satisfaisants sur la situation financière de l'Association, dont les recettes augmentent rapidement, à mesure que le nombre de ses membres s'accroît régulièrement chaque année.

Nous allons rapidement analyser les travaux et les discussions de cette session.

La Société a consacré sa deuxième séance à la discussion d'un Rapport qui précise les souffrances et les vœux de l'agriculture en général. Ce rapport émane de M. Bordet, ancien député.

En premier lieu, dit-il, l'agriculture n'a pas le même crédit que l'industrie. Il s'agit ici du crédit agricole proprement dit. Il y a un projet pendant à cet égard devant le Sénat. Il est à désirer que la solution aboutisse. Toujours est-il que le commerçant peut engager des marchandises et se procurer un crédit qui est refusé à l'agriculteur par la loi, puisqu'il ne peut constituer aucun gage sur ses récoltes.

Deuxième point. — L'agriculture paye plus que sa part dans les charges publiques. Cela se réfère à la question des dégrèvements. On les a promis à l'agriculture. On ne les a jamais réalisés.

Troisième point. — L'agriculture paye l'impôt, même quand elle ne donne pas de revenu. Voilà qui vise le cas des terres non louées et incultes, auxquelles on fait payer l'impôt tout de même. Et, cependant, on exonère l'usine qui ne trouve pas de locataire.

Quatrième point. — L'agriculture n'a pas l'égalité devant la douane. Il s'agit là de la question des traités de commerce et de la législation douanière. De ce chef, l'agriculture n'a pas obtenu satisfaction. Elle paye des droits élevés sur les articles industriels et, de son côté, elle n'est protégée par aucun droit sérieusement compensateur.

Cinquième point. — L'agriculture paye, à elle seule, les trois quarts des prestations. L'industrie en paye extrêmement peu. Il en est de même des valeurs mobilières. Elles n'en payent presque rien non plus.

C'est une raison de plus pour que l'agriculture reçoive les dégrèvements auxquels elle a droit.

En résumé, ce Rapport émet le vœu : Qu'il soit apporté par les pouvoirs publics, à la législation, des modifications ayant pour effet de supprimer les inégalités de traitement dont souffre l'agriculture.

Ces conclusions, écoutées avec attention par l'assemblée, ont été sans discussion votées à l'unanimité.

La Société des agriculteurs de France s'est surtout occupée, pendant sa troisième séance, de la question des vignobles français.

Il résulte des explications fournies par M. Marès que les syndicats de défense institués par les intéressés, sont le meilleur moyen pratique pour employer avec succès les procédés découverts contre le phylloxéra, procédés qui varient, du reste, suivant les terrains.

M. de Parieu a fait ensuite un Rapport sur l'enseignement agricole. Il a fait remarquer que le nombre des écoles d'agriculture était trop restreint en France. Par exemple, en ce qui touche l'industrie laitière, qui est en somme une branche importante de l'agriculture, il n'y a aucune école dans certaines contrées de notre pays. Le rapport conclut à l'émission d'un vœu pour qu'on crée une école d'industrie laitière dans les parties de la France qui en manquent, c'est-à-dire dans le Sud-Ouest, dans le Centre et dans l'Est.

Sur l'observation d'un membre, la discussion s'est élargie et l'assemblée a voté la création de nouvelles écoles régionales pour les provinces qui n'en ont pas, sans restreindre son vœu à l'industrie laitière proprement dite.

La fin de la séance a été occupée par la distribution des récompenses aux instituteurs de certains départements, qui justifiaient de titres spéciaux pour la propagation de l'enseignement agricole.

L'intérêt de la séance du 5 février a été la question des tarifs de chemins de fer.

M. Dudouy avait fait le Rapport. Un premier vœu, après que le rapporteur a eu constaté ce qui s'était fait depuis quelques années dans le sein des pouvoirs publics et dans le sein des compagnies de chemins de fer, déclare que le projet actuellement rédigé par les compagnies contient des réductions satisfaisantes pour les matières fertilisantes.

L'assemblée demande, en outre, que ce projet devienne une réalité le plus tôt possible.

Le rapporteur a présenté un second vœu. Il y a des matières qui peuvent tout à la fois servir comme engrais et comme produits chimiques. Lorsqu'on les expédie, les compagnies veulent souvent les considérer

comme produits chimiques et ne pas leur appliquer la réduction applicable aux seuls engrais.

Le rapporteur demandait que ces produits qui ont une double application industrielle et agricole, soient toujours considérés comme engrais.

Ce vœu a été pris en considération et renvoyé à la commission pour modification de rédaction.

M. de Salvandy est intervenu dans la discussion et a donné à l'assemblée des détails intéressants sur les efforts des compagnies et leur bonne volonté en vue de sauvegarder les intérêts légitimes des producteurs et des consommateurs.

L'assemblée a applaudi, quand il a émis incidemment la pensée que l'absorption des chemins de fer par l'Etat aurait eu pour tout le monde des conséquences désastreuses.

M. le comte de Luçay a lu un fort intéressant Rapport sur la question des octrois.

Dans la séance du mardi 6 février, M. Dudouy revint à la question des transports. Il voudrait, avec la commission des chemins de fer, une réduction de taxe pour les produits chimiques qui sont employés comme engrais.

L'assemblée adopte la résolution suivante : La Société émet le vœu que tous les produits chimiques, pouvant servir à la fertilisation du sol, expédiés séparément ou à l'état de mélanges, soient classés dans la catégorie des engrais sur tous les réseaux et jouissent des abaissements de tarifs accordés aux engrais dénommés.

M. de Lavalette donne connaissance du rapport de la commission chargée d'attribuer le prix agronomique d'agriculture.

Aucun Mémoire produit pour le concours n'a semblé mériter le prix offert par la Société. Cinq médailles de bronze ont été accordées : à MM. Lemaître, Asset, Desmole, Blanchet, Sourbet.

M. de Salis rend compte du concours spécial de hache-maïs qui s'est tenu dernièrement à Sainte-Ménéhould. Il signale particulièrement aux agriculteurs le hache-maïs construit par la maison Albaret. Avec cet instrument il a été obtenu des résultats que l'orateur a qualifiés de magnifiques.

Puis est venue la discussion de la question des dégrèvements, qui n'a pas été entièrement épuisée, à la suite d'une nouvelle proposition de M. Marc de Haut.

M. de Haut avait introduit dans une des séances précédentes une proposition de suppression pure et simple de l'impôt foncier. Cet impôt, suivant M. de Haut, est l'impôt sur le pain ; c'est un de ceux pour la suppression desquels l'agriculteur trouvera sûrement l'appui de l'ouvrier.

La commission n'a pas voulu suivre M. de Haut dans ses revendications. Elle pense néanmoins qu'il y a lieu de renouveler les vœux émis dans la session de 1882; elle proposait, en conséquence, par l'organe de M. Josseau, les projet de vœux ci-après.

La Société, considérant que, quel que soit l'état de nos finances, elle a le devoir impérieux, en présence de la législation douanière actuelle, de ne jamais perdre de vue les légitimes réclamations de l'agriculture pour obtenir le dégrèvement des charges qui élèvent le prix de revient des denrées alimentaires,

Renouvelle ses demandes antérieures :

1° Dégrèvement de l'impôt foncier en faveur de la propriété non bâtie ; 2° réduction à 2 0/0 du taux des droits sur les ventes mobilières, des droits de mutations entre vifs pour les immeubles à titre onéreux; 3° réduction des droits d'enregistrement.

Ces dernières demandes seront complétées par un dernier vœu :

Que le gouvernement ne propose aux Chambres aucune réduction d'impôt avant d'avoir obtenu les dégrèvements qui précèdent.

M. Marc de Haut est arrivé au but qu'il se proposait. Il désirait, avant tout, faire renouveler d'abord le vœu concernant l'impôt foncier, puis ensuite tous les vœux émis l'année dernière. Il est satisfait : on ne veut pas réclamer la suppression complète de l'impôt sur la terre, soit; mais on exige le dégrèvement.

Les conclusions du Rapport sur les dégrévements ont été mises aux voix et adoptées.

A propos de la culture du tabac, et sur le Rapport de M. d'Aillières, la Société émet le vœu que, dans tous les départements, qui en feront la demande, et si le conseil général s'engage à supporter les frais nécessaires, des essais de culture de tabac soient autorisés, et que les résultats de ces essais soient l'objet d'une expertise qui servira ensuite à classer les départements et à délimiter l'ordre dans lequel chacun d'eux bénéficiera à l'avenir de l'extension de cette culture.

M. Lecomte appelle l'attention de l'assemblée sur les fraudes en matière de fabrication et de vente des engrais. La loi de 1867 réprime bien ces fraudes, et M. Dufaure avait, par sa circulaire du 23 mars 1875, or donné aux parquets de prendre l'initiative des poursuites. Tout cela, il faut bien le dire, est resté lettre morte.

Aussi la Section d'économie et de législation rurale a-t-elle pensé qu'il était utile de présenter à l'assemblée générale un projet de résolution tendant à ce que M. le ministre de la justice veuille bien insister de nouveau auprès des parquets pour que la circulaire précitée soit suivie d'effet.

La Société a accueilli favorablement ces propositions.

C'est ainsi que la Société est arrivée au terme des travaux de la session.

Avant de lever la dernière séance, M. le président tient à dire qu'il n'a pas entendu sans émotion la proclamation des résultats du scrutin pour le renouvellement du conseil. Les suffrages de ses collègues viennent de lui confier encore cette année les hautes fonctions de la présidence. Certes, c'est une lourde charge que celle de président dans une association aussi nombreuse que la Société des agriculteurs de France, dont la liste des membres augmente chaque jour. M. le marquis de Dampierre se déclare très reconnaissant de la sympathie de la Société; il continuera à justifier cette marque d'estime en donnant à l'œuvre entreprise son dévouement absolu.

Le jeudi 1er février a eu lieu, à l'Hôtel continental, le banquet annuel de la Société, qui avait attiré l'affluence ordinaire et qui eu le même succès que les années précédentes. Après quelques toasts très courts, portés par MM. le marquis de Dampierre, M. Marc de Haut et M. de Monicault, tous les membres présents se sont donné rendez-vous pour la prochaine session, en 1884. C. L.

LE CONGRÈS DE MÉCANIQUE AGRICOLE

L'importance de plus en plus grande des machines dans les expositions qui donnent une place à l'agriculture, l'étude des résultats observés dans les comices agricoles, l'examen des discussions des Sociétés techniques, et même la récente discussion de la Société d'économie politique, montrent l'intérêt croissant accordé par les agriculteurs aux procédés mécaniques appliqués à la plupart des travaux des champs.

Aussi avons-nous constaté avec une véritable satisfaction le succès obtenu par le Congrès de mécanique agricole qui s'est tenu à Paris, les 25 et 26 janvier dernier, organisé par la Société d'encouragement à l'agriculture. Beaucoup d'associations agricoles avaient tenu à se faire représenter à ses réunions, qui avaient attiré un grand nombre d'agriculteurs et de mécaniciens; il précédait, du reste, de peu de jours, la session annelle de la Société des agriculteurs de France, dont on a trouvé le compte rendu dans les pages ci-dessus.

C'est M. Foucher de Careil, président de la Société d'encouragement à l'agriculture, qui a ouvert la session par un discours où il a parfaitement exposé le vole de plus en plus important que la mécanique agricole est appelée à jouer.

La plus grande partie de la première séance a été remplie par un

exposé fait par M. Grandvoinnet, professeur à l'Institut agronomique, des progrès de la mécanique agricole. Il démontre que l'adoption des machines perfectionnées, dans la plupart des fermes, est due moins à leur valeur propre qu'à l'élévation croissante du prix de la main-d'œuvre. Il passe en revue les avantages qui résultent de l'emploi des semoirs et des houes à cheval d'une part, des batteuses d'autre part; il insiste sur les difficultés spéciales que l'on éprouve à faire adopter les charrues perfectionnées à la place des anciennes charrues du pays.

Pour M. Grandvoinnet, si l'on a constaté une certaine lenteur dans l'extension de l'emploi des machines, c'est que beaucoup de cultivateurs manquent d'occasions pour les connaître et les apprécier à leur juste valeur ; les essais qui sont faits dans les concours ne présentent pas, le plus souvent, les conditions nécessaires pour faire ressortir les qualités ou les défauts de tels ou tels types de machines. Il pense qu'il serait beaucoup plus profitable d'établir des stations d'essai, d'une création peu difficile, dans lesquelles l'étude des machines pourrait être faite d'une manière absolue, avec le matériel approprié, dans des conditions de rigueur inconnues jusqu'ici ; cette étude présenterait les meilleurs résultats à la fois pour les mécaniciens et les agriculteurs.

M. Tisserand, directeur de l'agriculture, appuie ce projet; il donne des détails intéressants sur le fonctionnement de stations analogues dans plusieurs pays, notamment en Autriche, et il invite la Société d'encouragement à prendre l'initiative de cette institution.

Après quelques observations présentées par MM. Desplanques, Vermorel et Menault, le Congrès émet, à l'unanimité, un vœu en faveur de la création, en France, de stations d'essai spéciales pour les machines agricoles.

Sur la proposition de M. Liébault, appuyée par MM. Albaret et John Pilter, le congrès émet le vœu de la suppression, dans les tarifs des transports par chemin de fer, de la majoration de tarif qui est appliquée aux masses indivisibles pesant de cinq à dix tonnes métriques.

Un vœu analogue sur les réductions de tarifs dans les transports maritimes entre l'Algérie et la France est adopté sur la proposition de M. Francisque Michel.

Une importante question mise en discussion a été celle de la propagation des machines et instruments agricoles.

M. le marquis de Roys, député, président de la Société d'encouragement de Bar-sur-Aube, a exposé le rôle des associations agricoles à cet égard, et a insisté particulièrement sur l'outillage de la moyenne et de la petite culture.

M. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture, a démontré la

nécessité pour les cultivateurs de créer des syndicats pour l'achat et l'emploi des machines.

Il a cité la Société de matériel agricole de la Sarthe qui fonctionne depuis plusieurs années, et qui est reconnue d'utilité publique.

M. Vermorel, constructeur, dit, à l'appui de cette proposition, qu'une association de ce genre fonctionnait dans le département du Rhône.

M. Caze, député, vice-président de la Société nationale, reconnaît que les syndicats seront les agents les plus puissants pour la vulgarisation des machines. Il faut donc qu'on les encourage le plus possible, et ne pas craindre de demander pour eux les subventions de l'Etat. Il rappelle, à ce sujet, la bonne volonté des Chambres, qui ont adopté un amendement de M. Lechevallier, son collègue, augmentant de deux cent mille francs les encouragements à l'agriculture.

Sur sa proposition, le Congrès émet à l'unanimité le vœu : que l'État soit invité à accorder des subventions spéciales aux sociétés et comices qui formeront des syndicats pour la propagation des machines et instruments.

M. Lacroix, secrétaire général du comice de Libourne, propose un vœu tendant à la diminution de la patente des entrepreneurs de louage des machines et instruments. (Adopté.)

M. Lechevallier, député, fait voter par le Congrès un vœu tendant à l'unification des tarifs de chemins de fer en ce qui concerne le transport des machines et produits agricoles.

M. Liébault, constructeur, a traité la question de l'enseignement professionnel mécanique, qu'il est nécessaire de développer en présence des besoins croissants de l'agriculture.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Albaret, Deloncle, Dupuy-Montbrun, le Congrès émet le vœu que l'enseignement professionnel mécanique soit développé dans un but agricole.

M. Cotard traite la question des irrigations. Il demande au Congrès un vœu tendant à ce qu'il soit fait une large part aux entreprises d'irrigation dans les travaux publics. (Adopté.)

M. Gachassin-Laffitte entretient le congrès des procédés de greffage des vignes américaines usités dans le Bordelais et, après un échange d'observations avec M. Vincey, professeur d'agriculture du Rhône, il fait émettre un vœu tendant à ce que l'Etat subventionne les entreprises de greffage de la vigne.

M. Deloncle annonce à la réunion les expériences que M. Marcel Deprez prépare en ce moment sur la transmission de la force à distance par l'électricité, d'accord avec la Compagnie du chemin de fer du Nord. Ces expériences ont eu lieu depuis avec un succès éclatant.

Enfin, M. Foucher de Careil, président, a annoncé que la Société nationale organisera, à Nice, dans le courant de novembre, un congrès phyl-

loxérique international, qui coïncidera avec le concours régional et l'exposition de la ville.

Une excursion a eu lieu le mardi suivant à Petit-Bourg, près Corbeil, pour visiter les ateliers de M. Decauville aîné. Le rendez-vous des membres du Congrès était à la gare de Lyon, mardi, 30 janvier, à onze heures; ils étaient de retour à cinq heures.

Le Congrès s'est terminé, comme toutes les sessions de ce genre, par un banquet fort brillant où de nombreux toasts ont été portés à la prospérité de l'agriculture française et à sa rénovation par les procédés perfectionnés mis à sa disposition par la science moderne.

COMPTES RENDUS

ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par ÉMILE DE LAVELEYE.
(1 vol. in-12, 1882. Paris, Hachette et Cie.)

Voici un livre agréable à lire, plein de maximes excellentes très bien formulées en un style charmant, auquel on ne peut reprocher qu'un défaut, c'est de porter un titre qui ne lui appartient pas. On y rencontre bien des choses, mais ce qu'on ne saurait y trouver, c'est une exposition des éléments de l'économie politique.

Non seulement cette exposition est absente du livre de M. de Laveleye, mais on y voit que l'auteur ne croit pas à l'existence de la science dont il prétend enseigner les éléments. « L'économie politique, dit-il, n'est pas une science exacte, car elle s'occupe des besoins de l'homme, qui varient sans cesse, et de ses actes, qui sont libres. » Il n'a pas vu que si le détail des besoins varie à l'infini, l'ensemble des besoins ne cesse pas d'être un principe d'action qui a commencé avec le genre humain et ne finira qu'avec lui ; il n'a pas vu non plus que si les actes humains sont libres, dans la recherche des richesses comme ailleurs, ils sont motivés d'une manière constante, par des inclinations fondamentales, inclinations qui n'ont pas cessé de se faire sentir depuis que l'homme existe, et ne disparaîtront que lorsqu'il aura cessé d'exister. En un mot, au lieu de considérer ce qu'il y a de stable dans la constitution de l'homme, M. de Laveleye a préféré considérer ce qui est instable et changeant.

Dès lors, au lieu de définir l'économie politique par son objet, comme une science, il le définit par la fin, comme un art. « L'économie politique, dit-il, est affaire de législation. Elle poursuit un idéal, comme la morale, le droit et la politique. » En effet, on peut considérer à ce point de vue certaines études économiques, mais elles ne sont pas la science : tout au plus ont-elles pour objet d'en chercher les applications en vue d'une fin déterminée. M. de Laveleye compare l'économiste au médecin.

Que dirait-il d'un médecin qui soutiendrait la non-existence de l'anatomie et de la physiologie? Nous craindrions fort qu'il ne traitât le médecin d'empirique.

Est-ce que l'économie politique n'est pas précisément une part considérable de la physiologie de la société? N'a-t-elle pas constaté des lois naturelles, nécessaires, qui ne dépendent pas plus de la volonté des individus que celles qui régissent la circulation du sang, la respiration ou la digestion? Quand on a reconnu ces lois, on peut aborder avec fruit l'étude des problèmes d'application; mais si on les ignore ou les méconnaît, ce qui est tout un, on ne peut discuter ces problèmes que dans une causerie plus ou moins brillante, plus ou moins agréable, plus ou moins sensée, mais aboutissant constamment à des solutions arbitraires, inspirées par la fantaisie.

Nous savons que cette manière de traiter l'économie politique n'est pas celle de M. de Laveleye seul; elle est à la mode en France, en Allemagne, en Angleterre même depuis quelque temps. Chaque écrivain tient à présenter sur chaque problème une solution qui lui soit personnelle et ne ressemble pas aux solutions données par les autres. Dès lors il n'est pas disposé à reconnaître la science qui par la constatation de lois fixes, de ce *alte terminus hærens* dont parle le poète, ramène les intelligences à l'unité de croyance par la démonstration.

Disons à la louange de M. de Laveleye qu'il a moins erré que ceux qui l'ont précédé dans cette voie. Il accorde même que « la science des motifs qui déterminent la volonté doit servir de base à la science des lois qui président à la production des biens », par une de ces contradictions auxquelles les esprits lucides, comme le sien, ne peuvent se soustraire lorsqu'ils ont méconnu la vérité. Mais cela ne l'empêche pas de revenir plusieurs fois dans la négation que nous avons signalée.

Aussi ne recommanderons-nous pas la lecture de son livre à ceux qui voudraient avoir une description exacte des phénomènes élémentaires dont s'occupe l'économie politique. Il est rempli de définitions à peu près correctes et de propositions à peu près vraies, ce qui ne l'empêche pas de trancher quelquefois par des formules heureuses des problèmes d'application difficiles.

Nous n'insisterons pas sur la méthode et les grandes divisions de cet ouvrage. L'auteur procède par affirmations en suivant une marche qui lui est propre. Son travail se divise en quatre livres : 1° notions préliminaires ; 2° la production des biens ; 3° la répartition et la circulation des biens ; 4° la consommation des biens.

L'auteur, on le voit, préfère le langage des jurisconsultes, qui appellent *biens* ce que les économistes appellent *richesses*, ce qui n'est pas fort important. Toutefois, il importait, en introduisant ce changement de nomenclature, d'éclaircir un point important. Les jurisconsultes,

occupés seulement de la propriété privée, reconnaissent des biens incorporels, les créances, par exemple. L'économiste doit-il les compter au nombre des biens d'une nation ou du genre humain ? M. de Laveleye ne nous le dit pas.

M. de Laveleye distingue comme beaucoup d'autres la répartition de ce qu'il appelle la circulation des richesses : il appelle répartition le partage qui a lieu dans l'atelier entre collaborateurs, et circulation le partage qui se fait entre les divers ateliers par l'échange. Il méconnaît ainsi l'unité du mécanisme de l'appropriation qui, sous le régime de la liberté, se fait par l'échange aussi bien dans l'intérieur de l'atelier qu'au dehors. Il parle d'ailleurs du juste prix, des vrais et des faux besoins, des vraies et fausses richesses, non comme un économiste, mais comme un jurisconsulte ou comme un moraliste. En cela il est conséquent, puisqu'il déclare que l'économie politique doit être subordonnée à la morale et au droit. Il n'y a point de subordination dans les sciences, mais il peut y en avoir et il y en a dans les arts.

En somme, si le style de M. de Laveleye est fort clair, ses idées le sont beaucoup moins. Il est évident que pour lui la science et l'art ne diffèrent guère. Peut-être après avoir contesté la qualité de science à l'économie politique serait-il disposé à l'attribuer au droit. « Les économistes modernes, dit-il, n'admettent pas le *juste prix*... C'est qu'ils font dériver le droit de la convention, tandis qu'en réalité la convention doit se conformer au droit. » En dépit de l'autorité de Platon et de Saint-Augustin, que cite notre auteur, nous sommes de l'avis des économistes modernes. Dans le commerce, c'est-à-dire entre gens majeurs et qui connaissent la valeur des choses, c'est la convention qui détermine le juste prix. On peut penser autrement lorsqu'une des deux parties, n'étant pas commerçante, achète de confiance ; mais alors on soulève une question de capacité juridique ou morale et non plus une question d'économie politique.

Il nous semble, en réfléchissant sur ce court passage, que M. de Laveleye serait embarrassé pour définir le droit, naturel sans doute, qui doit déterminer le juste prix, et plus embarrassé encore pour dire comment *doit* être déterminée la rémunération des divers services.

Laissons-là la théorie pure et venons à la pratique, aux banques d'émission, par exemple. L'auteur commence par dire que la faculté d'émettre des billets doit être refusée aux sociétés à responsabilité limitée « parce qu'elles constituent une exception au droit commun ». Y a-t-il un rapport quelconque entre la faculté d'émettre des billets et la prétendue exception ? Aucun. Cependant l'antithèse peut séduire nombre de gens qui se payent de mots et ne réfléchissent pas. « Les billets de banque, dit-il ensuite, sont une monnaie de papier agissant sur les prix comme la monnaie de métal », proposition inexacte, puisque la

valeur du billet de banque est liée à celle de la monnaie de métal et en dépend absolument. Enfin « l'histoire des banques aux États-Unis montre clairement les dangers de la liberté illimitée des émissions ». Cette histoire prouve le contraire, mais, quoi qu'elle prouve, elle ne prouve que pour les État-Unis.

Cette citation suffit à donner une idée de la méthode de M. de Laveleye, méthode anti-scientifique s'il en fut, qui consiste en une succession d'affirmations légères, hardies en apparence, mais qui s'écartent rarement des opinions moyennes et vulgaires. C'est ainsi qu'entre les moyens de prévenir les crises il recommande de « conserver à l'emploi du crédit une base suffisante ou nécessaire », comme s'il n'y avait pas eu des crises avant les billets de banque ! Il y avait un moyen plus simple d'écarter au moins l'apparence des crises : ce serait de recommander de renoncer au crédit ; le moyen le plus assuré de ne pas manquer aux engagements étant certainement de n'en pas prendre.

Il ne faudrait pas croire toutefois que les solutions indiquées par M. de Laveleye soient généralement entachées d'erreurs : la plupart d'entre elles, au contraire, sont correctes ou à peu près, particulièrement en ce qui touche la liberté des échanges. Là même, il prétend se séparer des libre-échangistes qui n'ont pas vu, dit-il, que la liberté des échanges brusquement introduite dans un pays y causait des souffrances comme l'introduction d'une machine. Si M. de Laveleye tient à avoir fait le premier cette observation, nous ne le chagrinerons point à ce sujet. Plût à Dieu qu'il eût prétendu à l'invention de l'économie politique et en eût donné, avec son remarquable talent d'écrivain, une exposition correcte !

C. S.

La Croix rouge, son passé, son avenir, par Gustave Moynier, président du Comité international de la Croix rouge, 2e édit. (1 vol. in-12, Paris.)

Ce n'est pas la première fois que le nom de M. G. Moynier et les travaux philanthropiques auxquels il se consacre depuis longues années avec autant d'activité que d'intelligence attirent l'attention des économistes, des philosophes et des jurisconsultes.

Dès 1869, pour ne pas remonter plus haut, un important ouvrage de lui, *la Convention de Genève*, était l'objet d'une appréciation des plus sympathiques de la part du savant M. Cauchy ; et je n'aurais presque, pour recommander la nouvelle publication que je signale aujourd'hui, qu'à reprendre les paroles par lesquelles ce juge éminent saluait alors « le mémorable exemple donné au monde » par cet heureux essai de « réforme du droit des gens » et applaudissait à ce qu'il considérait comme « un pas en avant dans le domaine de la charité » efficace et de la vraie civilisation.

La *Convention de Genève*, en effet, ou plus exactement la *Conférence de Genève*, qui à quelques mois d'intervalle l'avait précédée et provoquée, a été le point de départ de ce grand mouvement de pitié universelle et d'assistance mutuelle qui a saisi le monde à la suite des révélations horribles d'*Un souvenir de Solférino*, et dont l'œuvre de la Croix rouge est restée l'une des manifestations durables non moins qu'éclatantes. Ce sont les mêmes hommes, il faut le dire à leur louange, qui ont donné le signal de l'une et qui travaillent à l'autre ; ayant crié quand il fallait crier, agir quand il a fallu agir, et résolus à ne cesser de crier et d'agir que le jour où il n'y aura plus utilité à le faire : ce qui ne sera probablement pas demain. Ce qui est fait, quel qu'en soit le mérite, ne peut être, ils le savent bien, qu'un commencement. Et M. Moynier, en publiant son livre, s'est bien moins proposé de glorifier, par l'étalage du bien accompli, le passé de la Croix rouge, que de contribuer, par l'indication du bien à faire, à en préparer l'avenir. Il n'est pas moins vrai que ce passé, tout insuffisant qu'il soit, est considérable. On reste confondu, en lisant ces pages, de la grandeur des sacrifices réalisés depuis dix-huit ans par la charité internationale, et de l'immensité comme de la variété des secours répandus de toutes parts, et au milieu même des fureurs de la guerre. C'est par millions et par dizaines de millions que se chiffrent, en toute occasion, chez les peuples aux prises (et chez les neutres aussi car les neutres ici ne sont ni les moins actifs ni les moins généreux), les sommes fournies par les souscriptions volontaires. Le comité central allemand, en 1870-71, dispose de plus de 70 millions de ce chef, et la *Société française de secours aux blessés*, malgré les circonstances défavorables dans lesquelles elle fonctionne, en a près de huit, sans compter, bien entendu, les locaux de toutes sortes mis à sa disposition, et les dons en nature les plus variés. Elle évacue hors de Paris, dès les premiers jours de l'armistice, 10,000 blessés, en fait revenir 9,000 d'Allemagne, et ne soulage pas, en fin de compte, moins de 110,000 hommes, dont 25,000 directement par les mains de son personnel presque improvisé.

Ce qui n'empêche pas, hélas! les secours tant français qu'étrangers d'être insuffisants et souvent tardifs : à Gravelotte notamment, ils arrivèrent trop tard, et à Sulz les blessés restèrent trois jours sans soins.

L'Angleterre, de son côté, donne 7,500,000 fr. en espèces et envoie pendant des semaines et des mois des convois entiers d'objets divers : vivres, vêtements, outils, grains pour semence, animaux de trait et de culture, vaches, chèvres, chevaux et jusqu'à des charrues à vapeur avec leurs guides pour remettre plus vite en état les champs ravagés des départements de l'Est. Un détail fera comprendre l'intelligente activité avec laquelle cette vaste assistance était organisée : 250 lits furent

demandés par dépêche pour Pont-à-Mousson, vingt-quatre heures après ils étaient arrivés.

La Suède, où les petits mousses eux-mêmes font des collectes pour nos malheureux compatriotes, la Hollande et ses colonies de l'extrême Asie, l'Inde, la Chine, Java, avec les races diverses qui peuplent ces régions, prennent part au mouvement.

Quant à la Suisse, berceau de la Croix rouge, on sait ce qu'elle a fait, et comment une armée entière, notre pauvre armée de l'Est, a été par elle accueillie et recueillie. Dès juillet 1870 une agence internationale, établie à Bâle et qui ne cessa de fonctionner que lorsqu'elle n'eut plus d'emploi, s'était ingéniée à multiplier les services, organisant des bureaux de renseignements pour les familles, se chargeant de faire parvenir les correspondances et les valeurs, relevant les listes des morts et des blessés, recherchant les disparus, rapatriant les uns, envoyant les autres avec des parcours gratuits aux eaux dont ils avaient besoin, distribuant des membres artificiels, etc., etc. La France a contracté alors, envers la grande petite nation helvétique, une de ces dettes de gratitude qui ne se peuvent ni oublier ni payer et, ne fût-ce que pour cette raison, le livre et le nom de l'homme qui a été à la tête de ses comités de secours ne sauraient nous trouver indifférents.

Mais la guerre de 1870, quelque place prépondérante qu'elle tienne malheureusement dans nos souvenirs et dans nos regrets, n'est pas la seule à l'occasion de laquelle la Croix rouge ait droit à notre attention. M. Moynier constate que, des vingt-huit sociétés de secours actuellement existantes, il n'y en pas moins de *vingt-trois* qui, dans ces dix-huit années, auraient eu des compatriotes à soigner! La guerre entre la Russie et la Turquie, par exemple, en 1877, pendant laquelle on vit, sous le *Croissant rouge* comme sous la *Croix rouge*, musulmans et chrétiens se rencontrer sur le terrain commun de la charité, a mis à son tour en évidence la nécessité et la grandeur de l'œuvre internationale de secours. Nous la rencontrerions encore en action, si nous voulions suivre M. Moynier dans son intéressant et consciencieux historique, en Serbie, au Monténégro, dans le Transwaal, en Asie, en Amérique, et dans ces derniers temps (est-il besoin de le dire?) en Tunisie et dans l'extrême sud de l'Algérie. Partout ce sont les mêmes bienfaits, la même ingénieuse sollicitude, le même infatigable dévouement.

Partout aussi, hélas! et quelques proportions que prenne ce dévouement, la même douloureuse insuffisance en face de l'écrasante immensité du mal. C'est la goutte d'eau que le supplicié de l'Évangile implore pour humecter sa bouche dévorée par le feu qui ne s'éteint point; goutte d'eau sans prix, mais goutte d'eau dans un océan de flammes et de sang. Et partout, en présence de cette gigantesque contradiction de maux volontaires et d'efforts pour les adoucir, en face de ce double cou-

rant de fureur héroïque et savante pour massacrer et détruire, et d'infatigable et non moins héroïque empressement à sauver et à relever, la même question revient comme d'elle-même sur les lèvres du philosophe comme sur celles de l'enfant. Pourquoi ces déchaînements de la violence et de la haine, puisqu'on rivalise d'ardeur pour en atténuer les conséquences? Pourquoi ces luttes sans pitié dont on se fait gloire, puisqu'on se fait gloire ensuite d'avoir pitié des victimes? Pourquoi, comme un poète le fait dire naïvement à un enfant :

Pourquoi les blesse-t-on, puisqu'on les soigne après?

Pourquoi la guerre, en d'autres termes? Et l'humanité, qui plus que jamais la maudit et l'exalte, qui en ce siècle a tant fait à la fois contre elle et pour elle, n'aura-t-elle donc jamais la sagesse et la force de la répudier? S'arrêtera-t-elle toujours aux effets, et ne saura-t-elle jamais aller jusqu'aux causes?

Cette question, qu'il ne pouvait éviter, M. Moynier la pose. Il ne la résout pas; et je n'essayerai pas non plus de la résoudre ici. Mais il laisse entrevoir du moins de quel côté sont ses vœux, on peut dire ses espérances. Espérances vagues et lointaines, comme celles de la chanson de Béranger, si l'on veut, pour l'an deux mil, sinon trois mil; mais espérances après tout. Et qu'est-ce donc que l'histoire, à bien dire, sinon une double leçon de patience inépuisable, d'une part, et d'infatigable espérance de l'autre? Le présent est dur, il faut le supporter, en ne négligeant rien pour l'améliorer. L'avenir est loin, il faut savoir l'attendre, en n'épargnant rien pour le hâter et le préparer. Ainsi pense le sage; et il fait sa tâche, laissant le temps faire la sienne. Il sème, la moisson lèvera quand il plaira à Dieu... et aux hommes.

C'est bien de cette façon que l'entend M. G. Moynier, qui est avant tout un esprit pratique, et je ne saurais mieux terminer ces quelques lignes qu'en le citant lui-même :

« Les grands maux, dit-il, ont précédé de beaucoup les grands remèdes dans l'ordre des temps. Aussi loin que remontent les traditions de l'homme, on lui voit subir les dures épreuves des bouleversements de la nature, des épidémies, des famines, de l'esclavage, des guerres; et pendant des milliers d'années il en a accepté avec résignation les désastreuses conséquences, comme s'il n'était pas en son pouvoir de les prévenir ou de les atténuer. Rien peut-être ne prouve mieux la supériorité de la société moderne sur la société ancienne que la lutte engagée actuellement entre ce qu'on appelait, presque jusqu'à notre temps, des fatalités. On a compris enfin que ces géants malfaisants dévaient avoir une place vulnérable; et les efforts pour les vaincre n'ont pas été infructueux, bien que la lutte soit loin d'être achevée. »

Achevée! elle ne le sera jamais; et c'est là qu'est l'illusion des utopistes. Inutile! elle ne saurait l'être, non plus que sans mérite, et c'est

là qu'est l'aveuglement des sceptiques. Le monde marche lentement, et d'un pas intermittent et boiteux, *pede claudo;* mais il marche. Et, comme l'a dit une fois, à l'étonnement de plus d'un, M. Guizot en personne, comme vient de le répéter ici même, dans un article auquel on n'a pas épargné le reproche de pessimisme, M. Léon Say, « il n'y a que les optimistes qui fassent quelque chose ici-bas ». La raison en est simple; il n'y a que ceux qui aspirent au mieux qui ne se fassent pas les complices du mal.

Le livre de M. G. Moynier n'est fait ni pour diminuer le nombre de ces utiles ouvriers de l'avenir ni pour affaiblir leur ardeur. Nous l'en remercions en leur nom, et même au nom des autres, pour qui il travaile, quoi qu'ils en croient. FRÉDÉRIC PASSY.

LE MINISTÈRE DES FINANCES, SON FONCTIONNEMENT, SUIVI D'UNE ÉTUDE SUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES AUTRES MINISTÈRES, par J. JOSAT, sous-chef de bureau au Ministère des finances. (Paris, Berger-Levrault et Ce, 5, rue des Beaux-Arts et à Nancy, 1882.)

Il est difficile d'analyser un pareil livre. Fait de définitions précises, de renseignements exacts, de divisions sans nombre, il n'existe que par les détails et la façon dont les mille et un documents qui le composent ont été reliés entre eux. Ce n'est pas un ouvrage de polémique ni de discussion; l'auteur ne se préoccupe pas de théories financières; la question du meilleur mode de recouvrement des impôts ne le tourmente guère : il ne se l'est point proposé et n'a pas à y répondre. Il a voulu simplement nous expliquer comment les contributions se payaient, comment le produit en est centralisé, comment les différents revenus de l'Etat, quels qu'ils soient, passent de l'*avoir* au *doit* et réciproquement. Il ne faudrait donc pas chercher une polémique quelconque dans cet énorme volume ; c'est un guide à travers le dédale de nos grandes administrations publiques et l'on sait par expérience que ce n'est pas toujours chose facile que de trouver son chemin dans un ministère : témoin l'odyssée si spirituellement racontée par M. Frédéric Passy dans un des derniers numéros de cette Revue et dont nos lecteurs n'ont certainement point perdu le souvenir[1].

Or, c'est précisément le Ministère des finances, celui-là même témoin des pas et démarches de M. Frédéric Passy et où les tenants et aboutissants sont le plus nombreux, qui forme la partie principale de l'ouvrage consacré par l'auteur à l'étude de nos départements ministériels. De ce labyrinthe qui a le fisc pour Minotaure, M. Josat s'est fait l'Ariane. Il ne se borne pas à tracer le plan de l'édifice, à en décrire les distributions intérieures, à en analyser minutieusement la construction et l'architecture ; il pénètre, dès le début (et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son livre), et il nous fait pénétrer avec lui jusque dans les fondations, parfois un peu obscures, de ce vaste monument ; il

[1] Voir le *Jonrnal des Economistes*, n° de septembre 1882, pages 449 et suiv. (*Les chinoiseries de la eomptabilité*, par M. Frédéric Passy.)

met à nu les ressorts nombreux et les rouages multiples qui font mouvoir la grande machine administrative. Avouons que le mécanisme est ingénieux : il paraît impossible d'imaginer quelque chose de plus fort et à la fois plus compliqué. Tout se tient et tout s'enchaîne. Le contrôle s'exerce à tous les degrés, et si quelque reproche peut être fait à la façon imprudente dont sont gérées nos finances, ce n'est certes pas ici qu'on en trouvera la matière. Les budgets s'aggravent, les charges ne diminuent guère, la situation financière s'assombrit de jour en jour; mais ce n'est assurément pas aux comptables des deniers publics et à la manière dont ils s'acquittent de leurs fonctions que, pauvres Français, taillables et corvéables, nous devons nous en prendre; ce n'est pas eux qui nous condamnent; c'est au Parlement que les verdicts se prononcent, que les sentences se discutent : les agents d'exécution sont naturellement chargés d'exécuter.... les contribuables.

Tout cela est parfaitement étudié et défini par M. J. Josat, dans la langue nette et précise qui convient. Au moment où notre dernière loi de finances vient d'être l'objet de débats si souvent passionnés, si rarement suffisants au point de vue de ceux qui participent au tournois, dans la presse et à la tribune parlementaire, il faut donner quelques heures à la lecture de cet important ouvrage. Combien de personnes savent au juste ce que c'est que le budget ordinaire, le budget extraordinaire, le budget des dépenses sur ressources spéciales, le Grand-Livre de la Dette publique, les opérations de trésorerie, le service des pensions et des cautionnements, etc., etc., et, parmi le grand nombre de gens qui en parlent, combien y en a-t-il qui connaissent réellement ce dont il s'agit!

L'actualité ne manque donc pas à ce livre; il vient à son heure, à l'instant où notre situation financière demande plus d'attention que jamais, exige de plus prudentes mesures et de plus sages précautions. Conversion, émission de rentes sont des questions complexes; on trouvera ici, sur ces différents sujets, les plus précieux et les plus sûrs renseignements. Ajoutons enfin que le livre de M. Josat se distingue par l'esprit de méthode, la netteté des divisions et la clarté de l'exposition : un ancien ministre des finances, M. Léon Say, le déposant sur le bureau de l'Académie des sciences morales et politiques, en a fait récemment un éloge qui, dans une bouche aussi autorisée, acquiert une valeur particulière.

Pour compléter l'ouvrage, l'auteur a eu l'excellente pensée d'ajouter à l'étude développée qu'il a faite de notre administration financière une étude complète (quoique dans de moins vastes proportions) sur chacun de nos dix autres départements ministériels. Cette immense administration française qui touche à tant de choses, à laquelle tant de personnes recourent, dont presque aucun citoyen n'évite l'atteinte, possède donc maintenant un guide. Elle peut être abordée, en pleine connaissance, par cette multitude d'intéressés, solliciteurs, ambitieux, donneurs de conseils ou demandeurs de renseignements, inventeurs, rentiers, pensionnaires qui, bien ou mal inspirés, franchissent le seuil de ses bureaux.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La situation. — La grève de Limoges. — Le procès des anarchistes à Lyon. — Leur manifeste. — *La Première des anarchistes aux travailleurs.* Nécessité d'un gouvernement pour supprimer le gouvernement. — Le commerce extérieur de la France en 1882. — Le commerce extérieur de l'Angleterre. — La situation de l'Irlande. Les effets désastreux de la philanthropie et du terrorisme combinés. — L'impôt sur la bourse, le bi-métallisme, les accidents de fabriques et la tentative de rétablissement des corporations en Allemagne. — L'ordre des préséances du royaume de Prusse. — L'ouverture de la Diète suédoise. — Les nouveaux impôts en Autriche et en Hongrie. — Les travaux de la commission du tarif en Turquie. — La circulaire de M. Depretis réglementant l'émigration en Italie. — Statistique de l'émigration italienne. — Les émigrants italiens dans La Plata. — Les expulsions de propriétaires pour défaut de payement de l'impôt en Italie. — Le commerce extérieur et l'émigration aux États-Unis. — La réforme du tarif américain. — La spéculation, le nouveau Code pénal et la protection de la religion à New-York.

La situation politique de la France s'est beaucoup aggravée depuis la mort de M. Gambetta. Le manifeste du prince Napoléon, la dislocation du ministère Duclerc, les lois d'exception proposées contre les princes, ont provoqué une crise dont le monde des affaires s'est ressenti et qui s'est traduite du 15 au 24 janvier par une baisse de 2 fr. 20 sur le 3 0/0 (de 79,80 à 77,60). Les cours se sont relevés ensuite, mais la crise subsiste, et il est à craindre que les lois destinées à protéger le gouvernement contre les prétendants et les factions subversives n'aient point la vertu de la faire cesser, et d'assurer à jamais l'existence de la République. Le régime de la protection ne vaut pas mieux en matière de gouvèrnement qu'en matière d'industrie. Un gouvernement qui répond aux besoins de la nation, qui lui rend de bons services et ne les fait pas payer trop cher n'a rien à craindre de ses concurrents, et il peut se dispenser de se protéger contre eux. Si, au contraire, il s'acquitte de ses fonctions de manière à faire regretter les gouvernements auxquels il a succédé, les lois de protection et d'exception demeureront impuissantes à le sauver. Peut-être même contribueront-elles à hâter sa chute, en lui donnant l'illusion d'une sécurité qu'elles sont hors d'état de lui procurer. Le danger qui menace la république ne réside pas dans les manœuvres plus ou moins authentiques des prétendants ; il réside dans le vice interne de sa constitution qui met l'existence du gouvernement à la merci de l'ambition et des

intrigues des politiciens du Parlement, et qui nous condamne à subir deux ou trois changements de ministère par an. Aucun gouvernement, républicain ou monarchique, ne pourrait résister longtemps à un pareil régime. Si donc on veut sincèrement assurer la durée de la République, il faut aviser sans retard à remédier à ce vice constitutionnel, en rendant, comme aux Etats-Unis, l'existence du pouvoir exécutif indépendante du pouvoir législatif. Cela vaudra mieux que de recourir à des lois de protection qui ne sauveront pas plus la république qu'elles n'ont sauvé la monarchie et l'empire.



Les ouvriers porcelainiers se sont mis en grève à Limoges, le travail a été suspendu pendant deux mois; 5000 ouvriers, hommes femmes et enfants, sont restés sur le pavé, parce que les ouvriers tourneurs et leurs patrons ne parvenaient pas à s'entendre sur le prix de façon des soucoupes. A la fin, on s'est fait des concessions des deux parts, et le travail a été repris. Jusque-là, rien de bien extraordinaire; mais deux faits particuliers ont caractérisé cette grève : l'un, c'est l'emprunt que les grévistes ont voulu négocier auprès des *Trades-Unions* anglaises; l'autre, c'est la subvention de 28,000 fr. que leur a allouée le conseil municipal de Limoges. L'emprunt n'a pas réussi : en vain « les délégués des *Trades-Unions* réunis en conseil, lisons-nous dans *le Prolétaire*, après avoir entendu le citoyen Roussier, délégué des grévistes, et le citoyen Joffrin, ont décidé à l'unanimité de faire un appel énergique à toutes les corporations d'Angleterre pour aider les grévistes de Limoges à triompher de l'injustice et de la tyrannie de leurs employeurs », cet appel n'a trouvé qu'un faible écho : les mécaniciens se sont contentés de souscrire pour 625 fr., les emballeurs pour 175 fr., les peintres et décorateurs pour 155 fr. Total : 955 fr. Quelle est la morale de cet échec ? C'est que les ouvriers de Limoges et d'ailleurs feraient bien désormais de ne compter que sur eux-mêmes et d'imiter à cet égard leurs frères, médiocrement prêteurs, des *Trades-Unions*. Mais est-ce à dire qu'ils aient manqué de patriotisme, comme on les en accuse, en demandant des capitaux à l'étranger pour soutenir leur grève? Non, pas plus que n'en manquent les patrons qui enrôlent des ouvriers belges, italiens et allemands pour réduire les grévistes à merci. Le patriotisme n'a rien à voir dans cette sorte d'affaires.

On ne saurait admettre en revanche que les conseils municipaux où les radicaux sont en majorité accordent des subventions aux grévistes. Il ne faut pas oublier toutefois qu'on leur a donné à cet

égard de très mauvais exemples. Quand l'influence des patrons était prédominante, non seulement les coalitions d'ouvriers étaient interdites sous des pénalités qui s'élevaient jusqu'à cinq ans d'emprisonnement, mais le gouvernement ne se faisait aucun scrupule de mettre des soldats à la disposition des patrons pour faire la besogne des ouvriers en grève. N'était-ce pas une subvention en travail, qui équivalait bien à une subvention en argent ?

Avons-nous besoin d'ajouter qu'il ne faut subventionner ni les patrons ni les ouvriers, et que la seule chose que le gouvernement et les municipalités aient à faire, en matière de grèves, c'est de laisser faire ?

* *
*

Le procès des anarchistes, traduits devant le tribunal correctionnel de Lyon, pour affiliation à l'*Association internationale des travailleurs*, s'est terminé le 20 janvier par la condamnation de la plupart des accusés à des pénalités rigoureuses.

Le jugement établit sept catégories et condamne :

1° Kropotkine, Bernard, Bordat et Gautier à cinq ans d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende, ainsi qu'à dix ans de surveillance et cinq d'interdiction des droits civils, sauf Kropotkine qui est étranger.

2° Ricard, Martin, Liégeon sont condamnés à quatre ans de prison, 1,000 fr. d'amende, dix ans de surveillance et cinq ans d'interdiction,

3° Blonde, Crestin, Péjot, Desgranges, sont condamnés à trois ans, 500 fr. d'amende, dix ans de surveillance, cinq ans d'interdiction des droits civils.

4° Etienne Faure, Morel, Tressaud, Michel, Potet, sont condamnés à deux ans, 300 fr. d'amende, dix ans de surveillance, cinq ans d'interdiction.

5° Bonnet, Faure (Régis), Genet, Gleyzal, Huser, Peillon, Pinoy, Sala, Sanlaville, Voisin, Zuido, Genoux sont condamnés à quinze mois de prison, 200 fr. d'amende, cinq ans d'interdiction,

6° Bardoux, Courtois, Bruyère, Dupoizat, Farges, Landau, Joseph Trenta et Jules Trenta sont condamnés à un an de prison, 100 fr. d'amende, cinq ans d'interdiction de leurs droits civils, sauf les frères Trenta qui sont des étrangers.

7° Chabrier, Coindre, Cottez, Damians, Didelin, Berlioz, Hugonnard, Sourisseau, Violet, Champal sont condamnés à six mois de prison, 50 fr. d'amende, cinq ans d'interdiction.

Sont acquittés : Gaudenzi, Giraudon, Mathon, Ribeyre et Thomas.

Le jugement condamne en outre Favre, qui a fait défaut, à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction.

Cyvoct, Borreas, Garraud dit Valadier, Jean Bayet, arrêté depuis, Bon-

thoux, Bourdon, Chazy, Joly, Maurin, tous défaillants, à cinq ans de prison, 2,000 fr. d'amende, dix ans de surveillance.

Les débats ne nous avaient point fait prévoir ce résultat. Nous n'ignorons pas qu'on a cru devoir faire une loi spéciale contre l'*Internationale*, mais il est de notoriété publique que cette trop célèbre association, — qui n'a jamais eu l'importance qu'on s'est plu à lui attribuer, — est morte depuis plusieurs années de sa belle mort, par suite des divisions de ses membres, et surtout du peu d'empressement qu'ils mettaient à payer leurs cotisations. La caisse était vide et, quoi qu'on en ait dit, elle n'a jamais été bien remplie. En 1866, le Comité central de Londres n'avait recueilli que 63 liv. sterl. et, à l'époque où la Société faisait le plus de bruit, elle n'avait pas les moyens d'entretenir un journal [1]. Nous croyons peu, pour notre part, à l'efficacité des condamnations judiciaires pour arrêter la propagande du socialisme, et nous n'avons aucun goût pour les lois d'exception, fussent-elles dirigées contre les socialistes, les collectivistes et les anarchistes.

*
* *

Après le réquisitoire du procureur de la République, l'accusé Tressaud a donné lecture d'un manifeste signé de quarante-sept de ses co-accusés et résumant les doctrines anarchistes. Nous en empruntons le texte au *Révolté*, organe socialiste paraissant tous les quinze jours à Genève.

Ce qu'est l'anarchie, ce que sont les anarchistes, nous allons le dire :

Les anarchistes, messieurs, sont des citoyens qui, dans un siècle où

---

[1] Le budget du comité central de Londres, pour l'année 1866, écrivions-nous en rendant compte du Congrès de Lausanne en 1867, n'a pas dépassé 63 liv. sterl., un peu plus de 1,200 fr. et les comités de France, d'Allemagne et de Suisse n'ont pas eu à signaler des recettes plus brillantes. Les cotisations fixées à 30 cent. par an et par membre pour les sociétés affiliées ne rentrent pas. Il a fallu les abaisser encore. Un membre anglais a résumé, à ce propos, la situation avec beaucoup d'exactitude et d'humour. Quand il s'agit, a-t-il dit, de lever les mains au-dessus de la tête pour voter des cotisations, vous êtes toujours prêts ; quand il s'agit, au contraire, de les descendre au niveau de vos poches, vous ne l'êtes jamais ! — L'assemblée a bien pris ce mauvais propos, et elle a aussitôt levé les mains pour décréter l'abaissement de la cotisation à 10 centimes. Faute de ressources, l'association a dû renoncer à la publication de son *Bulletin de statistique internationale* qui devait fournir des informations régulières sur l'état des marchés de travail, le taux des salaires, etc., conception excellente quoique empruntée, hélas ! à ces affreux économistes. (*Le mouvement socialiste et les réunions publiques* avant la révolution du 4 septembre 1870, p. 164.)

l'on prêche partout la liberté des opinions, ont cru de leur devoir de se recommander de la liberté illimitée.

Oui, messieurs, nous sommes, de par le monde, quelques milliers, quelques millions peut-être, — car nous n'avons d'autre mérite que de dire tout haut ce que la foule pense tout bas, — nous sommes quelques millions de travailleurs qui revendiquons la liberté absolue, rien que la liberté, toute la liberté!

Nous voulons la liberté, c'est-à-dire que nous réclamons pour tout être humain le droit et le moyen de faire tout ce qui lui plaît, et de ne faire que ce qui lui plaît; de satisfaire intégralement tous ses besoins, sans autre limite que les impossibilités naturelles et les besoins de ses voisins également respectables.

Nous voulons la liberté, et nous croyons son existence incompatible avec l'existence d'un pouvoir quelconque, quelles que soient son origine et sa forme, qu'il soit élu ou imposé, monarchique ou républicain, qu'il s'inspire du droit divin ou du droit populaire, de la sainte-ampoule ou du suffrage universel.

C'est que l'histoire est là pour nous apprendre que tous les gouvernements se ressemblent et se valent. Les meilleurs sont les pires. Plus de cynisme chez les uns, plus d'hypocrisie chez les autres! Au fond, toujours les mêmes procédés, toujours la même intolérance. Il n'est pas jusqu'aux plus libéraux en apparence qui n'aient en réserve, sous la poussière des arsenaux législatifs, quelques bonnes petites lois sur l'Internationale, à l'usage des oppositions gênantes.

Le mal, en d'autres termes, aux yeux des anarchistes, ne réside pas dans telle forme de gouvernement plutôt que dans telle autre, il est dans l'idée gouvernementale elle-même, il est dans le principe d'autorité.

La substitution, en un mot, dans les rapports humains, du libre contrat, perpétuellement revisable et résoluble, à la tutelle administrative et légale, à la discipline imposée, tel est notre idéal.

Les anarchistes se proposent donc d'apprendre au peuple à se passer de gouvernement, comme il commence déjà à apprendre à se passer de Dieu.

Il apprendra également à se passer de propriétaires. Le pire des tyrans, en effet, ce n'est pas celui qui vous embastille, c'est celui qui vous affame; ce n'est pas celui qui vous prend au collet, c'est celui qui vous prend au ventre.

Pas de liberté sans égalité! Pas de liberté dans une société où le capital est monopolisé entre les mains d'une minorité qui va se réduisant tous les jours et où rien n'est également réparti, pas même l'éducation publique, payée cependant des deniers de tous.

Nous croyons, nous, que le capital, patrimoine commun de l'humanité, puisqu'il est le fruit de la collaboration des générations contemporaines,

doit être mis à la disposition de tous, de telle sorte que nul ne puisse en être exclu ; que personne, en revanche, ne puisse en accaparer une part au détriment du reste.

Nous voulons, en un mot, l'égalité ; l'égalité de fait, comme corollaire ou plutôt comme condition primordiale de la liberté. De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins : voilà ce que nous voulons sincèrement, énergiquement ; voilà ce qui sera, car il n'est point de prescription qui puisse prévaloir contre des revendications à la fois légitimes et nécessaires. Voilà pourquoi l'on veut nous vouer à toutes les flétrissures.

Scélérats que nous sommes ! Nous réclamons le pain pour tous, la science pour tous, le travail pour tous ; pour tous aussi l'indépendance et la justice !

Cette déclaration de principes a été signée par quarante-sept des prévenus. Voici leurs noms :

Michel Chavrier, Jean Coindre, Nicolas Didelin, J.-M. Dupoisat, Régis Faure, Louis Genet, Jean Giraudon, Michel Hugonard, Emile Huser, Louis Landau, Jules Mathon, Jacques Peillon, Antoine Desgranges, Antoine Gleyzal, Pierre Michaud, Jules Morel, François Potet, François Péjot, Félix Tressaud, Joseph Ginoud, Joseph Bernard, Toussaint Bordat, Emile Gauthier, Pierre Kropotkine, Etienne Faure, Pierre Martin, Octave Liégeon, Félicien Bonnet, Joseph Cottax, André Courtois, Dominique Crestin, Pierre Pinoy, Michel Sala, Auguste Blonde, Philippe Sanlaville, Charles Sourisseau, Jean Thomas, Emile Viallet, Charles Voisin, Jacques Zuida, Louis Bardou, Eugène Fages, Jean Ricard, Bruyère, Berlioz-Arthaud, Champal.

*
* *

Ce manifeste est commenté et expliqué dans une publication fort curieuse, qui se vend au prix modique de cinq centimes dans les réunions publiques, sous ce titre : *la Première des anarchistes aux travailleurs*, signée par le « groupe parisien de la propagande anarchiste ». Non seulement le groupe se défend de faire partie de l'*Internationale*, mais il démontre qu'il serait obligé, en vertu de ses principes, de lui faire une guerre acharnée si elle s'avisait de ressusciter :

Ce qui caractérise une association en effet, — et c'est ce qui existait pour l'ancienne Internationale, — c'est un programme commun que chaque adhérent est tenu d'adopter et de défendre ; or, les anarchistes n'ont jamais admis cette manière de voir ; ils prétendent, au contraire, qu'il ne peut se former d'association à long terme embrassant toutes les idées ; que les individus ne peuvent utilement se grouper qu'en vue

d'un acte bien défini à accomplir, d'une idée bien déterminée à mettre en pratique, et qu'une fois cet acte accompli, cette idée mise en pratique, ils redeviennent libres de leur action et peuvent se regrouper sur de nouvelles bases et en vue de nouveaux buts à atteindre. Si donc il existait une Internationale avec ses statuts, ses comités locaux, fédéraux, etc., etc., non seulement les anarchistes ne pourraient s'y « affilier », mais encore ils se devraient à eux-mêmes de lui faire une guerre acharnée, car elle ne pourrait être qu'une entrave à l'accomplissement de leurs desseins au jour de la Révolution.

Cette révolution que les anarchistes appellent de tous leurs vœux se fera donc par un procédé anarchique, que le groupe s'applique à définir et dont il fait valoir la supériorité manifeste :

Les anarchistes n'ont pas besoin de créer une force chargée de *faire* la Révolution ; ils n'ont qu'à *préparer* les individus, afin qu'ils soient prêts à profiter des circonstances et sachent faire rendre à la Révolution qu'ils accompliront tous les fruits qu'ils en pourront tirer. La propagande anarchiste a donc surtout pour objectif de créer des hommes conscients, habitués à anéantir toute volonté qui s'opposerait à la leur, à faire la guerre à toute organisation qui tendrait à absorber l'autonomie des individus.

Voici le « moyen ». Voici maintenant le but : c'est de faire disparaître « cette cause primordiale de tous nos maux et de toutes nos souffrances : la propriété individuelle, permettant à quelques-uns de s'engraisser aux dépens de la masse occupée à produire pour le contentement de leur désir et la satisfaction de leurs passions ».

Supposons cependant que la révolution anarchique vienne à éclater, et que les anarchistes, en vue apparemment de sauvegarder « l'autonomie des individus », suppriment la propriété individuelle, que se passera-t-il? C'est qu'on verra indubitablement des hommes pervers s'efforcer de la rétablir en invoquant la liberté et même l'autonomie des individus. Ces hommes pervers seraient bien capables de se grouper, de s'associer, de constituer une armée pourvue d'engins de guerre et de munitions de toute sorte pour arriver à leurs fins anarchicides. Que feront alors les anarchistes ? S'ils demeurent fidèles à leurs principes, s'ils se contentent de lutter individuellement, suivant la méthode anarchique, contre une armée organisée et disciplinée, ils seront infailliblement et outrageusement battus, l'anarchisme sera réduit en capilotade et les infâmes propriétaires recommenceront à s'engraisser aux dépens de la masse occupée à produire « pour le contentement de leur désir et la satisfaction de leurs passions ». Certes, ce ne serait pas la peine de faire

une révolution pour en revenir là. Il faudra donc bien que les anarchistes instituent un gouvernement civil et surtout militaire afin de défendre l'anarchie. C'est fatal! Et voilà comment les anarchistes seront obligés d'établir un gouvernement pour supprimer le gouvernement.

*
* *

L'administration des douanes a publié le résumé du mouvement du commerce extérieur en 1882. Le total des importations et des exportations s'est élevé à 8,568,234,000 fr., contre 8,424,912,000 fr. en 1881. Les importations ont été de 4,972,070,000 francs, contre 4,863,408,000 fr. en 1881 et les exportations de 3,596,164,000 fr. contre 3,561,504,000. On sait que la France importe surtout des aliments et des matières premières, tandis que plus de la moitié de son exportation consiste en objets fabriqués: elle n'a importé en 1882 que pour 673,503,000 fr. d'objets fabriqués, tandis qu'elle en a exporté pour 1,857,499,000 fr., ce qui n'empêche pas, naturellement, les protectionistes d'affirmer que l'industrie française est incapable de soutenir la concurrence étrangère. A la vérité, les exportations ont beaucoup diminué dans le dernier trimestre, elles sont tombées au-dessous de celles de l'année précédente; mais ce phénomène ne s'est pas produit seulement en France; on l'a constaté aussi en Angleterre. En revanche, on doit signaler une décroissance sérieuse dans l'exportation de l'industrie parisienne: relativement à 1881, il y a eu une diminution de 20,198,000 francs sur les confections, de 7,631,000 fr. sur les meubles et ouvrages en bois, de 6,460,000 fr. sur les modes et les fleurs artificielles, de 61,42,000 fr. sur la tabletterie et la bimbeloterie. Les causes de cette décadence de la fabrication sont nombreuses: elles tiennent d'abord, pour les meubles et la bimbelotterie, par exemple, à l'état arriéré de l'outillage qui ne s'est pas amélioré, tandis que l'emploi des machines-outils se généralise ailleurs; elles tiennent encore à l'enchérissement progressif de la vie, qui provient, en grande partie, de l'exagération des dépenses municipales, et qui devient à son tour une cause déterminante des grèves et de l'exhaussemnet artificiel des salaires.

*
* *

En Angleterre, le commerce extérieur s'est élevé à une somme totale de 719,305,839 liv. sterl. en 1882 (17,862,626,000 francs), contre 693,856,125 liv. sterl. en 1881. Les importations figurent dans ce total pour 412,001,683 liv. sterl., les exportations pour 241,477,156 liv. sterl., et les réexportations (marchandises étran-

gères et coloniales) pour 65,827,000, contre 396,773,350 liv. sterl., 234,022,678 liv. sterl. et 63,060,097 liv. sterl. en 1881. En considérant la différence énorme et croissante qui existe entre les importations et les exportations et qui établit une « balance du commerce » absolument contraire à l'Angleterre, les protectionnistes ne manqueront point de se réjouir de la ruine prochaine de la perfide Albion. Comment s'expliquer, cependant, que les revenus de l'income-tax et la consommation des articles de confort aillent sans cesse croissant? (Voir notre numéro de janvier : Revue de l'année 1882.) Si les théories protectionnistes sont vraies, c'est tout à fait inexplicable, et l'Angleterre s'enrichit contre toutes les règles. Elle est bien capable de continuer.

*
* *

Le gouvernement anglais paraît être enfin sur les traces de l'association secrète qui a depuis plusieurs années terrorisé l'Irlande, en défiant tous les efforts de la police. Ce résultat est dû aux fortes primes qui ont été allouées pour la découverte des meurtriers de lord Cavendish, de M. Burke et des autres victimes de cette sainte Vehme. Les mesures économiques, ou plutôt anti-économiques, que le cabinet de M. Gladstone a prises pour remédier aux maux de l'Irlande ont eu moins de succès; en dépit du *Land act*, la population des comtés de l'ouest n'a jamais été plus misérable, et comment en serait-il autrement? La cause principale de la misère de l'Irlande, c'est le morcellement excessif des exploitations, qui empêche tout progrès agricole. La terre, cultivée avec les instruments et la routine du bon vieux temps, produit à peine de quoi nourrir le tenancier, alors même qu'il n'aurait aucune rente à payer. En empêchant les propriétaires de disposer librement de leurs terres et de réunir les petites tenures pour constituer des exploitations plus productives, la législation agraire de M. Gladstone ne peut manquer de consolider ce déplorable état de choses. C'est ainsi que la philanthropie du gouvernement anglais se joint au terrorisme des « patriotes » pour perpétuer la misère et la dégradation de l'Irlande, en décourageant la science et le capital de féconder les ressources naturelles du sol. Tant il est vrai, n'en déplaise aux collectivistes et aux anarchistes, que toute atteinte portée à la propriété est nuisible aussi bien, et même plus encore à ceux qui ne la possèdent pas qu'à ceux qui la possèdent.

*
* *

En Allemagne comme dans d'autres pays qu'il est inutile de nommer, la Bourse est considérée comme « l'antre » de la spécula-

tion et le Reichstag a été saisi d'un projet de loi de M. Wedel ayant pour objet l'établissement d'un impôt sur les opérations qui se font dans ce lieu suspect. Le ministre des finances a donné toute son adhésion à ce projet de loi, en demandant seulement à le perfectionner, et la *Provincial Correspondenz*, organe de M. de Bismarck, y a vivement applaudi. D'un autre côté, les propriétaires fonciers s'imaginent qu'en taxant les opérations de bourse on améliorera la situation de l'agriculture. C'est de l'économie politique qui ressemble à la médecine du *Malade imaginaire*.

TOINETTE. Vous avez là aussi un œil droit que je me ferais crever si j'étais en votre place.

ARGAN. Crever un œil?

TOINETTE. Ne voyez-vous pas qu'il incommode l'autre et lui dérobe la nourriture? Croyez-moi, faites-vous le crever au plus tôt; vous verrez plus clair de l'œil gauche.

Il est permis de douter que l'impôt sur les gens de bourse profite aux agriculteurs; en revanche, il est probable qu'il contribuera à diminuer l'importance des opérations de la Bourse de Berlin au profit des Bourses d'Amsterdam, de Londres et de Paris.



Signalons encore une proposition de MM. Kardoff, de Schroeder, etc., en faveur du bi-métallisme, reproduisant les résolutions arrêtées au Congrès bi-métalliste de Cologne; une autre proposition ayant pour objet la protection de la vie des ouvriers industriels et « invitant le chancelier à hâter la publication des règlements destinés à augmenter la protection de la vie et de la santé des travailleurs »; les auteurs de la proposition, MM. Hirsch, Baumbach et Blum, rappellent qu'il y a eu en 1881, en Allemagne, 1,916 ouvriers tués, 1,618 mis complètement hors d'état de travailler et 25,000 frappés d'incapacité temporaire; enfin, une troisième proposition de M. Ackerman interdisant aux maîtres qui ne font pas partie d'une corporation de prendre des apprentis. Cette proposition, qui aboutissait à la suppression de l'industrie libre et au rétablissement du monopole des corporations, n'a été rejetée que par 170 voix contre 148. Elle était appuyée principalement par les conservateurs, lesquels appartiennent à la famille de ceux que M. de Lamartine qualifiait jadis de « conservateurs bornes ». On pourrait même, sans leur faire tort, mettre un accent sur l'*e*.

*
* *

Un de nos correspondants nous communique un document assez caractéristique. C'est l'ordre des préséances du royaume de Prusse. Il comprend les 43 catégories de personnes qui sont reçues à la cour. Les membres du parlement ne viennent qu'au 40e rang, après les officiers inférieurs de la cour; ce que notre correspondant déplore comme un manque de considération. Sans doute, mais qui donc oblige les membres du parlement d'aller à la cour?

Ordre de préséance en Prusse (dans la même catégorie, l'ancienneté occupe le premier rang).

1° Président du conseil, premier chambellan, et feld-maréchaux. — 2° Premier maréchal du palais.— 3° Grand échanson et grandveneur. — 4° Chevaliers de l'Aigle noir. — 5° Cardinaux. — 6° Chefs des familles princières et comtales médiatisées. — 7° Vice-président du ministère d'État. — 8° Généraux d'infanterie et de cavalerie en activité, ministres. — 9° Premiers présidents des Chambres. — 10° Généraux d'infanterie et de cavalerie en non activité. — 11° Ministres d'Etat en non activité. — 12° Généraux d'infanterie et de cavalerie sans patente. — 13° Lieutenants généraux, conseillers privés ayant rang d'Excellence, archevêques et princes évêques. — 14° Lieutenants-généraux en non-activité. — 15° Officiers du palais ayant titre d'Excellence. — 16° Officiers du palais. — 17° Lieutenants-généraux sans patente. — 18° Puînés des familles de la 6e catégorie possesseurs du *cordon* d'un ordre prussien. — 19° Vice-présidents des Chambres. — 20° Présidents supérieurs. — 21° Majors-généraux en activité, conseillers ministériels de 1re classe, évêques. — 22° Majors-généraux en non-activité. — 23° Officiers honoraires du palais. — 24° Colonels, conseillers ministériels de 2e classe, grands-aumôniers de l'armée. — 25° Bourgmestre de Berlin. — 26° Chanoines doyens de chapitres. — 27° Capitaines du palais. — 28° Maréchaux du palais. — 29° Chambellans. — 30° Aides-de-camp. — 31° Fonctionnaires héréditaires. — 32° Premier prédicateur de la cour. — 33° Recteurs de l'Université. — 34° Lieutenants-colonels, conseillers ministériels de 3e classe, directeurs de provinces. — 35° Chanoines. — 36° Certains fonctionnaires provinciaux. — 37° Majors, conseillers ministériels de 4e classe, directeurs de chemins de fer et gymnases, inspecteurs des forêts. — 38° Conseillers provinciaux. — 39° Officiers inférieurs de la cour. — 40° Membres du Parlement. — 41° Capitaines. — 42° Ingénieurs, professeurs et pasteurs. — 43° Lieutenants, assesseurs, gardes généraux.

*
* *

La Diète suédoise a été ouverte le 17 janvier. Nous lisons dans

le discours du roi que le budget présente un excédent de 1,700,000 couronnes (la couronne épuivaut à 1 fr. 40) ; seulement la réorganisation de l'armée,—car la Suède éprouve aussi, à ce qu'il paraît, le besoin de réorganiser son armée —, pourrait bien absorber cet excédent. Le roi annonce en outre un remaniement de l'assiette de l'impôt dans le sens de la diminution des impôts directs et de l'augmentation des impôts indirects. Est-ce un progrès? Enfin, il se félicite de l'achèvement du chemin de fer qui réunit la Suède et la Norvège. « Ce chemin de fer, dit-il, contribuera efficacement à rapprocher encore davantage l'un de l'autre les deux peuples frères, à entretenir entre eux des communications fréquentes et à resserrer ainsi les liens de l'union, tout en facilitant l'échange des riches produits des contrées importantes qu'il traverse. »

On sait qu'une agitation séparatiste s'est produite depuis quelques années en Norvège. L'achèvement du chemin de fer, en contribuant à développer les relations commerciales entre les deux pays resserrera sans doute les liens un peu relachés de l'union politique, mais ce résultat désirable ne serait-il pas encore plus complètement atteint par la suppression de la douane qui sépare les deux parties de la péninsule scandinave? Comment les politiques de Stockholm n'ont-ils pas compris que le meilleur moyen d'empêcher la Suède et la Norvège de se séparer, c'est d'associer plus étroitement leurs intérêts par une union douanière ?



En Autriche, le ministre des finances a soumis à la Chambre des députés une série de projets fiscaux concernant :

1° La taxe sur l'industrie ;

2° L'imposition des entreprises industrielles tenues de rendre publiquement compte de leur gestion ;

3° L'impôt sur les rentes;

4° L'impôt sur le revenu personnel.

Ces projets ont été fort mal accueillis, et le député Plener en particulier les a condamnés en bloc « comme une déclaration de guerre du gouvernement contre le travail et la classe bourgeoise ». Mais nous voudrions bien savoir quels impôts sont favorables au travail et à une classe quelconque. Si les députés d'Autriche et d'ailleurs votaient moins facilement les accroissements de dépenses, il ne serait pas nécessaire d'augmenter les recettes, et on pourrait se dispenser de multiplier les impôts. N'est-ce pas faire de la popularité à faux poids que de voter des dépenses et de refuser ensuite au gouvernement les ressources indispensables pour les payer ?

*
* *

En Hongrie, la chambre des magnats a adopté le 23 janvier un projet de loi concernant la suppression de l'impôt sur le café et l'augmentation de l'impôt sur la bière et le sucre. Autrement dit, on dégrève un article pour en surtaxer deux. Voilà comment on comprend aujourd'hui le progrès en matière fiscale.

*
* *

Une commission a été instituée par le gouvernement turc pour étudier les questions douanières et établir les bases d'un tarif général. Voici quelques renseignements, empruntés au journal *la Turquie*, sur les travaux de cette commission :

Au sujet de la revision des traités de commerce, ces mêmes traités stipulent qu'elle peut avoir lieu au bout de la vingt et unième année, à l'exception de ceux signés avec l'Allemagne, l'Autriche, la France et le Portugal qui peuvent seulement subir les modifications dont l'expérience aura démontré la nécessité.

Les traités qui peuvent être revisés ont été déjà dénoncés en temps opportun. On nous dit que le gouvernement impérial est présentement en négociations avec les autres puissances pour établir une entente commune ayant pour base l'élaboration d'un traité de commerce universel et d'un tarif général.

Sous le point de vue du tarif, on assure que le gouvernement impérial aurait accepté les bases du rapport d'une précédente commission, rapport qui concluait à l'adoption d'un tarif spécifique, à l'instar de celui existant entre l'Autriche-Hongrie et la Turquie relativement aux verreries et cristaux de Bohême.

Le tarif spécifique comprend en un lot tous les articles similaires, quelle qu'en soit la valeur, articles qui sont taxés d'une manière uniforme au poids ou au volume.

D'après le rapport de la commission qui a été déjà soumis à la Sublime Porte, les articles d'importation seraient divisés en trois catégories. La première comprendrait tous les objets de bijouterie en or ou en argent, de joaillerie, et les dentelles fines qui payeraient un droit de 1 à 3 0/0, droit relativement modéré, adopté probablement pour prévenir la contrebande.

Dans la seconde catégorie on a fait entrer toutes les matières premières qui auront à payer de 3 à 8 0/0, ainsi que toutes les matières ouvrées nécessaires à l'industrie qui sont taxées à 8 0/0.

Enfin, la troisième catégorie se rapporte aux articles manufacturés et de luxe dont les droits d'entrée varieront de 8 à 20 0/0.

Pour ce qui concerne les droits de douane à l'intérieur, le rapport de la commission opine que les marchandises se rendant d'un port à un autre et sujettes, dans les autres pays, à l'octroi, devront payer le 8 0/0; quant aux autres, elles seront successivement dégrevées de toute taxe de douane.

Le travail de la commission est complété par des règlements douaniers tendant à protéger le commerce honnête par l'extinction autant que possible de la fraude et de la contrebande,

*
* *

En Italie, le ministre de l'intérieur M. Depretis a publié, le 6 janvier, une circulaire aux préfets, ayant pour objet, sous couleur de philanthropie, de faire obstacle à l'émigration. Voici l'analyse de cette circulaire qui rétablirait tout simplement la servitude de la glèbe, si elle pouvait avoir une efficacité quelconque.

La circulaire du ministre de l'intérieur oblige tous les citoyens, sociétés, compagnies à l'intérieur ou à l'étranger, consulats, et les représentants ou les mandataires des gouvernements étrangers qui entendent enrôler des émigrants pour les pays situés hors d'Europe à demander, pour chaque expédition, une autorisation du ministère de l'intérieur.

Les demandes devront préciser le nombre des individus ou des familles à expédier à l'étranger, indiquer l'endroit vers lequel elles seront dirigées, en vue de quels travaux et à quelles conditions, et moyennant quel salaire ou traitement l'émigration a lieu. Elle devra spécifier, en outre, les garanties offertes.

Le ministère fera alors prendre des informations et autorisera ou n'autorisera pas l'émigration.

Des pénalités sont prévues, aux termes de l'article 62 de la loi du 22 mars, contre les enrôleurs qui chercheraient à se soustraire, en tout ou en partie, aux dispositions indiquées plus haut, ainsi que contre les syndics qui délivreront, à l'avenir, des passeports à l'intérieur, feuilles de route, quand il résultera des informations, qu'ils sont tenus de prendre, que ces pièces doivent servir à l'émigration.

Disons-le à l'honneur des journaux italiens : quelques-uns d'entre eux ont énergiquement protesté contre cette tentative de prohibition à la sortie des travailleurs, au profit de ceux qui les emploient.

« La conséquence de cette mesure, dit la *Rassegna settimanale*, sera en réalité la prohibition d'émigrer, c'est-à-dire un préjudice immense pour les classes qui cherchent dans l'expatriation tout au moins une

augmentation de salaire. D'un autre côté, devant cette prohibition d'émigrer, s'établira forcément l'émigration clandestine.

« A force de vouloir multiplier les exigences d'une tutelle administrative sur les émigrants, on les obligera à éviter toute surveillance, à leur préjudice personnel et à celui de la navigation nationale, et à choisir pour s'embarquer, au lieu de Gênes, Marseille ou le Havre.

« Ce n'est pas ainsi, ajoute la *Rassegna*, qu'on peut résoudre les questions sociales et qu'on prévient les haines entre les classes ; c'est au contraire par cette voie, en fermant la soupape de sûreté, qu'on augmente le danger et qu'on s'approche du jour de l'explosion de la chaudière. »

***

A l'occasion de cette circulaire prohibitionniste, notre confrère *l'Economista* de Florence publie quelques renseignements intéressants sur l'émigration italienne. Depuis 1869, elle a présenté les chiffres suivants :

	Émigrants.		Émigrants.
1869......	105.766	1876......	108.015
1870......	100.015	1877......	99.213
1771......	111.411	1878......	96.268
1872......	140.680	1879......	119.831
1873......	139.860	1880......	119.901
1874......	91.239	1881......	135.832
1875......	76.095		

Dans ces chiffres sont compris toutefois les émigrants temporaires qui vont travailler en France et dans les autres pays avoisinants et qui reviennent ensuite chez eux après avoir accumulé un petit pécule. L'émigration permanente ne comprend guère qu'un tiers de la totalité.

	Émigrants.		Émigrants.
1876......	19.757	1879......	40.824
1877......	21.087	1880......	37.934
1878......	18.555	1881......	41.607

Sans rechercher, ajoute *l'Economista*, si l'émigration est un bien ou un mal, nous ferons remarquer qu'après la Belgique, la Hollande et la Grande-Bretagne, l'Italie est le pays qui possède la population la plus dense de l'Europe, et nous nous demanderons : quelle est actuellement la cause de l'émigration de nos paysans ? La réponse ne se fera pas attendre : c'est la misère, et c'est la même cause qui dans beaucoup de nos provinces produit la hideuse maladie de la pellagra.

*
* *

D'un autre côté, la *Revue sud-américaine* [1] donne quelques indications de nature à rassurer la philanthropie de M. Depretis sur le sort des émigrants italiens à Buenos-Aires et Montévidéo.

Dans la province de Buenos-Aires, les Italiens, arrivés la plupart dans l'indigence, trouvent immédiatement du travail et des salaires considérables qui leur permettent d'épargner, de prospérer, de s'enrichir; dans les colonies agricoles, dans les établissements pour l'élevage des bestiaux, dans les villes, professant tous les métiers, les immigrants italiens vivent heureux, faisant fortune, sauf de très rares exceptions.

La statistique nous démontre que presque un quart du nombre des propriétaires de la province et de la ville de Buenos-Aires sont des Italiens, et leurs propriétés représentent plusieurs millions de francs.

Dans la Banque de la province de Buenos-Aires, comme dans tous les autres et très nombreux établissements ou maisons de banque de cette ville, les épargnes et les capitaux déposés par des Italiens gardent à peu près cette proportion.

Voici ce que nous trouvons, à ce propos, dans le bilan de la banque de la province, arrêté le 31 décembre 1881 :

	Nombre de déposants.	Dépôts en compte courant et à terme.
Argentins	3.908	62.078.339 fr.
Italiens	12.143	46.841.105
Autres étrangers	5.430	68.638.456
Totaux	21.481	177.557.900

A Montevideo, d'après une donnée statistique que nous avons publiée dans notre précédent numéro, sur 8,903 propriétaires d'immeubles, on compte 2,566 propriétaires italiens avec un capital d'estimation de 76 millions de francs.

D'après les rapports officiels du consulat royal à Montévidéo, les Italiens de cette ville ont envoyé en Italie, par cette seule entremise, depuis 1768 jusqu'en 1880, la somme en espèces de 14,800,000 francs.

Il serait inutile de nous étendre davantage pour prouver que les Italiens qui se portent à la Plata, par exemple, sont bien loin de tomber dans le gouffre de la misère, dans ce radeau de la Méduse que l'honorable M. Depretis a voulu faire entrevoir à ses concitoyens.

*
* *

Il résulte d'un rapport de la direction générale des domaines en

[1] Publication bi-mensuelle politique, économique, etc. des pays latins de l'Amérique. Directeur, M. P.-S. Lamas, ancien consul.

Italie qu'en neuf ans, plus de 90,000 petits propriétaires ont été expulsés pour n'avoir pu payer les impôts.

Si le gouvernement italien s'était montré plus économe de l'argent des contribuables, s'il n'avait pas jugé nécessaire, par exemple, de se procurer des navires cuirassés à raison de 25 millions pièce, il n'aurait pas été obligé de faire de la fiscalité à outrance, et il ne serait pas réduit à protéger les propriétaires surchargés d'impôts aux dépens de gens encore plus pauvres qu'eux, en s'efforçant de prohiber la sortie du travail et d'abaisser ainsi artificiellement le taux des salaires.

*
* *

Le commerce extérieur des États-Unis, c'est-à-dire l'ensemble des importations et des exportations, y compris les espèces, a été dans l'année fiscale finissant le 30 juin 1882, de 1,567,071,700 dollars (7,835 millions de francs) contre 1,675,071,700 dollars, dans l'exercice précédent, soit une diminution de près de 7 0/0 provenant de l'amoindrissement du rendement général des récoltes. En revanche, le mouvement de l'immigration a dépassé celui de toutes les années précédentes; il s'est élevé à 788,992 individus dont 502,071 ont débarqué à New-York.

*
* *

Deux projets de réforme du tarif sont en ce moment soumis, l'un au Sénat, l'autre à la Chambre des représentants de Washington. Les réductions proposées au Sénat seraient d'environ 20 0/0 sur les principaux articles manufacturés. Les protectionnistes s'agitent beaucoup pour faire avorter la réforme; peut-être réussiront-ils à la faire ajourner jusqu'au prochain congrès, mais le revirement de l'opinion publique en faveur de la liberté commerciale est de plus en plus manifeste et nous avons bon espoir qu'avant peu nos protectionnistes cesseront de pouvoir invoquer comme un argument décisif « l'exemple des Etats-Unis ».

*
* *

On se plaint en Europe des excès de la spéculation. Voici quelques chiffres que nous empruntons à notre confrère l'*Economist* de Londres et qui attestent combien nos spéculateurs sont distancés par leurs confrères d'Amérique. Sur le marché de New-York, on n'a pas vendu dans les douze derniers mois, moins de 30,049,000 balles de coton, tandis que 480,000 balles seulement ont été livrées. On a vendu 647,000,000 de boisseaux de blé et on n'en

a livré que 44,700,000 ; mais c'est sur le pétrole que le jeu a été particulièrement actif ; les ventes se sont élevées à 1,525,000,000 barils et les livraisons n'ont pas dépassé 10,500,000 barils. Le *Public* de New-York calcule qu'on avait vendu, en novembre, 135 barils de pétrole pour chaque baril produit aux Etats-Unis, et que pendant ce mois les ventes ont été de neuf fois le stock existant. Comme on le suppose bien, ces ventes étaient purement fictives. Les vendeurs n'avaient pas l'intention de livrer et les acheteurs de prendre livraison. Les opérations n'avaient pour objet que les différences provenant de la hausse ou de la baisse des prix. Toutefois, il ne vient pas à l'esprit des Américains de faire obstacle, par des lois fiscales ou autrement, au jeu de la spéculation. L'expérience leur a appris qu'il a pour effet de limiter plutôt que d'accroître les fluctuations des prix, dans une période d'une certaine durée et, par conséquent, qu'il est avantageux plutôt que nuisible aux consommateurs.

*
* *

Si la liberté règne dans le monde des affaires, elle est malheureusement obligée de compter ailleurs avec le bigotisme étroit et formaliste que les puritains ont importé d'Angleterre. Depuis quelques années, on remarquait à New-York un certain relâchement dans l'observation du dimanche ; on pouvait circuler en car ou en tramway ; des magasins de comestibles et autres demeuraient ouverts, un journal du soir avait même fait son apparition. Un nouveau code pénal a été mis en vigueur le 1er décembre dernier pour opposer un frein à ces abus intolérables :

Nous sommes virtuellement, depuis hier, dit le *Courrier des États-Unis*, sous un régime nous ramenant, sous certains rapports, au bon temps de Cromwell. Ainsi, « le blasphème » est puni de l'amende et de la prison. Est considérée comme blasphème l'évocation du nom de Dieu ou de Jésus-Christ dans un sens profane, c'est-à-dire autrement que dans les formes du culte ou de la prière. Est puni également de l'amende et de l'emprisonnement tout acte public ou privé constituant la « rupture » du sabbat. Dans les actes de cet ordre, toute occupation mondaine, soit plaisirs, soit spéculation, est interdite. Il n'est permis ni de vendre ni d'acheter. Non seulement aucun lieu de divertissement ne peut être ouvert le dimanche, mais encore aucune maison de commerce, petite ou grande, d'aucune sorte, pas même pour les objets de première nécessité, ne peut rester ouverte. La seule exception est pour les maisons où la nourriture est consommée sur place, pour les pharmacies et pour les boutiques de lait, de viande et de poisson, qui peuvent être ouvertes *jusqu'à 9 heures du matin*. Passé cette heure, l'amende et la

prison pour le vendeur et l'acheteur. Il y a plus; si la loi est strictement exécutée, nous n'aurons plus le dimanche ni voitures publiques, ni cars urbains, ni cars de chemins de fer élevés, ni postes, ni télégraphes, ni journaux.

Cependant, ces *blue laws*, quoique appliquées d'abord avec une modération relative, ont soulevé d'énergiques protestations, même parmi les membres du clergé.

Le rév. Robert Collyer, dit encore le *Courrier des Etats-Unis*, dans une allocution prononcée à l'Église du Messie, s'est énergiquement élevé contre l'étroitesse tyrannique de la loi. Il a dit que si les bons bourgeois hollandais de New-York sortaient aujourd'hui de leurs tombes, ils seraient fort étonnés de voir ce que leurs descendants et leurs successeurs avaient fait de la Nouvelle-Amsterdam. Il a d'ailleurs complimenté les magistrats urbains de la modération qu'ils apportaient dans l'interprétation de la loi, comprenant sans doute que « le sabbat est fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat ». La pratique de cette loi inhumaine, a-t-il dit, appesantit une contrainte cruelle sur le pauvre. Le pauvre *boy* qui vend des journaux ou cire des bottes le dimanche, ou l'humble colporteur qui offre ses modestes marchandises aux passants ne sont pas des criminels, quoi qu'en dise le Code pénal. Un barbier qui ne paye pas son loyer s'il ne rase pas le dimanche, ne saurait être assimilé, s'il le faisait, au *pick-pocket* qui dévalise son prochain.

Le sabbat, poursuit en substance, le rév. Collyer, n'est pas fait pour une petite minorité d'hommes qui voudraient nous forcer à voir avec leurs lunettes. Le dimanche ne vaut pas mieux qu'un autre jour, et il y a un grand nombre d'autorités théologiques, Luther entre autres, pour montrer que le dimanche est un jour de repos, mais non un jour d'observation religieuse obligatoire. Le vieil esprit d'intolérance n'est plus de nos jours et doit être combattu. « — Quant à moi, s'écrie l'orateur d'une voix vibrante, je combattrai cette loi infâme de toutes mes forces, parce que je crois qu'elle opprime le pauvre et exalte le riche. Il n'y a rien dans les Ecritures qui l'autorise ». — Suivant le présent système, New-York a moins de libertés que Londres, et se rapproche davantage de la bigoterie d'Edimbourg. Les bibliothèques et les musées devraient être ouverts à deux battants le dimanche. Il devrait être permis aux enfants de se baigner ou de jouer à la balle. Les salles de musique devraient être ouvertes. Bref, le dimanche devrait être un jour réservé pour la vie et non pas seulement pour la religion. On n'a pas plus le droit d'empêcher un homme d'aller au théâtre le dimanche que de l'empêcher d'aller à l'église.

En conclusion, l'auteur déclare que New-York est maintenant la ville la plus tranquille du monde le dimanche ; mais que si ces *blue laws*

étaient strictement appliquées, le peuple se soulèverait comme il l'a fait en France au tant de la Révolution.

D'autres prédicateurs se sont joints au révérend Robert Collyer pour repousser ces lois, destinées cependant à « protéger la religion ». Le protectionnisme religieux est décidément en baisse aux Etats-Unis, et qui sait s'il n'ira pas rejoindre bientôt, dans le panier aux rebuts, la protection industrielle ?

Paris, le 14 février 1883. G. DE M.

Annoncée depuis longtemps, et retardée jusqu'ici par des circonstances tout à fait indépendantes de la volonté des éditeurs, la Table des deux premières séries, ou des 24 premières années du *Journal des Économistes* vient de paraître [1].

Quelques sacrifices qu'ait demandés un travail aussi long, malheureusement pris, quitté, repris à plusieurs époques, ils ont voulu, fidèles quand même à leur promesse, donner cette *Table générale*, qui est comme la clef indispensable des deux premières séries du *Journal*.

En effet, depuis les 85 volumes que représentent ces deux séries et que la *Table* analyse avec un soin scrupuleux, 54 autres volumes sont venus grossir et compléter cette vaste collection, maintenant âgée de près de 40 ans, et qui, sans une seule interruption dans cet espace de près d'un demi-siècle, a suivi le mouvement quotidien des idées et des faits économiques, si drus et si pressés dans cette période de mouvement et d'études.

Quatre gouvernements se sont succédé depuis que ce recueil existe; une monarchie, dont il a vu les sept dernières années, la seconde République, le second Empire, la troisième République; c'est assez rappeler les régimes divers qui se sont disputé le pouvoir et la prépondérance, les idées qui ont cherché à se faire jour, les influences qui les ont tour à tour propagées, essayées, étouffées; toute une histoire, en un mot, qui se retrouve, avec un commentaire en quelque sorte permanent et continu, soit dans les articles de fonds, soit dans les Bulletins, soit dans les Chroniques, qui ont tout discuté, tout relaté, tout noté, en suivant, du premier jour au dernier, la même ligne et le même mot d'ordre: paix et liberté.

Ce n'est pas dans la *Revue* même qu'on peut tracer ou même esquisser l'historique du *Journal des Économistes;* il est, du reste, dans la *Table* elle-même, qui suffirait à montrer cette unité, cette suite d'une publication qui n'a compté, en réalité, que deux rédacteurs en chef, tous deux unis par la communauté de vues et d'aperçus.

La *Table* n'apprendra rien, à cet égard, aux anciens et fidèles abonnés que le *Journal des Économistes* compte depuis son origine; elle leur facilitera les recherches, toujours si difficiles dès qu'un recueil comprend un tel nombre de volumes. Aux nouveaux venus, elle montrera ce que contiennent de documents, de matériaux et d'idées, les années qu'ils ne connaissent pas. Elle donnera la preuve du soin et de la conscience avec lesquels la *Revue* a toujours tenu à se maintenir au rang qu'elle a su occuper dès ses débuts.

---

[1] In-8 de 190 p., à 2 col. Paris, Guillaumain.

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

Prix du comte Rossi. — Concours de 1884.

En exécution du legs de Mme la comtesse Rossi, la Faculté de droit de Paris met au concours les questions suivantes :

Législation civile, étude sur les dons manuels.

L'importance des dons manuels s'est considérablement accrue dans les temps modernes, en même temps que s'est développée la fortune mobilière, notamment sous la forme des titres au porteur. En demandant une étude sur ce sujet, dont la loi s'occupe à peine, la Faculté désire que les concurrents étudient les nombreuses décisions judiciaires qu'a provoquées la pratique des dons manuels et qu'ils dégagent la doctrine qui en résulte; elle désire, en outre, que leur attention se porte sur les procédés qui sont ou qui pourraient être employés pour soumettre efficacement ces dons, souvent dissimulés, au système général des dispositions à titre gratuit ; en d'autres termes, elle attend une étude qui soit à la fois une étude de jurisprudence et de législation.

Droit constitutionnel, étude sur les garanties de la liberté individuelle.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être déposés au secrétariat de la Faculté, au plus tard le 31 mars 1884.

Toute personne est admise à concourir.

La valeur de chacun des prix est de *deux mille francs.*

Il pourra être accordé des MENTIONS HONORABLES aux Mémoires qui auront le plus approché du prix.

Les noms des auteurs qui auront obtenu des MENTIONS ne seront connus et publiés que sur leur demande.

Le Doyen, CH. BEUDANT.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS ENREGISTRÉES EN DÉCEMBRE 1882 ET JANVIER 1883.

—

ABOUT (Edmond). *A B C du travailleur.* 4e édition. In-18 de 320 p. Paris, Hachette.

AILLIÈRES (D'). Discours prononcé au Sénat (séance du 16 décembre 1882) dans la discussion du budget de 1883, sur ressources extraordinaires. In-8 de 32 p. Paris, au « Journal officiel ».

Annuaire de l'économie politique et de la statistique, par MM. Guillaumin, Joseph Garnier, Maurice Block. 39e année, par MM. Maurice Block, T. Loua, Boisjolin, Boiteau, Courtois, Lefort, Vessélovsky et Petit. In-18 de 922 p. Paris, Guillaumin.

Annuaire des valeurs admises à la cote officielle, donnant les renseignements les plus complets sur chaque valeur, d'après les documents officiels, publié par la Chambre syndicale de la compagnie des agents de change près la Bourse de Paris, sous la direction de M. G. Geoffroy. Année 1881-82. In-8 de XII-1364 p. Paris, Chaix.

Annuaire du commerce pour Dieppe et l'arrondissement. 1883. In-16 de 367 p. Dieppe, Renaux.

Annuaire du commerce, de l'industrie et de l'administration du département du Nord. Second volume, comprenant les arrondissements d'Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck et Valenciennes, par V. Ravet. 1883 (1re année). In-16 de LVI-528 p. Libr. Danel.

Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour l'année 1883 ; précédé d'un Guide de l'étranger, revu et corrigé. [Etrennes nantaises, 93e année.] In-8 de 396 p. Nantes, Mellinet.

ANTOINE (Ch.). V. ESPERSON.

BARBET DE JOUY (J.-Henry). *Des obligations imposées aux communes et aux départements dans l'intérêt des sociétés de secours mutuels approuvées ou reconnues comme établissements d'utilité publique*, etc. In-8 de 14 p. Paris, Berger-Levrault. [Extrait de la « Revue générale d'administration ».]

BARDIES (baron Louis DE). *L'administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn en* 1740. In-12 de 176 p. Paris, Société bibliographique.

BEAUVISAGE (E. et G.) *Guide du déposant à la caisse des retraites pour la vieillesse*, suivi des tarifs à 5 0/0 et de calculs détaillés pour tous les âges. Modifié conformément à la loi du 20 décembre 1872. 24e édit. In-4 de 32 p. Paris, P. Dupont.

BEPMALE. *Cours de comptabilité industrielle et commerciale*, contenant de nombreux exercices suivis de notions sur les chemins de fer, les banques et sociétés de crédit, les docks, les chèques, le budget, etc. 10e édition, revue et augmentée. In-8 de 176 p. Paris, Belin.

BÉRALDI. Discours prononcé au Sénat (séance du 22 décembre 1882) dans la discussion du budget de l'exercice 1883. In-8 de 64 p. Paris, au « Journal officiel ».

BERTRAND (E. DE). *L'argent français et les assurés.* In-18 de 16 p. 1re, 2e 3e et 4e éditions. Paris, imp. Dubuisson.

BIOLLAY. *Du contrôle des finances publiques par le Parlement et par la Cour des comptes en Italie*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour des comptes. In-8 de 94 p. Paris, Impr. nationale.

BLANCHET (Ar.-P.), du Nicaragua. *La lumière sur Panama*, analyse et critique du Rapport lu par M. Ferdinand de Lesseps, à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du canal, le 29 juin 1882 ; chances et modes d'exécution de ce

canal comparé à celui du Nicaragua. In-8 de 52 p. Paris, Lecuir.

BLOCK (M.). V. *Annuaire, Supplément.*

BLOQUET (L.-A.). *Cours abrégé de législation usuelle, civile, commerciale et industrielle,* rédigé conformément au programme officiel, contenant : 1° l'exposition et l'application d'une méthode pour l'enseignement simultané de la législation usuelle et de l'économie industrielle et commerciale; 2° l'explication du mécanisme des pouvoirs politiques, etc. Nouvelle édit., revue par M. Herreng. In-12 de XII-276 p. avec tableau. Paris, Belin.

BOINVILLIERS (Edouard). *A quoi servent les Parlements* (1815-1870)? In-18 de 358 p. Paris, C. Lévy.

BOISJOLIN. V. *Annuaire.*

BOITEAU. V. *Annuaire.*

BONNASSIEUX (Pierre). *La question des grèves sous l'ancien régime;* la grève de Lyon en 1744, épisode de l'histoire commerciale et industrielle de la France. In-8 de 58 p. Paris et Nancy, Berger-Levrault. [Extrait de la « Revue générale d'administration ».]

BONNEVILLE DE MARSANGY (Louis). *Jurisprudence générale des assurances terrestres ;* répertoire annoté des décisions rendues en matière d'assurances sur la vie et contre l'incendie, la grêle, la mortalité des bestiaux, les accidents, le service militaire, etc., par la cour de cassation, les cours d'appel, les tribunaux de 1re instance et de commerce, les justices de paix et par le Tribunal des conflits, le conseil d'Etat, les conseils de préfecture et les administrations publiques. Gr. in-4 de 144 p., à plusieurs colonnes. Paris. Nadaud.

BOZÉRIAN (J.). *De l'institution des agents de change.* In-4 de 72 p. Paris, Chaix,

CALONNE (baron A. DE). *La vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois.* In-8 de x-366 p. Paris, Guillaumin.

CAUWÈS (Paul). *Précis du cours d'économie politique,* professé à la Faculté de droit de Paris, contenant, avec l'exposé des principes, l'analyse des questions de législation économique. 2e édition, revue et augmentée. T. II, 3e et dernière partie. In-8 de 348 p. Paris, Larose et Forcel.

CAVAIGNAC (G.) *L'Etat et les tarifs de chemins de fer.* In-8 de 48 p. Paris, Gauthier-Villars.

CHARMES (Gabriel). *L'avenir de la Turquie (le panislamisme).* In-18 de 322 p. Paris, C. Lévy.

CHESNELONG. *La situation de la France en* 1883; discours prononcé au Sènat (séances des 20 et 21 décembre 1882). In-8 de 72 p. Paris, aux bureaux du « Monde ».

CHEYSSON (Emile). *Le conseil supérieur de statistique de France ;* rapport fait à la Société de statistique de Paris, au nom de la commission spéciale. In-8 de 16 p. Paris et Nancy, Berger-Levrault. [Extrait du « Bulletin de la Société », numéro de septembre 1882]

CHOTTEAU (Léon). *Le tarif américain,* lettre au journal « la France ». In-8 de 8 p. Paris, Guillaumin.

COSSÉ (Emile). *Etudes constitutionnelles.* Théorie de la responsabilité. (Suite du Principe de souveraineté.) In-18 de 442 p. Paris, Rousseau.

COULONGE (Armand). *Question des loyers ;* impôt proportionnel sur les loyers, au profit des petits locataires. Note à MM. les députés et conseillers municipaux. In-4 de 4 pages. Paris, impr. Davy.

COURTOIS. V. *Annuaire.*

CRAIG (L.-T.). *Histoire de l'association agricole de Ralahine,* résumé traduit des documents de M..., par Marie Moret. In-18 de 144 p. Saint-Quentin, imp. du « Glaneur ».

CUCHEVAL-CLARIGNY. *L'instruction publique en France.* Observations sur la situation de l'instruction publique en France et sur les moyens de l'améliorer. In-8 de 208 p. Paris, Hachette.

DALSÈME (J.). *La Monnaie, histoire de l'or, de l'argent et du papier.* In-18 de 160 p. avec figures. Paris, L. Cerf.

DONALD (L.). *La situation politique et la lutte des partis en Belgique.* In-8 de 52 p. Paris, à la « Revue Britannique ». [Extrait de cette « Revue ».]

DULAURIER (Emile). *Opinion de Lamartine, le principal fondateur de*

la République de 1848 *et du suffrage universel, sur le scrutin de liste.* Suivi de : Quelques idées générales pour le bonheur de la France et des autres nations, et sommaire d'un ouvrage sur une bonne organisation de la République française. In-8 de 240 p. Paris, Lahure.

DUMAIL (René). *Le monde commercial.* Tribunal, Chambre de commerce, Conseil des prud'hommes du département de la Seine; les candidats aux élections de 1882, notices biographiques. In-16 de 102 p. Paris, P. Dupont.

DURAND-FARDEL (Dr). *Les établissements de bienfaisance indigènes et les institutions sanitaires étrangères en Chine;* notes d'un voyageur. In-8 de 40 p. Paris, Germer-Baillière.

Enquête sur les moyens de prévenir les accidents de chemins de fer (1879-1880). Gr. in-4 de 720 p. Paris, Impr. nationale. [Ministère des travaux publics.]

ESPERSON (Piétro). *Le droit international privé dans la législation italienne.* Titre second. Traduit par Ch. Antoine. In-8 de 56 p. Paris, Davy. [Extrait du « Journal de droit international privé et de la jurisprudence comparée. »]

FEY (Ed.). *De la reconnaissance légale des marchés à terme.* In-8 de 48 p. Paris, Pedone-Lauriel. [Extrait de « la France judiciaire ».]

FONTPERTUIS (Adalbert-Prout DE). *Les Etats latins de l'Amérique* (Mexique, Pérou, Chili, Brésil, Cuba, etc.). In-18 de 414 p. Paris, Degorce-Cadot. [Extrait du « Journal des Economistes ».]

GARNIER (J.). V. *Annuaire.*

GAUTIER (A.) et JOUVE (E.). *Traité pratique du marché de travaux publics.* In-12 de 308 p. Paris, Larose et Forcel.

GEOFFROY (G.). V. *Annuaire.*

GLASSON (Ernest). *Histoire du droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre,* comparés au droit et aux institutions de la France depuis leur origine jusqu'à nos jours. T. IV, 4e période; depuis Edouard III jusqu'à Henri VIII. In-8 de 476 p. Paris. Pedone-Lauriel.

GUILLAUMIN. V. *Annuaire.*

GUILLEMINOT (abbé). *Devoirs des classes dirigeantes, ou autorités sociales;* discours prononcé à Cosne-sur-Loire (10 septembre 1882). In-12 de 16 p. Nevers, Vallière.

HÉRISSON. *La sériciculture en Italie,* rapport de mission. In-8 de 48 pages avec figures et tableaux graphiques. Paris, Tremblay. [Extrait des « Annales de l'Institut national agronomique ».]

HERRENG (H.). Voy. BLOQUET.

LAGNEAU (Dr Gustave). *Remarques à propos du dénombrement de la population* sur quelques différences démographiques présentées par les catholiques, les protestants, les israélites. In-8 de 64 p. Orléans, Danet. [Extrait des « Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences morales et politiques ».]

— *La statistique du recrutement de l'armée considérée sous le rapport démographique.* In-8 de 12 p. Orléans, Danel. [Extrait des « Comptes rendus des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. »]

LAMBERT DE SAINTE-CROIX. Discours prononcé au Sénat (séance du 19 décembre 1882) dans la discussion du budget des dépenses et des recettes ordinaires. In-8 de 32 p. Paris, au « Journal officiel ».

LAROCHE. V. PLOCQ.

LAURIN (Auguste). *Cours élémentaire de droit commercial,* contenant toutes les matières du Code de commerce et des lois postérieures, exposées dans un ordre méthodique. In-8 de XLVIII-350 p. Paris, Larose et Forcel.

LAVOINNE (E.) et PONTREN (E.). *Les chemins de fer en Amérique.* T. II. Exploitation, chemins de fer à voie étroite et tramways. In-8 de 666 p. avec atlas, in-4 de 38 pl. Paris, Dunod.

LAVOLLÉE (René). *Des classes ouvrières en Europe.* Etudes sur leur situation matérielle et morale. T. II. (Suisse, Italie, Belgique, Autriche-Hongrie, Espagne, Portugal, Russie.) In-8 de 432 p. Paris, Guillaumin.

— *Des classes ouvrières en Suisse,* études sur leur situation matérielle et morale. In-8 de 176 p. Paris, Guillaumin.

LE BOURDELLÈS (Raymond). *De*

l'application du traité du 24 mars 1760 entre la France et la Sardaigne dans les relations actuelles de la France et de l'Italie. In-8 de 16 p. Paris, impr. Davy. [Extrait du « Journal du droit international privé », etc.]

LECOUTEUX (Edouard). *Le blé*, sa culture intensive et extensive. Commerce ; prix de revient ; tarifs et législation des céréales. In-18 de VIII-414 p. avec 60 fig. Paris, Chaix.

LEFORT. V. *Annuaire.*

LEGRAND (Arthur). *La dette flottante et les fonds des caisses d'épargne.* In-8 de 24 p. Paris, Chaix. [Extrait de « L'Economiste français ».]

LEROY-BEAULIEU (Paul). *Esssai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions.* 2e édition, revue et corrigée. In-8 de XII-584 p. Paris, Guillaumin.

LESAGE (H.-J.). V. YOUNG.

LESGUILLIER (J.). *La question des chemins de fer et M. Léon Say.* Gr. in-8 de 16 p. à 2 col. Château-Thierry, impr. de « l'Echo républicain de l'Aisne ».

LESSEPS (Ferd. DE). V. BLANCHET.

LOUA. V. *Annuaire.*

LUCAS (Charles). *Lettre à M. le ministre de l'intérieur* sur le projet de loi relatif à la transportation des récidivistes. In-8 de 8 p. Paris. Chaix. [Extrait du « Bulletin de la Société générale des prisons ».]

Manuel des monnaies d'or et d'argent, indiquant les effigies, le poids, le titre et la valeur des monnaies d'or et d'argent de tous les pays, augmenté d'un tarif du prix des matières et des espèces d'or et d'argent à différents titres. In-18, avec effigies des monnaies. Paris, Lefèvre.

MARTIN (L.-Aimé). *Philosophie sociale*, éducation des mères de famille, ou de la civilisation du genre humain par les femmes. Nouvelle édition. 2 vol. in-16 de 356-382 p. Paris, Charpentier.

MAZAROZ (J.-P.). *La revanche de la France par le travail, les besoins et les intérêts organisés ; suite des grèves de* 1880. Lettres et documents corporatifs et fédératifs, suivis d'études corrélatives sur les ressources du mensonge, sur la réforme de la magistrature et la mairie centrale de Paris, avec un épilogue. In-8 de 144 p. Paris, Guillaumin.

Memento d'économie politique (2e année), permettant au candidat de revoir les matières la veille de l'examen. In-8 de 60 p. Paris, Moquet.

Ministère (le) des colonies et son conseil supérieur. Exposé des conditions de cette création, d'après la commission supérieure établie de la fin de 1878 jusqu'en juillet 1881 pour la réforme de notre régime colonial. In-8 de 32 p. Paris, Challamel.

MIREUR (Dr H.). *La prostitution à Marseille* : histoire, administration et police, hygiène. In-8 de 404 p. Paris, Dentu.

MOLON (Ch. DE). *Crédit agricole en nature. Augmentation de la production du sol.* In-4 de 28 p., avec 2 tables. Paris, Lahure.

MORET. V. CRAIG.

Mystères (les) de la Bourse. 18e et 19e éditions. In-8, de 16 p. Paris, Chaix.

OLIVEKRONA (K. D'). *Sur l'expérience obtenue par la suppression de la peine de mort dans le grand-duché de Finlande pendant les 56 dernieres années.* In-8 de 16 p. Paris, Cotillon. [Extrait de la « Revue critique de législation et de jurisprudence ».]

PERRIQUET (E.). *Traité théorique et pratique des travaux publics*, comprenant les règles en matière de marchés, travaux en régie, concessions de chemins de fer, canaux, ponts, marais, dommages, etc. 2 vol. in-8 de VIII-524-594 p. Paris, Marchal.

PILTER. (J.-G.). *Les prix de revient de l'agriculture*, nouvelle méthode de comptabilité agricole, permettant à tout cultivateur d'établir lui-même son compte de profits et pertes, et indiquant dans quelles proportions chaque récolte a contribué au résultat obtenu. Le grand livre, le journal. 2 vol. in-4 de 135-144 p. Paris, Chaix.

PLOCQ et LAROCHE. *Exploitation des ports (organisation, outillage et réglementation)*, étude sur les principaux ports de commerce de l'Eu-

rope septentrionale. Publiée par M. le ministre des travaux publics. Mission accomplie en 1878. In-4 de 400 p. et atlas de 15 pl. Paris, Imp. nationale.

POMPERY (Ed. DE). *Appel aux socialistes de toute nuance.* Extinction du paupérisme. Conséquence du travail-fonction. In-8 de 24 p. Paris, Cerf.

PONTREN (E.). V. LAVOINNE.

Positivisme et idéalisme, profession de foi d'Ubalde. 2e édit. In-8 de 24 p. Paris, Garnier.

Question (la) ouvrière. 2e édit. In-8 de 40 p. Paris. Ethiou-Pérou.

Rapport de la Chambre de commerce de Nantes à M. le ministre du commerce sur la situation commerciale et industrielle pendant l'année 1881 (circulaire ministérielle du 27 janvier 1873). In-4 de 38 p., avec tableaux. Nantes, imp. de L'Ouest.

RAVET (V.) Voy. *Annuaire...* du Nord.

RAYNAL. Discours prononcé à la Chambre des députés (séance du 8 décembre 1882) dans la discussion du budget de l'exercice 1883. In-8 de 30 p. Paris. au « Journal officiel ».

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille pendant l'année 1881. T. XL. 3e partie. In-8 de 284 p. Marseille, Cayer.

ROGER (Émile). *Nécessité de reviser le décret Crémieux.* In-16 de 8 p. Oran, impr. du « Publieur oranais ».

ROUX (J.-J.). Voy. *Véritable almanach.*

SALZÉDO (Numa). *La coulisse et la jurisprudence,* étude sur le monopole des agents de change. In-8 de 128 p. Paris, Larose et Forcel.

SAVIGNON (F. DE). *Rapport sur la production et l'industrie agricole en Californie.* In-8 de 108 p. Paris, Impr. nationale. [Extrait du « Bulletin de l'agriculture ».]

SAY (Léon). *Discours à la réunion de la Société d'économie politique* (6 novembre 1882), XLe anniversaire de la fondation de la Société. In-8 de 8 p. Paris Guillaumin. [Extrait du « Journal des Economistes », novembre 1882.]

— *La politique financière de la France.* In-8 de 22 p, Paris, Guillaumin. [Extrait du « Journal des Economistes », même numéro.]

SCRIVE-BERTIN. *Les origines de la bourse commune des pauvres au* XVIe *siècle.* In-8 de 12 p. Lille, Danel.

SKOUSÈS (A.). *Le travail des détenus à Rome.* In-8 de 16 p. Paris, Chaix. [Extrait du « Bulletin de la Société générale des prisons ».]

Supplément au Dictionnaire de l'administration française, publié sous la direction de M. Maurice Block. V (novembre 1882). In-8 de 80 p. à 2 col. Paris et Nancy, Berger-Levrault.

TÉTREAU (A.). *Commentaire de la loi du 4 avril* 1882 sur la restauration et la conservation des terrains en montagne. In-18 de 208 p. Paris, P. Dupont.

THOMAS (J.) *Traité spécial des comptes courants et d'intérêts,* à l'usage des banquiers, des comptables, des commerçants et de toutes les personnes qui ont des capitaux engagés dans le commerce ou dans l'industrie. In-8 de VIII-148 p., avec tableaux. Paris, Lamarche.

TISSOT (Léon). *Mécanisme du commerce*, les calculs du commerce; règles du tant pour cent et ses applications; calcul de l'intérêt par année, par mois, par jour; calcul des bordereaux d'escompte; traité des comptes courants d'intérêts. In-18 de IV-94 p. Paris, P. Dupont.

TRÉMAULT (Auguste DE). *L'assistance publique dans la ville de Vendôme avant* 1789. In-8 de 32 p. Vendôme, Lemercier. [Extrait du « Bulletin de la Societé... du Vendômois ».]

Troisième supplément à la liste des bâtiments de la marine française (3 trimestre 1882), portant : 1° radiation des navires perdus ou vendus jusqu'à la date du 1er octobre 1882 ; 2° addition des navires construits ou achetés; 3° bâtiments changeant de quartier; 4° bâtiments changeant de tonnage. Code international de signaux (octobre 1882). In-8 de 16 p. Paris, Imp. nationale.

UBALDE. Voy. *Positivisme.*

VALLY (Louis). *Etude financière sur la propriété foncière.* In-8 de 20 pages. Saint Brieuc, Le Maou.

VALROGER (Lucien DE). *Droit maritime.* Commentaire théorique et pratique du livre II du Code de

commerce (législations comparées). T. I : Source du droit maritime, Régime administratif des navires, Inscription maritime, Police de la navigation, etc. (art. 190 à 219, Code de comm., loi du 29 janvier 1881). — T. II : Engagements des gens de mer, Charte-partie, Connaissement, Freet, Transport des passagers (art. 250 à 310 du Code de com.). 2 vol. in-8 de x-532 et 436 p. Paris, Larose et Forcel.

Vavasseur (A.) *Traité des sociétés civiles et commerciales* (avec formules). 3e édition. 2 vol. in-8 de xliv-530 et 508 p. Paris, Marchal.

Véritable (le) almanach du douanier pour 1883. par Roux. In-16 de 112 p. Perpignan, Latrobe.

Vessélovsky. V. *Annuaire.*

Wyrouboff (G.). *A propos des crédits égyptiens.* In-8 de 8 p. Versailles, imp. Cerf. [Extrait de la « Philosophie positive », septembre-octobre 1882.]

Young (Arthur). *Voyages en France pendant les années* 1787, 1878, 1789. Traduits, annotés et précédés d'une notice biographique, par M. H.-J. Lesage. 2 vol. in-8 de xlviii-388 et 480 p. Paris, Guillaumin. [Collection des « Economistes et publicistes contemporains ».]

Le Gérant : Fté GUILLAUMIN.

Paris. — Imp. A. Parent (A. Davy, successeur), rue M.-le-Prince, 3'.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

ÉTAT ACTUEL

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN ALLEMAGNE

(Premier article.)

C'est sous ce titre que nous consacrerons une série d'articles à un ouvrage important en deux forts volumes qui a paru en 1882 à la librairie Laupp de Tubingue. Il s'agit du *Handbuch der politischen Œkonomie* (Manuel d'économie politique), publié, sous la direction de M. le professeur Gustave Schœnberg, par plusieurs des professeurs les plus distingués des universités allemandes. Un petit nombre seulement de ceux qui se sont fait un nom, comme MM. Schmoller et Gustave Cohn, manquent sur cette liste, où nous trouvons des savants comme MM. Nasse, Rümelin, Ad. Wagner, Brentano, Neumann, Lexis, Meitzen, Sax et beaucoup d'autres que nous aurons encore l'occasion de nommer. Cette réunion de travailleurs d'élite suffirait pour nous imposer le devoir d'examiner l'œuvre d'une manière approfondie, mais nous y sommes porté par une autre raison encore : cet ouvrage est une sorte de manifeste de ce qu'on a nommé l'école du socialisme de la chaire (*Kathedersocialismus*). Il y a dix ans, lorsque cette école s'est séparée avec éclat de l'école économique classique qui était encore la seule à cette époque, ses principaux représentants soutenaient que la science n'était pas mûre pour un *Traité*, qu'on devait se borner à faire des monographies. La passion propose et la nécessité dispose. Peu d'années suffirent pour amener quelques-uns d'entre les adhérents des nouvelles doctrines à rédiger des traités et voilà que la majorité des dissidents reconnaît qu'un exposé d'ensemble est indispensable. Nous sommes heureux de ce changement d'avis et nous recevons le *Handbuch* avec tous les honneurs qui lui sont

dus. Nous aurons à louer et à critiquer, mais nous aurons surtout à rechercher en quoi les nouvelles doctrines diffèrent des nôtres, et dans quelle mesure les économistes allemands ont contribué à étendre les limites de la science économique ou à en approfondir le domaine.

I. LA NATURE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Ce n'est pas sans raison que nous commençons par la question : qu'est-ce que l'Economie politique ? La réponse qu'on donnera nous permettra d'entrevoir les solutions que recevront la plupart des problèmes que nous verrons surgir par la suite. C'est en imaginant des définitions nouvelles que les dissidents allemands se sont séparés des doctrines établies par leur prédécesseurs, et il ne serait pas difficile de montrer que ces nouvelles définitions ont été influencées par des idées préconçues qu'on a voulu faire prévaloir. Il m'est vraiment pénible, ayant devant moi un ouvrage composé d'excellents et de mauvais chapitres, d'être obligé de commencer par les mauvais et même par le plus mauvais. J'y suis forcé, car, premièrement, la question que je traite avant les autres est le pivot de tout le système que j'étudie, et secondement, cette question se trouve en tête du *Handbuch*. On n'aurait pas une complète intelligence de ce qui suivra si je ne commençais par jeter une vive lumière sur ce point de départ. Du reste, je commence par le commencement et ne fais que suivre M. Schœnberg sur le terrain qu'il a choisi lui-même, car, dès le 1er chapitre, il nous attaque, et je puis dire nous calomnie sans vergogne.

Il ne sera pas sans utilité de présenter dès le début un aperçu sommaire de la différence qui sépare les deux doctrines, elle ressortira des deux citations qui suivent. J.-B. Say dit : « L'économie politique est tout entière fondée sur des faits ; car la nature des choses est un fait, aussi bien que l'événement qui en résulte. » (*Traité*, Discours préliminaire.) M. de Laveleye, au contraire, s'exprime ainsi : « Les lois dont s'occupe l'économie politique ne sont pas les lois de la nature ; ce sont celles qu'édicte le législateur » (*Éléments d'Économie politique*, p. 17.) On sait que M. de Laveleye est un représentant éminent du socialisme de la chaire, et je l'ai cité de préférence, parce que son livre est écrit en français, et que chacun peut vérifier. Il résulte de ce qui précède que pour nous l'économie politique est fondée sur la nature humaine, dont nous devons étudier les manifestations d'ordre économique si nous voulons devenir économistes, tandis que pour les socialistes de la chaire l'économie politique est œuvre humaine et ils ajoutent volontiers : ce que les hommes ont fait, ils peuvent le défaire. Et pour s'exprimer

avec la dernière concision : nous considérons l'économie politique comme une science et nous nous sentons, lors des applications, limités par la nature des choses ; eux ils prennent l'économie politique pour un art, qui doit nous indiquer le moyen de réaliser notre idéal économique, dût-on lutter contre l'impossible.

Passons au *Handbuch*. M. Schœnberg est l'auteur du 1er chapitre qui est intitulé : *L'essence ou la nature de l'Économie politique*. Nous allons analyser ce chapitre qui est d'une grande importance doctrinale, et qui nous fournira matière à d'amples reflexions.

La vie économique [1] est l'un des principaux domaines élémentaires de l'histoire de l'humanité. Cette vie économique a été très différente selon les temps et les lieux. Elle est un produit de l'homme et se ressent du degré de culture atteint à un moment donné par l'humanité, qui a la tâche de donner à cette vie la forme qui favorise le mieux le bien-être général. Cette tâche est d'autant plus difficile que la vie économique est plus développée et que le peuple est plus grand. Elle devint un jour si difficile qu'elle fit surgir toute une science, l'économie politique (ou l'économique). Celle-ci vint assez tard et passa par plusieurs transformations; la plus importante est de date récente, elle est due à l'Allemagne. « Cette transformation, qui consiste dans le changement des vues fondamentales sur la nature de la société et de la science économique, sur la méthode, la mission et la signification des études économiques, sur les principes et les mesures pratiques d'une politique sociale et économique rationelle, cette transformation peut être formulée comme la rupture avec l'absolutisme et le cosmopolitisme d'une théorie abstraite, atomistique, matérialiste et individualiste, qui a régné jusqu'alors. La science (économique) devint une science exacte, réaliste, historico-éthique ».

Arrêtons-nous un moment sur ce passage. Je ne conteste pas aux Allemands d'être les auteurs de cette transformation; mais changer n'est pas améliorer. Ils ont rompu avec une théorie composée de formules absolues et cosmopolites, cela veut seulement dire qu'ils s'efforcent de contester certaines lois économiques générales, ce qui d'ailleurs ne leur réussit guère. Croiriez-vous, cher lecteur, que quelques-uns de ces savants ont fait des prodiges de

---

[1] La vie économique, c'est l'ensemble des efforts faits par l'homme pour satisfaire à ses besoins matériels; c'est encore la manière de les satisfaire, c'est-à-dire : pauvrement ou avec abondance, grossièrement ou avec tous les raffinements d'un art consommé, enfin en suivant plus ou moins les inspirations de la raison et du sentiment. Je crois avoir largement défini *das wirthschaftliche Leben;* on peut aussi se borner à dire : la vie matérielle.

dialectique et de subtilité tendant à contester la loi de l'offre et de la demande, simplement parce que l'universalité de cette loi menaçait d'infirmer quelques-unes de leurs thèses. Le mot *atomistique* est ici synonyme d'individualiste ; seulement, si l'auteur n'avait mis que ce dernier mot, il aurait semblé être sans passion, comme cela convient à un savant qui cherche la vérité sans arrière-pensée. Mais la nouvelle école est avant tout « éthique », il faut donc montrer une pieuse indignation. Je dis pieuse, car l'auteur a intercalé le mot matérialiste, qui n'est pas à sa place en économie politique : nous ne faisons ici ni philosophie, ni théologie. Mais quand l'auteur continue en disant que les Allemands ont fait de l'Economique « une science exacte, réaliste, historico-éthique », il outrepasse la dose d'erreur permise à un savant : c'est un véritable galimatias qu'il produit. On verra clairement par la suite que ce jugement n'est pas trop dur ; pour le moment, je ne puis que le justifier sommairement. L'auteur prétend établir des antithèses, en nous attribuant l'opposé des qualités qu'il revendique pour lui et les siens. Mettons qu'ici *éthique*, qui est souvent un simple euphémisme pour socialisme, soit le contraire d'*individualisme*, de quoi « exacte » est-il l'opposé ? Serait-ce des lois « absolues » que les économistes s'efforcent de dégager de l'observation des faits ? Quant au mot « réaliste », il fait un singulier effet dans la bouche de personnes qui nous reprochent d'être « matérialistes » ou au moins terre à terre, tandis qu'eux ils prétendent poursuivre « l'idéal », l'idée éthique et autres choses transcendentales, vaporeuses, éthérées, analogues. Ils se croient *ré-a-listes*, pesez bien chaque syllabe.

Au fond, l'un des points où l'on en veut venir, c'est de contester qu'il y ait une science économique générale : il y a une économie pour chaque pays en particulier. Si encore on le disait nettement, on pourrait l'attaquer de face ; mais non, on emploie le mot *volkswirthschaft* (Économie du peuple) dans un double sens : 1° économie d'un peuple abstrait, ce qui est l'équivalent de : économie de tous les peuples, c'est-à-dire science économique (la même pour tous) et 2° économie d'un peuple déterminé. Cette double acception lui permet de dire, comme la chauve-souris :

Je suis oiseau, voyez mes ailes!
Je suis souris, vivent les rats!

Avant d'aborder le paragraphe suivant, intitulé : l'*action* ou l'*activité économique*, je suis obligé d'insister sur l'influence qu'exercent les mots sur les doctrines et surtout sur les systèmes. J'aurai l'occasion d'en citer plus d'un exemple. Ici nous avons le mot *wirthschaft*, que nous sommes obligé de traduire quelquefois par ménage, d'autrefois par économie, puis encore par auberge, et par-

fois l'équivalent exact nous manque. De ce mot au sens multiple on abuse beaucoup dans les traités allemands d'économique, comme on le verra, et ce mot permet bien des abstractions qui nous sont interdites. Les Allemands nous reprochent cependant d'être abstraits. — C'est le voleur criant : Au voleur! — La moitié d'un des traités modernes d'économie politique allemands est intraduisible en français pour cause d'excès d'abstraction. Mais revenons au travail de M. Schœnberg. « L'activité économique » de l'homme, dit-il, est celle qui est dirigée vers la satisfaction de ses besoins matériels. C'est parler d'or, seulement dans le paragraphe précédent il avait dit, relativement à cette activité : « Son but permanent est de devenir pour chaque individu et pour l'ensemble du peuple un moyen d'exercer les fonctions morales de la vie ». En analysant le paragraphe 1er j'avais si négligé ce passage le tenant pour une simple phrase ornementale, comme les trilles dans un chant ; je vois que mon appréciation était juste, puisqu'en entrant plus avant dans son sujet, l'auteur est obligé de constater expressément qu'on travaille pour satisfaire ses besoins *matériels.*

L'auteur distingue, dans cette activité, celle qui acquiert et celle qui emploie ou utilise. L'activité *acquisitionnelle* n'est pas identique avec le travail ; le travail est un effort fait pour produire une utilité, mais on peut aussi acquérir par le jeu, par la mendicité, la perception d'impôt, etc. L'auteur distingue aussi entre l'homme isolé et l'homme vivant en société, entre une société de sauvages et une société de gens civilisés, enfin entre le travail économique et le travail technique, détails et distinctions qui ne semblent avoir d'autre but que la création de nouveaux mots. Si l'on ne renouvelle pas beaucoup les idées, en revanche on rajeunit la terminologie.

J'ai réservé un passage fondamental : c'est celui-ci: « *Als menschliche Thätigkeit ist sie in ihrem Wesen und ihrer Erscheinung bedingt durch das Wesen*[1] *des Menschen...* » c'est-à-dire : l'activité économique « étant une activité humaine, elle est, naturellement et dans toutes ses manifestations, soumise à la nature humaine... » C'est-à-dire, qu'elle est soumise à ses conditions (*bedingt*), à ses lois. Ce qui est ici posé comme principe fondamental est presque toujours oublié par les socialistes de la chaire et même souvent ouvertement nié. C'est même là le nœud de nos discussions. Nous, nous disons : « L'activité économique » *est soumise aux lois de la nature humaine.* Or l'homme étant dans la nature, cette activité est régie par des lois naturelles. C'est cette déduction qu'on ne veut pas admettre

[1] *Wesen* se traduit par *essence* et par *nature ;* ici, ces deux mots ont le même sens.

(voy. plus haut l'opinion de M. de Laveleye). On s'appuie sur le « développement historique », on soutient que l'homme qui portait la toge n'est pas l'homme qui porte redingote, oubliant que l'un et l'autre ont les mêmes besoins à satisfaire. Il y a cependant une différence : l'homme à la toge serait venu du Tibre à la Seine à pied ou à cheval, tandis que l'homme en redingote y va en chemin de fer. En quoi cependant cela change-t-il la nature de l'homme ? Mais, répond-on, admettre que l'homme est influencé par des lois naturelles, c'est soutenir que l'homme n'a pas de libre arbitre. Ce rapprochement n'est pas fondé ; la nature veut que l'homme ait faim, et pourtant des individus ont refusé de manger. Or, si réellement nous n'étions pas libres, il faudrait bien l'admettre : en niant un fait, on ne le détruit pas. Mais encore une fois, le libre arbitre n'est pas en question ici. La loi naturelle vous apprend que vous gagnerez plus en six heures qu'en cinq, et votre libre arbitre choisit relativement à cette sixième heure entre la peine à éviter et le gain à percevoir. On pourrait montrer par d'autres exemples que la liberté n'est pas en question, car nous nous emparons à chaque instant d'une loi pour l'employer à en combattre une autre : c'est là la liberté la plus caractérisée.

Passons au paragraphe 3 ; c'est un de ceux qui m'ont fait dire plus haut qu'on nous calomniait. Ce paragraphe 3 est consacré au « mobile économique ». Autrefois, dit M. Schönberg, il régnait sur ce point « l'erreur, le manque de clarté, la dispute ». C'était à l'époque où Adam Smith « a établi comme un dogme » cette proposition que « les actes économiques de l'homme sont déterminés rien que par l'intérêt personnel, et que l'égoïsme et l'égoïsme sont l'unique mobile économique ». On s'étonnera de voir ici deux fois égoïsme, c'est que l'auteur a mis *Eigennutz und Selbsucht*. Je viens de feuilleter Adam Smith et n'ai pas retrouvé le passage ; mais est-il probable que Smith se soit exprimé de la façon dont M. Schœnberg le présente ? Je ne le crois pas, il se sera contenté de dire : « L'intérêt personnel » ; un mot suffisait, il n'aurait pas accumulé trois synonymes ; je prends donc l'auteur en flagrant délit de passion, et la passion est le contraire de la science, elle est *unwissenschaftlich*. L'auteur continue : « D'autres économistes, sans présenter ce mobile comme unique, le considèrent comme dominant et rejettent les autres mobiles à un rang secondaire. Les adhérents les plus radicaux de Smith allèrent, non seulement jusqu'à admettre en fait que l'égoïsme est le mobile le plus énergique, mais encore qu'il est le seul légitime et dont la libre expansion peut seule établir la meilleure situation économique. *Cet axiome est la base fondamentale de la doctrine manchestérienne* ». Cette appréciation

retombe comme un pavé sur toute l'école du socialisme de la chaire. Vous venez de voir que M. Schœnberg a dit que telle est l'opinion des « plus radicaux (*radicalsten*) ». C'est donc d'après les exagérations des *plus radicaux* que vous jugez toute l'école? Les « plus radicaux », cela veut dire pour tout homme sérieux les enfants perdus, ceux dont le gros de l'école n'accepte pas les opinions outrées. Pourquoi d'ailleurs M. Schœnberg ne les a-t-il pas nommés comme c'était son devoir, puisqu'il les attaque? On aurait pu contrôler son appréciation.

Maintenant citons quelques-uns de nos principaux économistes, ceux que nous reconnaissons comme des maîtres lors même que nous n'admettons pas l'ensemble de leurs opinions. Je commence par J.-B. Say et suis obligé de prendre un peu au hasard... « L'intérêt personnel, dit-il, est toujours le meilleur juge de ce sacrifice et de l'étendue du dédommagement qu'on peut s'en promettre; et quoique l'intérêt personnel se trompe quelquefois, c'est, au demeurant, le juge le moins dangereux, et celui dont les jugements coûtent le moins. Mais l'intérêt personnel n'offre plus aucune indication, lorsque les intérêts particuliers ne servent pas de contre-poids les uns pour les autres. Du moment qu'un particulier, une classe de particuliers peuvent s'étayer de l'autorité pour s'affranchir d'une concurrence, ils acquièrent un privilège aux dépens de la Société; ils peuvent s'assurer des profits qui ne dérivent pas entièrement des services productifs qu'ils ont rendus, mais dont une partie est un véritable impôt mis à leur profit sur les consommateurs... » Pour J.-B. Say, l'intérêt personnel n'est donc pas cet agent infaillible dont parle M. Schœnberg, et d'égoïsme, on ne voit pas trace. (*Traité d'Écon. pol.*, 7e édit., 1861, p. 152, édit, Guillaumin.)

Après avoir parlé de l'activité, de la sensibilité, de la peine, Bastiat continue : « Tout est *personnel* dans cet ensemble de phénomènes, tant la sensation qui précède l'effort que la satisfaction qui le suit. Nous ne pouvons donc pas douter que l'*intérêt personnel* ne soit le grand ressort de l'humanité. Il doit être bien entendu que ce mot est ici l'expression d'un fait universel, incontestable, résultant de l'organisation de l'homme, et non point un jugement critique, comme serait le mot *égoïsme*. Les sciences morales seraient impossibles si l'on pervertissait d'avance les termes dont elles sont obligées de se servir. » (*Harmonies*, p. 40, Paris, Guillaumin, 1850.)

On ne doit pas oublier que Bastiat ne parle que des *intérêts légitimes;* il dit lui-même, à la première page, que c'est l'idée dominante de son livre. Qu'on lise aussi le chapitre où il parle du moteur social.

Voici maintenant un auteur qui passe pour particulièrement orthodoxe, peut-être même radical, Joseph Garnier ; prenez son *Traité d'économie politique* (5e édit., Paris, Guillaumin, n°23), vous verrez que l'intérêt individuel c'est « cet intérêt naturel auquel donne naissance le Besoin, qui préside à la conservation de l'individu et de sa famille, et qui, maintenu par la *Justice* (respect de l'intérêt d'autrui), est le moteur universel du genre humain, et forme par sa multiplicité l'intérêt général ou social, sans exclure le devoir, la bienveillance ou la sympathie, ou la pitié, qui sont aussi, dans une certaine proportion, des liens sociaux et des mobiles de l'homme, POUVANT QUELQUEFOIS DOMINER L'INTÉRÊT INDIVIDUEL ».

Ces trois citations suffiraient à la rigueur ; mais comme on a prononcé le nom de Manchester et que j'ai sous la main *the Life of Richard Cobden*, par John Morley, j'ai feuilleté ce volume; je ne citerai qu'un des passages qui, au hasard du pouce, se sont ainsi présentés à ma vue. C'est Bright qui s'exprime ainsi dans un meeting public : « *I cannot find a trace or a word in the most private correspondence, betraying on the part of any prominent actor in the League a symptom of petty or ignoble egotism.* Du reste, pour défendre Cobden, il suffit de renvoyer à une récente publication de M. Nasse, le plus éminent des collaborateurs de M. Schœnberg.

Je n'ai, du reste, pas perdu de vue le *Handbuch*, mais il fallait mettre à néant une accusation si souvent répétée par les socialistes de la chaire et autres. M. Schœnberg dit, du reste, que les erreurs ci-dessus signalées (les erreurs « des plus radicaux » sans doute) ont disparu de la science, et il formule ainsi les mobiles économiques comme il les entend lui-même :

1° Tous les hommes ont l'instinct[1] de la conservation, ce qui les pousse à agir dans leur intérêt personnel. Cette force intérieure est dans la nature humaine et son action est moralement légitime[2]... Cet instinct ou cette force intérieure, ce mobile (*trieb*) n'est pas contraire à l'amour du prochain ou de l'intérêt général, ni à aucune des autres forces morales.

« 2° Mais ce *trieb* peut dégénérer et ne dégénère que trop souvent en égoïsme. L'égoïsme existe quand l'homme met son intérêt personnel au-dessus de toutes les autres considérations, et ce sentiment doit être combattu par tous les moyens possibles, quoiqu'il soit un stimulant d'une grande puissance et qu'il puisse rendre des

---

[1] Il y a en allemand *trieb*, mot qui signifie mobile, instinct, mais plus souvent force d'impulsion. C'est donc un instinct actif et énergique.

[2] Voilà M. Schœnberg qui parle comme nos économistes « radicaux ».

services économiques considérables. Mais, en somme, il est plus nuisible qu'utile.

3° Les actions humaines d'ordre économique ont aussi des mobiles moraux : l'amour du prochain, la reconnaissance, le sentiment du devoir, etc.

Au fond, les économistes que M. Schœnberg s'est plu à attaquer n'enseignent pas autre chose. Quand, après avoir exposé avec clarté et netteté les faits économiques, ils jugent à propos d'ajouter quelques observations morales, ils parlent du devoir, de la justice et des vertus les plus recommandables. Ad. Smith a réservé pour un ouvrage séparé ce qu'il avait à dire sur la *sympathie*. Il a pensé, et la plupart de ses disciples ont été de son avis, qu'il fallait spécialiser les études, pour mieux approfondir le sujet. M. Schœnberg ne semble pas avoir suivi cet exemple ; aussi ne s'est-il pas aperçu que l'intérêt personnel est un agent bien plus répandu dans la nature que l'amour du prochain. Connaît-il beaucoup de personnes qui aient compté dans leur vie autant d'heures d'amour du prochain que d'heures d'intérêt personnel? Mais n'insistons pas sur cette statistique, et demandons-nous si l'économie politique est chargée d'étudier les vertus ou la production des objets nécessaires à nos besoins, production pénible qui pourrait bien rester insuffisante sans le stimulant des besoins, c'est-à-dire de l'intérêt personnel. Le moment d'appliquer la morale ne vient que lorsque vous avez approfondi l'économie politique; un mélange prématuré de notions d'ordre divers trouble la vue et pousse à faire prendre des phrases sonores pour des idées réelles.

Passons quelques paragraphes qui traitent des points secondaires pour examiner plus à fond une question que j'ai déjà effleurée : la confusion entre l'économie d'une nation et la science économique, qui est la seule pour nous, l'économie politique (ou l'économique). Les mots de la langue allemande (le mot *wirthschaft*, par exemple), sont pour quelque chose dans cette confusion ; le mot fait ici l'effet de l'aiguille sur le chemin de fer : on dévie sans le savoir, on ne s'en aperçoit que plus tard. Autrefois l'erreur était involontaire; aujourd'ui, le plus souvent, on a conscience de ce que l'on fait, et l'on persiste, par système, par des motifs de doctrine ou de polémique. Pour être plus clair, je suis obligé de remonter un peu en arrière. On sait que le mot *statistique* vient de l'Allemagne ; le professeur Achenvall, qui l'a inventé il y aura bientôt cent cinquante ans, n'en avait fait que l'exposé de l'état (*status*) d'un

pays, d'une nation [1]. Pendant longtemps, des cours de cette nature se perpétuèrent sous différents noms dans les universités allemandes, et l'idée en devint familière à leurs auditeurs. Il parut alors des *économies politiques* des Grecs, des Romains, des Égyptiens et autres peuples. C'était une description de ces pays au point de vue politique et économique. Au commencement du siècle, ou à peu près, les doctrines d'Adam Smith se répandirent en Allemagne, et l'on se mit à étudier la *science* économique; les physiocrates, d'ailleurs, avaient déjà eu des partisans convaincus. Elle y fut bien reçue, car la science est universelle; il n'y a pas de chimie, de physique, de géométrie françaises, allemandes, anglaises : deux et deux font quatre en deçà et au delà de toutes les frontières naturelles ou artificielles. Or, l'économie politique ayant toujours eu des tendances libre-échangistes, elle eut bientôt pour adversaires ceux qui avaient des intérêts protectionnistes, lesquels, on le sait, s'enveloppent du sentiment patriotique et écrivent sur leur drapeau : « Travail national ».

La formation du *Zollverein*, qui jeta une certaine fermentation dans les idées et surexcita les intérêts, raviva la lutte, et trouva en Frédéric List un champion distingué du protectionnisme. Elle eut alors sa théorie fondée sur le sens particulier des mots *économie nationale*, économie d'une nation déterminée, régime qui lui convient; mais, malgré le talent de Fréd. List, ses doctrines ne firent aucun tort sensible à la science économique, qui conserva sa légitime prépondérance. Survint le mouvement socialiste qui est la résultante d'une combinaison de plusieurs forces : les unes malfaisantes comme l'envie, les autres bienfaisantes comme la charité, mouvement qui dégénéra bientôt au point de devenir un instrument au service de démagogues et autres ambitieux. Parmi ces derniers, il faut nommer Lassalle et Karl Marx, qui eurent une influence incontestable sur la jeune génération des professeurs d'université. Ces théoriciens du socialisme vinrent au moment propice, au moment où se produisait une certaine réaction contre la raideur avec laquelle quelques économistes de l'école de Smith formulèrent leurs doctrines. Ces économistes ne consultaient que la raison et écrivaient en prose, tandis que la jeunesse demande du sentiment, de la poésie. Le socialisme fournit l'élément sentimental aux *privat docenten* d'alors, qui tiennent aujourd'hui les chaires comme *ordinarius*. Pour faire passer une erreur, on n'a qu'à l'envelopper dans du sentiment, quelquefois un peu de rhétorique à la teinte senti-

---

[1] Il convient aussi de mentionner les cours de « sciences camérales » qui eurent un effet analogue, mais indirectement.

mentale suffit, surtout auprès d'un auditoire qui n'a pas l'expérience de la vie. Les traits que je viens d'esquisser en quelques rapides coups de crayon feront comprendre comment la nouvelle école, dite des socialistes de la chaire, a une tendance prononcée à réduire le plus possible le domaine de la science générale, le domaine des lois économiques, pour donner la préférence à l'économie politique d'un peuple determiné. Cette dernière, loin de formuler des lois, se borne à décrire — avec ou sans phrases — l'état économique d'un pays : des faits et non des lois, c'est la manière de justifier les prétentions au réalisme. Aurait-on oublié qu'une science descriptive est d'un ordre inférieur aux sciences qui recherchent les rapports de cause à effet? — Après ces explications, je puis reprendre la discussion du texte du *Handbuch*.

On veut bien reconnaître, page 13, que l'économie politique est une science à part, particulière, distincte, mais en insistant sur ce fait incontestable et incontesté : que l'homme ne vit pas que de pain, comme s'exprime la Bible, ce qui prouve que l'observation est vieille; non certes, l'économie politique n'est pas tout dans la vie d'un peuple, et de même qu'un individu peut dire : « Je renonce à telle affaire avantageuse, sacrifiant mon intérêt à un sentiment », de même les pouvoirs publics peuvent et doivent mettre en regard et peser comparativement les arguments économiques et les arguments empruntés à d'autres domaines de la vie humaine. » Voici, selon l'auteur, l'énumération de ces domaines : 1° le droit; 2° l'art; 3° la science et la culture intellectuelle; 4° la vie de famille; 5° la vie et les mœurs (rapports libres des hommes entre eux); 6° la vie religieuse; 7° la vie politique; 8° la vie économique. On la compte en dernier, bien qu'on reconnaisse que c'est la base de tout; la vie n'est pas possible sans elle, car... il faut se nourrir. Du reste, l'énumération semble avoir été faite au hasard de la plume.

C'était bien de la *science* économique qu'il a été question jusqu'à présent, quoiqu'on se soit servi du mot *volkswirthschaft* (économie du peuple); or, page 14, avec ce même mot, nous allons dérailler, car l'auteur continue pour nous dire que cette économie est toujours le produit de trois facteurs : 1° le territoire; 2° les occupations ou industrie de chacun et de tous; 3° la législation et l'administration. On le voit, nous glissons dans l'acception plus étroite et même fort différente du mot, car il ne s'agit plus de principes généraux, mais de la description d'un pays. Le numéro 4, qui commence le paragraphe 13, est ici tout particulièrement important. Je vais tâcher de traduire le premier alinéa :

« 4° L'économie politique (*volkswirthschaft*) de chaque nation est une situation spéciale résultant de son histoire, et qui, autant

qu'on peut parler ici de « lois », est soumise aux lois dites historiques, c'est-à-dire aux lois qui régissent l'esprit humain et ses manifestations dans l'histoire! [1] »

Que toute nation, à un moment donné, soit le résultat de son histoire, c'est un lieu commun qu'on nous exprime avec trop de solennité ; toute chose est « devenue » (*geworden*), mais cela n'empêche pas que l'homme est soumis aux lois de la nature, qu'il faut qu'il mange, pardon de l'expression vulgaire, — mais on crie toujours quand on parle à des sourds, — oui, il faut que l'homme mange, par conséquent qu'il travaille, et cela sous tous les régimes historique et préhistorique, et si le fait d'avoir des besoins a persisté, il aura toujours fallu le satisfaire, peu importe qu'on n'ait pas toujours eu des couverts ruolz à sa disposition. C'est le couvert ruolz et non la nourriture qui est la « catégorie d'histoire », la chose accidentelle, la chose qui est « devenue ». En un mot, l'histoire et la nature des choses ne se font pas opposition.

L'auteur a prévu qu'on discuterait la question des lois naturelles[2] économiques, il est donc entré sur ce point en plus de détails que je n'en puis reproduire. En somme, il a fendu le cheveu, il a accordé la loi économique et rejeté la loi naturelle. C'est un progrès, car, il y a dix ans encore, on ne reconnaissait pas la loi économique non plus. Ce qui caractérise les lois naturelles, dit l'auteur, c'est l'action permanente (par exemple la pesanteur), mais ces lois ne sont pas d'ordre économique. Les lois économiques ne sont pas permanentes, ce sont seulement des règles, qui peuvent changer[3]. Certes, il y a des règles qui se modifient, mais, dès qu'on admet avec l'auteur que l'homme est dans la nature, qu'il est soumis à ses lois, on accorde l'influence de lois permanentes. Mais non, répond-il, ces lois ne sont pas économiques, car l'homme a le libre arbitre, il peut « raisonnablement ou follement » refuser de s'y soumettre. Je réplique :

---

[1] *D. h. den für den Menschengeist und seine Erscheinungen in der Geschichte allgemein geltenden Gesetzen unterworfener Zustand*, porte le texte. Après avoir émis cette proposition, vouloir contester les lois économiques, c'est montrer un parti pris peut-être plus risible que coupable;

[2] Il est peut-être utile de prévenir le lecteur que cette question des lois naturelles a une immense portée, parce qu'il en découle des conséquences pratiques des plus importantes.

[3] Les lois économiques d'une société rudimentaire et celle d'une société tres avancée sont de même nature. Ce que Thucydide dit du port de Corinthe s'applique à un port moderne, la vapeur donne seulement plus d'intensité à ces lois. Le coup de canon n'est pas d'une autre nature qu'un coup de pistolet, il est seulement plus fort.

1° Les besoins de l'homme sont permanents, les Troglodytes se sont nourris et nous nous nourrissons ; or, de l'aveu de tous — vous compris — l'économique est la science de la satisfaction des besoins par le travail, et plus la société se complique, plus se complique cette science, mais les différences qu'elle constate sont de quantité et non de qualité[1] ;

2° Le libre arbitre est un article de foi, j'y crois pour ma part et suis même d'avis que l'humanité retomberait dans la barbarie si elle n'y croyait pas. Si ce n'est pas une vérité, ce serait une de ces fictions qu'il faudrait admettre comme celle qui veut que tout le monde est censé connaître la loi. Au fond, nous ne savons pas ce qui en est du libre arbitre. A coup sûr, il n'est pas absolu ; il y a en nous des limites intellectuelles et morales et des limites physiques. Votre intelligence est-elle libre d'approuver la conclusion que voici :

> Tous les hommes sont mortels;
> Pierre est un homme,
> Donc Pierre *n'est pas* mortel.....?

Je vous défie de l'accepter. Quant au moral, vous savez bien ce que c'est qu'une passion ; est-ce qu'elle ne restreint pas, si elle n'annule pas complètement le libre arbitre? Parmi les empêchements physiques, je me borne à citer l'ivresse. Vous savez bien que j'aurais d'autres arguments, sans parler des qualités et des vices héréditaires, que je pourrais citer deux frères recevant la même éducation, mais diversement doués par la nature, qui, une fois majeurs, ont des conduites tout opposées. Donc, croyons au libre arbitre, mais ne le creusons pas, on verrait trop clairement qu'il n'est pas absolu.

3° L'intérêt personnel est un sentiment permanent, il dérive de l'existence de nos besoins, de l'existence de choses qui nous sont agréables et d'autres qui nous sont pénibles ; pouvez-vous bâtir un système sur les cas exceptionnels, sur l'homme sans intérêt personnel ou sans sensations? ou sur l'homme, s'il y en a, qui — sciemment — paye cher un objet commun et vend bon marché un objet rare? On répond que oui. Il suffit que l'intérêt personnel ne

---

[1] Manger, m'a-t-on dit, est une loi physiologique et non économique. Sans doute, mais il ne s'agit pas ici du mouvement des mâchoires. Il s'agit des efforts qu'il faut faire sous tous les régimes pour gagner sa vie, afin d'avoir de quoi manger. C'est cet effort qui est soumis aux lois économiques, toujours les mêmes, parce que toujours l'homme veut tirer de son travail les plus grands résultats possibles, qu'il soit armé d'une hache en pierre ou d'un marteau-pilon mû par la vapeur.

soit pas également fort chez tous les hommes pour que ce ne soit plus une loi. Dans ce cas, je serais obligé de dire qu'*il n'y a pas d'homme*, car on ne trouve pas deux hommes identiques, ou qu'il n'y a pas de pesanteur, car le verre posé à l'intérieur d'un cerceau qu'on fait tourner rapidement ne tombe pas, ou de m'appuyer sur d'autres tours de force analogues. Mais à quoi bon continuer? la nouvelle école ne peut pas admettre les lois naturelles, car elles gêneraient ses adhérents dans leurs efforts pour conduire l'humanité vers la perfection; leur prétention ne va pas au delà.

L'auteur passe en revue les différents âges de l'humanité, en commençant par les temps préhistoriques et en caractérisant successivement les peuples de chasseurs et de pêcheurs, les pasteurs ou nomades, les peuples agricoles, les peuples industriels et commerçants, les peuples à grande industrie; cette partie ne présente rien de nouveau. La classification suivante est moins connue en France, mais, comme elle est importante pour la nouvelle école, qui a intérêt à insister sur l'évolution dans la société économique, je vais en analyser les principaux paragraphes. Au point de vue des échanges, les nations ont passé par trois degrés : 1° le troc; 2° la vente au comptant ; 3° le crédit. Ce que je viens de rendre par le *troc*, c'est l'époque de la *naturalwirthschaft*, littéralement : économie fondée sur les produits en nature. Il n'y a encore ni villes, ni monnaies, ou à peu près; chacun produit tout ce qu'il lui faut, et s'il y a échange, ce sont des produits en nature qu'on troque contre des produits. — La vente au comptant, en allemand *geldwirthschaft,* économie fondée sur la monnaie, s'établit avec la création des villes, la division du travail et la circulation d'espèces monnayées. — Enfin, le troisième degré, la *creditwirthschaft*, l'économie fondée sur le crédit, est un régime qui, selon l'auteur, n'a existé qu'au XIXe siècle.

Eh bien, l'école allemande fonde sur cette classification contraire à l'histoire, mais qu'elle accepte comme vraie, beaucoup trop de considérations. Les choses ne se sont pas passées comme elle le soutient. L'échange contre une mesure commune de la valeur a existé avant la monnaie frappée; on échangeait contre du bétail (*pecunia*) ou contre d'autres objets (sel, cauris, etc.), et bientôt contre un poids de métal; puis le crédit a existé en Egypte et à Athènes, à Rome et ailleurs, et en plein XIXe siècle il y a encore en Europe des familles qui ont si peu de besoins qu'elles se nourrissent et se vêtissent des produits de leur récolte. Ce sont ces mêmes savants qui parlent des affaires de bourse, comme si Law n'avait pas existé, sans parler de la Hanse et des républiques italiennes du moyen âge. Ils font de la science à tendance.

Nous arrivons aux questions brûlantes ; l'auteur se met à caractériser la *volkswirthschaft* moderne, et cette fois, il ne s'agit pas de la situation d'un pays, mais de l'acceptation plus large du mot, c'est-à-dire de la science économique. C'est un résumé de la théorie des socialistes de la chaire que je vais avoir à analyser.

Le premier paragraphe expose le caractère général de l'économie politique moderne. Celle-ci est parvenue à une hauteur qu'elle n'avait pas atteinte jusqu'à présent, car les peuples modernes ont la grande industrie et le crédit. Néanmoins, il n'y a pas eu d'époque dans l'histoire économique où les questions de réforme aient été si nombreuses, où il y ait eu d'aussi grands et d'aussi difficiles problèmes économiques à résoudre que de nos jours. On pourrait trouver, dit l'auteur, qu'il y a une contradiction à reconnaître la grandeur des progrès réalisés dans l'ensemble du domaine économique et à soutenir la nécessité d'introduire des réformes, c'est-à-dire de donner satisfaction aux légitimes prétentions et intérêts d'une partie de la population, d'améliorer la législation et l'administration, et de faire disparaître les abus dont certains individus se rendent coupables.

L'apparente contradiction se résout aisément, selon l'auteur, si l'on se représente les causes qui rendent les réformes nécessaires. Elles consistent principalement en ce qui suit :

1° La complète transformation de l'organisme économique produite par le progrès des sciences, par les nombreuses découvertes et inventions, par les modifications dans le régime politique, et par la plus grande liberté accordée aux forces productives. Si la transformation constitue un progrès évident, il en résulte cependant la nécessité d'établir de nouvelles lois, de nouvelles institutions, de nouveaux principes pour la législation et l'administration aussi bien que pour la conduite des particuliers et de la société civile. C'est ainsi que surgirent beaucoup de problèmes ardus qui attendent leur solution. — C'est une simple assertion. Au fur et à mesure que ces innovations se sont introduites et que les nouveaux besoins se sont révélés, le législateur y a pourvu sans attendre les conseils des « cathedersocialistes. »

2° Les nouveaux rapports de la production et de la distribution, les changements qui se sont produits dans le mouvement intérieur et international ont eu de fâcheux effets. La liberté économique, le développement de la grande production, l'influence des chemins de fer et des bateaux à vapeur sur la concurrence et les débouchés, amenèrent des dangers économiques, inconnus jusqu'alors et contre lesquels il faut se défendre. — Le mieux serait de supprimer la machine à vapeur, les chemins de fer, le télégraphe, l'électri-

cité, etc. Ou peut-être ces messieurs trouveront-ils le moyen de produire des roses sans épines et même des médailles sans revers.

3° A ces circonstances s'ajoute la nouvelle science économique qui, par l'étude scientifique de son domaine, fit connaître la possibilité d'introduire beaucoup d'améliorations dans la vie économique, de manière à en mieux remplir la tâche. — Les socialistes de la chaire se vantent : ils n'ont rien trouvé du tout ; d'ailleurs, ils n'ont pas le droit de se servir du mot *science*, car ils traitent l'économie politique en art. Toutes les améliorations économiques modernes ont été énoncées ou introduites avant qu'ils ne se fussent révélés par le coup de théâtre d'Eisenach, il y a une dizaine d'années.

4° Une cause plus importante de la naissance des problèmes vient de ce qu'on s'est posé, en matière sociale, des tâches plus élevées. Tout problème social est une tâche posée à l'Etat et à la société civile pour l'amélioration d'une situation peu satisfaisante de cette société. Il s'agit alors de maux tels que ceux qui en souffrent ne sont pas en état de les faire disparaître à eux seuls. L'existence de ces maux prouve en tout cas que la situation sociale n'est pas comme elle devrait être ou comme on souhaiterait qu'elle fût. « Mais ils (ces maux) ne surgissent que parce que cette situation est en désaccord avec un idéal social, qu'*on* dresse (*sic*, il n'est pas dit *qui* le dresse : *welches aufgestellt wird*), et qu'on est universellement (?) arrivé à la conviction que *l'Etat et la societé ont la possibilité et le devoir de résoudre cette contradiction entre l'idéal et la réalité* (p. 41) ..... » — Ce numéro 4 s'étend encore sur les trois quarts de la page, répétant plusieurs fois que la situation s'est améliorée, mais qu'on s'est posé un idéal plus élevé, et qu'on est malheureux parce qu'on ne peut pas l'atteindre par ses propres forces. L'enfant pleure parce qu'il ne peut pas décrocher la lune. Vraiment M. Schœnberg est d'une naïveté charmante. Et que dites-vous de ce « réaliste » qui veut faire courir l'Etat après un idéal, son idéal à lui naturellement ?

Passons. Après avoir ainsi esquissé le caractère général de l'économie politique moderne (n'oublions pas que cela veut dire socialisme de la chaire), l'auteur nous apprend que cette doctrine repose sur trois bases fondamentales qui sont : 1° la liberté économique ; 2° le nouveau rapport avec l'éthique ; 3° le rapport de l'Etat avec la *wolkswirthsch aft* dans les deux acceptions, c'est-à-dire la grande et la petite économique.

I. *La liberté économique.* — Il ne s'agit pas ici de la liberté absolue qui n'existe nulle part, mais de la liberté limitée par la morale, comme elle existe dans la plupart des Etats civilisés. Ainsi entendue, dit l'auteur, la liberté se présente sous cinq formes diffé-

rentes : 1° liberté du travail, par rapport tant à la personne, qu'à l'industrie, à la localité et aux contrats ; — 2° liberté de la propriété immobilière, c'est-à-dire liberté d'en disposer par voie gratuite ou onéreuse, et liberté d'en user (de la cultiver ou modifier) comme on l'entend ; — 3° liberté du capital (surtout relativement au crédit) ; — 4° liberté d'entreprise (pour l'industrie et le commerce) ; — 5° liberté du marché (pour l'offre et la demande, commerce intérieur et extérieur, concurrence). Cette liberté peut être plus ou moins grande, mais plus elle est grande, plus elle produit certains effets, et l'auteur en indique les principaux d'après les économistes. Mais il trouve que cette liste n'est pas complète, qu'elle ne signale que les bons effets de la liberté, sans mentionner les mauvais. Il entreprend alors d'énumérer les uns *et* les autres. Je résume ses deux listes.

Les bons effets de la liberté sont :

I. La production se fera dans les meilleures conditions économiques possibles, les frais seront réduits et la qualité des produits augmentée sous le stimulant de la concurrence.

2. Les procédés de fabrication feront des progrès, les inventions se multiplieront, on imaginera des produits nouveaux, etc.

3. Les entrepreneurs (les fabricants) sont fortement stimulés par leur intérêt à obtenir un profit net élevé, à ne pas se laisser battre par leurs concurrents. La lutte pour l'existence sera plus ardente. (Cette dernière phrase est-elle bien à sa place ici ? voir plus loin.)

4. Le consommateur s'en trouve bien, il reçoit les meilleures marchandises au plus bas prix et de la manière la plus commode possible.

5. Le sentiment de la justice est satisfait. Le droit moderne veut l'égalité pour tous. La liberté permet d'ailleurs à tous et à chacun de choisir et de suivre sa voie dans toutes les directions, à developper ses facultés, à travailler et à accumuler un capital par l'épargne.

6. Enfin, la liberté permet de créer de nouvelles entreprises et de satisfaire ainsi et les tendances individuelles et les besoins généraux.

Je passe maintenant aux mauvais effets du système libéral, me bornant comme ci-dessus à reproduire la pensée de l'auteur dégagée seulement des développements verbeux dont il me semble un peu abuser. Parmi les mauvais effets, on doit distinguer ceux qui peuvent accompagner tout système (plus ou moins) libéral et où la concurrence est admise, et ceux qui ne s'appliquent qu'à un système de liberté individuelle exagérée.

A. Cas de liberté modérée :

1. Il est à craindre que la grande industrie ne se développe trop. Il est des industries qui ne peuvent être exercées que sur une grande échelle; ce ne sont pas celles-là qui sont visées ici; on n'a en vue que la concurrence entre la grande et la petite industrie, et la destruction de cette dernière. (Je me propose de revenir sur cette question dans un autre article, j'aurai alors l'occasion de montrer combien d'erreurs ont cours sur la petite industrie.) La grande industrie menace les ouvriers de certains maux ou dangers.

2. Pour quelques industries petites ou moyennes, la liberté est donc une menace. Toutefois, il ne faut pas exagérer ce danger (ajoute l'auteur avec raison), mais dans une certaine mesure il est bien réel. (Mais est-ce un mal ?)

3. Le consommateur souffre également de la liberté, car la liberté de production est aussi la liberté de falsification ou sophistication, la liberté de la tromperie. Le consommateur doit examiner lui-même la marchandise qu'on lui offre, et souvent il n'est pas en état de la juger, etc. (La tromperie est punie, elle n'est donc pas libre. Puis, les industries surveillées savent également tromper; preuve : les marchands de vin ne vendent pas toujours du pur jus de raisin.)

4. La liberté permet la création d'entreprises véreuses, d'établissements dont le chef manque de capacité, de capitaux, de probité, créations qui peuvent causer des pertes matérielles, nuire à la réputation de l'industrie du pays. (Ces choses se sont vues du temps où les sociétés anonymes avaient besoin d'une autorisation.)

5. Dans les luttes de la liberté, la position de l'entrepreneur est plus difficile, mais l'ouvrier aussi peut en souffrir, soit par l'effet des crises, soit par l'introduction de machines, ou le remplacement des hommes par des femmes et des enfants.

B. Cas où la liberté est exagérée :

1. Les droits ou intérêts des ouvriers peuvent être lésés, par exemple, par une durée trop longue du travail, par l'emploi de trop jeunes enfants, par la fourniture abusive de denrées (truck-system).

2. Les droits ou intérêts des entrepreneurs peuvent être lésés par l'absence d'une loi sur les brevets d'invention, les marques de fabrique, etc.

3. Les sociétés par actions peuvent produire des effets nuisibles, constituer un monopole effectif dangereux. (L'auteur n'a pas développé sa pensée sur ce point.)

4. Il se forme toute une série de choses immorales dans la *volkswirthschaft* (à prendre cette fois ce mot dans le sens étroit).

C'est le résultat des mauvaises passions. Traduisons : « La liberté déchaîne aussi les forces nuisibles de la nature humaine. Si on ne lui a pas mis de frein, l'égoïsme, le manque de conscience, l'immoralité, l'escroquerie sur une grande échelle dominent, et il en résulte le danger de l'exploitation injuste (*sic*) du faible par le fort, des gens honnêtes et consciencieux par les gens malhonnêtes, rusés, sans conscience... » Et la déclamation continue jusqu'à dire que la liberté produit la haine entre les classes. (C'est le langage des hobereaux et des socialistes dont l'auteur se fait ici l'écho complaisant.) Si un mauvais plaisant demandait à M. Schœnberg si sa liberté à lui est avec ou sans frein ? — Moi, je crois qu'elle est sans frein, car s'il avait été obligé de rester dans les limites de la vérité, il aurait su qu'on n'a pas besoin de jouir d'une liberté sans frein légal (existe-t-elle quelque part ?) pour commettre toutes les mauvaises actions, tous les crimes et délits possibles. Celui que sa nature et son éducation auront prédisposé à la tromperie, trompera sous tous les régimes, c'est uniquement la forme de la tromperie qui changera. L'histoire le montre à chaque page. Sous le régime de la liberté la tromperie se cache un peu moins, et l'on peut mieux s'en garer.

5. Il se produit le danger d'une distribution fâcheuse des fortunes et « la destruction de la hiérarchie des classes sociales[1] » (p. 46). La liberté absolue des affaires; en favorisant l'exploitation permanente du faible par le fort et en général la prépondérance des éléments sociaux les moins consciencieux, contribue à accumuler la fortune dans un petit nombre de mains, à détruire la classe moyenne et à mettre en présence des millionnaires et des mendiants, etc. — Très humble requête au savant professeur de vouloir bien nous dire, s'il a jamais entendu parler des corporations d'arts et métiers qu'on appelle en Allemagne *zünfte*. Dans ce régime il y avait absence totale de liberté; or, c'est là que le faible était exploité par le fort. Je dis *ex-ploi-té*, car souvent le compagnon ne *pouvait* pas devenir maître, les règlements l'empêchaient; le compagnon, s'il ne parvenait à épouser la fille de son patron, restait compagnon toute sa vie. Aujourd'hui, la loi n'empêche personne de « *erwerben* », gagner sa vie et au delà. Quant à l'opposition des très riches aux très pauvres, c'est de la pure fantaisie, et de la fantaisie lugubre à la Karl Marx, que certains savants d'outre-Rhin prennent volontiers pour guide.

L'auteur reconnaît cependant que ces inconvénients n'empêchent

[1] Cela veut dire suppression de la classe moyenne, intermédiaire entre les riches et les pauvres.

pas la production d'atteindre son maximum ; seulement « l'intérêt légitime des hommes, la raison d'être de l'économie politique et de l'Etat » ne sont pas protégés. Par conséquent, dit l'auteur; pour établir la vraie mesure (la mesure correcte, rationnelle) de la liberté individuelle, il faut s'appuyer sur les principes suivants :

1. La liberté est certainement, pour une nation industrielle, l'un des moyens les plus puissants de porter la production à son plus haut degré.

2. Mais même à ce point de vue elle n'est pas d'un effet général absolu, c'est-à-dire applicable à toutes les entreprises. Il est des entreprises pour lesquelles la liberté n'est pas « le moyen d'arriver à un état meilleur, mais a un état moins bon », tels sont : les banques d'émission, les chemins de fer, pharmacies, cabarets, bureaux de placement, théâtres, compagnies d'assurances, etc.

Il y a ici une confusion dans l'esprit de l'auteur, l'élément économique et l'élément moral s'y mêlent d'une façon « *non*-scientifique ». La liberté empêche-t-elle une banque, un cabaret, un théâtre de faire de bonnes affaires? Faut-il mettre un frein à la liberté pour que ces établissements gagnent plus d'argent, ou s'agit-il plutôt de la moralité? faut-il les surveiller pour les empêcher de donner du scandale? Voilà ce que l'auteur n'a pas clairement dit.

3. Même dans les cas où la liberté est le meilleur stimulant de la production, elle n'est pas encore l'unique principe fondamental du droit public. Le législateur n'a pas seulement à se préoccuper des intérêts de la production et des producteurs, mais aussi de la bonne distribution de la morale, de la vie de famille, etc. Il doit mettre dans la balance, en regard de l'intérêt de l'individu, l'intérêt de toute une classe sociale, et si l'on trouve que les conséquences de la liberté soient plus nuisibles que l'abondance de la production n'est utile, on doit limiter la liberté. (Entre parenthèses : qui est-ce « le législateur ? Est-ce l'extrême droite ou l'extrême gauche ? on sait que ces deux « législateurs » n'ont pas le même avis. Le centre diffère encore de l'un et de l'autre. Le « législateur » n'est donc pas infaillible, il n'est donc pas encore la meilleure des solutions, même dans le meilleur des mondes socialistes possibles.)

4. La liberté ne peut donc pas être absolue, elle doit être morale, par conséquent limitée. L'auteur développe cette pensée, mais le développement me semble superflu; aucun régime ne donnera la liberté du vol, de l'escroquerie, de l'assassinat, que sais-je ? nous sommes tous pour « l'ordre et la liberté [1] ».

---

[1] La liberté n'est pas infaillible, sans doute, mais moins vous la gênez, en dehors de ce qu'il faut pour empêcher les hommes de se nuire mutuellement,

5. La mesure de la liberté à concéder diffère d'un pays à l'autre, elle ne peut être déterminée a priori. (Qui sera le juge? Washington ou Napoléon, le Pape ou Robespierre, un protectionniste ou un libre-échangiste?)

6. La liberté ne doit être accordée que lorsqu'elle est, et dans la mesure où elle est — *erwiesener Maszen* (toutes preuves faites) — dans l'intérêt de tous. L'individu n'a pas un droit en soi, un droit originel, supérieur à la liberté du travail; il en jouit uniquement comme membre d'une communauté morale, dans l'intérêt du but moral et de la société, et dans la mesure où ce but permet de lui concéder un droit (ne croirait-on pas que l'auteur s'est inspiré des règlements rédigés par les jésuites du Paraguay?). L'auteur y revient pour nier encore une fois et très énergiquement le droit de l'individu. Ne va-t-il pas jusqu'à flétrir cette opinion en disant que c'est du *libéralisme!*

II. *La morale et l'économie politique.* — M. Schœnberg fait semblant de croire que lui et les siens ont inventé ce rapprochement, mais le lecteur sait bien que c'est là un anachronisme; ce rapprochement a été fait avant que le savant professeur de Tubingue ne fût au monde; ce qui est nouveau, c'est le vague des expressions. M. Schœnberg veut que « la morale soit réalisée dans la *volkswirthschaft* ». Si ce mot à double sens veut dire ici: Économie politique, il n'exprime qu'un *truism* ou un *nonsense*, tout le monde comprend ces mots anglais. C'est un *truism*, si l'on veut dire que la physique ne doit pas être contraire aux mathématiques; c'est un *nonsense*, si l'on veut réaliser la physique dans les mathématiques. Mais si le mot Volkswirthschaft veut dire: état d'un pays, la question est du domaine de l'art politico-administratif. Nous autres gens simples, comme le sont les libéraux, nous avons pensé que le rapport entre la morale et l'économie politique avertissait l'intérêt personnel de se modérer, de manière à satisfaire l'intérêt social, l'amour du prochain et autres vertus. La nouvelle école veut que l'homme vienne au monde tellement doué de morale, que celle-ci le remplit

---

mieux cela vaut. Ce n'est pas seulement parce que la liberté est un droit et le frein un *mal* qui n'a d'autre excuse que d'être souvent *nécessaire*, mais c'est encore parce que — en dehors de ce frein — ce que vous ajoutez en restrictions est osé et risqué. Oui, osé! Oubliez-vous donc que la Société est le mécanisme le plus compliqué qui existe? Que toute mesure prise a autant et plus d'effets; qu'on ne voit pas que des résultats patents, et, avec cela, toujours des conséquences inattendues? Et risqué, car ces effets cachés sont généralement nuisibles et se répercutent à l'infini. N'y a-t-il pas une certaine outrecuidance à se poser en réformateur universel?

en entier, et c'est après en avoir reçu la permission qu'il osera avoir un *tout petit peu* d'intérêt personnel, juste de quoi l'empêcher de mourir de faim. Tout cela n'est pas sérieux ; nous ne pouvons rien étudier sans l'analyser, l'économie politique à part et la morale à part, et quand nous les avons approfondies toutes les deux, nous pouvons les mélanger pour l'application.

III. *L'État et la Volkswirthschaft* (dans le sens de situation du pays).—L'économie politique est chargée de déterminer les rapports qui doivent exister entre l'État et le mouvement économique, rapport très difffcile à fixer d'une manière rigoureuse. Jusqu'ici nous sommes d'accord. L'auteur montre qu'il y a deux écoles économiques, l'une libérale, l'autre autoritaire, et constate que, selon qu'on appartiendra à l'une ou à l'autre, on accordera à l'État un minimum ou un maximum de droit d'intervention. C'est une vérité qui n'était pas inconnue à M. de la Palisse, essayons de pénétrer plus avant dans l'intelligence des différences. L'École autoritaire, qui se dit « réaliste », est sous l'influence d'idées mystiques qui considèrent l'Etat à la fois comme la réunion de tous les individus formant la nation, et comme quelque chose en sus et en dehors qui a sa mission propre : « Il est le représentant (*träger*) des idées et des efforts moraux de la nation, le protecteur de la justice, de l'humanité, et des progrès de la civilisation » ; par conséquent, on peut le charger de beaucoup de choses. Mais il faut distinguer les choses dont on le charge sans phrases de celles dont on le charge en se servant de phrases sonores; en d'autres termes il y a la tâche rationnelle de l'État — tâche plus ou moins bien entendue — et sa mission mystique, qui est une affaire de foi. Quelles sont donc les fonctions fondamentales (rationnelles) de l'État ? L'auteur les énumère ainsi :

1. Établir les conditions essentielles pour l'exercice pacifique, libre, et économiquement le meilleur, de l'activité de chaque individu, savoir : 1° Sécurité de la personne et de la fortune ; sans la sécurité il n'y a ni travail, ni fortune, ni entreprises nouvelles. 2. Administration de la justice, sans laquelle il n'y a ni affaires, ni échanges, ni crédit. 3. Législation économique pour régler les choses qui sont du domaine de la loi.

2, Veiller à la culture intellectuelle et à la moralité. Organiser l'instruction publique, la science et les arts, protéger l'église et la religion, etc.

3. Veiller à la santé publique.

4. L'assistance publique. Il doit avoir soin des pauvres et des infirmes, surveiller les affaires de tutelle.

5. « Collaboration directe à la production économique. » J'aime beaucoup ces courtes propositions, parce qu'on pénètre plus aisément jusqu'au fond de la pensée et l'on découvre bien vite l'erreur qu'elle peut renfermer. Vous croirez peut-être que cette proposition veut dire que l'État collabore à *votre* travail ou à celui de vos concitoyens? Vous vous trompez : l'auteur pense seulement à l'État se faisant entrepreneur, construisant des canaux et des chemins de fer, faisant confectionner des uniformes et des armes pour l'armée, etc. L'auteur ajoute que ces entreprises peuvent varier d'un pays à l'autre ; elles ne constituent donc pas des fonctions fondamentales de l'État.

6. Encouragements à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, soit par des subventions, soit d'une autre façon.

7. La régie de sa propre économie, c'est-à-dire que l'État doit se procurer les objets matériels dont l'administration a besoin. L'auteur fait-il allusion aux fournitures de bureau, au chauffage, peut-être au foin que mangent les chevaux de l'armée? En tout cas ce numéro 7 n'a pas l'importance des autres numéros.

Voilà, selon M. Schœnberg, la tâche de l'État ; avec quelques corrections et réductions, je puis l'admettre pour ma part ; c'est, sauf un ou deux points, une question de mesure et d'appréciation qui dépend en partie du tempérament de celui qui apprécie, et en partie aussi des circonstances. Sur le plus ou moins il n'y a pas à discuter théoriquement, mais seulement sur chaque application, au moment d'agir. Lorsque l'auteur arrive à développer la mission de l'État, il tombe dans le mysticisme ; nous voyons surgir un État abstrait, je dirais volontiers l'ombre d'un État, qui, par son intervention, élève le peuple dans les régions de la morale et de la vertu. Quelqu'un a-t-il déjà vu cet État abstrait qui ne se compose pas d'une multitude de citoyens organisés politiquement. Certainement, nous sommes tous d'avis que l'homme, la société, l'humanité doivent progresser moralement et intellectuellement, nous professons tous que les intérêts matériels ne sont pas la totalité des intérêts et même qu'ILS NE DOIVENT PAS PRIMER LES INTÉRETS MORAUX..., j'accorde tout ce que vous pouvez dire dans ce sens. Mais de ce qu'il faut poser un frein à l'égoïsme il ne s'ensuit pas qu'on puisse créer une science économique autre que celle qui répond à la nature humaine. Vous prétendez inventer une science d'observation en dehors des faits et malgré les faits. Vous pouvez écrire dans vos livres tout ce que vous voulez ; ni la plume, ni le papier ne s'y refusent, mais vous faites de la poésie et non de la prose, et vous avez des notions si peu claires que vous, les chercheurs avoués de « l'idéal », vous vous nommez réalistes et vous nous

classez comme idéalistes, tout en nous reprochant de ne pas chercher le bien idéal [1].

Après le chapitre de M. Schœnberg, nous en avons deux de M. de Scheel, l'un qui donne une esquisse de l'histoire de l'économie politique, l'autre sur le socialisme et le communisme. L'espace ne nous permet pas d'analyser ces deux chapitres. Le premier — si nous nous plaçons au point de vue de l'auteur — est très bien fait. Or l'auteur est fortement teinté de socialisme, mais il est devenu plus modéré depuis qu'il a quitté Berne. J'aurais plus d'une critique ou plus d'une réserve à faire, mais ce serait répéter des choses déjà dites, ou empiéter sur des discussions futures. Je voudrais consacrer l'espace qui me reste au chapitre de M. Fr.-J. Neumann (de Tubingue) qui est chargé de traiter « les principes fondamentaux de l'économie politique ». Encore devrai-je me borner et n'examiner aujourd'hui que la section intitulée : La tâche de l'économie politique, car nous retrouverons les principes, avec leurs développements, dans les chapitres suivants.

M. Neumann a une singulière manière de présenter sa science : loin de la faire valoir, il n'en parle qu'avec mépris. Voici comment il la définit : « La théorie des rapports entre les hommes qui naissent de l'égoïsme, et de la relation des choses économiques avec le bien général et l'autorité publique » (p. 116). Ainsi l'Economique est la théorie de l'*égoïsme ;* c'est aller bien loin, la plupart de ses collègues se bornent à dire : théorie de l'*intérêt personnel*, expression généralement considérée comme moins dure et plus juste. Mais M. Neumann a ses raisons. D'abord, il définit les choses économiques ; ce ne sont pas seulement : 1 des objets matériels ; ce sont encore : 2° des services et 3° des droits ; ce sont toutes les choses relativement auxquelles les intérêts individuels peuvent se trouver en conflit. L'égoïsme serait donc « un intérêt individuel en conflit avec d'autres intérêts ». C'est une définition anodine cela, mais on verra ce que l'auteur en tirera ou plutôt avec quelle facilité il l'oubliera. Il applique sa définition aux trois sortes de choses économiques qui viennent d'être mentionnées. L'homme, dit-il, acquiert souvent des biens personnels (des qualités) sans le savoir, ou du moins sans effort voulu : telles sont la modestie, la piété, etc. ; il peut aussi en acquérir par l'effet de sa volonté, et sans qu'il y ait le moindre antagonisme avec un autre intérêt : tels seraient le savoir, l'adresse, la souplesse (?). Enfin il en est autrement des choses économiques, surtout des objets matériels ; ces

---

[1] Les sciences d'observation n'ont jamais le bonheur de rencontrer l'idéal, elles ne peuvent percevoir que les choses réelles.

objets ont cela de particulier qu'*il est dans notre nature* d'en avoir besoin, il nous les faut. Nous sommes libres d'acquérir ou non des « biens personnels » moraux ou intellectuels, mais les biens matériels sont une condition de notre existence. Aussi, si l'acquisition de biens personnels ne fait naître aucun conflit, on se procure rarement les biens matériels sans qu'il y ait divergence d'intérêts. Ces conflits, pour le dire en un mot, se résolvent par l'échange, par l'acquisition à titre onéreux, par l'achat et la vente, et les objets, services ou droits qui s'achètent ou se vendent, sont des objets économiques, et c'est la fixation du prix qui est la cause du conflit.

C'est l'égoïsme qui est le générateur de ce conflit, et la théorie de cet égoïsme peut donner naissance à une science particulière, parce que ses manifestations sont toujours les mêmes dans les cas semblables, de sorte qu'on a eu raison de parler de lois économiques (voir plus loin). Mais précisément parce que l'action de l'égoïsme est permanente, l'intervention de l'autorité publique se justifie. « Il ne suffit pas que l'égoïsme soit contenu dans l'homme par le sentiment du devoir, il faut encore que ce sentiment soit soutenu par les représentants de « l'idée morale » qu'on appelle : Etat, commune, église, etc., et ce soutien ne se réalise qu'en restreignant les manifestations de l'égoïsme. » C'est pour justifier les restrictions légales et administratives qu'on se sert de préférence du mot égoïsme. L'homme est né avec de mauvais instincts, l'Etat avec de bons, il faut que les mauvais instincts soient maîtrisés par les bons. Les socialistes de la chaire se bornent à poser comme un axiome, comme un postulat, que l'État représente la justice et la moralité : c'est pourtant nier l'histoire. Mais la thèse en a besoin, cela suffit. Je reprends la suite du raisonnement de l'auteur. — Les manifestations de l'égoïsme et les mesures prises pour leur poser un frein ont toujours été la matière traitée par l'économie politique, et l'auteur approuve cette délimitation du domaine économique, car si on voulait l'étendre à l'acquisition des vertus et des qualités personnelles, il faudrait mêler à la théorie des biens économiques des notions des psychologie, de pédagogie, etc. Cette fois c'est à mon tour d'approuver la restriction ; j'aime les sciences pures de tout mélange. M. Neumann s'excuse de parler d'aussi vilaines choses, en faisant des variations sur le mot de Senior, qu'écrire sur la guerre n'est pas précisément recommander la guerre, et dans ces variations il y a plus d'une proposition que j'accepte volontiers, mais le tout est si vague, que je me remets à hésiter.

Plus loin M. Neumann croit devoir revenir sur l'égoïsme et fait

des distinctions que je dois signaler. Rappelons d'abord que l'auteur (p. 109, note 11) trouvait que les Anglais étaient heureux d'avoir une langue dont chaque mot a son Sosie ou sa doublure : *income* et *revenue*, *wealth* et *prosperity*, etc. Eh bien, les Allemands jouissent du même avantage, car, lorsqu'ils sont sous le coup d'une disette d'expressions, ils en empruntent sans vergogne chez le voisin. Or, dans le cas présent les Allemands ont : 1° *Selbstinteresse* (intérêt personnel) et 2° *Eigenutz* (égoïsme), mais comme l'auteur veut faire trois degrés, il dit : 3° *Egoïsmus*. Je ne dispose malheureusement que de deux mots français; j'indiquerai néanmoins les distinctions que fait l'auteur.

1. L'intérêt personnel est ce qui porte l'homme à avoir soin de ses propres affaires, sans qu'il y ait acception bonne ou mauvaise,

2. L'égoïsme est ce qui incite l'homme à faire valoir son intérêt en face de l'intérêt des autres, par exemple en achetant un objet ou en débattant un salaire, un contrat, ou en prenant part à un concours.

3. L'égoïsme à la 2e puissance, c'est celui qui dépasse les limites posées par l'équité.

Il me semble que les numéros 1 et 2 peuvent très bien être confondus ; c'est encore un cheveu qu'on fend ; l'auteur lui-même reconnaît que le numéro 2 est légitime ; il montre même, p. 120, que l'égoïsme est un meilleur agent de production, assure mieux le bien-être général que le dévouement. Naturellement il insiste sur la nécessité de mettre un frein aux excès de l'égoïsme, ce qui l'amène à considérer comme frein ou comme limitation de l'activité individuelle les services communs entrepris ou administrés par l'Etat, route, instruction et assistance publique ; mais l'auteur ne se dissimule pas que ces entreprises publiques présentent souvent de grandes difficultés et que, d'ailleurs, il n'est pas aisé de dire combien de ces services l'Etat doit gérer. Il y a aussi la question de la part à imposer à chacun. Faut-il faire payer un service rendu par l'Etat en proportion de l'utilité que le contribuable en tire, ou la taxe doit-elle tenir compte de la fortune du contribuable ; par exemple, doit-on dire : 1° vous payerez tant par 100 litres d'eau, ou 2° on vous donnera l'eau pour une somme égale à 10 0/0 de votre loyer ? On tendrait ainsi à plumer la poule sans la faire crier, c'est-à-dire à enlever aux gens aisés le plus possible de leur fortune, à leur imposer des « sacrifices » sans les décourager tout à fait et cela *non en vue de la justice*, mais dans l'intérêt des classes moins aisées. C'est de nos jours surtout, où les fortunes deviennent de plus en plus inégales (ni M. Neumann, ni aucun autre socialiste n'a jamais prouvé cette assertion), que cette intervention

régulatrice incomberait à l'Etat ; c'est à lui, déclare-t-on ex cathedra, à corriger la distribution que produit la nature des choses laissée à elle-même !

L'auteur termine ainsi cette section : « Il résulte de ce qui précède que les lois économiques se distinguent des lois naturelles, avec lesquelles on les a comparées par erreur ou dans des vues tendancieuses, qu'elles ne sont pas toujours semblables à elles-mêmes, mais qu'elles doivent différer selon le degré de développement des forces psychiques, c'est-à-dire selon la nationalité, la profession, l'instruction, les traditions, ainsi que selon l'organisation politique. » Le mot tendancieux est plaisant ici. S'il y a des vues tendancieuses dans cette affaire, c'est vous qui les avez. Nous, — qui sommes vos anciens, — nous avons toujours soutenu que l'homme est soumis à des lois naturelles; on les opposait aux socialistes qui, ne pouvant les réfuter, les nièrent. Comme vous reprenez, en les amendant, les idées des socialistes, on vous oppose le même argument; vous avez d'abord essayé de la négation pure; mis au pied du mur, vous (je parle de votre école) équivoquez ; vous admettez des lois économiques et rejetez les lois naturelles. Or, page 118, nous trouvons que le *eigenutz* (traduisez : intérêt personnel ou égoïsme, au choix), est un fait; cet instinct, cet agent, ce mobile, cette force d'impulsion (*trieb*) est dans tous les hommes, ses manifestations sont les effets de *gleichmäszig fortwirkender ursachen*, d'une cause dont l'action est semblable à elle-même (*gleichmäszig*), et ces causes et effets vous les nommez « lois économiques », seulement parce que vous ne *voulez* pas les nommer naturelles. Affaire d'amour-propre ! Mais la concession est précieuse, retenons-la ; je ne suis pas de ceux qui disent : tout ou rien. Cela prouve déjà que vous ne pouvez pas changer à volonté les choses économiques, conséquence d'ailleurs que vous ne vous empressez pas de tirer. Vous vous bornez à dire : « Tout dépend des circonstances, et les « circonstances » c'est l'infini ». Devant l'infini, on pérore, on s'extasie, mais on n'agit pas.

A la page 121, vous revenez sur les lois économiques, et vous les opposez aux lois naturelles. Nous vous y attendions. Vous êtes bien obligé de dire en quoi elles diffèrent. Les lois économiques, dites-vous cette fois, ne sont pas les mêmes, parce qu'elles ne sont pas *allgemein gleich*, universellement semblables, car les hommes diffèrent par « leur nationalité, leur profession, leur instruction, leurs traditions (Herkommen), etc. » Qu'est-ce à dire ? Les hommes n'ont-il pas partout le *eigenutz*, l'intérêt personnel ou l'égoïsme? Les uns courront après des livres sterlings, des dollars, les autres après des francs, des marks ou des florins, mais tous

courront. L'objet de la poursuite porte des noms différents, ce qui est identique c'est la poursuite. Est-ce que le grec et le romain étaient plus ou moins égoïstes que nous? Quant à la nécessité de l'*eigenutz*, vous l'avez soutenue page 120 (avis de M. Schœnberg). Je n'oublie pas que vous l'avez accompagnée de cette restriction : que l'État doit en empêcher les écarts (ou les excès), mais l'intérêt personnel n'en est pas moins une loi générale.

Arrêtons-nous ici. C'est par le centre de ce mot *écart*, que passe la ligne de démarcation entre les deux écoles, pourrais-je dire, si le sujet n'était pas trop sérieux pour faire de l'*humour*. Nous reconnaissons les uns et les autres que l'homme a de l'égoïsme, et nous nous opposons les uns et les autres aux écarts. Nous punissons l'assassinat, le vol, l'escroquerie, le dol et beaucoup d'autres écarts, mais nous respectons la liberté de l'individu autant que possible. Nous, les libéraux, nous reconnaissons, en outre, que la liberté est un droit naturel, primitif, que nous ne devons gêner ou restreindre que lorsqu'elle nuit à d'autres libertés, et dans la mesure où elle nuit. Nous ne comprenons pas de société sans individus. Les socialistes de la chaire, ou du moins la plupart d'entre eux, ne reconnaissent pas la liberté comme un droit naturel, ils conçoivent la société indépendamment de ses membres, c'est-à-dire qu'ils cherchent ce qui peut convenir à cet être abstrait; c'est à lui qu'ils pensent en première ligne et partagent ce qui reste de leur utilité théorique entre les individus.

Ils soutiennent encore qu'ils ont plus de cœur pour les classes inférieures que nous, mais ces messieurs se vantent. Ils ornent leurs théories de phrases sentimentales, voilà tout. Une mère aime-t-elle son enfant, parce qu'elle lui donne des bonbons? J'ai toujours trouvé qu'une correction paternelle menait l'enfant plus loin dans la bonne voie que les sucreries. Au fond, l'éthique, la morale, les *sitten*, une seule et même chose en trois langues dont on émaille les propositions économiques en allemand, ne servent qu'à satisfaire des intérêts tout à fait matériels, intérêts respectables, puisqu'il s'agit de pain ; mais la morale n'a rien à y voir, il s'agit, pour les kathederssocialistes, d'enlever aux uns pour donner aux autres. Les Allemands appellent cela : *aus anderer leute leder riemen schneiden*, tailler des lanières dans le cuir d'autrui. Il y aurait beaucoup à dire sur cette « justice distributive ».

Ce qui est le plus plaisant, c'est de voir l'État chargé de faire tout le bien qu'on rêve. L'État? C'est sans doute un archange entouré d'une légion d'esprits purs, désintéressés, doués de facultés surnaturelles. Ignorez-vous que l'État est la majorité du jour, et que la majorité n'est pas nécessairement composée des citoyens

les plus éclairés. Et si, à un moment donné, la majorité était composée des moins éclairés, croyez-vous qu'elle employerait sa puissance en faveur des progrès moraux et intellectuels? Vous savez ce qu'est le mécanisme d'une montre ; vous avez vu l'horloger s'armer d'une loupe et toucher avec d'extrêmes précautions aux délicats organes qu'il a sous les yeux. Or, le mécanisme social est mille fois plus compliqué et plus délicat, et vous voulez que des hommes que le hasard des élections a mis sur le pavois les manipulent d'une main maladroite. Que la liberté individuelle puisse se tromper, je l'admets, elle est faillible; mais une erreur individuelle ne nuit qu'à l'individu, tandis que l'erreur d'un pouvoir public nuit à la collectivité; voilà pourquoi nous voulons réduire ses attributions au strict nécessaire, sans compter que l'État, de sa nature, a déjà une assez forte propension à l'empiètement. Laisser à l'individu toute la liberté qu'il peut supporter, c'est lui laisser sa responsabilité intégrale.

MAURICE BLOCK.

LES FINANCES DE LA RUSSIE

DEPUIS LA DERNIÈRE GUERRE D'ORIENT

(1876-1883)

I

Le dernier travail de quelque importance sur les finances russes est celui de M. Anatole Leroy-Beaulieu, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Deux articles parus en décembre 1876 et janvier 1877 exposaient la situation financière de l'Empire sous un jour très favorable. L'auteur se demandait toutefois, non sans une certaine inquiétude, ce que deviendrait l'équilibre budgétaire rétabli par M. de Reutern, où la Russie puiserait les ressources nécessaires, si elle entreprenait la guerre contre les Turcs.

Depuis lors la guerre a été faite : les charges de l'Etat ont singulièrement augmenté, bien que la campagne ne se soit pas prolongée outre mesure. Les attentats nihilistes, la mort cruelle de l'empereur Alexandre III, les fautes commises par le général Ignatieff, ont rendu plus grands les embarras du gouvernement impérial.

Il est intéressant de rechercher quelle influence ces événements ont eue sur les finances de l'Etat, comment celles-ci en ont supporté le contre-coup, ce que la guerre a coûté, de quelle façon on s'est procuré les moyens d'en couvrir les dépenses, quel programme a été adopté pour liquider ces dépenses, une fois la paix rétablie, quels impôts nouveaux ont été introduits ou sont en voie d'examen. Cette étude doit comprendre l'effet ressenti par le crédit de l'Etat à l'étranger, la condition faite par les émissions de papier-monnaie.

La Russie compte hors de chez elle de nombreux clients. Elle a placé en France, en Angleterre, en Allemagne et en Hollande pour quelques milliards de francs de titres de sa dette, dont les cours sont cotés aux diverses bourses européennes. Le public est intéressé à connaître ce qui se passe en Russie dans le domaine économique et financier ; malheureusement les renseignements, que la presse quotidienne met à la disposition de ses lecteurs sur la Russie, sont absolument incomplets, s'ils ne sont pas faux. A de rares exceptions (à Paris, *le Journal des Débats* et le *Temps*), on ne prend pas la peine de discuter les finances de la Russie ; si on en parle, on le fait

d'une façon méprisante, on oublie que les budgets russes sont consciencieusement étudiés, débattus et contrôlés, on fait preuve de l'ignorance la plus complète. Cet état de choses a empiré depuis que le comte Ignatieff a voulu déchaîner l'anti-sémitisme dans son pays. A l'émigration des Juifs russes, réfugiés à Brodi (sur la qualité de ces réfugiés il y aurait plus d'une réserve à faire, de même que sur les avantages qui ont résulté de la guerre faite aux finances de la Russie) a succédé une série d'attaques qui ont ébranlé le crédit de la Russie en Allemagne et en Angleterre. On a prétendu que les chiffres publiés à Saint-Pétersbourg n'étaient pas exacts, que le contrôle n'était pas sérieux. Ce sont là des assertions calomnieuses; les écrivains qui se sont occupés de la Russie, comme MM. Anatole Leroy-Beaulieu et Mackenzie Wallace, les ont déjà réfutées, il y a quelques années, mais elles se reproduisent malgré cela.

Au moment où la guerre d'Orient allait imposer à la Russie de si grands sacrifices, la situation financière était excessivement florissante. Depuis 1871 le budget russe était en équilibre, les excédents de recettes étaient devenus habituels ; on était sorti des déficits chroniques qui avaient été l'héritage de la guerre de Crimée et la conséquence de l'émancipation des paysans.

M. de Reutern avait été appelé à diriger le ministère des finances peu d'années après la guerre de Crimée (1861), au moment même où avait lieu l'affranchissement des paysans dont il a conduit toute la partie financière.

Au début de son administration, M. de Reutern trouvait un budget s'élevant à peine à 300 millions de roubles de recettes et se soldant régulièrement par un déficit.

Après dix ans d'une gestion sage et prudente, malgré de grandes entreprises, il arrivait à rétablir l'équilibre ; il avait doublé les recettes, dont l'élasticité était digne d'attention et de 1871 à 1875, il comptait quatre fois des excédents s'élevant ensemble à 56 millions de roubles.

A la suite des événements qui avaient d'abord entraîné la mobilisation des troupes et, quelques mois après, la déclaration de la guerre, la situation financière devenait des plus difficiles. M. de Reutern, malgré une santé chancelante, restait à la tête de son ministère ; il avait la douleur de voir renverser la prospérité qu'il avait fondée. Il plaida ardemment la cause de la paix, tout en réunissant les ressources nécessaires pour soutenir la guerre.

L'histoire des finances russes depuis la guerre comprend différentes périodes d'une longueur inégale. En 1876, la mobilisation des troupes est décidée. De 1877 à 1878, les opérations militaires aboutissent au traité provisoire de San Stefano et au congrès

de Berlin (juin-juillet 1878). La paix définitive entre la Russie et la Turquie n'est signée qu'en février 1879 et l'occupation de la Bulgarie et de la Roumélie ne se termine qu'au mois d'août de la même année.

Une fois le rapatriement achevé, il s'agissait de liquider les charges de la guerre. Cette tâche a été entreprise par les trois ministres qui se sont succédé depuis la retraite de M. de Reutern, dans un même esprit. La seule différence, c'est que plus on s'est éloigné de la guerre, plus on a senti la nécessité d'un programme rigide.

Le compte de ce que la guerre d'Orient a coûté au Trésor est facile à établir d'après les données officielles[1]. Les rapports du contrôleur général de l'empire de 1876 à 1881 renferment une rubrique spéciale : celle des dépenses militaires extraordinaires dont voici le total :

	R.	C.
1876. (Mobilisation en novembre.)...............	50.998.114	37
1877. (Campagne en Europe et en Asie.)..........	429.388.089	32
1878. (Continuation de la guerre, occupation du territoire turc.).........................	408.142.969	55
1879. (Rapatriement des troupes à partir du mois de juillet. — Opérations militaires dans la Transcaspienne.)......................	132.109.316	75
1880. (Liquidation des frais de guerre, en outre 27 millions pour les préparatifs sur les frontières de Chine et l'expédition contre les Tékés.).............................	54.818.163	47
1881. (Dans le total figurent le payement à la Société d'approvisionnement de l'armée et d'autres reliquats de la guerre.)........	29.980.687	24
	1.105.377.340	70[1]

Les recettes ordinaires de 1876 à 1881 s'additionnent au chiffre total de 3.698 millions de roubles, — les dépenses ordinaires à celui de 3.830 millions; à celles-ci il faut ajouter 1.105 millions de dépenses militaires extraordinaires, et l'on arrive pour la Russie à un total de dépenses de 4.935 millions pour cette période de six ans. La différence entre les recettes et les dépenses a été couverte par des emprunts, des reliquats d'exercices clos et des avances de la Banque de Russie, ainsi que par des recouvrements d'avances faites sur le fonds des chemins de fer.

Si l'on examine chacune de ces années de plus près, on voit

[1] Reproduites dans l'excellent *Annuaire des finances russes*, publié par M. A. Vessélovski et dont le XI[e] volume vient de paraître.

que 1876 et 1877 ont été défavorables sous le point de vue financier. La récolte n'avait pas été bonne; les complications politiques d'abord, la guerre ensuite, avaient amené une stagnation dans le commerce et l'industrie; les recettes du Trésor se ressentent de la gêne produite parmi les classes ouvrières par la réduction des salaires; de nombreux consommateurs d'eau-de-vie sont absents sous les drapeaux.

En 1878 et en 1879, le tableau change. La progression naturelle des revenus de l'État, interrompue par la guerre, reprend son cours, témoignant de la promptitude avec laquelle les forces productives de la Russie se rétablissent ainsi que des progrès de la richesse publique. Il y avait un excédent de recettes sur les dépenses ordinaires d'environ 45 millions pour les deux années, et en 1878, les recettes réalisées donnaient une plus-value de 57 millions sur les prévisions budgétaires. En 1877-1878, malgré le blocus des ports du midi, grâce à la dépréciation du rouble, l'exportation prenait des proportions inconnues jusque-là en Russie.

La récolte de 1879 avait été médiocre, celle de 1880 désastreuse dans un certain nombre de provinces; les réserves de céréales épuisées au profit de l'exportation, pour la première fois la Russie importait du blé et du maïs d'Amérique. Il était naturel que les finances de l'État souffrissent de cette condition malheureuse de l'agriculture. Le renchérissement dans le prix des denrées augmentait les dépenses publiques.

L'année 1881 est marquée par un souvenir ensanglanté, par l'assassinat de l'empereur Alexandre II. La gestion des affaires intérieures par le comte Ignatieff, qui avait laissé déchaîner de mauvaises et dangereuses passions en Livonie et dans les provinces habitées par les israélites, pèse sur la situation économique. Pour la rentrée des impôts, elle est satisfaisante, puisqu'elle dépasse d'un million les prévisions. Mais des dépenses extraordinaires viennent troubler l'équilibre. M. Abasa avait prévu un déficit en établissant son budget pour 1881; — il avait eu soin d'insister sur le fait que ce n'était pas un déficit chronique.

L'excédent des dépenses ordinaires en 1881 a été de 80 millions; — si l'on prend en considération que, dans le courant de l'année, il a été remboursé 50 millions de roubles à la Banque de Russie, et que 24.340.000 roubles ont été absorbés par l'amortissement régulier de la dette publique, on peut dire que l'insuffisance des recettes à couvrir les dépenses ordinaires n'a été en somme que de 6 millions de roubles.

L'année 1882 a été éminemment meilleure. D'après les données recueillies pour les neuf premiers mois de l'exercice, la transfor-

mation de l'accise sur le sucre et l'augmentation de l'accise sur les eaux-de-vie de grains (mesures prises sur la proposition de l'ancien ministre M. Abasa) ont donné de brillants résultats : le revenu du sucre a presque doublé, et celui des boissons dépasse de 24 millions de roubles celui de l'exercice 1881. En général, les recettes des neuf premiers mois de l'année 1882 se sont accrues de 46 millions de roubles comparativement à la même période de l'année précédente.

Dans ces conditions favorables, le Trésor a pu satisfaire aisément à toutes les dépenses budgétaires et supplémentaires, sans avoir recours à des emprunts à long terme. Il a pu payer à la fin de l'année, outre la somme de 10.000.000 r. sur les obligations à courte échéance du Trésor émises en juillet 1882, les 50 millions dus à la Banque de Russie.

Les évaluations budgétaires de 1883 s'établissent ainsi :

	Roubles.		Roubles.
Recettes ordinaires..	707.573.007	Dépenses ordinaires.	702.371.492
— d'ordre.....	5.974.581	— d'ordre....	5.974.581
Ressources spéciales pour la construction des chemins de fer et de ports..	13.659.350	Dépenses extraordinaires pour la construction de routes et de ports.......	13.659.350
Fonds à la disposition du ministère des finances à l'étranger et sommes se trouvant à la disposition du Trésor en dehors de l'argent comptant en caisse.........	21.000.000	Payement à la Banque de Russie (3e annuité..........	50.000.000
Sommes à réaliser par des opérations de crédit.........	27.798.485	Dépenses non comprises dans les comptes de prévision des ministères	6.500.000
Reliquat d'exercices clos..............	2.500.000		
	778.505.423		778.505.423

Comparativement au budget de 1882, les recettes ordinaires présentent une plus-value de 41.361.000 r. calculée sur la progression dans le rendement des diverses branches du revenu de l'État et sur l'établissement de nouvelles taxes ou surtaxes.

Malgré une augmentation dans le chiffre des dépenses de 31.750.000 roubles de plus qu'en 1882, il y a un excédent de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires de 5 millions environ.

L'augmentation des dépenses provient en partie de ce que les crédits ordinaires du ministère de la guerre et de celui des voies de communication ont été grossis dans les prévisions mêmes, afin d'éviter les crédits supplémentaires, et de ce que le renforcement

de la police urbaine, les pensions de retraite, la création de l'université de Sibérie coûtent davantage cette année. Vu la cherté générale, il a été équitable d'augmenter les traitements des petits employés.

En outre, le Trésor renonce à 3.500.000 par un dégrèvement dans l'impôt personnel et accorde un subside de 3.000.000 à l'opération du rachat.

Tant que la dette à la Banque n'aura pas été liquidée, le ministre des finances aura plus de peine à équilibrer son budget; mais c'est une dépense obligatoire et qui est rémunératrice, de même que les travaux de routes et de ports, lorsque ceux-ci ne sont pas conduits sur une échelle exagérée. Afin de couvrir l'excédent de dépenses extraordinaires, le ministre a certaines ressources disponibles qui, d'après les règles budgétaires, ne figurent pas dans les recettes de l'année, par exemple 23 millions en compte courant à la Banque, plus les sommes appartenant au Trésor, déposées à la Banque, dans ses succursales et dans les trésoreries provinciales.

Un emprunt à long terme dans le courant de 1883 pour faire face aux dépenses extraordinaires n'est pas du tout nécessaire pour le moment et n'est pas du tout inévitable pour l'avenir.

En comparant le budget de 1883 avec le budget définitif de 1876, on voit que le budget de 1883 présente une augmentation de 130 millions de roubles dans le chiffre des dépenses ordinaires. Le service de la dette publique (nouveaux emprunts et perte sur le change) fournit la plus grosse part de cette augmentation, 89 millions, — les 41 restants se répartissent entre les ministères de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, des finances et de l'intérieur. Par contre, les revenus de l'État présentent une augmentation de 160 millions : 5 millions sur les impôts directs, 103 sur les impôts indirects, 5 sur les droits régaliens, 18 sur les domaines, 30 sur les recettes diverses, etc. Il ne faut pas perdre de vue que, de 1876 à 1883, la Russie a degrevé les contribuables d'une somme de 20 millions de roubles, dont 12 à 15 par la suppression de l'accise sur le sel en 1881. Le côté favorable de cette augmentation de revenus saute aux yeux, lorsqu'on examine année par année le rendement depuis 1876 ; il y a une progression constante. Si les chiffres en 1883 sont plus élevés, cette avance est l'effet d'une amélioration graduelle.

La guerre d'Orient ne s'est pas faite sans augmenter la dette flottante de la Russie. De 525 millions de roubles au mois d'août 1878, la dette flottante sans intérêt créée par la guerre a été réduite à 400 millions en 1881, et depuis cette date le Trésor rembourse à la Banque de Russie cinquante millions par an. Aujourd'hui cette

dette est de 300 millions de roubles : c'est le seul montant qui reste comme solde à liquider; cinquante millions seront remboursés en 1883, si bien qu'à la fin de l'année, elle sera réduite à 250 millions.

Quant au découvert du Trésor pour les billets de crédit non couverts par l'encaisse métallique, il est de 545 millions — il était de 566 millions en 1876, — soit une réduction de près de 20 millions. Il existe en outre 417 millions de billets de crédit émis temporairement, c'est-à-dire qui doivent être retirés de la circulation, comme nous l'expliquons plus loin.

Depuis 1876, la Russie a contracté les emprunts suivants :

1876. Emprunt intérieur de 100 millions de roubles crédit, amortissable en 37 ans, émis à 92 0/0.

1877. Premier emprunt d'Orient de 200 millions de roubles crédit, amortissable en 49 ans, émis à 90 0/0.

1877. Emprunt extérieur de 15 millions de liv. sterling, amortissable en 37 ans, émis à Paris, Berlin, Amsterdam, au cours de 74 0/0.

1878. Second emprunt d'Orient de 300 millions de roubles crédit, amortissable en 49 ans, émis à 93 0/0.

1879. Troisième emprunt d'Orient de 300 millions de roubles crédit, amortissable en 49 ans, émis à 92.50 0/0.

1881. Emprunt intérieur de 100 millions de roubles crédit, émis à 92 1/4, amortissable en 37 ans.

La dette à intérêts de l'Etat a augmenté de 1 milliard de roubles et de 15 millions de livres sterling. D'autre part, le jeu régulier de l'amortissement l'a réduite de près de 24 millions par an.

II

En dehors des emprunts et des émissions de papier-monnaie, quelles sont les mesures financières considérables prises en Russie pendant et après la guerre ?

Il y en a eu de deux espèces : celles qui étaient purement et simplement destinées à augmenter les ressources du Trésor et celles qui étaient les premiers chaînons de la réforme des impôts; car, au milieu même des embarras financiers produits par la guerre, les projets de réforme n'ont pas été abandonnés; tout au contraire ils ont reçu un stimulant nouveau.

A M. de Reutern incomba la tâche de prendre les premières mesures. Après avoir consacré sa vie à édifier lentement la prospérité de son pays, il vit compromettre sous ses yeux le fruit de ses peines et de ses labeurs. Presque en même temps, en novembre 1876, il faisait décréter l'emprunt intérieur 5 0/0 et revê-

tir de la sanction impériale une mesure fort importante. Une décision du comité des finances, approuvée par l'empereur Alexandre II le 10-22 novembre, ordonnait, à partir du 1er janvier 1877, le payement des droits de douane *en or;* la douane était autorisée à accepter, outre la monnaie d'or russe et les monnaies d'or étrangères, les coupons prochains des emprunts russes métalliques. C'était un moyen fiscal de longue portée. Nous négligeons le côté protectionniste de la loi. (M. de Reutern a toujours penché vers le libre-échange et l'idée de protéger l'industrie nationale lui était étrangère en ce moment.) Il voulait avant tout augmenter les ressources de l'Etat, et se voyant pressé par les circonstances, une élévation des droits de douane était l'une des plus commodes à introduire, vu les facilités de perception. En outre, dans un pays où le papier-monnaie avait banni la monnaie métallique, exiger le payement des droits de douane en or, c'était s'assurer un stock de monnaie métallique pour les besoins du Trésor. En permettant d'acquitter les droits avec les coupons des emprunts métalliques, M. de Reutern diminuait la somme des intérêts de la dette russe qu'il devait payer à l'étranger; c'était une préoccupation de moins pour lui. Sous ce rapport, la mesure a parfaitement réussi.

Depuis lors, les droits de douane ont été élevés à plusieurs reprises, d'abord dans l'idée de procurer facilement des ressources au Trésor, et puis aussi dans des vues de protection en faveur de l'industrie indigène.

Pendant toute la durée des complications politiques, la Russie a gardé des sommes très considérables chez ses banquiers à l'étranger. Le 31 décembre 1876, ces fonds s'élevaient à 79 millions de roubles ; au 31 décembre 1877, à 193 millions. De la sorte on pouvait parer à toute éventualité et on n'avait pas d'inquiétude concernant le payement des coupons de la dette à l'étranger.

Afin de stimuler la production de l'or, M. de Reutern sacrifia 2 millions environ de revenu annuel, en faisant supprimer par décret impérial du 10 novembre 1876, le droit proportionnel sur le rendement des mines[1].

M. de Reutern, de 1876 à 1878, avait eu une tâche relativement aisée ; pendant ces deux années, il n'avait pas éprouvé de trop grandes difficultés à nourrir et à équiper les troupes, non plus qu'à payer les intérêts de la dette. Des emprunts et l'émission du papier-monnaie lui avaient fourni les ressources nécessaires. La mission de son successeur était plus pénible : il fallait liquider par des emprunts réguliers toutes les dépenses extraordinaires dont le

[1] Rétabli depuis.

payement avait été ajourné, — relever le cours du papier-monnaie, pourvoir enfin à des dépenses ordinaires augmentées à l'aide de nouvelles sources de revenu.

Le successeur de M. de Reutern fut le général Greig, fils et petit-fils d'amiraux célèbres dans les annales de la marine russe ; il n'était pas un nouveau venu dans l'administration des finances. Il avait occupé pendant sept ans la place d'adjoint du ministre des finances, et, en cette qualité, il avait été le collaborateur assidu de M. de Reutern. Depuis quatre ans, il était contrôleur général de l'Empire, et il avait singulièrement renforcé l'autorité du contrôle par la fermeté connue de son caractère et par ses connaissances approfondies en matière de finances.

Le traité de Berlin venait d'être signé, la paix avait été assurée grâce aux efforts des plénipotentiaires russes et, quoi qu'on dise, la paix définitive garantissait à la Russie la presque totalité de ses légitimes demandes. Diplomates et soldats voyaient leur tâche terminée; le résultat acquis était suffisamment glorieux. La tâche du ministre des finances commençait seulement. Les difficultés matérielles, qui échappaient à son contrôle, l'entouraient. Il fallait payer les frais de l'occupation prolongée d'une partie du territoire ottoman, les frais du rapatriement des troupes; il fallait trouver les fonds nécessaires pour refaire le matériel mis hors de service pendant la campagne, ainsi que pour faire face à l'augmentation des intérêts de la dette publique. Le compte de liquidation, les armements nécessités par les expéditions contre les Turcomans, les préparatifs maritimes et militaires qu'exigeait la tension des relations avec la Chine, c'étaient là autant de besoins extraordinaires auxquels le ministre devait donner satisfaction.

Trois grandes opérations financières ont été conduites par le général Greig, pour les besoins du Trésor et pour ceux des chemins de fer. Deux d'entre elles ont été des emprunts intérieurs, chacun de 300 millions. Avant lui, on n'avait jamais eu recours à des emprunts intérieurs pour une aussi forte somme. Le succès couronna pleinement la hardiesse du ministre. En effet, dans le second semestre de 1878, la dette du Trésor à la Banque de Russie s'élevait à 529 millions, c'est-à-dire 475 millions de billets de crédit émis par la Banque et 50 millions de bons du Trésor. Le 28 juillet 1880, elle était réduite à 352 millions; le ministre avait appliqué à cette réduction les fonds demeurés disponibles sur les emprunts d'Orient après l'acquittement des dépenses extraordinaires. Il avait eu de ce chef 156 millions de roubles. Malheureusement, d'août à décembre, la dette flottante devait augmenter par des émissions de billets de crédit et remonter à 417 millions.

Une nécessité pressante de la situation, c'était de trouver dans des impôts nouveaux les moyens dont l'État avait besoin pour faire face aux charges permanentes léguées par la guerre.

Dans le courant de l'automne 1878, M. de Greig fit accepter par le conseil de l'Empire et sanctionner par l'Empereur cinq impôts qui devaient entrer en vigueur à partir de 1879. Il en évaluait le rendement à 21 millions et demi; par mesure de précaution, il ne le fit figurer que pour 18 millions dans le budget de 1879. Voici quels étaient ces cinq impôts :

1° Sur les eaux-de-vie et liqueurs fabriquées avec l'alcool et l'eau-de-vie ordinaire. — Rendement prévu, 3.500.000 roubles. Cet impôt devait aussi entraver la fabrication de mélanges malsains;

2° Sur le papier timbré et sur les timbres mobiles, 2.906.000 roubles.

3° Sur les assurances contre l'incendie, 2.251.000 roubles.

4° Sur les transports de voyageurs par chemins de fer et bateaux à vapeur et sur les transports de marchandises en grande vitesse par chemins de fer, 7.500.000 roubles. L'impôt sur les transports par bateaux à vapeur ne fut jamais appliqué; le rendement en était évalué à un million qu'il faut déduire; ce qui réduisait l'impôt nouveau à 6.500.000 r. On encaissa, dès la première année, 7.074.000 r., soit 500,000 r. de plus que les prévisions.

5° Sur l'importation du coton brut, 2.000.000 roubles. En imposant le coton brut, on faisait rendre, — on le croyait du moins, — par les fabricants une portion des bénéfices que leur assuraient les droits de douane protecteurs de leur industrie.

Le problème de la réforme des impôts, — création de nouvelles sources de reveuu pour l'État, remaniement et amélioration des taxes existantes, — préoccupa le général Greig dès le premier moment. Diverses commissions furent instituées. L'une d'entre elles, présidée par M. Abasa, devait étudier les économies à introduire dans le budget des dépenses. Une autre commission, présidée par M. le général Greig, était chargée du travail nécessaire pour transformer l'impôt de capitation. L'initiative de cette mesure des plus justes et des plus nécessaires avait été prise sur la demande du ministre des finances. Une mesure de cette nature devait avoir l'approbation immédiate du souverain, qui avait émancipé les serfs. La transformation n'était pas aisée. L'État trouvait dans la capitation un revenu de 60 millions dont il ne pouvait faire le sacrifice, à moins qu'on ne lui créât d'autres ressources. La commission prépara la répartition des 60 millions de roubles que cette redevance rapportait, sur toutes les terres, aussi bien sur celles des propriétaires que sur celles des paysans. Le général Greig avait l'intention de con-

voquer à Saint-Péterbourg des experts pris dans les diverses classes de la société et de leur demander des informations, afin d'assurer l'application équitable des mesures nouvelles. Ce n'est qu'en 1883 qu'une portion de ces réformes devait être appliquée. En novembre 1880, M. de Greig quittait le ministère, laissant à son successeur un chiffre fort respectable de ressources liquides : 200 millions de francs chez les banquiers de la Russie à l'étranger, 35 millions de roubles en or en Russie, en dehors de l'encaisse de la Banque, 60 millions disponibles du dernier emprunt, sans parler de plusieurs dizaines de millions de roubles de fonds appartenant à l'État et d'une réalisation facile et immédiate. On peut encore placer à son actif l'organisation de l'Exposition de Moscou.

Le passage aux affaires de M. Abasa (novembre 1880, mai 1881) devait être de courte durée; il n'en est pas moins marqué d'une manière ineffaçable dans l'histoire financière de la Russie, grâce à la politique vigoureuse inaugurée par M. Abasa, touchant les émissions de papier-monnaie, — il y mettait un terme — et touchant le remboursement de la dette de l'Etat à la Banque de Russie. M. Abasa passait à juste titre pour un des hommes les plus compétents de la Russie, un de ceux qui avaient le plus d'expérience. Il avait été successivement contrôleur général de l'Empire, président de la section d'économie publique au Conseil de l'Empire, et en devenant ministre, il quittait un poste important et tranquille. La situation avait empiré ; il ne s'agissait plus seulement de liquider les dépenses de la guerre. La récolte de 1880 avait été défectueuse, une disette partielle et un renchérissement général étaient la conséquence du déficit de la récolte.

L'une des premières mesures prises par M. Abasa fut de supprimer l'impôt sur le sel qui donnait au Trésor un revenu de 15 millions de roubles ; il le remplaça par une augmentation de 10 0/0 sur les droits de douane, par le doublement des droits de magasinage dans les entrepôts de l'Etat (8.846.000 r.) et par l'élévation des droits de patente (3.500.000). (L'impôt sur les patentes donnait de 14 à 15 millions ; en 1881 après la surtaxe il a donné 22 millions 400.000 r.). Il rétablit en outre le droit sur la production de l'or et modifia l'accise sur le sucre, mais seulement à partir de 1882.

Il fallait une certaine hardiesse pour opérer un dégrèvement aussi important que celui du sel dans les circonstances présentes, mais la pensée qui y présidait était de venir en aide aux classes inférieures, à l'agriculture. On est partagé d'opinion sur le résultat réellement obtenu ; il y a des personnes qui se demandent si l'État n'a pas gratuitement fait le sacrifice d'une quinzaine de millions,

si l'abolition de l'impôt a vraiment profité aux petits consommateurs, aux paysans, comme les promoteurs du dégrèvement le faisaient espérer.

On peut reprocher à M. Abasa d'avoir trop prêté l'oreille aux gens de Moscou qui sont les avocats acharnés de la protection; il a commis la faute de laisser agiter la question des sacs de jute, où, afin de protéger quelques fabriques indigènes, on imposait le commerce d'exportation dans sa branche la plus importante, celle des céréales.

Il avait placé la réforme du régime des chemins de fer sur son programme, sans avoir le temps de faire autre chose que de l'inaugurer par le rachat d'une ligne, celle de Kharkow-Nicolajeff. Il en voulait faire une ligne modèle, afin de donner la démonstration matérielle et tangible des améliorations à introduire et de la possibilité d'exploiter économiquement [1].

Une des causes de faiblesse pour le Trésor en Russie, ce sont les relations intimes dans lesquelles il se trouve avec les compagnies de chemins de fer. A l'exception de quelques compagnies connues (Moscou-Rjazan, Rjazan-Koslow, Koursk-Kieff, chemins Nicolas, Varsovie-Vienne et la grande société) qui sont administrées honnêtement et économiquement, presque toutes les autres sont ou ont été entre les mains de personnes cherchant avant tout leur intérêt personnel et s'inquiétant fort peu de l'avantage général. La construction de chemins de fer en Russie a été un bienfait incontestable ; elle a été suivie d'un développement de la richesse nationale tel qu'en vingt ans les recettes du Trésor ont plus que doublé. Grâce à ses voies ferrées, pendant le blocus de la mer Noire, la Russie a pu exporter ses céréales du Midi sans trop d'inconvénients. L'Etat a favorisé par tous les moyens en son pouvoir l'établissement des lignes, — il a accordé des garanties pour le payement d'intérêts sur les actions et les obligations ; il a avancé des sommes considérables pour l'achat de matériel roulant et de rails, plus de cent millions de roubles.

Au premier janvier 1882, les sacrifices que l'État s'est imposés pour doter la Russie d'un réseau de lignes ferrées atteignaient 885 millions de roubles (2 milliards 200 millions de francs).

En échange de toute cette générosité, l'Etat reçoit peu de chose de la plupart des compagnies : beaucoup ne lui payent pas les

---

[1] L'avenir montrera si les faits ont tenu ce que M. Abasa espérait. L'exploitation par l'État n'est pas plus exempte d'inconvénients en Russie que dans les autres pays. Quant à la construction par l'État, elle revient partout infiniment plus cher que la construction par l'industrie privée.

sommes qu'elles doivent acquitter à échéance fixe. Il y a un petit nombre de compagnies prospères, et elles sont prospères bien plus parce qu'elles sont administrées d'une façon intègre, avec des idées d'épargne et d'économie que parce qu'elles traversent des districts particulièrement favorables.

La grande majorité des compagnies est livrée à des individus qui n'ont aucun intérêt personnel à mettre fin aux gaspillages, aux dilapidations, et qui en profitent eux-mêmes. Les conseils d'administration sont composés de quelques gros actionnaires (souvent le constructeur et ses créatures); les actions sont engagées à la Banque de Russie, qui a fait sur ce gage des avances. La ligne a été construite soit par l'Etat lui-même, soit avec ses subventions; — l'intérêt est garanti par lui sur les actions également. Les administrateurs savent donc que, quoi qu'il arrive, les coupons seront payés. Ils n'ont aucun avantage direct à ce que la ligne soit exploitée économiquement; au contraire, plus il y a de coulage, plus cela leur convient. L'Etat est en outre obligé de leur accorder des avances pour acheter de nouveaux rails, pour augmenter le matériel roulant.

Il existe en Russie un contrôle fiscal, très rigoureux; un employé ne peut dépenser une cinquantaine de roubles sans fournir les pièces à l'appui; l'achat d'une table, dans un bureau, est revisé par le contrôle général de l'empire. Pour les compagnies de chemins de fer, rien de semblable. Le contrôle de l'État sur leurs dépenses est nominal. L'Etat prête son argent, et il n'a presque pas moyen de savoir comment il est dépensé. Les vices du système des chemins de fer tel qu'il existe en Russie sont bien connus dans le pays. M. Abasa voulait y remédier; — son successeur, M. Bunge, a la même ambition[1]. Il est bien regrettable que les dispositions ne soient pas favorables à l'emploi de capacités non russes et qu'on crée des difficultés à l'engagement de directeurs et d'ingénieurs étrangers.

En ce moment l'exploitation de certaines lignes est un goufre béant où l'Etat jette chaque année des millions. Les sacrifices du Trésor ne font que grandir. En 1880 il a été dépensé 16 millions de roubles en payements de garantie aux compagnies, 5 millions 1/2 de plus qu'en 1879, et, en 1881, le total atteint est de 20 millions. Les compagnies qui ont pris le plus gros chiffre sont celle de Koursk-Kharkoff-mer d'Azoff et celle de Koslow-Rostoff, qui à

[1] Dans le rapport sur le budget 1883, M. Bunge insiste sur *la nécessité de renforcer, dans l'intérêt du peuple et de l'Etat, le revenu des entreprises de chemins de fer, de les placer sous un contrôle indispensable.*

elles deux ont coûté plus de 5 millions. Cependant la région qu'elles traversent est fertile, elles ont un trafic de blé et de charbon considérable ; seulement elles sont en proie à une mauvaise gestion. Ce n'est pas la seule dépense qui incombe à l'État du chef des chemins de fer, que le payement des garanties d'intérêt : il doit encore combler le déficit d'exploitation de certaines lignes qui ne font pas leurs frais (Rostoff Vladikavkas, Oural, Donetz).

Quant au système protectionniste, tout n'est pas bénéfice sous ce régime. Les droits d'entrée considérables empêchent l'introduction du matériel de chemins de fer (rails, locomotives, etc.). Il s'est établi une quantité de fabriques en Russie, à l'abri de cette protection, si bien qu'aujourd'hui il y en a plus qu'il n'en faut. Afin d'empêcher que beaucoup ne ferment, l'Etat est obligé de les soutenir par des commandes ou des avances. Ainsi, en 1881, il a été versé par le Trésor un million au prince Belosselsky à titre de prêt pour ses usines, 650.000 roubles à la compagnie Maltsew, 3.448.000 roubles à la seule Compagnie russe d'usines mécaniques et métallurgiques. En général, les fabricants et les manufacturiers se plaignent en ce moment ; ils ont trop fabriqué, et la vente ne marche pas au gré de leurs désirs.

Revenons à la double mesure financière de M. Abasa, qui marque le commencement d'une ère nouvelle. M. Abasa eut le courage de renoncer aux ressources que fournit la presse à imprimer les billets de banque et, en même temps, il prenait l'engagement de rembourser, en huit annuités de 50 millions chacune, la dette contractée par le Trésor envers la Banque de Russie. Deux de ces huit lettres de change ont été acquittées, la troisième sera payée dans le courant de cette année.

Les termes de l'oukase du 1er janvier 1881 sont très remarquables et valent qu'on les cite textuellement :

« Aux termes de notre ordre impérial du 25 octobre 1876, les dépenses extraordinaires de la guerre étaient couvertes en partie par des sommes empruntées à la Banque de Russie, laquelle, pour pouvoir procéder à ces avances, émettait des billets de crédit. Aujourd'hui et selon votre proposition qui a été examinée par un comité spécial, nous avons reconnu la nécessité de mettre fin aux emprunts en question et de prendre en même temps des mesures en vue de l'augmentation des ressources de la Banque de Russie pour qu'elle puisse, avec les sommes à sa disposition, effectuer les remboursements qui lui seront ordonnés par la Trésorerie de l'Etat ainsi que les prêts et avances destinés à contribuer au développement du commerce et de l'industrie, conformément aux statuts de la Banque et sans avoir recours à de nouvelles émissions de billets de

crédit, voire même en s'appliquant à diminuer autant que possible la quantité des billets en circulation.

« C'est pourquoi nous ordonnons : 1° que la Trésorerie de l'Etat rembourse sans retard à la Banque de Russie la somme nécessaire pour réduire à quatre cent millions de roubles la dette à la Banque pour les dépenses qu'elle a faites au compte de l'État; 2° d'amortir le reste de la dette, soit 400 millions de roubles, par des remboursements annuels, a partir de l'année 1881 et à raison de cinquante millions de roubles à payer chaque année par le Trésor à la Banque; 3° d'anéantir les billets de crédit au fur et à mesure de leur accumulation dans les caisses de la Banque et en se conformant aux besoins de la circulation fiduciaire. En vous chargeant de l'exécution de notre présent oukase, nous avons en vue d'établir des rapports plus réguliers entre le Trésor public et la Banque de Russie et de contribuer à la consolidation graduelle de la circulation fiduciaire, tout en prévenant une gêne subite du marché financier et en évitant les difficultés commerciales et industrielles qui eussent pu en résulter ».

En résumé, amortissement échelonné de la dette, destruction de billets de crédit, en tenant compte des besoins de la circulation fiduciaire, et par-dessus tout suppression des émissions nouvelles. Le passage « établir des rapports plus réguliers entre le Trésor et la Banque de Russie » doit être entendu comme ordonnant de ne jamais disposer sur la Banque que des sommes que le Trésor possède en compte-courant. C'était mettre fin aux émissions arbitraires de billets de crédit. Ainsi, à l'avenir on ne pourrait plus dépenser d'argent, sans se l'être procuré préalablement, soit par des emprunts à longue échéance, soit par la vente de bons du Trésor. Les finances de la Russie s'en ressentiront avec profit. La nécessité de se procurer des ressources autres que celles que fournissait la presse à imprimer des billets de banque, oblige à y regarder à deux fois, avant de faire des dépenses. D'autre part, la Banque de Russie allait être obligée de reconstituer une véritable réserve, pour être en état de satisfaire aux demandes du commerce et de l'industrie, puisqu'elle aussi ne pourrait plus recourir à des émissions nouvelles. La nécessité de créer cette réserve et de tenir compte des besoins du marché devait déterminer le moment où l'on anéantirait une partie des billets de banque remboursés par le Trésor.

M. Abasa avait eu l'honneur de tracer le programme, le mérite de l'exécuter allait appartenir à son successeur, M. Bunge, qui occupe encore aujourd'hui le poste ministériel. M. Bunge avait illustré la chaire d'économie politique de l'université de Kieff, avant de devenir l'adjoint du général Greig.

La Russie n'a pas à se plaindre d'avoir un théoricien à la tête de ses finances, l'ancien professeur est doublé d'un homme pratique, qui fait très bien les affaires du pays.

Au moment (mai 1881) où M. Bunge devenait le chef du ministère des finances, la dette du Trésor était réduite à 400 millions de roubles. Il existait 1 milliard 133 millions et demi de roubles de billets de crédit, dont 417 millions émis pour les besoins de la guerre. Le fonds métallique d'échange était de 171 millions, *dont* 170 *millions en or*.

Le plus grand inconvénient pour le pays, c'est l'instabilité du cours du change. Mieux vaut un change bas, mais stable, qu'un change exposé à des vicissitudes. Les affaires les plus prudemment combinées en reçoivent un élément aléatoire nuisible.

Les mesures que le gouvernement a déjà prises et celles qu'il prendra encore contribuent à atténuer cette instabilité, à consolider la valeur de rouble. L'État ne bénéficiera pas moins que les particuliers. S'il perd d'un côté par la diminution dans le rendement des douanes dont les droits se perçoivent en or, il gagnera d'un autre côté par la réduction des sommes affectées au service de la dette métallique. Aujourd'hui il perd bien quinze à vingt millions de roubles sur ce chapitre, par suite de la dépréciation du change.

M. Bunge considère avec raison les dépenses faites par le gouvernement pour affermir le cours du rouble comme productives ; seulement ces dépenses doivent être faites dans le sens prescrit par l'oukase du 1er janvier 1881 [1]. Dans le rapport sur le budget de 1882, le ministre des finances de Russie déclarait que l'engagement de retirer les billets de crédit au fur et à mesure des possibilités devait être *religieusement exécuté* (ce sont ses propres expressions). Le remboursement de 67.000.000 en 1881, au mois d'octobre, a déjà eu pour effet d'accroître l'encaisse de la Banque et met celle-ci en mesure de subvenir aux besoins de crédit du commerce et de l'industrie, sans recourir à de nouvelles émissions.

Il y a un certain courage de la part de M. de Bunge à persévérer résolument dans cette voie, la seule qui puisse mener au rétablissement des finances. Il ne faut pas oublier qu'en Russie un parti puissant partage les erreurs des *inflationnistes* américains et qu'il voudrait la plus grande circulation possible de billets de crédit. Heureusement ce parti n'est pas et ne sera pas écouté.

Le cours forcé existait en Russie avant la guerre, c'est même à cause de cela que le rouble a pu tellement se déprécier. Afin de se

---

[1] M. Bunge répudie, comme on verra plus loin, toute idée d'améliorer le cours du change par des artifices passagers.

procurer des ressources immédiates sur lesquelles il n'eût pas d'intérêt à payer, l'État s'est adressé à la Banque de Russie et celle-ci a émis du papier pour près d'un demi-milliard. Cette émission s'est faite graduellement. Le 1er janvier 1877, elle ne dépassait pas le chiffre de 54 millions de roubles ; le 1er janvier 1878 elle atteignait 305 millions, elle s'élevait jusqu'à 491 millions en octobre et novembre 1878, ce fut là son maximum. Après diverses fluctuations (sous le ministère Greig elle était tombée à 360), elle est aujourd'hui de 417 millions.

Le gouvernement a eu ainsi les moyens de couvrir une partie des dépenses de guerre, mais lui et le pays supportent aujourd'hui les conséquences. L'énorme quantité de papier-monnaie en circulation ne pouvait manquer de se déprécier. L'effet s'en traduisait dans la baisse du change, dont voici les fluctuations extrêmes (Cours du change à 3 mois de date sur Paris à la bourse de Saint-Pétersbourg) :

1876...	333 à 297	1880...	272 à 254
1877...	314 à 234	1881...	276 à 255
1878...	282 à 233	1882...	261 à 245
1879...	272 à 723		

Les inconvénients d'une circulation financière excessive se sont fait sentir peu à peu. Après une courte période de trompeuse prospérité, pendant laquelle le rouble-papier à conservé sa puissance d'achat à l'intérieur, le renchérissement de toutes les marchandises et de toutes les denrées, est venu montrer la situation sous son vrai jour. De mauvaises récoltes et la difficulté pour la Russie d'exporter des céréales ont augmenté l'intensité de la crise. La dépréciation du rouble, l'obligation d'acquitter les droits de douane en or, ont agi comme autant de circonstances protectrices pour l'industrie indigène, qui, grâce à cette sorte de prime, a pu réaliser des bénéfices considérables pendant quelque temps. Ainsi, en 1877 et 1878, l'exportation a été stimulée ; malgré le blocus des ports de la mer Noire, elle a atteint des proportions inconnues. Elle a dépassé (en 1877) 520 millions de roubles, 127 millions de plus qu'en 1876. L'écart entre le cours du change et la valeur du rouble à l'intérieur a été assez considérable pour offrir une véritable marge qui permettait aux blés de supporter l'augmentation des frais de transport par terre. L'interruption de la liberté de la navigation dans la mer Noire a été plus que contrebalancée. Depuis ces années exceptionnelles, l'écart entre le cours du change et la valeur du rouble à l'intérieur a disparu. En 1880 et 1881, après la récolte désastreuse qui avait affligé la première de ces deux années, il y avait pénurie d'argent dans les villes ; les banques privées voyaient leurs res-

sources s'amoindrir, leurs dépôts décroître. On se demandait où l'argent était allé : il avait évidemment reflué du centre vers les extrémités. La dépréciation du *medium circulans* avait fini par se faire sentir ; la crise du renchérissement des prix, qui était inévitable à la longue avec une circulation de plus d'un milliard de billets de crédit, a été précipitée par la mauvaise récolte. Il faut plus de roubles que par le passé pour faire des achats. En dehors du renchérissement occasionné par la dépréciation du rouble, on doit tenir compte aussi de ce que les denrées alimentaires, farines, pain, viande, ont haussé de prix dans une forte proportion depuis le déficit agricole de 1880. Plus d'argent est employé à payer les acquisitions journalières nécessaires à la consommation.

Depuis la guerre, dit-on, le chiffre des lettres de change n'aurait pas augmenté dans le pays : un plus grand nombre de transactions que par le passé se seraient faites au comptant, ce qui était facilité par la plus grande somme de billets en circulation. Le total des opérations d'escompte de la Banque de Russie n'a pas considérablement varié depuis 1875. Il a oscillé autour des mêmes chiffres, augmentant dans les années de mauvaise récolte.

Nous n'insisterons pas sur les relations du cours du change et de l'exportation. Il y a une corrélation intime entre les deux.

La valeur du rouble est la résultante de la quantité de billets de crédit en circulation, de la grandeur de l'encaisse métallique, de l'activité du commerce, c'est-à-dire de la somme de traites sur l'étranger offertes ou demandées, et aussi de l'opinion qu'on a du crédit de l'Etat, de la condition des bourses étrangères.

Nous arrivons ici à un point intéressant : à la part de la spéculation dans le cours du rouble. Celui-ci est devenu un article de jeu, un jouet favori de la spéculation à Berlin. La bourse de Berlin est prédominante, elle a dicté souvent le cours du rouble à Saint-Pétersbourg. Cette sorte de dépendance a ses très graves inconvénients. Elle cessera le jour où l'excès de circulation fiduciaire aura disparu. On sait combien les diverses valeurs sont solidaires ; il suffit, par exemple, que les actions du crédit mobilier autrichien soient en baisse pour que la tendance générale en soit affectée, et que le rouble qui n'a rien à faire avec cet établissement financier de Vienne en pâtisse. De même, lorsque la spéculation s'est mise à la hausse, qu'elle a poussé le rouble, elle n'a pas été en état de donner à elle seule un fondement solide à l'amélioration. Qu'une complication grave se produisît en Europe, qu'il y eût une panique à la Bourse, le change russe, soutenu seulement par les opérations des spéculateurs, recevait un coup dont il avait peine à se relever, s'il n'avait derrière lui un mouvement actif d'exportation. La défaveur dont

les fonds russes ont souffert dans ces derniers temps à l'étranger, a eu d'un autre côté une influence sur le change, et voici comment : la Russie a racheté beaucoup, notamment de l'emprunt d'Orient lorsque les prix ont eté bas ; il en est résulté une importation faisant concurrence à l'importation de marchandises et, pour payer ces achats, il a fallu faire de nombreuses remises à l'étranger.

Le rouble a subi aussi le contre-coup des opérations énormes engagées à la hausse par la *Handelsgesellschaft de Berlin*. Cet établissement (fondé en 1856 avec un capital de 45 millions de marcs, qui a été réduit à 30 millions et va l'être à 20 par suite des pertes subies) s'était lancé dans des achats de roubles pour des sommes considérables ; à certains moments ces achats dépassaient le chiffre de 30 millions de roubles. Ces opérations, commencées au printemps 1881, ont été liquidées en automne 1882 avec une perte de sept millions et demi de marcs. On n'ignore pas la mauvaise influence d'opérations à la hausse mal engagées et se liquidant d'une manière forcée ; cela suffit pour démoraliser le marché pendant un certain temps. La dépréciation du rouble a été exagérée par des spéculateurs russes alliés à des spéculateurs allemands, qui ont mis à profit les fausses rumeurs de guerre imminente, etc., pour peser sur le cours

Dans le Rapport qui accompagne le budget de 1883, le ministre des finances s'exprime ainsi :

« Les fluctuations du cours du change et l'absence de monnaie métallique dans la circulation à l'intérieur sont un défaut sensible de l'économie de notre pays, mais la fermeté du cours du rouble et le rétablissement de sa valeur en peuvent être obtenus que graduellement, par une série de mesures contribuant à l'affermissement du crédit de l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur, par des excédents de recettes sur les dépenses pendant de longues années, par le développement de la production intérieure et par la diminution des payements effectués à l'étranger. Toute tentative en vue de faire monter brusquement le cours du rouble-crédit ne pourrait avoir qu'un succès passager et aboutirait immanquablement à un échec, qui ne ferait que servir de pâture au jeu de Bourse. Il est évident que pendant l'année dernière la spéculation a exercé de l'influence sur la baisse du cours du change, et qu'elle a trouvé un auxiliaire dans les circonstances qui ont entravé l'exportation des céréales à l'étranger, mais il est permis d'espérer qu'avec l'accroissement de cette exportation et grâce au retour de confiance qui se manifeste à l'égard de la stabilité des affaires intérieures de la Russie et de la politique pacifique, mais ferme, de Votre Majesté, le cours du change s'améliorera de nouveau ».

Le remboursement de 67.000.000 roubles à la Banque de Russie avait porté son encaisse, au 1er décembre 1882, à un total de 164.000.000 (dont 153 millions en roubles crédit). La Banque n'avait jamais connu une telle opulence auparavant. C'était là l'effet de l'oukase du 1er janvier 1881. Au 1er janvier 1883, l'encaisse était de 170 millions; le chiffre doit s'accroître graduellement par le remboursement de 50 millions effectué à la Banque de Russie dans la seconde moitié de décembre 1882. Quelque considérable que puisse paraître l'encaisse de la Banque, le ministre des finances par précaution n'a pas encore procédé à la destruction des billets de crédit qui se sont accumulés chez elle; car pour prévenir l'émission de nouveaux billets, il importe d'abord que la Banque ait à sa disposition un encaisse plus fort que les années précédentes. L'expérience de l'année dernière prouve que plus de 70.000.000 r. peuvent être réclamés à la Banque dans le courant de deux mois pour satisfaire aux besoins du commerce intérieur. D'autre part le deuxième semestre de 1882 a été défavorable à la destruction des billets de crédit retirés de la circulation. L'arrêt subi par l'exportation des grains à l'étranger, a eu une forte influence sur la baisse des prix des céréales et n'a pas été sans avoir de l'effet sur la situation de l'industrie manufacturière et de l'agriculture, ainsi que sur le commerce intérieur par suite de la diminution de la demande sur les blés et sur plusieurs produits des fabriques. La gêne qui s'en est suivie a coïncidé avec le retrait des dépôts de plusieurs banques municipales, retrait qui n'a fait qu'augmenter après la faillite de la banque de Skopine. Dans ces circonstances, il a été reconnu plus prudent de ne pas provoquer des appréhensions dans le public au sujet de la possibilité du manque de monnaie fiduciaire, si peu fondées que soient de pareilles appréhensions. «Il ne résulte de ce qui précède, dit M. Bunge, — nous avons tenu à reproduire l'analyse des motifs qui ont fait surseoir à la destruction des billets, d'après le texte même du Rapport sur le budget — il ne résulte aucune atteinte à l'exécution de la volonté de feu l'Empereur ni aux indications de Votre Majesté, vu que le ministère des finances est tenu de procéder à l'anéantissement des billets de crédit accumulés dans les caisses de la Banque, dans le cas où cette mesure pourra être exécutée *sans gêner le marché financier* ».

Ces explications sont de bonne foi, et nous croyons pouvoir rassurer les impatients. Dès que la situation du marché se sera détendue, on ne tardera pas à apprendre qu'il y a eu un beau feu dans le petit pavillon en fer qu'on voit à gauche dans la cour d'honneur de la Banque de Russie et qu'un gros chiffre de billets de crédit y

a été consumé. Au printemps ou en été une pareille mesure est plus facile, parce qu'alors l'argent revient des extrémités au centre, des provinces à la capitale, tandis qu'il y a le mouvement contraire en automne.

Il est question d'une mesure accessoire, celle d'autoriser les transactions en or, de donner un caractère légal aux lettres change en roubles or. La même mesure a été appliquée en Italie. Entre autres avantages qu'on en attend, il y a celui de retenir l'or dans le pays. La Russie est le seul pays d'Europe qui exploite des mines d'or sur son territoire; le cours forcé pousse à l'exportation des lingots. Il est naturel qu'on cherche à contrecarrer celle-ci.

En parlant des ministres qui ont précédé M. Bunge, nous avons montré combien la réforme des impôts leur tenait à cœur. M. Bunge poursuit cette même politique. Nous avons dit que l'empereur Alexandre II, dans les dernières années de son règne, était préoccupé de la pensée d'alléger la charge des impôts pour le peuple et de la répartir plus équitablement entre tous les contribuables. Dans cet ordre d'idées, il avait fait abolir l'accise sur le sel, supprimée à partir du 1er janvier 1881; il avait ordonné la transformation de l'impôt de capitation. Son successeur, l'empereur Alexandre III, appliquant les idées de son père, a prescrit de diminuer les payements de rachat des anciens serfs et de procéder au remplacement de l'impôt de capitation par d'autres contributions.

Les réductions sur les payements de rachat formeront un total de 12 millions, auxquels il est pourvu par des bénéfices obtenus par la Banque de Russie sur la liquidation des anciens établissements de crédit 7 millions, par un prélèvement sur le capital de réserve de l'opération du rachat 2 millions, et 3 millions ont été portés à compte des ressources du Trésor.

La libération complète de l'impôt de capitation en faveur des bourgeois, des paysans non-propriétaires et anciens domestiques serfs, des paysans qui auront reçu à titre gratuit le quart du terrain adjugé, coûte au Trésor 3.500.000 roubles.

Pour couvrir ces 3.500.000 roubles et les 3.000.000 roubles pris sur les ressources du Trésor, on a créé à partir de l'exercice de 1883 un impôt sur les propriétés transférées à titre gratuit, qui est évalué à 4 millions de roubles; on a transformé l'accise sur le tabac qui doit donner, dès la première année, une plus-value de 2 millions de roubles sur l'exercice de 1882; on a augmenté de 1 million de roubles l'impôt du timbre et on a introduit des changements radicaux dans le tarif des douanes, qui doivent avant tout protéger

l'industrie indigène et qui risquent, en restreignant l'importation, de diminuer le produit des douanes.

Les mesures ultérieures à prendre pour le remplacement de l'impôt de capitation par d'autres contributions ont provoqué l'urgence d'une réforme de la perception locale des contributions. Celle-ci manque des organes nécessaires pour la répartition régulière des impôts directs et pour leur prélèvement sans recourir à l'assistance de la police. Ceci est fort important; la police en Russie est un peu trop la *bonne à tout faire*, et en la déchargeant du soin de faire rentrer les impôts directs, on lui permet davantage de s'occuper de ses propres attributions, qui sont de veiller à la salubrité et à la sécurité publiques. Le projet de cette réforme a été étudié en 1882 et sera examiné par le conseil de l'empire dans le courant de 1883.

Sans remettre jusqu'à la réforme de la perception des impôts tous les projets relatifs à l'introduction des nouveaux impôts et à l'augmentation des anciens, qui doivent remplacer l'impôt de capitation *qui en* 1880 *a donné* 57 *millions*, le ministre des finances a déjà soumis au conseil de l'empire une proposition tendant à frapper d'une contribution le commerce des foires; il étudie en outre des projets qui doivent augmenter les recettes de l'Etat de près de 10 millions de roubles.

Quiconque s'est occupé de finances sait combien sont grands les inconvénients des crédits supplémentaires; ils ouvrent la porte à des abus et détruisent un équilibre qu'on a eu peine à obtenir. Ils sont un cauchemar pour les ministres des finances, qui tous leur ont fait la guerre. M. Bunge a été plus heureux que ses prédécesseurs.

Il existe certains crédits supplémentaires qui se reproduisent d'année en année et qui ont un caractère en quelque sorte permanent. A dater de 1883, ces allocations supplémentaires sont portées dans le budget ordinaire.

En outre, le Rapport qui accompagnait le budget de 1882 renouvelait l'ordre « que toutes les administrations se conforment rigoureusement aux règlements budgétaires aux termes desquels des crédits supplémentaires ne peuvent être soumis à la sanction impériale qu'après que le département d'économie du conseil de l'empire aura examiné les avis du ministère des finances et du contrôle de l'empire, relatifs à ces crédits ». Cet ordre avait pour objet d'empêcher tel ou tel ministre d'obtenir de l'empereur la sanction de dépenses que le ministre des finances et les autres autorités compétentes n'ont pas examinées. Dans un gouvernement autocratique, où l'entente ne règne pas toujours entre les conseil-

lers du souverain, le ministre des finances pouvait être exposé parfois à des surprises désagréables; il reçoit tout d'un coup l'ordre de fournir une grosse somme, sans avoir été consulté sur l'urgence de la dépense ni sur le moyen d'y pourvoir. Par cette déclaration publique, M. Bunge a voulu obvier au mal. Comme il faut toujours une certaine marge, et qu'au 1er janvier on ne peut prévoir avec une exactitude mathématique ce qui se passera dans le courant de l'année, une somme raisonnable (4 millions en 1882 et 6 millions en 1883) est inscrite au budget, afin de pourvoir aux crédits supplémentaires éventuels.

Cette énergie de l'empereur et de son ministre à exiger des économies, à vouloir que les crédits soient examinés dans leur essence même, a porté ses fruits. Elle a produit une réduction considérable des dépenses en 1882 et n'a pas été sans influence sur les chiffres de beaucoup de dépenses inscrites dans le budget de 1883. Les crédits supplémentaires ont diminué, comparativement à l'année précédente, de plus d'un tiers pendant le courant de l'exercice 1882. Il n'en est pas moins vrai pourtant que le chiffre de ces crédits est encore considérable et qu'il exige absolument de nouvelles réductions.

Les économies, les réductions de dépenses valent mieux que tous les nouveaux impôts. Par la force même des choses, les budgets grandissent; en partie ce sont des dépenses utiles, équitables, comme celles des ministères de la justice et de l'instruction publique, qui amènent une augmentation dans les dépenses (pour 1883, le ministère de l'instruction publique reçoit une allocation de 18.400.000 roubles contre 10.810.000 roubles en 1871; la progression a été constante. On ne peut trop se plaindre, 50 millions de francs environ pour les écoles et les universités forment un beau denier. Le ministère de la guerre et celui de la marine défrayent leurs propres établissements d'instruction qui coûtent près de 7 millions à l'État). D'autres dépenses qui ont fortement augmenté sont celles qui résultent de la dernière guerre, — celles que nécessite le service de la Dette, et là il n'y a pas d'économies à faire. La Russie a exécuté avec la plus scrupuleuse exactitude tous les engagements qu'elle avait contractés vis-à-vis de ses créanciers; elle les a religieusement tenus dans les heures les plus difficiles; ce n'est certainement pas pour y porter atteinte en ce moment; elle n'ira pas suivre l'exemple de l'Autriche et de l'Italie sous ce rapport. Il n'y a guère qu'un département où on peut faire des économies sérieuses : c'est le ministère de la guerre. Il n'y a pas de ministre des finances qui n'en ait conscience. M. Abasa l'a fort bien dit en 1881 :

« Malgré le caractère pacifique de notre politique extérieure, près d'un tiers du budget des dépenses est affecté aux besoins du ministère de la guerre. Dans ces conditions, le ministre des finances croit de son devoir d'exprimer la conviction qu'il est d'urgente nécessité de prendre des mesures de nature à réduire les dépenses que le pays consacre actuellement à l'entretien de ses forces militaires. La réalisation d'un objet aussi important contribuera certainement à développer la richesse publique et la puissance de la Russie ».

La reconnaissance nationale a qualifié l'empereur Alexandre II du surnom de libérateur, son successeur semble prendre à cœur de mériter celui de pacificateur. Depuis son avénement, il n'a cessé de témoigner de son ardent désir de poursuivre une politique de paix. La dernière guerre a coûté cher à la Russie, et sans parler des sacrifices matériels, elle a permis au nihilisme de se développer. Les trois prédécesseurs de M. Bunge ont résisté de leur mieux à ceux qui conseillaient une politique militante et aventureuse. M. Bunge suit cet exemple. Le Rapport sur le budget de 1882 contenait la preuve de cette tendance pacifique de la politique impériale.

« Les dépenses extraordinaires, suivant la volonté de Votre Majesté, doivent être limitées aux seules dépenses productives et, grâce à la politique de paix de Votre Majesté, ce résultat peut être obtenu sans difficulté particulière. L'exécution exacte des instructions de Votre Majesté peut, en un petit nombre d'années, améliorer considérablement la situation économique de la Russie et relever les forces financières du pays ».

Il ne s'agissait pas de simples promesses, mais de faits accomplis. En 1882, les dépenses prévues du ministère de la guerre ont subi en comparaison de 1881 une réduction de 23 millions 229.000 roubles; ce résultat est le fait d'une diminution dans l'effectif des troupes, de la suppression de certains commandements militaires et de la baisse des prix des fournitures de l'armée.

En 1883, le ministre des finances est tout aussi catégorique; il insiste avec autant de vigueur sur la nécessité d'une politique pacifique. D'ailleurs, tout le monde, en Russie, veut le maintien de la paix; la *Gazette de Moscou* s'en est elle-même constituée le défenseur. L'armée est sur le pied de paix le plus complet; la diplomatie ne cherche qu'à resserrer les liens qui unissent la Russie aux gouvernements conservateurs de l'Europe. On a renoncé à la politique militante, aux aventures lointaines, — on préfère développer la prospérité matérielle de l'empire et s'occuper du bien-être national.

La politique franchement pacifique de la Russie, l'exécution persévérante des mesures financières contenues dans le programme

gouvernemental, devront exercer une influence favorable sur le crédit russe à l'étranger[1].

L'apaisement des esprits semble général. La proclamation impériale, annonçant le couronnement, constate qu'on est sorti de la période d'angoisse et d'effroi qui avait suivi l'épouvantable forfait du 1er mars 1881. Après l'attentat sacrilège des tsaricides, quelques personnes redoutaient des soulèvements agraires, à défaut d'une révolution politique, pour laquelle les éléments font défaut en Russie. Ces soulèvements n'ont pas eu lieu ; d'ailleurs, avec une armée fidèle, dévouée jusqu'au fanatisme, ils auraient été réprimés de suite. Dans les campagnes, la Russie a les éléments d'un parti conservateur, à la fois par les paysans et les grands propriétaires. La meilleure preuve qu'on puisse apporter, dans une étude financière, de la stérilité des tentatives terroristes en dehors du crime, c'est que les impôts sont parfaitement rentrés dans tout l'empire. Les efforts entrepris pour créer un mouvement révolutionnaire ouvrier dans le Midi et l'Ouest de l'Empire, ont misérablement échoué, comme l'a fort bien démontré M. Edmond de Molinari (*Journal des Économistes*, novembre 1882). Il faut faire des vœux pour que cette paix intérieure s'affermisse de plus en plus, et qu'à l'abri de ses ennemis, la Russie accomplisse la part qui lui est dévolue de progrès moral et matériel.

ARTHUR RAFFALOVICH.

BUDGET DE 1882.

RECETTES.

I.

Recettes ordinaires.

	Prévisions. Roubles.
1. Impôts :	
A. Impôts directs	138.291.700
B. Impôts indirects	390.687.940
2. Droits régaliens	26.183.328
3. Domaines	42.562.237
4. Recettes diverses	49.158.117
5. Revenus de la Transcaucasie	7.334.548
Total des recettes ordinaires	654.217.870

[1] Depuis que le comte Tolstoï a remplacé le général Ignatieff comme ministre de l'intérieur, les israélites sont protégés contre les brutalités d'une populace égarée. Le comte Tolstoï s'est appliqué, dans l'intérêt de l'État, à faire respecter le principe d'autorité. Les journaux du 25 février contiennent une dépêche de Saint-Pétersbourg annonçant que l'Empereur, par décret, a ordonné la nomination d'une commission spéciale, qui sera chargée de reviser et de modifier les différentes lois de l'empire relative aux israélites. C'est d'un excellent augure.

II.

Recettes d'ordre.. 22.165.068

III.

Ressources extraordinaires.

7. Recettes au compte du fonds des chemins de fer............ 22.744.293
8. Fonds à la disposition du ministère des finances à l'étranger et reliquats sur le produit de la 5e émission d'obligations 5 0/0 de la Banque de Russie.............................. 60.377.281

83.121.574

IV.

9. *Reliquats de fonds d'exercices clos*........................ 2.500.000

Total général des recettes.............. 762.004.512

DÉPENSES.

I.

Dépenses ordinaires.

	Crédits. Roubles.
1. Dette publique :	
A. Service des emprunts	145.851.579
B. Service des obligations de chemins de fer	51.924.708
2. Grands corps de l'Etat	1.650.230
3. Saint-Synode et culte orthodoxe	10.300.800
4. Ministère de la maison de l'Empereur	8.954.000
5. » des affaires étrangères	3.686.185
6. » de la guerre	183.489.042
7. » de la marine	27.507.721
8. » des finances	78.430.477
9. » des domaines	19.244.882
10. » de l'intérieur	64.120.548
11. » de l'instruction publique	18.030.867
12. » des voies de communication	16.072.905
13. » de la justice	16.780.362
14. Contrôle de l'Empire	2.367.225
15. Direction générale des haras	931.327
16. Administration civile de la Transcaucasie	7.252.291
Total des dépenses ordinaires	658.595.151

II.

17. *Dépenses d'ordre*.. 22.165.068

III.

Dépenses extraordinaires.

18. Dépenses au compte du fonds des chemins de fer............ 22.744.293
19. Payement à la Banque de Russie en remboursement des dépenses effectuées par cet établissement pour le compte du Trésor.. 50.000.000

72.744.292

IV.

Dépenses non comprises dans les comptes de prévision des ministères et services généraux.

20. Restes à payer d'exercices clos et dépenses imputables sur les reliquats de fonds d'exercices clos	2.500.000
21. Dépenses extraordinaires	4.000.000
22. Non-valeurs dans le produit des impôts	2.000.000
	8.500.000
Total général des dépenses	762.004.512

BUDGET DE 1883.

RECETTES.

I.

Recettes ordinaires.

	Prévisions. Roubles.
1. Impôts :	
A. Impôts directs	137.430.359
B. Impôts indirects	411.744.377
2. Droits régaliens	27.750.516
3. Domaines	48.688.961
4. Recettes diverses	74.185.963
5. Revenus de la Transcaucasie	7.772.831
Total des recettes ordinaires	707.573.007

II.

6. *Recettes d'ordre*	5.974.581

III.

Ressources extraordinaires.

7. Ressources spéciales pour la construction des chemins de fer et pour celle des ports ;		
A. Fonds des chemins de fer	7.213.270	
B. Sommes à réaliser par des opérations de crédit	6.446.080	
		13.659.350
8. Fonds à la disposition du ministère des finances à l'étranger et sommes se trouvant à la disposition du Trésor, outre l'argent comptant en caisse et les sommes qui se trouvent en compte courant à la Banque de Russie		21.000.000
9. Sommes à réaliser par des opérations de crédit		27.798.845
Total des ressources extraordinaires		62 457.835

IV.

10. *Reliquats de fonds d'exercices clos*	2.500.000
Total général des recettes	778.505.423

DÉPENSES.

I.

Dépenses ordinaires.

	Crédits. Roubles.
1. Dette publique :	
A. Service des emprunts	146.678.973
B. Service des obligations de chemins de fer	52.401.184
2. Grands corps de l'Etat	1.676.726
3. Saint-Synode et culte orthodoxe	10.369.929
4. Ministère de la maison de l'Empereur	10.550.000
5. » des affaires étrangères	3.852.929
6. » de la guerre	193.069.960
7. » de la marine	30.633.200
8. » des finances	98.197.414
9. » des domaines	20.087.840
10. » de l'intérieur	68.268.301
11. » de l'instruction publique	18.401.695
12. » des voies de communication	19.349.321
13. » de la justice	17.645.934
14. Contrôle de l'Empire	2.588.864
15. Direction générale des haras	932.868
16. Administration civile de la Transcaucasie	7.654.354
Total des dépenses ordinaires	702.371.492

II.

17. *Dépenses d'ordre*	5.974.581

III.

Dépenses extraordinaires.

18. Dépenses pour la construction des chemins de fer et des ports	13.659.350
19. Payement à la Banque de Russie en remboursement des dépenses effectuées par cet établissement pour le compte du Trésor	50.000.000
	63.659.350

IV.

Dépenses non comprises dans les comptes de prévision des ministères et services généraux.

20. Restes à payer d'exercices clos et dépenses imputables sur les reliquats de fonds d'exercices clos	2.500.600
21. Dépenses extraordinaires	4.000.000
	6.500.000
Total général des dépenses	778.505.423

LA LETTRE DE CHANGE

ET LES MODIFICATIONS QU'ELLE COMPORTE

La lettre de change peut être définie : un acte rédigé conformément à certaines conditions spécifiées par la loi, dans lequel le souscripteur donne mission à une personne résidant dans un autre lieu d'y verser une somme déterminée d'avance à celui qui est désigné dans cet acte ou à celui auquel il aura cédé ses droits par la voie de l'endossement, mode ordinaire de transmission de cette sorte de propriété. Le contrat qui intervient peut intéresser un grand nombre d'individus ; il nous suffira, dans les développements sommaires auxquels nous allons nous livrer pour justifier la réforme de la lettre de change, de mentionner ceux qui y figurent nécessairement. Ce sont le souscripteur, appelé encore le tireur, le tiré, qui a mandat du tireur pour effectuer le payement, le preneur, qui reçoit la lettre de change en remboursement de la valeur qu'il a fournie, les endosseurs et, parmi eux, le preneur, auxquels la propriété de la traite est transférée par un endossement régulier. Dans l'état actuel de notre droit commercial, la lettre de change implique la préexistence d'un contrat de change en vertu duquel une personne, moyennant une valeur qui lui est promise ou payée, prend l'engagement envers une autre personne de lui faire payer, à une époque convenue, une certaine somme dans un autre lieu que celui où s'est formé le contrat. De tous les moyens propres à développer le crédit et à faciliter les transactions, elle constitue assurément le plus fécond et le plus efficace en ses résultats. La lettre de change est en effet l'âme du commerce. Il est donc intéressant de rechercher son origine, d'étudier son organisation, d'examiner si certaines conditions exigées par la loi actuelle sont en harmonie avec les besoins commerciaux de notre époque et si, pour opérer les modifications dont la nécessité s'impose, nous ne trouverions pas, dans les législations étrangères, des exemples utiles à imiter.

I.

La lettre de change est née au moyen âge. Certains auteurs en attribuent l'invention aux Juifs expulsés de France et réfugiés en Lombardie sous les règnes de Dagobert Ier, de Philippe-Au-

guste et de Philippe-le-Long. Les Juifs remettaient aux voyageurs et pèlerins étrangers qui venaient en France des lettres *en style concis et de peu de paroles* pour toucher l'argent qu'au moment de leur départ ils avaient confié à leurs amis. Tout d'abord, il y a lieu de remarquer que les premières lettres de change dont l'histoire fasse mention ne remontent pas au-delà du commencement du XIIIe siècle. On doit donc, sans hésitation, repousser la légende qui reporterait leur origine au règne d'un monarque mérovingien. D'après Savary (*Parfait négociant*), l'invention des lettres de change daterait de la fin du XIIe siècle et coïnciderait avec le bannissement des Juifs qui eut lieu sous Philippe-Auguste. D'autres, au contraire, font remonter la naissance de la lettre de change jusqu'aux Florentins qui, chassés de leur pays pendant les guerres civiles des Guelfes et des Gibelins, s'étaient retirés en France et se servaient de ce précieux instrument de crédit pour faire venir d'Italie leurs revenus et leurs capitaux. Sans nous prononcer sur une question controversée qu'il nous est interdit de résoudre faute d'éléments d'appréciation suffisants, nous ne pouvons nous défendre en cette occurrence contre les réflexions mélancoliques que suggèrent les choses humaines et leur perpétuelle incertitude. N'est-il pas étrange qu'en cette matière comme en tant d'autres, la date des inventions les plus utiles soit inconnue, et que les noms des inventeurs qui ont le plus contribué à la prospérité générale de l'humanité soient également ignorés ?

C'est une ordonnance de Louis XI, rendue en 1462, qui a réglementé pour la première fois la lettre de change. Aux termes de l'article 7 : « Comme dans les foires, les marchands ont accoutumé user de change, arrière-change et intérêts, toutes personnes, de quelque état, nations ou conditions qu'elles soient, peuvent donner, prendre et remettre leur argent par lettres de change, en quelque pays que ce soit touchant le fait des marchandises, excepté la nation d'Angleterre ». Les souvenirs de la guerre de cent ans expliquent cette singulière exclusion. L'article 8 complète ainsi le précédent : « Si à l'occasion de quelques lettres touchant les changes faits ès-foires de Lyon pour payer et rendre argent autre part; ou des lettres qui seraient faites ailleurs pour rendre de l'argent aux dites foires de Lyon, lequel argent ne serait pas payé selon les dites lettres en faisant même protestation, ainsi qu'ont accoutumé de faire les marchands fréquentant les foires, tant dans le royaume qu'ailleurs; qu'en ce cas, ceux qui seront tenus de payer le dit argent, tant pour le principal que pour les dommages-intérêts, y seront contraints tant à cause des change, arrière-change qu'autrement, ainsi qu'on a coutume de faire

ès-foires de Pézenas, Montignac, Bourges, Genève et autres foires du royaume ».

Durant deux siècles, sous l'empire de cette ordonnance et des usages commerciaux, la lettre de change prit un développement considérable. Ce n'est qu'à la date du 2 juin 1667 qu'il intervint une nouvelle ordonnance spéciale à la ville de Lyon renommée alors comme aujourd'hui par l'importance de ses transactions. Ce document réglait les acceptations, les protêts et la prescription. L'acceptation pouvait être requise pendant les six premiers jours du mois de chacun des quatre payements de l'année ; passé ce délai, les porteurs avaient la faculté de faire protester, faute d'acceptation pendant tout le courant du mois, et ensuite de renvoyer les lettres de change pour en tirer le remboursement avec les frais de retour. Aux termes de l'article 3, les acceptations devaient être faites par écrit, datées et signées par un fondé de pouvoir, dont la minute restait chez le notaire. Les lettres de change acceptées et non payées en tout ou en partie dans le courant du mois du payement étaient protestées dans les trois jours suivants non fériés, sans préjudice de l'acceptation des lettres. Les protêts devaient être envoyés dans les deux mois pour toute lettre tirée en dedans du royaume, dans les trois mois pour celles qui avaient été tirées d'Italie, de Suisse, de l'Allemagne, de la Hollande, des Flandres et d'Angleterre, et dans les six mois pour celles d'Espagne, de Portugal, de Pologne, de Suède et de Danemark, à peine pour le porteur d'en répondre. Toute lettre de change était censée payée : à l'égard des domiciliés et porteurs de bilan sur la place du change de la ville, dans un an et, pour les autres, dans trois ans, après l'échéance d'icelle, et le payement n'en pouvait être répété contre l'acceptant, si on ne justifiait des diligences valables contre lui faites dans le temps fixé.

Quelques années plus tard, l'ordonnance du commerce de mars 1673 fixe définitivement les principes applicables en la matière. La lettre de change dut mentionner sommairement le nom de celui auquel le contenu devait être payé, le temps du payement, le nom de celui qui avait donné la valeur et indiquer si elle avait été reçue en deniers, marchandises ou autres effets. La jurisprudence y ajouta une disposition que le texte de l'ordonnance n'avait pas édictée, la remise de place à place dont elle fit une condition essentielle de la validité des lettres de change. Les acceptations verbales furent supprimées ; les acceptations par écrit seules furent désormais admises, pourvu toutefois qu'elles ne fussent pas conditionnelles. Les protêts durent être faits dans le délai de dix jours par deux notaires, un notaire avec deux témoins, un huissier ou

un sergent avec deux records. Rien ne pouvait suppléer le protêt. Lorsqu'il avait été dressé, le porteur pouvait exercer des poursuites en garantie contre le tireur et les endosseurs dans le délai de quinzaine à la distance de dix lieues et au delà, à raison d'un jour par cinq lieues. Un temps plus considérable, qui variait selon l'éloignement, était accordé pour poursuivre les personnes domiciliées hors de France. Après l'expiration des délais ci-dessus, les actions contre le tireur et les endosseurs étaient non recevables. Ceux-ci devaient, en cas de dénégation, prouver l'existence de la provision; sinon, ils étaient tenus de garantir le payement. L'ordonnance permettait de payer la lettre de change par intervention. En cas de perte, on ne pouvait poursuivre et obtenir payement qu'en vertu d'une seconde lettre, après avoir donné caution, à la condition que cette qualité de seconde lettre y fût mentionnée et qu'il fût constaté que la première était nulle. Si la lettre adirée était payable au porteur ou à son ordre, le remboursement ne se faisait que par ordonnance du juge.

La prescription était encourue au bout de cinq ans, mais on pouvait requérir des débiteurs, de leurs héritiers ou ayants-cause le serment qu'ils n'étaient plus redevables. Les ordres réguliers devaient être datés et contenir le nom de celui qui avait payé la valeur en argent, marchandises ou autrement. Ainsi établis, ils opéraient la transmission de la propriété des lettres de change, sans qu'il fût besoin de signification ou de transport. Si au contraire les endossements étaient faits sans ces diverses conditions, ils ne transféraient pas la propriété, et les lettres de change pouvaient être saisies et compensées par les créanciers des endosseurs irréguliers. Il était interdit d'antidater les ordres, à peine de faux. D'après l'article 33, la solidarité était édictée contre les donneurs d'aval, tireurs, prometteurs et accepteurs. L'article 5 du titre VI réglementait ainsi le rechange : « La lettre de change étant protestée, le rechange ne sera dû par celui qui l'aura tirée que pour le lieu où la remise aura été faite, et non pour les autres lieux où elle aura été négociée, sauf à se pourvoir par le porteur contre les endosseurs pour le payement du rechange des lieux où elle aura été négociée suivant leur ordre. La contrainte par corps et la juridiction commerciale s'appliquaient à tous ceux qui signaient à un titre quelconque des lettres de change ».

Telles sont, résumées aussi brièvement que possible, les dispositions de la grande ordonnance de 1673. Elles constituaient un progrès considérable sur la législation antérieure. Aussi les lois de l'époque intermédiaire ne les modifièrent-elles pas essentiellement. Un décret du 6 thermidor an III autorisa le montant du dépôt du

montant des lettres de change et autres effets négociables dont le porteur ne se serait pas présenté dans les trois jours qui suivraient l'échéance entre les mains du receveur de l'enregistrement dans l'arrondissement duquel l'effet serait payable. Un décret du 20 vendémiaires an IV défendit toute négociation en blanc d'effets de commerce. La loi du 28 vendémiaire de la même année qualifia d'agiotage toutes négociations en blanc de traites sur l'étranger. Deux autres lois du 29 nivôse an IV et 8 floréal an VI édictèrent diverses mesures pour les retraites de lettres de change tirées de France sur l'étranger et pour la présentation des effets négociables à longs termes.

Toutefois, il devait en être de l'ordonnance de 1673 comme de tant d'autres lois : elle vieillit et cessa d'être en harmonie avec les besoins du commerce. On s'aperçut qu'elle contenait des lacunes et que la codification des matières n'était ni assez complète ni assez méthodique. Plusieurs dispositions étaient spécialement critiquées. L'article 16 soumettait les endosseurs comme le tireur à la nécessité de prouver, en cas de dénégation, que ceux sur qui la lettre de change avait été tirée avaient provision à l'échéance. La situation du tireur qui, en livrant la lettre de change, en avait reçu le montant et s'était obligé à faire trouver les fonds à l'échéance chez le tiré, était cependant bien différente de celle des endosseurs qui n'étaient tenus d'aucune obligation semblable. S'il est juste que le tireur qui justifie avoir fait la provision soit libéré, il ne l'est pas moins que les endosseurs soient déchargés sans être contraints à faire cette preuve; ils ont, en effet, payé la lettre de change en l'acquérant et ils ne peuvent être exposés à voir leur position compromise par une négligence du porteur dont le résultat serait de prolonger indéfiniment leur garantie et peut-être de les obliger à payer deux fois. Dix jours étaient accordés au porteur pour faire protester. Une déclaration du roi ayant donné au payeur, postérieurement à l'ordonnance, le droit d'exiger ces dix jours, il en était résulté une prorogation d'échéance, un véritable délai de grâce, puisque le protêt ne pouvait être fait que le dernier jour. Cet état de choses était préjudiciable au commerce dont les opérations réclament l'exactitude et la précision. Enfin, on soutenait que l'intérêt des transactions commerciales exigeant impérieusement la circulation sans entraves des lettres de change, on devait déclarer libératoire le payement fait au porteur de l'effet, dans le cas de faux endos ou de faux acquit non évidents, par exemple.

II.

Le législateur de 1807 devait tenir compte de ces diverses criti-

ques. Une proposition de loi sur la lettre de change fut présentée par Begouen au Conseil d'État, dans la séance du 27 janvier 1807, au nom de la section de l'Intérieur. Nous croyons utile d'en reproduire sommairement les dispositions, malgré la longueur d'un pareil travail. En indiquant ensuite les modifications que lui fit subir la discussion, nous aurons le résumé complet de la législation actuelle.

La lettre de change est tirée d'un lieu sur un autre et datée; elle énonce la somme à payer, le nom de celui qui doit la payer, l'époque et le lieu du payement et la valeur fournie. Elle est à l'ordre d'un tiers ou du tireur et indique si elle est par première, seconde, troisième, quatrième. Elle peut être tirée sur un individu et payable au domicile d'un tiers. Rien n'empêche qu'on la tire pour le compte d'un tiers. La provision doit être faite par le tireur ou par celui pour le compte de qui la lettre de change est émise. Elle est réputée exister si, à l'échéance, le tiré doit au tireur ou à celui pour le compte de qui la traite est souscrite, une somme liquide qui en égale le montant. L'acceptation n'établit la preuve de la provision qu'à l'égard des endosseurs. Le tireur est tenu de prouver l'existence de la provision, en cas de dénégation ; sinon, il doit la garantir, alors même que le protêt a été tardivement fait.

Le tireur et les endosseurs sont garants de l'acceptation et du payement à l'échéance. En cas de protêt faute d'acceptation, ils sont tenus de donner caution pour le payement, ou d'en effectuer le remboursement avec les frais de protêt et de rechange. L'acceptation d'une lettre de change oblige celui qui la fait à en payer le montant. Elle est signée, énonce la somme portée dans la lettre de change, est datée si la lettre est à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois de vue et s'exprime par le mot : « accepté ». Elle doit être faite dans les vingt-quatre heures de la présentation, et peut être partielle, mais non conditionnelle. Lors du protêt faute d'acceptation, un tiers intervenant pour le compte du tireur ou de l'un des endosseurs a le droit d'accepter la lettre de change. Cette intervention est notifiée à celui au profit de qui elle a lieu et laisse subsister au bénéfice du porteur tous les droits qu'il avait contre le tireur et les endosseurs.

Les lettres de change sont tirées à vue, à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois, à une ou plusieurs usances de vue, à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois, à une ou plusieurs usances de date, à jour fixe et en foire. La propriété se transmet par l'endossement. Pour être régulier, l'endossement doit mentionner sa date, exprimer la valeur fournie et énoncer le nom de celui à l'ordre duquel il est passé. Faute de l'accomplissement de

ces diverses conditions, il n'a d'autre valeur que celle d'une procuration. On ne peut antidater les ordres à peine de faux.

Les signataires et endosseurs des lettres de change et les donneurs d'aval (sortes de cautions) sont garants solidaires du payement. Ce payement doit se faire en la monnaie portée sur la traite et n'est valable que sur l'acquit de celui au profit duquel est passé le dernier ordre. Le porteur ne peut être payé sans son consentement avant l'échéance. Le payement fait sur une deuxième, troisième, quatrième, est valable, lorsque la deuxième, troisième, quatrième, porte que ce payement annule l'effet des autres, mais il n'est pas libératoire, quand la lettre de change revêtue de l'acceptation n'est point retirée. En cas de perte, les lettres de change non acceptées peuvent être payées sur une seconde, troisième, quatrième, etc., mais, s'il y a acceptation, le payement n'est possible sur cette seconde, troisième, quatrième, que par ordonnance du juge et en donnant caution. Il en est de même, qu'il y ait ou non acceptation, si l'on ne peut représenter la seconde, troisième, quatrième, etc., mais on doit justifier par ses livres de la propriété de la lettre de change perdue. Les tiers ont la faculté de payer par intervention pour le tireur ou les endosseurs. Cette intervention est constatée dans le protêt ; elle subroge l'intervenant à tous les droits du porteur, libère tous les endosseurs, quand le payement est fait pour le compte du tireur, et tous les endosseurs subséquents, lorsqu'il a lieu au profit d'un endosseur.

Le porteur d'une lettre de change tirée de l'intérieur de la France et payable en France à vue, à un ou plusieurs jours, mois ou usances de vue, est tenu d'en exiger le payement ou l'acceptation dans les trois mois de sa date, à peine de perdre son recours contre les endosseurs et le tireur. Le délai est de dix-huit mois pour les lettres de change tirées des colonies sur la France ou de la France sur les colonies françaises. Le payement doit être exigé à l'échéance et le refus de l'effectuer est constaté par un protêt faute de payement dont rien ne peut dispenser ni le protêt faute d'acceptation, ni la mort, ni la faillite du tiré. Le porteur peut ensuite exercer son recours individuellement contre le tireur et chacun des endosseurs ou collectivement contre les endosseurs et le tireur. Le même droit appartient à chacun des endosseurs à l'égard du tireur et de chacun des endosseurs qui précèdent. Si le recours est exercé individuellement contre le cédant, le protêt lui est notifié et il est assigné dans les quinze jours qui suivent le protêt, s'il est domicilié à une distance de cinq myriamètres, outre un jour par deux myriamètres et demi excédant ces cinq myriamètres, suivant des délais de distance pour la notification du protêt en dehors du territoire

continental de la France et qui varient selon l'éloignement. Pour l'exercice du recours collectif contre les endosseurs et le tireur, le porteur et les endosseurs jouissent des délais ci-dessus indiqués ; à l'égard de ces derniers, le délai court du lendemain de la date de la notification du protêt ou de la citation en justice. A l'expiration des délais légaux, le porteur est déchu de tous droits contre les endosseurs, et les endosseurs sont privés de toute action en garantie contre leurs cédants. La même déchéance les frappe au regard du tireur, si celui-ci prouve l'existence de la provision à l'échéance. Dans ce cas, le porteur ne conserve d'action que contre le tiré. Les effets de la déchéance cessent en faveur du porteur contre le tireur ou contre celui des endosseurs qui a reçu, après l'expiration des délais, les fonds destinés au payement de la lettre de change en compensation, compte ou autrement. Le porteur peut, en vertu d'une permission du juge, faire saisir conservatoirement les effets mobiliers des tireurs, accepteurs et endosseurs.

Les protêts sont faits par les mêmes officiers publics que ceux indiqués par l'ordonnance de 1673, à l'exception des sergents qui n'existent plus, aux domiciles de celui sur qui la lettre de change est payable, des personnes mentionnées pour la payer au besoin et du tiers qui a accepté par intervention. En cas de fausse indication de ces domiciles, le protêt est précédé d'un acte de perquisition. L'acte de protêt doit contenir la transcription littérale de la lettre de change, de l'acceptation, des endossements et des recommandations qui y sont indiquées et la sommation de payer le montant de cette lettre. Il énonce, en outre, la présence ou l'absence du débiteur, les motifs du refus de payement et l'impuissance ou le refus de signer. Aucun acte ne peut remplacer le protêt, et ceux que la loi charge de le dresser sont tenus, à peine de destitution et de dommages-intérêts envers les parties, d'en laisser aux intéressés une copie exacte et de les inscrire jour par jour et par ordre de dates sur un registre particulier.

Le projet s'occupe ensuite du rechange. Le rechange s'effectue par une retraite ou nouvelle lettre de change au moyen de laquelle le porteur se rembourse sur le tireur ou sur l'un des endosseurs du principal, des frais et du nouveau change qu'il paye. A l'égard du tireur, le rechange se règle par le cours du change du lieu où ladite lettre a été négociée sur le lieu où s'opère le remboursement. La retraite est accompagnée d'un compte de retour dont les éléments sont minutieusement déterminés et qu'il nous semble peu utile d'énumérer en détail. Quelques dispositions accessoires complètent la réglementation de la matière. Les délais de la prescription sont de cinq ans, comme sous le régime de l'ordonnance de 1673.

La discussion de la loi, commencée le 27 janvier 1807, se poursuivit les 29, 31 janvier et 3 février suivants. Plusieurs amendements modifièrent successivement le projet. Ainsi l'on admit que les endosseurs devaient faire la preuve de la provision, lorsque la lettre de change n'avait pas été acceptée et qu'ils n'étaient pas seulement garants concurremment avec le tireur, mais garants solidaires de l'acceptation et du payement à l'échéance. On décida que la faillite du tireur survenue avant l'acceptation n'autorise pas l'accepteur à demander la restitution. La libération au profit du payeur qui a soldé la lettre de change de bonne foi fut admise. Un amendement posa en principe que la notification du protêt et les poursuites ne devaient pas être exigées cumulativement et que celles-ci n'auraient lieu que si le remboursement n'avait pas été effectué dans la quinzaine de la notification. Un autre régla les délais pour les lieux hors de l'Europe sur leur situation relativement au cap de Bonne-Espérance, comme dans le code de procédure civile. Enfin, quelques expressions furent modifiées ou supprimées. Begouen dut en conséquence présenter une nouvelle rédaction. C'est ce qu'il fit le 21 février 1807. Après quelques modifications peu importantes opérées ce même jour et le 24 février suivant, le projet fut définitivement adopté le 26 février. Communiqué officieusement au tribunat le 5 mars, il fut l'objet d'observations dont les principales seules méritent d'être signalées, les autres ne portant que sur la forme et non sur le fond de certaines parties de la loi.

Le tribunat demandait que l'on n'exigeât point pour la constitution de la lettre de change qu'il y eût remise de place à place. Dans les habitudes du commerce, c'était une fiction, disait-il. La valeur fournie devait s'exprimer exclusivement en ces termes : valeur en espèces, valeur en marchandises, valeur en compte. Dans le cas de protêt faute d'acceptation, il y avait lieu d'adopter une rédaction nouvelle, expliquant qu'une caution unique ne suffit pas, que chacun des endosseurs a le droit d'en exiger une de l'endosseur précédent, et qu'enfin les cautions ne sont pas solidaires entre elles. L'expression en toutes lettres de la somme pour laquelle la lettre de change est acceptée, l'autorisation pour le porteur de justifier de la propriété de la lettre de change par sa correspondance comme par ses livres, un délai de trois jours pour la rédaction et l'enregistrement du protêt substitué à celui de vingt-quatre heures, beaucoup trop court, qui avait été précédemment admis, figurèrent encore parmi les réformes que réclamait le tribunat.

Une nouvelle rédaction du projet amendé en conséquence, sauf en ce qui touche la remise de place à place à laquelle on ne voulut

pas renoncer, fut soumise au conseil d'État. Après une dernière lecture, il l'adopta le 8 août 1807. La loi fut portée ensuite au corps législatif par Begouen, Fourcroy et Bérenger, conseillers d'État chargés de soutenir la discussion. Sur le vœu d'adoption émis par le tribunat et présenté le 11 septembre, le projet fut voté séance tenante sans modification. Il est devenu le titre VIII du code de commerce et c'est lui qui nous régit encore. Une loi du 19 mars 1817 devait le modifier en deux points. L'obligation personnelle du tireur pour le compte d'autrui établie par l'article 115 n'était pas suffisamment déterminée; ses effets furent restreints au porteur et aux endosseurs seulement. Les porteurs de lettres de change tirées de France ou des possessions françaises et payables à l'étranger jouirent désormais des mêmes délais que les porteurs de traites tirées sur les possessions européennes de la France.

Telle est notre législation sur la lettre de change. Est-elle en harmonie avec les besoins du crédit qui s'accroissent au fur et à mesure que se multiplient les transactions commerciales? Quelques-unes de ses dispositions déjà critiquées en 1807 ne sont-elles pas empreintes d'un caractère suranné, méticuleux, de nature à ralentir la circulation des valeurs et à entraver le mouvement des affaires? C'est ce que nous allons examiner.

III

D'après la définition même qui en est donnée dans les travaux préparatoires du code de commerce: « La lettre de change est un moyen de compensation de payements d'un lieu à un autre, une valeur de crédit qui acquiert à chaque mutation une garantie nouvelle, une solidarité de plus. Nous avons dû, disait le rapporteur, la considérer comme transaction et comme monnaie de crédit ». Elle a donc un double caractère: elle sert d'instrument de payement et, à ce point de vue, on comprend qu'elle dût à l'origine impliquer l'existence d'un contrat de change en vertu duquel le tireur donnait mandat au tiré de payer une certaine somme dans un autre lieu. Il ne faut pas oublier en effet qu'elle avait été créée pour faciliter le remboursement des créances dues au loin. Les payements ainsi faits comportaient une sorte de commission qui était le droit de change. Quant aux payements de dettes échues dans la localité, ils s'opéraient en argent ou valeurs sans que leur règlement donnât lieu à l'émission de lettres de change. Peu à peu, toutefois, cet état de choses s'est modifié; au fur et à mesure que les transactions se sont multipliées, le commerce a dû recourir à tous les moyens de développer le crédit qui s'offrait à lui. L'extension du domaine de la lettre de change s'est ainsi imposée par

la nature même des choses. Aujourd'hui les lettres de change, si elles constituent encore des instruments de payement, ont également pour caractéristique d'être des moyens de crédit. Dans ce cas, elles ne supposent plus nécessairement un contrat de change, elles impliquent seulement, de la part de ceux qui les souscrivent, l'engagement de subroger d'autres personnes dans les droits qu'ils peuvent avoir sur telle ou telle somme qui constitue la provision, sans se préoccuper du lieu où elle se trouve, sauf à être personnellement garants de l'existence de cette provision. A l'aide de cette subrogation, le tireur se procure les fonds qui lui sont indispensables pour les besoins de son commerce. Ce qui forme l'élement constitutif d'une pareille obligation, c'est la délégation faite par le tireur sur la provision au profit du preneur et des endosseurs et l'engagement personnel qu'il prend de faire trouver à l'échéance les fonds chez le tiré, si cette provision n'existe pas. Il importe peu en réalité pour la perfection du contrat que la provision se trouve dans tel ou tel lieu déterminé. L'existence seule de la valeur et des droits, que les contractants ont l'intention de transmettre, forme la substance de la convention. Dès lors, pourquoi la remise de place en place serait-elle la condition essentielle de la lettre de change? On n'en saisit pas tout d'abord les motifs, et on ne peut s'expliquer les prescriptions du code de commerce que par la pratique invariablement suivie depuis plusieurs siècles. C'est elle qui a permis de convertir en un principe un fait résultant des usages et des habitudes commerciales d'une autre époque, fait qui cependant devrait être susceptible de recevoir toutes les modifications qu'ont pu subir ces usages et ces habitudes. Puisque actuellement on se sert de la lettre de change et comme moyen de crédit et comme moyen de payement, comment lui conserverait-on le caractère exclusif qu'elle affectait à l'origine et qui se trouve en désaccord avec les besoins commerciaux de notre temps?

Ce n'est point du reste de nos jours seulement que l'on a voulu élargir la sphère de la lettre de change. La réforme que nous préconisons était comprise dans les observations formulées par le tribunat en 1807. Il est intéressant à tous égards de les reproduire. Les sections de législation et de l'intérieur proposaient de substituer au texte du projet de loi une rédaction nouvelle ainsi conçue :

« La lettre de change est tirée par un individu sur un autre, quoiqu'ils habitent le même lieu. » Puis elles justifiaient cette modification par les considérations suivantes :

« Suivant l'usage observé jusqu'à présent, au moins sur plusieurs points du territoire français, il a fallu, pour la constitution

légale de la lettre de change, une remise de place à place, à une distance au moins de deux lieues.

« Mais est-il de l'intérêt du commerce que cet usage soit conservé ? Les sections ne le pensent pas.

« Cet usage n'était point général. Ce mode de remise de place en place était devenu une vaine forme, une espèce de faux de convention, d'un très dangereux exemple.

« Au fond, on ne voit aucun motif solide dans la nécessité de la remise de place en place. La lettre de change est, de sa nature, une subrogation de la part d'un particulier en faveur d'un autre au droit qu'il a ou qu'il aura de faire remettre une somme de la part d'un tiers, de suite ou à une époque convenue ; et ce contrat exige-t-il, pour sa perfection, cette forme illusoire de remise de place en place ?

« D'ailleurs, il est aisé de sentir que ce formulaire nuit à la rapidité du commerce, qu'il entraîne des déplacements et des frais. »

On sait que ces considérations, si justes qu'elles fussent en principe, ne purent prévaloir contre les doctrines du conseil d'État. Il est possible du reste de s'expliquer qu'à une époque où le commerce n'avait pas encore acquis les développements prodigieux qui font la richesse de notre société contemporaine, de bons esprits pussent se laisser induire en erreur par les idées accréditées en matière de lettres de change. Mais aujourd'hui, il ne peut plus en être de même. La lettre de change, cela ne se discute plus, est avant tout le papier-monnaie du commerce. L'intention des parties contractantes n'est pas le plus souvent de faire toucher une somme dans un lieu déterminé, mais bien de transférer une valeur. Cette valeur, c'est la provision, et la traite n'a d'autre but que de transmettre le droit à la provision.

Tel est le caractère nouveau que revêtent les lettres de change. Ce point a été établi par plusieurs écrivains allemands d'un grand mérite, et notamment par M. Einert. En 1847, un congrès de jurisconsultes délégués par les divers gouvernements allemands s'est assemblé à Leipzig. Ils ont examiné quels étaient, au point de vue du commerce, les éléments constitutifs d'une bonne législation sur la lettre de change et ils sont tombés d'accord sur la rédaction d'un projet de loi, supprimant la remise de place en place et opérant quelques autres modifications, lequel fut ensuite adopté par le parlement de Francfort sous le titre de loi générale allemande sur le change à la date du 25 novembre 1848. L'Angleterre est entrée depuis longtemps dans la même voie, où les Etats-Unis l'ont suivie. Tout récemment la Belgique, par la loi du 24 mai 1872, a

modifié également sa législation en matière de lettre de change. Les trois Etats scandinaves, Suède, Norvège et Danemark, dans la loi sur le change du 17 mai 1880, la Suisse, dans son Code fédéral des obligations, récemment mis en vigueur, viennent aussi de réformer le régime de la lettre de change. L'exemple de ces divers peuples, celui surtout de nations aussi commerçantes que l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne, doit nous engager à bannir de notre code des prescriptions qui primitivement ont eu leur raison d'être, mais qu'aujourd'hui aucun motif sérieux ne peut justifier.

Puisque la lettre de change n'est qu'une délégation de droits sur la provision, qu'une transmission de la propriété de cette provision, il importe peu que la valeur fournie soit exprimée. Cette indication n'a en effet d'autre but que d'empêcher les parties de dissimuler des contrats de prêts ou tous autres qui seraient de nature à altérer les conditions qui constituent actuellement les lettres de change. Elle a pour résultat d'entraver sans profit les opérations commerciales et de susciter de nombreux procès tendant à établir la légalité ou l'illégalité de mentions telles que celles-ci : valeur reçue, valeur entendue, etc. En somme, dans la lettre de change, la valeur est toujours censée fournie ; c'est elle qui forme la cause du contrat. Pourquoi exigerait-on l'indication que cette valeur a été fournie et de quelle manière elle l'a été ? L'expression de la valeur n'a rien par elle-même qui puisse intéresser les porteurs. Ce qui est important pour eux, c'est l'existence de la provision, quelle qu'en soit l'origine, comptes, marchandises, somme prêtée, etc. L'indication de la valeur exigée par le code actuel est donc une de ces prescriptions inutiles qui doit disparaître. Cette réforme a du reste été consacrée par les législations belge, allemande, anglaise et américaine.

En Allemagne, on a soutenu que la provision n'était pas de l'essence de la lettre de change. La même doctrine a été reproduite devant la Chambre des représentants belges. Puisque le tireur, a-t-on dit, prend l'engagement de faire trouver les fonds à l'échéance, il n'y a pas lieu de se préoccuper de l'origine de ces fonds et de savoir s'ils proviennent d'une créance sur le tiré. C'est l'obligation du tireur seule qui forme l'élément constitutif du contrat et il est au moins inutile de tracer des règles relativement à la provision, la convention pouvant exister sans elle. Cette théorie ne nous semble pas plus exacte que celle qui fait de la remise de place en place une des conditions essentielles de la lettre de change. Dans les deux cas, on ne tient pas suffisamment compte du caractère d'un acte qui est tout à la fois un moyen de crédit et un instrument de

payement. D'autre part, dans l'intérêt du commerce, la lettre de change a besoin d'une protection toute spéciale. Le porteur étant censé avoir fourni la valeur de la lettre de change doit avoir toutes les garanties possibles que le payement sera fait à l'échéance. Aussi la loi assure-t-elle, indépendamment des engagements du tireur et des endosseurs, l'engagement du tiré; mais celui-ci ne s'obligera que s'il est débiteur ou s'il a reçu en fonds ou autrement le montant de la lettre de change, la provision. Il ne peut donc y avoir que des avantages à maintenir le principe de la provision. La sécurité du commerce y gagnera.

La matière est susceptible de réformes, c'est sur l'application et non sur l'existence de ce principe qu'elles doivent porter. La loi belge l'a compris ainsi et voici comment elle procède : pour assurer aux porteurs toute la sécurité, toutes les garanties désirables, elle leur donne, lors de l'exigibilité de la traite, un droit exclusif à la provision. Si plusieurs lettres de change ont été émises par le même tireur sur la même personne et qu'il n'existe entre les mains du tiré qu'une provision insuffisante pour les acquitter toutes, elles sont payées de la manière suivante : si la provision est d'un corps certain et déterminé, les traites au payement desquelles elle a été spécialement affectée sont acquittées avant toutes les autres, toutefois sans préjudice des droits que des acceptations antérieures auront conférés au tiré. A défaut d'affectation spéciale, les lettres de change acceptées sont payées par préférence à celles qui ne le sont point. Si la provision est fournie en choses fongibles, les traites acceptées sont préférées aux traites non acceptées. En cas de concours entre plusieurs lettres de change acceptées ou entre plusieurs traites non acceptées, elles sont payées au marc le franc. Le tout sous réserve, en cas d'acceptation, de l'exécution des obligations personnelles du tiré qui n'est pas en faillite.

Le ministre de la justice, M. Bara, fit valoir à la Chambre des représentants, le 3 décembre 1869, tous les motifs commerciaux et économiques qui militaient en faveur du droit de préférence sur la provision. De son côté, M. Dupont, rapporteur, s'exprima ainsi : « L'honorable ministre de la justice vous a donné tout à l'heure les motifs principaux à l'appui du texte nouveau. Permettez-moi d'en ajouter deux autres.

« Le premier est tiré de l'équité, l'équité dont il faut toujours tenir grand compte, lorsqu'il s'agit de réformes à apporter dans la législation. Eh bien, est-il équitable que le créancier du tireur qui a déjà reçu une première fois le prix de la lettre, le perçoive en quelque sorte une seconde fois entre les mains du tiré? Remarquez que le tireur, lorsqu'il a remis la lettre de change à l'endos-

seur, a reçu le prix de cette lettre de change. Et vous voulez qu'il le reçoive une seconde fois par l'intermédiaire de ses créanciers en prenant entre les mains du tiré la provision dont la lettre était le signe transmissible!

« J'ajoute une seconde observation : c'est que la jurisprudence de la Cour de cassation de Belgique peut être critiquée au point de vue de sa base fondamentale. Elle s'est rattachée, par une espèce de transaction, à l'acceptation, pour en faire la condition du transfert de la propriété de la provision.

« Or, il me paraît irrégulier de faire dépendre des relations qui peuvent exister postérieurement entre le tiré et l'un des endosseurs ou le porteur, les effets d'une convention entre le tireur et le porteur.

« Il y a là une idée qui ne paraît pas juridique. Les conséquences de la convention entre le porteur et le tireur ne peuvent être régies par des transactions ultérieures qui ont eu lieu entre le tiré et le porteur. C'est là un élément qui doit rester complètement étranger aux relations entre l'endosseur et le tireur. Les effets des conventions doivent être restreints aux parties qui les ont formées. »

Ces observations furent combattues par plusieurs orateurs. Le droit de préférence sur la provision leur paraissait surtout exorbitant dans le cas où le tireur serait en faillite à l'époque de l'exigibilité de la traite. On leur répondit que, si la provision existait au moment de l'échéance, laquelle se trouverait tout naturellement avancée par la faillite qui rend toutes les dettes exigibles, le porteur exercerait son droit; que, si au contraire elle n'était faite qu'après la date de la faillite, il serait traité comme un créancier ordinaire. M. Watteeu soutint que, dans les derniers moments de son existence commerciale, un négociant aurait la possibilité de disposer de tous les fonds qu'il posséderait chez différents autres négociants pour les partager entre quelques créanciers seulement, de sorte que, en définitive, certaines personnes seraient priviligiées aux dépens de la masse des créanciers.

Le rapporteur réfuta cette objection plus spécieuse que fondée. Selon lui, elle sacrifiait le porteur et le tireur de bonne foi. Il était inique de dire que le porteur qui avait payé à deniers comptants une lettre de change n'avait aucun droit sur la provision. Il était injuste d'empêcher un commerçant momentanément gêné, mais au-dessus de ses affaires, de tirer parti de tous les éléments de son avoir. Pourquoi cette interdiction? Parce qu'un abus est possible, mais à côté du mal se trouve le remède. Il n'y a qu'à le rechercher dans la loi, et il ajouta :

« En effet, s'il s'agit d'une dette qui n'est pas échue, c'est-à-dire d'un créancier qui a une dette non échue contre un tireur, ce créancier, s'il se fait remettre la lettre de change dans les conditions qui vous ont été indiquées, non seulement n'aura aucun droit de préférence sur la provision, mais encore, s'il vient à se mettre en possession de cette provision, il devra la restituer au curateur de la faillite du tireur. Ainsi en décide l'article 445 du code de commerce. — Si au contraire la dette est échue, pourquoi voulez-vous que le créancier d'une dette échue ne puisse pas se faire payer? Il est dans toutes les conditions de bonne foi; il est créancier; il peut se faire payer sa créance en écus, c'est incontestable, et vous ne voulez pas qu'il puisse se faire payer à l'aide d'un effet de commerce!

« Ainsi, dans les derniers temps qui précèdent la faillite d'un négociant, un créancier se fait payer; s'il se fait payer en écus et que la dette soit échue, on ne peut pas revenir sur ce payement; mais s'il se fait payer au moyen d'un effet, il devra restituer ce qu'il a reçu. Cela est-il juste, cela est-il raisonnable? »

Il est impossible de mieux dire. Après une discussion d'une certaine étendue, la disposition fut adoptée. Si nous avons insisté sur ce point, c'est à cause de l'intérêt qu'il présente même dans notre pays. La jurisprudence, après avoir refusé tout d'abord au porteur un droit quelconque à la provision, admet, il est vrai, aujourd'hui que ce droit existe dans le cas d'acceptation et, avec certaines réserves, dans le cas d'affectation spéciale. Mais cette matière est compliquée de difficultés. Il serait donc préférable qu'elle fût réglée législativement plutôt que de rester exposée aux variations de la jurisprudence. Ainsi seraient taries bien des sources de contestations au grand bénéfice des intérêts privés pour qui les procès sont ruineux et de l'intérêt public qui exige que la circulation des lettres de change soit sûre, rapide et facile. L'annulation des payements faits pour dettes non échues à l'aide de traites au préjudice de la masse, qui est édictée dans l'article 445 du code de commerce belge, l'est chez nous dans l'article 446 de notre code.

La doctrine consistant à admettre qu'à défaut d'acceptation spéciale, les traites acceptées doivent être acquittées de préférence à celles qui ne le sont pas, est naturelle et logique, car ces traites acquièrent, par l'acceptation, une double garantie. Les traites non acceptées profitent du privilège sur la provision, mais seulement au marc le franc. Cela a semblé au législateur belge plus juste et plus prudent que d'observer l'ordre des dates, ce qui aurait pu donner lieu à des fraudes ou à des difficultés. Somme toute, ce

serait chose utile et opportune que d'introduire ces modifications dans nos lois.

Deux autres réformes moins importantes, mais qui consacreraient légalement les usages depuis longtemps en vigueur et banniraient de notre code le formalisme minutieux qui y domine, se recommandent à l'attention de nos législateurs. Il s'agit de la forme de l'acceptation de la lettre de change et des endossements. Actuellement une traite ne peut être régulièrement revêtue de l'acceptation que si le tiré exprime son intention par ce mot : *accepté.* Il doit dater son acceptation, si l'effet est à un ou plusieurs jours ou mois de vue. La simple signature du tiré apposée sur la lettre de change est dénuée de toute valeur et de toute signification. Ce n'est sans doute point pour aboutir à ce résultat négatif que l'effet a été signé ; il y a donc lieu de tenir compte de l'intention du tiré qui n'a pu donner sa signature à la légère, mais a entendu contracter un engagement sérieux. En conséquence, le mot *accepté* ne doit plus avoir rien de sacramentel, et à moins d'énonciations formelles qui lui enlèvent sa valeur, il est logique que la signature du tiré équivale à une acceptation. Tel est du reste le système qui fonctionne en Belgique. Il ne serait pas inutile non plus d'édicter une disposition en vertu de laquelle l'acceptation devrait nécessairement figurer sur la lettre de change elle-même. C'est là un moyen efficace de favoriser sa circulation, car on se rend compte de suite des garanties qu'elle présente. On sait qu'actuellement, dans le silence de la loi, la jurisprudence valide les acceptations faites par lettres missives, et nous avons la conviction que cette pratique n'est pas favorable au développement du crédit.

L'endossement, pour être valable, doit réunir certaines conditions. S'il est en blanc, et consiste purement et simplement dans l'apposition d'une signature, il ne vaut, d'après notre loi, que comme procuration, et n'opère pas le transport de la lettre de change. Est-il besoin de dire que depuis longues années la pratique commerciale s'insurge contre un formalisme suranné dont l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique ont pu s'affranchir ? Ce n'est point avec l'intention de donner mandat au preneur de toucher le montant de la traite qu'on met sa signature au dos ; cet acte, dans la pensée de celui qui l'effectue, ne peut avoir qu'un but unique sur la signification duquel on ne peut équivoquer : la transmission de la lettre de change. Pourquoi donc exiger plus que ce qui est nécessaire pour constater l'intention de l'endosseur ? Le législateur a tort incontestablement de refuser la sanction à des usages universellement répandus et consacrés par une longue pratique. « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des

choses », disait Montesquieu. Il faut se souvenir de cette maxime, et dans les opérations commerciales dont la simplicité et la rapidité sont l'essence, ne pas exiger des formalités inutiles qui les entravent et les compliquent à plaisir.

Cette doctrine, du reste, fut soutenue au conseil d'État par M. Corvetto, dans la séance du 29 janvier 1807. Il dit « que le but des articles en discussion est de proscrire les endossements en blanc. L'article 25 de l'ordonnance avait établi cette jurisprudence; mais la jurisprudence pratique, c'est-à-dire l'usage du commerce, a depuis un siècle dérogé à l'ordonnance; et le chancelier d'Aguesseau, à qui cet usage fut « déféré comme un abus que l'autorité royale devait réprimer, fut d'un avis contraire. On connaît sa lettre, du 8 septembre 1747, au procureur général du parlement de Toulouse. Il s'agirait donc de revenir à un état de choses que l'intérêt général du commerce a détruit, que le gouvernement lui-même a désavoué; et il serait alors d'autant plus nécessaire de connaître les raisons de ce nouveau changement ». Ce langage si pratique ne fut pas entendu, le législateur ayant préféré sa doctrine aux satisfactions que le commerce réclamait.

La loi belge de 1872 a ainsi déterminé les conditions essentielles de l'endossement : L'endossement est daté. Il énonce le nom de celui à l'ordre duquel il est passé. Toutefois l'endossement fait au moyen d'une simple signature apposée sur le dos du titre est valable. Elle consacre ensuite deux innovations sur lesquelles nous nous bornons à appeler l'attention : Tout possesseur d'une lettre de change peut, le cas de fraude excepté, remplir l'endossement en blanc qui s'y trouve. Il a également le droit d'endosser lui-même sans avoir, au préalable, rempli le blanc. L'endossement fait foi de sa date jusqu'à preuve contraire.

Ainsi, suppression de la remise de place en place et de l'indication de la valeur fournie, réglementation de la provision plus équitable et plus favorable aux transactions, détermination plus rationnelle des conditions constitutives de l'acceptation et de l'endossement, telles sont les réformes que nous réclamons afin de mettre notre législation en harmonie avec celle des grands peuples commerçants, l'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne. La lettre de change intéresse essentiellement les transactions et le crédit, ne l'oublions pas, et pour ne pas être vaincu sur ce champ de bataille fécond en désastres, bien que pacifique, que l'on appelle le marché commercial, sachons introduire dans nos lois les modifications qu'indiquent l'expérience et la pratique de nos rivaux.

H. Pascaud.

REVUE DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(Du 1er décembre 1882 au 1er mars 1883.)

SOMMAIRE : Les forces productives et les régions économiques de l'Amérique du Sud. — La statistique considérée comme instrument de recherches scientifiques. — État des populations agricoles de la Bretagne. — L'organisation de l'impôt en France. — Travaux divers. — Dépeuplement de certains départements de la France. — Concours.

Le dernier compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques s'arrêtait au 1er décembre 1882 ; nous reprenons notre résumé à cette date et nous abordons sans désemparer l'analyse de deux communications importantes qui présentent un vif intérêt pour les lecteurs du *Journal des Economistes*.

La première est de M. Levasseur ; elle concerne *les forces productives et les régions économiques de l'Amérique du Sud*.

Le savant auteur distingue dans l'Amérique du sud trois grandes régions : l'extrémité méridionale, le centre, la périphérie. La première ne possède ni agriculture, ni industrie ; sa population n'est que de 0,02 habitants par kilomètre carré ; il est vrai que le climat y est assez rude. En somme, cette région est à l'état sauvage. Il en est à peu près de même pour la zone du centre dont les habitants, assez peu nombreux, vivent des produits de la chasse, de la pêche et aussi de quelques cultures ; le commerce européen, en pénétrant au moyen de l'Orénoque, de l'Amazone et du Paraguay, n'a guère pu trouver à acheter que les produits spontanés de la flore. Cependant le sol y est très fécond, mais le climat est insupportable ; toutefois la Pampa a un climat tempéré ; l'horizontalité de son sol se prête à la construction des chemins de fer ; il en a déjà été établi un qui la traverse jusqu'à Tucuman ; ses immenses savanes se prêtent à l'élevage ; elle exporte des laines et des cuirs. La zone de la périphérie est la plus importante : la population y est dense ; on compte 17 habitants par kilomètre carré ; la région côtière du Brésil possède en moyenne 10 habitants par kilomètre carré sur une superficie de 300,000 kilomètres carrés environ ; la région du sud-est, au sud du massif brésilien

jusqu'à la Patagonie, a 2 habitants par kilomètre carré; la région du Chili 7, celle du Pérou 2 et celle de la Colombie 3 par kilomètre carré. Le travail de la zone centrale consiste dans la production des subsistances, mais surtout dans la culture des denrées coloniales susceptibles d'être exportées, comme le café, le sucre, le cacao, etc; la république Argentine, l'Uruguay, le Brésil méridional exportent en outre, et pour 300 millions de francs environ, les peaux, la laine et autres substances animales ; il faut aussi mentionner l'exploitation des mines d'or et d'argent, l'exportation du cuivre, des diamants, du guano, du salpêtre.

L'industrie manufacturière existe à peine dans l'Amérique du sud. De même pour la viabilité : presque nulle part on ne trouve de routes ; on recourt à la navigation sur les grands fleuves pour les communications ; quant aux chemins de fer, il y en a peu : on compte 3 et 5 kilomètres par 10,000 kilomètres carrés de territoire dans les zones tropicale et tempérée. C'est à la côte qu'aboutit et par la côte que se fait tout le commerce de l'Amérique du sud, non seulement avec les autres parties du monde, mais de ces États entre eux et même entre les provinces d'un même État. Le commerce extérieur avec l'Europe et l'Amérique du sud est le plus important; il atteint une valeur de plus de 3 milliards de francs. La part du Brésil dans ce total est de 900 millions, celle de la république Argentine de 525, celle du Chili de 435, celle du Pérou de 320, et celle de l'Uruguay de 250 millions. La puissance des différents États de l'Amérique est très inégale : le plus important est le Brésil, qui possède près de la moitié du territoire, 40 0/0 de la population totale et dont le commerce représente les trois dixièmes du chiffre total ; la prépondérance appartient ensuite, sur le versant de l'Atlantique, à la République Argentine, et dans le bassin du grand Océan, au Chili. L'Équateur, la Colombie et le Vénézuéla n'ont fait aucun progrès sensible ; la cause, d'après M. Levasseur, doit en être cherchée tant dans le climat tropical et dans l'altitude, que dans la prédominance du sang indien et les révolutions politiques.

La France a des intérêts moraux et économiques engagés dans l'Amérique du sud ; notre commerce avec cette partie du monde était en 1880 de 677 millions ; si la France en tire des denrées coloniales, de la laine, des cuirs, du caoutchouc, des bois de teinture, elle y envoie des tissus, des articles de modes, des confections, des vins, des articles de librairie et de parfumerie. Les États-Unis font de grands efforts pour s'emparer de ce marché ; leur commerce, qui n'était en 1867 que de 260 millions, est aujourd'hui de

496 millions. Dans le même laps de temps, notre commerce n'a grandi que d'une centaine de millions.

M. Levasseur termine en formulant les lois économiques mises en évidence par les faits observés; il existe des rapports intimes entre la nature et l'homme; les caractères de chaque contrée déterminent la formation des groupes de population et sont la raison de la densité de cette même population. L'homme, à son tour, réagit sur le sol par l'introduction de cultures nouvelles, en développant les qualités latentes de la terre, en créant, au moyen de son travail, des richesses qui deviennent des instruments puissants entre ses mains. La production agricole se mesure beaucoup plus par le nombre et la valeur intellectuelle et physique des habitants que par la valeur du sol.

Le second travail important dont il y ait lieu d'entretenir nos lecteurs est de M. Maurice Block; il se rapporte à *la statistique considérée comme instrument de recherches scientifiques.*

La statistique peut être envisagée comme une science ou comme une méthode ; comme méthode elle a deux fonctions : le contrôle et la découverte. Comme moyen de contrôle, elle permet de distinguer ce qui est vrai de ce qui est faux, mais elle ne saurait permettre de réaliser des découvertes et de pénétrer dans les régions de l'inconnu, les chiffres ne pouvant en pareil cas être d'aucun secours. On prétend que la statistique peut, à volonté, découvrir des vérités et des lois; c'est une grave erreur. Tout d'abord, on se heurte à la difficulté de trouver des renseignements sûrs, des documents certains; mais même lorsque les éléments sont réunis, on n'est pas encore venu à bout de la tâche ; les faits recueillis ne sont guère que des faits bruts; il faut les interpréter, les expliquer, remonter aux causes. La statistique, qui ne peut analyser les causes presque toujours complexes des phénomènes quelle constate, ne se prête presque jamais à cette tâche. M. Block cite à ce propos le fait suivant : en Prusse le clergé dresse la statistique des baptêmes en même temps que l'état civil enregistre les naissances ; en comparant les deux statistiques, on a remarqué que le nombre des baptêmes était inférieur de 5 à 10 0/0 à celui des naissances ; on en a conclu que dans la Prusse il y avait une tendance à désobéir aux prescriptions religieuses. Et pourtant cette différence est due uniquement à la mortalité excessive qui atteint les nouveau-nés, avant que l'on puisse les baptiser. Il ne suffit pas d'avoir des tableaux et des chiffres, il faut savoir s'en servir ; ce qu'il convient surtout d'éviter dans les recherches, c'est l'approximation, l'à peu près, comme aussi il importe de laisser la statistique dans son domaine et de ne point l'interroger sur des faits qu'elle ne peut expliquer. En un mot,

il ne faut lui demander que ce qu'elle peut donner et s'en servir avec prudence et discernement.

On a très souvent dit que la statistique peut prouver le pour et le contre; le reproche n'est pas exact; le chiffre en lui-même est rigoureux, mais il perd de sa précision lorsqu'il est pris comme sujet d'interprétation et matière à raisonnement; le reproche s'adresse donc non point à la statistique, mais bien à ceux qui s'en servent. Un genre de chiffres qui sont sujets à des interprétations erronées, ce sont les moyennes. Ainsi, de ce que la durée de la vie moyenne a augmenté pour un certain nombre de générations, on a conclu que la vie humaine s'était allongée. Un examen plus attentif permet de voir que l'accroissement de la moyenne tient uniquement à la diminution du nombre des naissances et par suite du nombre des décès d'enfants en bas âge, car la mortalité étant toujours plus grande dans les premiers mois qui suivent la naissance, plus le diviseur, c'est-à-dire le nombre des individus, renferme d'unités fournissant au dividende (c'est-à-dire au total des années que chacun a vécu) des fractions d'années, plus le quotient, qui représente la moyenne, est petit. Ce n'est pas à dire pour cela que la durée de la vie moyenne ne puisse être augmentée réellement par la généralisation des mesures de salubrité publique, du bien-être, de la tempérance.

La conclusion à retirer du savant travail de notre collaborateur, c'est que la statistique n'a été discréditée que lorsqu'on en a abusé, mais que l'usage judicieux et réfléchi de cette méthode ne peut qu'affermir la position qu'elle a fini par conquérir parmi les sciences positives.

Pendant le mois de décembre, la Compagnie a encore entendu la lecture de mémoires de MM. Zeller, Ch. Levêque et F. Bouillier, sur *le pape Adrien IV; la psychologie de l'orchestre et de la symphonie; la responsabilité morale dans le rêve;* ces travaux ont un caractère trop spécial pour qu'il puisse en être question ici; une simple mention suffit.

II

Parmi les communications faites à l'Académie dans le cours des deux premiers mois de l'année 1883, la plus importante, sans aucun doute, est celle de M. Baudrillart sur l'*état des populations agricoles en Bretagne*. La lecture de ce rapport, rédigé à la suite de l'enquête entreprise sur l'invitation de l'Académie, a pris la majeure partie de quatre séances consécutives.

Tout d'abord M. Baudrillart s'occupe de l'instruction dans cette contrée. Avant la Révolution, en Bretagne comme partout ailleurs,

mais avec moins d'ardeur ou de ressources, en tout cas avec moins de succès, c'était l'Église qui dispensait l'instruction aux paysans; or, ces paysans étaient très arriérés, les écoles rares, livrées aux bedeaux et aux sacristains ou à des maîtres ambulants qui semaient leur enseignement sur un terrain bien mal préparé. En somme, les populations agricoles de la Bretagne étaient des plus arriérées lorsque tomba l'ancien régime. Cette infériorité a persisté longtemps; en 1840, on ne comptait encore dans l'Académie de Rennes qu'un écolier sur 96 habitants, tandis que la proportion était de 1 sur 11 dans les Académies de Nancy, Besançon et Amiens. L'insuffisance et le mauvais état des maisons d'école et des classes était signalé, avec des détails navrants, dans les plaintes présentées par les instituteurs publics, en 1861. En 1872, dans le département d'Ille-et-Vilaine, qui n'était pas le plus arriéré, on comptait 118,801 individus sachant lire seulement sur 589,532 habitants. Si le nombre des écoles augmente, il est encore insuffisant; beaucoup de communes de 500 âmes n'ont pas encore d'écoles de filles; dans l'Ille-et-Vilaine, 152 communes sur 354 ne satisfont pas aux prescriptions de la loi. L'assiduité des élèves laisse à désirer, grâce à la dissémination de la population, à l'éloignement de l'école et au mauvais état des routes. Dans le Finistère, il existe des hameaux aussi peuplés que le bourg où est située l'école, et séparés de celui-ci par une distance de 5 ou 6 kilomètres, et même davantage. Il ne faut pas en général accuser les populations d'être indifférentes pour l'instruction; dans les départements les plus arriérés, beaucoup de communes se sont imposé de lourds sacrifices pour remédier au mal; mais toutes ne le peuvent pas. L'agriculture et l'horticulture ne sont enseignées d'une façon méthodique que dans une ou deux écoles; cependant des leçons pratiques et spéciales sont données dans les écoles normales primaires à ceux qui doivent devenir instituteurs. Cet enseignement si utile dans les campagnes est à créer presque complètement, et c'est surtout le caractère pratique qu'il faut lui donner en multipliant les jardins-écoles. Cependant, les comices agricoles font de leur mieux pour répandre l'enseignement agricole par les concours et les conférences qu'ils instituent; la ferme-école annexée à l'École nationale d'agriculture de Grandjouan, et située à Nozay, a fait beaucoup pour la divulgation des procédés perfectionnés de culture et d'élevage.

Au point de vue moral, les populations agricoles de la Bretagne traversent en quelque sorte une période de transition; en général le fond persiste, le campagnard est toujours sérieux; il puise toujours sa morale dans l'Evangile. Il a conservé l'habitude invétérée du respect à l'égard des classes supérieures. Ce respect, il est vrai,

s'adresse moins aux individus qu'à l'ordre social et il s'accorde avec une réelle indépendance de caractère. En parlant de son propriétaire, le cultivateur dira « notre maître », sans que cette formule implique chez lui l'abdication de sa dignité, de ce qu'il considère comme ses droits. De même il est rempli de déférence pour le clergé, ce qui ne l'empêche pas de saisir et d'exprimer avec malice les travers des ecclésiastiques ; ici encore sa déférence s'attache plutôt à la religion qu'aux personnes. Il est résigné, mais l'idée que par son énergie il peut contribuer à modifier les causes extérieures qui agissent sur lui et qu'en s'aidant il peut améliorer sa position est entrée dans sa tête. L'esprit de charité ou d'assistance mutuelle se manifeste chez le paysan en mainte circonstance, surtout à la suite d'une calamité. Le culte des morts s'est adouci et a perdu quelque chose de son excès, sans qu'on puisse dire qu'il s'est affaibli. L'amour du pays natal a persisté aussi en prenant une teinte moins violente et se laissant pénétrer par le sentiment plus large du patriotisme. On dit que le sentiment religieux s'est amoindri ; toutefois, en général, les familles rurales demeurent attachées à la religion dont les pratiques d'ailleurs tiennent une grande place dans leurs habitudes. A côté des qualités propres aux populations bretonnes il faut mettre leurs défauts. Au premier rang vient l'intempérance. On sait par les lettres de Mme de Sévigné ce qu'était au XVIIe siècle l'ivrognerie en Bretagne et combien ce vice était répandu dans toutes les classes ; actuellement on ne le trouve plus guère que dans la classe inférieure. Sous l'action de l'usage des eaux-de-vie de marc, de grains, de pommes de terre, de vin, de cidre, le mal a pris depuis cinquante ans un développement inquiétant, accusé par les nombreux cas de réforme en conseil de revision et par le progrès de l'aliénation mentale. Néanmoins il est certain qu'aujourd'hui le mal est stationnaire. Il était temps que cet arrêt se produisît ; le fléau de l'alcoolisme avait atteint les femmes elles-mêmes ; la consommation du tabac prenait des proportions parallèles.

Arrivant à la famille rurale, M. Baudrillart constate que ce qui en forme le caractère dominant c'est la supériorité du chef de famille : il est maître absolu ; en son absence c'est la femme qui gouverne. Les populations bretonnes se ressentent encore de cet état des sociétés primitives qui place le sexe faible dans un état d'infériorité ; la plupart du temps, surtout dans les ménages pauvres, la femme est réduite à une situation voisine de la domesticité ; elle fait le ménage, sert les hommes à table et mange les restes ; mais il arrive parfois qu'elle devient le salut de la famille quand le chef naturel est déchu par son incapacité ou son intempérance.

En ce qui concerne les rapports des parents avec leurs enfants, il n'y a rien de particulier à noter, si ce n'est que les premiers ont une tendance à abandonner leurs biens fraction par fraction en échange d'engagements qui trop souvent ne sont point remplis. La coutume du droit d'aînesse se fait sentir; pour ne pas diviser le domaine, le père a généralement le soin de le laisser à l'aîné, sauf à lui à indemniser ses frères et ses sœurs. Bien que la moralité soit réelle au sein des populations des campagnes bretonnes, les mariages sont moins fréquents et plus tardifs : on ne compte en effet que 132 hommes mariés contre 100 célibataires. Il faut ajouter que la forte proportion des célibataires n'entraîne pas une proportion correspondante des naissances illégitimes et que les mariages, quoique tardifs, sont féconds. Peu de naissances hors mariage, beaucoup de naissances dans le mariage ; voilà, d'après M. Baudrillart, ce qui distingue à cet égard la Bretagne. Ce pays comptant (en 1876) 1,924,171 travailleurs ruraux contre 444,331 voués à l'industrie et 336,228 au commerce ou aux transports, on peut dire que c'est la classe agricole qui, dans cette région, a principalement bénéficié de l'accroissement de la population, dont la densité a passé en vingt années de 83 1/2 à 89 habitants par kilomètre carré, tandis qu'en Normandie la densité tombait de 91 à 86 1/2. De 1876 à 1881 l'accroissement a continué dans les départements de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et du Morbihan; le département des Côtes-du-Nord est en décroissance. L'émigration est pour quelque chose dans cette diminution, mais elle se dirige plutôt hors de France, vers les Etats-Unis, l'Amérique du sud. Tandis que la Normandie n'a fourni que 31,511 individus ayant quitté la France, la Bretagne en a donné 115,979.

Arrivant à la fin de son rapport, M. Baudrillart recherche quels progrès ont été réalisés dans les mœurs; si le fond des mœurs n'a pas changé, elles se sont adoucies ; les rixes sont devenues plus rares, sauf dans les cas d'ivresse; les combats que se livraient autrefois les gens de villages voisins et rivaux, les jeux grossiers, qui dégénéraient en mêlée parfois sanglante, sont généralement abandonnés ; les ressentiments causés par la politique, l'animosité des campagnards contre les bourgeois qui viennent s'établir dans le pays s'effacent; le mépris qui s'attache parmi les paysans à certaines professions, comme celles de tailleur, de cordier, etc., subsiste encore, mais il ne donne plus lieu à des voies de fait. Ce qui est plus tenace, ce sont les superstitions et cependant près d'un danger réel le Breton est brave, parfois jusqu'à l'héroïsme. Les habitudes de sociabilité ont pénétré partout ; les campagnes bretonnes, principalement celles de la Basse-Bretagne, n'ont pas perdu leurs

anciens usages; on y retrouve, avec certaines modifications à la vérité, les divertissements, les danses, les cérémonies d'autrefois. Le costume non plus n'est pas abandonné, et même dans les parties où ce ce que l'on nomme « les modes françaises » ont pénétré, on le garde pour les grands jours. Malgré des particularités locales, les populations bretonnes sont aujourd'hui complètement identifiées avec la nation française.

Continuant ses études sur les finances de l'ancienne France, M. Vuitry a communiqué à ses confrères un fragment sur l'*Origine de l'impôt*. Nous en parlerons plus tard.

Parmi les autres communications faites à l'Académie, il y a lieu de mentionner uniquement par leur titre celles de MM. Beaussire, Doniol, Naville, sur *les origines*, *les problèmes de la connaissance*, *cosmologiques*, *anthropologiques*, *l'origine de la morale et de la religion ; le marquis de Lafayette et les préliminaires de la participation de la France à l'établissement des États-Unis ; la philosophie de H.-B. de Saussure* et aussi le mémoire de M. Reynald sur *les négociations de Louis XIV avec l'Empereur au sujet de la succession d'Espagne.*

Un travail doit cependant attirer l'attention du lecteur: c'est celui de M. le Dr Lagneau sur le *Dépeuplement de certains départements de la France.*

La France possède certains départements où la population tend à diminuer plus ou moins rapidement. Leur nombre varie : il a été de 13 en 1841, de 5 en 1846, de 54 en 1856, de 72 en 1872, de 20 en 1876, de 34 en 1881. Pour certains la décroissance est compensée par un accroissement constaté à d'autres dates. Il n'est donc pas sans intérêt de déterminer ceux qui se trouvent dans des conditions plus constantes de décroissance, en comparant leur population en 1836 et en 1881. Vingt-six départements, comptant 9,187,636 habit. en 1836 n'en avaient plus que 8,539,384 en 1881, soit en 45 ans une perte de 648,262 hab. Ces 26 départements sont : la Manche, le Calvados, l'Orne, la Mayenne, la Sarthe, l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Somme, le Puy-de-Dôme, le Cantal, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Gers, les Hautes et Basses-Pyrénées, l'Ariège, la Meuse, les Vosges, la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Côte-d'Or, le Jura, les Hautes et Basses-Alpes, le Vaucluse. Sur ce nombre sept seulement (Eure, Lot-et-Garonne, Calvados, Gers, Orne, Tarn-et-Garonne, Basses-Alpes) doivent une partie de leur décroissance de population à l'excédent de leurs décès sur leurs naissances. Mais, tandis que sur 100,000 habitants, le département de l'Eure présente un excédent annuel de 313 décès, celui des Basses-Alpes n'offre qu'un excédent de 18 décès. La plupart des départements à population décroissante

ont de nombreux émigrants. Souvent une natalité considérable excédant de beaucoup la mortalité, l'émigration est de beaucoup plus considérable que n'est la décroissance de la population. La Haute-Saône, l'Ariège, le Cantal, qui dans une période de 43 années ont vu émigrer environ un quart de leur population, c'est-à-dire par an de 545 à 599 individus sur 100,000 hab., grâce à leur natalité considérable, n'ont vu leur population décroître annuellement que de 306 à 170 individus sur 100.000. Au contraire, dans l'Eure et le Calvados qui présentent un excédent de décès sur les naissances, l'émigration n'est que de 17 à 37 sur 100.000. — Les départements de la Normandie et du bassin de la Garonne, dont la mortalité excède la natalité, présentent cependant une faible mortalité, mais la natalité est beaucoup plus faible encore. Cette faible natalité est volontaire, et ne tient nullement à l'insuffisance des subsistances. De la plupart des départements dont la population émigre, les habitants se portent vers les grandes villes, où par suite de mauvaises conditions démographiques, d'une natalité faible, d'une mortalité considérable, leur descendance s'éteint souvent après peu de générations. Quelques émigrés seulement se portent vers les colonies où, malgré de nombreuses éventualités, souvent ils prospèrent sans porter atteinte à l'accroissement de notre population, car, par les relations qu'ils établissent, ils fournissent des subsistances importées, ouvrent des débouchés et procurent des occupations à leurs compatriotes. Ces conditions favorisent le développement de la natalité.

Enfin, il convient de dire que l'Académie a, sur le rapport de la section d'économie politique, prorogé au 31 décembre 1884 le concours Rossi (*Exposé des faits qui, dans l'antiquité grecque et romaine, attestent la permanence des lois économiques*) et adopté pour le concours L. Faucher de 1884 le sujet *de la vie et des travaux d'Adam Smith;* enfin, sur la proposition de la section de morale, elle a prorogé au 31 décembre 1884 le concours Bordin sur *les théories désignées sous le nom de sociologie.*

JOSEPH LEFORT.

CORRESPONDANCE

DE LA THÉORIE DE LA VALEUR.

A Monsieur le Rédacteur en chef du JOURNAL DES ÉCONOMISTES.

Puisqu'après Stanley Jevons, MM. Gide et Mongin ontouvert de nouveau le débat sur la théorie de la valeur, qu'il nous soit, à notre tour, permis d'en dire quelques mots et, sans entrer dans la discussion des systèmes divers, de préciser, dans un rapide aperçu, les traits essentiels de cette théorie, qui semble avoir perdu de sa netteté. Déjà, dans un article récent du *Journal des Économistes*, article auquel nous donnons notre entière adhésion, un disciple de Bastiat, M. Martineau, a mis en lumière les relations qui existent entre la notion de *Valeur* et celle de *Richesse;* nous nous tiendrons donc strictement sur le terrain de la théorie proprement dite de la *Valeur* et de ses éléments constitutifs.

Après cinquante ans de discussions sur les fondements de la *Valeur*, la question paraissait épuisée et les Economistes semblaient être tombés d'accord pour reconnaître que *la valeur des produits et des services* dépendait uniquement de *la loi de l'offre et de la demande*. En d'autres termes, c'était dire que *la valeur était un rapport*, qu'elle n'était pas une qualité intrinsèque des choses, mais une qualité relative.

La valeur étant un rapport, oscille lorsque l'intensité de l'un de ses deux termes s'accroît ou diminue, et ce n'est qu'en faisant porter l'investigation successivement sur les causes génératrices de l'offre et sur celles de la demande, pour en déterminer l'effort respectif, que l'on peut arriver à donner une notion de leur résultante : *la valeur du produit ou du service que l'on considère.*

On n'en saurait chercher directement la mesure et les fondements. En vain voudrait-on en trouver exclusivement les éléments constitutifs dans l'utilité, dans la rareté, dans le goût des hommes, dans les frais de production, ou dans la combinaison de ces diverses circonstances ; on pourrait toujours démontrer que l'énumération est incomplète et que l'analyse est insuffisante, puisque les causes génératrices de l'offre et celles de la demande peuvent varier et se combiner entre elles à l'infini.

La notion exacte de la valeur repose donc, dans chaque cas particulier, sur l'étude approfondie des circonstances qui peuvent faire varier *l'offre* et *la demande*, et il nous reste à donner une esquisse sommaire de ces circonstances.

La demande est celui de ces deux termes qui doit être examiné le premier, parce qu'en réalité il prime et commande l'autre. La demande est

corrélative de l'idée de besoins, entendue dans son sens le plus large (besoins, désirs, goûts, appétits). Il n'y a place pour aucun échange si le besoin d'un objet ou d'un service approprié par l'un des contractants ne se manifeste ou n'est susceptible de se manifester chez l'autre. Tout en reconnaissant qu'en fait, les besoins, de nature indéfiniment extensibles, peuvent être provoqués par la possibilité même de les satisfaire, on peut affirmer que, théoriquement, l'*offre* est subordonnée à la constatation du besoin à satisfaire et par suite à la *demande*.

Il convient de remarquer que la *demande* suppose, de la part du demandeur, trois conditions essentielles : la première, qu'il éprouve le besoin ou le désir de l'objet ou du service que l'on considère ; la seconde, qu'il lui soit impossible de se procurer, sans effort, l'objet convoité dont, sans cela, il ne voudrait pas faire l'objet d'une transaction ; la troisième, qu'il ait la possibilité de le payer, qu'il dispose d'objets pouvant faire l'objet d'un échange.

Sous une autre forme, on peut dire que le demandeur d'un service sera disposé à faire pour l'obtenir un sacrifice d'autant plus grand que le désir à satisfaire sera plus pressant, qu'il lui sera plus difficile d'y pourvoir lui-même par ses efforts personnels, et que les ressources dont il dispose seront plus étendues et pourront subir un prélèvement sans préjudicier à la satisfaction de ses autres besoins..

Si, de la *demande*, nous passons à l'*offre*, nous trouvons que l'offrant règlera ses prétentions : 1° sur ses frais de production ; 2° sur le sacrifice qu'il suppose devoir être fait par le demandeur, sacrifice qui sera déterminé par le degré de rareté du produit ou du service considéré et par les offres concurrentes ; 3° sur la nécessité plus ou moins grande où il se trouve de tirer profit de ses produits ou de ses services.

En d'autres termes, les prétentions de l'offrant seront d'autant plus élevées que les sollicitations du demandeur seront plus pressantes et qu'il se sentira seul en mesure de les satisfaire. Elles seront d'autant plus modérées qu'il saura que le demandeur peut facilement se procurer le produit ou le service, soit par un effort personnel, soit en s'adressant à un concurrent.

Les frais de production qu'il a dû effectuer entreront certainement en ligne de compte, pour une large part, dans ses prétentions ; mais combien de considérations viendront atténuer l'influence de cet élément? Un nombre infini de circonstances ne peuvent-elles faire que le prix courant de l'objet ou du service considéré soit inférieur à ses frais de production ?

Bien des motifs peuvent le déterminer à céder un produit ou un service à perte, quand ce ne serait que pour écouler le solde d'un approvisionnement ou réaliser des ressources dont il a un besoin immédiat.

Inversement, tous producteurs, cherchant à tirer de leur industrie la

plus grande rémunération possible, feront payer leurs services d'autant plus cher (nous développerons ce point tout à l'heure) qu'ils seront seuls en état de les rendre. Dans l'ordre des professions savantes ou libérales, par exemple, on constate chaque jour qu'il n'existe aucune corrélation entre les frais de production et le prix obtenu des services.

Il est à remarquer, enfin, que dans la plupart des entreprises humaines conçues en vue d'une offre à faire sur le marché général de consommation, l'entrepreneur se livre forcément à une véritable spéculation, dont la réussite et les bénéfices sont subordonnés à l'état de pénurie ou d'encombrement de ce marché.

Après cette analyse sommaire des causes génératrices de l'*offre* et de la *demande*, notons que l'on rencontre entre les deux termes *offre* et *demande*, qui, dans une certaine mesure, sont fonctions l'un de l'autre, un coëfficient variable sur le caractère duquel nous croyons devoir insister. Nous voulons parler du caractère de *monopole* qui s'attache à certains services ou produits, étant bien entendu qu'il ne s'agit ici que du monopole naturel, à l'exclusion de celui qui est le résultat artificiel de l'intervention d'un pouvoir réglementaire.

En fait, il y a *monopole* toutes les fois qu'un produit ou un service est en la possession d'un détenteur exclusif, qu'aucun autre détenteur ne peut fournir un produit identique ou analogue de nature à satisfaire également le désir des consommateurs ; mais le monopole n'est pas nécessairement individuel, il peut être constitué au profit d'une série d'individus, seuls en mesure de pourvoir à un désir ou à un besoin déterminé. C'est ainsi qu'en admettant qu'il n'existe plus que vingt exemplaires d'un livre très recherché des bibliophiles, les détenteurs de ces ouvrages seront en possession d'un monopole incontesté. Mais du moment que le monopole n'est plus exclusif, les prétentions d'un des détenteurs se trouveront limitées par les prétentions des autres détenteurs ; la concurrence interviendra et l'action de la concurrence tendra d'autant plus à ramener les prétentions des détenteurs au niveau des frais de production, que ces détenteurs seront plus nombreux.

L'intensité des sollicitations du demandeur, comme celle des exigences de l'offrant, sont l'une et l'autre commandées par l'importance du service à recevoir ou à rendre. Ainsi que l'a excellement fait remarquer Bastiat, le service est fréquemment mesuré par l'effort épargné au demandeur, mais nous croyons préciser sa proposition en ajoutant que, dans un grand nombre de cas, le caractère de monopole, plus ou moins exclusif, des produits et des services vient peser lourdement dans le débat. Le monopole naturel ne résulte pas seulement de la faculté exclusive de rendre un service ou de livrer un produit, il résulte aussi de la situation privilégiée faite au détenteur par la rareté *relative* du produit ou du service. Il n'est pas de produit, on peut l'affirmer, dont le

prix, sur un marché de vente quelconque, ne soit influencé par cet élément, puisque du moment où une chose est mise en vente, c'est qu'elle n'est pas en quantité illimitée dans la nature et qu'il n'est pas loisible à chacun de se la procurer sans effort. On se laisse facilement aller à croire que le nombre des monopoles naturels est assez restreint; lorsque l'on a cité, par exemple, le Clos-Vougeot et quelques grands crus, les gisements d'or et de pierres précieuses, choses dont la rareté absolue saute aux yeux de prime abord, on s'imagine volontiers qu'on a mentionné les principaux monopoles naturels. Une analyse plus attentive des phénomènes de l'échange permet cependant de se convaincre que cette première observation est incomplète. La nature, en effet, a inégalement réparti sur la surface du globe et parmi les êtres qui l'habitent les objets et les qualités susceptibles de servir à l'homme. Par contre, les besoins diffèrent profondément suivant la latitude et les milieux où l'homme se trouve placé, de telle sorte que le caractère de monopole devient plus ou moins saillant suivant l'endroit où un même produit est demandé ou offert, et suivant que la concurrence peut plus ou moins facilement exercer son action. On peut donc dire qu'un monopole est caractérisé non pas seulement par l'absence de la concurrence, mais aussi par la limitation de la concurrence.

Nous tenions à établir que dans tout libre débat tendant à déterminer la valeur d'un objet, d'un produit ou d'un service, on trouve une influence s'exerçant en même temps sur l'offre et sur la demande, celle de la possibilité d'une concurrence plus ou moins grande, suivant le caractère de rareté de l'objet débattu et suivant le nombre de ceux qui le convoitent. Lorsqu'en 1793, la populace qualifiait de *monopoleurs* les détenteurs du blé et des produits alimentaires, elle employait une expression correcte, tout en faussant l'idée qui s'y attachait, parce qu'elle attribuait à la constitution du monopole une influence artificielle ou illégitime.

Pour nous résumer, nous estimons que l'on s'attache à la solution d'un problème insoluble, lorsque l'on prétend déterminer directement quels sont les fondements de la valeur. La *valeur* est un *rapport* dont l'*offre* et la *demande* sont les deux termes. Si l'on veut se rendre compte des circonstances qui font varier la *valeur*, il faut s'attacher à découvrir les circonstances sous l'influence desquelles se modifie l'intensité de chacun de ces deux termes.

Il existe, en outre, à l'égard de ce rapport un coëfficient variable qui s'appelle la *concurrence*, et la concurrence n'est autre chose que la coexistence d'un certain nombre d'objets susceptibles de satisfaire d'une manière identique ou analogue le désir qui fait la base d'une transaction. La concurrence a pour effet de limiter le caractère de *mo-*

nopole que tous les objets et tous les services tiennent de leur position dans l'ordre général des choses.

Nous ne voulons pas nous laisser aller à la tentation d'énumérer les principales applications des principes que nous venons d'énoncer soit à la justification de la rente foncière, qu'il s'agisse de propriétés rurales ou urbaines, soit à la question des salaires, et en définitive à toutes les grandes questions touchant à la production et à la répartition de la richesse. Il nous a semblé que la discussion était sur le point de s'égarer, que la doctrine précédemment fixée avait perdu de sa netteté dans les souvenirs, et nous avons essayé d'en retracer d'une façon aussi succincte que possible les éléments essentiels.

Beaurin-Gressier.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

3 février. — **Arrêté** nommant les membres du jury d'admission à l'exposition internationale des beaux-arts d'Amsterdam :

4 février. — **Décret** décidant que les dispositions des conventions télégraphiques conclues entre la France, d'une part, et l'Autriche-Hongrie et la Roumanie, d'autre part, le 3 novembre 1882, seront appliquées à partir du 1er mars prochain et abaissant la taxe par mot à percevoir en France pour les télégrammes ordinaires à destination de la Roumanie.

6 février. — **Rapport** au garde des sceaux, ministre de la justice, sur les travaux du comité de législation étrangère.

7 février. — **Décret** relatif à la délimitation des territoires phylloxérés.

10 février. — **Tableau** du mouvement de la population de la France pendant l'année 1881.

11 février. — **Etats** des contributions directes et taxes assimilées aux contributions directes et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières en France et en Algérie. — Impôts et revenus indirects en France : Etats comparatifs des recettes de l'exercice 1882 avec les évaluations budgétaires du même exercice et avec les recettes de 1881. — Impôts et revenus indirects en Algérie : Etats comparatifs des recettes de l'exercice 1882 avec les évaluations budgétaires du même exercice et avec les recettes de l'exercice 1881.

13 février. — **Loi** ayant pour objet de modifier la loi du 14 juillet 1856 sur les établissements d'eaux minérales naturelles.

— **Rapport** adressé au Président de la République, par le garde des sceaux, ministre de la justice, relatif aux menues dépenses des cours et tribunaux. — Décret y annexé.

14 février. — **Décret** décidant que l'École nationale des mines portera désormais le titre d'« École nationale supérieure des mines ».

15 février. — **Décret** relatif à la réorganisation de l'instruction primaire en Algérie.

17 février. — **Loi** tendant à assurer l'application de la loi du 9 septembre 1848, sur la durée des heures de travail.

— **Rapport** adressé au Président de la République par les ministres des finances et de l'instruction publique, sur les opérations de la caisse des lycées, collèges et écoles pendant l'année 1882.

22 février. — **Décret** portant création d'un conseil de prud'hommes à Alger (Algérie), et déterminant la juridiction de ce conseil.

27 février. — **Décret** étendant le service du recouvrement par la poste des effets de commerce aux îles du littoral désignées nominativement.

28 février. — **Décret** rattachant l'administration des cultes au ministère de la justice.

Programme électoral de M. Jules Guesde, candidat collectiviste révolutionnaire. (Élection du XXe arrondissement, Belleville, — 11 mars 1883.) — Ce programme électoral est élaboré en conformité des décisions du Congrès national tenu à Marseille du 20 au 31 octobre 1879, adopté au Congrès régional de la Fédération du centre tenu à Paris du 18 au 25 juillet 1880, confirmé par le Congrès national tenu au Havre du 16 au 22 novembre 1880, maintenu en vigueur par le Congrès national tenu à Reims du 30 octobre au 6 novembre 1881, et amendé par le Congrès national tenu à Roanne du 26 septembre au 1er octobre 1882.

Considérant :

Que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe ni de race ;

Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terres, usines, navires, banques, crédit, etc.) ;

Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir :

1° La forme individuelle, qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel ;

2° La forme collective dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste ;

Considérant :

Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révo-

lutionnaire de la classe productive — ou prolétariat — organisée en parti politique distinct;

Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation;

Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyens d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes :

A. — *Programme politique.*

1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout de la loi contre l'Association internationale des Travailleurs. — Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme;

2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de main morte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (Décret de la commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations;

3° Suppression de la dette publique;

4° Abolition des armées permanentes et armement général du peuple;

5° La commune maîtresse de son administration et de sa police.

B. *Programme économique.*

1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. — Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. — Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de quatorze ans; et de quatorze à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures;

2° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières;

3° Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière;

4° Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français;

5° Egalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes;

6° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis

pour leur entretien à la charge de la société, représentée par l'État et par les communes ;

7° Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail;

8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

9° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières, et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie ;

10° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous formes d'amendes ou de retenues sur les salaires (Décret de la commune du 27 avril 1871) ;

11° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent ;

12° Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 francs. — Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20,000 francs.

L'armée du Salut. — L'armée du Salut est un phénomène fort intéressant. Le grand Ignace de Loyola est certainement un des modèles dont son fondateur, M. William Booth, s'est le plus inspiré. Comme lui, il a assis son entreprise sur la base de l'obéissance passive. De notre temps et dans la religion qui laisse le plus vaste champ à l'esprit d'examen, la chose est curieuse. Comme lui encore il paraît croire que la fin justifie les moyens. Je m'empresse de dire que jusqu'à présent l'Armée du Salut n'a donné dans aucune des subtilités de casuistique qui ont fait la réputation des jésuites ; si elle offense quelque chose chez un honnête homme, c'est le sentiment des convenances et non celui de la morale. Mais il est bien dangereux de ne point repousser résolument un tel principe, il se trouve toujours des disciples pour en développer toutes les conséquences.

C'est en 1865 que M. William Booth commença ses prédications. Il était alors pasteur wesleyen. Le spectacle des ivrognes et des filles perdues errant dans les rues de Londres l'émouvait de pitié ; il entreprit de leur faire, à l'anglaise, des sermons en plein vent. On y vint, et il eut bientôt assez de disciples pour songer à une organisation. Il fonda la mission chrétienne qui, revue et corrigée, devint en 1878 l'Armée du Salut.

Qu'est-ce que l'Armée du Salut ?

— C'est, répond un catéchisme rédigé par M. Booth, un corps d'hommes et de femmes convertis à Dieu et associés sous la forme d'une armée. Ils ont pour but d'amener les hommes à se soumettre à Dieu, et tout ou moins à entendre parler de l'amour de Dieu, du salut qu'il veut leur accorder et des droits de Dieu à leur amour et à leur service.

L'Armée du Salut est indépendante de toute Eglise. La forme militaire a été choisie comme la plus propre à obtenir le maximum de force de propagande. M. Booth s'est naturellement nommé général en chef ; il a donné un avancement des plus rapides à sa fille Catherine. A vingt-deux ans, cette jeune personne, que l'on dit jolie, est déjà maréchale.

M. Booth exige l'obéissance la plus complète. Le général des jésuites voit son autorité limitée par une Constitution, la sienne ne l'est par rien. Un ordre général a fait connaître ses intentions à ses troupes. Quelles que soient ses résolutions, « elles n'ont rien à dire ». Elles n'ont qu'à exécuter les ordres qui leur sont donnés. Il n'est pas même permis d'écrire sans une autorisation.

L'armée se compose, comme toutes les armées, de soldats, de sous-officiers et d'officiers. Il y a des sergents, des capitaines, des colonels Ces titres ont été choisis comme étant faciles à comprendre. Quand un des auditeurs d'une réunion de l'armée du Salut montre quelque disposition à se convertir, on l'admet d'abord au « banc des repentants ». S'il se convertit tout à fait, il devient soldat. S'il témoigne des qualités propres à faire un officier, on l'envoie à « l'Ecole militaire » fondée à Londres. Là, on lui enseigne la Bible et son histoire ; pourvu qu'il sache s'adresser à la foule, tenir les comptes de l'armée et correspondre avec le quartier général, on le tient quitte de toute autre « instruction humaine ». Une fois officier, il porte un uniforme bleu foncé avec un passepoil et la lettre S de chaque côté du collet de la veste. Les femmes ont un collet et des manchettes de velours cramoisi. Cet uniforme a pour but de provoquer l'attention publique. Inutile de dire que si, dans l'intimité, il fait respecter l'officier par les soldats, l'effet en est parfois tout autre dans la rue.

Les soldats, continuant à vaquer à leurs travaux ordinaires, ne sont pas rétribués. Les officiers, se consacrant entièrement à la propagande, touchent une solde. Aussitôt nommés, ils sont la chose de l'Armée du Salut, il ne leur est pas permis de résider plus de six mois dans le même endroit, de crainte « qu'ils ne s'attachent aux personnes ou aux lieux ». Un capitaine célibataire reçoit 47 fr. 25 par semaine, un capitaine marié 60 fr. 75, plus 2 fr. 26 par enfant ; une capitainesse — car les femmes sont aptes aux grades aussi bien que les hommes — 33 fr. 75. Ces fonctions ne sont nullement une sinécure, et n'était la foi qui

compense tout, on pourrait dire que ces braves gens ne volent pas leur paye. Chaque officier doit présider 19 à 25 meetings formant un total de 30 à 35 heures par semaine et consacrer 18 heures à des visites à domicile. L'officier qui se distingue par le nombre des recrues qu'il fait reçoit de l'avancement. Celui qui ne fait point de recrues se voit rayer du budget.

Ce budget est entretenu par les cotisations du public. En 1881, l'Armée du Salut a dépensé, et par conséquent elle avait recueilli 1,425,000 francs. Le général Booth n'est pas rétribué ; « dès le début du mouvement le Seigneur a pourvu à son entretien par des ressources parfaitement indépendantes de celles de l'Armée ».

Le langage de l'Armée est celui d'une armée en campagne. On fait la guerre contre Satan. Les lieux de réunion sont des champs de bataille. Les témoignages des nouveaux convertis sont des bouches à feu qu'on retourne contre l'ennemi. Les conversions sont des victoires. Les manifestes du général et de la maréchale sont des ordres du jour. Les officiers établissent des postes dans les villes. Ces postes forment des corps d'armée et le général les passe en revue. Quand une expédition partit à la conquête de la Suisse, sous les ordres de la maréchale, *En Avant !* le journal de la Ligue publiait des télégrammes dans le genre de celui-ci :

« La maréchale a l'intention de commencer l'attaque jeudi soir.

« Le renfort de deux officiers pour lequel nous avons télégraphié est arrivé. »

L'Armée du Salut avait établi, au 31 décembre 1881, 251 corps d'armée ou postes. Elle comptait 533 officiers, hommes ou femmes, et 13,393 soldats. Elle avait tenu pendant l'année environ 200,000 réunions, et elle se vantait d'avoir parlé à trois millions de personnes. Son organe officiel, *the War Cry*, tirait à 200,000 exemplaires, et un journal spécialement destiné aux enfants, *the Little Soldier*, à 50,000. Le 30 septembre 1882, d'après le *Macmillan's Magazine*, ces chiffres étaient portés à 760 officiers payés et à 15,000 soldats. Nous donnons ces renseignements d'après l'Armée du Salut elle-même, en faisant observer qu'elle a pour principe que de gros totaux sont d'un grand poids auprès de certaines personnes.

Le succès est resté circonscrit aux pays de langue anglaise. Le premier numéro de : *En Avant !* l'organe mensuel du « corps d'armée français », nous révéla au mois de mars dernier la présence à Paris de la maréchale, qui avait passé la Manche. Elle avait ouvert, quai de Valmy, une salle de réunion. Les Français sont défiants, c'est pourquoi la réclame est encore dans l'enfance chez eux ; les procédés ordinaires de l'Armée du Salut étaient donc condamnés d'avance dans les faubourgs parisiens.

Nous sommes allés à une soirée.

La salle n'a pas d'autre décoration que quelques faisceaux de drapeaux tricolores entourant des écussons à citations pieuses. Il y régnait un froid atroce. Une grosse caisse, un ophicléide, un cornet à piston et un violon jouaient sans entrain devant un piano tenu par une jeune fille. Le morceau terminé, la grosse caisse venait faire un petit discours devant l'estrade, puis une espèce d'ordonnateur disait: Maintenant nous allons chanter le 4 *bis*. Les assistants feuilletaient un cahier et on chantait le cantique 4 *bis*. L'ophicléide quittait son instrument et parlait à son tour pour raconter comment il avait été sauvé. Après quoi nouveau cantique. Et ainsi de suite, les oratrices alternant avec les orateurs, car l'Armée du Salut ne manque jamais d'exhiber des femmes. Cela produit une impression singulière d'entendre une jeune fille à l'air innocent et aux joues roses commencer :

— J'ai beaucoup péché, mes frères, mais maintenant je suis heureuse, car je suis sauvée...

Tous ces gens parlaient avec un déplorable accent britannique, ce qui semble indiquer qu'on n'a pas pu recruter d'officiers dans la population française. Il y avait à peine soixante personnes dans la salle, savoir : une dizaine de curieux, quelques ouvriers et ouvrières, et quelques bonnes têtes d'ivrognes venus probablement là pour essayer par un moyen suprême la guérison d'une habitude invétérée. En somme, on chantait dans le vide. L'armée du Salut, sur le Continent, fait autant de bruit qu'elle a peu d'importance. Ses aberrations ont un caractère bien plus anglais que religieux ; elle ne colonisera point chez d'autres races.

Il y a quelques semaines, la maréchale, cherchant une terre moins stérile à défricher, s'est rendue à Genève. On sait comment elle y a été reçue. Les Suisses n'ont pas donné une brillante idée de leur façon d'entendre la liberté en fermant la salle qu'elle avait louée. Aucun code pénal n'a inscrit l'excentricité comme un crime dans ses articles. (*Le Temps.*)

La production du naphte en Russie. — Résultats de l'abolition du monopole. — Dix ans se sont écoulés depuis l'époque où a eu lieu l'abolition du monopole du naphte à Bakou. A ce propos *le Caucase*, gazette quotidienne de Tiflis, consacre un long article à l'histoire de cette importante branche de l'industrie caucasienne. Il en résulte que, sous le régime du monopole, les travaux se trouvaient concentrés sur le plateau de Balakhane et que l'activité y était presque nulle; on n'y trouvait aucune machine à vapeur, les méthodes employées étant aussi primitives que celles qui avaient été léguées par la domination persane.

C'est du 1er janvier 1873 que date l'ère du travail libre; aussi, en

quelques mois, tout y a-t-il changé de face. A Balakhane, les locomobiles et les travaux au borax se sont multipliés. Avec l'augmentation de l'extraction, le prix du naphte a commencé à baisser, tombant d'abord de 45 à 30 copecs le poud; puis, après la découverte du premier puits de naphte à Khalafi, en juillet de la même année, jusqu'à *deux* copecs le poud. Cela n'a pas empêché les producteurs de réaliser d'énormes profits.

Vers cette même époque, les travaux d'extraction du naphte se sont portés sur Sabountcha. Le prix de la terre y était encore peu élevé, variant entre 500 et 1,500 roubles par déciatine. Mais aussitôt qu'on y eut découvert du naphte jaillissant d'une profondeur relativement peu considérable, — de dix à douze sagènes — les prix de la terre ont haussé au point qu'on a fini par la payer 24,000 roubles la déciatine. Il s'est formé une quantité de petites compagnies, composées d'entrepreneurs pauvres, privés de capitaux et dont les propriétés ont été bientôt morcelées en tout petits lots, n'ayant qu'une superficie de quelques sagènes, et qui se payaient d'abord de 5 à 10 roubles le lot, puis — pour un terme de dix à douze ans — à raison de 10 et 15 roubles. Et cependant les profits réalisés se chiffraient par 100 et 200 0/0 du capital employé. Au centre de cette fiévreuse activité a surgi un établissement fameux dans la contrée sous le nom de Schaïtan-Bazar, autrement dit la *foire du diable*. Malheureusement on ne savait pas encore régulariser, si l'on peut s'exprimer ainsi, les éruptions du naphte, qui comme la lave d'un volcan se répandait dans la contrée sous forme de fleuve formant d'énormes lacs, et pour s'en débarrasser on était souvent obligé de mettre le feu et de consumer improductivement des millions de pouds d'un produit précieux. Cet envahissement du naphte a détruit les derniers restes de végétation de ce lambeau de terre, qui semble être recouvert d'une couche d'asphalte amolli.

L'animation y était extrême. Dans les deux ou trois premières années qui ont suivi la suppression du monopole, Bakou ressemblait fort aux villes de la Pensylvanie dix ans auparavant, à l'époque où y régnait aussi la fièvre du pétrole. Pour juger de l'animation de la production de Bakou, M. Goulischambarow, l'auteur de l'article du *Caucase*, dresse la statistique suivante de l'extraction du naphte, faisant abstraction des quantités perdues pour l'industrie :

Années.	Pouds.	Années.	Pouds.
1865.....	544.291	1871.....	1.375.523
1866.....	691.820	1872.....	1.535.981
1867.....	998.907	1873.....	3.951.575
1868.....	735.764	1874.....	4.862.643
1869.....	1.685.229	1875.....	5.809.043
1870.....	1.714.465		

(*Journal de Saint-Pétersbourg.*)

La chasse dans le gouvernement d'Arkhangel. — On écrit du district de Mezen (gouvernement d'Arkhangel) à *la Russie* de M. Aksakow, que cet automne la principale ressource des habitants de cette région inhospitalière est venue à leur manquer : il s'agit du gibier des bois, qui forme la presque totalité de la richesse de la contrée. Les récoltes de céréales y sont misérables en général et cette année on n'a du grain que pour quatre mois. A l'approche de l'automne toute la population rurale se réfugie dans les forêts et elle en est revenue cette fois les mains presque vides. Or, pour combler les énormes déficits des récoltes, le gibier est indispensable ; on l'échange contre du blé apporté aux foires d'hiver par les marchands de Perm et de Viatka. Cet objet d'échange venant à manquer, la population risque fort de se trouver dans la situation précaire de 1867.

Le principal objet d'exportation du district de Mezen est la gélinotte ; on la transporte gelée à St-Pétersbourg et à Moscou. C'est dans les forêts vierges de la contrée que l'oiseau se tient, à des endroits connus de la population et qui sont réunis avec les villages environnants par des sentiers. Ces réduits sont la propriété de certaines familles qui en passent la possession de génération en génération, et forment parfois l'objet de trocs entre membres de la même famille. Les titres de possession sont représentés par des actes écrits, fort anciens généralement, dont la validité n'est pas contestée par les communes. Il y a des cas cependant ou le *mir* procède à une nouvelle répartition de ces réduits forestiers, se basant sur les principes de la propriété commune. Cela arrive rarement cependant, le *mir* étant sous ce rapport imbu d'idées conservatrices et les forêts contenant suffisamment d'endroits riches en gibier, et non occupés encore ; toutes les familles peuvent ainsi se munir de terrains de chasse.

Sur 46,000 habitants il y a dans ce district vingt millions de déciatines de forêts ; chaque ménage de paysan y possède de 20 à 100 verstes de superficie ; les sentiers d'un enclos ont souvent une longueur de 40 à 50 verstes. Les chasseurs ont l'habitude de respecter le droit du propriétaire tant sur les réduits que sur les sentiers. L'honnêteté et l'esprit de solidarité de ces gens sont dignes d'admiration.

Vu l'éloignement des réduits giboyeux, les chasseurs s'y établissent pour deux mois, dans des cabanes spécialement construites à cet effet. Tous les jours ils visitent les primitifs pièges et lacets où l'on prend le gibier. Le coq des bois se laisse prendre dans des pièges de bois ; pour les gélinottes on emploie des lacets de crin posés à terre. Il en est de même pour les perdrix, mais elles y sont assez rares. Chaque cabane possède de cent à six cents engins de chasse, qui dans une bonne année donnent jusqu'à mille pièces de gibier.

Toute la population rurale, de dix à soixante-dix ans, y est occupée

pendant deux mois après la rentrée des récoltes. On en revient en octobre, avec la première neige. La chasse à l'écureuil se fait en hiver, mais elle n'est pratiquée que par un petit nombre de chasseurs armés de fusils. Un grand butin n'est possible qu'une fois tous les quinze ans, lorsque les écureuils passent en grandes masses par les bois de Mezen, venant de Vologda et d'Olonets. Au printemps aussi, quelques chasseurs se rendent dans les forêts sur des traîneaux longs de deux sagènes, dits *tchounki*, pour y chasser tant que leurs provisions le permettent. (*Journal de St-Pétersbourg.*)

Histoire du papier-monnaie en Russie. — *Le Nouveau Temps* donne l'historique du papier-monnaie en Russie. Il apparut pour la première fois en 1759, et à cette époque il était même au-dessus de sa valeur nominale, vu la masse de monnaie en cuivre qu'il était appelé à remplacer. En 1786, l'émission du papier-monnaie atteignit le chiffre de 46 millions, tandis qu'un an plus tard il avait monté à cent millions, ce qui en fit baisser le cours de 3 0/0. L'année de la mort de l'impératrice Catherine II, la somme des *assignats* était de 157 millions ; on perdait 30 0/0 au change. Le danger du papier-monnaie, comme mesure financière, était devenu manifeste; cependant l'opération prit un développement de plus en plus grand, jusqu'à ce que le cours du papier-monnaie fut tombé au point de constituer une perte de 75 0/0. A ce moment le total des assignats en circulation se chiffrait par 579 millions.

Spéransky crut mettre fin à cet état de choses au moyen d'emprunts et par l'aliénation de certains biens de l'Etat. La vente produisit bien peu de chose, et quant aux emprunts on ne réussit guère à en conclure. Un manifeste de 1810 établit le rouble argent comme seule unité monétaire de l'Empire. Le papier-monnaie abondait cependant et l'application du manifeste de 1812 établit un cours unique pour le papier-monnaie. C'est à ce taux que les contribuables s'acquittaient vis-à-vis de l'Etat ; pour les transactions privées, on pouvait se servir tant du numéraire que de billets de banque; l'acheteur pouvant cependant effectuer ses payements au moyen d'assignats.

Ce fut seulement à la suite de la consolidation de la paix, en 1818, que le gouvernement essaya de retirer de la circulation, au moyen d'emprunts, une partie du papier-monnaie. En sept ans la somme des assignats en circulation diminua de 251 millions de roubles ; il en restait encore cependant pour 596 millions. Le cours du papier-monnaie monta de 23 3/4 copecs à 26,8. Ce fut alors que Cancrine résolut de donner aux assignats un cours fixe. Le cours du rouble en argent pour les payements de l'Etat fut fixé, en 1827, à 3 r. 70 c. ; en 1881, à 3 r. 60 c. Deux ans plus tard on admit l'or et l'argent comme instruments de

payement des impôts. L'accumulation de la monnaie dans les caisses du trésor devint si considérable qu'en 1836 il fut interdit d'effectuer des payements autrement qu'en valeurs métalliques. Aussi le cours, qui après 1820 s'était distingué par sa stabilité, commença, à partir de 1832, à subir des hausses considérables, au point qu'il y eut un agio en faveur des assignats. En 1839, un rouble argent valait 3 r. 50 c. en papier-monnaie ; peu après, la caisse des dépôts de la Banque de commerce se mit à échanger de la monnaie d'or et d'argent contre des billets de banque à un taux égal au rouble métallique. Dans le courant de 1840, ladite caisse se trouvait en possession d'un fonds en espèces de 24 millions ; en 1842, ce fonds avait monté à 43 millions. Le manifeste de 1843 remplaça les anciens billets de Banque par de nouveaux billets de crédit, ceux que nous possédons encore. (*Journal de St-Pétersbourg.*)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 MARS 1883.

Admission de nouveaux membres.

Modification dans le mode de fixation de l'ordre du jour des séances. — Le Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne.

DISCUSSION : Le coût du vivre a-t-il une influence sérieuse sur la fixation du taux des salaires ?

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La réunion est présidée par M. Léon Say, sénateur, président de la Société.

M. le Président donne lecture de la liste des nouveaux membres admis depuis la précédente séance :

MM. A. Coste, lauréat du concours Pereire ; E. Heurteau, ingénieur des mines, sous-chef de l'exploitation du chemin de fer d'Orléans ; Ch. Le Touzé, auteur du *Traité du change, des monnaies et des fonds d'État ;* Ernest Louet, trésorier général en disponibilité ; Alfred Neymarck, publiciste, auteur de *Colbert et son temps ;* Georges Pallain, directeur au ministère des finances, lauréat de l'Institut ; Ernest Parizot, associé d'agent de change ; Arthur Raffalovich, rédacteur au *Journal des Débats ;* Gustave Schelle, chef de division au ministère des travaux publics et lauréat de l'Institut.

Il met l'Assemblée au courant des décisions prises par le Bureau à l'égard de deux questions soulevées, à la séance du mois de février, par M. G. de Molinari : l'une relative au mode de fixation de l'ordre du jour, l'autre ayant trait à l'opportunité qu'il y aurait

à faire reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique.

Sur la première question, le Bureau a été d'avis qu'il n'y aurait vraiment pas une réelle utilité à désigner d'avance une question spéciale pour le sujet de chaque discussion ; ce système présenterait cet inconvénient, — dont sont frappés, du reste, un grand nombre de membres de la Société, — de modifier gravement la nature et le caractère des entretiens habituels dans ces réunions d'amis de la science, caractère particulier qui, sans enlever aux séances leur intérêt scientifique, leur conserve depuis l'origine de la Société quelque chose de familier et d'imprévu.

Donc le Bureau est favorable au maintien de la tradition, c'est-à-dire de la fixation de l'ordre du jour, chaque fois, par la réunion elle-même, d'après un programme portant une série de questions parmi lesquelles elle pourra faire un choix.

D'autre part, il a semblé avantageux de charger le Secrétaire perpétuel de désigner plus particulièrement à l'attention de ses confrères telle ou telle de ces questions, présentant un intérêt d'actualité ou une importance plus spéciale, sans que cette désignation, pourtant, pût avoir pour effet d'imposer ladite question au choix de la réunion : celle-ci demeurerait toujours libre de mettre à l'ordre du jour tel autre sujet, si elle refusait de discuter celui qu'aurait proposé le Secrétaire perpétuel.

A ce propos, et en cherchant à rappeler comment peuvent procéder d'autres Sociétés d'économie politique en pareille matière, M. Léon Say montre à l'Assemblée des programmes tout à fait analogues aux nôtres, provenant de la Société d'économie politique de Londres, et qu'il a retrouvés récemment dans les papiers de son illustre grand-père ; on y lit l'énoncé des questions les plus variées, proposées par les Senior, les Macaulay, les Tooke, Mac-Culloch, Malthus, etc., en 1825.

Quant à la reconnaissance d'utilité publique, le Bureau examinera attentivement la question, afin d'établir d'abord quels avantages et quels inconvénients pourraient résulter pour la Société d'une pareille formalité.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, rappelle à la réunion que la Société a été officiellement invitée, par le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à prendre part au prochain Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, du 23 au 31 mars.

Il est entendu que la Société n'enverra pas à ce Congrès de « délégués » officiels, nommés ou désignés par elle pour la représenter; mais ceux des membres qui voudront s'inscrire au Bureau seront

indiqués au Ministre de l'instruction publique, qui leur adressera des cartes nécessaires pour assister aux séances des Sociétés savantes.

M. Levasseur énumère brièvement les questions inscrites au programme du Congrès de la Sorbonne et intéressant les sciences morales et politiques : *Les variations du taux des salaires dans des localités déterminées ; — Les variations du taux des fermages, également dans des localités isolées ; — La protection des enfants mineurs ; — L'organisation d'une caisse des retraites pour les fonctionnaires ; — La législation des banques et de la lettre de change ; — La loi sur les aliénés ;— Les avantages, pour les divers peuples, d'une monnaie uniforme.*

M. Chérot signale à l'attention de la Société une récente séance de la Société des ingénieurs civils, où les membres de cette association ont vivement déploré une lacune existant encore dans l'enseignement scientifique et industriel. Dans les écoles d'art industriel, en effet, à Châlons, à Angers, etc., il n'y a pas de cours d'économie politique, et la Société des ingénieurs civils a émis un vœu pour que cette lacune fut bientôt comblée.

Cette discussion avait été soulevée, dans cette réunion d'ingénieurs, par l'initiative d'un de nos confrères de la Société d'économie politique, M. Salomon, qui reprendra la question devant cette dernière, dans une prochaine séance.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un certain nombre d'ouvrages dont on trouvera les titres ci-après.

La réunion adopte, comme sujet de discussion, la question suivante, proposée par le secrétaire perpétuel ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

LE COUT DU VIVRE A-T-IL UNE INFLUENCE SÉRIEUSE SUR LA FIXATION DU TAUX DES SALAIRES?

M. **Frédéric Passy**, député, prend la parole pour préciser le sens que doit avoir la question ainsi posée, et déterminer la portée de la discussion.

A cet effet, et développant ce qu'il a indiqué dans une réunion précédente, il rappelle que Turgot et la plupart des économistes après lui ont examiné et résolu la question posée devant la Société. Il est hors de doute, dit-il, que, « à envisager la question au point de vue général, la valeur vénale des denrées, le revenu, le prix des salaires, la population, sont des choses liées entre elles par une dépendance réciproque et qui se mettent d'elles-mêmes en équilibre suivant une proportion continuelle...... lorsque le commerce et la concurrence sont entièrement libres..... Il faut

bien que l'homme qui travaille gagne sa subsistance..... et il faut bien que celui qui le fait travailler lui donne cette subsistance..... puisque, sans ce travail, il ne pourrait ni avoir un revenu ni en jouir. » Mais cette proportion, pour être vraie d'une façon générale, n'est pas cependant invariable et peut, par diverses circonstances, « s'éloigner plus ou moins », — ce sont encore les paroles de Turgot, — « de l'équilibre le plus juste et le plus avantageux aux deux classes ». Lorsque, par exemple, le prix des subsistances, par suite de l'insuffisance d'une récolte ou de quelque autre calamité, vient à hausser brusquement, bien loin que les salaires haussent de leur côté de façon à correspondre à une même quantité de consommations, ils tendent, au contraire, à baisser et cela par plusieurs raisons. D'une part, en effet, la misère, en atteignant un plus grand nombre de personnes, force à travailler une partie de ceux qui, dans les temps d'abondance, vivaient plus ou moins dans l'oisiveté. C'est la faim qui, suivant le proverbe vulgaire, « chasse le loup du bois ».

L'offre de travail se trouve augmentée en quantité, et elle est en même temps plus intense; double raison pour que le travail soit mis au rabais. D'autre part, la demande en est diminuée de toute la portion de leurs ressources que les personnes qui font travailler sont obligées de retrancher de leurs dépenses ou de leurs consommations habituelles, pour les répartir sur la satisfaction des besoins de première nécessité : ainsi la loi de proportionnalité semble agir dans ces cas en sens inverse et, plus un salaire élevé serait nécessaire à celui qui en vit, moins il lui devient possible de l'obtenir. C'est dans ses *Lettres sur la liberté du commerce des grains* que Turgot exposait ces idées ; et il en concluait avec raison que ce qui importe au salarié, comme à celui qui l'emploie, au consommateur comme au producteur, c'est moins le chiffre des prix en lui-même que l'égalité ou tout au moins la variation lente et graduelle de ces prix. Or, cette égalité, ou ce progrès soutenu, ne peut s'obtenir que par la liberté, seule capable, disait encore Turgot, de donner « le prix égal et le juste prix ».

Pour appliquer ces réflexions à la question actuelle, si, en posant cette question, on a voulu formuler la loi générale, ou, pour parler plus exactement, la tendance du rapport du prix et du salaire, la proposition est incontestable. Si, au contraire, on a prétendu dire que le taux du salaire est *toujours* déterminé par le prix des subsistances, et réciproquement, on a émis une proposition excessive et téméraire que les faits démentent aussi bien que la théorie.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que ce qu'on appelle le vivre ou les subsistances est une quantité indéfiniment variable et que, par conséquent, lorsque Turgot et d'autres ont énoncé que le sa-

laire est tenu à se fixer aux environs de ce qui est *nécessaire* à l'homme *pour subsister*, ils n'ont nullement, comme on s'est plu à le dire, entendu renfermer l'existence du grand nombre dans un cercle fatal. Le « salaire nécessaire », pour employer l'expression d'Adam Smith, se développe avec la productivité du travail, et c'est cette productivité qui importe par-dessus tout.

M. E. Levasseur, de l'Institut, regarde comme de plus en plus vraie, au fur et à mesure que les sociétés arrivent à un degré de développement plus avancé, cette proposition si souvent formulée : que le taux des salaires se règle sur le coût du vivre et sur le taux des frais de l'existence, pour les ouvriers en particulier. Les exceptions apparentes à cette loi, dit-il, ne font que la mieux démontrer.

Il y a donc, d'après l'orateur, entre le taux des salaires et le prix des consommations, une corrélation générale et une proportionnalité approximative, susceptibles toutefois de perturbations dues à des causes diverses.

Le travail personnel a, comme la production industrielle, son « prix de revient », et il survient parfois des circonstances telles que le prix de vente, pour l'un comme pour l'autre, descend au-dessous du prix de revient ; c'est-à-dire que l'industriel se voit obligé de vendre à perte sous peine de ne point vendre, et l'ouvrier de se contenter d'un salaire insuffisant, sous peine de ne pas travailler du tout.

Mais le prix de revient du travail personnel ne se prête pas, comme celui de la fabrication d'un produit quelconque, à une évaluation exacte ; les besoins de l'homme sont essentiellement variables. A un ouvrier français il faut de la viande, du vin, des vêtements chauds, un logement bien clos ; un travailleur hindou se contente, pour sa nourriture, de quelques poignées de riz ; pour vêtement, d'un morceau de cotonnade, pour abri d'une hutte. Aussi ce dernier est content s'il gagne quelques sous dans sa journée, tandis que l'autre exige un salaire beaucoup plus élevé.

On peut donc dire, selon M. Levasseur, que le prix des subsistances fixe le taux *minimum* du salaire, mais non pas le taux *maximum*. Partout, d'ailleurs, ce dernier taux se règle sur une échelle très mobile, en vertu de la loi de l'offre et de la demande. A mesure que le travail est plus recherché, le travailleur, quelque métier, quelque profession qu'il exerce, élève ses prétentions et veut ajouter au nécessaire une plus grande somme de superflu ; et les augmentations une fois acquises, qu'il s'agisse de salaire ou de prix de vente, ne se réduisent plus sans de grandes résistances.

Quant à la loi de l'offre et de la demande, en réalité, elle ne

s'exerce guère avec toute son efficacité qu'à l'égard du journalier qui n'a que ses bras à offrir et qui la subit plus ou moins avec toute sa rigueur.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** a quelque peine à admettre cette influence du coût du vivre sur le taux des salaires, influence que semble supposer *à priori* la question posée. Il pencherait assez volontiers pour la négative. Non qu'il conteste l'évidente influence des grandes perturbations économiques sur le taux des salaires; mais, si l'on se place dans un état normal, au sein d'une société riche et active comme la nôtre; si l'on considère ce qui se passe, par exemple, à Paris, on doit reconnaître, selon M. Leroy-Beaulieu, que, en règle générale, le taux des salaires dépasse de beaucoup le coût minimum du vivre; que l'influence des oscillations que subit le prix des subsistances ne se fait sentir que faiblement, lentement, et qu'il est une des moindres causes qui agissent réellement sur le taux des salaires. Au siècle dernier, une grande école économique enseignait que les variations des salaires sont soumises à des lois en quelque sorte mécaniques. Selon Turgot, le salaire ne s'élèverait jamais au delà de ce qui est strictement nécessaire pour vivre. La plupart des économistes anglais, dans ce siècle-ci même, notamment Stuart Mill, enseignent qu'il y a, en tout pays, une certaine somme, un « fonds des salaires », une sorte d'accumulation de capital disponible que les ouvriers ont à se partager; plus ils sont nombreux, plus la part de chacun est petite. Aux yeux de M. Leroy-Beaulieu, les lois qui règlent le taux des salaires ne sont ni aussi simples ni aussi constantes que le croyaient les anciens économistes. Le coût du vivre, qui, d'ailleurs, est singulièrement variable, forme bien un minimum, mais la plupart des pays civilisés sont très au-dessus de ce minimum, en sorte que des variations dans ce minimum n'ont guère d'influence sur la rémunération réelle. Quant au fonds des salaires, il n'existe rien de pareil. Le taux des salaires dépend de la productivité générale de la nation, et, par conséquent, du fonds que les travailleurs ont à partager non pas seulement entre eux, mais aussi avec les capitalistes et les entrepreneurs; et ce partage s'opère d'abord en vertu de la loi de l'offre et de la demande, puis en vertu d'autres causes telles que les habitudes prises, la législation, l'idée que chaque partie prenante a de sa valeur ou de sa force. Toutes ces causes sont très variables; aussi la situation des ouvriers est-elle aujourd'hui fort différente de ce qu'elle était jadis et de ce qu'on croyait qu'elle pouvait être. Au commencement de ce siècle, on considérait le travail comme placé sous la dépendance absolue du capital, et la théorie du ser-

vage industriel ayant succédé au servage de la glèbe avait une certaine apparence de vérité. Le chef d'industrie, disait-on, peut suspendre sa fabrication plusieurs semaines, plusieurs mois, sans se ruiner ; l'ouvrier ne peut cesser de travailler pendant huit jours sans mourir de faim, et sa famille avec lui. On sait quel démenti les faits donnent de nos jours à cette prétendue « loi d'airain » ; les ouvriers se mettent en grève ; ils suspendent leur travail pendant des semaines et des mois, sans mourir ni de faim ni de soif, et, le plus souvent, ce sont eux qui font triompher leurs exigences.

En France, les salaires, loin d'être réduits au strict nécessaire (qu'est-ce d'ailleurs que ce « strict nécessaire » ? on serait fort embarrassé de le dire), les salaires n'ont pas cessé de monter depuis plusieurs années, nonobstant l'afflux des ouvriers étrangers. Le renchérissement des consommations, — au moins de certaines denrées, — a fourni aux ouvriers des prétextes pour obtenir l'accroissement de leurs salaires, mais il n'en est point la cause. Donc, si, au sein d'une civilisation rudimentaire, le taux des salaires se règle sur le « coût du vivre », il n'en est nullement ainsi dans une société comme la nôtre ; on peut dire que l'influence dont il s'agit devient de moins en moins sensible à mesure que la richesse se développe, et qu'elle finit par disparaître.

M. **Clément Juglar** fait remarquer qu'il ne s'agit pas de savoir si le coût du vivre doit entrer pour une large part dans le taux des salaires; sur ce point on est d'accord. La question, selon lui, dans les termes où elle est posée, demande s'il y a un rapport entre la hausse et la baisse de prix des produits et la hausse et la baisse des salaires, et quel est ce rapport.

En demandant quelle influence sérieuse ces oscillations de prix pouvaient avoir sur le taux des salaires, celui qui a posé la question reconnaissait déjà que ce n'était qu'une influence, et il recherchait quelle pouvait être son importance. Pour lui, ce n'était qu'une des causes qui règlent les prix du travail.

L'énoncé seul de la question indique encore une préoccupation ; nous sommes dans une période de hausse; les dépenses de la vie sont plus élevées qu'autrefois ; certains économistes philanthropes doivent même rayer de leur programme la vie à bon marché. Cette illusion, on l'a caressée longtemps, sans tenir compte des faits, sans observer ce qui se passe autour de nous. La cherté normale de l'existence, en dehors des accidents particuliers et des disettes qui frappent une nation, est un signe de plus grande richesse et de plus grande aisance. Pour en avoir la preuve, il suffit de constater la situation des populations ouvrières en Angleterre, aux

États-Unis et en France. La misère, quand le salaire est librement débattu entre les chefs d'industrie et les ouvriers, est, pour ainsi dire, en raison inverse de la cherté. Pour trouver la vie à bon marché, mais alors quelle vie ! il faut aller en Irlande ou dans les campagnes reculées en dehors des grands courants commerciaux.

Voilà une première surprise, mais, en économie politique, il faut s'attendre à en rencontrer bien d'autres.

On sent la hausse des prix, tout le monde se plaint de la cherté et tout le monde dépense comme s'il n'en était rien. Malgré la concurrence des machines mises en mouvement par la vapeur et l'électricité dont on peut évaluer la force à celle de 30 millions de nouveaux travailleurs, néanmoins les salaires ont toujours haussé, la part de l'ouvrier devenant de plus en plus faible dans la production. Ainsi, quelle nouvelle contradiction économique à ajouter à toutes celles énumérées par Proudhon !

Ce que nous cherchons ici, c'est à savoir si cette hausse n'a pas été absorbée par l'accroissement des dépenses qui s'imposent pour l'existence.

Il faut entretenir l'ouvrier, c'est un des principaux instruments de la production ; à quel prix peut-on donner satisfaction à ses besoins? Cela nous ramène toujours au prix naturel de la production, c'est-à-dire au prix de revient.

Les salaires entrent pour une large part dans les prix ; quel est donc le prix normal des produits? Dépend-il des frais de production ? Sans doute ; mais rien de variable comme les frais de production.

Prenons pour exemple le blé. Dans les plaines d'Odessa, de Chicago, de la Beauce, rien de plus variable que les prix de sa culture, et cependant sur les marchés d'Europe, à qualité égale, quelle que soit sa provenance, il se vend le même prix.

C'est donc le prix de vente seul qui détermine les conditions de la production.

Il en est de même pour les salaires ; sans doute, ils doivent satisfaire les besoins des ouvriers, mais ces besoins sont si variables, depuis l'ouvrier anglais, gros consommateur, jusqu'au Chinois, qui se contente du plus simple ordinaire, que nous ne pouvons trouver là qu'un des éléments qui servent à les établir.

A côté des besoins des ouvriers, il y a les besoins du capital, qui ne peut rester inactif et cherche toujours à s'employer dès que les circonstances s'y prêtent; alors sa puissance, soutenue et décuplée par le crédit, commandite le travail avec un entrain qui, souvent, dépasse la mesure. Dans ce cas, ce sont les chefs d'industrie qui

courent après les ouvriers pour augmenter la masse des produits, dont la hausse de prix donne des bénéfices de plus en plus grands ; la hausse des salaires ne fait que suivre ce mouvement.

Dans quelle proportion se répartit cette hausse du prix des salaires et des produits? On constate ici une fois de plus l'harmonie des lois économiques qui gouvernent le monde.

Plusieurs enquêtes officielles nous permettent d'étudier les divers articles qui composent le budget des ouvriers. La répartition des dépenses, dans l'enquête faite à Mulhouse par M. Dollfus, s'établit ainsi :

Logement, 15 0/0, vêtement 16 0/0, nourriture 61 0/0, divers 8 0/0.

Le prix du logement a doublé, celui des vêtements a plutôt baissé; restent les dépenses de la nourriture, et ici il faut distinguer : la consommation du pain y entre pour près de moitié; or, cet article, loin de monter, n'a subi que de faibles variations et presque aucun écart en hausse ; l'autre moitié de l'alimentation, la viande, l'épicerie, le lait, le vin ont augmenté de 60 à 70 0/0. Toute répartition faite de l'augmentation sur le budget de l'ouvrier, il résulte pour lui un accroissement de dépense de 30 à 40 0/0, alors que le taux des salaires à haussé de 80 à 100 0/0.

Il y a donc un reste disponible; or, nous en voyons l'emploi dans les versements faits aux caisses d'épargne aux sociétés de secours mutuel, aux caisses de retraites, sans parler des petites coupures négociées à la Bourse, rentes, obligations, etc.

Voulons-nous d'autres preuves de l'aisance de la population, il suffira de suivre les mouvements des voyageurs dans les chemins de fer, dans les omnibus et les voitures publiques.

Quant à l'accroissement des consommations, il a marché du même pas que tous ceux que nous venons d'énumérer ; ce qui prouve bien, en outre, que les ressources n'ont pas manqué, c'est qu'il a surtout porté sur les produits dont la hausse de prix avait été le plus sensible, comme la viande et le vin.

De tout ce qui précède il résulte que dans les périodes de hausse il n'y a pas de rapport entre la hausse des prix des produits et des salaires, ces derniers l'emportant toujours sur les premiers.

Dans les périodes de baisse, le malaise, au contraire, est très sensible, parce que, si le taux des salaires ne fléchit que peu, il y a de nombreux chômages qui infligent des pertes sensibles à l'ouvrier et souvent le privent de ses moyens d'existence.

Enfin, nous avons un exemple frappant et malheureusement bien triste à enregistrer, qui prouve que le taux des salaires n'est pas en rapport avec les prix des subsistances : ce sont les disettes de

céréales. Quand, par suite du déficit des récoltes, le prix du blé s'élève, les salaires, bien loin de s'élever en proportion, s'abaissent; or, les variations peuvent être telles que le chiffre des décès dépasse de cent mille les relevés des années précédentes. Depuis la suppression de l'échelle mobile, l'amélioration de nos voies de communication et la diffusion de la richesse dans notre pays, nous ne sommes plus exposés à de pareils accidents ; nous les voyons cependant se reproduire encore autour de nous, en Irlande, en Algérie, dans l'Inde, en un mot partout où, en l'absence d'un capital abondant pour commanditer le travail, on se trouve en présence du minimum des salaires.

M. **Alph. Courtois** estime que ce n'est qu'accidentellement que le coût du vivre a une influence sur le taux des salaires.

Ces derniers se règlent sur la loi de l'offre et de la demande, suivant la pittoresque explication de Cobden : Quand deux ouvriers courent après un patron, les salaires baissent; quand deux patrons courent après un ouvrier, les salaires montent. La quantité de travail en regard du nombre des travailleurs, sans omettre la condition de qualité, voilà les éléments réels sur lesquels le coût du vivre n'a qu'une bien légère influence.

Il est vrai qu'en matière de produits la loi de l'offre et de la demande, qui est également le régulateur des prix, est entravée dans son action par le prix de revient. Nul, en effet, ne consentirait à continuer indéfiniment une production à perte. En est-il de même du salaire des ouvriers? Non, dit M. Courtois, faute ici de prix de revient.

Le coût du vivre est bien le même pour tout le monde, mais les appétits diffèrent et on ne peut jamais dire où ils s'arrêteront en maximum ou en minimum. Le genre de vie a parfois une influence chez l'ouvrier, sur l'intensité de la force productive, mais c'est l'exception, et le coolie chinois, aussi capable que le Yankee de fournir la même quantité de travail, a sur lui l'avantage d'être infiniment plus sobre.

M. Courtois rappelle qu'à la fin du règne de Louis-Philippe les protectionnistes, pour rassurer les ouvriers sur la hausse des objets de consommation fabriqués par les industries protégées, leur disaient : Que vous importe, mes amis ; le coût du vivre règle le salaire ; vous êtes donc désintéressés dans la question. — Et les free traders ne manquaient pas de réfuter ces sophismes en reproduisant les arguments que M. Courtois ne fait que répéter.

M. **Limousin** déclare qu'il veut soutenir l'affirmative sur la question posée; en d'autres termes, qu'il est d'avis : que le coût du

vivre exerce une influence sérieuse sur les salaires. Mais, auparavant, il tient à entrer dans quelques considérations accessoires.

On comprend, dit-il, que les économistes de ce qu'on appelle l'école orthodoxe veuillent aujourd'hui revenir sur la loi indiquée par Turgot : que le salaire se réduit toujours à ce qui est strictement nécessaire pour vivre.

Cette affirmation a fourni une arme à Karl Marx et à son disciple Lassalle. Ce dernier en a pris texte pour formuler ce qu'il a appelé la « loi d'airain des salaires », loi qui, selon lui, ne cesserait d'exercer son action que dans le sein d'une organisation communiste.

M. Limousin ne peut vraiment accepter l'assertion de M. Paul Leroy-Beaulieu, relativement aux taux des salaires à Paris. L'évaluation du salaire moyen à 6 ou 7 fr. lui paraît beaucoup trop élevée. Cette moyenne a été établie à 5 fr. lors de l'enquête de l'Assemblée nationale dont M. Ducarre fut le rapporteur, et elle n'a pas beaucoup varié depuis cette époque. Il importe, en outre, de savoir ce qu'il faut entendre par cette moyenne. Pour établir celle dont il est question dans le rapport dont vient de parler l'orateur, on a employé un procédé vicieux. On a inscrit le salaire moyen de chaque profession, additionné, puis divisé par le nombre de professions. On a bien, ainsi, obtenu le salaire moyen des professions, mais pas celui des ouvriers ; car, pour établir celui-ci, il eût fallu tenir compte du nombre de personnes dans chacune des professions.

D'ailleurs, eût-on obtenu une moyenne exacte, que cela ne prouverait rien. Ainsi que l'a dit M. Maurice Block, — comme croit se le rappeler M. Limousin, — si une personne a cent mille francs et l'autre rien du tout, cela ne fait pas une moyenne de cinquante mille francs pour chacune. Il y a des ouvriers, très nombreux, qui gagnent moins que la moyenne, et ces ouvriers ont le droit de dire qu'ils ne gagnent que strictement ce qui leur est nécessaire pour vivre, lors même que la moyenne serait supérieure à ce nécessaire.

M. Limousin ne peut admettre que les prix des choses nécessaires à la vie n'aient pas subi un accroissement appréciable. M. Levasseur a dit que tous les membres de la Société appartenaient à la bourgeoisie, et vivaient avec des revenus variant entre quatre mille et cent mille francs. Ceux qui n'ont pas le revenu maximum et qui sont obligés quelquefois de compter avec leur ménagère, savent que, lorsqu'ils s'étonnent des difficultés qu'on éprouve à joindre les deux bouts, ils obtiennent toujours la même réponse :

l'élévation du prix de la majorité des choses nécessaires à la vie depuis quelques années.

Enfin, en ce qui concerne le strict nécessaire, on ne doit pas tenir compte exclusivement du *minimum* matériel. Comme l'a dit M. Paul Leroy-Beaulieu, il entre des considérations morales dans l'établissement de ce *minimum.* Ce *minimum* varie en raison des milieux et de l'état social des peuples. On remarque que les ouvriers parisiens ne portent presque plus la blouse, mais le paletot; cela tient à notre organisation démocratique, dans laquelle tous les citoyens sont égaux en droit; ce qui les amène à ne pas vouloir se distinguer les uns des autres dans la rue. Il y a là un sentiment qui ne peut être blâmé, mais qui, au contraire, doit être hautement approuvé.

Arrivant à la question elle-même, M. Limousin dit que c'est mal la comprendre que de se placer au point de vue du strict *minimum* nécessaire à la vie. La véritable manière d'envisager la question est celle-ci : Étant donné que les salariés, quels qu'ils soient et quel que soit le taux de leur salaire, obtiennent, avec ce salaire, une certaine quantité de satisfactions, la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie, — laquelle a pour conséquence la diminution des quantités d'objets de consommation obtenus en échange du salaire, — a-t-elle pour résultat d'amener les salariés à réclamer une augmentation de ce salaire, et finalement, au bout d'un certain temps, à l'obtenir?

La question étant ainsi posée, la réponse ne saurait être douteuse, et l'augmentation constante des salaires, dont ont parlé plusieurs orateurs, contient une démonstration péremptoire.

M. **de Parieu** croit qu'on ne peut contester l'influence prépondérante de la loi de l'offre et de la demande sur le taux des salaires. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si le prix des subsistances détermine le taux minimum du salaire. Or, si les salaires tombaient au-dessous du minimum rigoureux (ce qui, Dieu merci! n'arrive pas, ou du moins n'arrive plus guère, de deux choses l'une, ou bien l'ouvrier mourrait, ou bien il émigrerait, et par suite les salaires se relèveraient.

A la question posée comme elle l'a été, dit M. **Félix Faure**, député, il faut répondre par oui ou par non. On ne saurait faire des réserves et quant à lui, il répond : « Non le coût du vivre n'a pas d'influence sur le taux des salaires. »

Le salaire est le prix du travail. Le travail est un produit; or, un produit se paye non pas ce qu'il coûte, mais ce qu'il vaut.

Un producteur quelconque aurait mauvaise grâce, en vendant son produit, à demander son prix de revient, si la valeur marchande de ce produit était au-dessous de ce prix de revient.

Si la valeur marchande laisse une grosse marge sur le prix de revient, il tiendra peu compte de ce coût du produit,

Il en est de même du travail. L'ouvrier vend sa force au prix qu'il peut en obtenir, au plus haut prix s'entend, de même que le propriétaire loue son immeuble au plus haut prix possible, et personne ne s'inquiète ni du coût du vivre pour l'ouvrier, ni du prix de revient de l'immeuble pour le propriétaire.

Je le répète, dit M. Faure, le coût du vivre n'a pas d'influence sur le taux des salaires; mais ce qui est vrai, c'est que le taux des salaires réglé, comme on viented le dire, par l'offre et la demande, a une influence sur le coût du vivre, et cela pour deux raisons.

La première, c'est que le salaire élevé, augmentant les habitudes de bien-être de l'ouvrier, lui constitue des besoins nouveaux, car le coût du vivre n'est pas seulement le coût de l'alimentation, c'est le coût de l'habitation, du vêtement nécessaire au bien-être relatif.

Or, une plus grande demande des choses nécessaires à la vie en fait monter les prix.

La seconde c'est que le salaire élevé amène une immigration, d'où plus de consommateurs et partant une hausse du coût du vivre.

Quoi qu'on dise, tout s'établira dans les limites de ce principe.

M. **Ernest Brelay** constate, comme plusieurs orateurs précédents, que le salaire, en général, est payé ce qu'il vaut, c'est-à-dire consenti par les parties qui traitent ensemble tacitement ou formellement.

Toutefois, pour que ce contrat soit tout à fait équitable, il ne faut pas négliger d'examiner un contingent très important, pouvant, sans que le salarié s'en rende assez rapidement compte, influer considérablement sur le coût de la vie. Il s'agit des combinaisons légales artificielles, permettant aux producteurs privilégiés, à l'aide des tarifs douaniers, d'élever à leur profit apparent, et dans de grandes proportions, le prix des choses les plus nécessaires.

Tel a été le cas aux États-Unis, longtemps encore après la guerre de Sécession et l'établissement des droits écrasants, établis sous le prétexte de protéger l'industrie nationale.

On vit alors se développer une prospérité commerciale très grande, tempérée périodiquement par une multitude de faillites, et une hausse démesurée se produisit sur tous les objets manufacturés, ainsi que sur les salaires. Mais la rétribution des ouvriers

ne fut pas, de longtemps, proportionnée à l'élévation du prix des choses à eux nécessaires, et il en résulta ce douloureux phénomène, constaté alors par plusieurs économistes, que, les salaires ayant augmenté de 60 0/0, les prix avaient dépassé ce taux de 30 0/0 environ et avaient atteint 90 0/0 de surélévation, comparés aux cours antérieurs à la guerre.

Le protectionnisme avait ainsi diminué d'un tiers les facultés d'acquisition des travailleurs en général et était arrivé, en quelque sorte, à réduire leur existence de deux jours par semaine.

Les effets de ce système ne pouvaient manquer de se manifester plus ou moins spontanément, et l'on s'en rend compte rétrospectivement par le tableau de l'immigration aux États-Unis qui indique, pour les années auxquelles M. Brelay fait allusion, une dépression corrélative à l'*inflation* exagérée de tous les prix.

Maintenant, si l'émigration d'Europe en Amérique a non seulement repris, mais dépassé ou doublé son courant antérieur, il n'y a pas lieu de s'en étonner; d'abord parce que l'équilibre s'est lentement rétabli entre le prix du travail et celui des achats; ensuite parce que l'immense territoire des États-Unis, où existent d'inépuisables richesses naturelles, permet à ses 50 millions d'habitants de faire du libre-échange à l'intérieur.

Ce fait rend d'autant plus choquant le parasitisme légal des tarifs douaniers établis par les Américains; la loi de la demande et de l'offre a été ainsi faussée, et la démonstration est faite une fois de plus de l'impossibilité qui existe d'établir l'équilibre entre le coût de la vie et les salaires autrement que par la liberté.

M. Lunier n'a, dit-il, que de très courtes observations à ajouter à celles qui viennent d'être présentées par ses confrères. Il les limitera d'ailleurs à deux points seulement de la question très complexe soulevée par le secrétaire perpétuel.

M. Lunier est convaincu que les divergences d'opinion qui viennent de se traduire devant la réunion seraient singulièrement amoindries, si la question mise à l'ordre du jour eût été formulée d'une façon plus précise; si au lieu des mots : *Le coût du vivre*, on eût dit, suivant le point de vue auquel on se place : *soit les dépenses nécessaires à la vie, soit les conditions d'existence matérielles et morales*, auxquelles sont habituées aujourd'hui certaines catégories d'ouvriers.

Il n'est point de ceux qui critiquent les tendances des ouvriers à ne plus se contenter d'assurer pour eux et leur famille la vie matérielle de chaque jour, et à chercher à s'élever au-dessus de la sphère modeste qu'ils ont occupée jusqu'ici. Il ne lui déplaît pas

plus qu'à son collègue M. Limousin, que l'ouvrier, sans rougir de sa blouse, endosse la jaquette et la redingote et qu'il délaisse pour les bouillons Duval les affreuses gargotes dont la plupart se contentent encore.

Mais ces conditions nouvelles d'existence qui tendent à devenir générales, à Paris du moins, pour une certaine classe d'ouvriers, diffèrent essentiellement du coût du vivre, c'est-à-dire de ce qui est absolument nécessaire à l'entretien de la vie.

Il faut donc tout d'abord, pour répondre à la question posée par M. Courtois, se mettre d'accord sur la valeur des mots le *coût du vivre*. Quand ce premier point sera acquis, on sera bien près de s'entendre sur le fond même de la question.

Mais il est un autre côté de la question sur lequel il voudrait appeler l'attention de la réunion. S'il est rationnel, s'il est conforme à la marche naturelle des choses que la condition matérielle et morale de l'ouvrier s'améliore de jour en jour, et par suite que le taux des salaires s'élève en quelque sorte indéfiniment, il serait dangereux pour l'industrie française et pour la classe ouvrière elle-même, que cette élévation du taux des salaires fût trop brusque et trop rapide et vînt rendre en quelque sorte impossible la lutte de nos fabricants contre l'industrie étrangère. M. Lunier ne veut aujourd'hui qu'indiquer ce côté de la question, dont la Société ne peut se désintéresser et qui joue un rôle si important dans la fixation du taux des salaires.

M. **Limousin** maintient ce qu'il a dit précédemment sur la véritable manière d'envisager la question. Il ne s'agit point de savoir si le salarié gagne ce qui lui est strictement nécessaire pour vivre, mais simplement si, étant donné qu'il est habitué à une certaine somme de satisfactions en échange de son salaire, il doit s'efforcer d'obtenir une élévation de ce salaire destinée à lui assurer cette somme de satisfactions, et si, finalement, il obtient cette élévation.

M. **Cheysson** ne veut pas rentrer dans la discussion doctrinale qui vient d'être traitée; mais il croit qu'au point où l'on est arrivé, il serait très intéressant de soumettre la question au contrôle des faits, et de voir, avec le secours des chiffres, non pas ce qui doit se passer, mais ce qui se passe en réalité.

La dépense moyenne de l'alimentation en France, par tête d'habitant, a presque doublé en cinquante ans; mais moins de la moitié de cette augmentation tient à la hausse des prix, l'autre partie

étant imputable à l'amélioration du régime [1]. C'est donc une hausse inférieure à 1 0/0 par an sur le prix du « vivre » proprement dit.

Mais le prix du « vivre », dans le sens où l'a employé l'énoncé de la question qu'on discute, ne comprend pas seulement les frais de nourriture. Ces frais n'en forment même qu'une fraction d'autant plus faible que le pays a plus de puissance industrielle et que l'ouvrier y obtient un salaire plus élevé. Dans une société primitive, la faim est le besoin qui prime tous les autres et qui absorbe presque toute l'activité du sauvage. Plus tard, d'autres besoins surgissent et se multiplient avec les moyens de les satisfaire.

Ainsi, d'après M. Mulhall, la nourriture représenterait aux États-Unis le cinquième du salaire, le tiers en Angleterre, les deux cinquièmes en France, la moitié en Allemagne, les deux tiers en Italie et en Espagne [2].

Dans un même pays, cette proportion varie en raison inverse des salaires; c'est ce que l'on voit nettement dans les relevés qui ont été dressés par le savant Dr Engel, en mettant en œuvre les monographies des *Ouvriers des deux mondes*, celles de M. Ducpétiaux sur les classes ouvrières de la Belgique, et celles du Massachusetts [3].

Le « vivre » n'est donc pas seulement la nourriture; mais que comprend-il? Ses limites se modifient sans cesse avec le milieu social, de sorte que chaque époque a ses besoins, inconnus des époques antérieures, et par conséquent sa définition du « vivre. » « Quelle privation, disait Lassalle au Congrès de Leipsick, éprouve le Botokoudo, s'il ne peut acheter de savon? La situation du salarié ne se mesure pas comparativement à celle du nègre d'Afrique, ou du serf d'il y a deux cents ans, mais par rapport à celle de ses compagnons de l'humanité. »

---

[1] D'après les belles études de M. de Foville sur les variations des prix, de 1820 à 1870, cette dépense moyenne était en 1820 de 91 fr. 96; avec les prix de 1820, elle aurait été de 137 fr. 24; en 1870, aux prix de 1870, elle est devenue de 195 fr. 47. La hausse des prix figure donc dans l'augmentation pour 45 fr. 28, et l'amélioration du régime pour 58 fr. 23.

M. de Foville fait judicieusement remarquer que ces chiffres, s'appliquant à toute la population, correspondent pour les salariés à une amélioration plus sensible; car les classes aisées sont celles dont les consommations alimentaires ont le moins varié proportionnellement. (*La transformation des moyens de transport*, p. 366.)

[2] *Progress of the world*, p. 65. Ces coefficients paraissent trop faibles d'une manière absolue, mais leurs rapports semblent exacts.

[3] *Das Rechnungsbuch der Hausfrau und seine Bedeutung im Wirthschaftsleben der Nation*, von Dr Ernst Engel (Zeitschrift des kgl. preussichen statistichen Bureaus, 1881.)

On peut aller loin avec de pareilles prémisses. Sans les discuter en ce moment, elles montrent du moins combien cette notion du vivre est vague, puisqu'elle dépend pour ainsi dire des aspirations individuelles et de la manière dont chaque famille arrange sa vie. Elles montrent en même temps que, sous cette question en apparence purement économique, se cache en réalité un élément d'appréciation morale qui la domine.

Si la nourriture a haussé, le reste du vivre, sauf le loyer, a baissé notablement. C'est vrai en particulier pour les produits manufacturés, dont les prix ont suivi une marche inverse de celle des produits agricoles.

Au total, le coût du vivre n'aurait pas éprouvé, dans ces cinquante dernières années, de hausse sensible dépassant par exemple 25 0/0, si on le calculait sur les mêmes quantités qu'au début de la période, et si de nouveaux et nombreux besoins ne s'y étaient ajoutés.

Pendant ce temps, le salaire augmentait dans des proportions beaucoup plus fortes. De 1853 à 1874, en 21 ans, le salaire moyen pour toute la France est passé de 2 à 3 fr.; il s'est donc accru de 52 0/0, soit de 2 0/0 de plus par an. En Angleterre, même proportion, d'après M. le professeur Lévi (24 0/0 en 12 ans, de 1866 à 1878); en Alsace, d'après les études de M. Charles Grad, les salaires de la filature, de 1835 à 1880, se sont accrus de 80 à 250 0/0; ceux de la métallurgie, de 36 0/0 en 24 ans (de 1854 à 1878). Enfin, à Paris, depuis 7 ans, les salaires des ouvriers du bâtiment se sont moyennement élevés de 40 0/0, et pour quelques corps d'états, de 50 et même 60 0/0 [1].

En même temps, la durée du travail se réduisait au moins de 2 0/0, ce qui équivaut à une nouvelle augmentation des salaires.

Il semble donc certain que l'allure des salaires a été plus rapide que celle des vivres, quoique assurément plus lente que celle des aspirations.

Cette progression s'explique tout naturellement dans un pays d'industrie et de démocratie. Les progrès industriels contraignent en effet un des trois facteurs de la production, la nature, à un concours de plus en plus efficace. Or, comme ce concours est gratuit, il améliore d'autant la part des deux autres facteurs, le capital et le travail. Celle du capital est à son tour limitée par sa masse toujours croissante, mais surtout par l'organisation plus forte des

---

[1] Voir, dans l'*Economiste français* des 16, 23 et 30 décembre 1882, les articles de M. Paul Leroy-Beaulieu sur cette hausse, qui est certainement pour beaucoup dans la crise que commence à subir le « bâtiment ».

salariés, et par l'appui que leur donne l'opinion publique, de sorte que c'est, en dernière analyse, le salaire qui recueille les principaux bénéfices des progrès de l'industrie.

Mais, en même temps que la richesse, le niveau des besoins s'élève pour les ouvriers, comme pour la société tout entière; avec lui s'élève aussi « le coût du vivre », provoquant et justifiant de nouvelles demandes de hausse.

M. Cheysson pense donc que le coût du vivre, tel qu'il résulte de l'élément économique du prix et de l'élément moral des aspirations individuelles, influe non seulement sur le *minimum*, comme on vient de le soutenir, mais encore sur la *moyenne* des salaires, en ce qu'il donne aux ouvriers une base très forte d'opérations pour prélever à leur profit la plus grande partie des réductions incessamment apportées au prix de revient par les progrès industriels.

Les anomalies signalées par Turgot et tout à l'heure par M. Brelay se rapportent à des circonstances exceptionnelles, comme des disettes, ou de brusques exagérations de droits protecteurs. Ce sont là des influences perturbatrices, qui troublent un moment l'équilibre des salaires, comme le vent dérange celui des mers. Mais, dès que la cause cesse, le niveau se rétablit.

M. **Heurteau** fait remarquer que, si le prix des vivres traînait à sa remorque le taux des salaires, il y aurait intérêt, pour les ouvriers, à préférer les pays de salaire minimum, tandis qu'ils émigrent au contraire vers ceux où les salaires sont le plus élevés. Il ne pense donc pas que l'on puisse rien conclure des données statistiques qui viennent d'être présentées; ce sont des faits simultanés, mais dont on ne voit pas l'enchaînement dans un rapport de cause à effet.

M. **Cheysson** réplique que les faits qu'il vient de citer avaient été précédés d'une ample discussion de doctrine, qui les éclaire et leur donne leur signification précise. Il ne reviendra donc pas sur ce qu'ont si bien dit les orateurs qui ont pris successivement la parole; il se borne à faire remarquer que les courants d'émigration, invoqués par M. Heurteau, sont souvent déterminés par la considération unique du haut salaire, sans qu'on y ajoute la notion du coût du vivre, et qu'ils donnent lieu ainsi aux mécomptes que chacun sait.

M. **Chérot** est de l'avis de MM. Levasseur, Lunier et Cheysson, et pense comme eux que les dépenses de la vie usuelle ont une sérieuse influence sur le taux des salaires.

M. Léon Say, président, résume en quelques mots les arguments les plus généraux présentés par la plupart des orateurs.

Comme il le fait remarquer, un point assez délicat de cette question, c'est que l'ouvrier n'a pas, à proprement parler, de « prix de revient » à invoquer lorsqu'il réclame telle rémunération de son travail; aussi tend-il naturellement à demander le *maximum*, tout en pouvant se contenter, le plus souvent, d'un *minimum*, ou même de cette *moyenne* dont a parlé M. Cheysson. Et ce *maximum* que l'ouvrier, le salarié, arrive à exiger du capital, forme un important élément du prix de revient des autres producteurs, et il concourt à élever le prix des produits, exerçant alors une répercussion sur les salaires mêmes.

Sans insister sur cette démonstration, M. Léon Say conclut que, d'après la discussion à laquelle s'est livrée la Société, et d'après l'observation même des faits, on peut répondre à la question posée : Oui, le coût de la vie a une réelle influence sur le taux des salaires.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Revue des sociétés, sous la direction de M. A. VAVASSEUR[1]. 1re année Février 1883.

Des tendances instinctives nationales et des principes démocratiques pouvant nuire à la démocratie française, par M. PAUL DUPUY[2].

Règlement définitif du budget de l'Empire pour l'exercice 1881. *Rapport présenté au Conseil de l'Empire par S. Exc. M. le contrôleur de l'Empire*[3].

Quatre ans de luttes pour nos vignes et nos vins de France. Mémoires, opuscules et articles, par M. PROSPER DE LAFFITE[4].

ERRATUM.

Dans le très succinct compte rendu que nous avons publié, dans le numéro de février dernier, des travaux de la Société des agriculteurs de France, nous avons signalé, p. 321, un rapport de M. Lecomte sur les fraudes en matières de fabrication et de vente des engrais.

Nous tenons à réparer, à ce propos, une omission ; ce travail avait été provoqué par la présentation, à la Société des agriculteurs

---

[1] *Paris*, Marchal, Billard et Cie, 1883, in-8.

[2] *Bordeaux*, imp. de Gounouilhou, 1882, in-8.

[3] *Saint-Pétersbourg*, imp. de Trenké et Fusnot, 1883, in-8.

[4] *Bordeaux*, Féret et fils, 1883, in-8.

de France, d'un mémoire de M. le comte d'Esterno, un des vice-présidents de la Société d'économie politique, mémoire qui, sur le rapport de M. Lecomte, a abouti au projet de résolution dont nous avons parlé; ce projet a été voté par la réunion des agriculteurs, à l'adresse de M. le Ministre de la justice, pour lui demander une *sévère répression* des fraudes en question.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RÉUNION DU 21 FÉVRIER 1883.

Admission de nouveaux membres titulaires et de membres associés. — Participation de la Société au Congrès annuel des sociétés savantes, à la Sorbonne, au mois de mars.

Communications : La situation sanitaire de l'hospice des Enfants-Assistés, à Paris. — Les statistiques relatives à la situation des ouvriers mineurs. Discussion. — Les variations du taux des fermages depuis le dernier siècle. Discussion.

La réunion est présidée par M. E. Cheysson, président.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, l'Assemblée procède à la nomination de nouveaux membres titulaires et de membres associés.

Voici les membres titulaires admis :

MM. Gabriel Couturier, ancien gouverneur de la Guadeloupe, membre de la Société d'économie politique; Pierre Tassin, député de Loir-et-Cher; Léon Chotteau, publiciste, membre de la Société d'économie politique; Charles Lecoq; Harold Tarry, inspecteur des finances, à Alger; Desoutter; le Dr Napias, secrétaire général de la Société de médecine pratique; Jacques Bertillon, publiciste, secrétaire de la Commission de statistique municipale.

Sont admis en qualité de membres associés : M. le professeur J.-J. Thonissen, membre de la Chambre des représentants de Belgique et correspondant de l'Institut de France. Ce savant, qui a cultivé avec le plus grand succès les diverses branches de la philosophie, de l'histoire et de l'économie politique, est surtout connu pour ses beaux travaux sur le droit pénal. Il est un de nos plus célèbres criminalistes modernes. En outre, et c'est spécialement par ce côté qu'il doit appartenir à la Société de statistique, M. Thonissen est un statisticien distingué, membre de la Commission centrale de statistique belge.

M. le général Liagre est président de la Commission centrale de statistique et secrétaire de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, directeur de l'Observatoire de Bruxelles. Le

général Liagre a été un des collaborateurs les plus actifs de Quételet et s'est fait connaître par des travaux personnels très importants sur la statistique, notamment par un savant ouvrage sur le calcul des probabilités.

M. Victor Oudard, directeur général au ministère de la justice, est inspecteur des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés du royaume de Belgique ; M. le professeur F.-J.-M. Lefebvre, membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, et M. Ismaël Bengozea, chef de la division de statistique de Buenos-Ayres, correspondant de la Société et auteur de nombreux ouvrages.

M. le président donne lecture de la lettre qui lui a été adressée par le Ministre de l'instruction publique, pour lui annoncer que la 21e réunion des sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne dans le cours de mars.

Les journées de mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 mars seront consacrées aux travaux du Congrès ; la séance générale aura lieu le samedi 31 mars sous la présidence du ministre.

La Société connaît déjà les questions qui l'intéressent et dont l'énoncé se trouve dans le procès-verbal de la précédente séance.

Déjà M. de Foville s'est engagé à traiter la question numéro 5, relative à l'étude des variations qui sont survenues depuis 1800 dans le prix de vente et de fermage d'une propriété rurale, et des causes qui ont pu produire ces variations. Il y a en outre lieu d'espérer que M. le Dr Lunier aura également terminé pour cette époque un travail qu'il a entrepris sur les biens des hospices et la variation de leurs prix.

M. de Foville donnera dans le cours de la séance un aperçu de son étude.

M. le Président transmet à la Société l'invitation qui lui est faite de participer à l'Exposition d'électricité de Vienne ; mais, en raison du court délai dont on dispose, il ne pense pas qu'elle puisse donner utilement son concours, comme elle l'a fait pour l'exposition du même genre tenue à Paris, en 1881.

Il est heureux de pouvoir annoncer à la Société qu'un de ses membres, M. Marcel Bellot, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient d'obtenir de l'Académie française un prix de 2,000 fr. à la suite du concours de poésie ouvert pour l'éloge de Lamartine.

M. Cheysson présente, entre autres, un mémoire de M. Luigi Perrozo, un des collaborateurs les plus distingués du savant directeur de la statistique italienne, sur l'*Application du calcul des probabilités à l'étude des phénomènes statistiques.*

Après des généralités d'une haute portée mathématique, M. Perrozo les applique à de très ingénieuses recherches sur les chances matrimoniales aux divers âges, et en traduit les résultats tant à l'aide d'un sté-

réogramme matériel en forme de pain de sucre qu'à l'aide de projections planes et de courbes de niveau ou d'égales chances.

Ce mémoire a déjà été présenté par M. Levasseur à l'Académie des sciences morales et politiques avec les éloges qu'il mérite.

Le Président offre ensuite à la Société, de la part de M. Maze, le Rapport fait par ce député sur la Caisse de retraites pour la vieillesse. Ce document substantiel, plein de faits et d'idées, soulève plusieurs questions qui pourraient être utilement étudiées par la Société au point de vue de la statistique.

Enfin, M. Lunier offre en son nom et en celui de son collègue, M. de Foville, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur, le rapport qu'ils ont fait en commun sur la situation sanitaire de l'hospice des Enfants-Trouvés de Paris.

Il ressort de ce travail que la mortalité de cet établissement est très considérable, et, ce qui est assez inattendu, qu'elle porte principalement sur les enfants non malades qu'on y envoie en dépôt, par suite de l'entrée de leurs parents à l'hôpital ou dans les prisons.

M. Desprès attribue cette situation fâcheuse à l'insuffisance du personnel de cet établissement. M. Lafabrègue, directeur de cet hospice, tout en protestant contre l'exagération de certaines opinions qui ont eu cours autrefois sur cette mortalité et en affirmant les grands progrès réalisés à cet égard, reconnaît toutefois cette insuffisance de personnel, et l'explique par le défaut absolu de place. Mais l'administration, qui s'en est émue, a pris la louable détermination de louer à Thiais une propriété où les enfants en dépôt pourront être soignés séparément et au grand air. Il est certain que par cette mesure la santé des enfants des diverses catégories pourra être mieux sauvegardée, au lieu de courir les risques du voisinage des enfants malades.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président entretient la Société des conférences de statistique qu'elle a instituées à la Sorbonne. Quatre de ces conférences ont déjà été faites : l'une par M. Levasseur, sur les lois générales et l'histoire de la statistique ; la seconde par M. Cheysson, sur les méthodes et sur ce qu'il a appelé l'histoire d'un tableau statistique ; la troisième, par M. Lafabrègue, dont on a pu admirer les beaux diagrammes sur le mouvement de la population ; la quatrième par M. Loua, sur le recensement de la population.

Trois orateurs sont encore inscrits pour épuiser la première série avant Pâques : MM. Yvernès, qui traitera de la statistique judiciaire ; le Dr Lunier, de l'alcoolisme, et de Foville, qui fera connaître l'évaluation de la fortune de la France.

Le Conseil décidera bientôt l'ordre et le programme des conférences supplémentaires qu'il y aura lieu de reprendre après cette première série ou l'année suivante.

L'ordre du jour appelle une communication de M. de Saint-Genis sur les moyens à employer pour compléter les statistiques relatives à la situation des ouvriers mineurs et fournir ainsi des bases solides aux propositions de lois dont les Chambres sont saisies.

M. *de Saint-Genis* donne lecture de son travail, et indique en peu de mots la nature des renseignements complémentaires qu'il y aurait lieu d'obtenir et les différentes solutions auxquelles on pourrait recourir pour se les procurer.

M. *Keller*, directeur du service de la statistique de l'industrie minérale, expose les difficultés qu'on éprouverait à s'adresser directement aux exploitants ou aux municipalités. Quant à l'administration des travaux publics, elle ne se déciderait assurément à ces enquêtes complémentaires que si on lui en démontrait avec force la nécessité.

M. le Président pense que cette question est une de celles où la Société peut s'affirmer utilement, et prendre une initiative féconde. Mais, à cause de sa complexité, il propose d'en renvoyer l'examen à une commission spéciale, qui, dans la prochaine séance, ferait un rapport à la suite duquel la Société pourra statuer.

Sont nommés membres de cette commission : MM. de Saint-Genis, auteur du projet, Keller, Delboy, Luyt et Salomon.

L'ordre du jour appellerait la communication de M. E. Levasseur sur *la Démographie dans ses rapports avec l'Économie politique*, mais le Président informe la Société que, pour en permettre une discussion plus approfondie, le bureau a décidé que le travail de M. Levasseur serait imprimé dans le numéro de mars, et qu'à la prochaine séance la discussion pourrait s'ouvrir sur les conclusions posées par l'auteur.

Ce procédé de l'impression préalable sera réservé aux questions les plus importantes et sur lesquelles on voudra appeler d'une façon toute spéciale l'attention de la Société. Il n'exclut nullement la procédure antérieure, qui restera la règle ordinaire des communications en séance.

M. Martinet, dont le travail sur la *Situation des forêts en France* venait ensuite à l'ordre du jour, veut bien céder son tour de parole à M. de Foville, pour l'exposé d'un travail spécialement préparé en vue du prochain Congrès des Sociétés savantes.

M. *de Foville* s'est attaché à faire l'histoire des vicissitudes d'un petit domaine, possédé par sa famille, dans le département du Nord et tout près des frontières flamandes de la Belgique.

Sans entrer, pour le moment, dans le détail de cette communication, il nous suffira de dire que l'auteur a montré, à l'aide d'un diagramme très clair, que les mouvements de la valeur locative et de la valeur vénale du domaine ont suivi des variations presque parallèles à celles qu'indiquent les documents officiels relatifs à la France d'une part, à la Belgique de l'autre, et enfin à la province de Flandres.

M. le Dr *Lunier* dit qu'il a compris depuis longtemps l'utilité de relevés spéciaux analogues à celui qu'a entrepris M. de Foville et dont le rapprochement permettra des conclusions générales. Il espère pouvoir être en mesure très prochainement d'indiquer les recherches qu'il a faites lui-même sur les mouvements des propriétés hospitalières. Plusieurs de ses monographies remontent à trois cents ans, et il y a trouvé qu'après un mouvement ascendant, il s'est produit depuis cinq ou six ans un abaissement très marqué, soit dans la valeur vénale de ces propriétés, soit dans leurs revenus.

M. *Tisserand* ne voudrait pas qu'on tirât de ces données des conclusions prématurées. S'il est vrai que, par suite de mauvaises récoltes successives et du haut prix de la main-d'œuvre, la grande culture ait éprouvé de sérieuses souffrances, la petite culture a fait en revanche des progrès énormes, et a trouvé par ses produits une rémunération croissante. Il conteste, d'ailleurs, que la grande culture ait cessé d'être rémunératrice, et l'on en trouve la preuve dans ce fait que les surfaces emblavées en blé n'ont cessé de s'accroître en même temps que le rendement. Quand la récolte est bonne, les prix sont assez élevés pour défier la concurrence des blés russes et américains. C'est là la situation actuelle, et les perfectionnements qu'on peut espérer dans les méthodes amèneront certainement des améliorations. Mais encore faut-il, pour en juger, ne pas s'attacher à certaines souffrances locales et temporaires, mais s'appuyer sur des observations à longue portée.

M. Tisserand ajoute qu'en ce qui concerne les baux enregistrés, il y a eu, en général, augmentation non seulement dans la valeur locative des biens ruraux et dans leur valeur vénale; certaines crises particulières n'ont pas suffi pour arrêter ce mouvement.

Pour toute la France, d'après le relevé officiel fait par l'administration des contributions directes, le prix moyen des fermages à l'hectare est représenté par les chiffres ci-après :

En 1867	64.97
En 1872	68.60

M. *de Foville* rappelle que l'on a vu des époques où les oscillations de la valeur locative n'ont pas été d'accord avec celles de la valeur vénale.

M. *Gimel* cite à l'appui de cette remarque ce qui s'est passé en 1848. A la suite des événements de Février, on a vu les valeurs vénales de la propriété foncière subir une dépréciation marquée qui n'atteignit point le prix des baux, c'est-à-dire les valeurs locatives.

M. le Dr *Després* fait observer que la culture et ses produits sont grandement influencés par la concurrence étrangère; que si le cultivateur français ne peut pas produire du blé à moins de 14 francs l'hectolitre, il ne saurait continuer à le cultiver, quand le blé étranger est livré sur le marché à un prix inférieur ; que, dans ces conditions, il abandonne la

culture du blé pour celle des plantes industrielles, la betterave, par exemple, et que telle est la tendance de l'agriculture française, qui est obligée de faire de la culture scientifique et industrielle pour lutter contre la concurrence étrangère.

M. *Delboy* fait remarquer que la science agricole est loin d'avoir dit son dernier mot pour la culture du blé. Le rendement de l'hectare est déjà passé de 11 hectolitres, il y a quarante ans, à 16 hectolitres. Mais cette limite pourrait être notamment dépassée grâce à l'emploi des machines, des assolements, des engrais chimiques, etc.

M. *Gimel* objecte l'état de morcellement de la propriété en France, qui s'oppose sur bien des points à la culture intensive et scientifique. Il cite toutefois les beaux résultats agricoles obtenus sur le sol très morcelé de l'Alsace.

M. *Levasseur* rappelle que, lorsqu'on parle de la dépréciation des terres, il s'agit des terres à blé. Le prix du vin, celui de la viande se sont accrus dans d'énormes proportions ; il en est de même pour les bois et les cultures industrielles. Au contraire, le prix du blé étant resté stationnaire depuis de longues années, tandis que la rente du sol et le prix de la main-d'œuvre se sont accrus notablement, on comprend que l'agriculteur se plaigne. Il est vrai que le prix des objets manufacturés s'abaisse, malgré le taux de la main-d'œuvre ; mais c'est par suite des progrès mécaniques dont l'agriculture subit bien moins l'influence que l'industrie.

M. *Tisserand* indique que, à côté du blé, l'agriculteur obtient d'autres produits, qui ont beaucoup augmenté de valeur, comme le beurre, les œufs, les volailles. Quant au blé lui-même, son prix s'est uniformisé ; il ne s'abaisse pas beaucoup dans les années d'abondance, ni ne se relève dans les années de disette. Si, dans ces années de faible récolte, le cultivateur est privé du bénéfice des anciens prix, il échappe à leur dépression dans les bonnes années. Tout compte fait, le résultat lui est avantageux.

Pour certains départements voisins des grandes villes, notamment de Paris, les progrès des communications ont porté atteinte au monopole dont ils jouissent pour l'approvisionnement de ces marchés, et ont permis à ces villes de s'adresser à des départements éloignés. De là, au profit de ceux-ci, et au détriment de ceux-là, des variations inverses dans la valeur vénale et dans la valeur locative.

Le Président résume en quelques mots la discussion : la grande propriété peut se défendre par l'emploi des machines et des progrès agricoles ; la petite propriété par l'énergie et l'âpreté de l'exploitation individuelle. Après la période des vaches maigres viendra celle des vaches grasses, qui relèvera les prix. Mais outre les causes économiques, il

en est aussi de morales, qui interviennent dans le phénomène et qui font délaisser la terre pour les placements mobiliers.

L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi réglé :

Discussion de la communication de M. Levasseur.

Discussion du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Saint-Genis, sur la *statistique des ouvriers mineurs.*

Les forêts en France, par M. Martinet.

Le rang de l'Espagne en Europe, d'après la statistique de M. Delboy.

La syphilis héréditaire, par M. Lafabrègue.

COMPTES RENDUS

Les Finances Françaises de 1870 à 1878, par M. Mathieu-Bodet, ancien ministre des finances; Paris, librairie Hachette et Cie ; 2 volumes in-8 (1882).

Nous aurions vraiment dû rendre justice plus tôt à cet important ouvrage de finances, exécuté avec un goût si scrupuleux de l'exactitude et dont l'unique, mais utile défaut, est de contenir peut-être trop de substance ; mais notre retard nous a permis de le mieux apprécier, et c'est après l'avoir lu la plume à la main, et même deux fois, que nous en avons connu tout le mérite.

Il appartient au genre des livres qui n'affichent l'éclat d'aucune théorie générale, pour séduire leurs lecteurs et commander leur attention, mais qui la retiennent peu à peu, et, après nous avoir donné infiniment plus qu'ils ne semblaient nous promettre, prennent une place définitive parmi les documents de nos bibliothèques dont il devient difficile de nous passer.

La liste n'est pas très longue des ministres des finances qui ont écrit, et moins longue encore celle des ministres des finances qui ont su écrire de manière à être lus. Nous ne parlons pas des hommes arrivés aux affaires après avoir traité de quelque point particulier de la science financière ou économique, mais de ceux qui n'ont pris la plume qu'après en être sortis et pour rendre compte en quelque sorte de l'administration des finances de leur temps. Ce sont là les écrits et les travaux qui nous intéressent, parce que leur témoignage est un fruit de l'expérience et qu'en somme nous avons beaucoup plus besoin de résultats que de systèmes. Mais, même parmi les ouvrages dus à d'anciens ministres des finances, combien peu y en a-t-il qui n'aient pas déçu notre curiosité ?

L'exemple le plus frappant de la différence qu'il y a entre les actes et les récits, ce sont les mémoires mêmes de Sully. Son volumineux recueil

de *Sages et royales œconomies d'Estat* n'a pas très amplement travaillé pour sa gloire. On connaîtrait bien mal Sully si l'on n'avait que l'écrivain pour nous instruire de ce que fut l'administrateur. Il est un assez médiocre narrateur de ses opérations dont-il néglige les meilleures, et il est presque impossible de rencontrer une addition qui soit juste dans les pièces fournies par cet homme d'ordre si vigilant. Le plus brillant de tous les publicistes dont le passage aux affaires aura marqué, c'est encore Necker, malgré le vague et l'indécision d'un si grand nombre de ses pages. Mais comment savoir, sans lui, ce qu'étaient nos finances d'avant 89 ? A partir de la Révolution, ah! alors nous avons l'abondance et la surabondance des textes parlementaires et administratifs, mais nous n'avons que bien peu de mémoires ou de traités financiers comme ceux de Necker et nous n'en n'avons aucun qui leur soit comparable ; et il en faudrait, d'époque en époque, pour nous aider à nous débrouiller de l'amoncellement de ces textes qui disent tant de choses, mais qui ne disent pas tout et qui ne se font pas toujours comprendre aisément. Ramel a jeté quelque lumière sur l'obscurité des finances de l'époque antérieure au Consulat, et Mollien et Gaudin, Mollien surtout, nous ont permis d'avoir une assez juste idée de ce que furent le système financier et l'administration financière du Consulat et de l'Empire.

On n'a presque aucun grand travail ministériel à citer depuis eux. Ni le baron Louis ni Corvetto, ni M. de Villèle n'ont écrit sur les finances de la Restauration. Les ministres de la monarchie de Juillet, de la seconde République et du second Empire n'ont publié que des brochures. L'ouvrage de M. Mathieu-Bodet va-t-il inaugurer une série nouvelle ?

M. Mathieu-Bodet a eu la modestie de ne parler de nos finances que pour elles-mêmes. Il ne ramène en aucun endroit leur histoire à celle de son ministère ou de sa présidence de la dernière commission du budget de l'Assemblée nationale ; et ce n'est pas ce que faisait, par exemple, ce brave et honnête Garnier-Pagès, qu'il faut peut-être compter au nombre des ministres des finances, plus ou moins éphémères, qui ont écrit plus ou moins largement sur les opérations financières de leur ministère et de leur époque. L'écrivain, ici, n'a aucune prétention, et encore moins qu'une autre celle d'avoir été un personnage sous l'action duquel la fortune de la France s'est sentie ou différemment ou mieux conduite qu'avant lui. Mais son livre ne fait qu'y gagner, et il ne l'a d'ailleurs pas conçu et exécuté à la manière oratoire et philosophique.

C'est une véritable histoire législative et administrative, où les systèmes sont peu de chose et où les hommes ne sont rien, pas même celui qui, en définitive, à tout dirigé dans les premières années de notre résurrection, le vrai patriote français, M. Thiers.

L'auteur a voulu faire une œuvre essentiellement impersonnelle et il y a réussi. Il est certainement le premier des anciens ministres des

finances qui aient écrit l'histoire d'une période financière, exactement comme l'aurait fait un publiciste très entendu, n'ignorant rien et surtout n'ignorant pas le peu que valent nos plus ambitieux plans et nos projets de réforme composés tout d'une pièce, mais qui n'aurait jamais mis la main à la pâte ou n'aurait jamais été dans les soi-disants secrets des gouvernements et des Dieux.

Nous disons que M. Mathieu-Bodet n'a pas l'amour des systèmes et qu'il en a peut-être l'horreur, et ce n'est point pour l'en blâmer. Mais il est cependant, comme nous tous, pour un système quelconque, et le sien, qui était du reste celui de M. Thiers, est qu'il ne faut en avoir aucun ou qu'il faut plutôt pratiquer à la fois tous ceux qui existent depuis longtemps et sont devenus des vérités de la pratique, en se bornant à en remonter le mécanisme, s'il s'arrête, et à les perfectionner insensiblement pendant que leur mécanisme marche.

Ce système n'est du moins pas l'un des plus mauvais. Quand on est jeune, on veut tout renouveler et aucune expérience ne répugne. Mais, s'il y a un idéal en finances et en économie politique, on est bien forcé, avec le temps, de reconnaître que l'idéal n'est pas le pain quotidien des hommes et des peuples, qui vivent tout uniment leur vie de chaque jour et s'insurgent contre qui prétend les en déranger. L'idéal n'en a pas moins l'idéal. Seulement nous n'avons pas le moyen de forcer les gens de s'en nourrir pour unique aliment et nous sommes, à notre grand regret si l'on veut, obligés de le leur administrer par doses, et quelquefois par doses homœpathiques.

Le jour où il y aura des nations formées de sages, tous brevetés à l'université d'Aristote, de Bacon, de Descartes, d'Adam Smith et de Turgot, et, par-dessus le marché, formées de citoyens du désintéressement d'Aristide, d'Algernon Sidney et de Vauban, nous ferons toutes les expériences qu'il nous plaira et nous appliquerons enfin la justice absolue. Mais, quand nous voyons notre propre pays, qui chantait des dithyrambes, il y a vingt ans, en l'honneur de la quasi-liberté du commerce des traités conclus par l'autorité impériale, ne pas se plaindre, et tant s'en faut, que notre Chambre des députés démocratique et républicaine fasse, en matière de douanes et de lois du travail, un amalgame des prétentions et des préjugés du protectionnisme et du socialisme le plus purs, il n'est pas possible que se perpétuent indéfiniment nos illusions sur l'idéalisme natif de l'humanité française, qui est pourtant l'une des très belles variétés de l'humanité générale.

Il suffit bien que quelques-uns n'en aient pas éteint la flamme et gardent la parcelle du feu sacré sur leur autel. Nous rallumerons les flambeaux un jour, mais d'ici là nous perdrions notre religion de science et d'intelligence en nous obstinant à l'imposer.

Quelle traversée d'histoire plus tragique pour nous que nos malheurs

de 1870 et de 1871! Toutes nos âmes vibraient à l'unisson, prêtes à tous les pieux sacrifices. Il n'en a pas manqué parmi nous qui, calculant le prix de l'infortune nationale, pensaient que chacun n'allait pas hésiter à se dépouiller du dixième ou du vingtième de ses biens et que nos Assemblées s'arrangeraient ensuite pour installer en France un système entièrement nouveau de contributions et d'impôts, fondé sur les principes les plus scientifiques et sur nos vertus les plus généreuses. Sans la tristesse universelle, c'eût été l'âge d'or de la taxation. Est-ce au rêve qu'on s'est arrêté? Non, la prosaïque réalité des choses a prévalu, et, comme nous sommes bien sûrs qu'on nous a sauvés en n'innovant pas, nous ne pouvons pas ne point croire, quant à nous, que la politique financière de M. Thiers n'ait pas été celle qui répondait le mieux, quoi que nous en voulussions dire, aux inexorables nécessités des circonstances.

La guerre du démembrement, cette guerre qui nous rejette, du côté du Rhin, en deçà des frontières de Louis XIV, et même de Henri II, nous avait coûté deux provinces et 11 ou 12 milliards. L'Allemand, pour la seule rançon de guerre, emportait en métaux et en valeurs de son choix le montant de trois de nos budgets d'alors: 6.078.338.853 francs. Nos services ne fonctionnaient plus. Nous avions sur les bras l'insurrection de la Commune de Paris. Qu'allions-nous devenir? M. Thiers et ses collaborateurs n'ont songé ni à la banqueroute, recommandée au Régent par Saint-Simon et prêchée encore en 1848 par des financiers sans préjugés, ni à aucun des plans de renouvellement des finances qui charment les esprits dans les temps pacifiques et de loisir. Il a décidé, grand économiste ce jour-là, que le crédit de la France renaîtrait uniquement du crédit qu'elle oserait avoir. Il a voulu que toutes nos dettes fussent déclarées payables et qu'elles fussent payées, et même que les dettes temporaires fussent amorties à dates fixes. Il a ouvert les plus grands emprunts qu'on ait faits et il les a dotés d'un revenu d'impôts dont les créations de 1816 n'avaient été que l'ébauche. Il a pris sa part du sentiment de solidarité qui nous a fait, chez nous-mêmes, appeler tous les contribuables du pays au secours des départements et des communes, appauvris ou ruinés par l'invasion, et n'a pas oublié d'inscrire, en tête de nos dépenses d'urgence, les frais de la réorganisation de notre puissance militaire et navale. Et cela, tout cela, sans vouloir examiner s'il y avait lieu d'admettre que le temps se prêtât à n'importe qu'elle nouveauté financière.

M. Mathieu-Bodet analyse très clairement, et sans en rien omettre, les débats de l'Assemblée nationale relatifs à la création des ressources qui nous ont été si indispensables et que nous n'avons voulu nous procurer par aucun moyen d'un effet inconnu.

Nous avions le champ libre, mais nous n'avions pas la liberté d'es-

sayer quoi que ce soit qui pût laisser un vide dans les caisses du Trésor. On admirera cette sagesse de n'avoir pas voulu compter avec l'imprévu et l'inattendu, dans notre indiscutable obligation de faire bon cœur contre toute fortune, de suffire à toutes nos charges, d'y ajouter même, et, en ne réduisant rien pour ainsi dire dans le train ordinaire de nos immenses services publics, cette sagesse enfin d'avoir agi avec la résolution d'une grande nation qui sait qu'elle se retrouvera telle quelle, et non diminuée et déchue, au sortir de la violence des orages.

Il est exact de dire, et M. Mathieu-Bodet est bien loin de le lui reprocher, que M. Thiers, et l'Assemblée nationale avec lui et après lui, de 1871 à 1875, n'a eu d'autres vues que de faire de la fiscalité. Nous les en critiquions alors et il est plus que probable qu'ils n'auraient pas réussi en faisant autre chose.

L'Assemblée avait deux occasions de tenter de grandes nouveautés.

Elle pouvait, en fait d'impôt foncier et de contributions directes, revenir à la vraie pensée de 89, dont M. Bodet ne se cache pas d'être le partisan, et, à défaut de centimes additionnels généraux, demander à la propriété immobilière, dégrevée à plusieurs reprises depuis 89, de payer sa juste part de richesse en se soumettant à l'imposition mobile et croissante de la quotité. Il ne lui a été pourtant réclamé ni de centimes généraux ni de cotisation véritablement proportionnelle à la valeur des terres et des cultures. L'agriculteur n'a pas entendu le percepteur lui dire un seul mot de nos désastres et de ce qu'il y avait à dépenser pour les réparer. Une pensée politique, sans doute inconsciente d'elle-même, a ainsi valu à la République l'adhésion des campagnes, et cette adhésion n'aura pour ainsi dire rien coûté. On l'aurait achetée cher s'il eût fallu l'acquérir au milieu des promesses des prétendants et des surenchères des socialistes.

L'Assemblée pouvait aussi créer l'impôt sur le revenu. Beaucoup d'entre nous le souhaitaient. M. Mathieu-Bodet énumère et justifie les raisons qui l'en ont empêchée. Il n'est même plus là le rapporteur ordinaire et en apparence désintéressé des débats parlementaires qui se retrouve dans presque tout le cours de son ouvrage. Il prend fait et cause contre la création d'un *income tax* français, et son chapitre est une monographie très complète du pour et du contre de cette question majeure. Inutile de dire qu'il ne discute même pas celle de la création d'un impôt sur les capitaux. Sans se vanter d'être un économiste de principes, il est trop économiste du sens commun pour compliquer de la sorte une solution qu'il ne sera jamais si commode d'obtenir en France. La vérité, ne nous la dissimulons pas, c'est que M. Thiers et l'Assemblée nationale, sur ce point encore ont eu raison. L'impôt sur le revenu n'aurait que très insuffisamment rempli nos caisses ; il eût arrêté le mouvement d'expansion de nos forces productives, que nous avions un si grand in-

térêt à ne pas inquiéter ; il eût été dans ces temps-ci un instrument de politique jalouse et envieuse, et il aurait probablement coûté à la République l'adhésion d'une grande partie de la bourgeoisie, comme la surcharge ou le remaniement des contributions directes l'aurait privée de celle des campagnes.

On peut, il est vrai, proclamer que les principes économiques et financiers n'ont pas à se préoccuper de ces considérations; mais il est facile d'être orthodoxe en maximes, et la vraie science financière est un peu plus embarrassée. Il lui faut tenir compte des lieux, du temps et des hommes. La science théorique ne fait ses conquêtes et ses applications que dans les larges espaces de la vie régulière des peuples. Il ne lui appartenait pas de dominer les exigences de l'époque où nous étions alors, à moins de s'emparer de la tyrannie et de ne pas craindre, comme après 1792, de se jeter du haut du rocher dans la mer, en y précipitant la nation avec elle, et de chercher, d'écueil en écueil, un rivage où se reposer de ses aventures.

La fiscalité de 1871 et des années suivantes avait, du reste, ses inconvénients, et d'abord celui de ne rien reconnaître qu'elle-même et de fonctionner encore quand il allait devenir inutile qu'elle continuât d'être en mouvement. M. Léon Say est le premier de nos ministres qui ait donné le conseil de s'arrêter un peu, de ne plus taxer et surtaxer et de voir ce qu'on obtiendrait de produits à l'aide des années. M. Mathieu-Bodet, en 1874, a, lui aussi, réagi contre la passion de la fiscalité, toujours en quête d'aggravation d'impôts dans le cercle des impositions établies. Il fut d'avis d'améliorer plutôt leur assiette et d'assurer la stricte exécution des lois. Les droits du Trésor lui doivent d'avoir été mieux perçus, et la poursuite rigoureuse de la fraude nous a ainsi dispensés de recourir à des surimpositions qui n'eussent pesé que sur les contribuables honnêtes.

Ce que nous venons de dire, on le pense bien, nous ne le disons pas pour nier qu'un grand génie français, qu'un autre gouvernement, qu'une autre Assemblée n'auraient pas pu, par d'autres procédés, réparer notre fortune et reconstruire nos budgets. Nous n'en voulons pas douter peut-être, mais nous n'en savons rien, et nous savons au contraire que ce qui a été entrepris en 1871 et dans les années suivantes, sans avoir la physionomie de la grandeur et de la hardiesse, en aura eu au moins tous les avantages. Il en est arrivé de même au ministre Joly de Fleury, entre le premier ministère de Necker et celui de Calonne. Il s'était voué uniquement au soin de remanier les impôts existants et de les rendre régulièrement productifs et il a été tout près de procurer par là à l'ancienne monarchie l'équilibre de ses budgets, dont le déficit, à la fin, l'entraîna dans l'abîme.

Tant il y a que, de 1871 à 1875, la France s'est chargée d'environ

700 millions d'impositions en surcroît des anciennes et que, même sans avoir voté celles qui avaient été étudiées et qui demeuraient en réservé, l'Assemblée nationale a eu l'honneur de laisser à la République, maîtresse enfin d'elle-même et dotée d'une Constitution, des budgets qui, à partir de 1875 même, allaient se solder par des excédents de recettes. Nous n'en espérions pas autant à l'heure où la France, « la noble blessée », recevait les premiers soins de M. Thiers.

Dans son écrit sur le rachat des chemins de fer, M. Léon Say a fait le compte des charges de la guerre de 1870 et de 1871 supportées par le Trésor. Il les fixe au chiffre de 11,471,661,666 francs. La Dette n'en a payé que 9,898,620,537. Une somme de 1,573,041,129 fr. a été payée par nos budgets, et notamment la créance de la Banque.

On sait quel a été, depuis 1875, le progrès de notre prospérité. Les excédents des budgets ont pris un développement tel que nous n'avons pu résister au double plaisir de nous dégrever et d'augmenter nos dépenses, et les budgets n'en continuaient pas moins à se couronner de plus-values. Les chiffres de M. Mathieu-Bodet et ceux de M. Léon Say ne sont pas identiquement les mêmes; ce qui s'explique par les façons de classer les objets de détail. Ils ne sont pas non plus tout à fait ceux qu'ont indiqués nos dernières commissions des budgets. Nous prenons ceux de M. Say qui sont les plus faibles, parce qu'ils ne partent que de 1879, tandis que les autres partent de plus loin, et M. Mathieu-Bodet commence même sa liste en 1872. Depuis 1878 et jusqu'en 1882, nous avions rayé pour 222 millions d'impôts et en même temps augmenté nos dépenses de 154. Cette seule masse de 376 millions de recettes de moins et de dépenses de plus prouve que, si la vie budgétaire a fini par nous devenir plus difficile, c'est parce que nous y avons consenti et non pas parce que le fardeau des budgets a déprimé la richesse publique.

M. Mathieu-Bodet, pas plus que M. Léon Say, n'admire la facilité avec laquelle nous nous sommes persuadé que nous avions le droit d'être imprudents. Les impositions nouvelles n'avaient été établies qu'à titre temporaire. Il trouve donc naturels les dégrèvements dont elles ont été l'objet, mais pourquoi avoir touché aux anciennes? Pourquoi aussi certaines dépenses qui n'ont de raison d'être que dans la recherche de la popularité électorale, l'un des dangers comme l'un des vices du parlementarisme démocratique ? L'auteur ne blâme pas seulement pour blâmer. Il est convaincu qu'un grand peuple, chargé d'une dette comme la nôtre, et d'un avenir comme d'un passé tel que le nôtre, commet une faute en ne prenant pas des mesures pour la diminuer plus rapidement encore que nous ne l'avons fait, et que notre devoir était, qu'il sera et sera toujours de l'alléger au moyen des excédents budgétaires. Nous le pensons comme lui.

L'ouvrage de M. Mathieu-Bodet n'est pas seulement l'histoire des opé-

rations financières de tout genre exécutées de 1870 à 1878. Presque tous les points de doctrine y sont examinés au fur et à mesure que les discussions parlementaires ont eu à s'en occuper, et ils le sont dans la bonne mesure et sans appareil de doctrine. Très instruit de l'origine et des modifications successives de nos institutions et de nos lois financières, le ministre des finances de 1874 ne les juge pas toujours au point de vue qui plairait le mieux aux économistes et même aux financiers, mais il est d'une exactitude absolue et il met tout en ordre. Une table très bien faite ne laisse sans utilité aucun des renseignements si abondants de son œuvre, qui n'a pas seulement le mérite d'être une histoire composée suivant la série des temps, mais qui se compose en réalité d'un très grand nombre de traités spéciaux et didactiques, dont quelques-uns sont excellents, et qui donnent tous le dernier état de la législation et de la jurisprudence législative et administrative[1]. Ce n'est qu'après l'avoir lu et manié qu'on peut savoir ce qu'il peut rendre de services et quelle confiance est due aux indications qui s'y trouvent.

PAUL BOITEAU.

LA LIBERTÉ DES MESURES CONTRE LES ACCIDENTS INDUSTRIELS, par GEORGES SALOMON, ingénieur civil des mines. — Brochure in-8° de 38 p. Guillaumin et Ce.

On sait l'importance qu'ont prise, dans ces dernières années, les discussions relatives aux accidents d'atelier, et combien d'efforts législatifs et administratifs ont été faits, en divers pays, pour en diminuer le nombre. La Chambre des députés se trouve, en ce moment même, saisie de plusieurs projets qui tendent à provoquer à cet égard de nouvelles mesures.

M. G. Salomon, ingénieur distingué, qui, à mainte reprise et notamment à l'occasion des *Caisses de secours et de prévoyance des ouvriers mineurs*, a très heureusement touché au côté économique des questions industrielles, s'en est occupé à son tour, dans un mémoire lu à la So-

---

[1] Le tome Ier est plus spécialement historique et chronologique. On trouvera au tome II des dissertations méthodiques sur les monnaies, l'impôt foncier, sur les autres contributions directes et sur les propositions d'impôt sur le revenu ou le capital, sur les patentes, sur l'enregistrement, sur les postes et télégraphes, sur les pensions, — l'une de nos plaies budgétaires, — sur la comptabilité générale, sur les prévisions, les résultats effectifs et les balances de nos budgets, sur la liquidation de nos charges de guerre, sur nos dettes et leur amortissement réel et possible, sur les impôts indirects et les octrois et sur le système fiscal suivi de 1871 à 1875, et enfin sur notre richesse politique avant et après nos terribles désastres de 1870 et de 1871.

ciété des ingénieurs civils, et il a cru devoir mettre, en le publiant à part, ce mémoire à la disposition des personnes étrangères à cette Société.

Je n'essayerai pas de reprendre après lui le problème, ni de donner une analyse complète de son travail. Je ne veux que signaler ce travail, aussi sobre que substantiel, aux personnes qui ont à s'occuper du grave et délicat sujet auquel il est consacré. Je dirai seulement, et cela suffira pour en indiquer l'esprit, que c'est en faveur de la liberté qu'après une étude attentive des diverses solutions proposées M. G. Salomon est amené à conclure. D'après lui, les mesures préventives, quelque minutieuses et quelque sévères qu'on les suppose, ne sauraient suffire. Jamais ni la réglementation ni la surveillance officielles ne réussiront à empêcher les imprudences et à combattre l'incurie. *La répression*, c'est-à-dire « l'application rigoureuse de la responsabilité » aux industriels coupables d'avoir manqué d'attention ou de prévoyance, peut seule, en tendant de plus en plus « le puissant ressort de l'intérêt personnel », tenir constamment en éveil l'attention des intéressés.

Ce n'est pas d'ailleurs sur des considérations théoriques, mais sur des faits positifs que M. Salomon appuie cette manière de voir, et ces faits sont aussi curieux qu'instructifs. Il en résulte, d'une part, que « dans les pays où fleurit l'inspection officielle, les règlements d'ateliers sont très imparfaits et les moyens de préservation peu étudiés »; d'autre part, que dans les pays où règnent à la fois la liberté et la responsabilité qui en est la sanction, des travaux sérieux sont effectués et les ateliers sont l'objet d'une vigilance incessante. Cette vigilance n'est pas, d'ailleurs, simplement individuelle; elle devient, dans certains pays, en Alsace par exemple, une surveillance mutuelle, d'une efficacité bien autre que celle qu'on peut attendre de l'action administrative la plus énergique. A Mulhouse il existe, depuis une quinzaine d'années, une association pour prévenir les accidents de machines; et cette association, dans ce court espace de temps, a réussi à réduire ces acccidents de plus des quatre cinquièmes; elle a suscité l'esprit d'invention et répandu l'emploi des mesures de précaution par des récompenses honorifiques, des subsides, des facilités offertes aux expérimentateurs et aux constructeurs d'engins de protection. Elle a inspiré des sentiments de prudence aux ouvriers, qui y sont trop souvent si peu disposés, et elle a fait comprendre aux patrons la grandeur de leur responsabilité. Son influence, quoique toute morale, est telle qu'elle s'étend même au delà de son centre direct d'action; nos départements de l'Est, aujourd'hui séparés de l'Alsace par la frontière, en recueillent le bénéfice, et M. l'Inspecteur divisionnaire du travail des enfants en résidence à Nancy constate que dans cette région la situation est, pour cette raison, bien meilleure qu'elle ne l'est dans le reste de la France.

C'est à l'industrie, en somme, d'après le fondateur de l'association, alsacienne, M. Engel Dollfus, qu'il appartient de « faire elle-même la police de ses ateliers » ; et M. G. Salomon est de cet avis, en ajoutant qu'elle seule est en mesure d'y réussir. Quant à ce qui est de l'Etat, il n'y a à solliciter de lui que « des pénalités sévères contre les patrons chez lesquels surviendraient des accidents qui auraient pu être évités par des procédés de protection » ; et la tâche du législateur se réduit à « faire disparaître, par une bonne détermination de la responsabilité, l'arbitraire que laisse trop subsister la législation actuelle ».

Je ne saurais, pour mon compte, qu'applaudir à ces conclusions, et je les enregistre avec plaisir, comme un témoignage de plus rendu, par la pratique, à la vérité et à la justesse de cette théorie libérale et virile de la responsabilité que l'école économique se fait gloire de professer, au nom de l'intérêt bien entendu comme au nom du droit.

Frédéric Passy.

La Question sociale, par M. Émile Chevalet. (Mention honorable au concours Isaac Pereire.) Paris, Aug. Ghio, éditeur, 1882.

On sait que le concours Pereire était basé sur un programme socialiste. On devait ainsi récolter ce qu'on avait semé ; et en effet, un bien petit nombre de mémoires ont été réellement dignes d'attention au double point de vue scientifique et juridique.

Mais, parmi les concurrents, il s'est trouvé des hommes distingués et instruits, dont les idées ne peuvent être acceptées intégralement à beaucoup près à cause de leurs hérésies fondamentales, et dont, cependant, le travail se recommande à l'attention par d'incontestables qualités.

C'est sous cet aspect qu'il y a lieu d'envisager les mémoires, réunis en un volume, sous le titre collectif « *la Question sociale* », et où l'auteur, M. Émile Chevalet, examine sous une forme concise :

1° Le problème du paupérisme ;

2° La bourgeoisie française et le socialisme au XIXe siècle;

3° L'Évangile du prolétaire ;

4° Les iniquités de l'impôt.

Le jury du concours a eu grand soin de décliner toute solidarité avec les doctrines exposées dans les œuvres récompensées, et il a agi sagement, car M. Chevalet débute par une dédicace à la mémoire de P.-J. Proudhon, son maître. Or, qui donc a pu se trouver longtemps d'accord avec l'illustre polémiste, lorsque lui-même, à force de manier l'antithèse et l'antinomie, ne cessait de se contredire, et désespérait ses propres disciples en leur disant en face, après des années d'études rebutantes : « Vous ne me comprendrez jamais ! »

« *La Question sociale* » porte bien, cependant, l'empreinte que le ter-

rible franc-comtois finissait par donner au caractère et au style de son école. Il s'intitulait socialiste, et il ne laissait intact aucun des dogmes ni des hommes qui prétendaient combattre sous ce drapeau. Assurément, il était bien plus fort vis-à-vis d'eux, et moins respectueux qu'envers Bastiat, bien qu'il terminât sa polémique avec ce maître par la fameuse invective : « Votre morale est celle des marchands de cochons !... »

L'auteur de *la Question sociale* est plus poli que cela; ni l'injure ni la déclamation ne lui conviennent, et sa prédilection pour le « prolétaire » revêt une forme concise, énergique, exempte de sentimentalité larmoyante.

On peut bien traduire sa pensée par les paroles de V. Hugo, de 1848 : « *Tendre et profond amour du peuple ; haine vigoureuse de l'anarchie* »; mais sa tendresse est virile, et quant à sa haine de l'anarchie, elle a pour motif unique la conviction que le désordre arrête le travail et nuit avant tout à la « couche sociale » dont il a fait l'objet de sa prédilection.

Cette observation prouve que M. E. Chevalet, loin d'être un vulgaire démagogue, a étudié de près les effets des révolutions passées et diffère de la plupart des socialistes, en ce qu'il connaît l'économie politique, se garde bien de la honnir et lui fait d'inévitables emprunts lorsqu'il cesse momentanément d'être en proie à ses propres idées fixes.

Il ne bat pas les buissons pour établir des catégories sociales; il en définit deux : *les bourgeois et les salariés*. Est bourgeois, tout homme qui ne vit pas ou ne vit plus d'un salaire quotidien, et il reconnaît que l'homme qui cesse d'être salarié ne peut guère mieux faire, dans l'état social actuel, que de s'inféoder à la classe instruite, intelligente, experte, qui se crée des bénéfices et des revenus en employant le prolétaire.

La dénomination de *bourgeois* n'est pas agressive de la part de M. E. Chevalet ; il félicite ces hommes de savoir se faire faire place dans la mêlée sociale ; et bien que ses compliments ne soient pas exempts d'une sourde ironie, il avoue que c'est leur exemple qu'il faut suivre pour s'élever.

Mais que propose-t-il ? Bien que philosophe et observateur, il n'est pas d'avis qu'en politique, comme en économie sociale, il y ait plus à apprendre et à redresser qu'à faire ; et comme la plupart des constructeurs de systèmes, il entend édifier la société de ses rêves sur deux ou trois syllogismes et autant de *postulata*.

Telle est l'unique infirmité de la remarquable organisation mentale qui a produit la « question sociale » ; donnez au même homme à traiter un sujet en l'enfermant dans vos propres prémisses, et la logique de son esprit le conduira peut-être à produire un chef-d'œuvre.

Mais comme il est *lui-même* et n'abdiquerait pas sa personnalité, on

le voit avec regret s'enliser dans une sorte de sable mouvant où il disparaîtra s'il continue à chevaucher le même *hobby horse*.

Son moyen curatif des misères sociales est comme ces remèdes à la mode qui ont guéri quelquefois pendant une saison, mais qu'on est obligé de mettre bientôt au rebut et qu'on remplace avec un égal succès temporaire. On en vit jusqu'à ce qu'on en meure.

Disons sans sourire, car nous sommes en face d'une grande bonne foi, qu'il s'agit de l'*abolition du salariat* et de la *gratuité du crédit mutualisé et universalisé*.

On pouvait croire que Proudhon s'était éveillé de ce rêve, mais on se trompait assurément, car nous l'avons entendu formuler encore, il y a moins de deux ans, par un de ses exécuteurs testamentaires, l'excellent et consciencieux Langlois, député de Seine-et-Oise, que nous avons eu pour compagnon de détention politique avec son maître, il y a environ trente-quatre ans.

M. É. Chevalet ne s'explique pas d'une façon parfaitement claire ou complète sur les procédés de transition à employer pour suppléer à la disparition du salaire ; c'est pourtant une question considérable qu'il importerait de résoudre avant d'aller plus loin.

Quant à la gratuité du crédit, il fait observer que les *bourgeois* ayant organisé la Banque de France, non seulement ont obtenu des services de cette institution, mais lui en ont rendu de considérables en lui négociant leur papier, lequel donne de beaux bénéfices aux actionnaires, sans beaucoup de frais ni de risques.

Socialisons la Banque, créditons-nous mutuellement, faisons-nous confiance ; le prolétaire sera sauvé. N'est-il pas évident que c'est le commerce surtout qui fait la fortune de cet établissement privilégié, et les négociants, en se syndiquant, ne pourraient-ils pas émettre, sous leur garantie réciproque, des billets de crédit, sans se soucier d'un stock de numéraire, et en se bornant à prélever, pour les dépenses générales, une rétribution infinitésimale au lieu de l'escompte onéreux qu'il faut payer aujourd'hui ?

Dans le mouvement mercantile et financier actuel, qui est-ce qui paye tout ? Le prolétaire, le salarié !...

Par une inévitable répercussion, il supporte le poids entier de l'impôt, aussi bien direct qu'indirect, et la prélibation dont l'intérêt du capital grève toute la production. Il résulte de cet état de choses qu'à peine un objet est-il sorti des mains de l'ouvrier qui l'a créé, qu'une majoration parasite l'empêche de *racheter son produit*, ou du moins rend ce produit onéreux à ses propres dépens.

On reconnaît aisément ici la thèse favorite de Proudhon. Il est peut-être superflu de faire remarquer que la démonstration des éléments qui constituent le *prix de revient* fait évanouir ce raisonnement de surface.

Quant aux émissions de papier de crédit, on observera d'abord que l'auteur ne tient aucun compte des affaires internationales et de la nécessité où l'on est sans cesse, selon l'étiage de l'échange, de les solder en monnaie métallique.

Mais il n'y a pas lieu de nous attarder à des critiques de détail en face d'une conception tendant à l'universalisation du crédit. Cet agent économique, est-il nécessaire de le dire, naît de la nature des choses, ne peut s'improviser ni s'imposer; c'est la confiance seule qui l'inspire et le fortifie et il ne prend racine que dans un milieu où l'on a su se créditer déjà soi-même, dans une certaine mesure, par le travail, l'épargne et la prévoyance.

Or, comment admettra-t-on jamais que des gens, formant une multitude confuse, dont les unités ne se connaissent même pas, qui ne présentent aucune garantie matérielle ni morale, puissent se faire crédit sur leur mine? Tout au plus la chose serait-elle possible, comme dans les Banques populaires de divers pays, dans des groupes d'un nombre limité de membres, et à la condition d'une solidarité étroite, appuyée sur bien des précautions préalables et sur une certaine caution pécuniaire, résultant de cotisations réalisées.

Quant à la gratuité, elle n'existe pas, à beaucoup près, dans ces sociétés; au contraire, on y fait payer cher les services de la Banque, et à la fin de l'exercice, les actionnaires reçoivent le dividende qu'ils ont contribué à créer, déduction faite d'une part préalablement portée à un compte de réserve.

On le voit, la critique trouve largement à mordre au travail que nous examinons ici sommairement; mais il ne faut pas oublier que M. E. Chevalet est un *socialiste* et qu'il doit raisonner comme tel.

Ce qui fait son mérite, outre le tempérament d'écrivain et de dialecticien qu'il révèle, c'est une honnêteté visible et une imperturbable confiance dans la liberté.

C'est la bourgeoisie elle-même qu'il charge de faire, par l'exemple et sous l'impulsion de l'intérêt bien entendu, l'éducation économique du « peuple »; il ne demande rien au gouvernement; il attend tout du sens pratique de ses concitoyens.

Naturellement, pour des motifs qui ne sont pas les nôtres, il réclame l'abrogation du privilège de la Banque de France; peut-être même, moins patient que nous, n'admet-il pas qu'on attende l'échéance de 1897. Cependant, il reconnaît que la civilisation a des lois qu'on commence à discerner, et que rien dans la nature n'a dû se faire par sauts; il ne conteste pas que l'action violente n'ait toujours amené une réaction au moins équivalente et dont les travailleurs ignorants, les prolétaires, les salariés ont été en tout temps les premières victimes. Il se rend compte que des révoltes générales des esclaves, il y a deux

mille ans, n'eussent abouti qu'à des changements de maîtres, et que toute réforme dans les faits doit être précédée d'une réforme très générale dans les mœurs.

Puisque c'est de la liberté, du *self help*, du développement de l'instruction et du bon vouloir de tous que doit résulter l'abolition du salariat et la gratuité du crédit, nous avons encore plus de motifs d'être patients que l'auteur de la « *question sociale* », et pouvant rendre hommage au talent qu'il a déployé dans son étude, nous ajoutons qu'il porte les coups les plus redoutables aux communistes, aux anarchistes, aux dynamistes, à tous les violents quels qu'ils soient ; de telle sorte que même les économistes peuvent lire son ouvrage avec satisfaction et avec quelque profit.

Ernest Brelay.

La Roumanie au xviii[e] siècle (Economie natiunala). — Schite asupra starii economie a Romaniei in secolu alu xviii[a], par P.-S. Aurelianu, membru alu Academiei Romàne. [Bucuresci, 1882, Tip. Academiei Romàne, 1 volume in-8.

Poursuivant ses recherches, M. Aurelianù, qui deux fois déjà a été appelé à faire partie du cabinet en Roumanie, au lieu de s'en tenir à l'examen du présent et de l'avenir de son pays et de ceux qui y sont rattachés par de puissantes affinités naturelles, a fait une excursion dans son passé, d'où est résulté le présent ouvrage.

Deux voyageurs, un Italien et un Serbe de Raguse, ont visité les principautés, comme on les appelait alors, à près de 80 ans de distance l'un de l'autre. C'étaient des hommes de bon sens, aimant sincèrement ce pays, condition essentielle pour bien voir sans se choquer de choses trop en dehors des habitudes. Nous savons, en France, quelle est la valeur de semblables témoignages. M. Aurelianù ne s'est pas contenté de rapprocher leurs dires de l'état actuel, il les a aussi contrôlés par des ouvrages d'une valeur sûre, tels que ceux de Cantemir, du consul Peyssonnel, etc.

Les tableaux ainsi encadrés sont pleins d'intérêt, on s'étonne surtout de la reproduction de cette vie orientale avec sa dignité affectée, sa bassesse réelle, sa piété apparente et sa profonde hypocrisie ; le peuple, heureusement, s'était tenu à l'écart de cette civilisation byzantine qui a eu un si déplorable effet sur les races sans traditions, les Bulgares par exemple. On ne se croirait pas à quelques jours de Vienne. Tout a promptement changé et maintenant Bucharest est bien plus près de Paris que de Constantinople.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Les causes de la décadence de l'industrie parisienne. — La manifestation du 9 mars. — Les coups de poing et autres remèdes socialistes. — Échec de M. Jules Guesde, candidat collectiviste révolutionnaire, à Belleville. — La colonisation officielle en Algérie. Pourquoi les Arabes maudissent les « chiens de chrétiens ». — L'exclusion des ouvriers étrangers dans les ateliers du département de la guerre. — Le monopole du gaz à Paris. La réduction autocratique du prix du gaz. — L'imprimerie municipale. — La loi municipale et le socialisme communal. — Les autonomistes bourgeois et les autonomistes communards. — Le déficit du budget et le socialisme en Hollande. — La situation des paysans en Italie. — La « main noire » en Espagne. — L'accaparement des chemins de fer par l'Etat en Prusse. — La réforme du tarif aux Etats-Unis. — La proportion de la main-d'œuvre dans le prix des articles manufacturés. — La prohibition de l'armée du salut en Suisse.

Paris est à la fois la capitale du pays le plus centralisé qui fût jamais et, par conséquent, le foyer des mouvements et des agitations politiques, un grand centre d'industrie, de commerce et d'affaires financières, une ville de luxe et de plaisirs qui attire les curieux et les oisifs des cinq parties du monde. Ces spécialités si différentes qui s'y trouvent rassemblées contribuent sans doute à accroître sa population, sa richesse et son prestige; mais on ne saurait se dissimuler que cette agglomération, en partie naturelle, en partie artificielle, d'industries et de services hétérogènes présente parfois de sérieux inconvénients. Les agitations politiques nuisent à l'industrie; celle-ci concentre à Paris une énorme population ouvrière qui sert d'instrument aux agitateurs et dont l'intervention dans les choses de la politique n'a pas contribué depuis un siècle à rendre les gouvernements plus stables; enfin, la nécessité réelle ou supposée d'embellir une ville qui sert de siège au gouvernement et qui est le rendez-vous favori des étrangers a déterminé l'accroissement rapidement progressif des dépenses municipales. Tandis qu'en 1806 le budget de la ville de Paris ne dépassait pas 18,500,000 fr. pour une population de 550,000 habitants, il atteint aujourd'hui 263 millions pour 2,200,000, autrement dit les dépenses municipales se sont augmentées dans la proportion de 1 à 14, tandis que la population s'est accrue seulement dans la proportion de 1 à 4. Or, d'une manière ou d'une autre, les impôts auxquels il faut bien recourir pour couvrir les dépenses finissent toujours par retomber sur les consommateurs. La vie est donc deve-

nue de plus en plus chère à Paris, et il en est résulté une augmentation correspondante dans le prix de revient d'un des deux grands facteurs de la production : le travail. Le salaire est plus élevé à Paris qu'ailleurs sans procurer cependant à l'ouvrier une plus grande abondance des matériaux de l'existence. Aussi longtemps que l'industrie parisienne a joui d'une sorte de monopole, dû à la supériorité du goût de ses entrepreneurs et de ses ouvriers artistes, elle a pu supporter cet excès de charges, mais, depuis un certain nombre d'années, ce monopole est en train de disparaître ; on fabrique maintenant les articles Paris, les meubles, la bimbeloterie, les modes, etc., à Vienne, à Bruxelles, et même à Berlin ; si Paris l'emporte encore dans quelques industries d'art sous le rapport du goût, sa supériorité est bien moins accusée qu'elle ne l'était autrefois et elle ne suffit plus pour compenser celle du prix. L'industrie parisienne est obligée de compter de jour en jour davantage avec la concurrence, et elle ressent par conséquent de plus en plus les inconvénients de l'enchérissement artificiel de ses frais de production. Cette cause de décadence pourrait à la vérité être combattue, sinon neutralisée, d'une part, au moyen de l'abaissement des droits sur les matériaux de l'industrie, bois, métaux, étoffes ; d'autre part, au moyen du renouvellement de l'outillage et, en particulier, de l'introduction des machines-outils dans la fabrication des meubles par exemple. Mais les doctrines libre-échangistes ne sont pas précisément en faveur aujourd'hui, à quoi il faut ajouter que le monopole dont ils ont joui pendant si longtemps a gâté les industriels parisiens en leur donnant la conviction qu'ils n'ont plus de progrès à faire ; au lieu de chercher les causes réelles du mal dont ils souffrent et d'aviser eux-mêmes aux moyens d'y porter remède, en tant que la chose dépend d'eux, ils accusent les ouvriers et se plaignent amèrement dans une adresse au président de la République des « exigences croissantes de la main-d'œuvre », tandis que les chambres syndicales d'ouvriers attribuent, dans une adresse analogue, les souffrances de l'industrie à « la faiblesse des pouvoirs en face des menées des partis monarchiques et à leur condescendance par trop prudente vis-à-vis des gouvernements étrangers ». Les uns paraissent ignorer absolument que la fixation du prix de la main-d'œuvre ne dépend pas plus des ouvriers que celle du taux de l'intérêt ou des profits ne dépend du capitaliste ou de l'industriel ; les autres, encore plus ignorants s'il est possible, s'imaginent apparemment que les « pouvoirs », en prenant une attitude énergique vis-à-vis des gouvernements étrangers, pourraient les contraindre à empêcher leurs nationaux de faire concurrence aux articles-Paris.

Certains ouvriers, — est-ce bien des ouvriers? — ont trouvé quelque chose de mieux encore pour mettre fin à un état de malaise et de crise, qui provient à la fois des causes permanentes dont nous venons de donner un aperçu et de causes accidentelles, telles que le ralentissement de l'industrie du bâtiment, c'est de faire des « manifestations » dans la rue. Dans la nuit du 8 mars, l'affiche suivante a été placardée sur les murailles :

GRAND MEETING PUBLIC
en plein air
DES OUVRIERS SANS TRAVAIL
sur l'esplanade des Invalides
le vendredi 9 *mars* 1883, *à* 1 *heure.*

—

Ordre du jour.

Inviter le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour donner du pain à ceux qui n'en ont pas.

Camarades,

En présence des chômages et de la misère que nous subissons ; vu l'indifférence de ceux qui nous gouvernent, un grand nombre d'entre nous ont pris l'initiative de ce meeting; pas un de vous ne manquera à ce rendez-vous pacifique pour bien démontrer notre droit à l'existence ; si notre riche République n'a plus de pain à nous donner, elle doit au moins nourrir le créateur de sa richesse, son plus ferme soutien, l'ouvrier.

Quelques milliers d'ouvriers, plus ou moins authentiques, et un plus grand nombre de curieux se sont rendus à cette invitation; des bandes d'agitateurs et d'agités se sont rendues sur l'esplanade des Invalides, d'où elles ont été expulsées par la police ; mais, chose plus sérieuse et qui ne s'était point vue, croyons-nous, depuis la première révolution, deux boutiques de boulangers ont été envahies et pillées rue de Sèvres. Les désordres ont recommencé le dimanche suivant, mais sans avoir la même gravité.

Des « manifestations » de ce genre ont pour effet naturel d'effrayer les capitaux qui alimentent l'industrie et de chasser les étrangers qui comptent dans la portion la plus riche de la clientèle du commerce parisien. Est-ce bien un moyen de remédier à la misère et aux chomages?

***

Dans un meeting des corporations de l'ameublement tenu le 11 mars, rue de Lyon, l'Assemblée a décidé qu'il serait adressé

des pétitions au Conseil municipal et aux Chambres, en vue d'obtenir :

Les mesures propres à abaisser le taux des loyers ;

L'utilisation des terrains appartenant à la Ville pour des constructions offrant aux ouvriers des logements à des prix modérés ;

Une loi limitative de la journée de travail, afin d'éviter l'excès de la production et de répartir le travail sur l'année entière, autant que possible ;

La diminution des droits de douane sur les matières premières combinée avec la surtaxe des objets fabriqués ;

La réduction des impôts sur les objets de première nécessité ;

La suppression de la concurrence résultant du travail des prisons ;

Enfin, la mise à exécution le plus rapidement possible de grands travaux publics de ville ou d'État.

Une proposition tendant à la création d'ateliers municipaux a été renvoyée comme grosse de conséquences nécessitant une étude spéciale.

Dans un autre meeting, tenu le même jour, salle Rivoli, M. Yves Guyot, ayant commis l'imprudence de déclarer qu'il ne croyait pas aux panacées universelles et aux remèdes sociaux qui guérissent d'une manière instantanée, on lui a fermé la bouche à coups de poing. Cette argumentation naturaliste n'était-elle pas mieux que toute autre à la portée d'un public recruté dans les assommoirs ?

Enfin, le comité national du parti ouvrier socialiste révolutionnaire a publié, à propos de la manifestation de l'esplanade des Invalides, une déclaration par laquelle il donne mandat au citoyen Joffrin, conseiller municipal, de demander :

L'établissement par la commune d'industries municipales, pour qu'en vertu de leur droit à l'existence, les travailleurs mis à pied par les crises, les grèves et les transformations de l'outillage, reçoivent du travail, et que la commune s'achemine ainsi du régime de la proprieté privée au régime de la propriété publique.

Et, pour attendre que cette proposition puisse porter ses fruits, lui donne mandat, en outre, de demander le vote d'une somme dont le chiffre reste à fixer, somme qui serait répartie par les corporations ouvrières en secours immédiats.

On peut mettre fin aux manifestations de la rue ; malheureusement, il n'est pas aussi facile de remédier aux désordres de l'intelligence.

*
* *

Constatons toutefois avec satisfaction que les électeurs de Belleville n'ont donné, le même dimanche 11 mars, qu'une insignifiante

minorité de 476 voix à M. Guesde, candidat collectiviste révolutionnaire et auteur de la profession de foi flamboyante que nous reproduisons dans le Bulletin.

*
* *

Un correspondant du *Journal des Débats*, fort au courant des affaires de l'Algérie, constate, à son grand regret, que l'administration française est aujourd'hui plus antipathique que jamais aux indigènes, et que la haine entre ceux-ci et les colons européens va croissant tous les jours.

Il est impossible de nier que nous avions plus d'action sur les Arabes, il y a vingt-cinq ans, il y a douze ans même. L'éloignement, la répulsion entre les deux populations est visible ; on peut le constater partout, dans les villes, sur les marchés, dans les rues, dans les rapports d'ouvriers à patrons. Si le musulman murmure à toute occasion : « que Dieu maudisse les chiens de chrétiens! » combien de fois n'ai-je pas entendu des femmes européennes de la classe moyenne dire : « J'aime mieux qu'on maltraite un Arabe qu'un chien. »

Les Anglais possèdent dans l'Inde 40 millions de sujets musulmans, qui ont accepté leur domination et qui vivent en bonne intelligence avec l'élément européen. Comment se fait-il que les Français, qui sont cependant moins raides et orgueilleux que les Anglais, n'aient pas réussi à se concilier les musulmans de l'Algérie ? Ah ! cela tient à ce que l'administration, au lieu de se montrer également impartiale et équitable à l'égard de ses administrés algériens, qu'ils soient arabes, français, espagnols, chrétiens, juifs ou musulmans, s'est mise de plus en plus au service des intérêts et des passions des colons, dont le seul rêve est de déposséder les Arabes.

La « colonisation officielle » est devenue, comme on sait, l'instrument de la spoliation de l'élément arabe. On s'empare des meilleures terres des indigènes ; on laisse traîner pendant des années le règlement de l'expropriation, sous le pretexte que les titres de propriété des expropriés ne sont pas en règle. Puis on s'étonne naïvement que les Arabes maudissent les « chiens de chrétiens ».

Ajoutez à cela l'hypocrisie libérale du langage des représentants officiels des intérêts algériens, la pression qu'ils exercent sur l'administration et à laquelle elle n'a pas le courage de résister, et vous aurez un aperçu médiocrement consolant de la situation de l'Algérie.

Il y a une contradiction étrange, dit encore le correspondant, dans le programme des représentants officiels des intérêts de l'Algérie. D'une part, ils sont les adversaires de l'administration, à laquelle ils font une guerre acharnée : gouverneur général, préfets, sous-préfets, administrateurs des communes mixtes, employés des ponts-et-chaussées, du service des domaines et des contributions, agents municipaux, leurs critiques n'épargnent aucune branche des services publics. A les entendre, à lire leurs manifestes, on les croirait partisans convaincus de la liberté, de la décentralisation, de l'initiative individuelle, repoussant sous toutes ses formes l'immixtion de l'autorité dans les affaires qui sont du domaine des intérêts particuliers.

Sur le terrain de la théorie et des principes abstraits, toutes les opinions algériennes sont unanimes à cet égard. Mais, d'autre part, dès que leurs intérêts, leurs vues, leurs espérances touchent par un côté quelconque à l'une de ces questions de principe et semblent devoir en souffrir, ils font immédiatement volte-face, sans même soupçonner leur inconséquence.

C'est ainsi que nous voyons tout le monde d'accord pour acclamer et défendre la colonisation officielle, la création des villages par voie de concessions gratuites et de subventions, l'expropriation des terres des indigènes pour être distribuées aux colons. Tout cela ne peut se faire cependant que par les mains de cette administration qu'on décrie; on doit lui concéder pour remplir cette tâche une omnipotence presque absolue; on se résigne à passer sous ses fourches caudines pour solliciter des concessions, pour obtenir des travaux d'utilité publique; on lui pardonne de déplacer à sa fantaisie les douars indigènes, de prendre leurs meilleures terres, de rester des années sans liquider l'indemnité qui devrait être préalable à la prise de possession.

Qui est-ce qui s'inquiète, dès qu'il s'agit de la colonisation officielle, de la liberté, de l'initiative individuelle, de l'inégalité devant les largesses de l'administration, comme devant les charges publiques, de l'économie des deniers de l'État, du respect de la propriété? On oublie tout : les bévues et les outrecuidances de l'administration, aussi bien que les mécomptes et les malédictions des premiers colons. Les villages officiels, les concessions de terre, l'agrandissement de ce qu'on appelle le domaine de la colonisation, voilà le fond des circulaires électorales, des promesses des candidats, des convoitises inavouées, même pour ceux qui n'ont jamais songé à demander une concession et à se livrer à l'agriculture.

Le résultat n'est pas difficile à prévoir. Un jour, les Arabes, réduits au désespoir, se révolteront de nouveau, et la France sera obligée de dépenser, encore une fois, son sang et son argent pour

les réduire à l'obéissance. Les colons, au contraire, feront alors une excellente affaire ; on confisquera ce qui reste de terres aux Arabes, et ils les obtiendront à vil prix ou même gratis. On conçoit donc parfaitement qu'ils s'appliquent à exaspérer les indigènes et à les pousser à la révolte, mais l'administration que le monde nous envie devrait-elle se rendre complice de ces misérables passions et de ces odieux calculs ? Est-ce son rôle d'opprimer et de spolier les indigènes aux frais des contribuables français et pour le plus grand profit de colons qui sont, en majorité, étrangers : espagnols, maltais, italiens ou allemands.

*
* *

Le ministre de la guerre a prescrit dernièrement de la manière la plus formelle de n'employer dans les ateliers dépendant de son département aucun individu de nationalité étrangère.

A la réception de la circulaire ministérielle, tout individu étranger qui serait occupé à des travaux quelconques dans les arsenaux devra être immédiatement renvoyé.

Dans sa circulaire aux électeurs de Belleville, M. Jules Guesde se contente de demander qu'il soit interdit légalement aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français. On voit que le ministre de la guerre se montre plus *avancé* que le candidat collectiviste, en fait de protection du travail national.

*
* *

La Ville de Paris a concédé à une compagnie le monopole de l'éclairage au gaz. La Compagnie a demandé une prolongation de 27 ans de son privilège, qui échoit en 1905, c'est-à-dire dans 22 ans, en offrant en échange une réduction de prix et divers autres avantages. Quoique la Ville de Paris n'ait pas à se féliciter d'avoir traité avec une seule compagnie pour toute l'étendue de son périmètre, — car Paris est une des villes du monde où le gaz coûte le plus cher, — nous ne verrions pas un grand inconvénient à cette prolongation, si l'on avait soin de réserver formellement à la Ville le droit d'autoriser la pose des tuyaux pour l'éclairage électrique, dans le cas probable où l'électricité viendrait à remplacer le gaz. A défaut de cette réserve, la Ville de Paris s'exposerait à être condamnée au gaz jusqu'en 1932, à moins de payer, ou, ce qui revient à peu près au même, d'obliger l'éclairage électrique à payer une grosse indemnité à l'éclairage au gaz. On objecte, à la vérité, et nous sommes étonné de rencontrer cette objection sous la plume libérale de notre collaborateur, M. Ernest Brelay, — que

« si l'électricité remplace le gaz, elle se passera de tuyaux ». Et si elle ne peut s'en passer, ou s'il lui est plus avantageux de ne pas s'en passer, pourquoi donc l'obligerait-on à en acheter la permission à son concurrent? La Compagnie du gaz n'aurait-elle pas à bon droit jeté les hauts cris si l'on s'était arrangé de manière à la contraindre à indemniser le commerce des huiles?

Le conseil municipal a refusé d'accorder purement et simplement la prolongation de privilège qui lui était réclamée, et nous ne pouvons l'en blâmer; mais il a eu absolument tort de prendre une délibération invitant le préfet de la Seine « à réduire immédiatement de 30 à 25 centimes, par simple arrêté, le prix du gaz vendu au comptant à la consommation générale, et de 15 à 12 1/2 centimes celui de l'éclairage public ». Avons-nous besoin de faire remarquer qu'une assemblée, fût-elle municipale, n'a pas le droit de modifier les termes d'un contrat? Ce droit, le tzar lui-même ne songe pas à se l'arroger. A la vérité, le tzar est un simple autocrate, ce n'est pas un conseiller municipal.



Les lauriers du socialisme d'État empêchent de dormir son émule, le socialisme communal. A mesure que l'État augmente ses attributions aux dépens de la liberté et de la bourse des contribuables, la Commune s'évertue à étendre les siennes. Nous avons l'avantage de posséder une imprimerie nationale dont M. Arthur Legrand se chargeait dernièrement de dresser l'inventaire et de faire les comptes (voir notre Chronique de janvier); nous allons avoir ou plutôt nous avons déjà une imprimerie municipale qu'un membre du conseil, M. Georges Martin, propose de développer de manière à la mettre en mesure d'exécuter tous les travaux d'impression de la ville de Paris et de la préfecture de la Seine. La Chambre syndicale des imprimeurs a réclamé contre cette extension du socialisme communal et M. A. Chaix a publié à ce sujet quelques *Observations* judicieuses, dont nous reproduisons un extrait :

L'Imprimerie nationale exécute actuellement pour 6,800,000 francs de travaux, et son inventaire de travaux en matériel, bâtiments, fonds de roulement, est d'environ 14 millions. Il faudrait donc, pour outiller en proportion l'atelier municipal, dépenser un capital de onze cent mille francs à fournir par les contribuables. Il faudrait, en outre, déduire chaque année, de prétendus bénéfices que prévoit le rapport, une somme d'au moins cent dix mille francs, représentant l'intérêt du capital engagé, les frais du renouvellement du matériel, le loyer des locaux occupés par

l'imprimerie, l'intérêt du fonds de roulement, etc. Ces bénéfices se trouveraient déjà, de ce chef, singulièrement diminués ; et il est permis d'affirmer que, s'il est tenu compte de toutes les autres charges de l'entreprise, ces bénéfices seront dérisoires, comme le sont ceux de l'Imprimerie nationale, qui verse annuellement au Trésor 225,000 francs de boni sur 6,800,000 francs d'affaires, c'est-à-dire *moins de trois et demi pour cent.* Dans le calcul de ses bénéfices, l'Imprimerie nationale ne tient compte ni de l'intérêt, ni de l'amortissement de son matériel, ni des frais de location des bâtiments qu'elle occupe, ni de l'intérêt de son fonds de roulement. En sorte que, loin de réaliser des bénéfices, cette entreprise ne produit que des pertes.

Comme l'Imprimerie nationale, l'Imprimerie municipale se fera attribuer chaque année un budget supplémentaire considérable pour renouveler son matériel usé et augmenter son outillage ; — comme l'Imprimerie nationale elle vendra à la Ville ses imprimés aux conditions d'un tarif réduit en apparence, mais en réalité bien plus élevé que celui du commerce. Cette différence de prix est indiscutable ; en veut-on quelques preuves?

Les télégrammes étaient faits, à l'origine, à 9 francs le mille par l'Imprimerie nationale. A un moment où celle-ci s'est trouvée dans l'impossibilité de suffire aux demandes, on a eu recours à l'industrie privée, qui les a fabriqués à 7 francs. A la suite de simplifications que, d'accord avec l'administration, l'imprimeur apporta dans la forme des dépêches, ce prix diminua considérablement encore. Pendant le siège de Paris, il a fallu faire imprimer ces formules en province, et une maison de Montpellier les a livrées à 2 fr. 70 c. le mille. L'Imprimerie nationale a revendiqué plus tard cette fourniture ; l'imprimeur a cherché à la conserver en offrant le prix de 2 fr. 60 c.; mais sa proposition n'a pas été acceptée, bien que sa proposition fût avantageuse.

Les premières cartes postales ont été fabriquées concurremment par un imprimeur de Paris au prix de 3 fr. 75 c. le mille, et par l'Imprimerie nationale, qui les a fait payer 6 fr. 35 c.

Voici les conclusions de M. A. Chaix :

L'extension projetée de l'Imprimerie municipale entraînerait une dépense considérable ;

Cet établissement, comme le fait l'Imprimerie nationale, fournirait les imprimés de la Ville a des prix plus élevés que ceux du commerce ;

Quand elle se trouverait en concurrence avec l'industrie privée, l'Imprimerie municipale abaisserait ses prix même au-dessous des prix de revient, et la perte serait supportée par le budget ;

Ses bénéfices, loin d'être de 40 0/0, se réduiraient à néant, par suite des charges dont il n'est pas tenu compte par M. le rapporteur ;

En absorbant les 500,000 francs de travaux qu'exécutent actuellement les imprimeurs particuliers, l'Imprimerie municipale créerait à ceux-ci une concurrence désastreuse et anti-économique.

Est-il nécessaire de dire que ces conclusions sont aussi conformes que possible à la vérité économique? Mais est-ce bien une raison pour les faire agréer par un conseil municipal socialiste ?



Il est assez curieux de remarquer qu'aucune précaution n'a été prise pour préserver les contribuables de l'invasion du socialisme communal. La Chambre des députés discute en ce moment un projet de loi municipale en 140 articles. Au chapitre des attributions des conseils municipaux, nous trouvons une série de délibérations qui ne sont exécutoires qu'après avoir reçu l'approbation de l'autorité supérieure. Ces délibérations concernent les aliénations et l'échange des propriétés communales, les acquisitions d'immeubles, la création des taxes d'octroi et autres, la dénomination des rues et les modifications à des plans d'alignement adoptés, etc., etc., mais nous n'y trouvons pas le moindre paragraphe qui soit relatif aux empiètements du gouvernement communal sur le domaine de l'activité privée. Rien n'empêche les conseils communaux d'établir des boulangeries, des boucheries, voire même des fabriques de drap et d'articles de mode, aussi bien que des imprimeries et des théâtres, populaires ou non. Autant l'Etat s'applique avec un soin jaloux à empêcher les communes d'empiéter sur son domaine, c'est-à-dire sur son droit de légiférer et de taxer, autant il se montre peu soucieux de protéger le domaine de l'activité libre contre le socialisme communal.



Il serait bon cependant de savoir jusqu'à quel point il est permis à l'Etat communal d'empiéter sur la liberté de l'industrie. Cette question essentielle n'a jamais, jusqu'à présent, été abordée sérieusement. Il y a quelques années, on débattait beaucoup la question de la centralisation et de la décentalisation, mais, en y regardant de près, il était facile de se convaincre que la liberté n'avait rien à y voir; qu'il s'agissait simplement de savoir si telles attributions, qui étaient confiées à l'Etat, seraient transférées ou non à la commune et, d'une autre part, si la commune serait « libre » de réglementer et de taxer indéfiniment ses sujets ou si elle serait obligée d'en demander la permission à l'Etat. Voilà tout. Aujourd'hui, les décentralisateurs ont fait

place aux autonomistes, et ceux-ci se divisent en deux variétés, les autonomistes bourgeois et les automistes communards.

A propos de la candidature de M. Sigismond Lacroix à Belleville, le journal *le Prolétaire* établit nettement cette distinction importante :

M. Sigismond Lacroix, l'homme *représentatif* du groupe de l'*autonomie communale*, réclame pour Paris le droit de réaliser les réformes qu'il attend vainement du pouvoir centralisé, afin que, une fois pratiquées et expérimentées à Paris, ces réformes se répandent dans les villes grandes et petites, puis dans les simples communes, portant sur toute la surface de la République la semence du progrès et de la liberté.

Paris modèle ? et par là, Paris initiateur? très bien. Paris outil ? soit, mais pour quelle besogne? Selon M. Lacroix, la grande commune doit être maîtresse :

De son impôt ;

De son assistance publique ;

De sa police ;

De son enseignement.

Et c'est tout.

C'est Paris châtré.

Nous revendiquons :

La commune maîtresse d'intervenir dans les questions de travail ;

La commune maîtresse de ses services publics (logements, éclairage, transports, industries et bazars municipaux, etc.).

La commune maîtresse de son armée, c'est-à-dire armement des citoyens, désarmement et licenciement des troupes de police.

..... Les autonomistes veulent pour les communes la liberté de s'organiser *financièrement*, *administrativement*, *intellectuellement*. Les communards ajoutent : *économiquement* et *militairement*.

On voit qu'il ne serait pas inutile de délimiter les attributions et les droits de la commune, sans oublier ceux de l'État.



En Hollande, le ministre des finances, M. van Lynden, a demandé à la Chambre l'autorisation de contracter un emprunt de 60 millions. Pour justifier cet emprunt, le ministre a montré que, à partir de 1880, les budgets se sont toujours soldés en déficit. En 1881, le déficit est de 14 millions ; en 1882, il est de 13 millions, mais pour se relever aussitôt et atteindre 23 millions en 1883. M. van Lynden, ému de cette situation, a declaré qu'il ne fallait

plus emprunter; mais comme le remarque le correspondant du *Journal des Debats*, il a quelque peu oublié de dire comment il s'y prendra pour garantir le service du nouvel emprunt et pour assurer l'équilibre des budgets futurs.

Le même correspondant donne quelques renseignements intéressants sur l'état actuel du socialisme en Hollande, et il constate le peu de succès des prédications socialistes :

Le parti socialiste se remue beaucoup depuis quelques années en Hollande, mais sans grand succès, et l'on peut dire, d'une façon générale, qu'étant données les conditions de vie et l'état d'esprit de l'ouvrier hollandais, le parti socialiste n'aura jamais prise sur les masses. Toutes ses tentatives sont d'avance condamnées à un échec certain. Quand les grands réformateurs socialistes allemands prêchent leurs doctrines à Amsterdam ou à Rotterdam, sauf ceux que la curiosité attire, combien sont-ils de fidèles venus tout exprès pour serrer sur leur cœur la bonne semence? Quand Louise Michel a fait son voyage en Hollande, sauf six ou sept socialistes déterminés et connus, l'auditoire était bourgeois, exclusivement composé de bourgeois, et Louise Michel aurait pu s'en apercevoir aux appréciations dont son discours était l'objet. M. H. Domela Nieuwenhuis, une forte tête du parti socialiste hollandais, — la seule peut-être, — ne fait jamais salle comble, alors même que la salle est fort petite; c'est tout au plus s'il parvient à réunir 150 ou 200 personnes, toujours les mêmes. L'ouvrier hollandais naît avec le culte héréditaire de l'Eglise et de la dynastie des princes d'Orange; c'est dire qu'il est orthodoxe en religion, orangiste en politique. Ses idées ne vont pas au delà de ce cercle étroit. Marié de bonne heure, chargé d'enfants, généralement peu rétribué, il n'a ni le temps ni le goût de se livrer aux grandes spéculations. L'esprit libre-penseur, avec son système et son idéal du devoir, est rare dans les masses ouvrières de la Hollande. Le travailleur qui a rompu avec l'Eglise a glissé sur la pente du cabaret. L'idée ne lui est pas venue de se servir de la politique pour améliorer sa situation matérielle. Considéré de tout temps comme une unité électorale, l'ouvrier s'est fait à son sort, et ce n'est que depuis quelques années que des bouffées d'ambition politique ont traversé son cerveau sans laisser grande trace. Il subit sans protester le gouvernement des classes dirigeantes, auquel il a toujours été habitué : « Ces messieurs, dit-il, savent mieux que nous ce qu'il nous faut ». Il lit assidûment le journal, mais ignore volontiers le nom des ministres au pouvoir.

Ce n'est pas que le travailleur hollandais méconnaisse l'importance et le prix de l'association. Nulle part, l'association n'est mieux qu'en Hollande appréciée et largement pratiquée; on s'associe pour tout, et à propos de tout ; les associations fourmillent, mais toutes ont un but

pratique, positif et technique ; associations de bienfaisance, de secours mutuels, de consommation, associations professionnelles, toutes ont pour but l'amélioration matérielle du sort de l'ouvrier ou le perfectionnement du travail. Quelques-unes de ces associations, l'association des travailleurs manuels entre autres, comptent jusqv'à six ou sept mille membres, et disposent d'un capital considérable. Elles ont leur réunion annuelle ; leur ordre du jour est arrêté longtemps à l'avance. Les questions sont discutées avec compétence et mesure, sans excursions dans le domaine politique et avec une véritable intelligence des intérêts économiques. Aussi les grèves sont rares en Hollande et s'y dénouent toujours pacifiquement.

***

En Italie, une émeute de paysans affamés a eu lieu dernièrement à Magliano. A cette occasion, les journaux italiens, résumés par *l'Italia*, publient des renseignements peu édifiants sur la condition de la classe agricole :

Les principaux propriétaires et les commerçants notables des environs de Magliano ont tenu une réunion dans cette bourgade.

Des faits graves, très graves, ont été révélés dans cette réunion. S'ils ne justifient pas les actes illégaux récemment commis par les paysans, ils les atténuent du moins dans une forte mesure.

On a constaté qu'il y a des paysans qui, depuis plusieurs jours, ne *se nourrissaient que de son et d'herbes*. D'autres, ayant des enfants malades, allaient ramasser dans les ordures les boyaux de poulets pour pouvoir leur faire un peu de bouillon.

Le fermier doit payer 10 0/0 pour l'assurance des bœufs. Chaque famille est obligée de faire 50 charrois pour le compte du propriétaire, et si elle en fait un seul pour son propre compte, elle est frappée de 20 francs d'amende.

Pour chaque voyage de vingt-quatre heures, on alloue au conducteur 25 centimes, et encore ces maigres rétributions ne sont-elles pas payées au paysan, elles sont portées sur son livret en compte de vieilles dettes.

On a enfin constaté, dans cette réunion, que le contrat de ferme peut se résumer ainsi : le propriétaire prend tout au paysan, maïs, vin, froment, cocons, etc.

Le bois même appartient au propriétaire, et cependant, si un arbre vient à mourir, le paysan doit payer 28 francs d'amende !

Pour remédier au mal, le ministre de l'intérieur n'a rien trouvé de mieux que d'empêcher l'émigration (voir notre dernière Chronique), c'est-à-dire de mettre plus que jamais le petit fermier à la merci du propriétaire. Comment s'étonner, après cela, si le

socialisme fait des progrès dans les masses, écrasées d'impôts et privées même de la liberté élémentaire « d'aller et venir » ?

***

En Espagne, on signale l'existence d'une vaste organisation socialiste, qui aurait principalement son siège dans l'Andalousie et qui porterait la dénomination passablement mélodramatique de la « Main noire ». D'après *l'Imparcial*, cette association, analogue à l'ancienne Internationale, se diviserait en 190 fédérations et 800 sections comprenant 49.910 membres, et elle aurait son comité directeur à Genève. Malgré la précision de ces renseignements, ou même à cause de cette précision, nous attendrons un supplément d'informations avant de nous prononcer sur ces choses d'Espagne, *cosas de España.*

***

L'État prussien possède actuellement la presque totalité des chemins de fer; il se propose, dit-on, de reprendre les tramways; bref, il se pique d'appliquer les doctrines économico-socialistes que notre collaborateur, M. Maurice Block, entreprend de nous faire connaître dans son intéressant travail sur l'état actuel de l'économie politique en Allemagne. Voici, à ce propos, quelques réflexions judicieuses, empruntées à une correspondance du *Journal des Débats :*

Le pays a-t-il tiré des avantages appréciables de l'accaparement graduel par l'Etat, tel qu'il s'est opéré sous nos yeux en Prusse, de la meilleure partie de l'industrie du transport ? C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, car elle concerne une entreprise qui n'a pas encore porté tous ses fruits. Cela n'a pas empêché M. Wagner, le théoricien par excellence de la nouvelle politique économique, de porter aux nues ce qui a été fait en vertu du rachat ou, si vous voulez, de la « nationalisation » des chemins de fer et d'émettre, par voie de conséquence, des idées à faire pâmer de joie tous ceux de ses compatriotes qui se décorent du nom de socialistes.

Le règne des Compagnies entraîne, a dit M. Wagner à la Chambre, par suite de la concurrence, un gaspillage inutile des forces du capital ; il ne profite pas à l'ensemble d'un pays, attendu qu'il laisse les régions déshéritées par la nature sans voies ferrées ; il crée l'anarchie dans les tarifs. Ces accusations ne sont pas précisément nouvelles. En les rééditant, M. Wagner partait manifestement de l'idée que la substitution définitive de l'Etat à toutes les Compagnies conduira forcément la Prusse à un ordre de choses qui sera la perfection même en matière d'administration des chemins de fer. Jusqu'à présent il est toutefois

permis de nourrir encore quelques doutes à cet égard. Si, pour ne citer qu'un fait à l'appui de ces doutes, les Compagnies sont portées à négliger les régions pauvres, l'Etat obéit souvent, en revanche, dans les travaux qu'il fait exécuter, à des tendances préjudiciables à la fortune publique, témoin la ligne de Berlin-Wetzlar, qui a été intercalée, dans un but stratégique, entre deux lignes parallèles rapprochées l'une de l'autre.

Sans doute, comme l'a fait observer M. Wagner, la Prusse n'a pas sujet de se plaindre actuellement des conséquences financières de la politique qui a porté à plus de 15,000 kilomètres son réseau d'Etat. Les dépenses de l'exploitation et le service des intérêts de la dette, dite des « chemins de fer » sont assurés ; en outre, des millions peuvent être consacrés à l'amortissement, tout en laissant un excédent. Mais il est à considérer aussi que les dépenses suivent une progression plus rapide que les recettes. Cette année-ci, par exemple, les recettes prévues ne dépassent que de 2,500,000 marks les recettes de l'année dernière, tandis que les dépenses accusent un chiffre supérieur de 15,000,000 de marks à celles de l'année précédente. Ces chiffres prouvent que l'administration par l'Etat n'a pas le pouvoir magique d'enfler la somme des recettes et d'amener la diminution des dépenses. Une bonne ou une mauvaise récolte exerce sur la situation financière des voies ferrées une influence bien autrement décisive.

Faut-il s'arrêter maintenant aux conséquences politiques du rachat poussé à ses dernières limites ? Faut-il montrer l'Etat plaçant dans sa dépendance, grâce au monopole qu'il convoite, toute une armée d'employés et d'ouvriers ? C'est inutile, à ce qu'il me semble. D'ailleurs, M. Wagner n'a pas osé soutenir que le système préconisé par lui n'augmentera pas, dans une mesure inquiétante, le pouvoir de l'Etat. Il s'est contenté, dans cet ordre d'idées, de plaider en quelque sorte les circonstances atténuantes en affirmant que les employés et ouvriers des lignes appartenant à l'Etat se trouvent dans une situation matérielle pour le moins aussi bonne que le personnel des Compagnies.

Comment se fait-il donc que M. Wagner se soit appuyé sur le résultat du rachat des chemins de fer en Prusse pour recommander une généralisation du système de la « nationalisation » et signaler les tramways comme étant de bonne prise pour l'Etat ou les communes ? C'est que, du jour où il s'est mis à frapper d'estoc et de taille sur les Compagnies, cet économiste, dont le nom brille au premier rang en Allemagne, a fait le premier pas, le seul qui coûte, dans la voie qui conduit à l'Etat, selon le rêve des socialistes. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à lire un de ses écrits où il a exposé que la construction et l'aménagement des maisons est une tâche qui devrait incomber à l'Etat ou tout au moins aux communes. Encore un peu, et nous le verrons sans doute

caresser les plans de concentration de tous les services possibles dont M. L. Reybaud s'amusait dans un temps qui paraît éloigné, en supposant la création en France d'une direction centrale des subsistances publiques ayânt son siège à Paris et pourvoyant aux besoins de tous les estomacs français.

* * *

La réforme du tarif des douanes est à l'ordre du jour aux États-Unis. Deux projets étaient soumis au Sénat et à la Chambre des représentants. Le premier a eu la priorité. Après avoir été adopté par le Sénat dans la séance du 20 février, il a été renvoyé à un comité spécial, composé de cinq sénateurs et de cinq représentants parmi lesquels les protectionnistes étaient au nombre de huit contre deux. Ces deux libre-échangistes ayant cru devoir se retirer, les protectionnistes ont remanié le bill à leur gré, puis ils l'ont aussitôt renvoyé au Sénat, qui l'a adopté par 42 voix contre 31 dans la séance du 2 mars et à la Chambre qui a ratifié le lendemain le vote du Sénat par 152 voix contre 115; enfin le 4 mars, jour de l'expiration des pouvoirs du 47e congrès, le bill a été revêtu de la signature du président.

On évaluait à 25 0/0 les réductions que ce bill était destiné à opérer. Sur les cotonnades, les droits auraient été abaissés de 39,1 0/0 à 27,3; sur les soieries de 59 à 50 0/0; sur les lainages de 61,3 à 51,3; sur les fers et les aciers, de 40 à 22 0/0; mais nous ne savons pas encore jusqu'à quel point ces réductions ont été corrigées par les protectionnistes du « comité spécial ». En tous cas, le système protecteur est vigoureusement attaqué et, quoi qu'il arrive, il laissera dans la bagarre une partie de ses plumes.



Nous trouvons dans le dernier recensement américain quelques données intéressantes sur les salaires, et sur la proportion de la main-d'œuvre dans le prix des objets manufacturés. De ces renseignements il résulte que les salaires sont particulièrement bas dans les industries les plus protégées. Quant à la main-d'œuvre, voici dans quelle proportion elle entre dans les prix marchands des articles suivants :

Lainages	16 0/0.
Fer et acier	21
Coton	22
Soierie	37
Extraction du fer	41

On peut en conclure que la hausse de la main-d'œuvre n'a pas toute l'influence qu'on se plaît généralement à lui attribuer sur le prix des articles manufacturés. Le plus souvent même, cette hausse exerce une influence favorable à l'abaissement ultérieur des prix, en excitant les industriels à adopter des machines et des procédés perfectionnés qui économisent la main-d'œuvre.

*
* *

On trouvera dans notre *Bulletin* un aperçu de l'organisation de l'*Armée du Salut* et du but qu'elle poursuit en employant des moyens excentriques et bruyants, mais, après tout, fort inoffensifs. Ce but, c'est la guerre à l'ivrognerie. L'armée du Salut se flatte d'avoir remporté des victoires signalées en Angleterre ; elle a voulu étendre ses opérations en Suisse, en s'imaginant que la Suisse est une terre de liberté, mais elle n'a pas tardé à s'apercevoir de son erreur. L'armée du Salut a été expulsée de Genève et de Neufchâtel ; enfin, Berne, le chef-lieu de la confédération, lui a fermé ses portes.

Apparemment, les autorités cantonales et fédérales avaient des raisons particulières pour s'émouvoir de cette guerre aux ivrognes.

G. DE M.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS ENREGISTRÉES EN FÉVRIER 1883.

—

Action (l') politique et sociale (1re année. N° 1 (15 décembre 1882). Pet. in-fol. de 4 p. à 2 col. Paris, 260, boulevard Saint-Germain.

Annuaire statistique et commercial du département de l'Indre-et-Loire (83e anuée). 1883. In-12 de 954 p., avec carte. Tours, Rouillé-Ladevèze.

Annuaire administratif, statistique et historique des Landes pour 1882, par H. Tartière. In-32 de 358 p. Mont-de-Marsan, Leclercq.

Annuaire général et statistique du département de la Loire-Inférieure et de la ville de Nantes. 1883 (1re année). In-8 de 430 p. Nantes, impr. de l'Ouest.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de Meurthe-et-Moselle, par Henri Lepage et N. Grosjean (61e année). 1883. In-12 de 436 p., Nancy, Grosjean.

Annuaire statistique, administratif, judiciaire, diocésain, littéraire, commercial, agricole et industriel de la Haute-Vienne, par Joseph Dumont (34e année). 1883. In-18 de 530 p. Limoges, Dumont.

Avenir (l') colonial de la France. L'Afrique et le Tonkin. In-8 de 22 p., Lorient, Chamaillard. [Extrait du « Bulletin trimestriel de la Société bretonne de géographie de Lorient »].

BARNIER (A.). *Traité pratique du service de la caisse d'épargne postale*, à l'usage des facteurs. In-8 de 32 p. Digne, Vial.

BLOCK (Maurice). *Supplément annuel au Dictionnaire de l'administration française*, avec la collaboration de membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes, etc. Novembre 1879. In-8 de 90 p. à 2 col. Paris et Nancy, Berger-Levrault.

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. 3e série, t. XI. In-8 de 384 p., avec planches. Grenoble, Maisonville.

CHEYSSON (Emile). *Le cadre, l'objet et la méthode de l'économie politique*, leçon d'ouverture du Cours d'économie politique professé à l'Ecole libre des sciences politiques (27 novembre 1882). In-8 de 32 p. Paris, Guillaumin. [Extrait du « Journal des Economistes ».]

Courrier (le) d'outre-mer, politique, littéraire, commercial et financier. N° 1 (13 janvier 1883). In-4 de 16 p. à 2 col. Paris, 7, rue Laffitte. Hebdomadaire.

DARWIN (Charles). *De l'origine des espèces par sélection naturelle*, ou Des lois de transformation des êtres organisés. Trad. par Me Cl. Royer. 4e édit. In-8 de L-654 p. Paris, Marpon et Flammarion.

DESPRÉS (Armand). *La prostitution en France*, études morales et démographiques, avec une statistique générale de la prostitution en France. In-8 de x-212 p., avec 2 planches coloriées. Paris, J.-B. Baillière.

DUMONT (Jos.). V. *Annuaire de la Haute-Vienne.*

Essai sur la condition des femmes en Europe et en Amérique. In-18 de 442 p. Paris, Ghio.

FRANKLIN (Benjamin). *Essais de morale et d'économie politique*, traduits et annotés par Edouard Laboulaye. 5e édition, in-18 de 348 p. Paris, Hachette.

Fraternité (la) universelle, organe de la théophilanthropie. 1re année. N° 1 (janvier 1883). In-8 de 16 p. Paris, 326, rue de Vaugirard. — Paraît le 15 de chaque mois.

Grand (le) financier de France. N° 1 (14 janvier 1883). Gr. in-8 de 4 p. à 6 col. Paris, 8, rue de Louvois.— Paraît tous les dimanches.

GROSJEAN (N.). V. *Annuaire... de Meurthe-et-Moselle.*

Journal des caisses d'épargne, recueil de documents législatifs et

administratifs intéressant les caisses d'épargne, dirigé par M. H. Laurent. N° 1 (15 juin 1882). In-8 de 24 p. Pithiviers, Beauvais. — Paraît le 15 de chaque mois.

LABOULAYE (E.). V. FRANKLIN.

LAHAYE (Eugène). *De l'unification des tarifs de chemins de fer*, leur égalité pour tous. In-8 de 40 p. Paris, Dentu.

LA NIÈCE (Achille). *Du mandat, en droit romain*; de la responsabilité des agents de change et de leur monopole en droit français. In-8 de 184 p., Paris, Derenne.

LAURENT (H.). V. *Journal.*

LEPAGE (H.). V. *Annuaire... de Meurthe et-Moselle.*

LE TOUZÉ (Charles) *Traité théorique et pratique du change des monnaies et des fonds d'Etat français et étrangers.* 3e édition. In-8 de XII-520 p. Paris, Guillaumin.

LEVASSEUR (Emile). *Résumé historique de l'enseignement de l'économie politique et de la statistique en France*, à l'occasion du 40e anniversaire de la Société d'économie politique. In-8 de 64 p. Paris, Guillaumin. [Extrait du « Journal des Economistes ».]

MAZE (Hippolyte). *Le budget de l'instruction publique*; discours prononcés à la Chambre des députés (session de 1882) sur l'enseignement secondaire et l'enseignement spécial, les maîtres élémentaires, les catégories des lycées, les bibliothèques populaires, etc. In-8 de 8 p., Paris, Cerf.

PIART (Georges). *Locataires et propriétaires*, étude sociale sur les abus de la propriété à l'égard de la location. In-8 de 56 p., Paris, Maloine.

Revue de la Révolution, publiée sous la direction de Ch. d'Héricault et Gust. Bord; historique, philosophique, économique, littéraire et artistique. 1re livraison, janvier 1883. In-8 de 128 p., avec planches. Paris, Sauton. — Paraît le 5 de chaque mois.

ROYER (Clém.). V. DARWIN.

ROY (Gustave). *Législation qui régit les marchés à terme*; rapport présenté à la Chambre de commerce de Paris, In-8 de 12 p. Paris, Martinet.

SIMON (Jules). *Dieu, patrie, liberté.* In-8 de VIII-430 p. Paris, C. Lévy.

Statistique des pêches maritimes (1881). In-8 de 146 p. [Ministère de la marine et des colonies.] Paris, impr. nationale.

TARTIÈRE (H.). V. *Annuaire... des Landes.*

TOLLMER (Ev.). *Etude sur le Crédit lyonnais, sa situation et sa valeur.* In-8 de 24 p. Lyon, Waltener.

Travailleur (le) troyen, organe de l'Union ouvrière socialiste. N° 1 (1er janvier 1883). Petit in-fol. de 4 p. à 3 col. Troyes, 39, rue Jaillant-Deschainet.

WAGAN (Tanneguy DE). *Le bien-être et le pauvre*, réformes politiques, sociales et alimentaires, tableau de doléances des métiers et professions, etc. 1er cahier ouvrier. In-8 de 20 p., Paris, Roy.

Le Gérant : Fté GUILLAUMIN.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME VINGT-UNIÈME

QUATRIÈME SÉRIE

N° 1. — *Janvier* 1883.

N° 2. — *Février* 1883.

N° 3. — *Mars* 1883.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES DU TOME XXI, 4[e] SÉRIE.



Paris. — Imp. A. Parent (A. Davy, successeur), rue M.-le-Prince, 31.

